4 JUN. 98

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXII. — 1859

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY

S. 954.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXII. — 1859

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXI

Nota. La Société n'entend garantir les faits ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

Le Puy, imp. Marchessou.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1859

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 6 JANVIER.

SOMMAIRE

Dons au Musée : Grand modèle en plâtre de la statue de La Fontaine par Julien.— Ancien mors de cheval.—Ouvrages reçus : *Procès-verbaux du Conseil général de la Haute-Loire*, session de 1858.—*Revue des Sociétés savantes ;* MM. Bertrand de Doue et Aymard nommés membres correspondants du Comité d'histoire et de la langue. — *Revue archéologique* signalant l'*Album photographique* de M. Malègue. — Nécrologie : Hommage à la mémoire de M. Félix Pradier, architecte du Musée. — Agriculture : Communication de la commission dite des Céréales ; MM. Souteyran, de Fontpertuis, Plantade, au sujet de l'échelle mobile. — Rapport de M. du Garay sur l'assolement des jardins potagers. — Histoire : Rapport de M. Hippolyte de Vimols sur un ouvrage de M. de Bastard, intitulé : *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres.* — Personnel de la Société : Candidature de M. Sarlandie ; nomination d'une commission.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart. —Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — Le Président annonce à l'Assemblée que le modèle en plâtre de la statue de l'immortel fabuliste La Fontaine, qui décore le péristyle du palais de l'Institut de France, à Paris, a été déposé provisoirement, par les soins du conservateur du Musée, dans la salle des collections d'histoire naturelle. On sait que ce modèle est de la main de notre illustre compatriote le sculpteur Julien. Dans ce plâtre, qui est comme le premier jet de la pensée de ce grand artiste, on remarque encore les clous indiquant, en termes d'art, la mise au point qui a servi à l'exécution d'un chef-d'œuvre de la sculpture moderne. La pose du poète, assis contre le tronc d'un arbre, son air méditatif, sa bonhomie proverbiale sont rendus avec un rare bonheur d'expression. Jusqu'au renard qui est à ses pieds, tout vit, tout respire dans ce groupe de grandeur naturelle qui, non-seulement comme objet d'un grand prix, mais aussi comme un pieux souvenir, est une bonne fortune pour notre Musée.

Nous devons d'abord des remercîments à l'administration municipale qui a bien voulu faire les frais, assez considérables, du transport et de l'emballage de cette pièce capitale que le Gouvernement a cédée à la ville du Puy pour le Musée. Elle était en dépôt dans une des salles de l'Ecole des beaux-arts; elle y avait été transportée probablement du Louvre, où l'on sait que Julien avait son atelier. Il a donc fallu avoir aussi l'autorisation du conseil d'administration de l'Ecole et de son secrétaire-général, M. Vinit: cet habile administrateur connaît la valeur de nos collections artistiques, dignes d'une grande ville; aussi a-t-il montré en faveur

de notre Musée des dispositions telles, que nous devons lui en rendre grâces. En cette circonstance, nous devons encore beaucoup à l'obligeance de M. Tournois, chef de bureau au Ministère d'Etat (division des beaux-arts), qui a fait expédier sans délai l'autorisation de faire enlever la statue. C'est à M. Aymard, vice-président, que revient l'initiative des premières démarches heureusement terminées à Paris, aux dernières vacances, par le secrétaire M. Béliben, aidé d'un jeune peintre notre compatriote, M. Louis Jouve, de la rue Raphaël.

M. Aymard fait hommage à la Société d'un ancien mors de cheval, trouvé au château d'Esplantas, au nom de M. le docteur Tardieu, de Saugues.

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages et les publications reçues par la Société, M. le Président signale un beau volume qui lui est adressé par le Préfet, M. Emile Paul de Rostan.

Il a pour titre *Conseil général, session de* 1858, et renferme le rapport du Préfet avec ses annexes et les procès-verbaux des délibérations du Conseil général, ainsi que l'analyse des vœux des Conseils d'arrondissement et du Conseil départemental. Cet ouvrage intéresse notre Société à plus d'un titre. Le rapport de M. le Préfet, dont le Conseil général a voté l'impression en tête de ses procès-verbaux, est l'expression éloquente et fidèle de la situation des divers services et des besoins des populations du département. Plusieurs questions qui

ont occupé notre Société y sont traitées avec l'autorité d'un talent éprouvé. L'état de l'agriculture dans ce pays et tout ce qui se rattache à cette source principale de la fortune publique excite surtout l'attention et les sympathies du premier magistrat du département. Sur ce sujet, sa parole vive et précise apporte d'excellentes appréciations. La statistique et l'enseignement agricoles, les récoltes de l'année, les instruments perfectionnés, le drainage, le reboisement et la pisciculture, les races chevaline et bovine, le syndicat obligatoire appliqué aux chemins ruraux, la police de la pêche, etc., y sont l'objet de vues nettes appuyées sur des faits bien établis et sainement appréciés. M. Paul de Rostan n'a garde d'oublier, dans son rapport, ce qu'il appelle la *solennité* agricole qui se prépare pour ce département, à l'époque de 1860, fixée pour le Concours régional, et il fait un appel au zèle de la Société qu'il encouragera en vue des *résultats extrêmement avantageux à l'agriculture que promet le Concours régional*. C'est ainsi, qu'en plusieurs endroits de ce livre, M. le Préfet exprime toute sa sympathie pour les travaux de notre Société, reconnaissant que *c'est surtout à l'impulsion active et dévouée* de cette Société qu'est dû le progrès qu'il remarque dans l'agriculture du département.

En outre, ce rapport rend encore justice à nos travaux dans l'économie publique, dans les sciences physiques et historiques, les beaux-arts et les lettres, et signale les résultats obtenus dans les fouilles archéologiques faites au nom de la Société d'agriculture du Puy.

Dans les annexes du discours de M. le Préfet se trouvent des pièces justificatives dont la lecture serait écoutée dans cette enceinte avec un vif intérêt. Je veux parler du rapport annuel sur notre Société et son budget, écrit, cette année, par M. Aymard, vice-président, en l'absence de M. le Président ; de celui de l'archiviste du département, encore de M. Aymard ; de celui de M. Chouvon sur les résultats obtenus à la ferme qu'il dirige avec tant de succès et de talent.

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil général, qui sont la deuxième partie de cet ouvrage, nous font connaître tout le dévoûment et toute la distinction avec laquelle notre Société était représentée dans les Conseils du département par quelques-uns de ses membres.

M. Delmas, membre correspondant, fait hommage à la Société d'un travail sur la géologie de l'Ardèche.

M. le Président signale encore, parmi les ouvrages reçus, la *Revue des Sociétés savantes,* éditée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. Ce numéro renferme la liste des membres correspondants du Comité qui siége au Ministère, parmi lesquels nous lisons les noms de MM. Bertrand de Doue et Aymard.

La *Revue archéologique* du 15 novembre, 15e année, dans un article consacré à l'*Album photographique d'archéologie religieuse*, rend hommage aux talents des auteurs de ce beau travail, digne à tous égards,

dit la *Revue*, des encouragements que le Gouvernement accorde aux belles publications qui honorent la France.

Nécrologie. — Avant de passer aux questions indiquées par l'ordre du jour, M. le Président entretient l'Assemblée de la mort de M. Félix Pradier. Tous les hommes généreux de cette ville éprouvent de vifs regrets de la perte prématurée de ce digne artiste, au cœur bon et loyal. Architecte de la reconstruction de notre Musée et de la fontaine Crozatier, il a été cruellement traité; car il est tombé avant de voir se réaliser entièrement les plans auxquels il avait consacré tant d'études et tant de veilles. Mais son nom ne périra pas : nous avons sa pensée tout entière, qui inspirera sans doute ceux qui seront chargés de continuer son œuvre et auxquels il laisse en même temps l'exemple du travail et du désintéressement. Le Secrétaire de cette Assemblée a déjà été l'organe du sentiment public, dans cette occasion, dans le journal *la Haute-Loire*.

Agriculture. — L'ordre du jour appelle une communication de la commission extraordinaire dite des céréales.

En l'absence de M. Charles Calemard de Lafayette, qui avait bien voulu se charger de rendre compte des travaux de la commission, M. Souteyran donne à l'Assemblée les renseignements suivants :

La commission, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Doniol père, et en avoir mûrement délibéré, a été unanime dans sa détermination, qui est un

ajournement ainsi motivé : 1° il ne paraît pas opportun à la commission d'appuyer auprès du Gouvernement le vœu relatif au rétablissement de l'échelle mobile, vu que dans ce moment les tableaux d'importation des céréales donnent, pour la France, un chiffre tout-à-fait insignifiant, tandis que l'exportation s'opère dans d'assez grandes proportions ; 2° la commission a pensé que la Société d'agriculture ne devait pas se hâter d'intervenir dans une question qui paraît préoccuper au plus haut degré l'administration du pays. On ne saurait nier que le Gouvernement n'ait les yeux ouverts sur la situation de nos marchés, si désastreuse pour l'agriculture. Sa vigilance est vivement excitée au sujet des questions qui touchent à l'économie publique. Un acte récent, le décret impérial sur la boulangerie, vient d'ordonner l'approvisionnement, par les boulangers, d'un grand nombre de villes. Ainsi, pour la seule ville du Puy, nos marchés auront à fournir 45,000 doubles décalitres de blé dans un temps assez limité ; et inévitablement, pendant quelque temps, la demande dépassera l'offre et le prix des grains retrouvera une fermeté au moins momentanée. Il faut donc attendre le résultat de cette mesure. Qui sait ce que le Gouvernement pourra faire encore pour concilier les intérêts, si opposés en apparence, du producteur et du consommateur ?

A l'appui de ces conclusions, M. de Fontpertuis fait remarquer qu'à l'échelle mobile se rattachent de grands intérêts internationaux ; elle est une entrave à la liberté du commerce ; elle tient par des rapports intimes à la question du libre-échange, qui est un des

plus vastes problèmes que puisse soulever cette science née pour ainsi dire d'hier, mais appelée à des destinées brillantes, et qui s'appelle l'économie politique. Jusqu'ici, les gouvernements qui, en France, se sont succédé n'avaient guère demandé leurs inspirations qu'aux usages, aux traditions, et la méthode empirique, celle des expédients, était l'ornière qu'ils suivaient de préférence. Aujourd'hui il faut marcher avec le progrès et demander des conseils de prévoyance aux théories scientifiques, auxquelles appartient le pouvoir de les donner. Au moment où le Gouvernement semble se recueillir sur ces questions vitales et paraît vouloir sortir de la routine, pour entrer dans la voie de la science et de la vérité, il serait prudent d'ajourner toute détermination.

Cependant M. Plantade, que ses occupations ont empêché de prendre part aux travaux de la commission, considérant le côté purement pratique de la question, et devant l'abaissement du tarif de nos mercuriales, si nuisible à la production et partant à la richesse publique, demande que la Société ne mette aucun retard à intervenir auprès du Gouvernement dans le sens d'une protection urgente à accorder à l'agriculture menacée. Il ne demande pas le rétablissement de l'échelle mobile. En ce moment les grands problèmes de la science des économistes le touchent peu, ses visées ne portent pas si haut ; mais il voit l'agriculture en souffrance et il pense qu'il y aurait tout avantage à invoquer le concours du Gouvernement. Dans ce but, il propose à la Société d'adopter l'expression d'un vœu qu'il formule ainsi :

La Société d'agriculture du Puy,

Vu le décret en date du 30 septembre 1858, et l'instruction ministérielle y relative;

Attendu que si ce décret a pour principal objet de parer aux éventualités d'une disette, M. le Ministre, dans l'instruction qu'il a adressée à ce sujet, se préoccupe de l'état de souffrance de l'agriculture et des moyens de la soulager; qu'il laisse même percer l'intention d'entrer plus avant dans cette voie; (1)

Attendu que les hommes d'Etat ne sauraient porter leurs préoccupations sur un objet d'une actualité plus utile et plus urgente;

S'empresse d'adresser à M. le Ministre le témoignage de sa reconnaissance et fait des vœux pour que l'agriculture trouve, dans la persévérante sollicitude du Gouvernement, un soulagement à cet état de choses, sinon un remède complet.

Le Président met aux voix la proposition de M. Plantade, qui n'est pas généralement accueillie, par le motif que font valoir quelques membres, que la proposition formulée par M. Plantade ne répond pas tout-à-fait à la question soumise aux délibérations de la commission dite des céréales et dont l'objet spécial était de savoir si la Société, conformément à la demande de M. Doniol, appuierait d'un vœu le rétablissement de l'échelle mobile. L'Assemblée s'en tient aux conclusions

(1) On y lit: Le Gouvernement ne s'exagère pas l'importance de cette mesure.

de la commission qui sont, non pour le rejet, mais pour l'ajournement et pour de nouvelles études de cette question.

Dans les ouvrages d'agriculture, M. le Président signale un nouveau procédé de conservation des ruches pendant l'hiver. Il le renvoie à l'examen de M. Chouvon.

Conformément à l'ordre du jour, M. du Garay aîné donne lecture du rapport suivant sur l'assolement des jardins potagers.

MESSIEURS,

Chargé par M. le Président, dans notre séance du 4 novembre, d'analyser un extrait publié dans le *Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin*, le 1er août 1858, sur l'assolement des jardins potagers, je viens, Messieurs, vous rendre compte de mes observations.

M. James Rogers, l'auteur de cet extrait, nous indique un système détaillé complétant les conseils qui se trouvent dans tous les ouvrages d'agriculture sur les divers assolements à adopter, parce qu'il est rare que les auteurs qui s'occupent d'horticulture présentent quelques données à cet égard.

L'assolement étant sans contredit dans l'agriculture la base principale d'une bonne culture, puisqu'il a pour but de faire produire au sol le plus de denrées et les meilleures possible sans l'épuiser, il faut, avant tout,

se bien pénétrer de son importance, puis établir et adopter ce qui convient le mieux soit au climat, soit au sol, soit enfin aux débouchés. On arrivera ainsi à de bons et de grands résultats, surtout si l'assolement est pratiqué sur une terre bien travaillée avec un engrais abondant et beaucoup d'eau.

Le système présenté consiste à diviser le terrain à cultiver en six parties égales, sur lesquelles on peut obtenir, en un an, treize récoltes sans gêner en aucune façon la culture de l'année suivante.

Voulant savoir si les résultats qu'obtiennent nos maraîchers étaient au-dessous de ceux qu'on a obtenus dans le Bas-Rhin, je leur ai demandé quel était leur genre de culture et quels étaient leurs produits. D'après ce qu'ils m'ont répondu, je puis dire qu'au Puy la culture des jardins potagers est aussi avancée et même plus que dans le Bas-Rhin.

La plupart de nos jardiniers ont l'habitude de diviser leur terrain en six carrés comme le recommande M. Rogers. Je n'indique pas son système d'assolement parce que je préfère celui de nos jardiniers, dont les résultats dépassent ceux qui nous sont signalés, puisqu'ils ont de 15 à 16 récoltes sur les 6 divisisions au lieu de 13 : mais il ne faut pas perdre de vue qu'il faut fumer après chaque récolte pour arriver à ce résultat.

Vous voyez ainsi, Messieurs, que nos jardins potagers, cultivés avec discernement, donnent tout ce que la terre peut produire, et qu'il n'est pas nécessaire alors d'indiquer un nouveau genre de culture ; mais il n'en est pas de même pour les jardins des particuliers et des gens de la campagne, qui sont excessivement négligés. Les propriété-

taires devraient commencer par leur donner l'exemple et pour cela prendre des conseils auprès de nos jardiniers.

Leur profession est si ancienne dans le Velay, que l'on peut dire qu'elle existe de temps immémorial. Cette profession se transmet ordinairement de père en fils, ce qui fait supposer qu'elle est assez lucrative, car ordinairement le fils regarde comme au-dessous de lui de continuer l'état qu'a exercé son père.

Il est incontestable que ce genre de culture est loin d'être resté stationnaire, et c'est l'assolement qui a le plus contribué à ce progrès. La meilleure preuve que j'en puisse donner, c'est que la cartonnée de 169 toises s'afferme 40, 50 et même 60 francs, ce qui porte l'hectare de 600 à 900 francs, et malgré ce prix élevé, nos jardiniers vivent dans l'aisance et se font quelquefois une petite fortune.

Il est donc inutile que j'entre dans de plus grands détails sur le système présenté par M. Rogers, puisque nos maraîchers ont une méthode aussi bonne et même meilleure.

Ce rapport, rempli d'observations pleines d'intérêt, a été écouté avec attention.

Sciences historiques et archéologiques. — L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. Aymard, en réponse à une communication de M. l'abbé Bernard sur le municipe Arisido.

La parole est ensuite donnée à M. Hippolyte de Vinols qui, dans un article favorablement écouté, nous

donne une intéressante appréciation d'un ouvrage de M. de Bastard, ainsi intitulé : *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny.* Ce rapport sera inséré dans les *Annales* de la Société.

MESSIEURS,

Le livre dont M. Léon de Bastard vous a fait hommage a pour sujet l'histoire d'un homme qui consuma sa fortune et sa vie dans les luttes religieuses du XVIe siècle. Quoique rarement nommé par les historiens, Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny, n'en fut pas moins un des hommes les plus importants du calvinisme, qu'il servit également de sa plume et de son épée. Or, M. de Bastard, en retraçant la vie de ce guerrier diplomate, est venu apporter de nouveaux éclaircissements sur ces temps néfastes où l'énergie des passions religieuses se traduisait en luttes sanglantes.

La partie la plus saillante et en même temps la plus instructive du livre est le récit des négociations du vidame auprès de la Reine d'Angleterre et de l'Electeur palatin. Le mauvais succès de la conjuration d'Amboise avait provoqué une réaction qui, habilement exploitée par les Guises et la reine-mère, mettait en péril l'existence des réformés. Ceux-ci, pour relever leurs affaires, ne trouvèrent rien de mieux qu'un appel à l'Etranger. Ils suivirent en cela l'exemple des catholiques qui avaient déjà sollicité le roi d'Espagne. Le prince de Condé chargea le sire de Maligny d'aller demander à Elisabeth des secours d'hommes et d'argent. La marche de ces négociations, qui produisirent le traité

d'Hamptoncourt, est exposée par M. de Bastard avec netteté et précision. Les détails dans lesquels il entre, les documents nombreux qu'il cite ou qu'il reproduit donnent à son œuvre un caractère véridique et consciencieux que les écrivains de nos jours sacrifient trop souvent aux séductions de la forme et au triomphe de leurs idées personnelles.

La correspondance diplomatique du vidame, reproduite en longs fragments, fait connaître d'une manière intime quelques personnages célèbres de ce temps-là, et dépeint la situation précaire dans laquelle se trouvaient les agents du calvinisme, même auprès des cours qui étaient favorables à leur cause. Le caractère indécis du prince de Condé s'y montre à nu : les lettres de son négociateur sont remplies de conseils et parfois de plaintes sur l'insouciance du prince et sur le coupable dénuement où on le laisse lui-même. Outre l'infériorité de son chef, le diplomate avait encore à combattre les difficultés matérielles que suscitaient autour de lui les agents de Catherine de Médicis. Il n'atteignait son but qu'à force d'habileté et d'abnégation.

Les affaires privées de Jean de Ferrières se ressentaient des orages de la vie publique. Dans cette partie de son livre, M. de Bastard mentionne, sur les mœurs de l'état social du temps, des faits que les histoires écrites sur un plan plus vaste laissent ignorer. Le vidame, deshérité par son père pour s'être fait calviniste, ne parvint qu'avec peine à entrer en jouissance de l'héritage de sa mère, Louise de Vendôme, qui lui donnait le droit de s'appeler vidame de Chartres, titre affecté à cette illustre maison. Il s'efforça, par des protestations secrètes et des ventes simulées, de soustraire ses biens à la confiscation décrétée contre lui

pour le fait de ses intrigues en Angleterre. Mais ce qu'il arrache aux atteintes de la justice royale est détruit par la guerre. Catholiques et huguenots ruinent ses seigneuries en cherchant à les prendre ou à les conserver.

Un désordre aussi profond suffirait seul pour montrer dans quel état de faiblesse la royauté était tombée sous les derniers Valois, mais rien n'est plus significatif que le fait suivant. Charles IX et la reine-mère, soupçonnant que Jean de Ferrières était, comme son frère, le jeune Maligny, un des instigateurs du complot par lequel les calvinistes voulaient s'emparer de Lyon, ordonnèrent à Tavannes, gouverneur de Bourgogne, de l'arrêter dans son château de Maligny où il se trouvait alors. Le gouverneur n'osa point exécuter l'ordre, et un simple gentilhomme, qui n'était ni grand vassal, ni grand officier de la couronne, retranché dans son manoir avec quelques hommes d'armes, bravait impunément cette autorité royale que Louis XI et François Ier avaient faite si absolue. Quelques années plus tard, le vidame résiste à main armée au lieutenant criminel de l'Angoumois; il s'échappe, après avoir soutenu un siége en règle contre les gens du roi. La loi, le droit, l'autorité étaient également méconnus, et ce beau royaume de France allait disparaître au milieu des passions politiques et religieuses, si la main puissante du plus grand des Bourbons ne l'eut arrêté dans sa ruine.

M. de Bastard a su tirer un livre instructif, une œuvre sérieuse d'un sujet en apparence peu fécond. En faisant revivre un nom presqu'ignoré, il montre que, parmi ces hommes qui menaient au combat les dévoyés de l'Eglise, Coligny, d'Andelot, Duplessis-Mornay n'étaient pas les seuls capables de sacrifier au triomphe d'une idée leur repos,

leur fortune et leur vie. Le style de l'auteur est en tous points conforme à la nature de son sujet. Il réunit les deux qualités que doit rechercher le chroniqueur aussi bien que l'historien : la clarté et la simplicité. Le choix et l'abondance des documents dénotent des recherches aussi étendues qu'intelligentes ; en un mot, l'œuvre entière peut servir de modèle aux travaux qui, il faut l'espérer, couronneront quelque jour les efforts de votre commission des recherches historiques.

Personnel de la Société. — M. Gâtillon écrit à M. le Président pour l'informer qu'ayant cessé d'habiter la ville du Puy, il remet dans ses mains son titre de membre résidant et sollicite en même temps la qualité de membre non résidant.

M. Sarlandie des Rieux écrit pour solliciter le titre de membre résidant. Avec sa thèse de licencié en droit, il adresse un travail sur ce sujet : *De l'influence générale des Sociétés d'agriculture.*

M. le Président nomme une commission chargée du rapport sur la candidature de M. Sarlandie. Elle est ainsi composée : MM. de Fontpertuis, Chouvon et du Garay aîné.

A cinq heures la séance est levée.

Le Secrétaire,
BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 3 FÉVRIER.

SOMMAIRE.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président entretient la Société du voyage qu'il a fait à Givors où il a accompagné Mgr de Morlhon, pour faire cesser le dissentiment élevé entre le sculpteur et le fondeur de la statue de Notre-Dame de France ; quelques détails sur la réception faite par Sa Majesté Napoléon III à Mgr l'Evêque du Puy. — AGRICULTURE : M. le Président remet en délibération la question de l'échelle mobile qui est renvoyée à un nouvel examen de la commission dite des céréales ; extension de cette commission et plein-pouvoir à elle accordé par la Société. — Nouvelle espèce de pomme de terre ; plantation de ce tubercule. — *Drainage :* Utilité du drainage au point de vue de l'hygiène publique ; ses heureux effets sur la maladie du *goître* dans quelques localités. — *Arboriculture :* Des essences d'arbres les plus favorables à la séparation des héritages. — SCIENCES HISTORIQUES : Document sur la prise de possession d'un canonicat de l'église de Notre-Dame du Puy par le prince Humbert, dauphin du Viennois, communiqué par M. l'abbé Sauzet. — Lecture d'un mémoire sur le nom des habitants du Velay, par M. Aymard. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Admission de M. Sarlandie des Rieux au titre de membre résidant, après un rapport de M. de Fontpertuis. — ADMINISTRATION : Lecture de quelques propositions émanées du conseil d'administration.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures, M. le Président ouvre la séance. — Selon l'usage, le Secrétaire donne lecture du procès-

verbal de la dernière séance. — Il est adopté sans réclamation.

M. le Président prenant ensuite la parole, s'excuse de n'avoir pas assisté à la dernière séance. Le motif qui l'en a empêché n'est pas étranger aux plus chères préoccupations de la Société. M. le Président a accompagné Mgr de Morlhon à Givors et à Paris dans l'intérêt de l'œuvre de Notre-Dame de France.

A Givors, il s'agissait de mettre fin au dissentiment qui s'était élevé entre l'artiste auteur de la statue et le fondeur, au sujet de leurs attributions respectives. M. Prenat ne voulait admettre de la part du sculpteur d'autre contrôle que celui qui porterait sur l'ensemble de la statue amenée à son entier achèvement. Se retranchant derrière sa responsabilité, il prétendait faire ajourner tout examen de détail, et déniait à l'auteur lui-même le droit de s'immiscer dans l'opération même de la fonte. Mais M. Bonassieux soutenait, non sans raison, qu'il lui appartenait de surveiller, ou par lui même ou par son représentant, l'exécution successive des différentes parties de son œuvre; que ses conseils et son contrôle portant tour-à-tour sur chacun des détails de ce vaste monument, seraient bien plus efficaces et plus opportuns qu'au moment de la livraison définitive de la statue.

Enfin l'heureuse et bienveillante médiation de Monseigneur de Morlhon, assisté de notre Président, a fait évanouir les obstacles et cesser les conflits; et rien ne s'oppose plus à ce que, pour l'époque promise, l'image de la Vierge s'élève radieuse sur le rocher Corneille.

A Paris, il importait de connaître la nature des doutes élevés sur la solidité du piédestal déjà construit et du rocher qui le supporte. A ce sujet, le conseil des bâtiments civils n'ayant pu produire de conclusion définitive, M. le Ministre de l'Intérieur, suffisamment édifié par le rapport de M. de Gisors, architecte envoyé en mission spéciale pour venir vérifier l'état des choses, a rendu à la commission sa liberté d'action.

Monseigneur l'évêque du Puy ne pouvait quitter Paris sans renouveler ses remerciements à l'Empereur qui, par le généreux don des canons pris à Sébastopol, a rendu immédiatement possible l'exécution d'un pareil monument. Monseigneur a été assez heureux pour entretenir longtemps le chef de l'Etat. Sa Majesté a accueilli avec affabilité un dessin photographique de la statue, que M. Charles de Lafayette lui a présenté. Elle a également témoigné à plusieurs reprises de toute sa sympathie en faveur de cette œuvre à la fois patriotique, artistique et religieuse, une des plus remarquables de ce temps. Sa Majesté enfin a exprimé à notre éminent prélat combien elle serait heureuse d'assister à la fête d'inauguration, dans le cas où les circonstances le lui permettraient.

Cette communication du Président, rendue dans le procès-verbal d'une manière sommaire, a vivement intéressé l'Assemblée.

Agriculture. — M. le Président, en présentant une analyse rapide des publications reçues par la

Société, fait remarquer que les Revues agricoles se préoccupent des souffrances de l'agriculture provenant de l'abaissement du prix des céréales. La plupart de ces publications se sont rendues l'organe des Sociétés d'agriculture qui demandent avec instance au Gouvernement une protection efficace. Dans le département de la Haute-Loire, autant que partout ailleurs, l'agriculture a besoin d'appui. Dans cette conjoncture, M. le Président, après avoir pris l'avis de la Société, déclare qu'il réunira pour un jour très-rapproché, qu'il fixe même au dimanche suivant, la commission permanente dite des céréales; elle aura à décider si, à l'exemple des Sociétés d'agriculture, notre Société n'a pas un vœu à formuler auprès du Gouvernement pour la protection des intérêts agricoles en ce moment compromis. M. le Président croit devoir augmenter le nombre des membres de la commission et ajouter les noms de MM. de Brive, Chouvon, de Vinols Louis, Paul, à ceux de MM. le Président de la Société, Souteyran, de Fontpertuis, Balme, Plantade, Giron-Pistre.

La Société consent en outre à s'en rapporter aux décisions de la commission ainsi recomposée.

M. le Président signale une nouvelle pomme de terre, venue de semis dans les jardins de M. Lebrun, qui a déjà créé les variétés appelées *Comice d'Amiens*, *la Généreuse* et la *Ferme picarde*. C'est la *Renneville*, du nom d'un homme qui était un des plus éminents agronomes du département de la Somme. Son apparition est annoncée avec éloge par le journal de

la Société impériale et centrale d'agriculture, numéro de décembre 1858, p. 800.

Le même numéro contient un rapport sur la plantation de la pomme de terre, d'où il résulte que la plantation de tubercules entiers, à un seul œil, réunit les conditions les plus avantageuses, la semence pouvant ainsi braver la sécheresse beaucoup mieux que de simples rondelles à un seul œil, qui cependant ont donné des produits plus considérables.

Drainage. — La *Revue des Sociétés savantes,* dans un article de la troisième livraison de septembre 1858, signale une très-bonne et très-inattendue application du drainage dont on ne sait pas assez apprécier tous les bienfaits dans ce pays. Dans un canton de la Lorraine, au bord d'un marais tourbeux de 161 hectares où domine la marne irisée, se trouve la petite ville de Rosières, chef-lieu de canton de 2,300 âmes. Près du cinquième de la population, plus de 400 personnes étaient atteintes d'une fort triste infirmité, celle du *goître.* M. Perrot, membre de la Société d'agriculture de Nancy, entreprit de combattre ce fléau, et comme le constate le rapport du comité d'hygiène et de salubrité publique du département de la Meurthe, il a obtenu des résultats qui ont répondu à ses constants efforts et à son dévoûment éclairé. Au moyen d'un drainage complet et bien suivi, il est parvenu à dessécher le marais, et joignant à ce moyen préventif les moyens curatifs, distribuant lui-même l'iode aux habitants atteints de la maladie, tantôt en substance à l'état de teinture administrée à l'intérieur, et tantôt

à l'état d'iodure, employé en friction sur le cou des enfants, il est parvenu d'abord à préserver toute la jeune génération et même à guérir la plupart des malades. La *Revue des Sociétés savantes* ajoute que M. Perrot a pratiqué cette médication sur une grande échelle, sous la surveillance du médecin du canton, et grâce au concours des instituteurs; et qu'il a été secondé par un ancien fonctionnaire de l'Université, M. Maire, ancien maître d'étude du lycée de Nancy.

Arboriculture. — Au moment où le Gouvernement s'occupe avec activité d'un projet de code rural que les intérêts agricoles réclament avec instance, M. le Président fait observer qu'il serait opportun de savoir quels seraient pour la séparation des héritages les arbres qui pourraient être le plus utilement employés, quelles seraient les essences qui, par leurs racines ou leur ombrage causeraient le moins de préjudice aux récoltes. M. le Président pense que la question mérite d'être étudiée et il la confie aux lumières de M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts, Secrétaire-adjoint de la Société.

Sciences historiques. — En qualité de membre de la commission des recherches historiques, M. l'abbé Sauzet fait à l'Assemblée une communication écrite qui est l'analyse d'un document historique à la date de 1339, faisant partie des titres de la maison de la Tour du Pin. Ce document, qui intéresse au plus haut point l'histoire ecclésiastique de notre pays, a été extrait des

archives de la préfecture de Valence. M. Sauzet le doit à l'obligeance de M. de Chaulnes Gabriël, attaché à la préfecture de la Drôme. Cette pièce ancienne est le procès-verbal authentique de la prise de possession d'un canonicat de l'église Notre-Dame du Puy, par le prince Humbert, dauphin du Viennois (1).

M. Aymard donne ensuite lecture d'un fragment d'un mémoire considérable plein d'érudition, sur les transformations successives du nom des habitants et du pays du Velay.

Personnel de la Société. — Le dépouillement de la correspondance achevé, M. de Fontpertuis donne lecture du rapport suivant sur la candidature de M. Sarlandie.

Messieurs,

M. Sarlandie, secrétaire particulier de M. le Préfet de la Haute-Loire, a sollicité d'être admis au nombre des membres résidants de notre Société. Il a présenté à cet effet et comme titre d'admission un travail intitulé : *De l'influence générale des Sociétés d'agriculture.* Vous avez nommé, conformément au règlement de la Société, pour l'examen

(1) Voir le *Bulletin des recherches historiques.* — Juin 1859.

de ce travail, une commission composée de MM. du Garay, Chouvon et moi. Je viens, en qualité de rapporteur, vous présenter nos appréciations sur ce travail et notre conclusion sur la candidature de M. Sarlandie.

Notre futur collègue (permettez-moi d'anticiper sur votre décision) constate d'abord l'importance économique de l'agriculture. Il nous montre tous les gouvernements préoccupés de ses progrès et rappelle à ce sujet le mot de Colbert, auquel on a imputé cependant une prédilection aveugle pour l'industrie : « L'agriculture est la mère-nourrice de la France. » Mot qui me paraîtrait bien être, ne fût-il pas authentique comme il l'est, le mot d'un grand ministre et qui me rappelle la parole de Sully, dans ses *Economies royales :* Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles d'un Etat. La même pensée se retrouve sous la plume et dans la bouche de Turgot, un autre grand homme d'Etat, de Quesnay et de tous les physiocrates; au point que ces hommes d'élite professaient la doctrine, sinon que la terre était la seule source de la richesse publique, du moins qu'elle en était la première, la génératrice de toutes les autres, s'il m'est permis d'user de cette expression, et qu'ils la tenaient comme la seule base raisonnable et juste de l'impôt. Négligée sous quelques-uns des gouvernements qui ont suivi 1789, moins par la faute de ces gouvernements peut-être que par la faute des circonstances, la cause de l'agriculture a été reprise de nos jours avec éclat et persévérance. L'Empereur Napoléon III ne fait au surplus que continuer, à cet égard, les traditions du gouvernement de son oncle l'Empereur Napoléon Ier.

Mais, dans l'œuvre sociale, les gouvernements n'ont

qu'une part et une fonction déterminée. Ils ont le droit de dire aux citoyens : Aidez-vous, je vous aiderai. En ce qui concerne l'agriculture, nous paraissons avoir compris cette nécessité, et l'on peut se féliciter de la réaction qui se manifeste en sa faveur. « Le premier effet de cette réaction a été, disais-je dans une autre enceinte, le premier effet de cette réaction a été le perfectionnement des méthodes agricoles, la percée de l'épaisse couche de préjugés et d'ignorance dans laquelle nos cultivateurs ont trop longtemps vécu. Là ne s'arrêtera point ce mouvement, et l'on verra l'agriculture solliciter de plus en plus l'activité d'hommes jeunes et capables, le capital se lasser de déserter une source de production qui l'implore et à laquelle il fait tant défaut. Les bras suivront le capital. » Depuis que j'ai écrit ces lignes, si le manque de bras a continué de se faire sentir, si les populations rurales ont continué d'obéir à l'attraction qui les pousse vers les villes, la mécanique agricole est venue rétablir l'équilibre, en partie du moins, et remplir un rôle inconnu jusqu'ici aux machines. Dans l'industrie, les inventions de Watt, d'Arkwright, de Philippe de Girard, de Jacquard et de tant d'autres, bienfaisantes dans leur principe et leurs résultats généraux, quoi qu'en ait dit l'ignorance, ont eu pour effet immédiat de rendre du travail disponible pour un instant. De là des perturbations qu'ont étudiées, de là des souffrances auxquelles ne sont pas restés insensibles les économistes les plus convaincus — et l'on me permettra de me ranger parmi eux — de l'excellence du principe de la liberté du travail, du commerce et de l'industrie. Les machines agricoles, loin d'éloigner les bras, les ont au contraire suppléés.

Le mouvement dont je parlais tout-à-l'heure, il appartient aux Sociétés d'agriculture de le féconder, elles qui l'ont en grande partie provoqué. « Fertiliser la terre, » détruire la routine, recommander les procédés utiles « qu'on néglige ou qu'on ignore, augmenter ainsi la for- » tune publique, en augmentant la fortune privée : c'est » là une belle mission qui doit irrésistiblement tenter » tout homme ayant le sentiment du beau, l'amour du » bien et le dévoûment à son pays. En agissant ainsi, vous » ne travaillez pas seulement au bien-être physique du » peuple, vous contribuez encore à son développement » moral. » Ces dernières paroles sont de M. Sarlandie. Il attache, vous le voyez, comme nous tous ici, une double importance à la prospérité de l'agriculture. Il voudrait que les efforts des Sociétés d'agriculture fussent assez heureux pour retenir le paysan sur la terre et pour lui rendre le travail plus facile, moins incertain et plus productif, en même temps que ces efforts, concurremment avec ceux des autres forces sociales, tendent à élever son niveau moral, à développer son instruction, à polir ses mœurs et ses habitudes.

But difficile et élevé, mais qui n'est pas au-dessus du dévoûment des Sociétés d'agriculture. « Vous ne négligez » rien, en effet (c'est encore M. Sarlandie qui parle) pour » améliorer la culture et la condition physique et mo- » rale des populations rurales ; vos Sociétés, assemblées » d'hommes pratiques et dévoués, multiplient les expé- » riences, publient le résultat de leurs observations, » perfectionnent, inventent ou propagent des instruments » destinés à remplacer les bras que l'industrie nous en- » lève, enrichissent nos champs de plantes nouvelles et

» nos fermes d'animaux étrangers ; des concours s'orga-
» nisent, des expositions fréquentes entretiennent le zèle
» et provoquent l'émulation ; l'agriculture, enfin, sous vos
» intelligents et sympathiques efforts, devient de plus en
» plus en honneur, comme aux jours antiques où, avec la
» guerre, elle était le seul exercice digne des hommes
» libres. »

Aujourd'hui, Messieurs, l'exercice d'aucun art, d'aucune industrie n'est réputé indigne de l'homme libre. Watt et Guttemberg, la machine à vapeur et l'imprimerie, ont détrôné la force brutale. La terre est néanmoins restée la mère nourricière, *magna parens frugum ;* l'agriculture, une des plus nobles parmi les occupations humaines. Ce sentiment paraît à chaque ligne du travail de M. Sarlandie. Si j'ajoute que dans ce travail, ainsi que vous avez pu déjà en juger par mon analyse et les extraits que j'en ai tirés, si j'ajoute que dans ce travail l'auteur a fait preuve du talent d'écrire, réuni à la justesse des pensées et des vues, vous sanctionnerez volontiers la proposition que la commission vous fait par mon organe, d'admettre M. Sarlandie au nombre de nos membres résidants.

Après cette lecture, écoutée avec intérêt, a eu lieu le vote, au scurtin secret, à la suite duquel M. Sarlandie a été proclamé membre résidant de la Société.

Administration. — L'ordre du jour appelle le compte-rendu de l'état financier de la Société. Il est donné par M. l'agent comptable.

M. Plantade, rapporteur du conseil d'administration, donne lecture de plusieurs propositions émanées de ce conseil et qui toutes ont été favorablement accueillies par la Société.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 10 MARS.

SOMMAIRE.

Dons au Musée : Poterie gallo-romaine donnée par M. Hector Falcon. — Tableau de calligraphie offert par M. Rabaly, directeur de l'école Normale primaire. — Ouvrages reçus : *Mandement pour le carême*, de Mgr de Morlhon. — *Annales scientifiques de l'Auvergne :* Monnaies du Puy et Rapport de M. Enjubault sur l'*Histoire des classes rurales*. — *Bulletin monumental :* Opinion de M. Ch. C. de Lafayette sur la conservation des collections épigraphiques. — *Thèse* pour le doctorat en médecine, par M. A. Vissaguet. — *Procès-verbaux du Congrès scientifique de France*, 24e session, tenue à Grenoble ; Section d'agriculture présidée par M. de Brive. — *Protogée ou de la formation et des révolutions du globe*, de Leibnitz, par M. le docteur Bertrand de Saint-Germain. — Agriculture : Vœu formulé à l'occasion de la question de l'échelle mobile. — D'un rapport de M. Chouvon sur des expériences comparées de semences de froment. — Rapport de M. Balme sur un ouvrage de M. Monestier, concernant les inondations. — Sciences historiques : Du cartulaire de l'abbaye de Chemalières, par M. l'abbé Bernard. — Beaux-Arts : Des tableaux de M. Thuillier, du *Centaure* et du *Lapithe* de M. Barye, d'après M. de Brive. — Sociétés savantes : Congrès scientifique de France, 26e session. — Personnel de la Société : Demande d'admission de M. Vinay ; Nomination d'une commission.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures, M. le Président ouvre la séance. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Dons au Musée. — Sur le bureau sont placés deux fragments de poterie rouge gallo-romaine, dite samienne, avec figurines en relief, d'un assez beau dessin. Elles ont été trouvées sur la plaine de Rome, près le Puy, par M. Hector Falcon, qui en fait hommage au Musée, par l'organe de M. Aymard.

On remarque aussi beaucoup un grand tableau contenant le nom des membres de la Société, avec de belles enluminures à la plume et qui est un vrai chef-d'œuvre de calligraphie, exécuté à l'école Normale primaire de la ville. Par l'intermédiaire de M. Béliben, M. le Directeur l'offre en hommage à la Société, comme une marque de gratitude pour les encouragements que le cours d'agriculture pratique, nouvellement institué à l'école, a reçus de la Société. Il espère que ce souvenir resserrera encore les liens qui unissent, dans ce pays, l'instruction primaire à la Société d'agriculture. M. le Président accepte avec plaisir l'hommage de M. Rabaly et charge le Secrétaire de le remercier de ces bonnes dispositions et de le prier d'y persister, ne pouvant en attendre que de bons effets pour la diffusion de l'enseignement agricole dans le département.

Ouvrages reçus. — Parmi les publications et les ouvrages reçus par la Société, M. le Président fait remarquer : 1° le Mandement de Monseigneur l'Evêque du Puy, pour le carême, dont le sujet, traité avec tout le talent qui distingue le digne et éminent prélat, pasteur de ce diocèse, roule sur l'œuvre de la propagation de la Foi ;

2° Les *Annales scientifiques de l'Auvergne*, renfermant une dissertation sur les monnaies frappées en Auvergne à toutes les époques, et dans laquelle se trouvent des monnaies du Puy ; par M. F. Mioche, membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont.

Ces Annales contiennent en outre un rapport de notre collègue, M. Enjubault, à l'Académie de Clermont, sur l'*Histoire des classes rurales*, par M. Henri Doniol. L'ouvrage, que M. Doniol a présenté comme titre d'admission dans notre Société, est jugé dans ce rapport comme le mérite le talent de son auteur et cette imagination vive, ce sens droit qui distinguent le rapporteur, M. Enjubault ,

3° Le *Bulletin monumental*, de M. de Caumont, où se trouve relatée l'opinion que M. Ch. Calemard de Lafayette fit prévaloir dans une séance générale du Congrès des Sociétés savantes qu'il présida, au sujet de la conservation des collections épigraphiques ;

4° Une Thèse pour le doctorat en médecine, dont fait hommage à la Société un jeune docteur que recommandent de longues et de sévères études, M. Adrien Vissaguet, qui a traité avec succès de la cautérisation de l'épiploon, selon la méthode d'un éminent docteur de Lyon, M. Bonnet, bien connu dans notre pays et qu'une mort prématurée est venue arrêter dans une brillante carrière ;

5° L'ouvrage contenant les procès-verbaux de la 2e section de la 24e session du Congrès scientifique de France, tenue à Grenoble, au mois de septembre 1857. Nous aimons à trouver dans ces procès-verbaux

l'inspiration d'un de nos plus dignes et honorables collègues, M. de Brive, qui eut l'honneur, en qualité de Président, de diriger les travaux de cette section, sans contredit la plus importante de tout ce Congrès, et par le nom des membres qui la composaient, et par la nature des questions qui y furent traitées. Ainsi la question des inondations, qui nous préoccupe si fort, y a été débattue avec talent et sous toutes ses faces par de savants interlocuteurs, tels que MM. Emile Gueymard, ingénieur en chef des mines en retraite, de Ribbe, Mahias, Second, Crespe, Adrien Séneclauze, Robiou de la Tréhonnais, Paul Gariel, Reynaud, de Caumont et le Président de la section. La statistique agricole, la question de l'écobuage, des engrais et du chaulage, la culture de la betterave, du trèfle, du sorgho, le drainage, le crédit agricole, la sulfatisation des bois, toutes ces matières y ont été l'objet d'études neuves, approfondies et qui font de l'ouvrage où elles sont consignées, un livre intéressant et utile. La Société doit être heureuse de la haute justice rendue à celui de ses membres qui la représentait si honorablement à Grenoble, et elle apprendra avec plaisir un dernier détail. M. Paul Gariel, secrétaire de la Section, répondant à la dernière allocution du Président et se rendant l'organe de ses collègues, remercie (sic) M. de Brive de la direction sage, ferme et éclairée qu'il a su imprimer aux délibérations de la section, direction qui lui a permis de porter la lumière sur le plus grand nombre de questions posées par le programme du Congrès ;

6° M. le Président signale enfin un livre ayant pour titre : *Protogée, ou de la formation et des révolutions*

du Globe, par Leibnitz. Cet ouvrage, traduit pour la première fois, est de M. le docteur Bertrand de Saint-Germain, un de nos compatriotes. La traduction de la *Protogée* de Leibnitz est précédée d'une Introduction qui n'est rien moins que l'histoire de la géologie depuis les temps les plus anciens, ceux de Moïse, de Platon, etc., jusqu'à nos jours. Cet ouvrage, qui mérite d'être soumis à l'examen de M. Bertrand de Doue, qui est dédié à M. Elie de Beaumont, un des Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, et à M. Marrot, inspecteur général des mines, a été adressé en hommage à notre Société, par l'organe de M. le Président, qui s'est réservé le soin de remercier M. le docteur Bertrand de Saint-Germain.

Agriculture. — L'ordre du jour appelant une communication de la commission extraordinaire dite des céréales, M. le Président donne lecture du vœu formulé dans le sein de cette commission, vœu qu'il a déjà transmis à Son Excellence M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, d'après les pleins pouvoirs que la commission avait reçus de la Société à cet effet.

La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, émue des doléances unanimes qui se sont produites dans son sein, ou qui lui parviennent de toutes parts sur les souffrances de l'agriculture, et vivement préoccupée de ce qu'il y a de désastreux dans l'avilissement toujours croissant du prix des céréales, a cru devoir nommer une commission chargée de formuler et de transmettre à Son

Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce de respectueuses observations sur cette question capitale.

La commission convaincue, comme la Société, de toutes les sympathies du Gouvernement pour les intérêts agricoles, n'a pas douté que Monsieur le Ministre ne fût disposé à accueillir avec bienveillance, comme élément d'une utile enquête sur les besoins et les intérêts de chaque localité, l'expression des vœux qui se produisent en ce moment dans le sein de toutes les associations agricoles.

En conséquence, elle prend la liberté d'adresser à Son Excellence l'extrait ci-joint de ses délibérations :

« Considérant que la suppression du système dit de l'échelle mobile livre l'agriculture française à toutes les chances d'une concurrence par trop inégale et fatalement ruineuse ;

» Qu'un tel état de choses, en se prolongeant plus longtemps, ne saurait manquer de décourager complètement les cultivateurs, d'enrayer presque subitement la tendance aux progrès agricoles, partout si manifeste aujourd'hui, grâce notamment aux heureuses initiatives de l'autorité supérieure elle-même ;

» Que cette dépréciation aurait infailliblement pour résultat de faire amoindrir, dans une notable mesure, la proportion des emblavures en faisant reconquérir à la jachère une large part de ce qu'elle a perdu dans ces derniers temps, au grand profit de notre production nationale ;

» Que, le travail agricole de la sorte amoindri, on verrait se développer encore cette tendance à l'immigration des populations rurales vers les grandes agglomérations

urbaines dont se préoccupent, à si juste titre, les économistes et les hommes d'Etat ;

» Que l'ouvrier agricole ainsi délaissé chercherait vainement, sans doute, à trouver dans l'industrie la compensation permanente de son travail perdu ; qu'il serait livré tout au moins à toutes les vicissitudes douloureuses du chômage intermittent et aux suggestions anti-sociales de l'oisiveté ou de la misère ;

» Que, d'autre part, la diminution qui résulterait très-prochainement, dans la somme totale de nos récoltes, des nouvelles conditions de découragement et d'impuissance créées à l'agriculture pourrait évidemment compromettre un jour les plus sérieux intérêts de la consommation, et mettre un grand pays comme la France, si heureusement apte à se suffire en toutes choses à lui-même, à la merci de l'étranger ;

» La Société d'agriculture du Puy constate que le prix actuel des céréales est, pour la Haute-Loire, notablement inférieur à la moyenne des prix de revient.

» En conséquence, elle croit urgent, ne fût-ce que pour rendre aux transactions la sécurité et la sincérité qui leur sont si nécessaires, de revenir, dans le plus bref délai, au système de l'échelle mobile, remanié, si l'on veut, dans quelques-uns de ses détails et simplifié dans ses bases.

» Le département de la Haute-Loire, en ce qui le concerne, le département de la Haute-Loire, dont l'industrie agricole est le principal et presque le seul instrument de vie, s'alarmerait vivement, et, la Société croit pouvoir le dire, s'alarmerait à bien juste titre de la prolongation du *statu quo* tout aussi bien que de l'incertitude qui pourrait durer encore en cette matière. A plus forte raison regarde-

rait-il comme véritablement désastreuses, comme pouvant porter le coup le plus funeste à l'avenir agricole du pays, des tendances économiques qui, faisant sur l'agriculture leurs dangereuses expérimentations et proclamant plus ou moins radicalement l'imprudent principe de toutes les franchises commerciales, détournerait, d'une façon peut-être irremédiable, de l'agriculture déjà si cruellement éprouvée, les capitaux et les bras.

» Dans le dessein d'appeler sur ces considérations, à ses yeux si pressantes, toutes les sollicitudes du Gouvernement, la Société d'agriculture du Puy charge son Président de les transmettre sans retard à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture. »

M. le Président ajoute qu'il a dû, d'après l'invitation qu'il en avait reçue dans le sein de la commission, transmettre la rédaction de ce vœu au *Journal d'agriculture pratique*, et il l'a fait en adressant à M. Barral la lettre suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la délibération adressée à M. le Ministre de l'Agriculture, au sujet de la question des céréales, par la Société d'agriculture du Puy, Société qui représente les intérêts agricoles du département de la Haute-Loire tout entier.

Me permettrez-vous, Monsieur le Rédacteur, d'ajouter qu'à notre connaissance un grand nombre d'hommes prati-

qies et sérieux, accoutumés à voir en vous un défenseur aussi habile qu'autorisé de leur grande cause, s'étonnent de trouver dans votre journal, d'ailleurs si dévoué et si justement apprécié, une indécision, des préventions peut-être, qu'il est permis de regarder comme bien fâcheuses dans la question dont il s'agit.

Les conditions de l'impôt et de la main-d'œuvre en France ne suffisent-elles pas à créer pour l'agriculteur français une situation complètement à part, en vertu de laquelle la concurrence étrangère et l'égalité sur le marché deviennent immédiatement ruineuses?

Après l'enquête ouverte dans vos colonnes, on a malheureusement déserté, faute d'éléments suffisants, d'investigations concluantes, l'utile étude des prix de revient de l'hectolitre de blé en France. Là est pourtant toute la question. Si l'étranger peut constamment nous fournir des grains à bas prix, ne fût-ce qu'à 14 fr. l'hectolitre (et il en produira à 6 fr.), tandis que nous ne saurions l'obtenir nous-mêmes au-dessous de 18 et 20 fr., quelles que soient les séductions de la théorie, rien ne pourra déterminer bien longtemps l'agriculteur français à fabriquer du blé pour le vendre constamment à perte, et quand alors les grains étrangers auront à combler un plus grand vide, croit-on qu'ils puissent suffire à tout? croit-on qu'ils puissent maintenir les conditions du bon marché? et serons-nous bien plus près de la solution du problème que l'on semble se poser : le pain à très-bas prix? N'entrevoit-on pas des alternations désastreuses de disette avec des prix exorbitants, et de surabondance avec des prix avilis, suivant que l'agriculture nationale osera ou n'osera pas tenter un grand effort de production?

Je sais bien qu'on nous dit dès-à-présent, en le prenant de haut avec nous, et en nous prodiguant des conseils quelque peu dédaigneux : cultivez mieux, vous produirez à meilleur marché. Mais est-ce donc à dire que produire à un prix de revient comparativement élevé soit la preuve absolue d'une infériorité digne de flétrissure?

Sont-ce les hommes éminents par l'intelligence et par le cœur, les hommes voués comme vous-même aux intérêts du progrès en tout genre, qui songeront jamais à déplorer que l'agriculteur français employant des bras libres soit obligé de rémunérer la main-d'œuvre à son prix; que l'ouvrier ait d'autres exigences de salaire que le serf russe ou l'esclave des Etats-Unis; que les prix se débattent enfin librement et de gré à gré entre le chef de l'exploitation et ses divers agents? — Si nous avions sous la main les instruments dociles que donne à d'autres le servage, si les besoins de notre civilisation, de la force et de la grandeur nationales, n'imposaient pas à la propriété agricole des charges supérieures à celles qu'elle doit supporter partout ailleurs, sans doute nous produirions nous aussi du blé à meilleur marché; nous arriverions peut-être à supporter moins impatiemment la concurrence de la production étrangère; nous verrions avec moins de douleur les satisfactions de détail données à nos dépens aux théoriciens systématiques et fantaisistes d'une certaine école économique. Nous trouverions moins dur, enfin, de voir expérimenter sur l'agriculture, tout comme *in animâ vili*, ces systèmes, ces théories moins admissibles encore sur le terrain de l'agriculture que sur celui de toute autre industrie. — Mais est-il bien certain que la France du XIXe siècle fût ainsi moralement et même matériellement plus grande?

Les économistes ont bien daigné pendant quelque temps, nous le savons, admettre en faveur de l'agriculture une sorte d'exception, et formuler quelquefois cet aveu, que de toutes les industries c'était elle qui se prêtait le moins en France à subir la rigidité de leurs principes. La propriété rurale, M. Rossi veut bien en convenir, recevrait un coup funeste de l'application générale des doctrines de libre-échange. On convient enfin que la libre entrée des produits agricoles étrangers fera déserter la culture, amènera le délaissement, l'abandon à la jachère éternelle de tous les terrains de qualité inférieure; mais les résultats généraux, en ce qui concerne l'industrie, notamment, seront si magnifiques qu'il faut savoir subir quelques inconvénients et faire tout fléchir sous la loi des principes.

Il semblait cependant permis, en vertu des aveux échappés à la bonne foi des théoriciens, d'espérer que l'agriculture serait tout au moins la dernière des industries soumises aux douteuses expérimentations du système. Le système n'aurait dû nous froisser cruellement, nous producteurs agricoles, qu'après que nous aurions ressenti, comme consommateurs, quelques-uns de ses grands avantages. Il semblait donc bien rationnel, si on voulait absolument faire aux dépens de quelqu'un l'expérimentation du libre-échange, de commencer par appliquer l'argument, les principes de liberté à l'industrie manufacturière, tandis que nous aurions tâché, nous, d'accomplir encore modestement quelques-uns de ces progrès qui nous sont journellement conseillés par d'infaillibles oracles. Cela eût été rationnel sans doute; oui, mais l'industrie, puissamment organisée, sachant grouper ses forces, riche de capitaux, de hautes influences, disposant çà et là d'une large publi-

cité, et pouvant par la publicité donner à tous les siens de rapides mots d'ordre, l'industrie, depuis trente ans, ne laisse pas expérimenter sur elle, sans gémir très-haut et sans crier très-fort. Sitôt que d'entreprenants docteurs, pour son très-grand bien, sans nul doute, tentent de la soumettre à leur aventureux régime, elle sait porter au besoin jusqu'au trône ses respectueuses doléances; et c'est ainsi que, faute de pouvoir faire à tort et à travers du libre-échange industriel, on est réduit, comme pis-aller, à faire aux dépens de l'agriculture quelques petits essais dont elle se souviendra longtemps.

Pour parler plus sérieusement dans un sujet si grave et pour en finir, un mot encore ! Sans qu'il y ait entre nous, agriculteurs des divers points de la France, aucun concert, aucune entente, nous disons tous probablement la même chose; nous répudions d'abord la compétence des agronomes de cabinet, et ceux-là éliminés, quand la parole sera donnée aux véritables producteurs, la conclusion formelle de tout ce grand débat sera celle-ci :

Plutôt que de vendre longtemps du blé au-dessous du prix de revient, l'agriculture, découragée, se croisera les bras, la propriété agricole deviendra une valeur secondaire, les populations rurales, déjà si fatalement entraînées par les séductions décevantes des grandes villes, cèderont de plus en plus à ce dangereux entraînement : nous aurons pour fournisseurs attitrés et rentés par nous-mêmes ceux qui peuvent être demain nos ennemis. Viennent ensuite des circonstances où la France ait à défendre son indépendance ou sa dignité contre un seul ou contre plusieurs; la France devra subir ou les exigences hautaines de ses rivaux agricoles devenus ses maîtres, ou les angoisses

douloureuses de la disette au temps de la guerre : tout cela parce qu'on aura renoncé à protéger en même temps l'agriculture nationale, la production nationale, le travail national ; parce qu'on aura renoncé à sauvegarder la véritable force d'un grand pays qui devait pourtant à son climat et à son génie ce merveilleux privilége de pouvoir se suffire à lui-même, et de ne reconnaître à personne le droit de lui imposer le vasselage fatal de la nécessité.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, les développements que je me suis laissé aller à donner à cette lettre. Vous y verrez la preuve de la confiance que nous gardons en votre impartialité, et veuillez recevoir en même temps l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-empressé serviteur.

M. de Brive déclare qu'il n'a pu assister à la séance de la commission, mais qu'il donne son adhésion pleine et entière au vœu qui vient d'être formulé.

Vient ensuite la lecture, attentivement écoutée, d'un rapport fait par M. Chouvon sur des expériences essayées à la ferme-école de Nolhac, et relatives aux rendements comparés de différentes semences de blés étrangers et de blés du pays.

M. Balme lit le rapport suivant sur un ouvrage de M. Monestier, ingénieur des ponts et chaussées, traitant un sujet d'un intérêt capital, les inondations.

MESSIEURS,

Un des problèmes les plus difficiles à résoudre qui jamais ait été proposé à la science, c'est certes bien celui qui a pour but de trouver un remède efficace au fléau des inondations. Sa solution est-elle même possible? Si l'on considère combien est complexe cette question, qui touche à la terre et à l'atmosphère, combien encore est incertaine la science des lois qui régissent les phénomènes météorologiques, on est tenté de cesser toute recherche et de répondre par le mot : *impossible*. L'un des plus grands esprits qu'ait enfantés l'humanité a écrit quelque part que ce mot ne devait avoir de sens dans aucune langue, lorsque l'homme était appelé à agir dans les limites de sa sphère. L'Empereur Napoléon III, fidèle à cette maxime, après avoir visité les désastres occasionnés par l'inondation de 1856, posa la question dans la lettre si remarquable qu'il écrivit à son Ministre des Travaux publics. Non-seulement le souverain de la France y posait la question, mais, avec ce génie héréditaire qui vivifie tout ce qu'il touche, il la présentait sous un nouveau jour et exprimait le désir qu'elle fût sérieusement étudiée. « Je tiens à honneur, disait-il aux législateurs, qu'en France, les fleuves comme les révolutions rentrent dans leurs lits et qu'ils n'en puissent sortir. »

Cet appel fait à la science par une voix si puissante n'a pas été vain. Les ingénieurs des ponts et chaussées, les Sociétés savantes ont dirigé leurs études de ce côté, et bientôt divers travaux ont été publiés : tous tendent, sinon à faire disparaître les inondations, du moins à en atténuer considérablement les effets.

Parmi ces matériaux entassés par les géants de l'esprit humain pour lutter contre le fléau, me sera-t-il permis à moi, fourmi de l'intelligence, d'apporter un grain de sable pour le joindre à la défense commune? La maxime du fabuliste :

En toute chose il faut considérer la fin,

est connue de vous ; cela me fait espérer, Messieurs, que vous aurez assez d'indulgence pour m'accorder quelques instants une bienveillante attention, et encourager par là une entreprise peut-être au-dessus de mes forces

Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Monestier-Savignat, après cinq mois d'études, tant sur le terrain de cinq départements que dans son cabinet, a produit un livre intitulé : *Etude sur les eaux, au point de vue des inondations, avec application au bassin de l'Allier, rivière à régime torrentiel, affluent de la Loire.* L'auteur y indique, pour combattre les inondations, différents moyens qu'il ne considère que comme les avant-projets d'un système plus complet qui se déduira d'observations plus nombreuses et plus générales.

Vous rendre compte de l'ouvrage de M. Monestier, vous signaler, parmi les moyens de défense qu'il propose, ceux que l'on pourrait également appliquer au bassin supérieur de la Loire, si analogue à celui de l'Allier, puisqu'il est vrai que ces deux rivières parcourent une partie de nos montagnes, tel est le but que je me suis proposé.

Le livre de M. Monestier se divise en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. Guidé par cette rectitude de jugement que l'on rencontre chez tous ceux qui se sont spécialement occupés de sciences exactes, l'honorable

ingénieur a compris qu'avant de proposer un remède à un mal, il fallait en bien rechercher la cause. C'est ce qu'il entreprend dès les premières pages de cette étude. Pour cela il fallait se rendre compte de l'origine des pluies et des vents, il fallait connaître leur intensité. La méthode expérimentale pouvait seule lui fournir les moyens d'acquérir ces connaissances : aussi le voyons-nous compulsant les tableaux d'observations météorologiques publiés par diverses Sociétés savantes, les comparant les uns aux autres pour arriver à une conclusion qu'il formule ainsi : « Des observations, dit-il, tendent à prouver qu'il y aurait dans nos lois planétaires une certaine alternative de périodes sèches et humides. » Et, par l'historique des crues de l'Allier, il trouve une périodicité décennale.

Après avoir déterminé les lois probables qui régissent les phénomènes atmosphériques, il s'agissait de se rendre compte des quantités d'eau retenue, écoulée, évaporée. Nous le trouvons alors, le bâton du voyageur à la main, parcourant nos montagnes, pour étudier la géologie des bassins de l'Allier et de ses affluents, déterminer, d'après la nature des terrains, leur degré de perméabilité et d'hydroscopicité ; faire, à des différentes hauteurs, des expériences sur l'évaporation des eaux pluviales ; calculer enfin les débits des différentes rivières.

Ces recherches l'ont conduit à admettre ce principe qui, selon lui, doit avoir une certaine exactitude approximative : « Les volumes d'eau des rivières sont proportionnels aux étendues des bassins, aux quantités de pluie et aux coefficients d'écoulement. »

Par coefficient d'écoulement, il entend le rapport géométrique entre la quantité de pluie écoulée et la quantité

tombée. Telles sont, Messieurs, les lois problématiques qu'il assigne aux causes immédiates d'où proviennent les crues d'eau.

A côté de ces causes directes, il existe une série de causes médiates qu'il est également indispensable d'étudier, car elles ont une double conséquence désastreuse; d'une part, elles donnent lieu à l'appauvrissement des eaux basses, de l'autre, à l'aggravation des crues. Je vous ai indiqué leur existence, et déjà vous avez désigné la modification de culture, les dessèchements des lacs, marais, étangs, le déboisement, les défrichements, la confection de nombreux chemins.

Nouvelle preuve de l'imperfectibilité des choses d'ici-bas, tous ces travaux sont dus à l'état progressif de notre civilisation, et on les a entrepris sans en prévoir les funestes effets au point de vue des inondations. Faut-il renoncer aux avantages qu'ils produisent et revenir en arrière! Non. Après avoir indiqué le mal que produit chacun d'eux, M. Monestier cherche en théorie le remède que l'on doit opposer. Il le résume en ces termes : « Prolonger les crues torrentielles dans le but de réduire leurs maxima, de régulariser le débit, de faciliter l'écoulement des eaux d'aval et d'éviter l'encombrement des lits inférieurs. » J'en finis avec l'analyse, sans doute trop rapide, de la partie spéculative de cet ouvrage, en vous indiquant que dans un chapitre spécial vous trouverez les différentes formules à l'aide desquelles on calcule le débit des cours d'eau.

On ne peut, Messieurs, s'occuper des inondations sans se rappeler ce beau vers du poète latin :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Pensée sublime! à la condition toutefois que cette connaissance profite à l'humanité. C'est ainsi que M. Monestier a compris la mission qu'il s'était imposée. Après avoir parcouru les champs de la spéculation, à la recherche des causes, il est descendu de ces hauteurs et a présenté un faisceau de moyens pratiques à employer contre les inondations. Ces moyens, il les divise en trois catégories : en préventifs, mixtes et répressifs. Examinons-les successivement dans leur application.

Comme moyens préventifs, le savant ingénieur prescrit le reboisement de certaines parties des montagnes, la réglémentation des vaines pâtures, l'établissement de pacages et prairies, leur irrigation, la délimitation des défrichements, différents modes de culture et de labourage, le chaulage et marnage des terres, les murs de soutènement, les bourrelets en terre dans les pentes cultivées, les fossés horizontaux ou à faible pente, les puits d'absorption, le drainage.

Il suffit, Messieurs, de parcourir vos publications pour se convaincre que ce sont aussi là vos conseils, en vue du progrès de l'agriculture ; vous les trouverez donc d'une application facile pour notre bassin de la Loire. Nous en excepterons cependant les puits d'absorption dont la construction exige un sous-sol très-perméable, qui n'existe presque nulle part dans notre département.

Nous ne devons point, Messieurs, quitter cet ordre d'idées, sans vous présenter quelques observations sur le drainage, dont l'emploi est conseillé d'une manière absolue et générale comme remède aux inondations.

D'importation étrangère toute récente, les bienfaits du drainage en agriculture lui ont promptement fait acquérir

droit de cité en France : une loi spéciale le protége. N'est-il pas à craindre ici que notre caractère, si prompt à se laisser séduire par la nouveauté, surtout lorsqu'elle paraît lucrative, ne nous porte à préconiser son usage d'une façon immodérée. Vous le savez, souvent une chose excellente en soi devient nuisible lorsqu'elle est employée sans discernement. La science elle-même est-elle bien fixée sur le résultat du drainage, relativement à la rapidité de l'écoulement des eaux? Certes, le doute à ce sujet est encore permis. Il y a peu de jours, nous avions en main diverses publications où des hommes, dont le nom fait autorité en cette matière, professaient à cet égard des opinions contraires. De quel côté se trouve la vérité? Selon nous, ce n'est point ici le cas d'appliquer la maxime « Qui dicit de uno negat de altero. » Bien que ces deux opinions soient diamétralement opposées, nous les croyons également vraies et fondées. Pour vous le démontrer, il nous suffira de vous rappeler un principe établi par des expériences constantes, à savoir que le drainage a pour principal effet d'augmenter la perméabilité du sol. Or, qu'arrivera-t-il si on applique le drainage à un terrain déjà fort perméable, peu profond, reposant sur un sous-sol imperméable? Cela est admis en principe, cette opération aura pour résultat d'augmenter encore la perméabilité du sol. D'où la conséquence que les eaux qui arrivaient au sous-sol imperméable, mais qui y arrivaient lentement, s'y rendront avec une très-grande vitesse : que là, trouvant des drains collecteurs, elles s'écouleront très-rapidement vers les rivières. Ce terrain, avant d'être drainé, pouvait retenir entre ses molécules une certaine quantité d'eau qu'il enlevait au débit des rivières ; après le drainage, il ne pourra plus la retenir, puisque les

eaux passeront à travers le sol comme à travers un crible. Donc, appliqué dans ces conditions, le drainage, au lieu d'être un remède pour les inondations, en augmentera l'intensité ; et ceux qui soutiennent cette opinion sont dans le vrai. Si, au contraire, on opère le drainage sur un sol peu perméable, mais profond, en partant de ce même principe on obtient un résultat tout opposé. Avant le drainage, les eaux ne pouvaient pénétrer dans le sol, elles s'écoulaient promptement à la surface et venaient en peu de temps donner une grande alimentation aux crues. Après le drainage, le sol devient plus perméable, et cela à une plus grande profondeur, et alors les pluies, au lieu de se rendre directement vers les cours d'eau, ne pourront s'y déverser qu'après avoir passé à travers le sol, qui en retiendra une grande quantité. Ceux donc qui pensent qu'il convient de se servir du drainage comme remède aux inondations sont également dans le vrai. Maintenant doit-on dire, drainez toujours, drainez partout ? Tel n'est point notre avis ; pour nous, nous dirons à nos cultivateurs : drainez peu sur nos plateaux supérieurs, où le sol est généralement perméable, hydroscope, peu profond et reposant sur un sous-sol imperméable, mais drainez nos coteaux, drainez nos vallées, dont le sol est ordinairement peu perméable et profond.

M. Monestier nous apprendra lui-même ce qu'il entend par moyens mixtes. « Sont compris, dit-il, sous la dénomination de moyens mixtes ceux qui ont à trouver des applications, soit pour empêcher la formation des crues dans les rivières, soit pour combattre et atténuer les effets de ces crues supposées formées. » Sous cette définition, il range les digues, levées avec vanne de fond ou orifice ou pertuis

pour réservoirs de retenue pour étangs et lacs, les barrages, déversoirs pleins, pour retarder la marche des crues, retenir les alluvions et éteindre les gravières et sablières, les bassins de limonage et de colmatage.

Lorsque l'on doit combattre un puissant ennemi, la meilleure tactique à suivre pour vaincre, c'est de chercher à diviser ses forces et de les attaquer isolément. L'ennemi que nous avons en face est des plus redoutables; tout ce système de digues ne nous paraît donc efficace qu'autant que nous l'appliquerons sur nos plus petits cours d'eau. A l'appui de cette opinion, permettez-moi, Messieurs, de vous rapporter une expérience qui me semble concluante.

Ma propriété de Choussiol est séparée de la terre de Poinsac, appartenant à M. le baron de Veyrac, par un petit ruisseau affluent de la Loire. Son parcours est d'environ trois kilomètres, c'est vous dire qu'aux jours de pluie il reçoit une assez grande quantité d'eau. Sur ses deux rives se trouvent des terrains glissants. Chaque fois qu'il pleuvait, le petit ruisseau devenait torrent, emportait une certaine quantité de terre, creusait plus profondément son lit, facilitait le glissement du sol. Les progrès du mal étaient si grands que l'on devait craindre qu'il ne finît par occasionner des dégâts irréparables; il était urgent de prendre des mesures pour arrêter ces dévastations. Pour y parvenir, mon père et M. de Veyrac eurent l'idée de faire construire, dans la traversée de leurs propriétés, une série de digues perpendiculaires sur le cours du ruisseau, et distantes les unes des autres de dix à quinze mètres. Depuis 40 ans qu'elles existent, dans toute cette partie les dégâts occasionnés par les eaux ont complètement disparu,

l'érosion des rives a été remplacée par des attérissements qui se gazonnent, les glissements de terres sont à peu près nuls. Dans la partie inférieure, où les propriétaires riverains n'ont pas eu la même précaution, le torrent a continué et continue ses ravages; à chaque nouvelle crue, il leur prend pierres et terres qu'il emporte à la Loire.

Un travail de ce genre, étendu, par les soins de l'administration, aux plus petits cours d'eau, aurait, selon nous, de très-grands avantages. Il serait un remède efficace contre les gravières et sablières, produits des érosions des cours d'eau supérieurs; il retarderait la vitesse des eaux, par conséquent leur force; faciliterait partout la confection des grands travaux projetés sur les principales rivières. Quant à la dépense qu'il occasionnerait, le plus souvent elle pourrait être mise à la charge des propriétaires riverains et serait pour eux peu onéreuse. En effet, ces digues sont construites avec des pierres sans mortier, le parement extérieur d'aplomb, vers la base une petite saillie sert à amortir la chute de l'eau. Leur proximité indique qu'elles sont généralement peu élevées. Dans la plupart des endroits, les pierres, matériaux premiers, sont sur place; les propriétaires n'auraient donc à fournir que la main-d'œuvre. Cette dépense serait amplement compensée par la non-érosion de leurs propriétés. Dans les parties du département où la pierre est rare, on pourrait construire ces digues avec du bois.

Les moyens répressifs sont, d'après M. Monestier, la régularisation du lit des rivières en plaine, par des revêtements de berge ou de ligne de rive; la fermeture des bras; le traitement des plages recouvertes et dépouillées par des

digues submersibles ; des lignes de rattachement, des plantations, des gazonnements ; les digues insubmersibles, les levées de routes et de chemins, le curage, balisage, le draguage.

Tous ces moyens s'attaquent plus spécialement aux grands cours d'eau, lorsqu'ils sont entrés dans les plaines. Ils sont donc peu applicables, dans notre département, aux bassins de la Loire et de ses affluents. Les dépenses que nécessitent de pareils travaux sont d'ailleurs considérables et on ne peut, chez nous, les laisser à la charge des riverains que dans une minime proportion, surtout si on veut mettre l'importance des sacrifices en rapport avec la valeur des propriétés.

Nous devons cependant appeler votre attention sur un de ces moyens, sur les plantations. Dans la Haute-Loire, elles sont en usage le long de tous les cours d'eau, quelle que soit leur force. Le désir que certains propriétaires ont de conquérir quelques centimètres de terrain fait que, par elles, on resserre tellement le lit des eaux qu'il arrive un moment qu'au lieu d'être utiles elles deviennent une cause de destruction. Témoin l'écluse qui, à l'inondation de 1798, se forma sur la Loire, au pont de Goudet : le pont fut emporté et les propriétés en aval ravagées. Et plus récemment encore, les encombrements de bois qui, en 1846, se formèrent sur divers points du Dolaison et de la Borne et occasionnèrent aux propriétés riveraines de très-grands dégâts. Sans doute il faut planter le long de tous les cours d'eau, mais il faut aussi avoir soin de laisser un espace suffisant pour le libre cours des eaux. L'autorité devrait donc intervenir pour fixer à quelle distance de l'axe du lit doivent se faire les plantations

Si on veut éviter les affouillements des berges, nous conseillerions de planter des espèces flexibles que l'on taillerait tous les quatre ou cinq ans.

On vous a signalé avec raison au nombre des causes médiates des inondations la confection de nombreuses voies de communication. Les routes, en effet, ont un sol battu et empierré qui le rend imperméable. Dès-lors les pluies s'amoncellent vite dans les fossés et de là s'écoulent rapidement vers les cours d'eau. Le remède nous semble ici posé à côté du mal. Ces mêmes fossés, au moyen de petits barrages placés en travers, de distance en distance, pourraient servir de bassins de retenue et diminuer d'une manière sensible la rapidité de l'écoulement des eaux provenant des chemins.

Cette étude, Messieurs, devait nécessairement renfermer un aperçu de la législation qui régit les eaux et forêts. Dans cette partie de son ouvrage, M. Monestier nous prouve qu'il a une connaissance approfondie du droit et de la jurisprudence ayant trait à cette matière. La seule critique que l'on puisse lui adresser, c'est sa tendance à étendre, pour cause d'utilité publique, la domanialité de l'Etat. Certes, le Gouvernement, sans attenter aux droits particuliers de chacun, a en main des lois et ordonnances lui conférant un droit de police générale sur tous les cours d'eau bien suffisant pour veiller aux intérêts de tous.

Enfin nous devons appeler votre attention sur la partie économique de cet ouvrage. Toutes les personnes qui auront à faire exécuter des travaux sur les cours d'eau pourront y trouver des méthodes de construction réunissant deux qualités essentielles : la solidité et l'économie.

Tel est en résumé le travail de M. Monestier. La pratique y chemine toujours côte à côte de la théorie. L'auteur a proclamé qu'il était fervent adepte de l'éclectisme, tous ses efforts tendent à soumettre à cette règle ses recherches. De plus, son livre est écrit avec l'impartialité et la conviction que l'on rencontre toujours après des études sérieuses, après des observations faites avec soin : voilà bien des titres pour le recommander à l'attention publique et lui servir d'introducteur dans le monde savant.

Avant de finir, permettez-moi, Messieurs, une dernière réflexion. Enseigner dans les livres les moyens d'atténuer les effets des inondations, c'est sans doute faire beaucoup pour le bien public, mais cela ne suffit point ; il faut encore pousser à entreprendre les travaux que nécessitent ces moyens. Il y a à peine trois ans que le fléau dévastait nos campagnes, renversait nos usines, emportait nos villes. La terreur qu'il inspirait alors était à son comble, de toute part on réclamait des remèdes pour agir et promptement se mettre à l'abri d'une nouvelle invasion. Depuis, avec le emps, le souvenir des désastres semble s'évanouir et les populations paraissent s'endormir dans une complète sécurité, comme si, à chaque instant, nous n'étions pas exposés aux mêmes accidents. A voir la confiance générale en l'avenir, on dirait que Dieu a fait apparaître un nouvel arc-en-ciel.

Le nom sous lequel vous vous réunissez vous établit les sentinelles de l'agriculture. Fidèles à votre consigne, vous veillez dans notre pays à tous ses intérêts. Répétez donc sans cesse le cri d'alarme. Votre voix rappellera à nos cultivateurs que le danger, pour s'être éloigné, n'a point disparu. Aidés de vos conseils, ils se mettront à l'œuvre ; ils

exécuteront, dans les limites de leurs ressources, les études dues à la haute et sage prévoyance de l'Empereur. Par vous, Messieurs, ces livres ne seront point lettre morte.

Cette lecture est suivie d'observations présentées par plusieurs membres qui donnent leur pleine adhésion aux conclusions de l'honorable rapporteur.

Sciences historiques. — M. l'abbé Bernard, en poursuivant le cours de ses recherches dans le cartulaire de l'abbaye de Chamalières, excite de plus en plus la curiosité et l'intérêt de la Société.

Beaux-arts. — M. de Brive fait connaître à la Société, qu'ayant eu l'occasion d'assister à la vente faite à Paris, après décès, des tableaux de M. Thuillier, les toiles, au nombre de trois, que possède notre Musée, ne sont nullement inférieures à aucune de celles qu'il a vu mettre aux enchères. Tout même le porte à croire que nous avons un des meilleurs morceaux de cet habile peintre paysagiste, qui aimait tant à reproduire les beaux sites de nos montagnes. La mort est venue donner un prix nouveau à ces œuvres, parmi lesquelles il faut remarquer le tableau qui représente *Les rochers des gorges de la route impériale du Puy à Lavoûte.*

M. de Brive ajoute que l'on commence à apprécier notre Musée. Chez M. Barbedienne, dont il a visité les beaux magasins, qui sont comme une exposition permanente des chefs-d'œuvre de toutes les époques, il a

remarqué une reproduction de notre beau *Groupe du Centaure et du Lapithe,* de Barye. Là, il a su que M. Barbedienne faisait grand cas du moulage de la statue de La Fontaine et qu'il se proposait de la reproduire un jour.

Sociétés savantes. — M. le Président met à la disposition des membres qui voudraient représenter la Société au Congrès général des Sociétés savantes, le programme des questions qui y seront traitées. Ce Congrès tiendra ses séances à Paris, du 25 avril au 4 mai.

M. le Président annonce que le Congrès scientifique de France tiendra sa 26e session à Limoges, au mois de septembre.

Les questions les plus remarquables du programme roulent sur les émaux et les porcelaines.

Personnel de la Société. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Vinay, qui demande à faire partie de la Société, en qualité de membre résidant. M. Vinay présente pour titre d'admission un Mémoire sur la maladrerie de Brives.

La commission nommée pour rendre compte des travaux de M. Vinay se compose de MM. Béliben, de Vinols Jules et Paul Louis.

Notre honorable ancien collègue, M. Azéma, avait chargé M. Aymard de faire agréer à la Société sa démission de membre résidant et de demander que la

Société voulût bien lui réserver le titre de membre non résidant. Il a été décidé qu'il serait statué sur cette demande et sur une autre semblable, faite par M. Gâtillon, à la séance prochaine.

Il est six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 AVRIL.

SOMMAIRE

Dons au Musée : Fragments de sculptures ; objets divers. — Ouvrages reçus : Œuvres de Jean-Georges Lefranc de Pompignan. — *Bulletin mensuel de la Société impériale d'acclimatation* annonçant une distinction accordée par cette Société à M. de Causans. — Agriculture : Lettre de M. Doniol au sujet de l'échelle mobile ; Observations présentées par quelques membres au sujet de cette lettre sur l'enquête organisée au Ministère de l'Agriculture. — Sciences naturelles. — *Hydrographie :* Des petites sources d'eau vive, d'après M. Fournet. — Sciences historiques : Communication de M. Hippolyte de Vinols sur quelques pièces imprimées à Lyon, concernant la Ligue. — Rapport de M. Béliben, secrétaire, sur le travail de M. Vinay, ayant pour sujet la léproserie de Brives; Admission de M. Vinay, au titre de membre résidant. — MM. le docteur Bertrand de Saint-Germain, Azéma, Gatillon sont nommés membres non résidants.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

L'Assemblée est nombreuse ; on y remarque M. Hedde Isidore, de Lyon, membre non résidant, ancien délégué de l'industrie française, lors de la mémorable ambassade de M. de Lagrenée en Chine, et qui a fait don au

Musée de plusieurs objets curieux recueillis pendant son long séjour dans le Céleste-Empire.

Un autre membre non résidant, nouvellement élu, assiste aussi à la séance, M. Chaudier, instituteur public aux Villettes et placé à la tête d'une vaste exploitation agricole qu'il dirige dans le sens des nouvelles méthodes, dans un pays où les progrès en fait de culture ne sont pas avancés ; il est encore l'auteur du rapport agricole adressé à M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement d'Yssingeaux, imprimé dans l'Almanach de la Haute-Loire, année 1859.

A trois heures, M. le Président ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — M. Aymard fait hommage de quelques fragments de sculpture, époque fin du XVe siècle, d'un moulage et d'un petit marbre portant une inscription tumulaire, provenant de l'ancien prieuré conventuel de St-Pierre-le-Monastier au Puy, place du Plot, et trouvés dans la démolition de quelques vestiges des édifices religieux qui, avant 89, occupaient l'emplacement du tribunal de commerce actuel, d'une partie de l'hôtel-de-ville et de la halle.

M. Aymard offre en outre quelques médailles romaines apportées d'Afrique par M. Chorand, membre non résidant.

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus et placés sur le bureau, M. le Président fait remarquer les œuvres de Jean-Georges Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, acquises par la Société, à la demande de M. l'abbé Bernard.

M. le Président signale encore le *Bulletin mensuel de la Société impériale zoologique d'acclimatation* (numéro de février), qui annonce que M. le comte de Causans, notre honorable collègue, a obtenu, au concours annuel fondé par cette célèbre Société, une médaille de deuxième classe pour ses succès en pisciculture. La Société se montre vivement touchée de cette distinction accordée à un de ses membres et pour une institution nouvelle, objet de ses incessantes préoccupations. Elle sera heureuse d'apprendre de la bouche même de M. de Causans les travaux si bien conduits qu'il a accomplis dans cette industrie, qui promet des résultats avantageux pour les pays possédant comme le nôtre de nombreux cours d'eau.

Agriculture. — M. Limozin, secrétaire-adjoint, donne lecture d'une lettre d'un de nos collègues, M. Henri doniol, sur la question palpitante d'intérêt qui en ce moment divise les agronomes et les économistes. M. Henri Doniol combat le rétablissement de l'échelle mobile avec des arguments écoutés avec une attention religieuse par toute l'assemblée.

Clermont-Ferrand, le 29 mars 1859.

Mon cher Président,

Je viens voter après le vote. Tout tardif que soit mon avis, permettez-moi de l'émettre. En fait la question est toujours pendante dans le pays, peut-être dans l'esprit de plus d'un de nos collègues. En tout cas est-elle encore opportune à traiter : il s'agit du bas prix du blé et de l'échelle mobile. La Société s'est décidée dans un sens que je regrette, et vous soutenez sa décision dans le journal de M. Barral par des raisons que je ne regrette pas moins de trouver sous votre plume.

Vous demandez que l'échelle mobile soit rétablie ; vous le demandez à titre de protection pour la culture. — De longtemps on ne nous protégera jamais trop, nous autres remueurs de terre ; voilà mon premier sentiment et il est conforme au vôtre. Mais je voudrais être protégé autrement que par l'échelle mobile et par la douane ; voilà où nous allons différer.

L'échelle mobile est pour nous le leurre le plus complet. Il faut notre peu de lumières économiques et notre aversion endémique en France pour la science de l'utile et même pour les informations qui touchent le plus nos intérêts, pour que les agriculteurs se fourvoient actuellement à la suite de cette mauvaise législation. Parce qu'on a vendu ses blés à un bon prix on croit qu'on l'a dû à cette législation ; parce qu'on a le vil prix maintenant on croit que c'est faute qu'elle fonctionne. La vérité est que l'échelle mobile ne nous a servi jamais qu'à tirer de

notre blé moins que le commerce libre n'aurait fait. Il y a eu des années, en effet, où l'exportation nous eût donné de grands bénéfices, bien supérieurs à ceux que laissait le prix de vente intérieure ; l'échelle mobile est intervenue pour mettre à cette exportation des droits qui la paralysaient.

Du moins, a-t elle fait monter ou a-t-elle maintenu les prix de vente intérieure, en empêchant d'importer? Pas un seul jour. En temps de disette on a toujours prudemment suspendu les droits d'entrée ; en temps ordinaire elle n'a rien fait pour le prix, par la bonne raison qu'il n'y a pas de pays dont nous puissions tirer du blé à un prix moindre que ceux auxquels l'échelle applique d'abord ses droits d'entrée. Ces blés russes, dont nous avons tous si peur, nous ne saurions les avoir, nous ne les avons jamais eus à moins de 19 à 20 francs à Marseille, et c'étaient des blés très-inférieurs. En ceci tous les relevés de commerce sont d'accord ; il faut oublier ces prix fabuleux de 9, de 10, de 15 francs (vous-même dites encore 6 francs!) dont on se sert pour nous épouvanter. Ces prix ont pu se présenter autrefois, quand l'échelle mobile, existant partout, fermait tous les ports et que le commerce, pris à l'improviste, mis en perte, ne devait songer qu'à écouler coûte que coûte. On a vu ainsi, dans les grands entrepôts, de ces *queues de commerce* produisant ces prix exceptionnels même dans l'ancien état de choses. Mais dans le nouvel état, quand il n'y a plus que la France et les Etats-Pontificaux pour jouir de l'échelle mobile, ce sont là des prix déduits des conditions supposées du travail rural en Russie ou aux Etats-Unis, et déduits sans faire acception d'aucun intérêt de commerce dans ces contrées.

Je supposerai, si vous y tenez, que ces prix soient bien supputés, ce que ne permet guère au moins le peu d'accord qu'il y a à leur sujet chez les divers publicistes qui les allèguent, et je vous dirai : ajoutez à cela la hausse que le commerce apporte dès qu'il s'ouvre, et vous aurez pour la moyenne du prix du blé en Russie, depuis que ce pays en vend à l'Occident, un prix minimum de 15 francs pour des blés qui, mesurés au port français, donnent un quart de déchet et sont malgré cela de qualité mauvaise, des blés que, fret payé, on ne peut vendre sans perdre qu'entre 19 et 20 fr. et qu'il faut vendre au moins 1 fr. de plus pour rétribuer les intermédiaires. Pour rentrer dans les faits, ces blés valaient à Marseille, en 1858, 2 fr. 50 de plus que les blés de l'intérieur ; ils valent beaucoup plus à l'heure qu'il est. Ceci pour les qualités médiocres ; c'est bien autre chose si vous voulez les qualités supérieures. Après cela, placez-vous en présence d'une demande un peu active, d'un peu de disette, vous verrez tous les frais s'augmenter par le mouvement naturel qui élève les services à proportion qu'on les sollicite ; vous aurez tout de suite des prix très-hauts pour ce blé réputé si peu cher ; et cependant il faut y ajouter encore les frais de transport à l'intérieur.

Voilà pourquoi les importations récentes n'ont point fait baisser le prix de nos céréales au-dessous de 19 à 20 fr. ; voilà pourquoi l'échelle mobile a été de nul effet ou à peu près contre l'importation. Quand on la créa, on prédit qu'elle assurerait le bon prix. Voici de cela 39 ans, et dans les 34 années écoulées depuis 1819, où elle a vu le jour, jusqu'à 1853 où elle a cessé d'agir, il y a eu 17 années de mévente, une année sur deux ! Telle est la protection de l'échelle mobile pour l'agriculture. Si, d'autre

part, l'on prend une période différente, celle de 1852 à 1858, afin de juger des effets d'une importation considérable, on arrive à des résultats non moins décevants. L'importation porte presque toute sur les années de disette (1855-1857), et vous savez si alors les prix ont été *bons*, comme nous le disons dans notre inhumanité malheureusement très-excusable ! Eh bien, en répartissant cette grande importation sur toute la période, on trouve un peu plus d'un million d'hectolitres importés par an, ou en chiffres proportionnels le 1/40 de la consommation annuelle. Ce chiffre donne la mesure de ce que serait le régime de la liberté quant à l'importation. Or, tout commerçant sérieux vous dira qu'un quarantième est une quantité insignifiante pour la variation des prix. Ce chiffre au moins prouve que dans l'état présent de notre culture nous avons besoin d'importer *un peu*, peut-être pour nous nourrir, mais certainement pour aviver notre commerce, pour l'amorcer çà et là. Faites que ce *peu* soit imposé en vue de la protection, et vous aurez tout de suite les mauvais effets de la protection : vie chère par insuffisance, conséquemment ralentissement des affaires, du travail, des consommations : misère.

Mais l'échelle mobile a encore un effet, et ce n'est pas le moins fâcheux : elle nous prive d'un commerce de blé permanent, de ces grandes maisons de spéculation de céréales comme Livourne, Liverpool, Londres en comptent un grand nombre grâce à la liberté. Ce défaut de grand commerce fixe est une des causes de la grande mobilité du prix en même temps que des écarts excessifs qui se voient dans ce prix d'un moment à l'autre. — En temps ordinaire, n'ayant pas ces grandes maisons qui s'approvisionnent, qui

mettent de l'activité dans la circulation et qui tiennent naturellement les prix plus élevés, nous avons les stagnations si déplorables dont notre agriculture se plaint avec raison ; en temps de rareté nous avons l'état opposé, une concurrence excessive dans la demande parce qu'il n'y a nulle part de magasins fournis d'avance, un surhaussement de prix ajouté à la hausse normale parce qu'il faut détourner tout d'un coup le capital et les individus d'autres emplois pour les mettre coûte que coûte dans le commerce-céréale. Enfin quand l'abondance revient dans les récoltes, nous avons l'effet contraire, c'est-à-dire des approvisionnements au-dessus du besoin parce qu'on n'a pas eu le loisir de les calculer à l'avance ; nous avons un certain encombrement et par suite ces chutes énormes des prix, qui portent le désordre dans tout le travail de l'agriculteur. Tout cela disparaîtrait avec un commerce spécial, permanent, sachant faire venir et renvoyer à point et peu à peu ses approvisionnements ; mais il n'y a personne nulle part qui voulût fonder un commerce pareil sous une législation aussi incertaine que l'échelle mobile. L'Angleterre en était juste à ce point avant qu'elle ne défît cette législation ; elle ne connaît les gigantesques maisons qui existent maintenant dans ses grands ports, que depuis les lois de sir Robert Peel.

J'ai donc raison de dire que l'échelle mobile est un leurre. On serait difficilement moins servi que notre culture ne l'est par elle. Dans l'ordre d'idées où la Société s'est placée et où vous l'avez suivie, mon cher Président, il faudrait qu'on abaissât sensiblement les prix qui règlent les droits d'importation, pour faire de cette législation une protection. Mais alors on ne protégerait rien du tout que

le fisc en temps dit d'abondance : et en temps de rareté, si on pouvait maintenir le droit, ce que personne à coup sûr ne croira possible, on n'augmenterait que la pauvreté publique en diminuant toutes les consommations dans la proportion même de cette augmentation artificielle du prix du blé.

L'esprit ne fait jamais deux choses à la fois, celui des populations comme celui des individus. Il va au plus pressé et perd la faculté de voir tout le reste. Dans les grandes questions publiques nous nous détournons de l'étude logique des choses pour nous user aux moindres côtés. Dans celle-ci, on se butte à l'échelle mobile, à la protection qu'on y croit attachée, comme à la pierre d'achoppement. Nulle part on ne s'est demandé s'il n'y avait pas d'autres causes au bas prix que la suspension de l'échelle mobile. On en a signalé une bien positive cependant dans l'arbitraire de cette suspension, dans ces décrets rendus sans discussion aucune, pour des intérêts occultes ou par suite de manières de voir non discutées, décrets qui ont tenu tout commerce en suspens jusqu'au dernier jour, et qui ont fait ce jour-là juste l'opposé de ce qui eût servi efficacement la culture : ils ont fermé l'exportation au mois d'octobre dernier quand il eût fallu l'ouvrir toute grande ; ils nous ont ainsi privés de fournir à temps ce grand marché anglais de 20 millions d'hectolitres, qui est à notre porte et toujours prêt pour recevoir nos céréales. Evidemment ces décrets ont été désastreux. L'arbitraire qui préside à leur émission est le plus odieux possible ; il eût été à désirer que tout le monde se soulevât contre à la fois, pour conquérir à tout jamais la certitude de n'avoir plus à le subir. Mais encore tout n'est pas là.

Sans doute les prix se fussent moins abaissés sans ce décret, beaucoup moins : ils seraient tombés néanmoins. Les vraies causes de cette chute inévitable, c'est qu'il y a une moindre demande. Là est le nœud de cette grande question ; je ne puis m'étonner assez qu'on l'ait aussi peu vu. Pour ce qui nous regarde, comment, mon cher Président, avec votre esprit juste et vos connaissances pratiques, ne vous y êtes-vous pas attaché, de préférence à l'idée de la protection, aujourd'hui tant ébréchée par les faits après l'avoir été par la discussion?

Oui, il y a baisse des prix parce qu'il y a baisse de la consommation, baisse de la demande, et il y a à la fois abondance de l'offre, parce que tout le monde en même temps a besoin de vendre, cultivateur et propriétaire. C'est un concours de circonstances qui, en tout temps et en tout pays, a eu pour premier effet l'avilissement des prix. On dit : « Il y a abondance de récolte quand on croyait qu'il y aurait déficit. » Erreur étrange, si l'on se rappelle l'état des récoltes sur pied et les diverses publications des Comices et des Sociétés sur le rendement du dépicage et du vannage ! Si la demande et l'offre étaient normales, si elles étaient seulement ce qu'on les a vues de 1850 à 1856, il n'y aurait ni plus ni moins que rareté. Il y a abondance faute de consommation, l'abondance qui fait pauvre ! — Nous sortons d'années de cherté par insuffisance de rendement. Cette cherté se compliquait de cherté de circonstance produite par une demande exceptionnelle : demande d'approvisionnements de guerre, toujours doubles des approvisionnements de paix ; demande d'énormes ateliers de travaux publics disséminés sur toute la surface du pays à la fois ; demande d'une population en prospé-

rité tout au moins accidentelle, c'est-à-dire trouvant partout de forts salaires longtemps continués et créant, à tous les étages de la société, une grande dépense de toute sorte d'objets. Si ce mouvement eut été régulier, nous n'aurions pas aujourd'hui à souffrir de mévente : nous aurions des prix plus bas que ceux de ces années-là, sans doute, mais bien au-dessus des prix actuels. Mais le factice, l'artificiel avait à ce mouvement une part énorme. La moitié de tout cela était surexcitation et n'a été obtenu que par de grands sacrifices de capital. De ce capital près des deux tiers est perdu sans retour, enfoui à jamais ou représenté par des travaux inutiles qui ne donneront pas de revenu avant de longues années et sans le secours d'autres capitaux. Nous en sommes donc à la réaction inévitable, à l'épargne, à l'épargne forcée, excessive, à l'abstention de consommation : de là la restriction de la demande. En ceci, je n'ai assurément pas besoin d'apprendre l'économie politique à la Société ; elle sait aussi bien que moi combien le mouvement d'arrêt s'étend vite, de proche en proche, à toutes les parties de l'activité sociale devant des circonstances de cette nature. Chacun a perdu ou a avancé son capital, chacun veut le refaire et se prive. De là tant d'ateliers fermés ou diminués, et partout une moindre consommation de toute chose, de blé avant toute autre. On prétendrait vainement qu'il y a le même nombre d'hommes à nourrir, dès-lors nécessité de la même consommation de pain : d'une part il se mange infiniment moins de pain qu'en temps de travail animé, et de l'autre, il se mange sur place, en sorte que la denrée circule peu et a d'autant moins de prix. Il se mange aussi infiniment moins de bétail, sinon il serait actuellement hors de prix après

l'énorme abattage qui en a été fait : on donne dès-lors infiniment moins de farine pour engraisser du bétail.

Faut-il préciser ce que c'est que ce capital perdu ? Faut-il rappeler aux esprits les énormes frais de la guerre, en partie dépensés hors du pays pour des objets consommés sans rien reproduire, en partie ayant payé du matériel détruit ? Faut-il amener chacun à supputer ce qu'il a dépensé de plus que d'habitude, pour vivre uniquement, dans ces quatre ou cinq années précédentes où tout avait pris subitement une si haute valeur ? Faut-il faire souvenir qu'il a été fait des entreprises de travaux publics gigantesques, représentés aujourd'hui par des tronçons de terrassements ou des ponts qui ne servent pas, qui ne donnent aucun revenu, et qu'après avoir fait attribuer à ces travaux par le public des sommes énormes au moyen d'emprunts (d'obligations), on a encore exigé des actionnaires des compagnies anciennes le sacrifice d'une portion de leur capital pour racheter et finir de payer ces travaux ? Il n'est résulté de là rien moins qu'une vaste faillite qui a frappé infiniment de bourses, puisque le même capital qui se cotait en bourse 1,500 francs se cote à peine 1,100 depuis. Il y a donc une perte du capital ancien ; il y a plus, il y a une diminution de revenu pour le capital restant. — D'autre part, est-il besoin de remettre en mémoire les grandes faillites de l'Amérique ? Et faites attention qu'outre notre propre part à tous ces amoindrissements de richesse depuis 1857, il faut encore compter, pour apprécier la situation dans son ensemble, la part des pays voisins. Toute l'Europe, particulièrement l'Allemagne, a passé par les mêmes excitations, les mêmes causes de dépenses, puis par les mêmes chutes. De l'Océan à la Vistule, sur tout ce vaste

continent où des consommations si animées avaient enfanté de si hauts prix depuis 1852 ou 1853, il règne depuis 1858 un même et énorme besoin d'économiser, de refaire le capital perdu. En France on porte ce capital aux approches de deux milliards : croit-on donc que cela ne suffise pas à réduire la demande de céréales ? Que si vous considérez tout cela et la crainte de voir ces dépenses improductives se rouvrir, vous devez, mon cher Président, reconnaître la vérité de ce que je dis, qu'il y a abondance faute de consommation, et que s'il y a bas prix, ce n'est pas à ce que l'échelle mobile soit suspendue qu'il faut s'en prendre.

Voilà pourquoi je me suis permis de regretter que la Société ait émis son vœu en faveur de l'échelle mobile, et pourquoi je suis fâché de voir que vous avez mis à son service, en cette occasion, votre excellent esprit et votre plume non moins parfaite. Pour en finir, je vous prie de jeter les yeux sur les tableaux mensuels de la douane. L'an passé nous avons exporté 8 millions d'hectolitres contre quelques 300 mille seulement importés : supposez que le décret d'octobre dernier eût été pris en octobre 1857, et la mévente de cette année-ci aurait commencé alors. En réalité, l'échelle mobile est maintenue pour l'exportation par le fait de ce décret ; ce sont encore, malgré cela, nos exportations qui nous sauvent, parce que les prix sont trop bas pour que le droit de sortie soit prohibitif : mais nous aurions exporté une partie de notre trop-plein en novembre et décembre, si cette bienfaisante échelle mobile n'eut pas été rétablie juste au moment des grands achats, et les prix ne fussent probablement descendus guère au-dessous de ceux de l'hiver passé.

Concluez donc avec moi, mon cher Président, que c'est d'un bien autre genre de protection qu'il convient d'attendre les bons prix pour notre culture. Je vois partout attaquer les villes à cause de l'émigration de bras qui s'y fait et qui enchérit ceux de la culture ; vous-même revenez sur ce reproche. Remarquez en passant que c'est un argument contre la protection, ni plus ni moins. L'ouvrier court aux villes, pourquoi? Parce que la manufacture *protégée* qui s'y trouve, nous faisant payer ses produits très-cher, peut lui donner un salaire plus fort que le cultivateur; ôtez plus ou moins de cette protection, et, en ôtant par là-même du salaire une portion proportionnelle, vous diminuerez d'autant l'intérêt de l'ouvrier à quitter nos champs. Quant à nous protéger de la même manière, j'ai dit assez déjà qu'il n'y faut pas songer, sinon nous élèverions le prix de la vie, le prix de toute main-d'œuvre par suite, pour nous comme pour les autres. Mais ce n'est là qu'un détail de la question. La manufacture, toutes choses égales, donnera toujours des salaires plus hauts que ne le pourrait la culture dans son état présent, parce que la manufacture sait produire même en faisant beaucoup gagner à ses manouvriers, ce que l'agriculture en France ignore encore tout-à-fait. En attendant que l'agriculture ait appris ce grand art de nos voisins de Belgique ou d'Angleterre, pour Dieu, ne maudissons pas les villes! Laissons-les se peupler, fût-ce dix fois autant, sans quoi nos prix descendront bien plus bas et sans cesse. Les villes sont nos consommateurs, aimons-les beaucoup. Que serions-nous en Haute-Loire sans Lyon, Saint-Etienne, Nîmes? Que seraient, dans une moitié au moins de la superficie de la France, une foule de cultures sans Paris? Des économistes ont fait récemment la guerre

à cet accroissement anormal des villes; c'est par opposition politique plus que par conviction économique, soyez-en sûr. Accroissement anormal, je le veux bien; très-anormal à coup sûr, factice comme tant d'autres choses de notre vie sociale actuelle, irrégulier et partant bien moins profitable qu'il ne serait autrement; mais il nous donne de grands centres de consommation, ne le blâmons pas trop. Avec notre propriété divisée, en effet, si ces centres ne s'agrandissaient pas nous n'aurions bientôt qu'une circulation de plus en plus restreinte des produits. Chacun vivant de plus en plus de ce qu'il fait pousser, on échangerait de moins en moins, tous les prix s'abaisseraient. Que les villes grandissent donc, pour que nous puissions leur vendre beaucoup! Si elles nous enlèvent nos travailleurs ou si elles nous obligent à les payer cher, elles nous obligeront à y suppléer par la science et par la mécanique, et elles nous rendront ainsi le service de nous enseigner à produire plus en proportion des frais.

On nous protégera quand on nous fera des chemins, quand ces gigantesques ressources des fonds vicinaux, dont le tableau officiel a été publié il y a trois mois, cesseront partout d'être mal employées, quand notre blé ne nous coûtera pas 1 franc l'hectolitre pour lui faire faire trois lieues de nos campagnes à la ville. On nous protégera quand on ne nous fera pas payer tant d'impôt, à côté du capital qui en paye si peu et des citadins qui se soustraient à si bon compte à quelques-uns des plus onéreux pour nous. On nous protégera quand nous aurons à meilleur marché le fer que nos fabricants, *protégés* par la douane, nous vendent à si haut prix et en qualité si médiocre. On nous protégera quand on apprendra aux fils de

nos paysans les éléments de l'instruction avec un peu plus d'efficacité, à leurs filles l'ordre et le travail des ménagères. Et surtout nous nous protégerons nous-mêmes infiniment, quand nous aurons appris à porter dans la culture les procédés de l'industrie, à mieux proportionner nos amblavures à la demande probable, et surtout à ne pas attendre autant des forces spontanées de la nature, mais à activer ces forces par ce que nos voisins d'outre-Manche appellent si bien l'*infusion* du capital. Arthur Young a changé la face agricole de l'Angleterre, à la fin du dernier siècle, rien qu'en enseignant aux propriétaires à dépenser de l'argent dans leurs terres. Il en est résulté une population bien salariée, qui a beaucoup consommé et beaucoup demandé aux manufactures en même temps, et qui s'est répartie sur le territoire dans les proportions les mieux trouvées pour le jeu le meilleur de l'offre et de la demande. L'Angleterre moderne tout entière est née de ces leçons d'Arthur Young. Ceux-là nous protégeront efficacement qui nous apprendront les mêmes manières de faire et qui nous les feront suivre ! Mais, avec tout le respect que je dois à la chose jugée, mon cher Président, et avec le plus sincère désir de respecter votre opinion, combien nous serions mal protégés, combien nous aurions à souffrir, j'ose dire, si l'on nous rendait définitivement la protection de l'échelle mobile, fût-elle plus ou moins amendée dans son action prohibitive !

Excusez ce long et tardif bavardage : il vous attestera, j'espère, que, quoique loin de la Société, je suis ses travaux et que j'attache à son action autant de prix qu'à me dire votre dévoué collègue.

HENRY DONIOL.

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. le Président croit devoir ajouter quelques mots.

« La Société, dit-il, pensera comme moi, qu'il n'y a pas lieu de rentrer en ce moment dans la discussion. Elle persiste sans nul doute dans les conclusions formulées en son nom et adressées à Son Excellence M. le Ministre et au *Journal d'agriculture pratique*. Notre savant et éloquent collègue M. Doniol ne répond pas, en effet, à ce qui me paraît irréfutable dans les considérations qui ont motivé le vote de la Société. En supposant même qu'au point de vue théorique, les opinions très-controversables émises par lui pussent se soutenir, rien, il faut le répéter, rien dans son argumentation ne saurait détruire les trois objections produites contre la suppression absolue d'une sage et intelligente protection.

Le système libre-échangiste, indépendamment de toutes les considérations de détail qu'on peut retourner contre lui, implique nécessairement, quand on voudra quitter un instant les sphères de la spéculation pure pour en venir aux rigoureuses réalités de la pratique, implique, dis-je, l'existence de trois conditions indispensables :

1° La combinaison absolue de toutes les franchises de sortie avec les franchises à l'entrée ;

2° Un système général de réciprocité internationale ;

3° La garantie, autant qu'elle puisse être donnée dans l'ordre des prévisions humaines, de la paix permanente et générale.

En sommes-nous bien là? Pouvons-nous établir un système sur la probabilité de ces diverses conditions? Qui osera nous garantir qu'après avoir ouvert nos libres frontières à l'importation, on ne les fermera jamais, dans aucun cas, sous aucun prétexte, pour aucune raison, sous aucune pression de la nécessité, de la disette, de la famine, on ne les fermera jamais à l'exportation des produits indigènes?

Qui oserait demander à un gouvernement un engagement absolu de cette nature? Quel gouvernement serait assez insensé pour promettre qu'il ne laissera jamais fléchir le principe devant les grands besoins et les considérations d'alimentation et de salut public?

Et alors n'est-il pas à redouter que nous ayons, que l'agriculture ait à subir tous les inconvénients de la liberté sans les avantages qui devraient être la compensation de ces inconvénients?

Au point de vue de la réciprocité internationale, ne suffit-il pas de connaître l'opinion économique de toutes les grandes nations nos rivales dans la production, pour être certain qu'elles ne sacrifieront jamais un intérêt matériel immédiat à la satisfaction plus ou moins problématique de voir triompher l'absolu d'une théorie? Si le système de la liberté est une vérité absolue, ce beau privilége d'être la vérité lui appartenait hier aussi bien qu'aujourd'hui. Pourquoi donc alors l'Angleterre, devenue aujourd'hui notre docte et exigent professeur en fait de libre-échange, a-t-elle attendu, pour inaugurer son infatigable propagande, que la doctrine toute contraire de la protection et de la prohibition eût amené graduellement son

industrie à ce degré de puissance où elle croit enfin pouvoir provoquer insolemment toutes les rivalités ?

Ne voyons-nous pas, d'autre part, l'école utilitaire des Etats-Unis manifester, pour les principes purs, ce souverain dédain qui conclura évidemment, toujours de plus en plus, dans le sens d'une protection arrogante, au profit de la production nationale ? Croit-on que nous puissions être jamais bien venus, après avoir reçu en franchise les céréales d'Amérique, à demander la réciprocité pour nos vins, et, en fait d'industrie, pour tant d'autres de nos produits de luxe ?

Ceux qui pourraient nourrir une telle espérance, sont, je ne crains pas de le dire, cruellement illusionnés, et recevront, coup sur coup, dans un prochain avenir, d'accablants démentis.

En ce qui touche enfin à la dernière des conditions que j'ai indiquées, comme la plus indispensable de toutes pour la pratique de quelque durée et sans danger, des doctrines libre-échangistes, énoncer seulement cette condition, c'est en montrer la chimère ; et je me borne ici à formuler cette simple et naïve question : aux temps où nous sommes, la pacification perpétuelle et générale de l'Europe paraît-elle complètement, infailliblement assurée ?

Que si la moindre des chances de guerre peut subsister encore en ce moment, est-ce bien l'heure d'enrayer l'effort agricole du pays, de décourager cette agriculture destinée peut-être, dans un temps prochain, à alimenter seule la consommation nationale ? Est-ce l'heure d'écraser par une concurrence inégale nos usines nationales qui peuvent d'un jour à l'autre

avoir à suffire seules à tous les besoins civils et militaires de la patrie ?

Je me borne, dit en terminant M. le Président, à poser contre les théories de M. Doniol ces considérations préjudicielles, et je crois qu'on peut, avec toute justice et sans entrer dans le débat doctrinal, opposer à l'opinion que je combats cette fin de non-recevoir préalable. »

Après quelques courtes observations de plusieurs autres membres et conformément à la proposition de M. le Président, la Société décide qu'elle ne rentrera pas dans une discussion déjà épuisée au sein de la commission dite des céréales. Elle s'en réfère au vœu formulé en son nom dans un sens opposé aux vues de M. Doniol. Ce vœu, adopté par la majorité de l'Assemblée, est déjà parvenu à son adresse et l'on peut penser que, venant en concours avec tant d'autres vœux semblables formulés par le plus grand nombre des Sociétés agricoles, il a pu ne pas rester inutile. La loi sur l'échelle mobile, suspendue pendant quelque temps, vient en effet d'être remise en vigueur pour quelque temps encore, à la suite de l'enquête ouverte devant le Conseil d'Etat.

Au sujet de cette enquête, dont les résultats ont d'ailleurs répondu au vœu de la Société, M. le Président regrette qu'on n'ait pas appelé le département de la Haute-Loire à prendre part à l'imposante consultation dans laquelle ont été entendus, trop exclusivement peut-être, les départements les plus riches en productions agricoles.

En maintenant le principe de l'échelle mobile, c'est-à-dire d'une protection variable, par des tarifs périodiquement proportionnés aux prix régulateurs, la Haute-Loire, et il importe sans doute de le consigner ici, eût certainement demandé que de larges simplifications et de sérieuses modifications fussent apportées au régime actuel. On comprend très-bien qu'il soit facile, en faussant le principe même des droits variables, en le maintenant à la sortie et en le faisant fléchir pour ce qui concerne l'entrée, de faire de l'échelle mobile un instrument très-hostile à la production nationale, et de passionner contre un système ainsi faussé, ceux même qu'il devrait protéger et qui l'ont bien longtemps défendu. C'est ce qui arrive assez fréquemment aujourd'hui. Mais de telles anomalies ne préjugent rien contre le principe en lui-même, et il est permis de voir encore, dans les sages modifications qui pourraient y être apportées, la sauvegarde des intérêts de l'agriculture, des vrais intérêts du pays.

Une étude plus approfondie de la question, l'étude si importante et si incomplète encore de la question des prix de revient, eussent mis cette vérité en pleine lumière. Il est regrettable à ce point de vue que l'heureuse initiative prise par M. de Brive, lorsqu'il a demandé dans le *Journal d'agriculture pratique* la convocation du Conseil général d'agriculture, soit restée sans résultats. Le Conseil général d'agriculture est le représentant légal et autorisé des intérêts agricoles de toute la France ; et il est permis de penser que les délibérations de ce grand corps auraient complètement élucidé cette grande question

de la protection, question, on peut le dire, capitale pour les intérêts de la production présente, et, ce qu'on paraît ignorer trop souvent, pour les intérêts de la consommation de l'avenir.

Sciences naturelles et physiques. — *Hydrographie.* — M. le Président signale un mémoire de M. Fournet sur l'hydrographie souterraine, inséré dans les *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie,* publiées par la Société impériale de Lyon, (3e Série, t. I, 1855). M. Fournet y montre le parti que l'on pourrait tirer de ces modestes sources qui viennent sourdre au pied de nos collines. Elles sont en si grand nombre qu'on pourrait en faire, en les réunissant, de vrais petits cours d'eau vive. Il y a de l'à-propos à soulever une pareille question au moment où sont poursuivies avec ardeur des expériences qui doivent avoir pour résultat d'amener à la fontaine monumentale de la place du Breuil des eaux de qualité et de volume suffisants. En conséquence, M. le Président désirerait que M. Bertrand de Doue voulût bien examiner l'ouvrage de M. Fournet et en donner son avis à la Société.

Sciences historiques. — M. Hippolyte de Vinols communique à la Société la copie de deux pièces imprimées à Lyon, à la date de 1724 et 1726, assez importantes pour l'histoire de la Ligue, qu'il a découvertes à l'église de Langeac, où elles étaient collées sur de vieilles boiseries.

M. de Vinols donne, sur cette découverte, des explications qui sont écoutées avec intérêt par l'Assemblée.

M. Béliben, Secrétaire de la Société, se conformant à l'ordre du jour, donne lecture d'un rapport concernant un travail sur l'antique maladrerie de Brives près le Puy. Ce travail est offert à la Société par M. Vinay Avocat, comme titre d'admission. Plusieurs fragments, dont le Secrétaire donne lecture, excitent vivement l'attention de la Société.

MESSIEURS,

Vous avez nommé, par l'organe de M. le Président, une commission composée de MM. de Vinols Jules, Paul Louis et moi, pour examiner les titres de M. Vinay à la place de membre résidant qu'il sollicite. En qualité de rapporteur, je viens vous soumettre la pensée de la commission sur cette candidature.

Je dirai d'abord, sans trop présumer des résultats du scrutin, qu'elle sera favorablement accueillie dans cette enceinte. Elle était attendue ; et depuis plusieurs années M. Vinay assisterait à nos séances, si des affaires nombreuses, considérables, ne l'avaient empêché de s'occuper, autant qu'il l'aurait voulu, du travail intéressant qu'il s'était proposé d'offrir à la Société comme titre d'admission. Nous avons enfin cette monographie de la léproserie de Brives, et la manière dont elle est traitée, tout en nous faisant regretter de n'avoir pas eu plus tôt M. Vinay pour

collègue, nous oblige de l'absoudre du retard apporté par sa composition à la bienvenue de son auteur au milieu de nous.

Mais je ne veux pas irriter encore le désir que vous avez tous de connaître ce mémoire, dont je ne puis cependant vous donner ici qu'un résumé.

Il porte pour modeste suscription : *Aperçu historique sur la Léproserie de Brives*. Le plan en est simple et bien conçu. Il comprend trois divisions : la première contient des notions générales sur la lèpre : la deuxième traite de la fondation et de l'organisation de la léproserie de Brives, et la troisième de sa suppression.

La première partie, puisée aux meilleures sources de l'histoire, nous présente, dans un résumé substantiel, tout ce qui a été dit avec quelque autorité sur la lèpre, sur l'origine, la nature et les causes présumées de ce mal hideux : sur son développement et sa décroissance ; sur la création et l'établissement des maladreries et sur la séquestration des lépreux, avec les cérémonies d'usage en cette circonstance.

Au sujet de la description pathologique de la lèpre, donnée d'après plusieurs auteurs du temps, M. Vinay n'aurait pas manqué d'ajouter que cette maladie ne fut jamais bien déterminée au moyen-âge ; qu'un grand nombre d'affections morbides de la peau, fort différentes, très-diverses, étaient classées dans la catégorie de la lèpre et que, dès la plus haute antiquité, dans les livres de Moïse, *Lévitique*, ch. XIII et XIV, on distinguait deux sortes de ladres : l'incurable, *sordidus et immundus solus habitans extra castra*, et celui qui, après sa guérison et s'être présenté au prêtre, était déclaré purifié de sa souillure,

redditus munditiæ. Lévit., ch. XIII, v. 7. Mais ne rien passer sur cette vaste question, c'eût été ne pas mettre des limites à ce mémoire qui renferme déjà près de 80 pages in-folio.

Un point bien plus intéressant n'a pas été négligé par notre auteur. Au moyen de textes nombreux tirés des conciles d'Orléans (549), du troisième de Lyon (583), de la loi des Lombards, au septième siècle, des capitulaires de Pepin-le-Bref, de Charlemagne, du concile de Worms en 868, etc. M. Vinay établit, sans réplique, que la lèpre était connue en Europe avant d'avoir atteint ces formidables proportions que lui donna, au temps des croisades, le contact des peuples d'Occident avec ceux de l'Orient, et qui furent telles que Louis VIII, le père de saint Louis, en 1226, léguait cent sous à chacune des deux mille léproseries qui existaient à cette époque. (L'Echaudé d'Anisy).

Mais j'ai hâte de vous donner une idée plus précise de la manière d'écrire l'histoire de notre futur collègue en vous lisant quelques-unes de ses pages.

« Nous ne pouvons énumérer ici les conciles, les ordon-
» nances royales, les coutumes écrites des provinces du
» nord de la France qui ont réglé le sort des lépreux; à
» plus forte raison les dispositions législatives des autres
» peuples. Il nous suffira de dire que l'Eglise environnait
» généralement la séparation des lépreux d'entre les sains
» de ses plus lugubres cérémonies. Lorsque les médecins
» et chirurgiens avaient reconnu qu'un homme était
» frappé de lèpre, sa séquestration était ordonnée. Le jour
» fixé pour sa mise hors du siècle, une messe de morts
» était célébrée en présence du lépreux, le plus souvent

» couvert d'un drap mortuaire. Plusieurs diocèses, entre » autres ceux de Paris, Sens, Liège, Amiens, avaient une » messe spéciale composée de prières touchantes pour la » guérison du séquestré. Après la messe, le curé prononçait les défenses habituelles; les plus en usage sont » celles-ci :

» Je te défends de sortir sans ton habit de ladre;

» Je te défends de sortir nus-pieds;

» Je te défends de passer par des ruelles étroites;

» Je te défends de parler à quelqu'un qui sera sous le » vent;

» Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun » moutier, dans aucune foire, dans aucun marché, dans » aucune réunion d'hommes quelconque;

» Je te défends de boire et de laver tes mains soit dans » une fontaine, soit dans une rivière;

» Je te défends de manier aucune marchandise avant » de l'avoir achetée;

» Je te défends de toucher les enfants et de leur rien » donner.

» Ensuite le curé prenait de la terre du cimetière et la » versait par trois fois sur la tête du lépreux, en disant : » mon ami, c'est signe que vous êtes mort au monde, » prenez patience. La cérémonie se terminait par la remise que le curé faisait au lépreux de l'habit, du baril, » de la cliquette, des gants et de la pannetière, avec les » recommandations d'usage pour se servir de ces différents » objets.

» Les défenses prononcées par le prêtre nous font voir » combien étaient grandes les restrictions apportées à la » liberté des lépreux; elles différaient peu en Europe. Les

» incapacités civiles résultant de cet état n'étaient pas
» moins nombreuses et variées. Le rapprochement des lé-
» gislations et des coutumes diverses à ce sujet offrirait
» beaucoup d'intérêt ; nous nous sommes déjà laissé en-
» traîner trop loin, nous devons nous restreindre dans le
» cadre de la maladrerie de Brives. Il suffira de dire, en
» terminant, que, suivant les temps et les pays, la sé-
» questration du lépreux a entraîné la mort civile, le di-
» vorce, la séparation de corps, la privation de tout ou
» de partie des biens au profit de la léproserie, l'incapa-
» cité de tester, de s'obliger, etc., etc. »

Les deux autres parties, encore plus intéressantes pour nous, puisqu'il y est question de faits d'histoire locale, sont un véritable modèle de critique historique. Ce Mémoire, malgré son étendue, est cependant sobre de détails oiseux. On y reconnaît, pour ainsi dire, les qualités de l'avocat qui défend une cause contre un adversaire redoutable. Il veut gagner cependant son procès. Aussi n'expose-t-il que des faits patents, incontestés, des textes authentiques, présentés avec une méthode claire et saisissante. Dans ce plaidoyer, la partie hypothétique n'a qu'un rôle secondaire et encore n'est-elle essayée qu'avec précaution, avec des réserves, des réticences qui laissent bien peu de prise à l'adversaire.

Ainsi, sur la fondation et sur la première organisation de la léproserie de Brives, M. Vinay, malgré de longues et de persévérantes recherches, n'a pu parvenir à mettre la main sur des documents qui lui fournissent une date certaine. Les plus anciens qu'il a découverts remontent à 1209. C'est d'abord le testament d'un certain Raymundus Malmoros,

par lequel, entr'autres legs pieux, le testateur donne, en 1209, à la léproserie de Brives, la moitié de sa terre de Charensac.

Ensuite, c'est, en 1210, la ratification de cette donation par Jousserand de Bouzols, seigneur haut-justicier de Charensac, abandonnant par le même acte, à l'infirmerie de Brives, deux champs situés à la Malouteyre, que le même Raymond Malmoros lui a légués par déférence dans son testament.

M. Vinay a encore en sa possession une pièce très-importante, c'est le règlement intérieur de la léproserie de Brives, par Guy Fulcodi, évêque du Puy (1) en 1259.

Enfin il existe, à la date de 1291, un accord entre les consuls du Puy et le maître de la maladrerie de Brives, pour la réception des lépreux originaires du Puy.

Ces quatre pièces sont du XIIIe siècle et cependant, de leur examen comparé, M. Vinay se hasarde, non sans restriction, à faire remonter la date de la fondation de la léproserie de Brives, non pas aux premiers siècles de l'ère chrétienne, mais au Xe siècle. Je suis bien tenté de ne pas trop le chicaner sur cette date; d'autant plus qu'il a fortifié sa thèse d'arguments qui paraissent assez solides. Dans l'acte de 1209, Malmoros exige un service funèbre pour le repos de son âme, ce qui suppose la maison de Brives déjà bien organisée, ayant son chapelain et son église.

L'acte du seigneur de Bouzols, en 1210, mentionne la

(1) Guy Foulques, sécrétaire de saint Louis, après la mort de sa femme, se fait prêtre. Pendant 3 ans il est évêque du Puy, puis archevêque de Narbonne, cardinal-évêque de Sainte-Sabine, légat en Angleterre; il est mort Pape, sous le nom de Clément IV, en 1265.

Malouteyre, petit hameau de quelques maisons, ayant encore aujourd'hui ce nom et placé presque au-devant de la léproserie. Cette appellation, *Malouteyre*, dont l'étymologie concorde si bien avec le voisinage de la maladrerie, fait supposer que l'établissement, d'où le petit hameau avait tiré son nom, avait une date bien plus ancienne que celle du commencement du XIIIe siècle.

En 1259, un des plus éminents prélats de la cité d'Anis entreprend une réforme ne pouvant avoir lieu que pour une institution déjà ancienne. Parmi les statuts de la nouvelle règle se trouve, en effet, la recommandation de continuer à séparer les personnes saines d'avec les malades, précaution observée, dit le texte, *ab antiquo*.

On trouve encore le mot *antiquitus fundata per nonnullos cives Anicii*, et cet autre *fuisse in usu et consuetudine recipi in ipsâ domo per nostros antecessores et fratres et donatos à longissimo tempore*. Voilà, certes, de nombreuses présomptions en faveur de la thèse qui met la fondation de la léproserie de Brives au Xe siècle. A cela ajoutez encore une transaction, en 1259, de la maladrerie avec le vicomte, à raison d'une digue sur la Loire, et une autre avec l'abbaye de Doue, où se trouve ce passage au sujet d'une vigne des lépreux : *Et tanto etiam tempore cujus non stat memoria*, et vous aurez tout l'arsenal des arguments dont est environnée la timide hypothèse de l'auteur du mémoire. Eh bien ! tant est prudente, ombrageuse même si l'on veut, notre foi en matière de science archéologique, que nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que, selon de bons historiens, ce n'est qu'après les trois premières croisades, la première accomplie au commencement du XIIe siècle, dont il n'est revenu

en Europe que très-peu de monde, l'autre vers le milieu de ce siècle, et la troisième à peine terminée au commencement du XIIIe, que le nombre toujours croissant des lépreux nécessite la création de maladreries sur tous les points du territoire français. Il nous semble, en outre, qu'aucun des textes que nous avons cités d'après M. Vinay ne s'oppose à ce que l'on ne fasse remonter l'origine de la maladrerie de Brives qu'au XIIe siècle, une centaine d'années seulement avant la plus ancienne date recueillie par M. Vinay. La question se réduit donc à savoir si l'on doit placer la création de la maison de Brives avant ou après les premières croisades. Qu'on veuille bien remarquer que je ne me prononce pas, car je combattrais ici une hypothèse avec une hypothèse ; mais j'approuve pleinement les restrictions que M. Vinay apporte à son opinion lorsqu'il dit, page 24 : *Jusqu'à présent, nous devons l'avouer, aucun document n'est venu corroborer notre conjecture.*

C'est, en effet, de cette manière que doit procéder l'historien jaloux de produire des œuvres de quelque valeur scientifique. Il n'est certes pas défendu d'aimer un sujet et de désirer pour l'institution, objet de nos recherches, une antiquité vénérable, de la faire remonter si l'on peut jusqu'aux premiers siècles de notre ère ou encore au-delà, en l'entourant de toutes les lumières que l'archéologie, la numismatique, la linguistique, l'épigraphie et les fouilles peuvent fournir. Mais il ne faut pas dédaigner les règles de la critique historique, elles sont du domaine de la saine logique qui ordonne avant tout de se mettre en garde contre les idées préconçues, contre les préventions et la passion : d'être sobre d'interprétations hasardées, d'expli-

cations étymologiques absolues. De la prudence et du calme, MM. les Antiquaires ; vous avez une belle mission à remplir, celle de démêler, à travers les poésies de la légende, les faits et les événements d'une époque qui a laissé bien peu de documents authentiques ; mais prenez garde de compromettre vos recherches par de vaines suppositions. En vain vous essaieriez de nous faire prendre le change : vous avez affaire aux temps modernes que, à tort ou à raison, vous ne ramènerez pas à la naïve crédulité du moyen-âge. A la voix de Bacon et de Descartes nous avons pris, en fait de science, pour critérium de certitude l'*Evidence*, dont les sciences historiques ne peuvent pas plus se passer que la physique et l'histoire naturelle ; et quant à l'hypothèse, nous savons aujourd'hui qu'elle peut rendre de grands services, mais à cette condition qu'on la reconnaisse pour telle. Il est vrai que l'esprit de système est si subtil qu'il est très-difficile, même à l'intelligence la plus méthodique, de s'en débarrasser, et tel qui cherche à prémunir les autres en sera peut-être demain la première victime. Cependant nous devons convenir que M. Vinay, dans son excellent travail, n'a pas abusé de l'archéologie et qu'on y trouve partout de la bonne critique.

Après avoir consacré quelques pages à la détermination de l'époque de fondation de la léproserie de Brives, dans le deuxième paragraphe de ce chapitre, il traite de l'administration de cet établissement ; il nous en dit le personnel composé de lépreux des deux sexes appelés frères et sœurs, servis par des personnes valides sous le nom de *donats* et *donates (donati, donatæ)* qui a été pendant tout le moyen-âge celui des serviteurs des pauvres et des orphelins de l'Hôtel-Dieu.

Un maître, *magister*, élu en assemblée générale et pris parmi les malades, administrait les biens et revenus de la maison. M. Vinay nous donne le texte du serment d'installation de ce maître qui gouvernait la maison sous l'autorité de l'évêque et qui rendait ses comptes quatre fois par an à des époques fixes. La discipline, les exercices religieux, la nourriture, les occupations, les jeux mêmes, les fonctions du chapelain, rien n'a échappé à M. Vinay qui peut nous dire, si on l'exige, tout ce qui s'est passé à la léproserie de Brives pendant plus de quatre siècles. En effet, dans ce deuxième chapitre, un nouveau paragraphe est consacré aux rapports de l'autorité religieuse avec la maladrerie, un autre à ceux de l'autorité civile avec cette maison qui était autant d'institution civile que d'institution religieuse. En effet, l'accord du 3 mai 1291 entre les consuls et le maître de la maladrerie que nous avons déjà cité, consacre que la maison a été fondée par des citoyens du Puy pour servir d'asile à des citoyens du Puy frappés de la lèpre ; ils devaient y être nourris et logés sous la seule obligation de laisser à leur décès leurs biens présents et futurs à la léproserie et de prêter le serment d'usage de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Un document authentique reconnaît le droit de la ville sur cette maison, c'est le procès-verbal de réception d'Elise Valence, lépreuse, originaire du Puy, à la date de 1588.

Au deuxième paragraphe du même chapitre, M. Vinay nous fait connaître les ressources, les revenus, les dépendances et les droits seigneuriaux de la maladrerie ; ces derniers ont, pour ainsi dire, leur charte dans une transaction de 1291 consentie par le seigneur de Bouzols qui, se réservant les droits de haute justice sur les terres de

Charensac, laisse à la maladrerie les droits de moyenne et basse justice avec la moitié des clameurs, des émoluments, effusions de sang, bans et autres appartenances féodales. Comme constatant l'importance de ses droits seigneuriaux, M. Vinay cite une transaction survenue en 1551, à la suite d'une sentence arbitrale rendue par Armand de Polignac, abbé de Saint-Pierre-Latour, entre Pons Durand, maître de la maladrerie, et Bertrand, monétaire, chevalier, seigneur haut justicier de Brives; ce dernier obligé de payer un cens annuel de 20 sols pour son moulin situé en face de celui de la maladrerie ; par une chaussée il avait intercepté toute l'eau de la rivière. Ce cens, ajoute M. Vinay, a été payé pendant l'existence de la maladrerie et ensuite aux Chartreux.

M. Vinay a réservé le sixième paragraphe, comprenant plus de 16 pages, aux faits historiques relatifs à la maladrerie, qui le conduisent ainsi à travers les siècles jusqu'à la suppression de cet établissement au profit des Chartreux. Dans cet intervalle, la léproserie de Brives eut à traverser une époque critique, que M. Vinay n'a eu garde de passer sous silence, celle de la persécution ordonnée par Philippe V, dit le Long, contre les lépreux, en l'année 1321. Ce prince essaya de profiter de la haine excitée contre eux dans le peuple et qui se traduisait en violentes mais vagues accusations d'empoisonnement de fontaines, pour ordonner l'arrestation des lépreux dans son royaume et la confiscation des biens considérables qu'ils possédaient dans leurs maladreries. Celle de Brives fut préservée par l'évêque, mais non sans avoir eu à supporter une audacieuse tentative de la part des gens du vicomte de Polignac et surtout de Bertrand de Fay, ayant

pris le titre de bayle de Polignac et de Bouzols. Notre auteur, que ce méfait émeut vivement, nous en donne les détails principaux, pièces en main, sur des notes qu'il doit, ajoute-t-il, à l'obligeante communication de M. l'abbé Bernard, aumônier du Lycée ; notes extraites de documents originaux qui sont entre les mains de M. Ch. Calemard de Lafayette.

L'évêque du Puy, qui avait sous sa garde et sous sa juridiction la léproserie de Brives, obtint des lettres royales, à la date de 1521, par lesquelles son droit fut reconnu, et fit arracher les fourches patibulaires que Bertrand de Fay avait fait planter devant la maladrerie, sur le terrain même des franchises de cette maison.

Ainsi procède M. Vinay dans l'exposé historique des faits, toujours pièces en main, citant des actes et des dates, indiquant les sources de ces emprunts, reconnaissant à l'égard des auteurs qui lui fournissent des documents, aimant à les nommer, parmi eux Dom Vaissette, l'excellent auteur M. Arnaud, et nos deux savants collègues M. Aymard et M. l'abbé Bernard.

La troisième partie, qui traite de la suppression de la maladrerie de Brives, est renfermée dans deux paragraphes. Le premier contient les dispositions législatives qui préparèrent la suppression de la maladrerie. Ici nous trouvons le jurisconsulte exercé, l'avocat docteur en droit, qui a su se faire une place distinguée dans notre barreau que la renommée a proclamé à bon droit le plus éloquent et le plus habile des barreaux de tout le ressort. M. Vinay manie avec une dextérité merveilleuse les arrêts des parlements, ceux de la cour des Grands-Jours, les ordonnances royales, les décisions des juridictions locales : et sa tâche n'est pas

facile, car il s'agit de mettre d'accord des législations qui ne s'entendent pas toujours.

Enfin, un arrêt du parlement de Toulouse, du 13 juillet 1619, réglant tous les conflits élevés sur la matière, nous donne des détails curieux sur les transformations que l'administration de la léproserie avait subies et nous fait entrevoir la chute de cet établissement de charité.

L'acte de cession aux Chartreux est de 1627 : Dimanche, dix-huitième jour d'avril, à l'issue de Vêpres, il fut accompli dans la salle haute de l'évêché du Puy, par-devant Révérend Père en Dieu messire Just de Serre, évêque du Puy, comte du Velay, abbé et baron de Montebourg, conseiller du Roi en son conseil d'Etat, assisté de messire Jean Mouton, docteur en droit, etc.

Les Chartreux prirent donc possession de la maladrerie avec les cérémonies en usage à cette époque dans la transmission de la propriété. Ils en ont joui, moyennant une rente annuelle de 240 livres à l'hôpital du Puy, jusqu'au temps de la révolution française ; mais non pas sans protestation de la part de l'auteur du mémoire, qui voit avec commisération les derniers habitants de la maladrerie expulsés de leur antique asile.

« Il dut être bien dur, dit-il, pour ces pauvres malheu-
» reux le jour où, relégués dans les parties les plus sombres
» de la léproserie, ils virent l'Evêque, leur patron, leur
» protecteur naturel, accompagné de tous les hauts digni-
» taires de la ville, se faire ouvrir les portes de leur paisi-
» ble demeure, introduire les Chartreux, leurs spoliateurs,
» parcourir avec ces nouveaux maîtres les lieux témoins

» de leurs souffrances et de leur résignation, et enfin
» briser lui-même le faible lien qui les retenait encore à la
» maladrerie, par la remise des clefs et la cérémonie
» d'investiture.

» Cette scène navrante se passait au-devant de leur
» église dédiée à sainte Marie-Madeleine, leur patronne.
» Désormais ils ne devaient plus entendre sous ces voûtes
» saintes les exhortations pieuses d'un chapelain compa-
» tissant; l'entrée de ce sanctuaire où, pleins de foi, ils
» allaient chaque jour chanter les louanges du Seigneur
» qui les frappait si cruellement en ce monde, leur était
» à tout jamais interdite.

» Mais le son des cloches, qui sonnaient à toute volée en
» signe de prise de possession des pères Chartreux, cou-
» vrit leurs sanglots et résonna à leurs oreilles comme le
» glas funèbre de la mort; l'heure d'abandonner cette
» maison hospitalière était venue. »

Ici se termine la tâche ingrate que j'ai acceptée, sans avoir le temps de la bien remplir, de vous faire connaître un mémoire dont la lecture vous eût bien plus intéressés que cette trop longue et trop pâle analyse. Heureux si je n'ai pas été contre mon but, qui était de vous faire connaître dans M. Vinay un candidat qui écrit en très-bon style et qui comprend l'histoire à la manière de Cicéron pour qui elle était : *Testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.*

A cette précieuse qualité, M. Vinay, vous le savez tous, Messieurs, en joint d'autres qui ne sont pas moins appréciées dans cette enceinte. Il est grand propriétaire, agronome

et avocat distingué, et chez lui les vertus du caractère sont à la hauteur de celles du talent. L'unanimité de vos suffrages lui est due.

A la suite de ce rapport, M. Vinay est nommé, au scrutin secret et à l'unanimité, membre résidant.

Sont encore nommés, au scrutin et à l'unanimité, membres non résidants : MM. le docteur Bertrand de Saint-Germain, Azéma et Gatillon.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 12 MAI.

SOMMAIRE.

Don au Musée : Planche de gravure sur cuivre représentant sainte Anne faisant lire la Sainte Vierge, do née par M. Poynot. — Ouvrages reçus : Le *Journal d'agriculture pratique*, numéro de mai 1859, soulève la question du prix de revient dans la production des céréales. — *Annuaire de la Société météorologique de France*, contenant quelques articles de M. Bertrand de Doue. — *Eloge académique de M. de Chalaniat*, par M. F. Grellet. — *Annales de la Société académique de Gratz*, en Autriche, soumises à l'appréciation de M. Semmig, professeur d'allemand au Lycée. — La Société soumet au conseil d'administration la proposition d'une souscription à l'ouvrage *la Vie des saincts et des sainctes d'Auvergne et du Velay* et à l'encyclopédie d'agriculture de M. Molh. — Correspondance : Lettre de la Société protectrice des animaux. — Agriculture : Du sorgho, par M. le Président. — Etude chimique de cette plante par M. Isidore Pierre. — De ses produits comparés avec ceux de la fève, de la pomme de terre, du maïs et de la betterave. — Sciences historiques : Lecture d'un fragment de la vie de Mgr de Béthune, par M. l'abbé Sauzet. — M. l'abbé Bernard continue l'analyse du cartulaire de Chamalières. — Opinion de M. Silvy sur l'origine des confréries académiques ; elle est partagée par M. le Président.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures la séance est ouverte.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce rapport est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — M. Poynot, receveur de l'enregistrement, bureau des actes de l'état civil, place du Breuil, fait hommage à la Société, par l'intermédiaire de M. Aymard, d'une planche de gravure sur cuivre, représentant sainte Anne faisant lire la Sainte Vierge. Cette œuvre, signée *Hieronimus Dumontheil sculpsit, au Puy*, est intéressante en ce qu'elle nous montre, avec d'autres plaques gravées que possède le Musée, que l'art de la gravure sur cuivre était anciennement pratiqué au Puy.

Ouvrages reçus. — M. le Président fait encore remarquer, comme il l'a fait à la dernière séance, que les nombreuses revues et publications agricoles que reçoit la Société sont remplies d'études, de discussions et de travaux relatifs à l'importante question de l'échelle mobile que le Gouvernement a résolue, au moins pour le présent, dans un sens favorable au vœu de la Société.

Le *Journal d'agriculture pratique*, mois de mai 1859, lui fournit l'occasion de soulever le problème, si difficile à résoudre, du prix de revient dans la production des céréales. Il n'y a, dit M. le Président, qu'une comptabilité réglée avec le plus grand soin qui puisse faire connaître, et encore d'une manière approximative, ce que coûte à chaque cultivateur la production d'un hectolitre de froment. Tant que, sur nos marchés, les produits de la terre ne trouveront pas un prix suffisamment rémunérateur, l'agriculture sera en souffrance et avec elle tous les autres intérêts. Il est donc

de la dernière importance de pouvoir se rendre compte de tous les frais de culture et de préconiser l'usage de la comptabilité.

Parmi les autres ouvrages, M. le Président signale d'abord : 1° l'*Annuaire de la Société météorologique de France*, renfermant un excellent article de M. Bertrand de Doue, sur des observations de météorologie, faites dans notre département; 2° l'éloge académique de M. de Chalaniat, prononcé par un de nos collègues, M. Félix Grellet, avocat à Riom;

Plusieurs volumes d'une Société académique de Gratz, en Autriche, écrits en langue allemande, renfermant des travaux d'archéologie et accompagnés d'une lettre qui demande en échange les publications de la Société. M. Semmig, professeur d'allemand au Lycée impérial, sera prié de vouloir bien apprécier cette revue autrichienne, et d'après son avis, la Société statuera sur la demande qui lui est adressée.

M. le Président donne connaissance à la Société d'un prospectus envoyé par M. Marmeisse, relatif à la publication du livre de la *Vie des saincts et des saïnctes d'Auvergne et du Velay*, par Dom Branche. Plusieurs membres appuient une souscription à cet ouvrage, publié par un homme dont la Société a plus d'une fois apprécié le zèle ; et le renvoi au conseil d'administration avec avis favorable est prononcé par la Société.

La Société renvoie aussi au conseil d'administration la proposition d'un abonnement à une publication faite par un agronome distingué, M. Molh. Cette publication, tout entière consacrée à l'agriculture, formera comme une encyclopédie de 12 à 15 volumes à 7 fr. le volume.

Correspondance. — Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur une lettre de la Société protectrice des animaux, qui lui est adressée de Paris, par l'intermédiaire de la Préfecture. Cette Société, sérieusement organisée, dispose de certaines ressources qu'elle destine à des primes d'encouragement pour les domestiques qui se distinguent par les soins qu'ils donnent aux animaux confiés à leur garde. Il invite en conséquence ceux de MM. les membres qui, à ce sujet, ont des renseignements à fournir, à vouloir bien les transmettre, avec des détails, au Secrétariat.

Agriculture. — M. le Président occupe l'Assemblée d'une plante fourragère, le sorgho, à laquelle on attribue une haute valeur pour l'alimentation des bestiaux, mais que les agronomes expérimentent tous les jours, et que les uns exaltent, que d'autres déprécient. A ce sujet, M. le Président signale un excellent article, *Moniteur des comices*, 7 mai 1859, de M. Isidore Pierre, professeur de chimie à la faculté de Caen, et qui a pour titre : *Recherches analytiques sur le sorgho, fourrage.* Des travaux et des calculs de ce savant chimiste, il ressort : 1° que le sorgho exige près de trois fois autant

d'azote et de phosphates qu'un bonne récolte de blé (paille et grain réunis); 2° que pour donner de beaux produits, il exige une terre très-fertile, qu'il épuisera d'autant plus énergiquement que sa récolte aura été plus vigoureuse et plus abondante; et 3° que l'épuisement causé par une bonne récolte correspond à l'épuisement occasionné, non par une, mais par trois bonnes récoltes de froment. Le prélèvement d'azote qu'elle exerce sur le sol, d'après M. Pierre, correspond à 1600 ou 1800 kilogrammes de guano.

Comme fourrage, il ne peut en aucune manière entrer en comparaison avec le trèfle, la luzerne, le sainfoin qui, après avoir produit, dit-il, des masses considérables de matières alimentaires pour nos animaux, loin de laisser nos terres impropres à la culture du blé, y laissent, par leurs racines et leurs débris foliacés, de nouveaux éléments de fécondité. D'où il conclut que le sorgho, malgré son rendement considérable, n'est pas encore appelé à figurer économiquement dans la production alimentaire destinée au bétail, et que d'ailleurs il est fort difficile de lui assigner une place rationnelle dans nos assolements.

Cette opinion avait pour ainsi dire déjà reçu la sanction de l'expérience dans un essai de culture dont rend compte le *Journal d'agriculture pratique pour le Midi de la France*, janvier 1859, t. x. M. Caussé, vice-secrétaire des Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, avait disposé plusieurs sortes de semences dans un champ homogène de deux hectares : des fèves, des pommes de terre, du maïs, des betteraves et du sorgho. Evaluant les produits de ces différentes

semences d'après les cours ordinaires, les fèves ont rendu, à 13 fr. l'hectolitre, 5 fr. par are; les pommes de terre à 3 fr. l'hect., 3 fr. 07 c., par are; le maïs à 12 fr. l'hect., 3 fr. par are; la betterave à 1 fr. 50 c. le quintal, 2 fr. 80 c. par are et le sorgho à 2 fr. le quintal, 5 fr. 33 c. par are.

Mais l'année suivante, ayant ensemencé la pièce tout entière en froment, le lot qui avait été occupé par le sorgho a rendu moitié moins que les autres: les fèves, 25 fr. 33 c.; pommes de terre, 23 fr. 74 c.; maïs, 21 fr. 43 c.; betteraves, 23 fr. 33 c. et sorgho, 11 fr. 66 c. Le champ dont je fais le bilan, ajoute M. Caussé, se trouvait sous mes yeux lorsque je sortais de mon habitation, et la bande de terrain stérilisée presque par le sorgho frappait péniblement les regards.

D'autres expériences plus concluantes viendront sans doute nous édifier plus complètement sur les qualités d'une plante qui mérite qu'on ne la condamne pas sans l'avoir encore étudiée. Telle est la conclusion à laquelle s'arrête M. le Président.

Sciences historiques. — M. l'abbé Sauzet, se conformant à l'ordre du jour, donne lecture de quelques fragments de la vie d'un de nos évêques les plus distingués, Mgr Armand de Béthune. Les deux chapitres qui son entendus font vivement désirer que notre digne collègue réalise le projet qu'il semble avoir formé, d'écrire l'histoire de cet éminent prélat. Ils ont trait à la protection que Mgr de Béthune accordait aux artistes, à sa mort et aux honneurs funèbres qui lui furent rendus. Sous ce titre, M. Sauzet donne à l'Assemblée des détails

pleins d'intérêt sur la magnifique galerie de tableaux que Mgr de Béthune avait formée à l'évêché, et surtout dans sa résidence de Monistrol; sur deux peintres du Puy qui avaient du talent et du renom et sur le sculpteur Vanneau.

M. l'abbé Bernard obtenant ensuite la parole, continue, dans l'étude et l'analyse du cartulaire de l'abbaye de Chamalières, à signaler des documents précieux pour l'histoire du Velay. La baronie de Roche-en-Régnier, ses origines, son développement font le principal objet de sa communication.

La *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (mars 1859. 2e série), fournit à M. le Président l'occasion de revenir sur un point très-intéressant pour notre histoire, celui de l'origine et de la fondation des anciennes confréries de Notre-Dame du Puy, que plusieurs savants antiquaires attribuent à notre ville. Dans un excellent article de critique, M. Silvy, appréciant l'*Histoire de l'Académie des Lanternistes de Toulouse*, par M. Desbarreaux Bernard, combat avec toute raison l'opinion de ce dernier, qui prétend que les Puys de Normandie n'ont été fondés que peu de temps après la réformation, avec la mission de défendre le culte de la Vierge attaqué par les protestants.

M. le Président partage l'opinion de M. Silvy qui fait remonter jusqu'au commencement du XIIIe siècle

l'existence de ces confréries académiques, mais il regrette que ce savant critique n'ait pas cité la ville anicienne, à laquelle M. Aymard attribue, avec assez de fondement, l'origine des Puys.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SEANCE MENSUELLE

DU JEUDI 6 JUIN.

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Dons au Musée : Nouvel envoi d'oiseaux empaillés, par M. le docteur Moussier ; remercîment à M. Moussier. — M. le Président fait hommage, au nom de M. de Payan-Dumoulin, de quelques figurines en terre cuite de l'époque gallo-romaine. — Ouvrages reçus : Deux volumes du Congrès scientifique de France, 25e session, tenu à Auxerre ; M. Balme se charge d'en rendre compte. — Agriculture : Renseignements donnés, à la demande de M. le Préfet, sur l'état de la récolte. — M. l'Inspecteur des écoles primaires transmet un rapport de M. Chaudier sur des expériences d'agriculture ; M. de Brive se charge de l'examen de ces travaux. — *Economie publique.* — *Alimentation :* Du bœuvonage, par M. Henri Doniol. — *Pisciculture :* D'un rapport de M. de Causans sur la production de la truite. — Expériences faites au Charrouil par M. Blanc-Furnon. — Sciences physiques. — *Paléontologie :* M. Robert accepte la mission de visiter les nouvelles fouilles faites à Vialette, dans une propriété de M. l'abbé Bernard. — Sciences historiques : M. Louis de Vinols entretient la Société de quelques documents d'histoire locale trouvés dans les bibliothèques de Paris et concernant le château de Polignac et le manuscrit n° 8002 dont il a été question déjà à la séance de novembre 1858.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures la séance est ouverte.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans réclamation.

Dons au musée. — En présence de l'Assemblée M. Robert Félix fait ouvrir une caisse adressée à la Société. C'est un nouvel envoi de M. le docteur Moussier, renfermant neuf oiseaux du département de la Haute-Loire, bien empaillés, placés sur un support blanc, et dont quelques espèces manquaient au Musée ; en attendant qu'ils aillent enrichir nos galeries zoologiques, M. Robert les place devant le bureau, fait ressortir la valeur de ces rares échantillons et en détermine l'espèce, à la satisfaction générale.

L'Assemblée décide, par l'organe de M. le Président, qu'il sera adressé à M. le docteur Moussier une lettre de remercîment pour le zèle soutenu et dévoué, la persistance scientifique qu'il met à compléter nos collections ornithologiques et pour le bon souvenir qu'il garde à notre Société et à son pays.

Sur le bureau on remarque encore beaucoup quelques figurines en terre cuite de l'époque gallo-romaine. M. de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil du Puy, en fait hommage à la Société, par l'intermédiaire de M. Ch. Calemard de Lafayette.

Les numéros du journal l'*Illustration* (23 octobre, 28 novembre et 5 décembre) que M. de Payan a bien voulu adresser à la Société, renferment trois articles écrits par ce savant magistrat, avec le dessin des objets découverts dans les fouilles qu'il a fait exécuter avec tant de succès. Ces trois articles nous disent avec précision et clarté l'importance de la découverte de ces objets d'art, à côté desquels M. de Payan a même

trouvé des fours et tout un atelier de potier. C'est une bonne page de plus pour l'archéologie et la céramique gallo-romaine.

M. Ch. Calemard de Lafayette s'est chargé de remercier le nouveau président du tribunal civil, qui a su si bien acquitter sa dette de bien-venue dans notre pays

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale deux volumes du Congrès scientifique de France (25e session), tenu à Auxerre, qui lui ont paru renfermer des mémoires dignes d'intérêt. M. Louis Balme veut bien se charger d'en prendre connaissance pour en rendre compte à la Société dans une prochaine séance.

Agriculture. — M. le Préfet écrit à M. le Président pour demander des renseignements sur l'état de la récolte. Après avoir consulté les membres présents à la séance, M. le Président constate que, sur presque tous les points, elle promet beaucoup; que la floraison, cette année assez avancée, se fait bien, même dans la montagne; que dans quelques localités on se plaint de la sécheresse, surtout pour les orges.

Une autre lettre de M. le Préfet fait savoir que M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a accordé à la Société d'agriculture du Puy, par sa décision du 28 avril dernier, un crédit de 2,500 fr. pour primes aux espèces bovine, ovine et porcine, cultures fourragères et instruments.

M. Béraud, inspecteur des écoles primaires, en l'absence de M. l'Inspecteur de l'Académie, transmet à M. le Président un rapport d'un de nos collègues, M. Chaudier, instituteur aux Villettes (commune de Sainte-Sigolène) et membre non résidant. Ce rapport a trait à des essais de culture de carotte et de betterave champêtre. M. de Brive a bien voulu se charger de rendre compte à la Société du travail de M. Chaudier.

Economie publique. — Alimentation. — A l'occasion d'un article du *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie* (3e volume), signalé par M. le Président, au sujet de la castration des vaches, autrement dit le bœuvonnage, M. Henri Doniol ayant obtenu la parole, présente plusieurs observations intéressantes.

Il fait d'abord remarquer combien cette opération, exécutée d'après le mode inventé par M. Charlier, vétérinaire à Paris, peut s'accomplir avec facilité, sans douleur et sans danger pour les animaux qui la subissent, surtout si les sujets ne sont pas totalement épuisés. Quant aux avantages qu'on en retire, ils sont tels que cette industrie devrait être vulgarisée sans retard. En effet, après l'opération, les vaches gardent le lait pendant plus de dix-huit mois. Ce lait double presque de valeur (il vaut, le litre, 20 cent. au lieu de 13) par la quantité de beurre qu'il acquiert ; et aussitôt que la période de la lactation commence à passer, l'engraissement de la bête se fait avec plus de rapidité et à meilleur marché que dans les cas ordinaires. M. Doniol signale encore un avantage qui sera apprécié, c'est

que la viande en acquiert une qualité au moins égale à celle du meilleur bœuf.

Il serait donc à désirer qu'un vétérinaire dévoué aux intérêts de notre agriculture voulût bien se mettre en rapport avec M. Charlier qui, en deux leçons et à peu de frais (environ 20 fr. par leçon), lui communiquerait sa manière de procéder. A Paris les sujets d'expérience ne manquent pas, ils sont fournis par les bouchers moyennant une faible rétribution. Il y aura inévitablement honneur et profit pour celui qui importera cette industrie dans notre pays où la vache, sous le rapport de l'alimentation publique, joue un si grand rôle.

Sur cette question, devant un intérêt si majeur, la Société paraît disposée à prendre, s'il le faut, l'initiative. Elle avisera aux moyens d'encourager l'introduction du bœuvonnage dans le pays, soit par les primes dont elle dispose, soit de toute autre manière.

Pisciculture. — M. le Président signale, dans le *Bulletin mensuel de la Société impériale zoologique d'acclimatation* (nº 4, t. VI), un rapport intéressant de M. le comte Maxime de Causans, lu dans la séance du 10 décembre 1858 de cette Société. Il a pour titre : *Application des nouvelles méthodes de pisciculture à la production de la truite dans le département de la Haute-Loire.* Il frappe surtout par l'indication des résultats que M. de Causans a obtenus de *la fécondation et des frayères artificielles* qui, appliquées au lac de Saint-Front, ont porté la production de ce magnifique bassin à 1,500 kilogrammes d'excellentes truites par année.

A ce sujet, M. le Président cite les expériences faites avec suite et succès au domaine du Charrouil, commune de Loudes, par M. Blanc-Furnon. Il fait remarquer combien il deviendrait facile de repeupler nos ruisseaux et nos lacs, si, sur plusieurs points du département, les exemples de MM. Blanc et de Causans étaient suivis avec quelque persévérance.

Sciences physiques et naturelles. — *Paléontologie.* — M. le Président charge M. Robert, qui veut bien accepter ce mandat, de visiter les fouilles qui ont été faites à Vialette, dans un champ appartenant à la famille de M. l'abbé Bernard, notre collègue, et qui ont amené la découverte de plusieurs fossiles d'un intérêt scientifique incontestable.

M. Robert pourra acquérir pour le Musée les échantillons dont il conviendrait d'augmenter nos galeries, pourvu que leur prix ne dépasse pas les ressources assez modiques que la Société peut consacrer à ce genre d'acquisitions.

Sciences historiques. — Conformément à l'ordre du jour, M. de Vinols entretient l'Assemblée de quelques découvertes de documents historiques concernant l'histoire locale, qu'il a faites à Paris, à la bibliothèque impériale, département des manuscrits. Il fait connaître à l'Assemblée une lettre, entièrement inédite, de M. Bellidentis de Bains, écrite, à la date de 1759, au célèbre historien du Languedoc, Dom Vaissette. Cette lettre renferme une description fort curieuse d'un prétendu temple d'Apollon, tel qu'on l'avait conservé du

temps de l'auteur, au château de Polignac. La lettre donne des détails sur les dimensions de l'édifice, les sculptures et les fresques dont il était orné, sans oublier la pierre de l'oracle, l'autel du trépied, le masque d'Apollon et la crypte qui doit encore rester intacte sous les décombres du temple.

Cette communication, qui met l'Assemblée sur la voie d'indications ignorées jusqu'ici, est écoutée avec intérêt et donne lieu à des observations faites par plusieurs membres. M. Bertrand de Doue fait connaître M. Bellidentis de Bains, qui, dit-il, avait la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit et qui correspondait fréquemment avec Dom Vaissette.

M. Doniol rappelle la description pompeuse et ampoulée du masque d'Apollon, faite en 89-90 par l'astronome de La Lande, dans le sein du comité féodal de l'Assemblée constituante : ce rapport est à la bibliothèque impériale, département des manuscrits, sous la rubrique de la Haute-Loire.

M. Aymard, à son tour, exprime le désir que des fouilles puissent mettre au jour cette crypte du château de Polignac, signalée dans la lettre de M. Bellidentis ; il espère que M. le prince de Polignac, dont on connaît le goût pour l'étude, fournira aux archéologues les moyens de connaître tout ce que cachent encore les ruines de ce château si ancien et si célèbre dans les annales de l'histoire du Velay.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide que la lettre de M. Bellidentis sera mentionnée au procès-verbal et qu'elle prendra place dans le *Bulletin des recherches historiques*.

M. de Vinols, reprenant la parole, entretient l'Assemblée du manuscrit 8002 de la bibliothèque impériale, qui traite des origines légendaires de l'établissement du sanctuaire de Marie sur les hauteurs d'Anicium. Comme l'avait déjà fait votre Secrétaire dans la séance de jeudi 4 novembre 1858, M. de Vinols en fait ressortir toute l'importance et l'attribue à l'official de Notre-Dame, Pierre Odin. A la description qui en avait déjà été donnée, il ajoute la lecture de la dédicace de ce livre remarquable et en fait apprécier le style naïf et gracieux.

M. Aymard présente quelques observations d'où il résulte que la légende contenue au manuscrit cité par M. de Vinols est, en partie, une sorte de traduction d'un document plus ancien écrit en latin et conservé par Médicis dans son recueil de chroniques. Quant à la date qu'il faudrait assigner à l'origine de la légende, on ne connaît pas de texte antérieur à celui reproduit par nôtre chroniqueur et qui, d'après les détails du récit, ne paraît pas avoir été rédigé avant le XIIe ou le XIIIe siècle.

Beaux-arts. — A l'ouverture de la séance, une exposition de trois petits tableaux de genre et d'un grand portrait, que M. Emile Giraud avait bien voulu soumettre à l'appréciation de ses collègues, avait attiré l'attention de la Société.

Avant de se séparer, l'Assemblée, sur la proposition de M. le Président, a nommé une commission composée de MM. de Brive, Chouvon, Balme,

de Fontpertuis, du Garay aîné, Doniol Henri, chargée, de concert avec le bureau de la Société, de trouver et de mettre en œuvre, dans la mesure de ses attributions, les moyens de faire figurer avec honneur le département de la Haute-Loire au grand concours régional agricole qui se tiendra au Puy au mois de mai de l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 JUILLET.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Hommage rendu par M. le Président à la mémoire de M. le docteur Hilaire de La Tourette, membre résidant. — Musée : Acquisition de deux pièces de paléontologie. — Ouvrages reçus. — Correspondance : Lettre de M le Préfet provoquant une enquête sur l'état des récoltes dans le département. — Agriculture : Rapport verbal de M. de Brive sur des expériences d'agriculture faites aux Villettes par M. Chaudier, instituteur public dans cette commune ; adhésion de la Société aux travaux de ce genre. — *Pisciculture :* Des semis faits par M. Limozin sur les pentes du lac du Bouchet et du projet d'empoissonnement du lac. — Hygiène : Rapport de M. le docteur Balme du Garay sur une épidémie de Montagnac, commune de Vernassal. — Sciences historiques : M. l'abbé Sauzet donne lecture d'une analyse d'un document historique sur la prise de possession d'un canonicat au Puy par les dauphins du Viennois. — Personnel de la Société : Lettre de M. de Payan Dumoulin demandant à faire partie de la Société ; Nomination d'une commission à ce sujet.

Présidence de M. Ch. Galemard de Lafayette.

A trois heures la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal. — Il est adopté sans réclamation.

Aussitôt après, M. le Président rend hommage à la mémoire d'un des membres résidants enlevé aux

travaux de la Société par une mort rapide. « M. le docteur Hilaire de la Tourette était un de nos doyens, un de nos collègues les plus assidus et les plus recommandables, dit M. le Président, son concours nous a été souvent utile. Des mémoires, insérés dans nos Annales, témoignent de la variété de ses connaissances. Ses études de botanique sur le département, qui ont été livrées à la publicité, offrent un véritable intérêt surtout pour ce pays. Cet ouvrage donne des indications en langage vulgaire et même en patois, pouvant servir à vulgariser la connaissance des plantes; il indique aussi leurs propriétés hygiéniques et médicales. La Société doit des regrets à M. de la Tourette; M. le Président en a transmis l'expression à sa famille. »

Dons au Musée. — *Acquisitions*. — Sur le bureau sont placés deux échantillons d'ossements fossiles : une partie de mâchoire de la grande espèce des mastodontes avec des dents bien conservées et un calcanéum intact. Ces deux pièces importantes, acquises par M. Félix Robert au nom de la Société, ont été trouvées à Vialette, près Saint-Paulien, avec beaucoup d'autres qu'ont mises au jour des fouilles faites dans un champ appartenant à la famille de notre collègue, M. Bernard, aumônier du lycée.

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus par la Société, M. le Président signale : 1° les *Annales archéologiques* publiées par M. Didron, t. xix, p. 27. Ce volume renferme un emprunt fait à l'Album photographique par MM. Aymard et Malègue, relativement

au buste de saint Théofrede (XIIe siècle) ; 2° Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Dijon* (1859), une étude de M. Henri Darcy sur les travaux hydrauliques de la ville de Dijon ; 3° un article sur l'éducation des abeilles dans le *Moniteur des comices* (11 juin 1859), essais de reboisement par Mgr le cardinal Donnet.

Correspondance. — Une lettre de M. le Préfet, adressée à M. le Président, provoque, au sein de la Société, une enquête sur l'état des récoltes dans le département. Il en résulte que le bel aspect sous lequel se présentait la végétation ne tiendra pas toutes ses promesses ; la sécheresse extraordinaire qui règne depuis longtemps, quelques jours de vent du Midi précédés de brouillard, ont surpris le grain et l'ont arrêté dans son développement. La récolte des lentilles et des fèves paraît compromise et la pomme de terre souffre beaucoup.

Agriculture. — M. de Brive, se conformant à l'ordre du jour, fait un rapport verbal sur des expériences d'agriculture faites aux Villettes, arrondissement d'Yssingeaux, en 1858, par M. Chaudier, instituteur public dans cette commune. M. Chaudier, ancien élève de notre école Normale primaire, ayant pratiqué les nouveaux procédés de culture à la ferme de Nolhac où il a passé quelques années en qualité d'instituteur et d'agent comptable, emploie les loisirs que lui laisse l'école qu'il dirige aux Villettes à la propagation des saines méthodes d'agriculture.

Il ne se contente pas de les recommander, il les applique lui-même; et son exemple a déjà porté des fruits. Cette fois ses expériences ont été essayées sur la culture de la carotte et de la betterave champêtres, destinées à la nourriture des bestiaux. Les résultats obtenus sont on ne peut plus concluants et conseillent la production de ces deux espèces de racines comme très-avantageuse, pouvant donner un bénéfice assuré, surtout dans les années de sécheresse et de disette de fourrage. La carotte à collet vert et la betterave *racine disette* ou la blanche de Silésie, fournissent les produits les plus abondants et pourraient ouvrir un bon assolement.

L'Assemblée a reconnu la justesse des calculs de M. Chaudier, présentés avec ordre et lucidité par M. de Brive, et tout en approuvant le zèle pour le bien public dont s'inspire l'honorable instituteur des Villettes, elle est unanime à regretter que ces expériences n'aient pu être faites sur une plus grande échelle. Quelques membres ont fait remarquer que des calculs opérés sur la récolte de quelques ares de terre ne présentaient pas tous les éléments d'une précision suffisante.

Toutefois, la Société donne son entière approbation aux essais de M. l'instituteur des Villettes, un de ses membres non résidants, ainsi qu'elle l'avait déjà fait pour un autre de ses membres, M. Ambert, instituteur de la commune de St-Julien-Molhesabate, canton de Montfaucon. Sous la haute impulsion de l'inspecteur d'académie de Clermont, en résidence au Puy, M. Topin, par les soins assidus de M. l'Inspecteur des écoles

primaires de ce département, nos instituteurs entrent dans une voie d'honneur et de dévoûment où la Société sera heureuse de les encourager et de les suivre ; car répandre au sein des campagnes les bienfaits de l'instruction, et en même temps par des conseils, et surtout par des exemples, y faire pénétrer le goût de la bonne culture, c'est se rendre deux fois utile, c'est s'associer à la pensée d'un gouvernement grand et généreux, qui place dans ses premières préoccupations l'amélioration morale et le bien-être des populations.

En conséquence, la Société désirerait que M. le Président voulût bien appeler encore l'attention et les encouragements du Conseil général sur des travaux modestes mais très-méritants et d'un très-bon exemple ; surtout si, dans ses projets à venir, M. Chaudier faisait entrer une exploitation de terre d'une certaine étendue. M. le Secrétaire est chargé de provoquer quelques explications à ce sujet.

Pisciculture. — M. Limozin, Secrétaire adjoint, donne à la Société, qui les écoute avec intérêt, quelques détails sur les semis et les plantations qu'il a fait opérer, l'année dernière, sur les pentes dénudées du lac du Bouchet. Les plantations nouvelles n'ont pas eu le succès qu'il en attendait. L'absence totale de neige, qui a signalé particulièrement l'hiver de cette année, les a laissées exposées à la rigueur de la saison. Plusieurs jeunes plants ont péri dans cette terre nue où le gazon n'a pas encore atteint un développement suffisant.

M. Limozin espère cependant que les mesures récentes qui défendent le parcours autour du lac auront pour effet le reboisement dans un bref délai.

Il persiste à croire qu'un établissement de pisciculture pourra y réussir pourvu qu'une maisonnette de garde puisse y être construite. Les poissons y vivent et bientôt les bords du lac, qu'il a fait planter de saules à grandes feuilles de laurier, pourront leur procurer une certaine pâture. Le vœu de la Société est, à l'unanimité, pour la continuation de ces travaux qui feront bientôt reparaître de belles forêts dans ces lieux où depuis si longtemps l'herbe même avait cessé de venir.

Elle a encore montré le vif désir qu'il fût donné suite à l'établissement de pisciculture déjà inauguré par M. le Préfet et que l'on vît s'élever la petite maison du garde sur les bords de ce bassin si pittoresque, souvent visité par l'étranger, et qui pourrait fournir des bénéfices par l'empoissonnement aujourd'hui reconnu possible au moyen des procédés nouveaux.

Hygiène. — M. le docteur Balme du Garay donne ensuite lecture d'un mémoire sur les causes les plus ordinaires de ces maladies épidémiques qui, à des périodes assez rapprochées, viennent décimer quelqu'une de nos communes rurales. M. Balme du Garay attribue surtout leur apparition à la nature et à la configuration du terrain, à la disposition topographique des montagnes, des lacs, des marais et des cours d'eau, se combinant avec la production fortuite de quelques phénomènes météorologiques tels que fréquence de

certains vents, un état persistant de sécheresse ou d'humidité de l'atmosphère.

Cette étude intéressante est fondée entr'autres faits sur celui tout récent qui s'est produit dans le village de Montagnac (commune de Vernassal), où, pendant l'hiver de cette année, a sévi avec violence la fièvre typhoïde. M. Balme du Garay, médecin des épidémies, appelé déjà tard, s'était rendu en toute hâte sur le point menacé, en compagnie du docteur Vissaguet qui lui avait généreusement prêté son concours. Il découvrit, après avoir attentivement étudié la topographie des lieux, que le marais voisin était desséché et que le vent du nord-est, qui n'avait cessé de régner, en avait apporté et accumulé les miasmes putrides sur le village de Montagnac. Ces explications sont accompagnées d'une carte bien faite qui passe de main en main.

Messieurs,

I

J'ai été si surpris et si flatté en même temps qu'on accueillît avec tant de bienveillance, dans cette enceinte, une œuvre purement médicale dans sa deuxième partie, à savoir : la classification étiologique — ou des causes — des épidémies rurales dont j'ai entretenu la Société à l'occasion de la comparaison que je faisais du travail médico-administratif du professeur de l'école de Médecine de Besançon avec ce qui avait été fait administrativement à Vals-près-le-Puy, que je me suis vu obligé de vous faire cette

communication-ci, qui est une étude topographo-étiologique du village de Montagnac, qui a eu une épidémie de fièvre typhoïde en décembre 1858 et qui a duré jusque fin mars 1859. Cette étude est suivie de diverses considérations qui sont les corollaires ou déductions du précédent travail dont je viens de vous parler et que je vous ai soumis, il y a quelques séances, sous la présidence de M. Aymard, notre vice-président, et d'autres travaux plus anciens que j'ai fait connaître à la Société.

La santé de l'homme des champs est tellement soumise au milieu dans lequel il vit, qu'il est atteint de beaucoup de maladies par infection ou épidémiques : animaux malades, plantes malades, atmosphère malade ; tout réagit sur lui, en sorte qu'il tombe malade au moment où il aurait le plus besoin de son travail ; en sorte aussi qu'il est bon que la science d'hygiène publique s'occupe de sa santé, autant du moins que les améliorations qu'elle sollicitera seront compatibles avec les ressources administratives ; car, pour lui, il est incapable de rien accomplir sous ces différents rapports.

Que les hommes qui s'occupent d'hygiène publique rurale ne laissent pas s'évanouir les données que fournit la science médicale ; car la science d'hygiène publique ne s'occupe pas seulement de fournir des préceptes pour vivre en bonne santé, mais elle cherche à faire des découvertes pour l'alimentation, surtout pour la classe des travailleurs, citadins ou agricoles. Qui ne voit au premier coup-d'œil que la science de la pisciculture, que la science d'acclimatation des êtres, animaux, végétaux, se réduit, en dernière analyse, à des découvertes du genre de celles-ci ; et je crois en avoir signalé une par l'observation

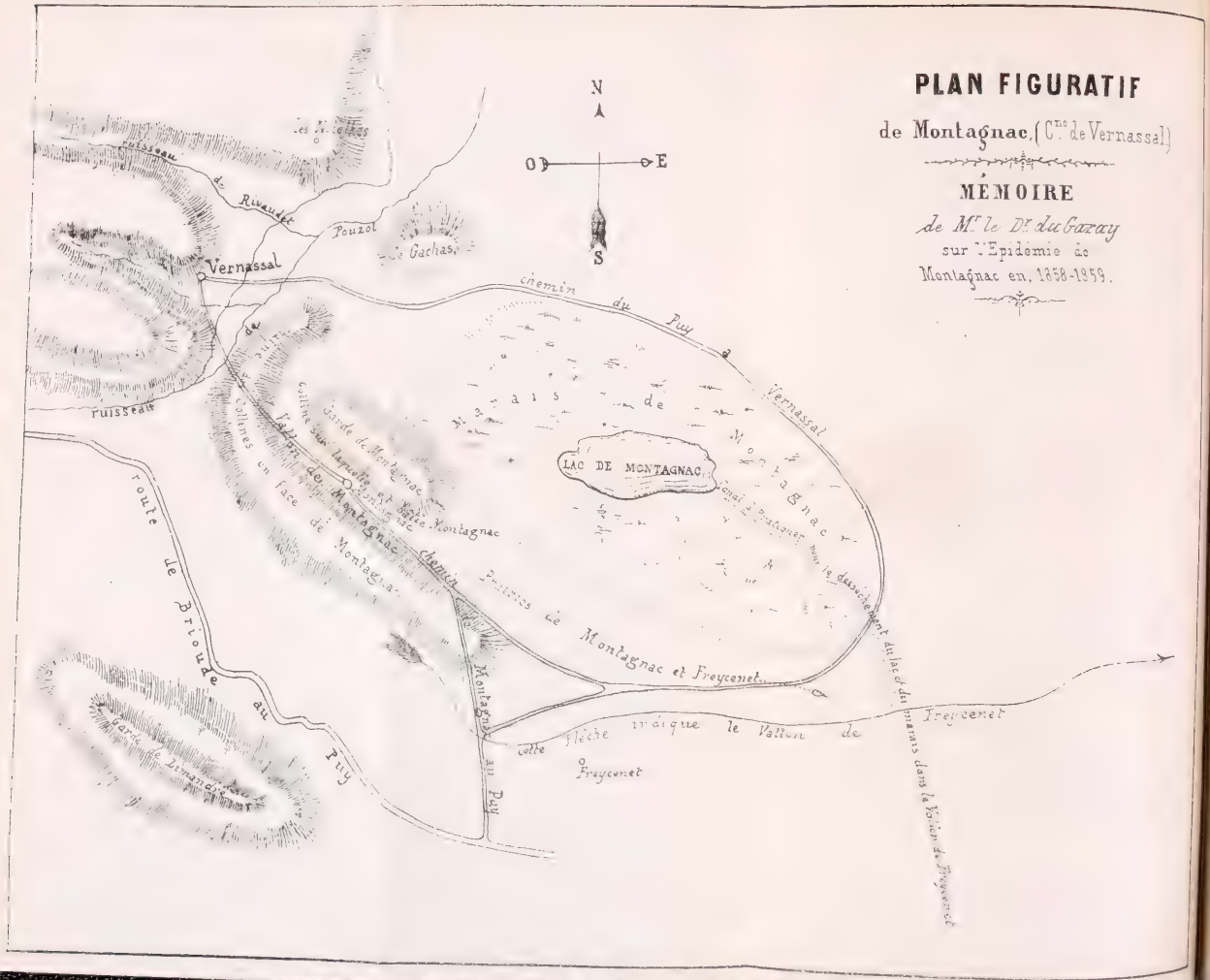
PLAN FIGURATIF
de Montagnac, (Cne de Vernassal)
MÉMOIRE
de Mr le Dr du Gazay
sur l'Epidémie de
Montagnac en, 1858-1859.
N
O
E
S
Ruisseau de Rivaudet
Pouzol
Vernassal
Le Gachase
chemin du Puy à Vernassal
Marais de Montagnac
LAC DE MONTAGNAC
Canal à pratiquer pour le desséchement du lac et des marais dans la Vallée de Freycenet
Ruisseau de Montagnac
Collines en face de Montagnac
Gorge de Montagnac
Route de Montagnac
Pâtures de Montagnac et Freycenet
Route de Montagnac au Puy
Gorge de Montagnac au Puy
Cette flèche indique le Vallon de Freycenet
Freycenet

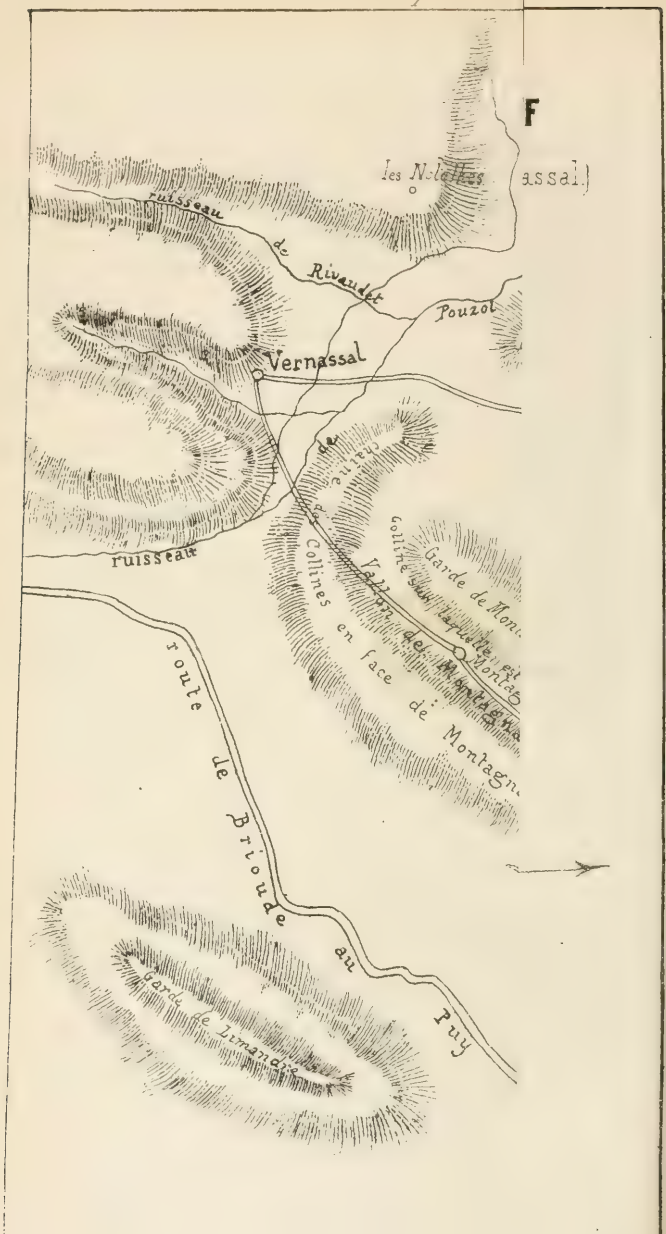
F
les Nolettes
ruisseau
de Rivaudet
Pouzol
Vernassal
ruisseau
Collines en face de Montagn
route de Brioude au Puy

directe ; c'est-à-dire que j'ai vu plus de mille personnes s'être nourries des chairs cuites des animaux charbonneux se portant très-bien ; celles-ci nourrissent l'homme sans danger aucun ; et les Payen de l'Institut de France, dans un *Traité des substances alimentaires ;* et les Baudens, inspecteur général de santé de l'armée de Crimée, dans son ouvrage : *Souvenir d'une mission en Crimée,* qu'il a composé avant de mourir, n'auront pas dit une chose en vain en promulgant après moi ce que j'avais découvert en 1839 et démontré au Congrès scientifique qui se tint au Puy en 1855 (section de médecine).

Reste donc à savoir si aujourd'hui je serai assez heureux pour vous faire accepter la démonstration que nous allons vous faire.

Il ne s'agit de rien moins que de vous prouver, Messieurs :

1° Que la fièvre typhoïde qui a régné à Montagnac a pour cause (étiologie) le voisinage d'un lac ou marais, comme nous le croyons ;

2° Que la plupart des épidémies tiennent à la topographie.

II

Topographie de Montagnac (1).

Le territoire de la commune de Vernassal, où est le village de Montagnac, repose sur un plan légèrement incliné

(1) Voyez le plan ci-contre.

et oblique du nord-ouest au sud-est. Il est limitrophe, au sud et à l'est, du territoire du village Freycenet, commune de Lissac, canton de Saint-Paulien. Au tiers supérieur avec le tiers moyen de cet espace, à l'ouest, s'élève la large montagne qu'on appelle *la Garde-de-Montagnac ;* plus au nord la montagne qu'on appelle *le Gachas ;* et plus à l'ouest encore il existe une chaine de collines séparées par le vallon de Montagnac, que nous appellerons *Collines en face et à côté de Montagnac*, parce qu'elles n'ont pas reçu de nom, je le crois du moins ; cependant l'existence de ces collines est très-intéressante au point de vue du problème que nous cherchons à résoudre. Toutes ces montagnes garantissent Vernassal des vents nord-est, tandis que Montagnac les reçoit en plein, surtout par elles ou à cause d'elles, c'est ce que démontre la science topographique qui, nous l'espérons, ne fera pas défaut à des observateurs moins enthousiastes que nous. On aura la preuve du fait que nous venons de découvrir si, plus tard, on voit les maladies typhoïdes, fébriles à tous les types, se développer à Montagnac (1). Le lac ou marais de Montagnac a 145 hectares 55 ares de superficie. Il sert de pâturage dans toutes les saisons. Il est un bien communal à trois villages de communes différentes. La portion de l'est appartient au village de Brassac ; la portion sud-est appartient à Freycenet ; la portion sud-ouest est à Montagnac, qui possédait, dans les temps anciens, tout ce communal. Le lac est en état de marais la moitié de l'année, surtout la portion inférieure

(1) On disait que l'épidémie existait à Vernassal, et quand nous y fûmes, accompagné du docteur Vissaguet, nous ne trouvâmes que des malades affectés de bronchites.

qui est à l'est. C'est par là qu'il faudrait le dessécher, parce que avec un peu de drainage on ferait arriver l'eau du marais (1) dans le ravin de Freycenet.

Du haut de la montagne de la Garde-de-Montagnac ce lac ressemble à un *delta* Δ ; il devient infectant, je le suppose, quand les vents nord-est, est et sud-est soufflent en été et en automne et qu'il est en état de marais. On dirait que le village de montagnac baigne ses pieds dans l'angle sud-ouest ; car il y a des temps en hiver et quand il a beaucoup plu, que les prairies de Montagnac et de Freycenet participent à l'état du lac, c'est-à-dire qu'elles sont pleines d'eau ou de glaces en hiver. Nous admettons donc que les effluves marécageuses, comprimées qu'elles sont par la montagne de la Garde-de-Montagnac d'un côté, et la chaîne des collines du vallon de Montagnac de l'autre, par un temps sec, comme cela a eu lieu l'été de 1858, et par les vents nord-est comme ils ont régné tout cet été-là, ont développé cette fièvre typhoïde de Montagnac pendant l'automne de 1858.

III

Description sommaire de l'épidemie de Montagnac.

Comme je viens de vous le dire, Messieurs, cette épidémie a commencé à sévir dans le mois de novembre 1858

(1) Nous savons qu'on éprouverait quelques difficultés de la part des autorités locales, attendu que les sang-sues avaient la réput tion de tirer tout le mauvais

et s'est terminée dans le mois de mars 1859. Les villages les plus voisins, tels que Vernassal, chef-lieu de la commune, Freycenet, n'ont pas participé à l'épidémie. Elle a été remarquable dans ce sens, que sur quarante malades il y en a eu une vingtaine qui n'étaient âgés que de 3 ou 4 à 15 ans, une quinzaine de 16 à 25 ans, et cinq de 26 à 45 ans, qu'elle a eu une forme muqueuse, que les phénomènes nerveux, soit du côté du ventre, soit du côté de la tête n'ont pas prédominé, tandis que les membranes muqueuses des voies digestives et respiratoires, des sens, tels que des oreilles et des yeux et de l'olfaction étaient malades. Cette forme de fièvre typhoïde n'est pas aussi dangereuse que les autres ; mais elle est reconnaissable d'abord par le caractère d'hébétude, de surdité, des plaques lenticulaires ou de pétichies qu'ont la plupart des malades, et ceux qui meurent ont tous les caractères de la fièvre typhoïde la plus prononcée (escarrhes ausacrum aux trochanters). Les voies digestives sont pour ainsi dire anéanties, car bien souvent on constate que la fièvre de la maladie typhoïde a cessé et que les malades meurent en convalescence pour ainsi dire ; c'est ainsi qu'est morte une jeune fille de cette épidémie, lorsque tout faisait espérer qu'elle guérirait. Sur quarante malades, six morts, c'est un huitième ; c'est peu relativement aux autres épidémies de ce genre qui ont régné dans cet arrondissement. Presque tous les malades ont été des enfants, des adolescents. D'où est venu cela? Nous avons eu recours à cette explication-ci :

sang des animaux qui y paissent. Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'elles n'y vivent plus depuis que le lac est devenu marais les trois quarts de l'année, et cela par l'exhaussement du terrain, suite de pluies torrentielles.

la maladie typhoïde existe pour la première fois dans ce village et nous avons admis que la cause ou l'*étiologie* de cette maladie tient au marais et que le miasme palustre avait plus de force contre la constitution des enfants que contre celle des hommes qui ont pu vivre et se bien porter en dépit du miasme. Tous les malades ont gardé la maladie de cinq à sept semaines. Lorsque nous sommes arrivé sur les lieux où sévissait la maladie depuis trois mois, nous avons administré des potions chlorurées et des tisanes béchiques ; tous les malades, moins un, sont revenus à la santé à dater de cette époque-là.

IV

Théorie de cette infection.

La théorie de ce fait est bien facile à exposer, Messieurs : nous ne sommes pas ici pour vous faire une leçon d'hygiène, c'est pourquoi nous dirons en deux mots que l'on sait, à ne pas en douter, que les marais dégagent, dans les saisons chaudes, des miasmes paludéens ou palustres, provenant de la décomposition soit *animale* (crapeaux, sangsues crevés, etc., etc.), soit *végétale* : on sait que les herbes, les plantes qui couvrent les marais conservent une humidité, dans les temps chauds, impropre à les faire végéter, trop grande pour qu'elles se dessèchent, et qui, les faisant dès-lors tomber en putréfaction, empoisonne l'air,

les hommes et les habitations à la suite ; d'où, chez l'homme, les fièvres pernicieuses ou non intermittentes ; d'où les fièvres varioliques, thyphoïdes, scorbutiques, locales. Vous voyez pour ainsi dire sous vos yeux le développement de ces miasmes lorsque, vous trouvant auprès d'un marais, vous voyez, dis-je des bulles qui traversent l'eau stagnante, qu'on a recueillies avec des éprouvettes plusieurs fois et que l'on a dit être de l'acide carbonique, c'est-à-dire gaz impropre à la respiration. Ce que l'on connaît des effets de l'air surchargé de miasmes est très-peu de chose relativement à ce que nous ne connaissons pas sous le rapport des épidémies. Nous soupçonnons ainsi que la densité ou la raréfaction de cet élément est pour beaucoup dans la production de ces états pathologiques, quand nous voyons que le moindre changement de la colonne barométrique est perçu par tant de personnes en état de santé. D'où il suit qu'on n'aura jamais des données certaines sur la production de ces maladies, tant que nous serons privés d'observations météorologiques dans chaque canton, que dis-je, dans chaque commune, dans chaque village ; car s'il est certain que ces données sont utiles pendant l'épidémie, c'est *à fortiori* avant que ces calamités se produisent. M. Aymard, notre vice-président et ancien maire de Vals-près-le-Puy, avait conçu l'idée, à un autre point de vue que celui que nous exprimons ici, de munir chaque instituteur, chaque greffier ou secrétaire joint au maire ou chaque maire d'un baromètre et d'un thermomètre, pour qu'il fût fait des observations météorologiques dans chaque commune, qui seraient consignées dans un registre qui serait envoyé chaque année aux archives de la préfecture. Je crois qu'à la mairie de Vals-près-le-Puy, où

il a été maire, comme je l'ai dit, pendant quelques années, où il conserve une si juste influence. il est en mesure de faire adopter ce projet qui, quand il aura été mis en cours d'exécution dans toutes les communes, sera un bienfait pour la science en général et en particulier pour la science étiologique. Il n'est pas besoin, pour justifier la théorie que j'ai développée plus haut, de citer des exemples de fièvres palustres qui ont sévi sur nos armées de Crimée, de Rome, d'Afrique où les colons, parce qu'ils habitent des terres marécageuses, y contractent des fièvres palustres. On sait, en effet, que les trois quarts des colons vont passer la saison d'hiver à l'hôpital pour se refaire, avec des pilules de sulfate de quinine, des mauvaises fièvres qu'ils ont contractées pendant le reste de l'année.

Ce point d'étiologie épidémique ou endémique est si surabondamment prouvé par les observations directes des médecins de toutes les époques que ce serait superflu à moi d'insister ici.

Un de nos usages est donc de reconnaître la topographie du territoire dans lequel nous entrons, c'est-à-dire que nous nous informons quels vents ont régné quelque temps avant l'épidémie, au commencement de l'épidémie ; de tous les phénomènes topographiques, météorologiques, propres à nous éclairer (montagnes garnies de bois ou non, grêle, tonnerre, cours d'eau). En un mot, la science topographo-étiologique est, pour un médecin des épidémies, un développement si nécessaire de la science étiologique, que nous nous sommes laissé conduire à regarder comme un axiome, une remarque faite pour les opérations de guerre. Il est dit dans les Mémoires de l'archiduc Charles que « la marche des opérations de guerre

» dépend de la configuration topographique du terrain,
» parce que la situation des montagnes et des rivières
» détermine *invariablement* les lignes et les points sur les-
» quels les armées doivent se rencontrer ; c'est pourquoi,
» dit-il, *les batailles décisives ont été livrées plusieurs*
» *fois sur les mêmes lieux, quoique avec des armes et*
» *dans des circonstances différentes.* »

Pour nous, les batailles décisives qui ont été livrées plusieurs fois sur les mêmes lieux, ce sont les épidémies qui sont venues s'abattre plusieurs fois aussi à Saint-Julien-d'Ance, canton de Craponne, à Brives, près le Puy, pour le choléra qui a sévi deux fois ; à Saint-Pierre-Eynac, à Vals-près-le-Puy, pour la fièvre typhoïde et la petite vérole, etc., etc.

Quand les miasmes agissent rapidement, c'est en été que nous voyons les fièvres typhoïdes, comme à Charentus en 1838, à Saint-Etienne-du-Vigan en 1854, etc. C'est, au contraire, en automne et en hiver que la maladie se développe quand le miasme paludéen agit lentement, soit parce que les vents contraires règnent, soit parce que, comme à Montagnac, les vents favorables régnant n'entraînent pas assez de miasmes pour que l'infection ait lieu instantanément. Aussi voyons-nous d'abord que l'enfance produit plus de malades que la portion virile : comme pour dire que le miasme n'a pas été assez fort pour ébranler la constitution des autres âges, façonnés pour ainsi dire qu'ils sont au miasme paludéen qui se développe toujours et qui produit dans ces cas des fièvres intermittentes. Ne pourrait-on pas dire que les fièvres pernicieuses intermittentes, tierces, quartes soient des fièvres typhoïdes, des fièvres varioliques avortées? C'est une vue de mon esprit, je la donne pour ce

qu'elle vaut. Quelques maladies épidémiques sont inhérentes à la topographie même du territoire où elles se développent, comme la maladie de Montagnac ; d'autres proviennent d'un état général de l'atmosphère, telles que celles qui ont existé en 1854 dans plusieurs villages de l'arrondissement. Nous appelons ces états, ou locaux ou généraux, *constitutions médicales* : ainsi la constitution médicale de Montagnac, pendant quatre ou cinq mois, a été à la fièvre typhoïde l'année 1858-1859. L'arrondissement du Puy, en 1854, a eu une constitution médicale toute l'année à la fièvre typhoïde ; car cette fièvre existait dans beaucoup de villages à la fois ou successivement : par exemple, à Coujac, commune de Saint-Paulien ; à Mounedeyres, commune de Queyrières, canton de Saint-Julien-Chapteuil ; à Saint-Etienne-du-Vigan, canton de Pradelles ; à Barges, même canton, etc., etc. La constitution médicale de l'Europe était à la grippe lorsque cette maladie régnait à Paris, à Londres, à Vienne, etc., etc.

Pourquoi ne pouvait-on pas dire sûrement au moins l'étiologie de ces constitutions ? Parce que tous les observateurs sont pris à l'improviste à l'endroit des observations météorologiques qui ont précédé l'invasion de ces maladies. C'est de ce point de doctrine que viendra un jour la lumière qui éclairera la marche des épidémies soit générales soit locales ; et tant qu'il n'existera pas une correspondance entre les observateurs, basée sur ce point d'appui, la science étiologique restera comme elle l'est, dans l'enfance : c'est-à-dire que le service des épidémies ne trouvera pas une seule loi qui aura servi à l'épidémologie.

Nous savons bien que le rapporteur sur cette matière, M. Trousseau, qui a fait à l'Académie de médecine le

rapport des épidémies qui ont régné en France pendant l'année 1850, se plaint ou plutôt voit d'un mauvais œil que les médecins des épidémies des départements s'occupent trop des conditions météorologiques à l'exclusion pour ainsi dire de tous autres phénomènes, tels que du commencement et de la progression des foyers épidémiques, de leur propagation : quand le médecin des épidémies des départements voit quelques améliorations à faire sous quelque rapport, pourquoi ne pas le dire? alors surtout qu'il est dans l'impossibilité de satisfaire aux autres exigences du service par le mauvais vouloir de tous les rouages qui le font mouvoir.

Quoi qu'en dise M. le Rapporteur de l'Académie de médecine, sans sortir des épidémies de notre arrondissement, dont j'ai la garde, je veux fournir à ma démonstration étiologique un surcroit de preuves. En effet, j'ai remarqué que les villages que j'ai nommés ci-avant sont tous dans des gorges surmontées par des montagnes très-élevées, ayant à leurs pieds des rivières ou des marais ou des flaques d'eau, même en temps très-chaud, et à l'exposition des vents du sud ou sud-est. Ces expositions jouent un si grand rôle dans la production de ces maladies que, même les villages perchés sur de très-hautes élévations, sans montagne qui les surmonte et sans bois aux environs et où se trouvent toutes les autres conditions, sont sujets à de telles infections. Nous supposons qu'il vient s'y joindre dans ces moments-là une raréfaction insolite de l'air ambiant ; problème qui a encore été peu étudié jusqu'à ce jour, dans ces cas-là, à cause de l'imperfection des moyens pour y arriver ; mais bien certainement elles en jouent un : quand on voit le système nerveux trisplanchnique si sujet à des

malaises, par suite de la raréfaction de l'air atmosphérique dont la connaissance a si bien servi à M. Pravas fils pour constituer ses bains d'air comprimé ; nous connaissons tous le mal des montagnes très-élevées, provenant de la raréfaction de l'air (1). Tout nous fait présumer que les considérations que nous avons développées ci-avant nous serviront pour résoudre ce problème. D'ailleurs, au risque de nous tromper, nous aimons mieux faire un effort pour rechercher la cause du mal que de rester continuellement dans l'inaction. Notre esprit se plaît dans de pareilles difficultés qui ne seront pas toujours insurmontables. Nous ne croyons plus aujourd'hui à la colère des dieux quand nous sommes frappés par de pareilles calamités : que la science cherche autour de nous, elle trouvera ce qu'elle cherche. Malheureusement elle ne peut aller que d'hypothèse en hypothèse pour découvrir la vérité, surtout quand il est vrai que nous manquons des données barométriques et thermométriques. Les mêmes phénomènes producteurs des épidémies ont donc existé à peu près partout.

Conclusion.

Je ne demande à la Société qu'un peu de bienveillance pour les aperçus scientifiques nouveaux que j'ai reproduits dans ce mémoire. Le temps seul peut me donner raison.

(1) Montagnac fait exception à tout ce que nous avons dit pour les vents ; mais parce qu'il fait exception, il n'en confirme pas moins la règle sur les autres points; car le système étiologique que nous avons adopté ne contient pas toutes les causes. Voir le plan annexe au rapport.

Siences historiques. — M. l'abbé Sauzet donne connaissance d'un document historique que lui adresse M. de Chaulnes, attaché à la préfecture de Valence. Cette pièce se rattache au sujet de la prise de possession d'un canonicat au Puy, par les dauphins du Viennois (1). Cette communication en fait vivement désirer une autre sur l'origine de ce droit.

Personnel de la Société. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Payan-Dumoulin par laquelle le savant magistrat, récemment appelé à la présidence du tribunal civil de notre arrondissement, demande à faire partie de la Société.

« Mon vif désir d'étudier votre magnifique Velay, ses antiquités, son histoire et ses usages, dit M. de Payan-Dumoulin, donne un prix spécial à l'admission que je sollicite. » On ne peut certes présenter de meilleure grâce ses titres d'admission qui sont : 1° Une notice manuscrite sur le château de Grignan, célèbre par le séjour de Madame de Sévigné, avec des vignettes et plusieurs dessins d'antiquités du château, dus au crayon délicat de l'auteur de la notice ; 2° un mémoire publié sur la législation du royaume de Naples, comparée à la législation française ; 3° une notice sur les volcans de l'Italie méridionale ; et 4° trois articles du journal l'*Illustration* sur la céramique gallo-romaine.

(1) Voir le *Bulletin des Recherches historiques* (mai 1859).

Selon l'usage, M. le Président nomme une commission ainsi composée : MM. le Président, Vibert et Béliben.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 AOUT.

SOMMAIRE.

Exposition artistique : L'*Ange gardien* de M. Tyr ; Tableaux de M. Victor Robert. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Ouvrages reçus. — Correspondance : M. le Ministre de l'Instruction publique accorde une subvention de 300 francs. — Agriculture : Nécessité d'expérimenter de nouvelles semences de froment. M. de Brive recommande le blé dit d'*Australie*, M. le Président celui dit de *Noé* : la Société fera venir à ses frais deux hectolitres de chacune de ces deux espèces. — Etat de la récolte. — Piquc-faulx du sieur Estable Georges, fils, maréchal-ferrant à Vorey. — Du Concours régional agricole ; M. le Président.—M. le Préfet a obtenu de la ville une somme de 10,000 fr. pour l'organisation de la solennité du Concours régional. — Dans ce concours et dans d'autres désormais, la race du Mezenc formera une classe séparée. — Industrie : Poterie décorative signalée par M. Chouvon. — Beaux-arts : Félicitations à M. Tyr et à M. Victor Robert pour les œuvres qu'ils ont exposées. — Vœu formé par plusieurs membres relatif à l'acquisition du tableau de M. Tyr par le Conseil général. — Personnel de la Société : Rapport de M. Ch. Calemard de Lafayette sur la candidature de M. de Payan-Dumoulin qui est proclamé, à l'unanimité, membre résidant.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

Avant l'ouverture de la séance, un grand nombre de sociétaires se trouvent réunis dans la grande salle du

Musée ; ils y sont retenus pendant quelque temps par la belle toile tout récemment exposée par M. Tyr et par cinq ouvrages dus au talent de M. Victor Robert, peintre.

A côté du tableau de M. Tyr, de cette œuvre de mérite, d'un fini d'exécution remarquable, où l'inspiration s'élève à une hauteur que ne peut atteindre le vulgaire, de cette scène extatique dont l'artiste a, de parti pris et comme à dessein, adouci, effacé la couleur et les tons pour nous donner en quelque sorte une idée de la placidité contemplative de l'autre monde ; à côté, disons-nous, de l'*Ange gardien* aux traits si chastes, si purs et si calmes, était arrangée avec goût une exposition de cinq tableaux d'une expression bien différente. Ici règne le mouvement et l'action ; quelle chaleur, quelle fougue dans la composition, le dessin et la couleur de cette grande toile qui nous représente *la dernière éducation de Bacchus!* Le tableau de la *Nuit* et son pendant, celui de l'*Aurore,* parlent aux sens et saisissent l'imagination. Le portrait en pied d'une dame, peint sur une toile de petite dimension, est fort remarqué ; il est traité avec un vrai sentiment de l'art ; mais ce qui enlève tous les suffrages, c'est un pastel représentant une jeune fille. Dans cette belle tête, dans ce buste charmant, l'artiste a, pour ainsi dire, atteint la perfection du genre ; aussi, en présence de ce petit chef-d'œuvre de couleur et de dessin, la critique faisait place à l'admiration. Généralement la Société paraît s'intéresser vivement aux travaux d'art qu'elle a sous les yeux et tous les membres présents sont unanimes

à proclamer les heureuses facultés de notre compatriote M. Victor Robert. De toutes parts on lui promet un nom célèbre s'il veut bien tempérer par ce soin, ce travail, ce fini qui rendent son pastel si remarquable, l'imagination ardente, spirituelle et originale dont la nature l'a doué.

Vers trois heures et demie, MM. les Sociétaires prennent place dans la salle des séances. M. le Président présente l'analyse des ouvrages reçus et fait le dépouillement de la correspondance.

Ouvrages reçus. — Parmi les publications qu'a reçues la Société dans le mois de juillet, M. le Président signale le *Recueil de l'Académie des Jeux floraux* de 1858, où se trouve une pièce de vers de M. Blanchot de Brenas et une fable de M. Emmanuel de Miramont.

Il signale à l'examen de M. de Causans un article de la *Revue agricole du Tarn* ayant pour titre : *De la police et de la réglémentation de la pêche.*

Correspondance. — M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre du Ministre de l'instruction publique du 22 juillet de cette année annonçant que, sur la proposition du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. Rouland a décidé qu'une subvention, dont le chiffre est fixé à 300 francs, serait attribuée, à titre d'encouragement, à la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Agriculture. — Après le dépouillement de la correspondance, M. de Brive ayant obtenu la parole, appelle l'attention de la Société sur l'exiguité des rendements de nos cultures, surtout en froment. Il désirerait qu'on fît l'essai de semences nouvelles : le froment dit *du pays* est de fort belle qualité, mais ne produit pas suffisamment. Il y a lieu de renouveler nos semences par l'introduction des blés étrangers déjà éprouvés. On pourrait mettre à l'essai le froment dit d'Australie, recommandé par de bons agronomes comme réunissant la quantité et la qualité. Il peut réussir dans toutes les contrées de la zône tempérée et a rendu jusqu'à 50 hectolitres à l'hectare, au témoignage de M. Heuzé, professeur à Grignon, qui l'a cultivé avec le plus grand succès.

M. le Président recommande à son tour, comme très-productif et d'une bonne vente, le blé bleu, dit de Noé, cultivé en Berry par M. de Gourcy.

M. Chouvon, qui a déjà fait tant d'expériences intéressantes sur l'introduction de froments étrangers à la ferme-école de Nolhac, partage les mêmes sentiments et, avec M. Doniol, qui se propose de récolter beaucoup de froment à Ronzet, il demande que la Société prenne l'initiative dans cette importante question, en faisant venir du blé d'Australie et une certaine quantité de celui de Noé.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée décide que la Société fera venir à ses frais deux hectolitres de chacune de ces deux espèces, pour être distribuées par mesures de décalitres et de doubles-décalitres aux sociétaires qui en feront la demande. Plusieurs

membres se font inscrire et promettent de rendre le double de la quantité qu'ils auront prise pour servir à augmenter la distribution de ces nouvelles semences pour l'année prochaine.

Cette question des semences amène naturellement celle de la récolte de cette année. La moisson qui, dans l'opinion des membres qui ont eu la parole sur ce sujet, s'était présentée sous un si bel aspect pendant quelques mois, ne répond pas aux espérances qu'elle avait fait naître. On a moissonné beaucoup de paille ; mais le grain, surpris à la suite de quelques brouillards du matin, par la chaleur excessive et par l'extrême sécheresse qui règne depuis longtemps, ne rendra qu'une récolte médiocre, et de là grande déception pour l'agriculteur.

Un maréchal de Vorey, le sieur Estable Georges, fils, présente à la Société un instrument dit *pique-faulx*, destiné à ménager le temps de l'ouvrier en donnant promptement à la faulx le tranchant qui lui est nécessaire.

M. le Président charge M. Chouvon de vouloir bien en faire l'examen et en donner son avis à la Société.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la grande solennité du Concours régional qui se tiendra au Puy en mai 1860. M. le Président annonce qu'il fera convoquer pour mardi matin, à huit heures, 16 août, jour de foire, la commission dite du Concours régional. Cette commission aura à rechercher les moyens propres à

donner la plus grande publicité possible à l'annonce de cette fête de l'agriculture.

Elle aura, en outre, répondant au vœu formellement exprimé par la Société, à décider la tenue de notre Concours annuel pour l'époque même du grand Concours régional et à s'occuper des mesures capables de donner de l'éclat à cette solennité ; telles qu'une grande exposition des productions industrielles et artistiques qui honorent ce pays et l'ouverture de séances publiques que la Société n'a pas eues depuis 1855, époque de la 22e session du Congrès scientifique de France.

M. le Préfet a déjà bien voulu réunir cette commission et prendre son avis sur les allocations à demander à la ville et au département pour l'installation du Concours régional et pour les fêtes à offrir aux nombreux étrangers attirés dans notre ville par le Concours. Prise dans son sein, une sous-commission désignée par le Préfet et composée de trois membres, MM. de Brive, Chouvon et de Fontpertuis, est chargée du projet relatif au choix de l'emplacement que doit occuper l'exposition du Concours régional et au plan de barraquement destiné aux bestiaux exposés.

M. le Président fait savoir en même temps à la Société, qui l'apprend avec une véritable satisfaction, qu'à la demande de M. le Préfet le Conseil municipal a répondu, dans une de ses dernières séances, par un vote de 10,000 fr. affectés aux dépenses que doit occasionner l'organisation de la solennité du Concours régional et qu'il abandonne la recette des entrées qui reviennent de droit à la ville.

A la demande de plusieurs membres, M. le Président écrira à M. le Ministre de l'Agriculture pour que, dans le nouveau Concours, dont la circonscription a été changée, la race du Mezenc ne pouvant plus être classée avec des races ses égales comme elle l'a été au dernier Concours d'Alby, ne soit pas mise de nouveau en parallèle avec des races supérieures, telles que la race d'Aubrac et de Salers.

Industrie. — M. Chouvon entretient l'Assemblée d'un nouveau genre de poterie décorative qu'il a vue à Toulouse. Elle imite le marbre, prend toutes les formes, devient ou console ou balustre ou frise ou corniche, etc., et peut admirablement servir à la décoration des maisons et des jardins, elle est accessible à toutes les bourses. Sur la proposition de M. le Président, un crédit de 40 fr. est ouvert à M. Chouvon pour qu'il veuille bien se procurer un spécimen de ces poteries et les mettre sous les yeux de la Société.

Beaux-arts. — M. le Président prie M. le Secrétaire de vouloir bien consigner au procès-verbal l'impression que l'Assemblée tout entière rapporte de sa visite à l'exposition de peinture à laquelle elle vient de consacrer un sérieux examen dans la grande salle du Musée.

La Société, dit M. le Président, s'applaudit sans nul doute de voir des talents si élevés et si différents témoigner parmi nous d'un mouvement artistique digne d'un vif éloge.

Plusieurs membres désireraient vivement que le tableau de M. Tyr, qui s'harmonise bien avec celui de l'*Enfant-Dieu*, dû au même peintre, ne sortît pas du Musée. M. Tyr, qui est notre compatriote, n'a pas eu sa part des encouragements que le département a accordés aux artistes du pays, il doit tout à ses faibles ressources. Ce pays lui est donc redevable. M. le Président espère que le Conseil général acquittera cette dette et nous conservera ce tableau de M. Tyr que la Société n'est pas en mesure d'acquérir.

Personnel de la Société. — Se conformant au règlement et à l'ordre du jour, M. le Président, aussitôt après le dépouillement de la correspondance, a lu, sur la candidature de M. de Payan-Dumoulin, le rapport qui suit.

Messieurs,

I

On a pu souvent remarquer, dans le sein de la Société, et j'ai eu moi-même plus d'une fois à signaler, non sans un juste sentiment de fierté pour elle, quelle attraction semblent exercer ses travaux sur la plupart des intelligences d'élite que de bons hasards ou d'heureuses circonstances amènent dans notre pays.

Nous devons nous-mêmes une vive sympathie aux hommes distingués qui, à peine arrivés dans notre centre

modeste, sous l'empire d'un sentiment de fraternité intellectuelle, très-cher d'ailleurs à tous ceux qui l'ont une fois connu, éprouvent et manifestent le désir de se mettre promptement en contact avec nous, de s'associer à notre œuvre, d'apporter au faisceau de bonnes volontés qui fait la force de notre institution le contingent d'étude et de savoir par eux antérieurement conquis dans des milieux différents.

J'ai parlé de fraternité intellectuelle : n'est-ce pas là en effet, Messieurs, l'un des liens les plus précieux et les plus distingués qui se puissent former dans les sociétés humaines ? N'est-ce pas chose noble et excellente en soi que cette assimilation, cette sorte d'adoption réciproque réalisée, au nom des belles études, au nom de la science, des lettres et de l'art, réalisée immédiatement, presque infailliblement entre les esprits qui semblent se reconnaître dès la première rencontre, comme sur le mot de passe commun à tous que leur aurait donné leur initiation aux œuvres de la pensée ?

Je le répète, cette Société doit à son passé, à ses travaux, à la modeste, mais juste notoriété qu'elle s'est acquise, d'exercer sans effort cette attraction heureuse et d'appeler à elle quiconque venu dans ce pays veut rester fidèle à des communications et à des échanges d'idées, à la mise en commun des aptitudes morales, à des habitudes enfin de travail collectif contractées ailleurs et devenues une jouissance en même temps qu'un irrésistible besoin.

D'autre part, il est naturel en ce moment de mentionner une fois de plus un fait caractéristique pour nous ; fait jusqu'à un certain point exceptionnel quand on compare notre Association à bon nombre de celles qui sembleraient

d'ailleurs avoir avec elle le plus d'analogie : je veux parler de la diversité, de la presque universalité des études qu'il lui est permis de poursuivre pour ainsi dire à la fois, grâce également à la diversité des facultés scientifiques, toutes, à des degrés variables mais suffisamment encore, représentées dans son sein. Eh bien, jamais sans doute cette variété, pour ainsi dire encyclopédique, de sujets d'étude, ne dut avoir pour un candidat plus vif attrait qu'aux yeux de celui dont j'ai à vous faire connaître aujourd'hui trop sommairement, cela est bien visible, les titres multipliés.

M. de Payan-Dumoulin, le nouveau président du tribunal civil du Puy, semble, par la variété des œuvres qu'une intelligence aussi vaste que flexible lui a permis d'embrasser, correspondre, autant que jamais qui que ce soit l'ait pu faire, à toutes les spécialités qui se trouvent groupées dans la Société elle-même. Aussi vient-il à vous les mains pleines, je le répète, de titres tellement divers, que, pour exposer convenablement devant vous le mérite intrinsèque de chacun d'eux, il faudrait sans doute un rapporteur encyclopédique aussi, encyclopédique comme le candidat lui-même et comme la personnalité collective de notre Société.

Je me garderai donc bien de la prétention de vous parler avec une égale compétence de tous les travaux que M. de Payan-Dumoulin vous adresse comme titre d'admission, et qui fourniraient évidemment plusieurs titres à plusieurs candidats.

J'ai, en effet, à remettre d'abord sous vos yeux des statuettes antiques découvertes dans des fouilles archéologiques par M. de Payan ; et, à côté de ces précieux monuments, voici la publication aussi estimée que répandue

dans laquelle le chercheur habile se fait l'intelligent commentateur de sa propre découverte.

Mais l'archéologue va, sans cesser de l'être, devenir sans effort artiste et littérateur. Voici trois dessins originaux et une lithographie, œuvre d'un crayon facile, habile et plein de goût; ils servent d'illustration à une notice élégante qui devient à son tour pour eux un ingénieux et attrayant commentaire.

Enfin la même main qui a dessiné et décrit les antiquités romaines, le château, la tour, les ornements héraldiques du château de Grignan, qui nous donne en même temps au crayon le portrait, d'après Mignard, de l'aristocratique châtelaine, à la plume le croquis littéraire de l'immortelle Sévigné, la même main nous offre encore deux brochures de sujets bien différents; et le même écrivain se montre à la fois, et toujours avec supériorité, — dans l'une, géologue au plein courant de la science, littérateur pittoresque, touriste intéressant, — dans l'autre, savant jurisconsulte, observateur sagace, publiciste et penseur élevé.

N'ai-je pas grandement raison de me refuser à vouloir vous donner autre chose qu'une analyse superficielle et sommaire de tant d'œuvres relevant de spécialités si diverses?

II

L'écrit sur la législation napolitaine et sur l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume des

Deux-Siciles est un exposé très-succinct et pourtant très-clair parce qu'il est méthodique. La comparaison de la législation napolitaine avec les lois françaises prête à ces aperçus une portée et, pour ainsi dire, des conclusions naturelles, suffisamment démonstratives au point de vue des préférences de détail à donner à l'une ou à l'autre des deux législations. Souvent, en effet, M. de Payan formule en peu de mots sa propre appréciation.

Il arrive aussi que, même en se bornant en apparence au rôle de rapporteur et en ne fournissant pas de conclusions directes, l'écrivain les laisse suffisamment pressentir; et, dans l'un comme dans l'autre cas, ces jugements plus ou moins explicites portent l'empreinte d'une philosophie judicieuse, humaine, qu'on peut appeler libérale dans le sens le plus élevé, dans le sens modéré de ce mot.

Quand les deux législations, sur un point déterminé, diffèrent complètement de système, M. de Payan conclut le plus souvent, avec un tact parfait et une raison clairvoyante, en faveur de ce milieu tempéré, ordinairement si cher au bon sens et à l'équité. Mais quand surgissent en nombre, entre les deux systèmes, des différences de détail; et qu'on peut supposer que le juste et le vrai ne sont ni absolument ici ni absolument là, on est vraiment frappé de l'art merveilleux avec lequel M. de Payan sait discerner, sait prendre ici et là le butin choisi d'un éclectisme intelligent, pour former l'ensemble de ses propres préférences, et montrer, entre les deux lois, le *desideratum* que selon lui il conviendrait d'atteindre.

Voilà, certes, Messieurs, des mérites dignes du plus sérieux éloge; et notre éloge est ici aussi sincère au fond qu'il est réservé dans sa forme. Mais un esprit de cette

valeur dédaignerait à coup sûr le parti pris de la louange et y verrait certainement une atténuation blessante de ce que la louange peut valoir, si elle n'était relevée par les libres franchises d'une critique qui accuse avec la même sincérité ce qu'elle approuve moins et ce qu'elle estime le plus.

Quelquefois, et nous l'avons regretté, en exposant deux systèmes opposés, M. de Payan se renferme aussi d'une manière par trop absolue dans le rôle de démonstrateur impartial des choses ; sa préférence alors garde un mutisme presqu'irritant et dont on est bien près de se plaindre. A celui qui le lit et qui veut voir en lui non-seulement un simple narrateur mais un arbitre, un écrivain de cette intelligence et de ce savoir doit, en effet, non pas seulement le fait, mais l'appréciation du fait et l'autorité d'un avis que le lecteur sait déjà compétent entre tous.

Si, par exemple, dans la question des actes de mariage, la raison philosophique et le sentiment religieux trouvent d'égales satisfactions dans le terme moyen que M. de Payan voudrait prendre entre le système napolitain et le système français ;

Si le regret tacitement contenu dans ce que dit M. de Payan du silence de la loi française sur le mariage de ceux qui sont liés par des engagements religieux ;

Si toutes ses protestations en faveur des droits sacrés du père de famille, trop souvent entamés dans la loi napolitaine par une sorte d'usurpation de souveraineté de l'Etat ;

Si toutes ces indications profondément sages, conformes à toutes les notions élevées des droits antérieurs et supérieurs, semblent l'expression absolue du juste et du vrai,

nous avons bien le droit de regretter que le jurisconsulte et le philosophe si bien inspiré ici ait quelquefois ailleurs négligé de conclure.

Ainsi, dans la question du partage des successions, tout en pressentant sa préférence, naturelle à notre sens, hâtons-nous de le dire, naturelle et dictée par l'équité dans ce qu'elle a de spécial aux intérêts de l'individu, conforme d'ailleurs aux invincibles tendances de notre époque, tout en pressentant sa préférence pour le système français disposé à diminuer autant que possible l'inégalité des fortunes dans les partages entre enfants d'un même père, nous aurions voulu devoir à l'esprit pratique et judicieux de M. de Payan l'indication des palliatifs, et il faudra bien en trouver, qui pourraient obvier aux désastreuses conséquences sociales du morcellement, ou pour mieux dire, de l'émiettement de la propriété.

Ailleurs, dans la question du contrat de mariage, entre le code Napoléon qui incline visiblement en faveur du régime de la communauté, puisqu'il en a fait le droit commun, et le code napolitain qui, sous l'influence de la législation romaine, donne la préférence au régime dotal, nous aurions encore voulu voir M. de Payan manifester et motiver ses prédilections.

Ailleurs enfin, et ceci n'est au demeurant qu'un simple détail, nous avons été étonné de voir notre auteur considérer la suppression dans la législation napolitaine de l'hypothèque occulte, comme une modification secondaire. Hâtons-nous de dire qu'avec son sens si droit il ne pouvait point cependant n'être pas frappé des vices de notre législation hypothécaire et qu'il appelait déjà de tous ses vœux d'utiles modifications à cet égard.

Enfin, si, après avoir de la sorte émis quelque regret au sujet de ce que nous nommerons quelques légères imperfections par omission, si nous cédions à la tentation d'aller un peu plus loin encore, avec toute réserve, avec la déférence que notre insuffisance doit naturellement en pareil cas à la compétence bien autrement autorisée de notre écrivain, peut-être aurions-nous à signaler timidement deux ou trois dissentiments un peu plus complets.

Mais nous aimons mieux applaudir, en finissant, à des opinions, à des réflexions qui sont comme le spécimen de la philosophie morale et religieuse de l'auteur.

On ne peut pas mieux dire que lui, toutes les fois qu'il défend, comme nous l'avons montré, les droits de la puissance paternelle; lorsqu'il félicite la loi napolitaine :

D'avoir disposé que les frères et sœurs incapables de gagner leur vie par vice de constitution physique ou morale, ont droit à des aliments de la part de leurs frères et sœurs ;

D'avoir édicté que le conjoint survivant qui n'a pas de fortune personnelle aurait droit à une pension alimentaire sur les biens de son conjoint prédécédé ;

D'avoir supprimé, même avant nous, le carcan et la marque comme des peines qui dégradent l'homme par une flétrissure ineffaçable, et posé en principe qu'aucune peine n'est infamante, que le crime seul est infamant; — et que la flétrissure qui en résulte est purement personnelle pour le coupable sans pouvoir s'étendre à la famille....

C'est ainsi, et c'est là surtout qu'en des lignes éloquentes apparaît tout entier le *vir bonus, — dicendi peritus.*

Au demeurant, comme on le voit, l'étude de M. de Payan est à la fois intéressante et instructive, non-seulement pour ceux que préoccupent habituellement les grands problèmes

de législation, mais encore pour quiconque tient à saisir à chaque pas, dans cette grande école d'instruction progressive qui, pour les hommes de quelque étude, dure toute la vie, bon nombre d'utiles notions de plus, sur des faits spéciaux trop souvent ignorés, notions sans lesquelles cependant l'histoire contemporaine reste bien difficile à juger.

Ces réflexions s'appliquent également aux considérations sur l'organisation politique qui complète le travail de M. de Payan.

Si l'auteur s'y montre plus sobre d'appréciations personnelles, c'est qu'il peut laisser plus facilement ici au lecteur le droit de conclure lui-même. Mais les faits, je le répète, n'en sont pas moins instructifs; et si je devais me permettre de juger d'après moi-même le commun des lecteurs, je dirais que le commun des lecteurs trouvera à apprendre dans ces pages consciencieuses et sincères plus d'un fait inconnu propre à apporter au moins d'assez amples perturbations dans des opinions préconçues.

Sous ce rapport je me borne à mentionner une seule indication par laquelle d'ailleurs l'esprit peut se complaire à terminer un rapide voyage en pays étranger.

« A Naples, écrivait M. de Payan en 1841, la peine de mort est appliquée dans des cas très-rares; et sous le règne du roi actuel il n'y a presque pas eu d'exemple d'exécution capitale, le roi ayant usé dans beaucoup d'occasions de son droit de grâce, en commuant la peine capitale en celle des travaux publics. »

S'instruire quand on arrive aux bonnes sources, c'est apprendre ce qu'on ne savait pas, c'est bien souvent aussi rectifier ce qu'on croyait savoir.

III

Les développements auxquels nous nous sommes laissé entraîner dans l'appréciation de cette première brochure nous font une loi d'aller plus rapidement au but; et en mentionnant ici la notice sur quelques volcans de l'Italie méridionale, nous pourrions, Messieurs, nous borner à vous dire qu'il serait bien plus agréable pour vous de la lire que d'en écouter ici l'analyse. Toutefois nous manquerions à notre tâche de rapporteur si nous ne signalions au moins, dans ce travail, la méthode toujours présente, et avec la méthode le goût, la mesure, les justes proportions.

M. de Payan se montre géologue, juste autant qu'il faut l'être pour que le lecteur qui peut avoir oublié les notions même un peu élémentaires que fournit la science sur la formation des volcans, sache bientôt tout ce qu'il faut savoir pour suivre avec un vif intérêt et non plus en étranger totalement dépaysé, le guide éclairé qui veut bien le conduire.

La science minéralogique ici commente très-intelligiblement la nature, et enseigne à l'ignorant lui-même, par une mention rapide et pourtant suffisante, l'usage et la valeur des produits (la pouzzolane, le soufre, l'alun, l'ammoniac, le cinabre, etc.) que les régions volcanisées ou les volcans eux-mêmes fournissent à l'industrie.

En somme, touriste bien doué du sentiment des beautés de la nature et de la valeur pittoresque des lieux, notre auteur mêlant avec un agrément plein de naturel la description sans emphase aux notions scientifiques et aux

indications historiques, donne à son opuscule le mérite, plus rare qu'on ne croit, d'une monographie en même temps courte et complète ; deux qualités qu'une même œuvre et qu'un même talent savent trop rarement cumuler pour l'agrément et le profit du lecteur.

D'autres travaux d'une spécialité toute différente encore auraient besoin d'être appréciés maintenant par un autre que moi. Les études d'archéologie, que j'ai de même à signaler ici, sont évidemment pour M. de Payan des fragments d'étude qu'un incident a fait naître, mais qui, par une induction toute naturelle, permettent de constater chez l'auteur tout un ensemble général de connaissances en vertu desquelles il est évidemment de tout point à la hauteur de la science archéologique contemporaine.

Dans les articles dont M. de Payan a enrichi les colonnes de l'*Illustration*, il s'agit de fouilles exécutées sous sa direction ou sous celle de quelques savants de l'Allier et qui ont amené la découverte d'une fabrique de poterie artistique de l'époque romaine ou gallo-romaine. La description des statuettes nombreuses trouvées, grâce à ces fouilles, permet, dans la publication de M. de Payan, d'apprécier l'importance des heureuses recherches dues à son initiative. Mais M. de Payan ne s'en tient point à une simple nomenclature descriptive ; et, dans l'attribution qu'il fait de ces différentes figures à des divinités du paganisme romain, il montre encore ici, dans le domaine de l'érudition archaïque, ces qualités de sagacité positive, cette mesure et cette modération dans l'hypothèse qui sont en lui l'expression d'un sens droit et d'une parfaite sincérité.

M. de Payan décrit une trentaine de sujets divers, sans compter un certain nombre de vases très-remarquables du

reste par le caractère artistique de leur ornementation : or, sa manière de procéder dans un tel examen offre toutes les garanties d'une irréprochable méthode. Sous le numéro spécial de chaque figure qu'il décrit, il signale avec une érudition patiente et prudente, soit dans les ouvrages autorisés, soit dans les comptes-rendus des fouilles récentes faites ailleurs, tout ce qui peut être analogue à cette figure ; et c'est après cette comparaison qui donne à sa propre conclusion la valeur de tous les faits antérieurement acquis et pour ainsi dire acceptés par la science, qu'il interprète lui-même la signification du sujet en déterminant sa qualité, en lui donnant un nom.

En outre de ces notions sur les sujets découverts, M. de Payan consigne dans son travail des indications pleines d'intérêt sur la partie technique qui concerne la fabrication de ces divers objets d'art, sur les procédés d'exécution, moulage, etc. Et cet ensemble intéressant de communications est complété par l'étude, au point de vue de l'histoire, de l'usage auquel, dans la vie privée des Romains, pouvaient être affectés ces produits d'une fabrication étendue.

Au reste, Messieurs, quelque superficielle que soit notre appréciation, nous aurons atteint encore ici le seul but que nous puissions nous proposer si nous inspirons au plus grand nombre d'entre vous le désir de lire les articles dont nous parlons, et si nous faisons comprendre à tous combien nous devons apprécier le concours que la Société peut attendre des connaissances de M. de Payan, dans un ordre d'études qui intéressent vivement parmi nous ceux-là même dont les aptitudes se tournent plus naturellement vers d'autres spécialités.

IV

Le dernier travail, d'un double intérêt puisqu'il est à la fois artistique et littéraire, le dernier travail dont il me resterait à vous entretenir, est une étude encore inédite sur le château de Grignan.

Grignan ! cette ancienne et aristocratique race des Adhémar de Monteil, seigneurs de Grignan ; la châtelaine de Grignan, la fille de l'immortelle Sévigné ; l'objet de ces exquises tendresses condensées dans des pages inimitables comme un parfum d'Orient dans un merveilleux vase d'or ; tout cet amour d'une mère devenu un trésor de grâces littéraires, un trésor cher entre tous au goût français et dont prennent et prendront à jamais leur suave part toutes les générations intellectuelles dignes de savourer quelque chose dans les plus délicieuses perfections des œuvres de l'esprit.... Que de souvenirs ! quel thème séduisant, quel sujet à la fois délicat, distingué, privilégié ce semble, et pourtant accessible et sympathique au plus grand nombre des intelligences lettrées !

N'est-ce pas déjà un bonheur, une inspiration supérieure et presque un talent que le choix d'un pareil sujet ?

Et si l'œuvre tient par hasard ce que promet son titre, si elle est à la fois sobre, naturelle, élégante, si elle a du naturel dans le fini et de la simplicité dans l'élégance, on ne songera certes pas à se demander si c'est là un grand morceau de haute littérature, si on a mis beaucoup de temps et beaucoup d'efforts à l'écrire, si cela sent bien l'huile comme le voudraient les pédants, si c'est de la

littérature facile ou difficile comme sauraient seuls le détermnier les jurés peseur de la critique de poids. On se dira tout bonnement que c'est charmant; qu'après l'avoir lu on ne serait encore pas fâché de le relire plus tard; on donnera surtout à ceux qui ne l'auront pas lu le bon conseil de songer quelque jour à le lire.

Quant à moi, Messieurs, dans ma rapide excursion à Grignan à travers les pages attrayantes de notre auteur, ayant beaucoup à louer, je trouverais à citer bien souvent, ayant à citer beaucoup, j'aurais très-souvent à louer; et puisque, pour certaines œuvres, citer c'est encore louer, l'éloge justifié par la citation ne serait pas suspect de banale complaisance. Mais si je commençais à citer, je ne sais trop pourquoi je choisirais ici plutôt que là. Si je devais reproduire beaucoup ou presque tout, où et pourquoi m'arrêterais-je?

N'ai-je pas bien mieux à faire et vous aussi? puisque au lieu d'écouter ici une plus ou moins satisfaisante analyse, vous pourrez, nous l'espérons bien, trouver à votre loisir, dans une de nos prochaines publications, cette notice dont vous aimerez comme moi le fond et la forme, la pensée non moins que l'expression.

Là vous trouverez, comme je les y ai trouvés, et le sentiment poétique du paysage et l'appréciation artistique de l'œuvre architecturale, et le jugement littéraire émané d'un goût sûr, et le sympathique enthousiasme pour une figure à jamais à part dans l'admiration du monde littéraire, et ces regrets sans aigreur qu'inspirent au sage, suffisamment résigné à la loi suprême des choses, toutes les mélancolies du passé, celles des ruines dans les monuments, celles des splendeurs effacées, celles même des gloires éteintes,

dans ce qui n'est plus aujourd'hui que le domaine de l'ombre.

A tout cela il faut ajouter encore les dessins dont j'ai déjà parlé, œuvre, comme je l'ai déjà dit, d'un crayon habile et facile.

C'est d'abord un croquis d'une large portion du château de Grignan découronné de sa toiture, hélas ! et couronné seulement de la majesté de sa ruine.

C'est ensuite la tour, redevable de sa conservation au souvenir de madame de Sévigné qui l'a habitée et qui lui a laissé son nom.

« Le génie de madame de Sévigné, dit M. de Payan, a protégé cette vieille tour ; car c'est en l'honneur de sa mémoire qu'on en a rétabli la toiture ; elle s'élève encore fièrement à l'extrémité de la façade renversée. »

Ce sont encore trois dessins pris sur bas-relief, représentant : les armes des Adhémar, une salamandre sculptée, sans doute un symbole de race ; et sur un élégant motif d'ornementation, une date d'une reconstruction partielle du château.

Tout cela, dessins inédits, traduisant fidèlement, on n'en saurait douter, le sentiment, l'accent artistique, le style et le caractère architectural des modèles.

Enfin, comme personnification la plus glorieuse de ce qu'il y a d'immortel dans ces souvenirs, un dessin toujours de M. de Payan lui-même, d'après un beau portrait de madame de Sévigné par Mignard : dessin qui n'a rien perdu en étant reproduit par la lithographie, au profit sans doute d'une publicité d'élite.

V

Vous le voyez, Messieurs, l'ensemble des travaux si remarquables par leur valeur intrinsèque non moins que par leur diversité, l'ensemble des travaux dont je viens de vous entretenir d'une manière nécessairement trop incomplète, forme un bagage intellectuel qu'il ne nous est pas donné de rencontrer souvent en la possession d'un seul candidat. Ne semblerait-il pas, en effet, s'il était permis de s'exprimer un moment avec une gravité moindre, ne semblerait-il pas que c'est moins un seul collègue qui nous arrive aujourd'hui qu'une section d'académie tout entière?

Mais après avoir éludé en partie la difficile tâche de vous parler plus longuement et en juge compétent des œuvres du nouveau candidat, après m'être fait trop insuffisamment l'interprète de ses propres idées, n'aurais-je pas mauvaise grâce à substituer plus longtemps ma pensée personnelle à la sienne? Il faut donc me hâter de dire, pour nous conformer à l'usage, de dire le dernier mot, bien inutile ici, des conclusions de ce rapport.

Toutefois je ne voudrais et je ne dois pas finir sans vous retenir un instant de plus, pour mettre en pleine lumière et pour signaler avec toute sympathie ce qu'il y a de noblement persistant dans les belles passions de l'intelligence.

Vous me sauriez mauvais gré d'ailleurs de ne pas constater, de ne pas honorer ici ce fait exemplaire, ce fait excellent de l'homme grave, du magistrat qui, surchargé des plus sérieuses sollicitudes, asservi aux austères devoirs

de sa fonction, ne veut pourtant point déserter le champ, aimé aussi, des belles études et des pures spéculations de l'esprit ; et comme d'autres magistrats éminents dont nous aimons à revendiquer et les noms et les œuvres, comme les du Molin, les Enjubault, les Mandet, ambitionne pour tout repos, au milieu des labeurs judiciaires, d'autres travaux attrayants mais ardus encore.

Noble enseignement, Messieurs, nobles besoins de l'activité intellectuelle, qui nous prouvent à propos, combien en ce temps même, lorsque tant d'intelligences enchaînées au trivial souci des affaires, sans songer à se retremper jamais aux sources vivifiantes de la pensée, se laissent vulgairement et exclusivement envahir par les inférieures besognes de l'utilité matérielle, il y a toujours en des âmes d'élite, d'irrésistibles entraînements ou de méritoires fidélités pour les préoccupations de l'ordre moral ; — à ce point, Messieurs, qu'il soit toujours permis d'affirmer sur de nombreux et souvent glorieux témoignages, que l'idéal et les fières aspirations vers le Vrai et le Beau conservent encore, conserveront longtemps, pour l'honneur de notre pays, pour sa grandeur même, leur salutaire prestige, leur bienfaisante séduction, leurs saines influences.

J'ai conscience, Messieurs, de traduire ainsi fidèlement le sentiment intime de la Société tout entière ; il serait donc à peu près superflu d'ajouter ici que vous vous empresserez d'accueillir dans vos rangs le nouveau candidat, un digne collègue. Il vient à vous, Messieurs, avec des titres qui, vous l'avez vu, sont des droits, et qui nous donnent déjà lieu de nous féliciter de notre acquisition, pour ainsi dire avant qu'elle ne soit encore accomplie.

Aussitôt après cette lecture, écoutée avec un vif intérêt, le scrutin secret a donné l'unanimité au candidat, M. de Payan-Dumoulin, qui a été proclamé membre résidant.

L'heure avancée ne permet pas d'épuiser l'ordre du jour, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 10 NOVEMBRE.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Hommage rendu à la mémoire de M. Dumontat. — Dons au Musée : Statuettes de bronze données par Son Exc. M. le Ministre d'Etat. — Exemplaires d'une gravure de la Vierge noire du Puy, donnés par M. le chanoine Alirol. — Don du grand tableau de M. Tyr, acheté par le Conseil général. — Ouvrages reçus : le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* sur les noms celtiques. — Le *Petit Pierre* de M. Ch. Calemard de Lafayette. — Agriculture : Moyen d'éloigner les chenilles par des plants de chanvre. — Rouleau économique du général Morin. — Lettre de M. de Gourcy sur l'état de l'agriculture en Angleterre. — M. de Brive est chargé de l'examen de quelques expériences de M. Ambert. — De l'organisation d'une exposition de produits artistiques, industriels et agricoles pour l'époque du Concours régional. — *Pisciculture :* De l'empoissonnement du lac du Bouchet et du projet d'une maison de garde. — Economie publique : D'un concours d'animaux de boucherie. — De l'utilité d'une détermination des champignons domestiques. — Sciences : Opinion de M. Ch. Lyell, géologue anglais, sur le fossile de Denise ; MM. Bertrand de Doue et Robert. — *Littérature :* M. Hedde Isidore donne lecture d'une pièce de vers composée par son neveu M. Félix Hedde, mort à 17 ans. — Personnel de la Société : MM. Natalis Rondot et Bellin sont nommés membres non résidants.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A deux heures et demie, M. le Président ouvre la séance en donnant la parole au Secrétaire pour la

lecture du procès-verbal, lequel est adopté sans réclamation.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président, au nom de la Société tout entière, exprime de vifs regrets au sujet de la perte qu'elle vient de faire dans un de ses membres, M. Marc-Antoine Dumontat, expert-géomètre, enlevé par une mort rapide à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, le 9 septembre de cette année, à l'âge de 73 ans.

M. Dumontat était un des doyens et un des fondateurs de la Société; il en suivait les séances avec exactitude et jamais sa vieille expérience et son dévoûment ne lui firent défaut. D'une honnêteté proverbiale, il employait surtout l'autorité d'un talent et d'une probité éprouvés à concilier les parties dans les expertises nombreuses et difficiles dont il a été chargé pendant le cours de sa longue carrière. Bon nombre de plaideurs lui doivent le bienfait d'un arrangement toujours préférable même à un procès heureux. Cette généreuse conduite n'était pas au profit de ses vacations et de ses honoraires; mais son âme honnête et délicate ne pouvait supporter le spectacle de ces discussions litigieuses où trop souvent, dans ces contrées, les familles compromettent leur fortune et leur tranquillité. La mort de M. Dumontat est autant pour le pays tout entier que pour la Société une perte irréparable. Dans les charges publiques qu'il a remplies, dans les conseils de la commune où il a siégé pendant de longues années, on retrouvait M. Dumontat désintéressé, plein de bon sens, toujours décidé pour le parti le plus libéral et le

plus généreux. Homme de goût et d'études, il unissait aux aimables qualités du caractère, à beaucoup d'aménité et de rare modestie, des connaissances solides et variées qu'il se dérobait pour ainsi dire à lui-même, mais dont la Société savait dans l'occasion faire son profit. C'est ce dont rendent témoignage de nombreux rapports publiés dans nos *Annales* (1).

(1) TRAVAUX (RAPPORTS OU MÉMOIRES) DE M. DUMONTAT

INSÉRÉS DANS LES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport sur une presse propre à retirer le miel des gâteaux de cire, par M. Dumontat. (Tome Ier, 1826, page 42.)

Notice sur l'utilité d'une pépinière dans chaque exploitation rurale. *(Ibid.*, p. 97.)

Rapport sur les *Annales de l'agriculture française*, cahier de novembre 1828. (Tome IV, 1829, p. 38, n° 1er.)

Rapport sur l'usage de la charrue de Roville. (Tome VI, 1832-1833, p. 46.)

Communication faite à la Société sur les produits des graines qu'elle a fait distribuer en 1837. *(Bulletin agronomique et industriel*, p. 65, 1er vol.)

Notice sur un semis de graines de pommes de terre. (Tome XIII, 1847-1848, p. 58.)

Rapport sur la machine à battre le grain dont fait usage M. Queyron, propriétaire à Escublac, commune de Saint Haon. *(Ibid.*, p. 84.)

Observations sur la culture du melon. *(Ibid.*, p. 93.)

Rapport sur les plantations des haies. Tome XIV, 1849, 1er sem., p. 118.)

Rapport sur un travail concernant le reboisement des montagnes, présenté comme titre d'admission par M. de l'Eguille, sous-inspecteur des eaux et forêts. (Tome XV, 1850, 1er sem., p. 75.)

Rapport sur les moyens de remédier à la maladie des pommes de terre, d'après la méthode de M. Le Roy-Mabile. (Tome XVI, 1851, p. 105.)

Rapport sur le blé dit *Raganiou. (Ibid*, p. 138.)

Rapport sur l'industrie de la briqueterie en ce qui touche à la fabrication des tuyaux de drainage. (Tome XVII, 1852, p. 28.)

Rapport sur la candidature de M. Lacombe au titre de membre résidant. *(Ibid.*, page 234.)

Rapport sur un moulin de meunerie à bras, inventé par le sieur Gimbert Claude, du Monastier. (Tome XVIII, 1853, p. 14.)

Rapport sur la candidature de M. de Surrel au titre de membre résidant. (Tome XIX, 1854, p. 141.)

Rapport sur un mémoire de M. Richond, concernant la maladie de la vigne. (Tome XXI, 1857-1858, p. 425.)

Il est pénible, ajoute M. le Président, de voir ainsi disparaître de la Société des membres qui en sont le soutien. M. le Président transmettra à madame Dumontat l'expression des regrets unanimes de la Société.

Dons au Musée. — Sur une petite table placée devant le bureau sont étalées plusieurs statuettes de bronze représentant un zouave et des animaux dans des attitudes différentes. Ces objets d'art fort distingués sortent de l'atelier de M. Frémier, sculpteur spécialiste. Ils ont été adressés pour le Musée à M. le Maire du Puy, par Son Exc. M. le Ministre d'Etat.

On remarque encore plusieurs exemplaires d'une gravure de l'ancienne Vierge noire du Puy avec le maître-autel. Un de nos collègues, M. le chanoine Alirol, qui veut bien en faire hommage à la Société, les a fait tirer sur une plaque de cuivre découverte à Lyon. Ces gravures ont surtout une valeur historique.

L'attention de la Société s'est un instant arrêtée sur une branche de vigne portant, sur le même cep, des raisins blancs et des noirs, et dans une même grappe des grains noirs et des blancs.

Enfin M. le Président annonce que le Conseil général du département a acquis pour le Musée la belle toile que notre compatriote M. Tyr y avait exposée, et qu'ainsi se trouvait rempli un des vœux de la Société.

Ouvrages reçus. — M. le Président signale un article du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (2 juin 1859), sur les noms celtiques, qu'il renvoie à l'examen de M. Sauzet, avec un travail sur le même sujet, qui se trouve dans la *Revue des Sociétés savantes* à la même date.

Une autre revue, le *Moniteur des Comices* (13 août 1859), renferme une note sur un excellent petit ouvrage dont M. le Président hésite à dire le titre. Il s'agit d'un livre intitulé : *Petit Pierre*, que le *Moniteur des Comices* présente à ses lecteurs comme renfermant de très-bons conseils de moralité. Sa lecture instructive et amusante en fait, dit ce journal, le véritable Simon de Nantua du laboureur et du métayer. Si M. le Président cite cette mention d'un de ses ouvrages, c'est pour en reporter tout l'honneur à la Société elle-même, au sein de laquelle il a trouvé ses meilleures inspirations.

Agriculture. — Les publications agricoles fournissent à M. le Président le sujet de plusieurs observations importantes. Ainsi la revue publiée par la Société impériale d'horticulture donne comme un moyen infaillible d'éloigner les chenilles des plantations de choux, l'usage de quelques plants de chanvre mâle dispersés çà et là. — M. l'abbé Bernard fait remarquer qu'à Yssingeaux et dans son pays ce procédé est pratiqué et produit de bons résultats. — M. de Brive assure que le chanvre mâle éloigne aussi les charançons du froment. — M. Chouvon signale avec le chanvre.

l'oignon, la sauge, et M. Alirol l'absinthe, comme ayant la vertu de faire disparaître les insectes nuisibles dans les sacs de grains où on en met quelques fragments.

Le dernier *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture* signale le rouleau économique de M. le général Morin. On peut y adapter un cylindre denté, broyeur et aplatisseur.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre que lui a personnellement adressée M. de Gourcy, dont le nom et l'autorité sont bien connus. Cette lettre, pleine d'intérêt, a été écrite au retour d'un voyage en Angleterre. Elle rend un compte exact et fidèle de la manière dont on entend et on pratique l'agriculture dans ce pays.

Château de Chissay, par Montrichard, le 30 septembre 1859.

Je veux, mon cher Monsieur, causer un peu avec vous, en arrivant d'un voyage agricole de quatre mois, dont le mois de mai a été employé à assister aux concours régionaux de Nantes et de Saint-Lô, et ceux de juillet, août et septembre, à visiter l'Angleterre, l'Ecosse et un peu le nord de la France. Dans le premier de ces deux voyages, ce que j'ai vu de plus remarquable est la culture et le remarquable bon sens de M. Liazard, ancien habitant de Caen, qui, ayant perdu une partie de sa fortune dans un mauvais placement, a prié ses parents, qui n'avaient que lui, de vendre leurs biens près Nantes et d'acheter une

terre dans un pays très-arriéré en culture. Il a trouvé son affaire entre Redon et Grand-Jouan, en Bretagne : une jolie habitation avec 500 hectares partagés en cinq mauvaises métairies, dont trois dans la basse-cour ; cela lui a coûté 140,000 francs Il y avait plus de moitié en ajoncs venus après des défrichements de bruyères abandonnés à eux-mêmes après épuisement. Il a réuni ses cinq métayers et leur a dit : Si vous voulez rester avec moi, il faut que vous consentiez à ce que je réduise vos fermes à 50 hectares, à ce que je puisse vous renvoyer chaque année, en vous prévenant six mois d'avance, si je ne suis pas content de vous ; il faut que vous vous engagiez à faire tout ce que je vous dirai et comme je vous le dirai ; nous ferons estimer par experts ce que vous avez de reste année moyenne, après avoir vécu sur votre ferme, et je m'engagerai aussi, pardevant notaire, à vous indemniser si vous aviez moins de reste après avoir suivi mes conseils. Les trois les moins misérables sont partis ; il a acheté pour chacun des deux restant pour un millier de francs d'engrais : têtes de sardines, cendres, guano, chaux, os qu'il pulvérise après les avoir desséchés à la vapeur, suie, etc., etc. Il a repris toutes les terres restantes, s'est occupé de leur défrichement, culture et amélioration, a fait beaucoup de colzas en fumant fortement, a bâti cinq nouvelles métairies en pisé recouvert de chaume et en papier goudronné, a formé une très-grande étendue de prés irrigués, pour lesquels M. Rieffet, dont il avait fait la connaissance et suivi les bons conseils, lui a fourni son irrigateur ; et ses deux métayers si misérables, qui étaient restés avec lui ne pouvant pas mieux faire, en recevant chaque année tous les engrais dont ils avaient besoin pour avoir d'excellentes récoltes,

avaient déjà au bout de trois ans de superbes céréales, colzas, trèfle, vesces, incarnats, un nombreux cheptel; ce qui avait tellement modifié l'idée des métayers du pays, qu'il trouva à choisir dans un grand nombre de métayers pour chacune de ses cinq fermes; et non content de cela, il loua d'un de ses voisins deux fermes pour 2,500 francs, il y a quatre ans, et les organisa de même que les siennes; elles lui rapportent maintenant un bénéfice net de 3,000 fr. chaque année.

M. Rieffet, qui nous a menés, MM. Gayaud, Jamet et moi, chez M. Liazard, qui venait de remporter la prime d'honneur à Nantes, nous a fait parcourir les fermes de M. Liazard, qui étaient couvertes, ainsi que ses propres champs, des plus belles récoltes en tous genres. Je pense que tout propriétaire, dans des pays arriérés, qui a des fermiers ou métayers, aurait un immense avantage à visiter M. Liazard en mai ou juin, afin de voir les récoltes de ses sept métayers sur pied, cela les déciderait à suivre l'excellent exemple qu'il donne. Un autre cultivateur, qui probablement aura à Vannes l'an prochain la prime d'honneur, et que j'ai visité le lendemain, cultive depuis dix ans, trois ans de plus que M. Liazard, une propriété du même genre, et a aussi chez lui de fort belles récoltes et prairies; mais il le fait d'une manière si dispendieuse, qu'aucun de ses métayers n'a cherché en rien à l'imiter.

A Saint-Lô, où M. le comte de Kergorlay a eu la prime d'honneur, j'ai visité pour la seconde fois sa belle culture et en ai été fort content, ainsi que de celles de plusieurs autres cultivateurs qui se préparent pour le concours de la prime d'honneur à Caen. J'ai visité, en passant à Rennes, pour la seconde fois la culture de M. Bodin, qui malheu-

reusement était absent avec sa famille; j'y ai vu, comme la première fois, des récoltes remarquablement belles en tous genres et sa fabrique d'excellents instruments de culture, qui emploie plus de cent ouvriers.

Maintenant parlons de la Grande-Bretagne. J'ai assisté au concours de Warwick, où j'ai vu un bétail remarquable en tous genres, des instruments d'agriculture en immense quantité et d'un perfectionnement extraordinaire. Ce qui m'a frappé le plus dans ce concours, que j'ai étudié pendant une semaine, c'est le concours des charrues à vapeur, dont sept de divers inventeurs étaient sur un herbage de deux ans. Plusieurs d'elles peuvent être utiles, mais celle de Facoln, l'inventeur de la charrue à drainer et d'une immense machine à faire des tuyaux, est tellement supérieure aux autres que je ne vous parlerai que d'elle, qui a cependant un grand inconvénient, c'est d'être d'un prix abordable à bien peu de cultivateurs : la double charrue dépasse 12,500 fr., celle à trois socs 17,595 fr., celle à quatre, avec une locomobile de dix chevaux, 19,500 fr., enfin la même, avec une force de douze chevaux vapeur, arrive à 21,875 fr.; elle laboure, ou défonce, ou pèle gazons et chaume, ou enfin scarifie à merveille à plat ou en côtes. Elle fait en terres ordinaires quatre hectares d'excellent labour par jour. Il lui faut un chauffeur, un laboureur et deux gamins de quinze ou dix-huit ans. Je connais deux grands cultivateurs qui sont décidés à l'avoir en France.

Je l'ai vue travailler dans trois fermes et j'étais dans l'admiration, et dans sept fermes que j'ai visitées, où elle avait été employée, on en était enchanté.

J'ai assisté pour la troisième fois, à Edimbourg, à un concours de moissonneuses, les deux premières près Valen-

ciennes et à Gembloux (Belgique), l'an dernier. J'en ai vu travailler beaucoup en France et en Angleterre, et si j'en achetais une, ce serait celle de Hussey, améliorée par Dray. Elle a fait ses preuves depuis trois ans chez M. Dervand, fabricant de ferronnerie à Condé près Valenciennes, qui cultive aussi 380 hectares, est fabricant de sucre et distillateur. Il a été si content de celle rapportée d'Angleterre, qu'il en a fait faire deux chez lui. J'ai vu sa moisson l'an dernier, et elle se faisait à merveille. Les javelles posées derrière la machine exigent de lier de suite et de mettre en moyette pour éviter les pieds des chevaux ; mais c'est un usage bon à imiter, puisque les cultivateurs flamands le font derrière leurs piqueteurs ; j'ai trouvé partout qu'elle faisait mieux que les autres sept de divers inventeurs que j'ai vues ensemble. Elle ne coûte que 625 fr., tandis que la plupart des autres en coûtent 1,100. Celle de Burgess, qui est de ce prix, ne fauche pas ; il faut donc lui ajouter une faucheuse qui coûte encore 800 fr., tandis que celle de Dray moissonne et fauche.

Adieu, mon cher Monsieur ; si vous vouliez bien me mander comment vont vos deux cultures, ainsi que celle de ce bon M. Chouvon, vous me feriez bien grand plaisir. Aurait-il à la fin de l'année un bon élève de sa ferme-école capable de tenir une comptabilité à placer? ne m'oubliez pas près de lui. Mon hommage respectueux à Madame et mon amitié à vous.

DE GOURCY.

Je joins un bon pour deux exemplaires de mon dernier voyage imprimé, un pour vous, un pour M. Chouvon, que je vous prie d'accepter.

M. l'Inspecteur des écoles primaires adresse à la Société un rapport sur des expériences de culture faites par l'instituteur public de Saint-Julien-Molhesabate M. Ambert. La Société, qui s'intéresse vivement à ces sortes d'essais, renvoie le travail de M. Ambert à l'examen de M. de Brive.

Ensuite M. le Président entretient l'Assemblée d'un projet qui pourrait contribuer à l'éclat de la solennité déjà prochaine du Concours régional agricole. Il s'agirait non-seulement d'organiser, pour cette époque, une exposition des produits artistiques et industriels de ce département, exposition déjà arrêtée dès le principe, mais d'y appeler les sept départements de la circonscription agricole et ceux des départements voisins auxquels nous lient des rapports d'intérêt, tels que celui de la Loire. Ainsi notre localité deviendrait, pour cette époque, l'asile des produits de l'industrie et des beaux-arts d'une partie de la France centrale.

La Société abandonne à la commission du Concours régional, qui a déjà fonctionné sous la présidence de M. le Préfet du département, le soin de concilier l'exécution de ce projet grandiose avec les exigences de son budget. Elle aura, au préalable, à prendre l'avis de l'autorité administrative.

Pisciculture. — M. le Président a la satisfaction d'annoncer à l'Assemblée que M. le Sous-Inspecteur des eaux et forêts, vice-secrétaire de la Société, s'occupe avec une grande et active sollicitude de l'empois-

sonnement du lac du Bouchet. D'après une de ses lettres, à la date du 13 août, 32 tanches ont été lancées dans ce lac.

L'architecte, M. Eck, a présenté au Conseil général le plan de la maison du garde et de l'établissement de pisciculture qui doit féconder ce magnifique bassin. La seule difficulté qui s'oppose à la réalisation de ce projet est la détermination de la propriété de ce lac et des terrains qui le bordent.

Economie publique. — M. le Président fait remarquer que la Société d'agriculture du département de Vaucluse se propose d'organiser un concours d'animaux gras et de distribuer des prix. Une pareille institution lui semble pleine de promesses au double point de vue des intérêts de l'agriculture et de la consommation alimentaire. Il se propose donc, avec l'assentiment de l'Assemblée, de saisir la commission dite du Concours régional de cette question et de la consulter sur l'utilité et l'opportunité qu'il peut y avoir à ouvrir le concours aux engraisseurs et à les y attirer par des primes prises sur les fonds de la Société.

M. le Président occupe encore l'Assemblée d'économie publique sous un rapport qui n'est pas sans intérêt. Il désirerait qu'une personne dévouée voulût bien donner tous ses soins à déterminer les dix-sept ou dix-huit variétés de champignons domestiques qui peuvent entrer sans aucun danger dans la nourriture de l'homme. Dans plusieurs villes, le marché des

champignons est considérable et dure des mois entiers. Les habitants de la campagne trouveraient des ressources dans la vente de ce comestible dont la récolte ne donne aucune peine, et l'art culinaire n'y perdrait rien. Il serait donc à désirer qu'un botaniste compétent consentit parmi nous à s'occuper de cette question.

Industrie. — A la demande de M. le Président et conformément au vœu de l'Assemblée, M. Vinay rendra compte de ses éducations de vers à soie et des résultats qu'il a obtenus cette année. Ce compte-rendu sera plein d'intérêt surtout en l'état où se trouve cette industrie, compromise par la maladie qui, depuis plusieurs années, attaque ces insectes si utiles.

Sciences. — Dans l'analyse et le dépouillement des revues et des ouvrages reçus qui couvrent la table du bureau, une brochure in-4°, renfermant un travail sur le volcan de l'Etna, dont M. Charles Lyell, président de la Société géologique de Londres, fait hommage à la Société, donne à M. Bertrand de Doue l'occasion de revenir sur l'*homme fossile* de Denise et de faire connaître à la Société le sentiment des savants voyageurs que cette pièce capitale des collections scientiques de notre Musée attire dans nos contrées.

Voici sur cet intéressant sujet la traduction que M. Bertrand de Doue donne à la Société de l'opinion exprimée par le savant géologue anglais, M. Lyell, au Congrès scientifique d'Aberdeen.

D'abord, dès 1844, M. Aymard, paléontologiste distingué, annonce la découverte, dans les régions volcaniques de la France centrale, des débris de deux squelettes humains (crâne, dents, os) enfouis dans une brèche volcanique qui se trouve sur le mont Denise, aux environs du Puy-en-Velay : brèche antérieure en date au moins à une des dernières éruptions de ce volcan éteint. Sur le versant opposé de la même montagne on avait également rencontré, dans des couches de tuf, les restes d'un grand nombre de mammifères, la plupart d'espèces éteintes et qu'on croyait, à raison selon moi, être du même âge. L'authenticité de ces fossiles humains fut, dès l'origine, contestée par quelques géologues, mais admise par la majorité de ceux qui visitèrent le Puy et virent de leurs propres yeux les pièces originales maintenant déposées dans le Musée de la ville. En outre, M. Pictet, si avantageusement connu par son excellent ouvrage de paléontologie, proclama, après une visite sur les lieux, son entière adhésion à l'opinion déjà émise par M. Aymard. Mon ami, M. Scrope, dans la deuxième édition de ses *Volcans de la France centrale* qui vient de paraître, a également adopté les mêmes conclusions : mais je dois dire qu'après m'avoir accompagné cette année même au Puy, il a cru devoir modifier ses vues. Voici, en effet, le résultat de notre examen qui, si je ne me trompe, coïncide essentiellement avec celui auquel sont arrivés deux savants bien connus, MM. Hébert et Lartet, qui sont allés cette année même étudier la question sur les lieux.

Nous ne sommes nullement disposés à soutenir que le spécimen existant dans le muséum du Puy *(lequel ne fut malheureusement jamais vu en place par aucun observa-*

teur adonné aux sciences) est fabriqué. Au contraire, nous inclinons à penser que ces débris fossiles, ainsi que quelques autres échantillons provenant de la même colline, furent enfermés par des causes toutes naturelles dans leur gangue actuelle. Mais la roche où on les a rencontrés se compose de deux parties, l'une est compacte et en général finement lamelleuse, on n'y a jamais vu d'os humains ; l'autre partie, où sont les fossiles, est une pierre légère bien plus poreuse, non lamellée, et que nous n'avons pu rapporter à aucune roche semblable sur le mont Denise, quoique nous ayons fait pratiquer, M. Hébert et moi, plusieurs excavations dans le prétendu gîte des fossiles.

Aussi M. Hébert a-t-il fait remarquer avec raison que cette pierre bien plus poreuse, qui se rattache par sa couleur et par sa composition minérale sinon par sa structure à différentes roches des vieilles brèches de Denise, pourrait bien avoir pour origine ces roches mêmes broyées, détachées, puis déposées de nouveau, ou, comme disent les Français, remaniées, ce qui leur assignerait une date bien plus récente ; c'est là une hypothèse qui mérite bien considération !

Mais si je n'ai pu trouver dans les fossiles du Puy pleine évidence en faveur de l'antique origine qu'on prétend leur donner, je suis tout prêt à confirmer les découvertes de M. Boucher de Perthes, d'instruments de silex mêlés à des bancs de cailloux vierges dans le nord de la France, et avec des os d'éléphants, à Abbeville et à Amiens.

Les géologues de notre pays ne partagent pas tous cette opinion. M. Félix Robert, faisant ses réserves, a

soutenu, dans un mémoire écrit avec talent (1), que le terrain du gisement de l'homme fossile n'avait pas été remanié, et qu'il indiquait clairement l'apparition de l'homme sur la terre pour la fin de la période dite *pliocène*. De sorte que ce débat, que M. Bertrand de Doue animait de sa parole éloquente, qu'il a porté très-haut par des considérations nettes sur l'ancienneté probable de la race humaine, a tenu quelque temps suspendue l'attention de la Société entière.

Littérature. — Un des épisodes intéressants de cette séance est la lecture d'une pièce de vers, faite par M. Hedde Isidore. L'auteur de cet opuscule, plein de poésie, est un jeune homme ravi par la mort à l'espérance de tous les siens, à l'âge de 17 ans, Félix Hedde, fils de M. Philippe Hedde, dont la Société regrette encore la perte.

Personnel de la Société. — Avant de se séparer, l'Assemblée, à l'unanimité, sur le rapport de M. le Président, décerne le titre de membre non résidant à M. Natalis Rondot et à M. Bellin, de Lyon.

Vers sept heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

(1) Voir les *Annales de la Société académique du Puy*, t. XXI, p. CXV.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 8 DÉCEMBRE.

SOMMAIRE.

Ouvrages reçus : A l'occasion du *Bulletin monumental*, M. le Président exprime les regrets de la Compagnie au sujet de la mort de M. l'abbé Croizet. — Correspondance : M. Béliben écrit pour offrir sa démission de Secrétaire ; l'acceptation en est ajournée. — Agriculture : Rapport de M. Balme sur la 25e session du Congrès scientifique de France tenu à Auxerre. — De la chaux considérée comme amendement par M. de Brive. — Du morcellement de la propriété ; M. Ch. Calemard de Lafayette. — *Drainage :* D'un malaxeur à mettre à la disposition de M. Olivier du Chassagnon. — Littérature : Lecture d'une pièce de vers de M. Blanchot de Brenas. — Histoire : M. Louis de Vinols donne encore lecture de quelques fragments d'un ouvrage *sur les guerres civiles et religieuses dans le Velay*. — Découverte d'un acte authentique ayant trait à la fondation du prieuré de Saint-Pierre-Eynac, par M. l'abbé Bernard.

Présidence de M. Charles Calemard de Lafayette.

A trois heures la séance est ouverte.

Ouvrages reçus. — M. le Président énumère les ouvrages reçus depuis la précédente séance et appelle en particulier l'attention de l'Assemblée sur quelques-unes de ces publications.

Les *Annales de la Société d'émulation des Vosges* contiennent d'utiles renseignements sur les travaux de drainage effectués dans ce département. M. le Président les signale à l'attention de la Société.

Le *Bulletin monumental* annonce la mort de M. l'abbé Croizet, l'un des vice-présidents de la 22e session du Congrès scientifique de France et l'un des membres correspondants de la Société. M. le Président exprime les regrets de la Compagnie pour la perte qu'elle a faite d'un membre si honorable et si distingué.

Le *Journal d'agriculture progressive* contient une notice intéressante pour conserver le beurre. Cette méthode, d'une application facile, pourrait être utilement propagée.

Correspondance. — M. Béliben écrit à M. le Président pour offrir sa démission de Secrétaire de la Société. M. le Président fait connaître qu'il a quelques raisons d'espérer que M. Béliben pourra être conservé à la Société et qu'il y a lieu d'ajourner toute décision sur sa demande.

Agriculture. — M. Louis Balme a la parole pour la lecture du rapport suivant, contenant le compte-rendu de deux volumes de la 25e session du Congrès scientifique de France, tenu à Auxerre le 2 septembre dernier.

MESSIEURS,

Dans une de vos dernières séances, M. le Président m'a chargé de vous rendre compte des deux volumes de la 25e session du Congrès scientifique, qui s'est tenu à Auxerre.

Pour satisfaire convenablement à cette mission, il faudrait avoir les connaissances les plus variées, il faudrait pouvoir approfondir dans ses plus intimes détails le fameux traité de Pic de La Mirandole : *De omne re scibili et quibusdam aliis*. Le titre de cet ouvrage eut toujours le privilége d'être pris pour une naïveté et d'amener le sourire sur les lèvres. Longtemps, je me suis demandé si l'on devait en effet y voir une de ces bonhomies du moyen-âge mêlée à un immense orgueil de savant, ou s'il renfermait au contraire une pensée sérieuse. L'étude que j'ai été obligé de faire pour essayer d'arriver à la hauteur de la tâche qui m'était imposée, m'a convaincu que ce titre est tout un enseignement. — Pic de La Mirandole savait trop pour se croire arrivé à l'apogée de la science. Par le coin du voile qu'il avait soulevé, il avait vu que l'intelligence humaine avait de vastes horizons à parcourir avant de toucher à ce but suprême, si tant est qu'elle puisse jamais l'atteindre : il n'a donc pu jeter ainsi dans le titre d'un livre un défi à l'esprit humain. C'est ailleurs qu'il faut chercher la pensée de cet auteur. Les connaissances variées que La Mirandole avait acquises lui avaient appris que toutes les sciences sont sœurs. Il en avait conclu,

avec raison, que l'étude des choses connues conduisait à la recherche et bientôt à la découverte de celles qui sont inconnues. C'est pour cela qu'il nous a dit : voici l'*omne re scibili* de mon époque, étudiez-le, vous arriverez au *quibusdam aliis* de l'avenir qu'il renferme. Heureux, Messieurs, si, me faisant disciple de ce grand maître pour les *res scibiles* de notre temps, je parvenais à vous donner une exacte idée des travaux du Congrès, dans les différentes branches de la science.

Le 2 septembre 1858, c'était fête dans la ville d'Auxerre. Les vaillants soldats de l'intelligence, qui chaque année se réunissent de toute part pour apporter à l'édifice scientifique le produit de leurs travaux annuels, venaient d'inaugurer, par une séance solennelle, leur arrivée dans cette cité. Fidèles aux souvenirs de leur glorieux passé, les Auxerrois avaient tout préparé pour donner la plus grande solennité à la tenue du Congrès dans leurs murs. Je devrais peut-être, pour rendre témoignage à leur accueil sympathique, vous raconter les fêtes qui ont eu lieu à cette occasion et choisir entre autres la retraite illuminée. Si vous ne trouvez point ici ces descriptions, c'est que j'ai hâte de faire passer sous vos yeux les expositions de l'industrie, des objets d'art religieux, et des beaux arts.

Dans le département de l'Yonne, comme partout, l'industrie est entrée dans la voie du progrès. Le rapport de la commission chargée de visiter l'exposition industrielle le constate. Parmi les inventions que cette commission signale, j'ai cru utile d'appeler votre attention sur les suivantes :

M. le baron Grand d'Esnon a inventé un appareil de pisciculture fort ingénieux. Les tuyaux de drainage exposés

par MM. Mauvage, Anforant et de Rebourseau sont d'une qualité telle que la commission les a déclarés supérieurs à tous ceux que l'on voit en France et en Angleterre. Les instruments de drainage de M. Léon Dugeix sont d'une solidité et d'un bon marché remarquables. Différentes charrues étaient exposées, celle qui attirait le plus l'attention, c'était une charrue à défricher les bois. Un lit mécanique pour malade, de M. Villat, a été l'objet d'un rapport spécial. On constate sa grande utilité pour certaines opérations. Son prix élevé fait craindre qu'il ne puisse être acquis que pour les établissements publics.

Passons maintenant dans les salles destinées à l'exposition de l'art religieux. Là, étaient réunis de précieux débris de ces richesses artistiques que possédaient autrefois en si grand nombre les évêques, les chapitres, les abbés et les couvents de l'Auxerrois.

Au point de vue archéologique, les étoffes étaient la partie la plus curieuse de cette exposition. Sous cette désignation on comprenait les suaires, les chasubles et autres ornements sacerdotaux. La plupart de ces objets ont déjà été reproduits et décrits dans diverses publications.

L'une des salles était décorée par les tapisseries qui servent à orner le chœur de la cathédrale : Elles représentent la légende de saint Etienne ; il y a près de deux siècles elles eurent le mérite de fixer l'attention du grand roi Louis XIV. Les objets d'orfévrerie, les émaux, les ivoires étaient placés dans cette salle. Espérons que tous ces objets seront un jour décrits et reproduits comme l'ont été ceux qui figuraient à notre exposition de 1855.

L'exposition de peinture devait également avoir beaucoup d'attrait pour les artistes. Toutes les écoles y étaient

représentées, et par des tableaux des maîtres. Je n'en veux pour preuve que les noms d'Albert Durer, Teniers, Wouwermans, Van Dick, Paul Véronèze, Le Guide, Le Dominicain, Philippe de Champagne, Mignard Boucher, que je rencontre souvent dans le rapport de la commission chargée de l'examen des œuvres artistiques. Je termine cette excursion rapide dans le domaine de l'art, en vous signalant une miniature d'un rare mérite, intitulée *Vénus et l'Amour*. Elle est due au pinceau de la célèbre vénitienne La Rosalba.

Nous nous complairions, Messieurs, à vous entretenir encore de quelques-uns de ces charmants spécimen de l'art que l'on trouve au nombre des richesses artistiques du département de l'Yonne, mais nous sommes rappelé au but de notre travail par la voix de ces courageux travailleurs qui, tout près de là, étaient occupés à dresser le merveilleux inventaire de l'univers.

Examinons donc les travaux de la première section du Congrès. Selon l'usage, elle s'occupe des sciences naturelles et mathématiques.

Les questions qui lui étaient posées, pour la plupart, intéressaient uniquement le département de l'Yonne. Nous croyons devoir vous indiquer sommairement les principales.

On demandait de déterminer la série des formations géologiques dont se compose le sol de ce département, un aperçu de sa paléontologie, l'origine et les caractères des roches d'arkose que l'on y rencontre. Je m'arrête pour vous signaler ici un fait qui, jusqu'à présent, paraissait avoir échappé aux géologues paléontologistes. Pendant longtemps l'arkose avait été réputé azoïque. A la suite de

recherches minutieuses, M. Martin a découvert qu'une partie de l'arkose, qu'il nomme *foie de veau*, contenait des gisements de coquillages fossiles. Dans un mémoire fort remarquable il les a décrits, et à ce travail il a joint une série de planches où ils sont dessinés. On proposait également de faire une étude des calcaires de ce département. Cette étude, selon nous, offrait un plus grand intérêt à cause des divers usages pratiques auxquels on emploie les calcaires. Parmi ceux que l'on a cités, deux espèces nous ont paru devoir principalement mériter votre attention. La première, c'est le calcaire gryphée, fort riche en dépouilles marines, qualité qui doit le faire rechercher en agriculture comme amendement.

La seconde est un calcaire bitumineux de couleur bleuâtre, dont le gisement se trouve à l'étage supérieur du lias, au-dessous du calcaire à entroques. Ce calcaire est encore innommé, bien qu'il soit employé à faire un ciment que l'on appelle ciment-Vassy, du nom du lieu où il a été découvert. Si les avantages qu'offre ce ciment n'ont point ébloui ceux qui l'ont trouvé, il est destiné à faire une révolution dans notre système de constructions. Il paraîtrait, en effet, que des ouvriers expérimentés peuvent exécuter avec ce produit des moulages, des bassins, des cuves, en un mot, tout ce que l'on peut confectionner avec de la pierre de taille, et cela à des prix infiniment plus modiques. De semblables découvertes sont de précieuses ressources dans un pays comme le nôtre, où la pierre, par la grossièreté de son grain, se prête si peu à l'ornementation de nos édifices. Il nous semblerait donc utile d'étudier si, parmi les calcaires dont notre sol abonde, il ne s'en trouve pas qui réunissent les mêmes qualités.

Cette question des calcaires nous conduit à nous occuper des travaux de la section d'agriculture.

Un agronome, dont le nom nous échappe, a prétendu que les seuls éléments essentiels à la végétation étaient l'eau et la chaleur. Sans doute, ces deux éléments sont indispensables à la germination des plantes, mais ils ne sont point les seuls. Il faut que la terre qui reçoit une graine dans son sein contienne les sucs propres à sa subsistance. De nos jours, on a tellement compris qu'il fallait donner à la terre les sels que s'approprient les plantes, que l'on a créé la chimie agricole, dont le principal objet est l'étude des terres et des engrais. Pour éviter bien des tâtonnements aux agriculteurs, l'un des savants de notre époque, que l'on trouve à la tête de tout mouvement vers le progrès, l'honorable M. de Caumont, avait, dès 1840, proposé de dresser des cartes agronomiques ou telluriques de chaque département. Elles auraient pour but, disait-il, de classer les terrains meubles qui forment la surface du sol cultivé, abstraction faite des plantes cultivées et des procédés agricoles suivis. Il a dressé celle de Pont-l'Evêque (Calvados). Le résultat qu'il a obtenu fait regretter qu'un travail d'ensemble de ce genre n'ait point été fait dans toute la France.

Il n'y a pas un seul cultivateur qui ne se plaigne à tout moment du manque d'engrais ; il est facile de déterminer la raison de ces plaintes : c'est que généralement ils ne connaissent que très-imparfaitement la nature du sol qu'ils exploitent. S'il en était autrement, que de choses leur fourniraient les engrais qu'ils prétendent n'avoir pas. La marne, le plâtre, la chaux, le sable même sont, selon la nature des terrains, d'excellents amendements. Et cependant

voyez, déjà depuis longtemps on a recommandé l'emploi de la chaux comme devant servir à amender les terres : il a été constaté que, dans certaines localités, son emploi avait eu pour résultat de convertir des terres à seigle en terres à froment. Eh bien, il a été établi au Congrès, qu'en Normandie seulement, ce genre d'amendement était d'un usage fréquent.

Le guano, le noir animal sont aussi d'excellents engrais lorsqu'ils ne sont point sophistiqués. Quelques agriculteurs rangent encore parmi les engrais le phosphate de chaux rendu soluble par 15 à 20 p. 0/0 d'acide sulfurique et le sel ordinaire. Il paraîtrait qu'en Angleterre un mélange composé moitié guano moitié sel aurait produit d'excellents effets. Quant au sel ordinaire employé seul, les expériences faites jusques à ce jour ne sont point concluantes. M. de la Trehonnais, un agriculteur du département de la Sarthe, prétend avoir constaté que l'emploi du sel fortifie les pailles des blés et les empêche de verser. Selon lui, les betteraves acquièrent un développement prodigieux lorsqu'elles sont traitées par cet amendement. A Caen on a aussi expérimenté l'emploi du sel comme amendement, mais on n'y a obtenu aucun résultat.

Une question qui se rattache à celle des amendements des terres, c'est celle de l'écobuage. Cette question a été souvent traitée, souvent on a parlé des excellents effets qu'il produisait dans le département de l'Isère, et l'on n'a pas encore conclu s'il pouvait être employé avec avantage dans les autres départements. Pour trancher définitivement cette question, nous croyons qu'il faudrait faire une étude comparée de la composition des terrains de chaque département.

Les revenus d'une ferme ne consistent point uniquement dans les produits du sol ; les animaux que l'on y élève procurent encore de grands bénéfices. Aussi le cultivateur vigilant doit-il mettre tous ses soins à améliorer les espèces qu'il élève. Depuis longtemps on conseille le croisement des races pour parvenir à cette amélioration si désirable. La race bovine de Durham paraît être la plus apte à corriger les défauts que l'on reproche généralement à la race française.

La race porcine ne se divise plus aujourd'hui qu'en deux espèces : la grande et la petite. La petite est préférable, parce que la même quantité de viande revient moins cher. Si on veut éviter la dégénérescence de l'espèce, on doit se garder d'accoupler les sujets de la même portée.

Parmi les améliorations agricoles, une de celles qui paraissent avoir le plus à lutter contre la routine des paysans, c'est le drainage. Les membres du Congrès ont constaté que les cultivateurs ne l'entreprenaient que lorsqu'ils en avaient vu les salutaires effets dans les grandes fermes.

Une nouvelle plante est cultivée en France, le sorgho. Tout le monde a été d'accord sur l'abondance de la récolte : peu de personnes se sont plaintes des propriétés délétères qu'on lui reproche.

Je dois vous signaler ici, Messieurs, les vœux que le Congrès a émis dans l'intérêt de l'agriculture. Vous le savez, le Gouvernement étudie une loi sur la police rurale. Divers points ont attiré l'attention du Congrès. Ainsi, il a signalé le mauvais état des chemins ruraux, par suite des empiètements dont ils sont l'objet, et a manifesté le désir qu'ils soient améliorés et bornés. Après une discussion assez longue, il s'est prononcé pour l'embrigadement des

gardes-champêtres et la suppression de la vaine pâture. La propagation de l'instruction agricole est un de ses plus vifs désirs ; le meilleur moyen d'y parvenir, selon lui, c'est d'établir dans les écoles normales primaires un cours d'agriculture. Vous avez déjà pu juger ici même des excellents effets que l'on peut attendre d'une pareille institution.

L'un de nos collègues, l'honorable M. de Brive, avait écrit au Congrès pour lui demander d'émettre le vœu que le Gouvernement conférât l'exemption du service militaire aux élèves des fermes-écoles. Cette proposition a été longuement discutée, c'est assez dire qu'on en avait compris toute l'importance ; elle a pourtant été rejetée. Ce rejet, il faut l'attribuer à l'absence de M. de Brive qui n'a pu appuyer sa proposition de l'autorité de sa parole.

Depuis quelque temps les agriculteurs se préoccupent vivement de l'avenir de l'agriculture en présence du morcellement toujours croissant de la propriété. Cette question, Messieurs, est de la plus haute importance, en ce que si, d'une part, elle touche à l'alimentation de la France, de l'autre elle se lie intimement à l'économie de notre droit civil et aux principes fondamentaux de notre ordre social actuel. Un coup-d'œil rétrospectif vers le passé nous démontre que les grandes propriétés n'ont point produit, au temps du régime féodal, les résultats que l'on pouvait en attendre. La première période du morcellement produisit, au contraire, des avantages réels et absolus ; donc, en principe, le morcellement a de bons résultats. Ce que l'on redoute maintenant, c'est l'extrême division du sol cultivé, déjà l'on en signale les inconvénients matériels et moraux. La panique est si grande que l'on va jusqu'à proposer des mesures législatives qui ne tendent à rien moins

qu'à supprimer l'égalité des partages. Les moins peureux songent déjà à former des associations agricoles. Cette crainte ne vous paraît-elle pas être l'histoire des bâtons flottants ?

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

Pour moi, Messieurs, je ne redoute point ce morcellement indéfini dont on s'effraie, parce que je ne le crois pas possible ; j'y trouve un obstacle dans notre législation et dans l'état prospère de notre industrie et de notre commerce. Il est vrai, en principe le législateur a proclamé l'égalité des partages, mais à côté il a écrit l'exception de la licitation, lorsque les immeubles ne peuvent se diviser commodément. J'ai ajouté la prospérité de notre industrie et de notre commerce. L'homme, quel qu'il soit, tient à la terre; c'est elle, en effet, qui lui offre le placement le plus solide pour ses économies. Voyez ce négociant dont les affaires sont prospères, quelle est son ambition? n'est-ce pas d'acheter un champ, de joindre à ce champ ce bois, ce pré, de manière à former un petit héritage où, quand il quittera les affaires, il viendra se reposer en faisant de l'agriculture. Sans doute le temps des grandes propriétés seigneuriales est passé, mais le désir d'être propriétaire de la classe qui vit dans l'*aurea mediocritas* est trop vif, pour que l'avenir de l'agriculture soit compromis par le morcellement indéfini du territoire.

Je terminerai, Messieurs, ce compte-rendu des travaux de la section d'agriculture par l'analyse d'un intéressant mémoire de M. Guichard, ayant pour titre : *Ce qu'on laisse perdre en agriculture.* Il a obtenu les honneurs de

la lecture en séance publique et a été imprimé séparément pour être distribué aux instituteurs du département de l'Yonne.

Prenant pour base de son travail les chiffres officiels de la statistique, M. Guichard émet en principe que le produit moyen du sol est de 12 hectolitres à l'hectare, sur lesquels il en faut prélever deux pour la semence. Cette production est au niveau de la consommation. De là la conséquence, que le déficit d'un douzième amène une mauvaise année et l'excédant d'un douzième une bonne année. Un treizième hectolitre par hectare changerait donc le niveau des années. Or, ce treizième hectolitre, dit-il, nous l'avons et nous le perdons volontairement. Cette assertion semble tout d'abord assez étrange, mais en parcourant ce mémoire on est bientôt convaincu de l'énormité des pertes que font les cultivateurs peu soigneux.

Ainsi, l'emploi d'une semence mal nettoyée fait qu'une partie de la terre, qui devait produire du bon grain, ne produit que des plantes parasites. La semence jetée sur le sol, une partie sera dévorée par les oiseaux, une autre sera ou trop peu ou trop profondément enterrée et ne lèvera point. Ailleurs elle sera noyée faute d'avoir songé à l'écoulement des eaux. Au printemps on ne sarcle point, et les mauvaises plantes se nourrissent aux dépens des céréales. Le blé parvenu en tuyaux souffre des animaux que l'on laisse vaguer.

Vienne la moisson, les pertes sont encore plus considérables, et cela parce qu'on moissonne toujours lorsque les grains sont trop mûrs. Voulez-vous, dit-il, avoir du grain de première qualité et éviter la perte occasionnée par la moisson, moissonnez dès que la paille se dessèche par le pied et laissez ensuite mûrir en javelle.

Vient ensuite ce que mangent les souris et les charançons. Le battage au fléau fait perdre d'un dixième à un vingtième, suivant la surveillance qu'exerce le propriétaire. Enfin, la méthode généralement employée pour vanner le grains est défectueuse et une cause infaillible de perte.

Toutes ces pertes, Messieurs, on doit faire tous ses efforts pour les éviter. Nous en excepterons pourtant celle qu'occasionnent les oiseaux. En Angleterre, on avait mis à prix la tête des moineaux dans l'intérêt de l'agriculture. Aujourd'hui on accorde une prime pour favoriser leur importation : on a reconnu qu'ils se nourrissaient d'insectes qui détruisent les récoltes. Chez nous, si l'on se plaint si fort des dégâts occasionnés par les chenilles, ne faut-il pas l'attribuer à ces oiseleurs impitoyables qui, en tout temps, font une guerre acharnée à ces petits habitants de nos forêts.

Et les animaux, continue M. Guichard, de quelle manière sont-ils traités? que de sujets de perte : mauvaise stabulation, mauvaise nourriture, espèces peu appropriées au sol qui doit les nourrir.

Pour les fumiers, on peut estimer l'étendue de la perte que fait celui qui ne les soigne pas, par l'opinion émise tout récemment par M. Bousingault. Ce savant chimiste prétend que sur la bouse de vache l'eau peut entraîner 960 parties sur mille.

A toutes ces pertes, permettez-nous d'en signaler une à laquelle M. Guichard n'a pas pensé sans doute, par suite de son habitude continuelle du travail : nous voulons parler de la perte du temps. Les cultivateurs, du moins la plupart de ceux de nos montagnes, semblent ignorer que le temps est pour eux un précieux capital.

Reste à vous dire le moyen de remédier à cette série de pertes et d'avoir ce treizième hectolitre qui doit prévenir toute disette. Ce remède M. Guichard l'indique, il n'est autre que l'instruction.

Je craindrais, Messieurs, de m'attirer les foudres de la Faculté si, tout profane que je sois en semblable matière, je ne vous entretenais de quelques-unes des questions qu'a traitées la section des sciences médicales.

Dans le programme on demandait quels seraient les meilleurs moyens de prévenir l'aliénation mentale. Les moyens préventifs, M. le docteur Rousseau, médecin d'un asile d'aliénés, les trouve dans l'éducation. Prenant l'enfant à sa naissance et le conduisant jusqu'à l'âge adulte, il veut qu'il soit soumis à des procédés toujours doux et bons, qu'on écarte de lui toutes occasions de terreurs et d'idées de sortilége, tous ces faux préjugés qui frappent l'enfance et ne s'effacent jamais.

L'un des membres qui prirent part à la discussion croit trouver la cause des troubles cérébraux dans l'éducation publique ; il pense qu'aujourd'hui les travaux que l'on exige dans les lycées ne sont point en rapport avec l'âge et l'intelligence des élèves, il voudrait que l'éducation fût toute de famille.

Cette opinion a été combattue par M. le docteur Bailly. L'expérience lui a appris que la majorité des cas d'aliénation prend sa source dans l'orgueil et l'ambition, trop souvent et de trop bonne heure nourris dans la famille.

S'il nous était permis d'émettre une opinion, nous dirions que l'on ne doit point être si exclusif que l'ont été ces Messieurs. Le meilleur est, lorsque cela est possible, de réunir l'éducation de famille à l'instruction des écoles

publiques. Ce qui nous paraît avant tout indispensable, c'est de ne point trop hâter le développement de ces jeunes intelligences, dans la crainte de déterminer, par des excès de travail, les premiers accidents de ces fatales maladies.

On s'est ensuite préoccupé de la thérapeutique et on a constaté que les améliorations introduites dans les hospices d'aliénés avaient produit d'excellents résultats. L'étude de la musique, dans certains cas, est un remède certain. Chez tous les aliénés la musique apporte un soulagement à leurs souffrances.

La création des médecins cantonnaux est une organisation toute récente ; on ne peut encore bien apprécier les avantages qu'en retireront les classes pauvres des campagnes. Il faut le dire, à la louange du corps médical tout entier, jusqu'à ce jour l'assistance volontaire et gratuite des médecins n'a jamais fait défaut aux pauvres. L'assistance légale sera-t-elle plus réelle et plus efficace?.... Ce qui manque le plus souvent aux indigents, c'est la possibilité de se procurer des remèdes. Il serait donc plutôt à désirer que l'on établît dans chaque canton des pharmacies gratuites.

Devons-nous, Messieurs, abandonner la vaccine de crainte de voir les générations futures décimées par la fièvre typhoïde, l'angine, la suette, le choléra, etc. Les uns disent oui, les autres non. *Et adhuc sub judice lis est.*

Espérons que l'on reconnaîtra d'une manière positive que la vaccine est étrangère aux modifications qui se produisent depuis quelque temps dans la santé publique, et que nos populations continueront par son emploi à se préserver de la variole et des traces si redoutables pour la beauté humaine qu'elle laisse après elle.

Le grand naturaliste Cuvier, avec un seul os fossile a su reconstruire les animaux antédiluviens, écrire leurs mœurs et leur histoire. Cette méthode, les archéologues l'ont employée avec succès pour écrire l'histoire des générations qui nous ont précédés. Avec une pierre sculptée, une inscription exhumée de terre, ils reconstruisent un édifice, un temple, une ville ; ils nous donnent le degré de civilisation auquel étaient parvenus les habitants. A Auxerre, par exemple, quelques inscriptions votives et funéraires, quelques chapiteaux ont permis de reconstruire la ville que les Romains vainqueurs étaient venus établir autour de l'ancienne ville gauloise d'Autrie, située sur le sommet d'une colline. L'utilité des études archéologiques est si constante que le Gouvernement a voulu leur donner une nouvelle impulsion en invitant les Sociétés savantes à dresser une carte de la Gaule au Ve siècle. Pour arriver à ces fins, le meilleur moyen n'est-il pas de rechercher les voies romaines qui généralement mettaient en communication les principaux centres de population ? Cette idée vous l'aviez conçue depuis longtemps et exécutée en partie par l'étude de la *via Bolena*, étude qui fut complétée par notre collègue M. Bretagne. Votre exemple a été suivi à Auxerre. M. Quantin, aidé par MM. les agents-voyers, a donné le tracé de la voie romaine d'Auxerre à Entraines.

Avant de quitter ce livre de pierre où chaque siècle a écrit sa pensée sous l'inspiration du génie, permettez-moi de vous dire deux mots de la cathédrale d'Auxerre, qui est une des belles pages de ce livre. Ce monument a été commencé vers les premières années du XIVe siècle et n'a été terminé que vers le milieu du XVIe. Deux siècles et demi pour bâtir une église ! Cela nous paraît incroyable à nous

qui voyons les monuments les plus somptueux s'élever comme par enchantement. Mais à cette époque un édifice ne pouvait se construire aussi vite. Alors toute construction était la manifestation d'une idée, et pour qu'une idée entre dans l'esprit des masses il faut le travail de plusieurs générations. Quoi qu'il en soit, la cathédrale d'Auxerre est remarquable par le grand nombre et le fini des sculptures qui ornent ses portiques et les chapiteaux de ses colonnes.

L'architecture et l'histoire se complètent l'une par l'autre. La première, pour le plus souvent, reproduit les tendances religieuses d'une époque ; la seconde enregistre toujours ses tendances politiques et sociales. L'étude approfondie de nos monuments religieux viendrait confirmer la première partie de notre proposition ; quant à la seconde, il suffit, pour la justifier, d'examiner un instant quelques-unes des monographies insérées dans ces volumes.

Lorsque, par exemple, on nous apprend qu'au IXe siècle Gérard de Roussillon chassa les Sarrazins d'Arles, qu'il délivra le littoral du Rhône des excursions des Normands, que tour-à-tour il prit parti pour Charles-le-Chauve ou pour ses ennemis; ne doit-on pas en conclure qu'il fut du nombre de ces puissants seigneurs que Charlemagne avait courbés sous le joug impérial, qui profitèrent de la faiblesse de ses successeurs pour se rendre indépendants et fonder le régime féodal?

L'histoire de Guilhaume de Grimoar, de cet abbé de Saint-Germain qui, né à Chirac, dans l'ancien Gévaudan, fut, en 1362, sacré pape sous le nom d'Urbain V, ne nous fournira-t-elle pas aussi son contingent de données? Lorsque

nous saurons qu'il transporta de nouveau le siége du chef de l'Eglise d'Avignon à Rome, ne verrons-nous pas, dans cet acte qui consacre la puissance temporelle des papes, l'inauguration en Europe d'un nouveau système politique international ?

Ajoutons que dans l'histoire on trouve un fidèle tableau de l'état moral et intellectuel des sociétés. Nous en avons une preuve dans un intéressant mémoire de M. Fayet, inspecteur de l'académie de Chaumont, sur l'historique de l'enseignement primaire. Les recherches qu'il a faites établissent que ce n'est, ni à la révolution de 1789, ni aux décrets du premier empire, ni aux ordonnances de la restauration, ni à la loi de 1833 qu'il faut, comme cela a été dit, faire remonter l'instruction primaire. Dès 1701, il a trouvé que sur 1,000 actes de mariage, les époux en avaient signé 457 et les épouses 200. Il y avait donc, à cette époque, des écoles où l'on apprenait à lire et à écrire. Cette première donnée lui a fait découvrir que dans toutes les paroisses, à côté du presbytère se trouvait l'école. Et ne croyez pas que le maître y exerçât ses fonctions sans aucun contrôle de capacité et de moralité. En 1501, des capitulaires et des statuts soumettaient le choix du maître d'école à l'approbation du curé. En 1695, une déclaration royale ordonnait une imposition générale sur les paroisses, pour subvenir au traitement du maître d'école. Cessons donc de nous attribuer le mérite d'avoir créé l'instruction primaire. La voie de progrès dans laquelle nous l'avons poussée, les heureux résultats que nous avons obtenus sont de nature à satisfaire suffisamment notre légitime orgueil. Et, sans être d'obstinés *laudatores temporis acti*, laissons à chaque âge ce qu'il a fait en faveur de la civilisation.

Laissons encore à nos aïeux le mérite d'avoir rangé au nombre des institutions publiques l'assistance judiciaire. Ce qui se pratique de nos jours n'est qu'une réminiscence des procureurs et avocats des pauvres, nommés dès le XVe siècle auprès des siéges judiciaires de la Provence.

Nous arrivons, Messieurs, à la partie de ces volumes consacrée aux travaux de la 5e section. Elle s'occupait, comme vous le savez, de philosophie et de littérature.

Faut-il espérer avec quelques savants, lui demandait-on, que le progrès général des sciences puisse doter l'humanité d'une nouvelle philosophie? quels seront le caractère et les tendances de cette nouvelle philosophie?

Avant tout, permettez-nous de vous dire notre pensée sur le mérite de cette question qui, tout d'abord, semble avoir une portée immense. Pour nous, son utilité, son opportunité est plus fictive que réelle. Vous le savez tous, la philosophie est la science de l'absolu; à ce titre elle n'a pu vieillir, par conséquent, elle n'a pas besoin d'être remplacée. — Depuis que l'esprit humain cherche à trouver l'explication de Dieu, de la nature et de lui-même par la philosophie, cette science a reçu bien des définitions, elle a revêtu bien des formes différentes, et cependant elle est toujours restée la même. Etudiez chaque école, examinez chaque système, au fond vous trouvez que toutes ces divergences proviennent ou de la suprématie donnée à l'esprit sur la matière, ou réciproquement, de la suprématie donnée à la matière sur l'esprit. C'est-à-dire, d'un côté le spiritualisme, de l'autre, le matérialisme.

La société de notre époque se préoccupe beaucoup des vérités scientifiques. Cette préoccupation devait se faire sentir dans le domaine de la philosophie: cela a eu lieu.

Il s'est déjà trouvé des hommes qui, prenant pour point de départ la certitude des calculs scientifiques, veulent retrancher de l'ensemble des doctrines philosophiques tout ce qui est inexplicable par la raison. Pour eux les opérations de l'intelligence ne sont plus que de simples phénomènes matériels, des modifications observables du cerveau pensant. Ils remplacent la psychologie par la physiologie. Il fallait inscrire un mot de ralliement sur ce nouveau drapeau, ils y ont écrit le mot *positivisme*. Ce simple aperçu suffit pour vous convaincre que le positivisme n'est qu'une nouvelle transformation du matérialisme, qu'il ne peut donc pas être la base d'une nouvelle philosophie. Procédant du matérialisme, il en a tous les inconvénients au point de vue social. De plus, soumis à un examen sérieux, il n'offre point le degré de certitude des sciences mathématiques et physiques qu'il prend pour type, et il est impuissant à donner une solution aux phénomènes moraux qui intéressent le plus vivement l'humanité.

Dans ce siècle, où le positivisme cherche à s'ériger en principe, la plupart des hommes se préoccupent uniquement de leurs intérêts; cependant à côté de la foule, pour qui toute félicité se résume dans la satisfaction des appétits matériels, il est encore des personnes sensibles aux plaisirs de l'intelligence. De là ce goût de quelques-uns pour les lettres; de là ces recherches sur l'origine, le développement et les transformations successives des littératures. A Auxerre, le Congrès avait à caractériser l'influence d'Amyot sur la littérature française. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les ouvrages du savant prélat, de les comparer aux œuvres de ses contemporains, pour se pénétrer de l'heureuse impulsion qu'il donna à notre littérature.

A Amyot revient l'honneur d'avoir transformé le langage, et, par cette transformation, d'avoir commencé l'esprit français, plus noble et plus brillant que l'esprit gaulois. A lui revient encore l'honneur d'avoir popularisé Plutarque et d'avoir par là réglé l'avenir littéraire de notre histoire.

J'en ai fini, Messieurs, avec cette analyse évidemment trop rapide et trop sommaire des travaux du Congrès. En terminant, permettez-moi de soumettre à votre appréciation l'impression générale que m'a laissée la lecture de ces volumes.

Nous vivons, cela est incontestable, à une époque où tous les peuples, poussés par l'influence libérale de la France, aspirent à une marche progressive vers la civilisation. Qui trouve-t-on en effet à la tête des grands travaux en exécution, des grands projets à l'étude qui intéressent l'humanité toute entière? des Français! Ici, M. de Lesseps entreprend le percement de l'isthme de Suez; ailleurs, un ingénieur propose de réunir l'Océan à la Méditerranée par un canal qui traversera notre patrie. Et tant d'autres que je passe! Mais, bien au-dessus de tous, toujours et partout, l'Empereur Napoléon III, ce type du génie français, qui se fait le constant protecteur de toutes les idées grandes et généreuses. Cette impulsion civilisatrice prend naissance dans notre sol, c'est donc à la population française d'en ressentir les premiers effets; tels sont, Messieurs, la cause et le but des congrès annuels auxquels la France, usant du droit d'initiative qu'elle s'est attribué, appelle les savants de tous les pays. Dans cette communion de pensées, elle puise de nouveaux éléments pour sa propre civilisation qu'elle aime tant à propager. Par les volumes que l'on publie à la suite

de ces réunions, elle se crée des archives où elle enregistre, chaque année, le pas qu'elle a fait vers le progrès. Lisons donc, Messieurs, ces volumes périodiques, car ils sont la chronologie et l'histoire de la civilisation.

La lecture de ce rapport a captivé l'attention de l'Assemblée et provoqué de nombreux applaudissements. Au nom de la Société, M. le Président adresse des remercîments à M. Balme pour son intéressant travail.

M. de Brive fait remarquer que l'utilité de la chaux comme amendement est déjà bien connue dans la Haute-Loire et que nos agriculteurs en font, suivant les sols, un usage assez fréquent.

M. le Président fait aussi, au nom de la Société, quelques réserves au sujet des appréciations de M. Balme sur le morcellement de la propriété. La question du morcellement préoccupe les esprits les plus graves. Sans doute la loi, en permettant la licitation des immeubles qui ne peuvent se partager sans perdre de leur valeur, laisse une voie ouverte à la conservation de parcelles importantes; sans doute encore l'attrait que présente la propriété pour l'industriel ou le négociant enrichi sera assez fréquemment une cause de reconstitution du sol. Mais il n'en est pas moins vrai que le partage est dans la loi et se continue de nos jours. Ce partage peut être avantageux lorsqu'il s'applique à la grande propriété, c'est-à-dire

aux tènements de 1,000, 2,000 et 10,000 hectares ; mais il est vraiment inquiétant lorsqu'il a pour objet de très-petites parcelles. Tout en reconnaissant que sur ce point M. Balme a donné de très lumineux aperçus, M. le Président croit devoir réserver l'opinion de la Société.

Drainage. — M. le Président fait connaître que M. Olivier, du Chassagnon, a proposé de faire fabriquer des tuyaux de drainage à prix réduit. M. l'Ingénieur en chef metrait à la disposition de la Société une partie des fonds non encore employés sur le crédit spécialement affecté au drainage par le ministère de l'agriculture. La Société pourrait acheter un *malaxeur* pour le mettre à la disposition de M. Olivier. M. le Président, après avoir consulté l'Assemblée, annonce que cette proposition sera comprise dans l'affectation des fonds destinés au drainage.

Littérature. — M. Louis de Vinols donne ensuite lecture d'une pièce de vers qui a pour titre : *Le Pin*, et dont l'auteur est M. Blanchot de Brenas, membre non résidant de la Société.

Cette gracieuse production d'un auteur déjà connu et apprécié de la Société excite le plus vif intérêt.

Histoire. — M. Louis de Vinols a encore la parole pour la lecture de quelques fragments d'un ouvrage sur *les guerres civiles et religieuses dans le Velay*. Avant de faire cette lecture, l'orateur fait connaître, en quelques mots, le motif et l'esprit de sa publication.

Deux auteurs, MM. Mandet et Arnaud, ont déjà écrit sur le Velay ; leurs ouvrages, justement appréciés, ont jeté de vives lumières dans le pays, mais ils laissent une place à d'autres travaux. D'ailleurs l'ouvrage de M. Mandet est épuisé et M. Arnaud, qui s'était d'avance enfermé dans certaines limites, a laissé quelques points non traités. De nouvelles et plus complètes études ne sont donc pas inutiles. M. de Vinols s'est surtout attaché à raconter les faits et à peindre les mœurs aussi fidèlement que possible. Ses récits seront appuyés de nombreuses pièces justificatives qu'il a réunies de divers côtés ou qu'il est allé chercher jusque dans les archives de l'ancien parlement de Toulouse. L'histoire a trop souvent été une arme de parti ; elle a manqué au public autant qu'à la vérité. Les faits sont plus éloquents que les jugements d'esprits prévenus ; de fidèles récits laissent au lecteur le soin de conclure sans l'égarer. Là est la véritable impartialité En écrivant pour le triomphe d'idées préconçues, on a accrédité des erreurs ou de grandes exagérations. Ainsi la France d'avant 1789 n'était pas une société sans droits et sans devoirs comme le feraient croire grand nombre d'écrivains. Sans doute la France d'aujourd'hui vaut mieux, mais la France d'autrefois était aussi glorieuse et grande.

M. de Vinols lit quelques pages de son histoire.

Cette lecture est écoutée avec un intérêt soutenu et M. le Président exprime la vive satisfaction de l'Assemblée pour cette communication. Il annonce que suivant

l'usage il consultera le conseil d'administration pour l'insertion de ce travail dans les publications de la Société.

M. l'abbé Bernard fait connaître qu'il a découvert un acte authentique ayant trait à la fondation du prieuré de Saint-Pierre-Eynac en 1070. Il fera une communication à ce sujet à la prochaine séance.

M. le Président remercie M. l'abbé Bernard.

A six heures et demie la séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,

H. LIMOZIN.

ANNEXES

RAPPORTS

ET MÉMOIRES

RAPPORTS ET MÉMOIRES

LE CHATEAU DE GRIGNAN

(DRÔME)

PAR M. DE PAYAN-DUMOULIN
Président du Tribunal civil du Puy et Membre résidant
de la Société académique

Grignan, c'est le Midi qui commence avec son beau ciel bleu, ses forêts d'yeuses, ses oliviers et ses collines où la lavande, le thym et mille plantes arômatiques répandent dans l'air de suaves parfums.

La route de Grignan naît à la grande voie qui unit Lyon à Marseille, ces deux reines de l'industrie et du commerce français ; elle conduit à Nyons, serre-chaude du Dauphiné, et de là se prolonge, en traversant les Alpes, jusqu'à la frontière italienne.

A Grignan, on peut vivre de souvenirs, exhumer les grands noms d'autrefois, et reconstruire par la pensée ces ruines mutilées, mais si belles encore.

Que de noms illustres résonnent à vos oreilles, quelles images diverses des temps passés viennent jeter à votre âme leurs fugitives impressions !

Lorsqu'on arrive au sommet de la montagne du Colombier, après avoir gravi la route qui douze fois enlace de ses replis une barrière formidable de rochers, on aperçoit dans une lointaine perspective le château de Grignan environné de ses remparts ; il domine comme un géant les nombreuses habitations qui se groupent autour de lui sous sa féodale protection.

Puis tout-à-coup le château, les remparts, la ville de Grignan disparaissent au détour de la route ouverte au milieu de la vaste forêt d'Aiguebelle, et vous ne voyez plus Grignan qu'en arrivant sous ses murs.

Pour arriver au château de Grignan, solidement assis sur un massif de rochers qui s'élève au milieu de la ville, il faut parcourir une route serpentant le long d'une côte encaissée dans des parapets à demi détruits.

Lorsqu'on parvient à une assez vaste plate-forme, on aperçoit ce qui fut le château de Grignan, ce qui n'est plus aujourd'hui que le débris d'un vaste monument renversé par la main de l'homme, plus dévastatrice encore que celle du temps.

Cet immense amas de ruines imposantes révèle en effet la révolution dont l'édifice fut atteint.

La solidité des constructions, dont une partie remonte au siècle de Louis XIV, semblait devoir lui assurer une durée moins éphémère ; mais une époque de nivellement arriva, brisant tout ce que la féodalité avait péniblement élevé : la révolution de 1789 détruisit à la fois les vieilles croyances et les vieux monuments.

A peine le tiers-état eut-il conquis ses franchises civiles, qu'abusant d'une situation nouvelle pour lui, il franchit les bornes que la justice et la modération devaient lui assigner.

La destruction du château de Grignan fut le résultat d'une décision précipitée dont rien ne démontre la justice, et que déplorent aujourd'hui les amis des arts.

L'administration du district de Montélimart ordonna en 1793 l'enlèvement des toitures du château de Grignan, considéré comme un château-fort appartenant à un émigré ; cependant le général du Muy qui en était le propriétaire, se trouvait alors en Suisse, chargé d'une mission diplomatique.

L'administration départementale de la Drôme se hâta de réformer la décision du district, mais il n'était plus temps ! Déjà la toiture avait disparu, l'antique et splendide mobilier du château était vendu et dispersé !

Quelques jours ont suffi pour renverser cet édifice féodal qu'un siècle avait eu peine à élever. Le temps a presque consommé l'œuvre de destruction de 1793.

Le cœur se serre à la vue de ces décombres amoncelés auxquels chaque jour ajoute quelque nouveau fragment du château.

La paix et la solitude de cet édifice renversé éveillent des sentiments profonds et de tristes pensées, combien d'utiles leçons et de réflexions touchantes n'offrent-elles pas à l'esprit.

Le château de Grignan, par sa belle construction, par ses nombreux souvenirs, par sa situation admirable, était l'un des plus remarquables du midi de la France.

Aussi Walter Scott, cette gloire de la littérature anglaise, a-t-il dit avec raison dans son introduction de *Quentin Durward* : « Toute personne qui se trouve à » quarante milles du château de Grignan, demeure de » la fille chérie de madame de Sévigné, et où elle ré- » sidait elle-même fréquemment, ne peut se dispenser » d'y faire un pèlerinage. »

Ces excursions sont très-fréquentes; chaque jour de nombreux visiteurs de diverses contrées se rencontrent sous les vieilles tours du château, et interrogent ces curieux débris des siècles passés. La plupart inscrivent sur l'album quelque pensée mélancolique.

Cet album offre d'intéressantes pages à parcourir, c'est une véritable et curieuse mosaïque de l'esprit humain, disparate et mobile comme les impressions diverses de chaque touriste.

L'entrée du château est commandée par deux tourelles dont la construction paraît remonter au XIVe siècle, elles formaient une des principales défenses de cette place en 1395, lorsque Amblard de Sédat et Guillemin-le-Normand s'emparèrent, dans une nuit d'avril, traîtreusement et par surprise, de la forteresse de Grignan, et firent prisonnier le seigneur du lieu. Charles VI nomma par lettres-patentes Talabar, chambellan de la généralité de son armée, pour attaquer les rebelles. La forteresse, après un long siége, capitula, et les assiégés furent reçus à composition.

Les conditions de cette capitulation n'étant pas strictement observées, une curieuse correspondance, qui retrace les mœurs de cette époque, s'établit à ce sujet entre Guillemin-le-Normand et Guillaume d'Autun ;

elle est conservée dans les archives de la mairie de Grignan. Les bornes de cet article ne permettent pas de la reproduire.

Nous sommes bien loin de ce temps où le pont-levis du château abaissait devant quelque noble chevalier son armature de fer, qui résonnait sous les pas du coursier.

Aujourd'hui le pont-levis n'est plus ; il a été remplacé par un pont de pierre grossièrement construit dans le XVIIIe siècle.

A une époque où chaque suzerain s'était arrogé le droit de paix et de guerre, dans un pays sans cesse déchiré par les discordes civiles et par les luttes religieuses, ce château, placé entre la Provence, les Etats du Pape et le Dauphiné, offrait une forte position militaire.

Situé au sommet d'un vaste mamelon qui commande toute la plaine, dominant la ville de Grignan qui lui sert de ceinture, ce château n'est accessible que du côté du nord. Un pont-levis l'isolait sur ce point, et un fossé profond séparait les assaillants du château ; les tourelles pouvaient donner passage au feu des arquebuses par des meurtrières ménagées avec art.

Si ces premières défenses étaient enlevées, une seconde grille formée d'énormes barres de chêne offrait une nouvelle et sérieuse résistance. Les traces de cette grille sont encore apparentes ; aussi est-il à remarquer que si le château fut enlevé en 1395, ce fut par surprise, traîtreusement, et à l'aide d'intelligences que le rusé Guillemin avait ménagées dans la place. Attaqué ouvertement et sans artillerie, le château de Grignan

eût été presque imprenable s'il eut été pourvu d'une suffisante garnison.

Des souterrains pratiqués dans le roc pouvaient permettre à la garnison de faire pénétrer dans la place des renforts et des vivres par une issue secrète. Cette voie était aussi utile pour ménager des sorties que pour favoriser une retraite devant des forces trop considérables.

Une partie de ces passages mystérieux a été découverte dans les fouilles récentes que M. Léopold Faure, propriétaire actuel du château, a fait pratiquer.

Après avoir traversé la porte d'entrée et le passage voûté qui lui fait suite, on arrive à une vaste cour d'honneur aujourd'hui transformée en gracieux jardin.

A l'extrémité de cet espace existait une magnifique façade dont il ne reste plus que de beaux vestiges.

On pénétrait dans le château par un immense escalier d'un style plein de noblesse, occupant le centre de la façade. Deux vastes tours extrêmement élevées bornaient à l'est et à l'ouest ce corps-de-logis principal.

L'une de ces tours a longtemps servi d'asile à une femme célèbre, Marie de Rabutin Chantal, marquise de Sévigné, qui, à une glorieuse époque de nos fastes littéraires, sut illustrer son nom.

Madame de Sévigné, née le 5 février 1627, doit sa renommée à ses lettres inimitables.

Elle maria, en 1669, sa fille Françoise-Marguerite de Sévigné avec François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant général du roi en Languedoc, puis en Provence. C'était cette Françoise de Sévigné que

sa mère appelait *la plus jolie fille de France,* dont les charmes avaient brillé à la cour de Louis XIV.

Benserade, alors le poète à la mode, l'avait célébrée en 1663 dans les vers suivants :

Déjà cette beauté fait craindre sa puissance,
Et pour nous mettre en butte à d'extrêmes dangers
Elle entre justement dans l'âge où l'on commence
A distinguer les loups d'avecque les bergers.

Après ces vers on peut lire ceux que madame de Sévigné a inspirés à un poète moderne :

..... Cette femme immortelle
Qui seule dans son art, sans rivaux ni modèle,
Puisa tout son génie au foyer de son cœur,
Et qui, dans ses écrits, mère bien plus qu'auteur,
Consacrant à sa fille et ses jours et ses veilles,
Orna sans y songer le siècle des merveilles.

L'enthousiasme excité par les lettres de madame de Sévigné s'est un peu refroidi, cependant plusieurs critiques de notre époque l'ont jugée avec une certaine faveur.

Il ne sera pas sans intérêt, en parcourant le château de sa fille, où madame de Sévigné a habité et terminé sa carrière, de rappeler quelques lignes brillantes de MM. Charles Nodier, Sainte-Beuve et Thomas.

Le lecteur sera heureux, au milieu des ronces qui recouvrent les ruines, de retrouver quelques roses effeuillées sur la tombe d'une femme aussi admirable

par son excellent cœur que par ses productions littéraires.

« ..... C'est l'abandon, l'effusion, la spontanéité, » la négligence enfin, si requise au gré de La Fontaine, » et qui prête au style de madame de Sévigné une » beauté plus belle encore que la beauté, plus belle » que la grâce même.

» Voilà pourquoi ses lettres, si intéressantes pour » l'histoire des mœurs et des personnes, sont surtout » d'une importance inappréciable pour l'étude de » notre langue, pour la connaissance de ses tours, » de ses délicatesses, de ses libertés ; voilà pour- » quoi rien n'est à leur comparer, ni comme en- » seignement ni comme modèle. Quand on a bien » lu madame de Sévigné, c'est-à-dire avec un désir » inexprimable et avec un ferme dessein de la relire » encore, on sait de français ce qu'il faut en savoir. » (Ch. Nodier.)

Après Nodier qu'il me soit permis de citer M. Sainte-Beuve :

« On vit surgir à cette époque trois esprits excel- » lents, trois génies diversement doués, mais tous » trois d'un goût naïf et pur, d'une parfaite simplicité, » d'une abondance heureuse, nourris des grâces et » des délicatesses indigènes, et destinés à ouvrir un » âge brillant de gloire où nul ne les a surpassés : Mo- » lière, La Fontaine et madame de Sévigné appartien- » nent à une génération littéraire qui précéda celle

» dont Boileau et Racine furent les chefs, et ils se dis-
» tinguèrent de ces derniers par divers traits qui
» tiennent à la fois à la nature de leur génie et à la
» date de leur venue. »

Thomas, dans son *Essai sur les mœurs et le caractère des femmes*, s'exprime ainsi :

« Madame de Sévigné, avec des lettres écrites au
» hasard, a fait, sans y penser, un ouvrage enchan-
» teur ; dans son style plein d'imagination elle crée
» presque une langue nouvelle ; elle jette à tous mo-
» ments de ces expressions que l'esprit ne fait pas et
» qu'une âme sensible seule peut trouver, elle donne
» aux mots les plus communs une physionomie du
» cœur ; tous ses tours de phrases sont des mouve-
» ments, mais des mouvements abandonnés et qui
» n'en ont que plus de grâce, les mouvements qu'elle
» peint se fixent sous son pinceau et on les voit en-
» core. Comme elle s'accuse, se loue, se plaint !
» Comme sa joie est douce et que sa tristesse a de
» charmes ! Comme elle intéresse toute la nature à sa
» tendresse ! »

A la suite de ces lignes, dans lesquelles madame de Sévigné est si bien appréciée, il serait difficile de trouver pour elle un éloge nouveau : aussi me hâterai-je de terminer cette digression pour revenir à la tour consacrée par le nom de Sévigné. Elle a dû sa conservation au souvenir de celle qui l'a habitée ; car c'est

en l'honneur de sa mémoire qu'on en a rétabli la toiture.

Le génie de madame de Sévigné a protégé cette vieille tour, elle s'élève encore fièrement à l'extrémité de la façade renversée.

Au levant s'étend un autre corps-de-logis d'un style plus moderne ; il fut construit sous Louis XIV, il est connu sous le nom de *Façade des Prélats*, en souvenir du coadjuteur d'Arles et de l'évêque de Carcassonne, tous les deux de la maison de Grignan, qui le firent élever à leurs frais. Les dessins en ont été tracés par Mansard.

Ce qui donne surtout un caractère de noblesse au château de Grignan, c'est sa position très-élevée, sa construction au centre d'un vaste plateau ; il est partout environné d'immenses terrasses, qui règnent même au-dessus de l'église de Grignan.

La collégiale de Saint-Sauveur, dont la toiture sert de terrasse au château, est aussi un monument remarquable. Sa coupe élégante offre un spécimen intéressant de l'époque de transition du style ogival à celui de la renaissance.

La principale façade est ornée de tours carrées ; le vaisseau, divisé en quatre travées, est terminé par un chevet polygonal à cinq faces. C'est dans le chœur que se trouve le tombeau de madame de Sévigné. La largeur de l'église dans son œuvre est de douze mètres trente-cinq centimètres, sa longueur est de quarante mètres trente-neuf centimètres, sa hauteur sous la clef de voûte est de dix-sept mètres vingt centimètres. L'entrée principale de l'église est précédée par un

large parvis auquel on accède par un escalier à deux rampes semi-circulaires. Le portail de l'église principale est du style de la renaissance. Les sculptures gracieuses de l'archivolte et des chapitaux corinthiens en embellissent l'entrée.

Au-dessus de la porte se trouve cette inscription :

DEO OPTIMO SALVATORI
TRANSFIGURATO
LUD. GAUCHERIUS ADHEMAR
COMES GRIGNANI
PORTICUM
CALVINISTRARUM RABIE DIRUTUM
RESTITUIT. CIↃ ICↃ LIV.

Les harmonieuses proportions de cette église la placent parmi les plus belles du département de la Drôme. Elle a été classée au nombre des monuments historiques.

Le curieux qui vient visiter les ruines du château est frappé d'admiration lorsqu'il est parvenu à la magnifique terrasse recouvrant l'église : bâtie en larges dalles de pierre, elle est entourée par une élégante balustrade sculptée.

Cette terrasse a été bâtie sous le grand siècle de Louis, qui a élevé de si impérissables monuments. De ce point élevé la perspective est fort belle ; l'œil plonge avec délices dans la vallée qui entoure Grignan ; on aperçoit au midi Chamaret, Valréas, Grillon, ancienne forteresse papale, Suze, Montségur et une foule d'autres bourgs ou villages ; au nord, d'immenses

forêts d'yeuses faisant autrefois partie des propriétés seigneuriales devenues aujourd'hui communales ; au levant, les montagnes de la Lance, prolongement des Alpes, et le mont Ventoux, cachant dans les nues sa tête fréquemment couverte de neige. La surface aride de cette montagne forme un remarquable contraste avec la plaine verdoyante de Grignan.

Madame de Sévigné, dans l'une de ses lettres, célèbre le panorama de Grignan.

« Toutes vos vues sont admirables, je connais celle
» du mont Ventoux. J'aime fort tous ces amphithéâ-
» tres et suis persuadée que si jamais le ciel a quelque
» curiosité pour nos spectacles, ses habitants ne choi-
» siraient pas d'autre lieu que celui-là pour les voir
» commodément, et en même temps vous jouiriez du
» spectacle le plus magnifique du monde sans con-
» tredit. »

Si l'on abandonne un instant cette délicieuse vue qui embrasse cinq provinces, le Comtat, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Vivarais, et qu'on abaisse les regards au-dessous de la terrasse, on aperçoit Grignan à cent pieds en contre-bas du château dont les murs semblent suspendus sur un précipice effrayant.

Faisant allusion à cette situation élevée, madame de Sévigné compare le château de Grignan au palais d'Appolidon, château féerique du roman d'Amadis.

L'antique mobilier du château de Grignan était, avant 1789, l'un des plus riches du midi de la France ;

quelques-uns de nos rois l'avaient orné de leurs présents, les manufactures royales avaient envoyé plusieurs de leurs admirables tapisseries; des tentures brodées en soie et or reproduisaient, sous la main délicate et patiente des châtelaines, les merveilleux paysages environnants et décoraient cette somptueuse demeure.

La peinture et la sculpture s'associaient pour rendre plus splendide encore cette presque royale habitation. La riche galerie de Grignan contenait, avant la révolution, d'après un ancien inventaire, des tableaux des premiers maîtres, des Poussin, des Mignard, des Lebrun. La collection des portraits des Adhémar de Monteil était, dit-on, des plus curieuses et servait d'ornement à la grande galerie; elle se composait de 144 tableaux, dont plusieurs étaient des présents de princes sous le règne desquels les Adhémar et les du Muy avaient occupé les premiers postes de l'Etat.

C'est à l'aide de longues recherches que M. Léopold Faure est parvenu à réunir quelques débris de ce mobilier dispersé par les orages révolutionnaires.

Il a retrouvé aussi quelques-uns des tableaux les plus remarquables de l'ancienne collection; il a recouvré la plus précieuse perle de cette galerie, le portrait de madame de Sévigné, peint par Mignard. Ce portrait, dont nous donnons le croquis, est d'une grâce inimitable, d'un coloris exquis, on peut le placer parmi les œuvres les plus remarquables de son auteur.

Marie de Rabutin Chantal porte cette coiffure qui a conservé son nom; sa figure révèle une âme impressionnable et tendre, sa bouche légèrement relevée et

ses yeux brillants dénotent un esprit vif et délicat, sa main est d'une grâce admirable, les demi-teintes sont d'une vérité parfaite, les draperies sont larges quoique un peu maniérées. Le peintre de Louis XIV s'est inspiré de son modèle, qu'il a reproduit avec bonheur.

On remarque au château de Grignan un portrait de Françoise-Marguerite de Sévigné, qui brilla parmi les plus belles à la cour de Louis XIV; la figure fine et gracieuse trahit la manière de Rigaud; le coloris est brillant, le dessin affecte une certaine mollesse, les draperies sont tourmentées et peu naturelles.

Tout un salon est tapissé des portraits des Adhémar, des Grignan, des Simiane, des du Muy. Ces nobles personnages ont retrouvé un asile dans les ruines du château dont l'orage de 1789 les avait expulsés.

Dans le centre du salon des portraits, on remarque une console de la renaissance d'une exquise délicatesse; les armes de l'une des branches de la maison de Grignan, surmontées d'une couronne de perles et de pierres précieuses, sont incrustées dans le marbre; des gerbes de fleurs entourent cet antique blason : des nègres armés de flèches supportent la table de marbre, dont ils semblent les gardiens. Ce riche travail est dû à l'art des Florentins, qui ont toujours excellé dans l'ornementation des meubles.

Je n'ai pas encore décrit la galerie, salle de la renaissance, plus particulièrement destinée aux bals et aux festins : on y remarquait autrefois les portraits en pied des Adhémar, vieux chevaliers chargés de leurs lourdes armures de fer, dont les sombres figures se

reflétaient dans de grandes glaces biseautées de Venise, placées aux entre-colonnes des fenêtres.

Au-dessus de la galerie régnait une terrasse élevée, belvédère du château.

Sur les dernières pierres sculptées encore debout, on peut lire le chiffre, à demi-effacé, des Adhémar de Grignan.

Les premiers ouragans du nord, si impétueux dans ces contrées, renverseront ces derniers débris; l'écusson des Adhémar sera brisé et périra comme la famille dont il était destiné à perpétuer l'illustration.

Elle est silencieuse et muette aujourd'hui cette salle où tant de fois a circulé la coupe des festins, où une musique enivrante faisait retentir les échos. Ces jeunes femmes qui brillaient aux lueurs du bal, qui s'animaient à ses joies ne sont plus!... Que de générations se sont évanouies depuis elles!

Aujourd'hui il n'y a plus d'Adhémar, plus de Sévigné, plus de Simiane; Rochecourbière est désert; le château d'Appolidon jonche la terre.

Malgré cette destruction, le château, comme l'écrivait le savant Expilly, « *est une des plus belles an-* » *tiquités de France.* »

L'on n'est pas étonné que madame de Sévigné, habituée au luxe de Versailles, ait dit, dans une de ses lettres à Bussy : « Cette maison est d'une beauté, » d'une grandeur, d'une magnificence de meubles » dont je vous entretiendrai quelque jour. »

La destinée de ce splendide palais serre le cœur; l'œuvre de destruction de l'homme a précipité celle du temps.

La famille Adhémar de Monteil est l'une des plus anciennes de France ; elle était déjà illustre à l'époque des croisades ; elle y fut représentée par un prélat qui occupa avec gloire le siége épiscopal du Puy en Velay ; elle reçut de l'empereur Frédéric, dit Barberousse, divers priviléges souverains ; elle commanda dès lors à plusieurs villes des environs : on lui attribue la fondation de Montélimar, *Mons* ou *Montilium Adhemari*. Elle a fourni des officiers généraux et des diplomates à la France. *Girard* ou *Giraud de Grignan* fit, au XIIe siècle, hommage de sa baronie à Raymond Béranger.

En 1512, *Gaucher Adhémar* fonda le chapitre des chanoines de St-Sauveur et l'église collégiale de Grignan.

Sous François Ier, Louis Adhémar, premier comte de Grignan, fut employé comme ambassadeur et successivement comme lieutenant-général dans les gouvernements de Provence, Lyonnais, Forez et Beaujolais.

François Adhémar, abbé d'Aiguebelle et évêque de St-Paul-trois-Châteaux, puis archevêque d'Arles, mourut en 1689, Plusieurs membres de sa famille occupèrent, après lui, les mêmes siéges. La descendance mâle des Adhémar s'éteignit en 1704 par la mort de Louis Provence, fils de François Adhémar, lieutenant-général du roi en Provence, et de Françoise-Marguerite de Sévigné.

A l'époque des Adhémar, les fêtes, les banquets se succédaient presque sans interruption au château de Grignan. Le comte pouvait offrir aussi à ses hôtes

les plaisirs de la chasse, car la terre de Grignan était extrêmement giboyeuse.

Arrivons maintenant à la description de la grande salle du château avec ses fenêtres gigantesques, sa cheminée chargée de sculptures où brillent les armes de la famille Adhémar, entourées d'une pieuse légende ciselée dans la pierre : « *Christus rex venit in pace et Deus homo factus est.* » Cette cheminée est une de celles du bon vieux temps où des arbres entiers se consumaient dans l'âtre et permettaient à soixante personnes assises en demi-cercle de braver les frimats auprès d'un feu de chêne vert.

A quelques pas de la salle de bal, des fouilles récentes ont amené la découverte de lugubres cachots pratiqués dans le roc ; une seule meurtrière étroite, percée obliquement de bas en haut dans le mur épais de trois mètres, permettait aux prisonniers de recevoir quelques faibles et douteux rayons de lumière.

Des fragments de chaînes, fixés au mur par des anneaux, des ossements, des inscriptions rongées par le temps et par l'humidité, sont les seules traces qui subsistent, dans cette prison féodale, des actes de cruauté ou de justice des seigneurs.

Je ne mentionnerai pas les boulangeries, les fours, les offices, les cuisines ; car toutes ces pièces, construites dans les bas étages, sont presque détruites.

Le puits est creusé dans le rocher, il a soixante-trois mètres de profondeur ; il avait été comblé pendant la révolution. Plusieurs des beaux débris d'architecture que M. Faure a réunis et dont il a formé une espèce de

musée lapidaire dans la cour de François Ier, ont été trouvés dans ce puits.

Une immense citerne, pratiquée dans le rocher, recueillait les eaux pluviales, si utiles sur le plateau de Grignan, desséché par les vents et le soleil du Midi.

Derrière la galerie s'élevait une chapelle bâtie par les seigneurs qui construisirent aussi l'Eglise de Grignan. Une tribune élégante, ouverte dans les jardins du château, permettait à ses habitants d'y entendre les Offices.

Les débris de ce vaste édifice attestent sa magnificence passée : un habile ciseau en a sculpté les colonnes, les frises et les bas-reliefs, la terrasse, dont les balustres à jour ont une grande légèreté.

Ce monument a été construit à diverses époques, la fortune d'un seul comte n'eût pas suffi à l'élever. Les intervalles qui ont séparé les diverses constructions sont signalés par les styles d'architecture employés dans les différentes parties du château.

La portion la plus ancienne est celle de la porte d'entrée, dont les tours, récemment restaurées avec élégance, remontent au XIVe siècle.

La galerie, la façade du sud-est, la partie inférieure de la tour de l'Horloge et la cour du midi ont dû être construites dans le XVIe siècle par Louis Adhémar qui, en 1545, était ambassadeur de France en Allemagne et assistait en cette qualité à la diète de Worms.

Cette date mémorable pour la maison de Grignan s'est retrouvée gravée sur l'une des frises dont l'édifice était surmonté ; elle fait partie des débris curieux qui ont été réunis dans la cour du sud-ouest.

Le style gracieux de cette partie de l'édifice rappelle la brillante époque de François Ier, alors que ce prince, ami des arts, enlevait à l'Italie le Primatice et tant d'autres artistes éminents.

Une belle salamandre entourée de flammes, sculptée en bas-relief, prouve encore que cette partie du château a été construite sous ce prince dont les armes et la devise y sont reproduites.

C'est dans cette cour qu'on a réuni tous les débris découverts dans les fouilles : ce sont les blasons des Grignan, un chevalier armé de toutes pièces, des salamandres, des chevaux marins, des bas-reliefs représentant des châtelaines et des paladins, œuvres d'art dont l'incorrection n'exclut pas la grâce naïve.

Ce petit musée architectural n'est pas sans poésie : on peut, en l'examinant, reconstruire par la pensée le château dans toute sa magnificence passée.

La terrasse Adhémar et la façade des Prélats au levant, élevées sous la direction de Mansart, pendant le règne de Louis XIV, sont les parties les plus modernes du château. Madame de Sévigné et sa fille en constatent, dans leur correspondance, la ruineuse construction.

Les comtes de Grignan, grands seigneurs dans toute la force du terme, étaient criblés de dettes, car cette manie de représentation dont les châtelains faisaient parade, cette maison montée sur un train princier, étaient hors de proportion avec leurs revenus. Aussi la terre de Grignan fut-elle vendue le 5 avril 1732, pour payer des créanciers trop pressants.

M. Félix du Muy, maréchal de France, ministre de la guerre sous Louis XV, devint propriétaire, pour la somme de 290,000 livres, du fief, terre et seigneurie de Grignan, avec le titre de comte, « consistant en la » haute, moyenne et basse justice, mixte-imposance, » droit d'établir un baillif pour connaître en première » instance des causes civiles et criminelles de tous les » nobles et roturiers, de nommer aussi un baillif des » appellations, pour connaître des appels des sen- » tences des baillifs de Grignan, de ceux de Colonzelles, » de Chantemerle, de Salles, les appels duquel baillif » des appaux ressortissent nuement à la cour du par- » lement de Provence, des lieutenants de baillif et » juges, des greffiers, procureurs, notaires et autres » officiers du patronage laïcal, avec droit de collation » des prébendes, dignités, chanoinies et autres béné- » fices de l'église collégiale de Grignan, en la directe » universelle et dans toute l'étendue dudit fief et sei- » gneurie, comté et dépendances, avec droit de préla- » tion et rétention féodales, et de percevoir les droits » de lots à raison de deux sols florin dans tous les cas » de mutation, transport et succession, aux droits de » cens, services, corvées et autres droits et devoirs » seigneuriaux et utiles, honorifiques et féodaux en » dépendant. »

Ces priviléges avaient été concédés, dans l'origine, à la famille de Grignan, par l'empereur Barberousse, Frédéric Ier, lors de ses guerres avec l'Italie. Ils avaient reçu diverses modifications ou extensions successives, suivant les alternatives subies par la féodalité, tour-à-tour fortifiée par certains princes ou enchaînée par

quelques autres, qui, comme Louis XI, l'asservirent à l'autorité royale.

Aujourd'hui la nomenclature de ces priviléges n'a plus qu'un intérêt historique, la loi et la philosophie ayant sagement fait disparaître toutes les barrières que l'orgueilleux esprit de caste avait péniblement élevées entre des hommes libres et égaux.

Le maréchal du Muy donna la terre de Grignan à son neveu le général comte du Muy.

Sous ces divers maîtres, le château fut encore une splendide résidence. On se rapelle dans toute la contrée les fêtes que donnait, avant la révolution, M. du Muy et l'excellente musique du régiment de Royal-Soissonnais dont il était colonel.

Alors, le grand siècle de Louis n'était plus, et le château avait déjà décliné; mais c'était encore une époque brillante, un siècle de plaisir, et la riche galerie s'illumina plus d'une fois pour éclairer des bals et des festins.

Aujourd'hui ces temps sont loin de nous, le château a été abandonné par le dernier représentant de la famille de Félix du Muy, dont la devise se lit encore sur les murs de l'édifice et se compose de trois F entrelacés *(Felices, Fuere Felices)*. Heureuse famille, si elle ne fait pas mentir son écusson.

Les tristes pensées que réveille aujourd'hui ce séjour contrastent avec la joyeuse devise de ceux qui en furent autrefois les maîtres.

Quelle disparate entre la nudité des ruines actuelles et ce vaste château éclairé par trois cent soixante-cinq fenêtres, contenant des logements pour cent maîtres

et pour une nuée de domestiques, meublé de tout ce que les arts avaient de plus précieux!

Riches tentures de soie, de brocart, de cuirs dorés de Flandre, représentant les scènes les plus intéressantes de l'histoire; tableaux des grands maîtres; glaces de Venise encadrées dans ces bordures ciselées à l'époque de la renaissance avec une rare perfection; porcelaines de Sèvres, de la Chine et du Japon; meubles travaillés avec ce goût naïf et patient des XIIIe et XIVe siècles; cuirasses de Milan, armes du moyen-âge, qu'êtes-vous devenus? Le souffle populaire a tout dispersé!

Tout ce qui échappa au ravage révolutionnaire fut vendu administrativement et à vil prix.

Le procès-verbal de vente constate que le produit de cette aliénation s'éleva à 29,260 livres. Cette vente eut lieu le 27 frimaire an II; elle ne porta que sur une partie du mobilier; car l'inventaire de 1760 indique une foule d'objets précieux qui ne figurent pas dans la vente, et qui sans doute avaient été antérieurement enlevés.

Depuis la révolution de 1789, le château avait été livré à un cruel délaissement. Chaque jour entassait de nouveaux décombres, augmentés encore par le vandalisme de certains touristes.

Chez les Anglais surtout c'est une rage; l'un brise les chevaux marins des terrasses, l'autre l'écusson féodal des comtes de Grignan, un troisième emporte le chapiteau qui surmonte une colonne corinthienne, presque tous gravent leurs noms obscurs sur les murs pour signaler leur passage; il en est qui in-

scrivent une triste pensée inspirée par la vue des ruines.

Depuis quelques années, le propriétaire actuel, ami des arts, a voulu soustraire à une destruction complète ce qui restait encore du château de Grignan; il a apporté à cette œuvre de conservation la plus grande sollicitude; le vieil édifice semble renaître sous sa main : le curieux et l'artiste pourront encore, grâce à lui, entreprendre le pèlerinage de Grignan et déposer une couronne sur l'admirable portrait de madame de Sévigné, merveilleuse peinture de Mignard.

Le 4 octobre 1857, la ville de Grignan et les admirateurs de madame de Sévigné lui ont érigé une statue de bronze sur l'une des places de la ville.

L'*Illustration* a reproduit ce remarquable monument, œuvre de MM. Rochet frères, sculpteurs, de Paris.

Madame de Sévigné est assise, sa tête est d'une gracieuse noblesse, elle tient d'une main la plume qui l'a immortalisée, de l'autre une lettre.

Cette statue fait le plus grand honneur aux artistes qui l'ont exécutée, et à M. Ducros, maire de Grignan, dont les efforts persévérants et dévoués ont doté cette ville d'un monument remarquable.

Une foule immense, accourue de toutes les contrées voisines, assista à l'inauguration et témoigna de la popularité qui entoure le souvenir de la marquise de Sévigné.

DES

POLIGNAC

DANS LA

LIGUE DU BIEN-PUBLIC

1461-1510

Les grands, qui avaient aimé et servi Charles VII, savaient qu'ils étaient odieux ou suspects à Louis XI, et presque au lendemain de l'avènement du nouveau roi, ils formèrent cette ligue d'autant de peurs que d'ambitions (1), qui porte dans l'histoire le nom quelque peu usurpé de *Ligue du Bien-public*, et que le sombre et habile précurseur de Richelieu dénoua dans le traité de Conflans, moins par les armes que par la politique, selon le génie de tout son règne.

Au témoignage de Dom Vaissette (2), la ligue du Bien-

(1) Philippe de Comines, *Mémoires ;* de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

(2) D. Vaissette ; *Histoire du Languedoc*, t. v, p. 31 et 32.

public agita à peine le reste du Languedoc; mais elle eut, en Velay, un caractère sérieux et des conséquences graves pour la maison de Polignac.

Le grand évêque qui, depuis l'année 1443, avait succédé à Guillaume de Chalencon, ne pouvait manquer d'entrer dans une guerre dont le duc de Bourbon, son neveu, quoique marié à Jeanne de France, sœur de Louis XI, était un des principaux chefs; et, par une circonstance assez rare pour être remarquée, la vicomté et l'église du Velay vivant alors en parfaite harmonie, il y entraîna Guillaume Armand, naturellement porté, d'ailleurs, à faire cause commune avec tous les autres grands seigneurs du royaume.

Il n'en pouvait être de même pour les barons de Montlaur et d'Apchier qui, en restant fidèles au roi, restèrent surtout fidèles à leur mauvaise humeur contre les Polignac; car l'un venait de perdre, au parlement de Paris, le fameux procès de succession, et l'autre n'était pas pour abandonner en cette occasion d'anciennes et constantes rivalités en Gévaudan.

Deux partis s'organisaient donc dans le pays et une prépondérance décisive devait rester à celui pour lequel se prononcerait la ville du Puy. Sans doute, l'évêque et le vicomte, cette fois réunis, y étaient puissants; mais l'hôtel-de-ville, plus accoutumé à leur résister qu'à leur obéir, hésitait, et il semblait difficile d'intéresser des bourgeois non plus que la population des campagnes, à cette révolte féodale et princière. On y employa un moyen qui n'a presque jamais failli aux agitateurs. La taille était déjà devenue permanente et lourde; on fit publier au Puy une

défense de la payer au roi, au nom même du jeune duc de Berry, son frère, le drapeau, sinon la force de la ligue, dont l'évêque venait de recevoir les envoyés dans son château d'Espaly. De son côté, le vicomte ne s'était pas contenté d'unir ses forces à celles du duc de Bourbon, son voisin et son ami; il avait prescrit aux sujets de ses vastes domaines, qui se composaient alors des terres réunies des maisons de Polignac et de Chalencon, de ne payer aucuns subsides aux receveurs des deniers royaux.

Depuis 1463, le duc de Bourbon avait remplacé les derniers Lévis-Lautrec, comtes de Villars, dans la baronie de Roche-en-Reynier. Il y avait là des places fortes pour la ligue, qui en pressait ou en occupait d'autres, parmi lesquelles un des historiens du Velay (1) mentionne celle de Saint-Vidal. Pour ne pas lui laisser le temps de s'y établir solidement, Louis XI comptait avec raison sur la fidélité et le zèle de ses lieutenants en Languedoc. Par leurs ordres, en effet, Rauffec de Balzac, sénéchal de Beaucaire, se mit à la tête des milices de la sénéchaussée, et, du château de Bouzols où il était venu se réfugier, la peste régnant à Nîmes, les distribua dans les places les plus voisines de la ville du Puy, l'empêchant ainsi de se déclarer contre le roi.

Mais la garnison du château et les habitants du bourg d'Espaly, plus engagés dans la révolte, vainement sommés de venir prêter serment de fidélité dans

(1) Arnaud; *Histoire du Velay*, t. I p. 226.

les mains du sénéchal, restèrent en défense malgré son approche. Ils lui répondirent, au nom de leur seigneur évêque, qu'ils n'ouvriraient leurs portes qu'au roi en personne ou sur son très-exprès commandement. On voit, par cette réponse évasive, que Jean de Bourbon n'était qu'à demi-rebelle et commençait à douter de sa cause.

Pour de Balzac, ce refus n'était pas la soumission, et il allait livrer l'assaut, lorsque les habitants, intimidés devant ses troupes et voulant échapper au sac qui les attendait, l'introduisirent dans le bourg.

Restait le château où s'était retiré le trésorier de la cathédrale, neveu de l'évêque, qui salua d'un coup de canon l'armée de siége devenue maîtresse d'Espaly, bravant, sans leur faire grand mal, les six cents arbalétriers qui en formaient l'élite. On combattit pendant cinq jours et la résistance n'était pas encore découragée ; mais enfin Pierre de Very, qui commandait dans le château, ayant été tué, la garnison manifesta le désir de capituler, et, après plusieurs conférences dans une maison du bourg, entre le neveu de l'évêque et le sénéchal, la place lui fut remise et occupée au nom du roi.

Cet événement se passait dans les premiers jours d'octobre 1465, au moment même où Louis XI signait à Conflans son premier traité avec la ligue du Bien-public. Celui de tous les princes qu'il était le plus jaloux d'en détacher était le duc de Bourbon, son beau-frère, et, dès le mois de novembre, il y avait déjà si bien réussi, que le duc, aussi sensé que puissant, devenait son lieutenant-général en Velay et dans

quelques autres pays voisins, en attendant le gouvernement du Languedoc qui lui fut confié l'année suivante.

Le grand évêque, impatient de réparer l'unique faute de sa vie, et qui n'était entré dans la ligue que par attachement pour son neveu le duc de Bourbon, s'en retira avec lui et devint même, le 7 juillet 1466, son lieutenant-général au gouvernement de la province.

Guillaume Armand, qui avait désarmé et fait sa paix en même temps que le duc et l'évêque, devait s'attendre à être comme eux relevé de toute disgrâce. Il en aurait été ainsi quoique le roi qu'il avait offensé s'appelât Louis XI, et que ce roi ne lui dût pas la même faveur qu'à des princes de sa maison; mais des intérêts domestiques vinrent singulièrement compliquer la situation, et ici on entre à la fois dans l'intrigue et dans le roman.

De son mariage, contracté en 1441 avec Amédée de Saluces, qui lui apportait, outre un grand nom, plusieurs seigneuries en Piémont et cette terre de Coppet, sur le lac de Genève, que la famille Necker devait posséder et illustrer à la fin du XVIIIe siècle, Guillaume-Armand n'avait pas moins de onze enfants, cinq fils et six filles, dont l'aînée, Jeanne de Polignac, mariée depuis le 12 janvier 1465 à Jacques, seigneur de Tournon, devait être un jour la glorieuse mère du cardinal François, non moins homme d'Etat qu'homme d'Eglise, et un des beaux esprits de la renaissance. On le comprend, celui qui réunissait en sa personne le sang, le nom, la richesse et l'orgueil des deux maisons de

Polignac et de Chalencon, pouvait avoir de hautes prétentions pour l'établissement de Claude, son fils aîné ; et aussi n'avait-il accueilli qu'avec une extrême froideur des ouvertures d'alliance avec la fille du comte de Dammartin, quoique les Chabannes, descendus des anciens comtes d'Angoulême (1), eussent incontestablement le droit de mêler leur blason à celui des Polignac, même avant d'avoir fait reculer de Provence le connétable de Bourbon, et associé leur gloire à celle de Bayard.

Antoine de Chabannes, grand-maître de France, plus connu sous le titre de comte de Dammartin, s'était élevé à l'école de Lahire et rendu redoutable aux Anglais et aux Bourguignons. Tantôt mécontent, tantôt dévoué, il fut tour-à-tour l'objet des disgrâces et des faveurs de Charles VII et de Louis XI, en leur rendant néanmoins les plus signalés services dans les négociations et dans la guerre. S'il n'avait mérité le sobriquet de *Capitaine des écorcheurs*, s'il n'avait, à un autre moment de sa vie, présidé la commission qui jugea Jacques Cœur et acquis à vil prix des terres du condamné, il aurait laissé dans l'histoire une des plus belles renommées de son siècle. Revenu de l'exil, dépouillé de tous ses biens et de toutes ses charges, enfermé à la Bastille, il trouva heureusement le moyen d'échapper à la *miséricorde* de Louis XI en allant se jeter dans la ligue du Bien-public, et bientôt après, il recouvrait par le traité de Conflans, avec la confiance du roi, plus de

(1) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. II, p. 59.

charges et de biens qu'il n'en avait eu avant d'avoir été déclaré criminel de lèse-majesté (1).

Le moment était favorable pour contraindre le fier vicomte à agréer l'alliance de son fils avec Jacqueline de Chabannes, presque veuve de Louis de la Chambre, mort en fiançailles en 1463; il suffisait d'y intéresser les ressentiments du roi. Le comte de Dammartin n'eut pas de peine à lui faire entendre qu'il serait bon de ne pas laisser impuni le rebelle du Velay qui, plus qu'aucun autre, avait marqué dans la prise d'armes du duc de Bourbon, et Louis XI qui, au dire d'un histotorien du temps, ne dédaignait pas, pour les fins de sa politique, les mariages forcés, expédia coup sur coup, en janvier 1467, trois commissions au grand-maître pour faire apréhender au corps le vicomte de Polignac et son fils et commettre gens à la garde de leur château (2).

Pour le succès même de ses desseins, Antoine de Chabannes ne pouvait pas exécuter en personne ce que ces ordres avaient de plus odieux. Il en chargea donc le seigneur de Saint-Romain, Gilbert de Lafayette, en lui donnant une compagnie de cinquante maîtres, et pendant que ce jeune et hardi gentilhomme allait en Velay pour se saisir des vicomtes, lui, se réservant en apparence la seule mission de justice, venait à Clermont avec un président et un conseiller du parlement de Paris, pour se constituer en commission de jugement.

(1) Michaud, *Biographie universelle*, dernière édition.
(2) Chabron, *Histoire manuscrite de la maison de Polignac.*

Ce n'était ni avec sa compagnie de cinquante maîtres ni avec les ressources de guerre du pays que Gilbert de Lafayette aurait pu forcer une place où nul, en aucun temps, n'entra par la brèche. Il s'y prit d'autre sorte. Après quatre ou cinq jours passés au Puy en informations et en dispositions mystérieuses, après avoir mis sous sa main et en prison quelques officiers ou amis du vicomte, il se présenta un soir avec sa suite, c'était le 14 de janvier, à la porte du château, demandant qu'elle lui fût ouverte au nom du roi. Que faire? Comment se refuser à recevoir un seigneur voisin apportant des ordres de Louis XI, dont, après tout, on ne pouvait que soupçonner la rigueur? Le sire de Lafayette fut donc introduit, et la vicomtesse, entourée de l'essaim de ses jeunes filles, de sa belle-sœur la dame de Roche-en-Reynier et de quelques autres parentes ou amies, l'accueillit en couvrant ses inquiétudes de la plus exquise bonne grâce. Courtois encore, mais inflexible dans l'exécution de ses ordres, il prit les clefs du château et, le lendemain, Guillaume-Armand qui, jusque-là, s'était excusé de paraître sous prétexte de goutte, dut se livrer avec son fils, mettant quelque confiance dans l'amnistie qui avait effacé sa révolte et dans la loyauté de celui-là même qui était venu l'arrêter.

Hélas! en emmenant les vicomtes, l'audacieux capitaine laissait son cœur au château. Poursuivi, pendant qu'il cheminait vers Clermont, de l'image d'Isabeau de Polignac, à peine entrevue, mais dont les charmes naissants l'avaient enflammé d'une soudaine passion, il déposa ses prisonniers aux mains des consuls de la

ville d'Issoire et, dans une course effrénée de cinq heures, disent les vieux mémoires, revint près de la vicomtesse, à cette heure prise du mal d'enfant dans une maison du bourg, se présentant à elle comme messager des plus heureuses nouvelles, et lui annonça, avec le prochain retour des siens, le bonheur de sa maison par suite du double mariage convenu de son fils Claude avec Jacqueline de Chabannes, de lui sire de Lafayette avec sa fille Isabeau.

Par ce mensonge, car le vicomte ignorait tout, espérait-il de surprendre le libre consentement de la mère? Le Seigneur de Saint-Romain obtint-il au moins celui de la jeune fille? ou aux séductions ajouta-t-il la violence? La procédure l'en accuse et l'en défend à la fois. On peut croire, d'après les enquêtes, qu'il l'enleva d'auprès de la vicomtesse, la conduisit au château où un prêtre, sous menace de mort, bénit à la hâte, sans autres témoins que des serviteurs trop dévoués ou trop intimidés, un mariage qui eut toutes les apparences d'un rapt. Isabeau de Polignac n'avait pas encore douze ans (1).

Au lendemain, le sire de Lafayette s'étant pourvu, selon le naïf langage du chroniqueur, dut pourvoir à son tour le comte de Dammartin, et laissant cette jeune fille à la vicomtesse mourante d'effroi et de douleur, vint reprendre ses prisonniers à Issoire pour les conduire à Clermont devant les commissaires qui, déjà, instrumentaient à grand bruit sur un fait de révolte que personne ne songeait à dénier.

(1) Chebron, *Hist. manuscrite de la maison de Polignac.*

Tout cet appareil de justice n'était que jeu d'intimidation. En réalité, il ne s'agissait que de contraindre le vicomte au mariage de son fils avec la fille du grand-maître, et on lui fit si bien entendre par le seigneur de Tournon, son gendre, ce qui pourrait advenir si, après jugement, il était conduit à Paris et livré au compère Tristan, que, pour racheter sa vie et ses biens menacés de confiscation, il consentit enfin à tout ce qu'on exigeait de lui.

La comédie se cacha sous le drame. Il fallut que Guillaume-Armand payât lui-même la dot de sa belle-fille. Le comte de Dammartin qui, comme juge, le condamnait à 15,000 livres d'amende, se les fit adjuger par le roi, et Jacqueline de Chabannes ainsi fictivement pourvue, n'entrait dans la maison de Polignac qu'avec sa couronne de roses.

Ces arrangements étant arrêtés, le grand-maître et les autres commissaires ramenèrent les deux vicomtes dans la ville du Puy, et c'est devant le grand-autel de l'église des Cordeliers, le 12 avril 1469, que furent signés les articles de ce mariage, presque aussi étrange quoique moins sommaire que l'autre, en présence de Jean le Boulanger, président, et Pierre Allegrin, conseiller, les deux envoyés du parlement, de messire Ruffec de Balzac, le sénéchal de Beaucaire, et de son frère, moine religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de Jacques, seigneur de Tournon, d'Arnaud de la Gorce, baron de Loudes et seigneur de Vaux, de Guillaume, sieur de Châteauneuf et de Rochebonne.

Le jour suivant les vicomtes rentrèrent enfin à Polignac au milieu de cette compagnie, et là, plus libres

en apparence, ils ratifièrent un contrat qu'il n'était plus possible de rompre. A ces premiers moments, Guillaume-Armand parut même oublier à quel prix il payait sa délivrance, car peu après son retour, dans cette procession célèbre faite au Puy à la demande de Louis XI, pour que Dieu, à l'intercession de la Vierge, donnât un dauphin au royaume de France, lui et le seigneur d'Allègre portaient le trône d'or sur lequel était placée la sainte image (1).

Plus coupable, mais aussi plus excusable par les ardeurs de la jeunesse et de la passion, le sire de Lafayette n'aurait pas osé affronter la maison vicomtale, outragée sinon trahie, et il n'assista point à ces joies du retour mêlées de tant de larmes. Il plaidait en ce moment sa cause aux pieds du roi qui, tout bien disposé qu'il était en sa faveur, néanmoins touché des malheurs d'une grande maison trop punie, ne pouvait s'empêcher de dire qu'*il ne lui avait pas commandé d'en agir ainsi*. Guillaume-Armand, en effet, à qui on avait caché longtemps la scène à la suite de laquelle Isabeau avait été, par ses tantes, conduite en Savoie, éclatait alors en plaintes violentes et en accusations injurieuses contre l'audacieux qui était venu surprendre l'innocence et laisser le trouble au foyer domestique. Il demandait justice au parlement de Paris pour cette enfant séduite et contrainte, pour sa femme succombant au désespoir, pour le déshonneur de sa maison et même, car sa colère ne s'écoutait plus, pour

(1) F. Théodore, *Hist. de Notre-Dame du Puy*, p. 364.

de précieux bijoux et d'immenses provisions dont le château aurait été dépouillé pendant son absence par les gardes que le sire de Lafayette y avait placés (1).

Disons-le tout de suite, ce procès était une faute et ne pouvait que donner plus de retentissement à un scandale qu'il aurait mieux valu éteindre en silence. Le seigneur de Saint-Romain, en demandant au parlement qu'on lui rendît Isabeau de Polignac par lui réclamée au titre de sa femme légitime, offrait la seule réparation raisonnable qu'on pût exiger de lui et, en l'ordonnant ainsi, le parlement prononçait un oracle de sagesse ou peu s'en faut.

Mais le vicomte n'obéissait qu'en frémissant aux ordres de la justice. Il répondait qu'en eût-il la volonté, il n'aurait pas le pouvoir de livrer sa fille au sire de Lafayette, parce qu'elle était en Savoie, chez les dames de Villars et de Miolans, ses tantes. Et comme il affirmait qu'Isabeau elle-même, malgré les exhortations de sa famille, refusait de rentrer en France pour le rapprochement qu'on avait en vue ; le parlement envoya deux conseillers auprès d'elle pour s'assurer de ses véritables intentions. Mais cette mission n'eut aucun succès.

Gilbert de Lafayette restait sous le charme et savait bien ce que l'honneur lui commandait. Muni de lettres du roi pour le pape et pour Yolande de France, duchesse de Savoie, qui les priait de s'intéresser à cette réunion, il se rendit à Rome et obtint du Saint-Père

(1) Chabron, *Hist. manuscrite de la maison de Polignac.*

que l'évêque de Verceil se transporterait auprès de la fugitive, l'interrogerait sur le fait du mariage et, s'il y avait lieu, lui prescrirait d'obéir sous peine d'excommunication. La duchesse de Savoie se prêta de son côté à favoriser les vœux d'un jeune seigneur de France si ardent à la conquête de sa femme. Mais, pour y réussir, il comptait encore plus sur lui-même que sur le zèle et l'autorité des grands du monde et de l'Eglise.

S'il en faut croire les mémoires domestiques auxquels nous empruntons les détails de ce récit, il obtint de l'évêque de Verceil d'entrer à sa suite, en habit de cordelier, dans la maison où celle qu'il allait revoir, grandie et plus belle encore, attendait, émue peut-être de quelque trouble inconnu, le prélat chargé, au nom du pape, de pénétrer les secrets de son jeune cœur. Ce qu'elle persistait à refuser aux sollicitations de l'évêque et de la duchesse de Savoie, le faux moine, jetant son froc et tombant aux pieds d'Isabeau de Polignac, l'obtint d'un noble mouvement de repentir et de tendresse, car, au fond, elle aimait son ravisseur.

Peu de jours après, la femme de Gilbert de Lafayette entrait heureuse avec lui au château de Saint-Romain, mais sans avoir désarmé le ressentiment de son père qui, en mourant, la déshérita.

Guillaume-Armand qui, le premier de la maison de Chalencon, s'en allait reposer, le 12 août 1473, au tombeau des vicomtes de Polignac, dans l'église des Jacobins, laissait derrière lui un nouveau ferment de haine. Qu'est-ce autre chose que ce testament où, pour priver sa fille de toute part dans ses biens, il lui reproche

de s'être mésalliée? Certes, Gilbert de Lafayette, premier chambellan de Louis XI, gouverneur et sénéchal de Boulogne, seigneur de Saint-Romain, de Pontgibaud et de Rochedagoux, troisième fils d'un illustre maréchal de France, et d'aussi bonne race que quiconque, avait pu épouser Isabeau de Polignac. L'exhérédation était aussi injurieuse qu'injuste.

Dieu n'avait point écouté ces malédictions paternelles. Il bénissait, au contraire, ce mariage, surpris sans doute, mais ratifié par l'amour et dont sortit une plantureuse famille de quinze enfants.

Le parlement ne leur donna aucune sanction.

Le roi qui, chez le père, excusait, jusque dans ses égarements, une irritation dont moins que personne il ne pouvait ignorer la cause, la blâmait ouvertement chez le fils devenu vicomte sous le nom propre et dynastique de Claude-Armand. Prenant en main les intérêts de son chambellan, il obligea l'héritier de la maison de Polignac à donner à sa sœur, la dame de Lafayette, non-seulement la même dot qu'avait eue sa sœur aînée, la dame de Tournon, mais encore deux mille écus de plus pour les frais du procès.

Plusieurs générations, en y compromettant leur repos et leur fortune, se raidirent dans ces tristes débats judiciaires : il faut aller jusqu'à l'année 1550 pour trouver aux archives de la vicomté la quittance finale de la dot d'Isabeau de Polignac.

Sans ériger en système les fatalités historiques, ne serait-il pas permis de demander aux vieillards derniers témoins des événements qui se sont accomplis à trois siècles de distance, si ces deux grandes maisons,

dont un relief du sol séparait à peine le berceau (1), n'étaient pas comme prédestinées, même après avoir mêlé leur sang et leur blason, à ne jamais se rencontrer sous le même drapeau et à rester éternellement désunies ?

L'intelligence et la virilité du vicomte Claude-Armand, ébranlées au choc des malheurs où s'était heurtée sa jeunesse, ne retrouvèrent plus leur équilibre. Rien ne lui réussit, ni la vie extérieure, ni la vie domestique. Dans de longues et ruineuses discussions avec ses parents maternels, ses terres de Savoie lui échappèrent, et quand il n'aurait pas fallu démembrer ses terres de France pour les dots de ses tantes et de ses sœurs, pour faire face à d'interminables procès, il les aurait vendues à vil prix, rien que pour n'avoir pas à les régir. Toutes ces contestations judiciaires qu'il ne savait ni abandonner ni conduire, devenaient en ses mains agitées et débiles d'amères déceptions. Un tel désordre se fit autour de lui qu'il fallut, par une interdiction clamée à son de trompe dans la ville du Puy, protéger ce qui restait des biens de Polignac et jusqu'aux domaines de la vicomté. Cette mesure rigoureuse, mais indispensable, il ne la pardonna jamais à ceux qui devaient être ses successeurs dans l'ordre de la nature et de la loi. Traitant ses frères en ennemis, il n'admit plus auprès de lui que ses cousins, les sires de Rochebaron, à qui il essaya même de transmettre ce vieux

(1) Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, t. I, p. 133 ; Mandet, l'*Ancien Velay*, p. 314.

et noble patrimoine heureusement substitué. Le violent exercice de la chasse, dans lequel il cherchait à se distraire de ses ennuis et de ses souffrances, lui manqua bientôt, car il perdit la vue même avant d'avoir épuisé ses forces. Esprit concentré et maladif, sorte d'Hamlet moins le génie, il vécut pendant trente-six ans avec le souvenir amer de l'insulte faite à sa maison. Ce souvenir lui avait rendu odieux son propre mariage presque autant que celui de sa sœur, et du premier au dernier jour il refusa à sa femme l'honneur de la rendre mère. Le château de Polignac ne lui rappelant plus que des tristesses, il l'avait déserté, et dans le château de Lavoûte, devenu sa résidence préférée, si cette âme en peine s'attachait à quelque chose, on les voyait lui et la vicomtesse, lorsqu'ils entraient dans l'église, se saluer comme des étrangers et puis chacun aller lentement s'agenouiller dans sa chapelle, où la douce et pieuse Jacqueline de Chabannes trouvait les seules consolations de sa vie.

Deux fois veuve sans jamais avoir eu de mari, séparée de sa propre famille qui la frustrait injustement de ses droits dans le comté de Dammartin, mal à l'aise dans celle de Polignac où aucun choix personnel ne l'avait appelée, elle fut la victime la plus innocente et la plus résignée de la guerre du bien public et des humiliations qu'un roi ennemi des grands seigneurs du royaume voulut infliger à l'orgueil d'une maison trop puissante. Mais malgré ses vertus, ses soins et ses prières, la vicomtesse n'eut cependant pas le mérite de rendre la vue à Claude-Armand. Jacques Branche nous

raconte (1) qu'il la perdit par une punition et la recouvra par un miracle. L'histoire qui en fait foi avait été écrite depuis peu, lorsque le prieur de Pébrac, grand colligeur de légendes, vint lui-même en dévotion à Chamalières. Nous n'affirmons pas que cette histoire paraisse suffisamment authentique aux croyances de notre temps.

Il faut d'abord savoir que l'église de Saint-Gilles de Chamalières possédait un des quatre clous de la croix de Notre-Seigneur, celui-là même que sainte Hélène avait fait convertir en mors de bride. Arrivé là en passant d'un empereur de Constantinople à Charlemagne, de Charlemagne à l'abbaye d'Arles en Provence, à qui Dalmace, abbé de Saint-Chaffre, l'avait dérobé pour en doter notre prieuré, il guérissait infailliblement des incommodités de la vue tous ceux qui en approchaient leurs yeux avec une foi vive et une offrande.

Or, le vicomte Claude, bien dolent que sa mule la plus aimée eût perdu la vue, s'oublia jusqu'à dire un jour en manière de raillerie : *Si le clou de Chamalières a tant de vertu, qu'il guérisse ma mule et je le croirai!* Aussitôt la mule vit clair, mais, par contre, le maître devint aveugle. S'il fut puni et repentant, on l'aurait été à moins. Et le voilà s'en allant à Chamalières tout contrit, demander pardon à Dieu de son irrévérence et prier le saint clou de lui rendre la vue. Ses vœux furent écoutés et, selon les termes mêmes de la

(1) *Vie des saints de l'Auvergne et du Velay*, p. 286.

légende, il fut soudain illuminé du corps et de l'esprit. Seulement la pauvre mule *retomba dans son aveuglement.* « Ce qui obligea ce seigneur de faire à cette » église un présent d'un bel et riche reliquaire d'ar- » gent doré et de cristal, pour y loger la sainte relique, » où l'on a gravé le nom de ce seigneur et l'année de » cette merveille, en lettres gothiques, qui arriva le » 1er juin 1481. »

Il existe en ce lieu d'autres témoignages de la piété des vicomtes. Un terrier renouvelé à Craponne, au mois d'août 1569, nous apprend qu'ils entretenaient à Chamalières une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Chalencon, fondée par leurs prédécesseurs, les premiers seigneurs de Beaumont.

Avant ses infirmités, Claude-Armand avait eu quelques meilleurs jours. Lorsque par la mort de son père, en 1473, il prenait possession de la vicomté et allait porter seul le gouvernement de sa maison, rien encore ne faisait pressentir que la tâche excéderait ses forces. Marié depuis trois ou quatre ans, il avait tout ouvert devant lui un long avenir où la main de la Providence pouvait à son gré semer les prospérités ou de nouvelles infortunes, et, rentré en grâce auprès de Louis XI par la faveur du comte de Dammartin, qui prolongea sa vieillesse jusqu'en 1485, il dépendait en quelque sorte de lui d'obliger la destinée à lui sourire. Ce roi étrange, qui mêlait tant de desseins politiques à ses dévotions, venu au Puy en mars 1476 pour accomplir une neuvaine, logea dans sa maison et, quelques jours après, lui demanda, par une lettre que tout le monde connaît, de cautionner de son scel et de sa foi le traité qu'il

avait conclu avec le duc de Bretagne. « Cette lettre et » la réponse, dit le brillant historien du Velay qui en » a publié le texte, montrent combien grande était la » défiance de ceux qui traitaient avec Louis XI, et de » quelle haute estime jouissait alors la maison de Po- » lignac (1). »

Claude-Armand eut une autre occasion de s'enorgueillir. L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire le nomma pour assister aux Etats généraux du royaume, convoqués à Tours en 1484, et il y siégea le septième parmi les vicomtes (2). On sait avec quelle hauteur jalouse la noblesse de France, toujours si brave et si brillante, mais si peu politique, se disputait, dans ces assemblées, les rangs et les préséances.

Pour ces rudes seigneurs du XVe siècle qui ne connaissaient pas les doux loisirs de l'aristocratie moderne, la vie n'était qu'un long combat, et leurs procès véritablement épiques ne sont encore que des guerres où le bénédictin de notre âge trouve à peine refroidies les passions qui les agitaient. C'est là qu'on voit les alliances entre les Polignac et les Miolans se changer, sous ce vicomte, en ardentes inimitiés.

Les Miolans, deux fois fondus dans la maison de Saint-Chamond en Forez, étaient originaires de Savoie. L'un d'eux, Anthelme de Miolans, s'était marié avec Gilberte de Polignac, et un fils né de ce mariage avait épousé Marguerite, fille du marquis de Saluces. Aussi

(1) Mandet, *Ancien Velay*, p. 314.

(2) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. v, p. 66 ; Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 426.

bien du chef de sa tante que du chef de sa mère, Claude-Armand avait donc de gros intérêts à défendre contre les Miolans, plus puissants que lui en Savoie et en Piémont et qui, en gens habiles, profitèrent de son éloignement et de leur crédit pour retenir à peu près tous les biens qui lui revenaient dans la maison de Saluces, « malgré la dépense de mulets d'amble que fit » le vicomte, disent les mémoires, pour offrir en pré- » sents aux juges et avocats de Chambéry, qui les lui » demandaient avec importunité (1). »

Il nous est resté un curieux témoignage de ces querelles et d'une ligue dont elles devinrent l'occasion entre Claude-Armand et Louis de la Chambre, celui-ci voisin et ennemi des Miolans : « Nous, Louis, comte » de la Chambre, et Armand, vicomte de Polignac, » promettons par la foy de nos corps et sur les saincts » Canons et Evangiles de Dieu d'être ensemble bons et » loyaux amis tant que vivrons, sans faire ni entendre » fraux baral ni mal engin et de procurer le bien aider, » servir de corps et de biens et de tout notre pouvoir, » l'un l'autre subséquemment parents alliés et bons » amis l'un de l'autre et, particulièrement promettons » comme dessus de servir l'un l'autre à l'encontre de » Anthelme, seigneur de Miolans, subséquemment ses » enfants, parents et alliés tenant leur party et leur » procurer et porter dommage d'honneur, de corps et » de biens ainsi qu'ils nous ont fait et procuré et de » tout notre pouvoir et puissance et de non jamais

(1) Chabron, *Histoire manuscrite de la maison de Polignac.*

» faire ny avoir appointement avec ledit de Miolans ni
» sesdits enfants qu'il ne soit du bon vouloir et con-
» sentement l'un de l'autre, réservant ez-dites pro-
» messes le roi et Monsieur de Savoie (1). »

On ne cachait pas ces haines vigoureuses et les ligues conclues pour les satisfaire ; on les écrivait dans des actes solennels en engageant sa foi, la main « sur les saints Canons et les Evangiles de Dieu. » Faut-il s'étonner si elles étaient héréditaires ?

Les Polignac et les Miolans eurent des conflits par un autre côté.

Béraud, dauphin de la maison d'Auvergne, laissait en mourant deux jeunes filles, Louise, née de son premier mariage avec Clauda de Chazeron, Françoise, née d'un second mariage contracté en 1478 avec Antoinette de Polignac, dont la tutelle, en cas de convol de la veuve (ce qui arriva), devait appartenir au vicomte Claude-Armand. C'étaient deux riches héritières, car, selon le testament de Béraud, leur père, elles avaient à se partager par moitié, outre la belle seigneurie de Combronde, les terres de Saint-Ilpise, de Saillans, de Saligny, de Tréteau et quelques autres (2). Si Jacques de Miolans qui, contre la volonté de sa famille et par l'irrésistible intervention du roi, avait obtenu la main de Louise, l'aînée des deux dauphines, s'en était tenu

(1) Chabron, *Hist. manuscrite de la maison de Polignac.*

(2) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne ;* Chabrol, *Coutumes,* t. IV, p. 207 et suivantes.

là, le vicomte de Polignac n'aurait eu qu'à veiller dans les partages aux intérêts de sa nièce. Mais Jacques de Miolans avait de plus ambitieuses visées : il exigeait que la plus jeune dauphine cédât à sa sœur, à vil prix, tous ses droits dans cette opulente succession. Et Louis XI, après avoir six mois durant retenu à Paris le vicomte pour l'y contraindre, ne lui donna congé que sur la promesse qu'il en serait ainsi. Des assemblées de parents, à Tournon et à Romans, travaillaient à cette cession, lorsque la dauphine Louise mourut de regret de son mariage avec Jacques de Miolans, en laissant à Françoise, sa sœur, tous les biens de leur maison paternelle.

Cette nièce était presque devenue la fille du malheureux Claude-Armand. Sa mère, Antoinette de Polignac, déjà veuve de Jacques de Montbel lorsqu'elle avait épousé Béraud, dauphin, s'était mariée en troisièmes noces avec Hugues de La Pallu, seigneur de Châtillon, maréchal de Savoie, et un arrêt du grand conseil ayant placé la jeune dauphine sous la tutelle de son oncle, elle fut ramenée de Savoie au château de Polignac par les soins du seigneur de Tournon et y resta jusqu'à son mariage avec Guy d'Amboise qui forma ainsi une nouvelle maison de Combronde où les Miolans n'eurent aucune part.

Les documents historiques ne fournissent rien de plus entre les Mitte de Miolans et les vicomtes de Polignac. Mais, sur quelque vague tradition de ces anciennes querelles, la *Revue lyonnaise* a brodé, en 1842, une chronique de fantaisie qui appartient à notre sujet et que nous reproduisons en l'abrégeant :

Un jour, le seigneur de Saint-Chamond venait s'acquitter d'un vœu à Notre-Dame du Puy. L'arrivée du pèlerin fit bruit dans la ville et l'évêque dit à son sacristain : la puissante et pieuse maison de Saint-Chamond n'a jamais dévié, mais son chef, comme seigneur de Mons, ne peut entrer à Notre-Dame qu'après avoir déposé son épée. A sa sortie tu la lui rendras avec tous les honneurs qui lui sont dus. Ainsi parla l'évêque.

Donc lorsqu'il entrait sous les voûtes de Notre-Dame, « Seigneur de Mons, lui cria le sacristain, votre épée ! » Le seigneur de Mons déboucla son ceinturon, remit sa lourde épée, ordonnant à sa suite d'en faire autant, puis à la file ils entrèrent dans Notre-Dame pour faire leurs dévotions, qui furent longues.

A leur sortie, le sacristain, qui se tenait à la porte, s'inclina avec respect devant le seigneur de Mons, lui rendit son épée et en fit de même à ceux de sa suite. Et pour continuer sa pénitence, le vieux seigneur raconta ainsi à ses gens comment un Saint-Chamond était obligé, pour le fief de Mons, de déposer son épée en entrant à Notre-Dame.

« Mes bons gentilshommes, leur dit-il, je vous re-
» mercie d'avoir, pour l'amour de moi, consenti à
» laisser vos armes aux mains de ce bedeau. Nous de-
» vions le faire en mémoire d'un meurtre que Pierre
» Mitte, mon trisaïeul, fut accusé d'avoir commis
» dans cette église, sur la personne d'un vicomte de
» Polignac.

» Un jour que, dans une grande assemblée, Pierre
» Mitte avait reçu du vicomte un offensant démenti, il

» voulut sur-le-champ en avoir raison, mais les autres
» seigneurs l'en empêchèrent et, pour s'en laver par
» les armes, il fut obligé d'attendre une autre occa-
» sion.

» Vous ne le voudrez pas croire : provoqué de
» toutes manières et à chaque rencontre, le vicomte
» reculait toujours. Force fut à Pierre Mitte d'en
» appeler au roi en lui demandant humblement
» d'ordonner au seigneur de Polignac de lui donner
» satisfaction.

» Le roi, qui en prévoyait les suites, refusa, témoi-
» gnant vouloir ouïr leurs raisons et faire droit en
» justice.

» Qui n'était pas content de ces retardements ?
» c'était le seigneur de Mons. Il n'en vivait plus.
» Jamais, disait-il, je ne sauverai l'honneur de ma
» maison, si je ne touche de ma dague le corps du
» vicomte ! Et il le cherchait partout la nuit et le jour.
» Il voyait bien que ce n'était pas de lâcheté, mais de
» mépris, que le sire de Polignac refusait, et Pierre
» Mitte ne pouvait plus longtemps dévorer un si cruel
» affront.

» Il savait que le vicomte ne passait pas toute sa vie
» comme un hibou, derrière ses créneaux, et qu'il
» viendrait droit à Notre-Dame le vendredi-saint pour
» faire ses stations. Grande joie pour le seigneur de
» Mons de l'y trouver. « Ha ! ha ! je te rencontre enfin,
» lui dit-il en brandissant son épée. Pensais-tu donc,
» orgueilleux vicomte, que Pierre Mitte dormirait
» toujours sur ton outrage ? je ne bois ni ne mange
» depuis que tu m'as démenti ; défends-toi !... »

» Le vicomte de Polignac avait aussi tiré l'épée, mais » le seigneur de Mons le poussa si vivement qu'il l'éten- » dit raide mort sur les dalles.

» Par malheur, mon trisaïeul en poursuivant sa » vengeance avait oublié le respect dû au saint lieu. » Il avait oublié que c'était le jour où Notre-Seigneur » avait souffert mort et passion pour le salut des » hommes.

» Après ce coup, sortant de Notre-Dame par les » grands degrés, il monta sur un cheval d'Espagne qui » l'attendait et se rendit à Venise, où il servit honora- » blement dans les guerres. Mais ses biens furent saisis » et confisqués. Il ne resta à ses héritiers que la terre » de Mons pour l'hypothèque de la dot d'Odette, sa » femme, fille du seigneur de La Batie, terre malheu- » reuse dont la haute justice fut retranchée et donnée » à la maison de Polignac. Voilà pourquoi les seigneurs » de Mons ne peuvent entrer à Notre-Dame sans laisser » leur épée aux mains du sacristain.

» Et si, ajouta en finissant le seigneur de Saint- » Chamond, je vous ai ainsi exposés à être séparés de » vos armes, c'est que j'espérais qu'après tant de gé- » nérations et le grand pardon survenu, la faute de » Pierre Mitte aurait été remise à sa famille, qui l'a » expiée par trois siècles d'œuvres pies. »

Rien ne serait plus difficile que d'accorder cette chronique avec l'histoire. Aucun vicomte de Polignac n'a été victime d'un meurtre dans l'église de Notre-Dame. La terre de Mons, voisine du Puy, qui tomba

dans la maison de Saint-Vidal au XVIe siècle, était le fief d'Antoine, seigneur de Mons, bailli de la vicomté, un des plus sages gentilshommes du pays de Velay, étranger aux seigneurs de Chevrières et de Saint-Chamond, et qui avait été le gouverneur de Claude-Armand dans ses jeunes années (1).

Ce vicomte lui-même, malade, aveugle, fléchissant sous le poids d'une destinée fatale, ne pouvait pas mourir les armes à la main. Il succomba tristement à Lavoûte, le 24 août 1509, à la cinquante-neuvième année de son âge. Son corps, déposé dans le prieuré de Viaye, ne fut transporté au tombeau de ses ancêtres, dans l'église des Jacobins de la ville du Puy, qu'en l'année 1518, lorsque ce tombeau s'ouvrait pour un de ses successeurs.

L'arrêt du parlement de Paris de l'année 1464 qui, après plus d'un demi-siècle de contestations, évinçant les Montlaur, attribuait aux Chalencon-Polignac tous les biens de la vicomté, avait élevé cette maison à l'apogée de sa puissance. Une faute d'un instant l'en fit descendre ; et lorsque, aux premiers jours de la renaissance, la noblesse française allait, à la suite de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, chercher en Italie et jusqu'au fond du royaume de Naples tant de gloire et de revers, ces fiers vicomtes qu'on devait cependant saluer encore du titre de *rois des montagnes,* n'avaient pas un capitaine de leur sang et cinquante lances de leur chevauchée à Marignan et à

(1) Chabron, *Histoire manuscrite de la maison de Polignac.*

Pavie. Ils couraient après les membres épars de leur patrimoine échappés aux folles mains de Claude-Armand, et essayaient de se relever chez eux des malheurs de toute sorte qui les accablaient depuis la guerre du Bien-public.

DU MOLIN.

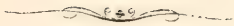

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE MUNICIPALE DU PUY

Par M. Ernest VISSAGUET

Avocat

La vie des municipalités a formé les vieilles générations du tiers-état.

(Augustin Thierry, *Considérations sur l'Histoire de France.*)

De toutes les grandes époques de notre histoire nationale, il en est peu qui offrent un plus vif intérêt que la période comprise entre la fin du XIe siècle et le commencement du XIIIe. C'est alors en effet que, se dégageant pour la première fois des ténèbres épaisses qui avaient enveloppé le monde ancien depuis l'invasion germanique et qu'avait à peine illuminées un instant la grande figure de Charlemagne, l'esprit du peuple français éclate en mille manifestations, diverses

de forme, mais unes dans leur but, c'est-à-dire une puissante aspiration vers la liberté civile et politique, comme aussi vers l'affranchissement intellectuel. — Jamais peut-être les hommes n'avaient été plus malheureux que pendant le Xe siècle ; jamais, depuis qu'il existait des sociétés civilisées, la vie ne semblait davantage s'être retirée de l'humanité : le XIIe siècle fut le réveil qui suivit cette longue nuit.

L'immense entraînement des croisades, arrachant à la fois et les seigneurs à leurs châteaux et les serfs à leurs chaînes, agrandit le cercle des idées de tous les peuples confondus sous l'inspiration d'une puissante idée.

Dans le midi de la France s'établit et brille du plus vif éclat la civilisation des troubadours, destinée bientôt à périr noyée dans des flots de sang ; au nord, l'intelligence s'éveille à la voix d'Abeilard sur la montagne Sainte-Geneviève ; enfin l'art splendide du moyen-âge, l'architecture ogivale, commence à dégager ses sveltes colonnes des lourds piliers romans. Comment à une pareille époque l'esprit de liberté aurait-il pu sommeiller plus longtemps ?

C'est de cet enchaînement de circonstances que naquit le grand mouvement désigné de nos jours sous le nom de révolution communale. L'école historique moderne en a compris toute la portée, éclairée qu'elle était par le spectacle des événements contemporains. Là où leurs devanciers n'avaient vu qu'une stérile agitation ou de sanglantes émeutes, des chartes concédées ou bien arrachées par la force pour être bientôt retirées, nos historiens modernes ont aperçu un fait plus

durable; maîtres du secret de ce grand drame, presque témoins de son dénoûment, ils ont reconnu dans les bourgeois du XIIe siècle les précurseurs et les ancêtres de l'assemblée constituante et les vrais fondateurs de ce tiers-état dont Sieyès, huit siècles plus tard, proclamait la souveraineté.

Ne soyons pas ingrats pour ceux qui furent les premiers citoyens de notre pays. Sans doute leur patriotisme était moins large que le nôtre; pour eux l'horizon de la liberté politique ne dépassait pas l'étroite enceinte de la cité; ils ne l'envisagèrent souvent que comme une conquête exclusive au profit d'une ville et d'une classe de la société. Ne leur reprochons pas cet esprit inséparable de la constitution sociale sous laquelle ils vivaient, car leurs franchises municipales, chèrement achetées, ont été en grande partie anéanties; ce premier essai de vie civile et politique a péri dans le travail de construction de l'unité monarchique, et pour arriver à la France actuelle il a fallu traverser plusieurs siècles d'asservissement. Mais si nos libertés ont mis si longtemps à grandir, la faute en est-elle à ces communes qui furent leur premier berceau? Et nous, si fiers de notre unité, n'avons-nous pas à regretter quelquefois d'avoir laissé dans notre organisation si peu de place à la vie municipale, si bien mise en tutelle sous la main puissante du cardinal de Richelieu et de ses successeurs? Il n'y a qu'une aveugle doctrine de fatalisme historique qui puisse applaudir à la ruine des franchises municipales et y voir le gage de la grandeur future de la France et de sa liberté. J'aime mieux dire avec Augustin Thierry : « Etudions les mouve-

» ments de cette révolution, qui est loin de nous, à la » vérité, mais qui fit battre de nobles cœurs et excita » de grandes émotions que depuis soixante ans nous » avons ou ressenties ou partagées. » *(Histoire de la commune de Laon.)*

Ce que cet illustre maître a fait pour les cités du nord, on pourrait le faire pour plus d'une ville de la France méridionale. Pour moi, plus d'une fois en parcourant les rues jadis si animées, maintenant presque désertes, de notre vieille ville, j'essayais d'y faire revivre quelques traces du passé; dans l'enceinte de ces murailles çà et là encore debout, à l'ombre du cloître de Notre-Dame, j'aurais voulu ranimer quelques scènes de cette vie si orageuse du moyen-âge, lorsque les bourgeois du Puy arrachaient à leur évêque ces franchises que nous n'apprécions déjà plus, ou bien s'essayaient à la pratique de la liberté dans ces élections de leurs magistrats si souvent agitées et parfois même traversées de querelles sanglantes.

Mais le temps a tout emporté; il n'a guère plus respecté les choses que les hommes; quelques lambeaux de légendes, quelques noms obscurs, quelques chartes, voilà tout ce que la mémoire de nos ancêtres a légué à leur postérité. Si nous nous rapprochons des temps modernes, les monuments historiques sont plus nombreux et plus complets, mais on sent que l'histoire, au lieu d'être partout, a transporté ailleurs le théâtre de ses grandes scènes. Et cependant tout ce qui a vécu mérite, à ce titre seul, notre respect; aussi est-ce avec intérêt que j'ai recueilli quelques traits épars de la vie de nos ancêtres, de leurs mœurs et de leur adminis-

tration, surtout aux deux derniers siècles. Si les communes du nord ont acquis plus de célébrité par les récits des historiens modernes, si, grâce à MM. Guizot et Thierry, tout le monde sait aujourd'hui l'histoire de Laon, de Beauvais, de Reims au XIIe siècle, les communes du midi ont sur les premières l'avantage d'avoir vécu de leur vie municipale jusqu'au dernier jour de la monarchie ; sans doute leurs franchises ont été beaucoup altérées ; il serait ridicule de rechercher au XVIIe siècle ces villes jadis presque rivales des fières républiques italiennes ; mais du moins leur administration était une tradition de l'ancienne liberté politique ; la vie locale qui va chaque jour s'anéantissant dans la vie d'une grande nation, y avait plus d'énergie que de nos jours ; on songeait moins à devenir un des rouages d'une puissante organisation gouvernementale, mais on ambitionnait avec ardeur une distinction populaire dans une ville de province.

Si ces temps sont loin de nous par les événements plus que par les années, j'ai cru qu'il n'en serait que plus intéressant de chercher à retracer quelques traits de ce tableau complètement effacé, appelant de tous mes vœux l'historien qui voudra suivre à travers sept siècles nos annales municipales tout entières.

I

ESSAI SUR L'ORIGINE DU CONSULAT

Urbica turba strepit, machinantur et oppida bellum.
(SALOMONIS, episcopi, versus.)

L'histoire de la formation et des progrès du régime municipal en France est aujourd'hui parfaitement connue. Les travaux de MM. Raynouard, Augustin Thierry, Guizot ont désormais permis d'en suivre le développement complet, et les principes qu'ils ont posés ont acquis une autorité incontestable.

Il n'est donc plus possible de révoquer en doute la persistance, dans la Gaule méridionale, des traditions romaines ; il est certain que, si les communes du nord durent leur affranchissement soit à la lutte violente des bourgeois contre leurs seigneurs, soit aux concessions volontaires que ces derniers accordèrent à plusieurs villes ou bourgs, au contraire, dans la région qui s'étend au midi de l'Auvergne, de la Marche et du Berry, celle où se développa le régime consulaire, la persistance des traditions municipales romaines est le fait dominant dans la formation des communes. Il suffit de relire à cet égard les preuves que M. Raynouard a recueillies en ce qui concerne les villes de

Périgueux, Marseille, Arles, Toulouse, Narbonne, Nîmes : on y verra ces villes conserver à toute époque dans leurs administrations des vestiges non interrompus des traditions romaines; entre autres signes vivants de la liberté municipale qui s'y était maintenue, on peut citer, après lui, l'exemple de Périgueux dont les citoyens-seigneurs, ainsi qu'ils se qualifiaient, avaient des magistrats de leur choix et rendaient directement hommage au roi pour leur cité, dans les mêmes termes que le comte de Périgord faisait hommage pour le comté; celui de Marseille, que des monnaies désignent sous le nom de cité dès le temps de la première race; celui d'Arles, qui avait en 962 des magistrats municipaux sous le nom de chefs et de juges et un corps de citoyens libres; et enfin celui de la grande cité de Toulouse, dont les magistrats disputaient souvent la ville aux comtes et s'entouraient d'un appareil presque souverain. On peut donc répéter avec M. Henri Martin : « Dans le midi, l'attachement à la » liberté civile, jamais prescrite, les souvenirs non- » seulement d'administration, mais de justice munici- » pale, ininterrompus depuis l'empire romain, se » mêlent à des réminiscences de pleine liberté poli- » tique, remontant par-delà l'empire aux républiques » de la Grèce et de l'Italie. »

Notre ville, aussi bien par sa situation géographique que par les monuments qui nous révèlent son passé, doit être classée dans la même catégorie de cités municipales. L'importante inscription récemment mise au jour par M. Aymard vient ajouter une preuve de plus à celles que fournissaient déjà d'autres débris de

monuments, ainsi que les vagues traditions sur la domination des Césars consignées par Médicis, pour établir l'origine gallo-romaine du Puy. Si notre ville a été une colonie, si elle a eu son sénat de décurions et ses duumvirs à l'image de la métropole, ainsi que l'attestent les inscriptions que le temps a respectées, son histoire pendant les siècles qui ont précédé le premier établissement connu du consulat, doit à peu près ressembler à celle de toutes les cités provençales.

Tout, d'ailleurs, concourt à fortifier cette hypothèse : le Puy, ville épiscopale, échappe de bonne heure à la domination féodale des seigneurs laïcs pour passer sous celle de l'évêque ; or on sait que la puissance temporelle des évêques a pour première origine leur immixtion dans les fonctions municipales ; c'est par la création de la magistrature populaire du défenseur de la cité, que s'introduisit dans les municipes un premier élément démocratique ; c'est par là aussi que se fonda l'autorité des évêques. On les vit partager, puis envahir ces fonctions, avec l'assentiment populaire. A mesure que la vie sociale se concentre dans une enceinte plus restreinte, leur influence s'accroît dans cette étroite sphère. Augustin Thierry a parfaitement démontré comment, grâce aux immunités dont les rois de la première race entourèrent le clergé, cette puissance même fut un moyen de conservation du régime municipal, au moins dans sa forme et ses traditions, sinon dans sa véritable indépendance. Sous la seconde race, cette immunité change de caractère, elle revêt une apparence féodale ; les grands dignitaires de l'Eglise se transforment en grands feudataires, et cette révolution,

tout en altérant le vieux fond romain, ne l'anéantit pas entièrement, dit M. Augustin Thierry en citant précisément la charte qu'en 923 l'évêque du Puy obtint de Raoul, à côté d'un diplôme analogue de Charles-le-Chauve en faveur de l'église de Narbonne. Cette charte, qui concède à l'évêque tous les droits régaliens sur la ville du Puy, nous révèle une double tendance : d'une part, le roi s'empresse de faire acte d'autorité en abandonnant à l'évêque ce qui lui appartient peut-être en droit, mais nullement en fait, préférant d'ailleurs avoir pour vassal un seigneur viager au lieu d'un comte héréditaire ; d'autre part, l'évêque Adalard sollicite du roi un titre à l'aide duquel il pourra affermir et légitimer une autorité encore naissante et échapper à la suzeraineté des comtes d'Auvergne et de Velay. Ses successeurs n'oublièrent pas de se conformer à la même politique. C'est dans cet esprit que Gothescalk obtient, en 955, de Lothaire la confirmation de la charte de Raoul ; ainsi encore l'évêque Humbert sollicite de Pons, comte de Tripoli et de Toulouse, l'abandon des droits que celui-ci avait eus dans le Velay et s'en fait faire donation en 1132 ; le même évêque fit renouveler en 1134 par Louis-le-Gros, ce prétendu fondateur des communes, les concessions de ses prédécesseurs. Il est à remarquer que c'est le premier acte d'autorité des Capétiens dans notre pays, de même que la charte de Lothaire y fut la dernière que les Carlovingiens accordèrent. Enfin on connaît la donation plus explicite encore de Louis-le-Jeune en 1146. Sans doute ces titres ne doivent pas faire croire à une autorité réelle des rois de France, qui n'auraient pas été si empressés

de concéder les droits régaliens s'ils en avaient eu la possession effective ; l'évêque le savait bien, mais il voulait un titre pour régulariser une autorité de fait. Désormais il put prendre le titre de comte de Velay et y dominer sans être astreint à aucune dépendance féodale vis-à-vis de ses puissants voisins. Du reste, la même marche fut suivie par les autres évêques de la province ; ainsi l'évêque de Viviers profita de la minorité du comte de Toulouse pour demander à l'empereur Conrad III l'investiture de sa ville, et il en obtint en effet les droits régaliens, la monnaie, le péage, sans qu'il en coûtât rien au donateur, en échange sans doute d'une prestation d'hommage illusoire ; de même encore, en 1161, l'évêque de Mende va à la cour de Louis VII pour lui jurer fidélité, et le roi lui concède les droits régaliens dans tout l'épiscopat du Gévaudan.

Que devenaient cependant les traditions municipales et quelle était la condition des habitants de la ville ? Sans doute là comme ailleurs les fonctions de la cité devinrent des offices conférés par le seigneur évêque, les magistrats changèrent de nom, le caractère féodal s'introduisit de plus en plus dans leur nomination ; ils paraissent porter le nom de *procuratores* dans un titre du Xe siècle. Mais toute indépendance civile n'est pas perdue ; la ville du Puy a un corps de bourgeoisie libre, ainsi que l'atteste un traité de 1173 entre l'évêque et le vicomte de Polignac, où l'on s'exprime ainsi : « Sed omnes *Burgenses* Anicii ab hoc pedagio immu- » nes existant ; » aussi au Puy comme dans toutes les villes épiscopales du midi de la France, on peut affirmer

l'existence de la liberté des personnes et des biens antérieurement au XIIe siècle ; la liberté civile lui appartenait, restait à acquérir ou tout au moins à développer la liberté politique.

Le XIe siècle fut pour l'Italie une ère complète de rénovation municipale ; chaque ville se dégageant des liens de la féodalité conquiert son indépendance et se transforme en république. Ce mouvement ne tarda pas à se propager dans le midi de la France et à se combiner avec les débris de l'organisation municipale romaine pour y donner naissance au consulat. On a recueilli les dates auxquelles apparaît pour la première fois ce titre dans le midi de la Gaule ; il est fait mention du consulat à Arles en 1131, à Béziers en 1131, à Montpellier en 1141, à Nîmes en 1145, à Narbonne en 1148, à Toulouse en 1188. Les institutions libérales de ces villes ne tardèrent pas sans doute à être appréciées de leurs voisins. Les habitants du Puy durent essayer de suivre les villes du midi dans la voie d'affranchissement où elles étaient entrées, et, tout en tenant compte des obstacles qui naissaient de la situation reculée de notre ville et des difficultés des relations sociales à cette époque, on peut affirmer que les premières tentatives de gouvernement municipal eurent lieu à la fin du XIIe siècle au plus tard. Dès l'année 1192, il est certain que les habitants du Puy avaient essayé de se soustraire à l'autorité de leur évêque. Nous voyons Philippe-Auguste ordonner aux Aniciens d'obéir à leur seigneur évêque Aymard, de lui porter tout honneur et révérence à lui et à son église, sans contredit en aucune chose. Etait-ce encore

afin d'éviter la propagation des idées d'indépendance municipale ou celle des hérésies, qu'en 1141 le pape écrit à l'évêque du Puy, pour défendre toute communication entre les habitants de son évêché et ceux de Montpellier?

Quoi qu'il en soit, le consulat du Puy ne dut s'établir qu'après de longues luttes ; on ne peut pas dire des évêques de Puy, comme de ceux dont parle Augustin Thierry, que dans le midi ils se montrèrent en général amis des libertés bourgeoises et protecteurs des communes. Au contraire, nos historiens ecclésiastiques ne sont pas plus favorables à la commune du Puy que les chroniques de Saint-Denis ne le sont aux villes du nord.

C'est à 1218 que remonte le plus ancien document de notre histoire municipale.

La seconde année de l'épiscopat de Robert de Mehun (1215) éclata l'insurrection des habitants contre leur évêque ; comme à Laon et comme à Reims, ils profitèrent de son absence pour secouer le joug, et la lutte ne fut ni moins vive, ni moins sanglante que dans ces grandes villes. Quelle en fut l'occasion? C'est ce qu'il nous est impossible de préciser aujourd'hui ; tout ce qu'il est permis de supposer, c'est que l'élection de l'évêque, emportée par le chapitre malgré le peuple, devait avoir laissé dans les esprits un premier levain de haine, que vinrent accroître des querelles survenues à l'occasion de la levée des tailles ; sans doute les bourgeois avaient à se plaindre de quelques exactions de la part des officiers de l'évêque ; peut-être celui-ci, dont le caractère altier n'était pas de nature à se plier à des

ménagements, avait-il méconnu quelques-uns des droits dont jouissaient déjà les Aniciens.

Quoi qu'il en soit, un jour de l'année 1214, ils attaquèrent les gens de l'évêque, les poursuivirent jusque dans l'évêché, mirent au pillage et incendièrent plusieurs maisons qui lui appartenaient ; puis restés maîtres de la ville, se donnèrent des magistrats et jurèrent entre eux de fermer à jamais les portes au retour de leur seigneur. La lutte continua entre eux et le chapitre, qui maintenait dans l'enceinte du cloître l'autorité de l'évêque et pouvait de là inquiéter la ville. La fermeté des habitants ne se démentit pas durant trois années ; ni la bulle menaçante que Robert avait obtenue du Souverain Pontife, ni la crainte de voir tourner contre eux les armes du comte de Forez, son allié, ni les efforts des évêques de Mende, de Mâcon et de l'abbé de Cluny, envoyés comme médiateurs par le pape, ni même les foudres de l'Eglise, si redoutées au moyen-âge, et l'interdit lancé sur la ville entière par les légats ne purent venir à bout de la résolution des magistrats que le Puy s'était donnés. Le pape Honorius s'adressa enfin au roi de France, et sous la médiation de Philippe-Auguste fut conclu l'acte connu sous le nom de traité de Vernon (1). Quoique le diplôme qui en fait foi paraisse émaner de l'autorité royale, il n'en est pas moins évident que c'est un contrat où les deux parties traitent d'égal à égal, et que le roi n'intervient que pour revêtir d'une sanction apparente les droits reconnus aux habitants du Puy.

(1) Voir le texte de cet acte dans l'*Histoire* de M. Mandet.

Cette charte ne fit-elle que consacrer un état de choses existant antérieurement, ou bien, au contraire, légitimait-elle les conquêtes de l'insurrection? Chacune de ces deux hypothèses a, je crois, sa part de vérité; d'un côté, les habitants du Puy sont confirmés dans la possession des biens dont ils jouissaient depuis quarante ans, preuve incontestable que les franchises municipales ne sortirent pas tout d'une pièce de l'insurrection de 1218, mais que le corps de bourgeoisie existant antérieurement jouissait de la liberté civile et probablement aussi de quelques priviléges politiques. Il est à remarquer aussi que c'est tout-à-fait accessoirement qu'il est question du consulat à cette époque, à laquelle on fait communément remonter l'origine du consulat avec le texte des vieux récits cités par Médicis : *Et aquel an donna lou rey lous priviléges à la villa del Peu.* « Les » citoyens, y est-il dit, ne pourront faire des conspi- » rations, des conjurations, ni des *consuls,* contre » nous ou contre l'évêque du Puy, tant que l'évêque et » l'église se conduiront envers nous comme ils le doi- » vent. » Il semblerait donc possible d'inférer de là qu'une communauté et des consuls auraient déjà existé au Puy; mais l'absence de toute indication à cet égard ne permet pas d'affirmer le droit antérieur des habitants d'élire leurs magistrats; j'interpréterai plutôt ce texte dans le sens d'une allusion à ce qui s'était passé lors de l'insurrection; les habitants, ainsi que cela s'était fait dans toutes les insurrections municipales, avaient fait une *conjuration* (le mot employé à cette occasion est trop connu pour avoir besoin d'être expliqué), puis ils s'étaient donné des consuls; c'est là sans

doute ce que veut dire le traité. D'ailleurs, d'autres dispositions importantes du même acte semblent établir un droit complètement nouveau et reconnaître aux citoyens des priviléges dont ils n'avaient aucune possession avant 1218; la plupart des communes du nord nous donnent des exemples analogues; nous voyons à Laon, à Reims, à Cambrai, les habitants se faire octroyer, à la suite d'une insurrection victorieuse, des libertés toutes nouvelles, et les seigneurs ecclésiastiques, quelque peu disposés qu'ils fussent en général aux concessions, contraints de les sanctionner. C'est ainsi, je le crois, que l'évêque Robert dut reconnaître à la ville le droit d'avoir des consuls, un sceau, signe du droit de juridiction et d'existence légale, et celui de s'imposer des tailles dans l'intérêt de la communauté. Le traité est, du reste, complètement muet sur l'administration intérieure de la ville; rien des rapports des citoyens entre eux, de l'élection de leurs magistrats, des fonctions qui leur étaient attribuées pour la police et la juridiction; rien non plus du mode de répartition des charges publiques; à cet égard tout est laissé aux conjectures.

Sans doute il a existé dès cette époque des statuts municipaux particuliers à notre ville; elle ne dut pas rester en arrière des autres cités méridionales, et nous savons que nulle part on ne trouve de plus vastes monuments de législation municipale; ces statuts sont parfois de véritables codes dont on ne peut méconnaître la science et la méthode, dernière empreinte de la puissance qu'avait exercée sur les esprits la législation romaine.

On possède un titre de 1192; c'est une ordonnance du comte de Toulouse, qui contient un règlement sur le consulat de Nîmes; le peuple, *universus populus*, convoqué dans chaque quartier, doit choisir dans chacune de ces divisions de la ville cinq électeurs qui, au nombre de vingt, nomment à leur tour quatre consuls.

« Les consuls et les bourgeois de Toulouse, dit Dom » Vaissette, depuis leur établissement, prirent part au » gouvernement des villes de la province, sous l'au- » torité des comtes, des vicomtes et autres seigneurs » qui en avaient le domaine; ils assistèrent souvent » aux plaids et y prirent séance après les chevaliers; à » Toulouse ils formaient la cour des comtes, et ces » princes ou leurs viguiers, en leur absence, prési- » daient à l'assemblée qu'on appelait du commun con- » seil des bourgeois; cette assemblée, dont les consuls » étaient les chefs, administraient une partie de la » justice, surtout les matières de police. »

La puissance municipale de Toulouse, en particulier, était fort étendue; la ville allait jusqu'à faire la guerre ou la paix en son propre nom sans la participation du comte; on voit les consuls commander l'armée communale, stipuler des traités de paix et de commerce; ainsi en 1202 ils assemblent les citoyens et marchent contre la ville de Rabastens; en 1203 ils assiégent le château d'Auvillars. Plusieurs fois les comtes confirmèrent ces priviléges; ainsi en 1247 le comte Raymond reconnut expressément que la propriété et la possession du consulat appartenaient de fait et de droit à la communauté et universalité présente

et future de la ville de Toulouse; en 1152 le comte confirme un règlement fait par le commun conseil sur la police et la justice criminelle, la justice civile étant réservée au comte et à sa cour. Ce règlement, fort étendu, est rapporté en entier dans le tome IV de l'*Histoire du Languedoc*.

A Montpellier, nous voyons en 1204 le roi d'Aragon, seigneur de la ville, décider que le gouverneur ne peut rien statuer sur l'administration de la ville sans l'assentiment des douze consuls élus tous les ans, et qu'il n'a aucun droit de taille, de queste ni de prêt, sans la volonté et le consentement des habitants.

Dans la deuxième rédaction des coutumes de Narbonne (1232), on voit que les consuls rendaient des ordonnances sur tous les actes de la vie civile, les mariages, les baptêmes, les funérailles, le luxe des femmes, les hôpitaux; le vicomte Aymery prête serment, en 1271, de garder et de défendre les habitants de Narbonne, leurs femmes, leurs enfants, ainsi que leurs coutumes, leurs usages et leurs franchises; ce n'est qu'ensuite que les consuls, au nom de la communauté, jurent de lui être fidèles ainsi qu'à son héritier.

De pareils exemples sont assez nombreux dans le Languedoc pour qu'on puisse, sans témérité, se permettre de conjecturer quelle était l'étendue de nos franchises municipales à ce premier moment de leur pleine existence. Il est hors de doute que le Puy ne jouit à aucune époque de priviléges plus étendus qu'après le traité de Vernon; par une loi inévitable de toute révolution, la réaction devait promptement arriver et les priviléges être en partie ravis; aussi n'est-ce

pas aller trop loin que d'assimiler les libertés du Puy en 1218 à celles des autres villes, et je crois qu'on peut les limiter ainsi :

Là, comme dans les autres communes, le seigneur évêque, outre les cens, rentes et droits seigneuriaux, l'host et la chevauchée, ne peut exiger d'autres tailles que celles qui sont librement consenties et réparties par la communauté ; celle-ci a en outre le droit d'en imposer pour son propre usage. Elle est tenue seulement d'en faire connaître la quotité à l'évêque. Les consuls sont élus par le suffrage à deux degrés, selon toute probabilité, de la bourgeoisie tout entière, sans que l'évêque intervienne d'aucune façon dans leur élection. Aux consuls revient le soin de toute l'administration municipale, le maniement des fonds de la communauté, l'entretien de ses édifices et de ses biens patrimoniaux, la surveillance des approvisionnements, la police des corps de métiers, et enfin toutes les mesures d'ordre qui intéressent la sécurité des habitants. Ils ont certainement une juridiction, mais elle se borne probablement aux matières de police, car, d'après le traité de Vernon, l'évêque paraît avoir le droit de faire saisir les meurtriers et les voleurs partout où ils se trouveront. Les consuls réunissent le peuple au son de la cloche lorsque celui-ci est appelé à délibérer sur les affaires communes, et ces assemblées, s'il faut en juger par ce que nous savons de celles de la ville de Toulouse, sont si nombreuses qu'elles doivent se tenir en plein air.

Les consuls ont la garde des clefs et des portes de la ville, commandent les milices de la commune

lorsqu'elles s'acquittent envers l'évêque des devoirs de l'host et de la chevauchée, ou quand il les requiert de l'aider à prendre les voleurs de grand chemin, ou ceux qui ont pillé les biens de l'église. Le traité interdit à la communauté de prendre les armes contre le roi, mais il permet aux habitants de conduire des soldats au secours de leurs amis. Enfin les consuls représentent la ville dans toutes les contestations qui peuvent surgir entre elle et son seigneur.

Nos aïeux attachaient le plus grand prix aux franchises consulaires; il suffit, pour s'en convaincre, de lire quelques pages seulement de nos chroniqueurs; du reste, il est certain que le XIIe et le XIIIe siècles furent l'époque du plus rapide accroissement de la ville, qu'alors furent construites les fortifications, puisque Médicis rapporte qu'en 1236 il en fut élevé une portion considérable, et que les habitants purent jouir avec plus de sécurité derrière leurs murailles de la prospérité compatible avec ces temps malheureux.

On sait quelle fut la fin tragique de l'épiscopat de Robert de Mehun; ses démêlés et ceux de ses successeurs avec le sire de Montlaur ne rentrent pas directement dans notre sujet; mais un fait important pour l'existence des franchises méridionales s'accomplit bientôt après. Au lieu d'une suzeraineté toute nominale, le roi de France acquiert, par le traité de Meaux (1229), la souveraineté d'une grande partie du Languedoc, et se fait céder, entre autres droits, par le comte de Toulouse, les prétentions que ce dernier peut encore faire valoir sur le Velay.

Quoique ce ne fût guère pour notre pays qu'une vaine formalité, ce traité et la création de la sénéchaussée de Beaucaire eurent pour effet d'implanter l'autorité royale au cœur du Languedoc, et la suite des événements prouva bien que si l'évêque trouvait une protection plus efficace contre ses vassaux dans le pouvoir royal, peu ami des libertés municipales, il eut bientôt lui aussi à compter avec son protecteur et à l'admettre à partager les droits dont on lui avait jadis fait abandon. Mais nous n'en sommes pas encore là. Le traité de Meaux, tout en plaçant le Velay sous la juridiction du sénéchal de Beaucaire, laisse à l'évêque ses droits de justice et de seigneurie, comme il laisse la commune en possession de ses franchises.

En 1236 fut élevé au siége épiscopal un homme qui, par la noblesse de son origine et les hautes dignités dont ses proches parents étaient revêtus, comme aussi par son caractère ambitieux, semble rappeler Robert de Mehun; c'était Bernard de Montaigu, frère des grands maîtres des ordres de Saint-Jean et du Temple. « Il chercha bientôt, dit Théodore, à rétablir ses » droits et à relever l'autorité de sa justice, si abaissée » depuis Robert qu'elle en demeurait presque inu- » tile. » C'est-à-dire, sans doute, qu'il entreprit de détruire les libertés municipales fondées par le traité de Vernon. Une seconde fois la lutte éclata entre les habitants du Puy et l'évêque; *fuit guerra inter clericos et laicos civitatis Anicii*, dit un vieux récit rapporté par Médicis. Pour se préparer à la soutenir avec avantage, Bernard, de concert avec son chapitre, avait fait construire des fortifications depuis son palais jusqu'à

l'église Saint-Vosy. La sédition, provoquée probablement par quelque empiètement des officiers de l'évêque sur les priviléges de la ville, fut des plus violentes : l'official de l'évêque, poursuivi par les habitants de la ville, n'échappa qu'en se réfugiant dans le chœur de la cathédrale, et, chose extraordinaire à cette époque de respect pour les objets du culte, le peuple pilla les églises de Saint-Pierre-le-Monastier et de Saint-Nicolas d'Aiguilhe. L'évêque ne se crut pas en sûreté derrière ses fortifications, il quitta la ville en lançant l'interdit sur ses habitants et s'en fut demander aide et protection au roi saint Louis. Grâce à ce puissant appui, il put revenir dans sa ville épiscopale ; les chefs de la sédition furent contraints de prendre la fuite et les habitants furent condamnés à payer à leur évêque une somme considérable à titre de dédommagement.

Cette seconde lutte avait duré deux années. C'est sur de tels événements qu'il faut déplorer la sécheresse des documents historiques qui nous restent encore, ou la perte de ceux qui ont pu exister. On aimerait à retracer le tableau complet de ces quelques années et à y retrouver les hommes du XIIe siècle avec toutes leurs passions, violentes sans doute, mais parfois vives et généreuses.

Lorsque Gui Falcodi passa du siége du Puy à celui de Narbonne, l'élection de son successeur fut vivement disputée ; le doyen et le prévôt de la cathédrale voulaient faire élire Simond, trésorier de Saint-Martin-de-Tours ; le reste du Chapitre donnait sa voix à Guilhaume de la Roue : celui-ci, que les chroniques qualifiaient d'homme de cœur et dont la famille était

d'ailleurs puissante, l'emporta sur son compétiteur, et le diacre qu'Alexandre II envoya pour trancher la question se prononça entièrement en sa faveur (1260).

Sous son épiscopat. Philippe III envoya deux commissaires, Florent de Varennes et Guilhaume de Neuville, pour prendre possession du Languedoc après la mort d'Alphonse de Poitiers, et quoique depuis 1229 le Velay fût réuni à la couronne, les deux commissaires, à leur retour en *France*, s'arrêtèrent au Puy, réunirent les consuls et les principaux habitants et reçurent, au nom du roi, leur serment de fidélité, sous réserve, sans doute, ainsi que cela s'était fait dans toutes les autres villes, de leurs priviléges et de leurs libertés; le procès-verbal de prestation de serment des consuls de Toulouse est une véritable charte de tous les droits de la ville : « Protestantes quod sibi et universitati » urbis et burgi jus suum sit salvum in facto consulatus « et cognitionum criminum et pedagiis et leudis, et » libertatibus et bonis et approbatis consuetudini- » bus. »

L'épiscopat de Guilhaume de la Roue est bien autrement fameux dans les annales municipales du Puy, par la sédition qui amena la suppression du consulat, priva la ville de ses franchises pendant soixante ans et ne les lui laissa reprendre qu'amoindries.

Cet événement a laissé de profondes traces dans l'esprit de nos ancêtres; à la fin du XVIIIe siècle les consuls, dans un mémoire qu'ils publient contre l'évêque, en parlent en disant qu'il est fâcheux pour eux de rappeler ce *souvenir douloureux;* les circonstances accessoires ont pris dans la tradition locale

toutes les couleurs de la légende et quand on lit cette touchante histoire dans Médicis ou dans Burel, on sent plus vivement quelles furent les douleurs de nos ancètres et de quel prix inestimable était pour eux la vie municipale.

« Etant évèque, Guilhaume de la Roue, par son » baillif Guilhaume de Rochebaron, qui a violé la » belle bouchère du Mazel Soubeyrol, l'ayant mandé » quérir dans sa maison par fausses enseignes, par » un domestique; dont la pauvre jeune épouse fut » violée; dont venant à sa maison bien triste et » bien dolente de la violence de ce vilain baillif; dont » son mari, boucher, ayant vu la tristesse de sa femme » qui ne faisait que pleurer nuit et jour, pensant » qu'elle n'eut pas contentement, s'en va plaindre chez » sa belle-mère, disant : Venez faire découvrir la » tristesse de ma mye, qui n'a rien mangé de trois » ou quatre jours. La violence étant découverte par la » fille à sa mère, la mère est venue vers le mari bien » triste et bien dolente disant : Mon ami tel tort a été » fait à votre femme; alors la fille se prosterne de- » vant son mari disant : Mon ami pardonnez-moi, » je suis été viollée par grand force, vous plaira » me prendre à merci. Alors le mari lui a dit : Levez- » vous, car nous en aurons bien vengeance. Alors va » inviter tous les bouchers : Mes amis, je vous invite » pour faire bonne chère, venez me lever la main » d'avoir vengeance d'un tel tort qui m'a été fait; » dont tous le promirent; et l'allaient attaquer toutes » les nuits et lui se tenait en sa garde étant averti.

» Vint une compagnie de gendarmes à la porte
» Saint-Gilles, là où les paysans venaient crier, l'un :
» Faictes-moi rendre ma cavalle, un autre mon bœuf,
» dont les enfants de la ville se bandaient contre ceux
» et en mirent en déroute ; là où le capitaine nommé
» le capitaine Flombert, s'en alla plaindre à Monsei-
» gneur du Puy, disant : Vous plaira me faire justice,
» Voilà vos habitants qui m'ont blessé de mes gens.
» Monseigneur du Puy li envoya son baille pour faire
» information ; quand les bouchers avertis que ledit
» baille était dehors le sont allés attaquer ; lui ayant
» vu venir les bouchers s'est sauvé aux franchises aux
» Cordeliers, dont les franchises n'ont pas servi beau-
» coup, car ils se sont mis à enfoncer la porte. Le
» liseur de là dedans est sorti avec le Corpus Domini,
» mais pour cela n'ont pas laissé d'entrer dans ledit
» couvent et y ont trouvé le bailli caché au clocher là
» où chacun lui a baillé son coup de poinyar et l'ont
» rué du clocher en bas, là où Monseigneur du Puy a
» fait grandes informations. Aucuns des conseils fu-
» rent pendus en Ronson avec des chaînes de fer et les
» autres condamnés à une amende de trente mille
» livres pour réparations des Cordeliers, pour faire le
» dortoir et audit évèque et autres pour la réparation
» du meurtre commis par les bouchers aux Cordeliers
» desdits bailli, viguier et sergent et le consulat oté
» aux habitants du Puy et lesdits consuls furent
» enterrés en un cimetière au-devant de la porte des
» Jacobins et une messe fondée pour le défunt bailli.
» (Burel.—1277.) »

On peut remarquer par ce récit combien la force du peuple s'affaiblissait à chacune de ces insurrections ; la première est couronnée par un triomphe complet ; après une lutte de trois ans, l'évêque Robert de Mehun est contraint de confirmer les anciens priviléges et d'en accorder de nouveaux ; vingt ans ne se sont pas écoulés que déjà, après une guerre de deux années, la cité, pour conserver ses priviléges, est obligée de payer une forte amende et d'exiler quelques-uns des meneurs ; enfin la dernièrre lutte se borne à une effervescence passagère, pendant laquellle le peuple se fait justice à lui-même ; mais l'évêque, se sentant mieux soutenu sans doute par le pouvoir royal, fait peser sur la ville tout le poids de sa colère et venge sur ses magistrats et ses habitants son ambition contrariée et son autorité outragée.

Il ne faut pas chercher à cette marche des événements d'autre explication que l'extension de la puissance royale, qui elle-même voyait avec déplaisir les franchises municipales et appliqua plus d'une fois tous ses efforts à les détruire ; l'arrêt du parlement de Paris qui déclara la ville désormais inhabile et incapable d'avoir grand consulat , fait partie d'une série de mesures analogues prises contre les communes. En 1305 les huit consuls de Narbonne sont condamnés à la potence, la ville privée de son consulat et condamnée à soixante mille livres d'amende. Les habitants de Clermont-Lodève avaient été condamnés, pendant les guerres des Albigeois , à la perte de leurs libertés : cette sentence est confirmée en 1306 ; à la même époque le roi fait mettre la main sur

le consulat du bourg de Narbonne ; les habitants de la ville de Pamiers sont aussi condamnés à perdre leur consulat et à quatre mille livres d'amende ; ils essaient d'en obtenir le rétablissement en offrant deux mille livres au roi, mais l'évêque et le comte de Foix en ayant offert vingt mille, le rétablissement de la commune est révoqué et sa juridiction cédée à l'évêque et au comte. Enfin à Toulouse même un arrêt du parlement condamne la ville à la confiscation de ses biens et à la suppression de la communauté, parce que les consuls ont condamné à être pendu un étudiant qui avait assassiné un capitoul, et il faut payer au roi cinquante mille livres pour obtenir le rétablissement de l'ancien état de choses.

Les bouchers condamnés comme auteurs de la sédition n'étaient pas encore exécutés que déjà l'arrêt du parlement était publié dans la ville et que le peuple avait appris que son administration municipale lui était enlevée au profit de l'évêque. Cet événement, qui fut d'*une grande amertume* aux habitants, dut laisser de profondes semences de haine entre l'évêque et la population ; mais l'émeute n'avait été amenée que par une vengeance privée ; la ville avait perdu ses chefs, elle était sous le poids de la terreur et on comprit sans doute qu'une révolte contre l'autorité royale n'aboutirait qu'à amener de nouvelles rigueurs.

Cependant le Velay n'était pas complètement pacifié. En effet, à la mort de Guilhaume de la Roue (9 août 1282), le successeur qui lui fut élu par le Chapitre, Pierre d'Estain, refusa cette dangereuse élévation, et ce ne fut que le 11 septembre 1284 que Frédol accepta

la mitre épiscopale. Cette longue vacance du siége n'est-elle pas un indice des troubles qui agitaient peut-être encore la ville et des craintes que pouvait inspirer à l'évêque l'irritation des Aniciens ?

Le consulat ne fut rendu à la ville qu'en 1343. Médicis nous a conservé, sur le rétablissement des libertés municipales, des détails précieux : « Ce que voyant les habitants du Puy, la grande désolation et opprobre en quoy ils étaient constitués, à cause que une si noble communauté ne pouvait exécuter ni faire choses sans le consentement de l'évêque, et sentant la caressance des grandes libertés desquelles paravant jouissaient paisiblement, leur causait une maxime erreur et regret ; ce que bien ennui tollérait, considérant les villes circonvoisines du Puy qui n'estaient pas de leur estoffe, qui estaient doublées de consulat par lequel entre eux communiquaient leurs affaires politiques. » Dans ces circonstances, les bourgeois se réunirent secrètement et résolurent d'envoyer des délégués au roi Philippe VI, pour obtenir d'être réintégrés en leurs *pristines libertés* et rédiger des mémoires à l'appui de cette demande. La requête des habitants du Puy devait d'autant mieux réussir auprès du roi que la trève conclue entre lui et Edouard III était sur le point d'expirer et qu'il était dans un pressant besoin d'argent pour faire face aux nécessités de la guerre. C'est là ce qui explique facilement la conduite du pouvoir royal en 1343, si contraire à celle qu'il avait tenue en 1277 : « Laquelle réintégration et liberté par le moyen d'aulcuns qui furent intercesseurs et vrais amis de la

ville, facilement obtinrent du prince *moyennant toutefois la somme de cinq mille cinq cents livres tournois.* »

La charte de rétablissement du consulat est de la plus haute importance pour notre histoire locale. Cet acte, écrit dans le latin barbare du XIVe siècle et avec toute la prolixité des documents de cette époque, peut se résumer ainsi : Après avoir rappelé dans quelles circonstances la ville avait été privée de son consulat, du droit de former une communauté, du sceau, de la bourse et de la maison communes, de la garde des portes et des clefs et de plusieurs autres droits dont elle jouissait depuis longtemps, le roi expose les motifs invoqués par les habitants pour obtenir d'être relevés du châtiment qui avait frappé leurs ancêtres. Annonçant alors qu'il est disposé à la clémence, il s'y détermine parce que les habitants du Puy sont dans l'impossibilité de pourvoir à leur défense et que leurs ressources ne suffisent plus pour s'acquitter des subventions dont ils sont tenus envers lui et aussi à cause de la dévotion qu'il a pour le sanctuaire de la Vierge Marie. En conséquence il restitue aux citoyens de la ville, pour eux, leurs successeurs et tous les habitants du Puy, les droits et la liberté dont ils jouissaient précédemment, c'est-à-dire la faculté d'élire des consuls, d'exercer le consulat, de former une communauté, université et confraternité, d'avoir un sceau, une bourse commune, une maison de ville et tous les autres priviléges qui appartiennent au consulat. Les citoyens se rassembleront quand ils le voudront pour élire leurs consuls, et ceux ainsi élus, ainsi que ceux

qui le seront à l'avenir, d'année en année, prêteront le serment accoutumé entre les mains du bailli de la cour du Puy ou de ceux qui le remplaceront, ou, à défaut de ceux-ci, devant le bailli ou juge du Velay; les consuls pourront avoir, dans le cas où la communauté le jugerait utile, des conseillers pour traiter avec eux des affaires communes, réunir la communauté, lui procurer et défendre les droits qui lui appartiennent, imposer des tailles aux citoyens et habitants pour l'utilité commune et en faire la perception, avoir deux ou plusieurs serviteurs et messagers; ils veilleront à ce que les affaires publiques soient administrées avec équité et sans fraude et exerceront toutes les charges qui seront dans les attributions des consuls des autres villes importantes de la sénéchaussée de Beaucaire; ils pourront acquérir dans la ville du Puy une maison commune pour s'y réunir et traiter les affaires communes.

Cette charte avait été rendue sans le consentement de l'évêque Jean de Chandorat, qui protesta contre l'enregistrement, prétendant qu'elle préjudiciait à ses droits : A la demande des habitants du Puy, le pape Clément VI rendit une bulle confirmant et approuvant la grâce accordée par le roi, *nonobstant la question et procès pendant à Paris entre l'évêque et les citoyens* (1346). Il s'ensuivit une transaction qui régla la situation respective des parties : la ville devait être administrée par six conseillers, dont le premier à la nomination de l'évêque et jouissant des mêmes droits et honneurs que les cinq autres, le sceau de la communauté portant pour légende : *Sigillum conciliarorum*

aniciensium ; toute juridiction était enlevée à ces magistrats ; ils avaient le droit d'imposer et de lever des tailles dans l'intérêt de la communauté et de maintenir dans chaque corps de métier l'observation des règlements.

Cet acte mit fin à la période de lutte de l'établissement du consulat. Désormais la commune est constituée sur des bases de liberté civile assez larges, mais considérablement restreintes quant à ses libertés politiques. Ses querelles avec l'évêque sont loin d'être terminées ; mais les temps ont bien changé et c'est aux divers degrés de la juridiction royale qu'il appartiendra de décider ces contestations. Du reste la liberté municipale se trouve en face d'une autre puissance plus redoutable pour elle, c'est le pouvoir royal qui marche à pas de géant vers la centralisation monarchique et qui fait subir aux franchises des communes le même sort qu'aux souverainetés féodales.

La liberté municipale décline rapidement à partir du XVe siècle : Les villes qui conservent quelque autorité militaire la perdent complètement ; la législation du XVIe siècle réunit les justices des villes aux justices royales (édit de Moulin) et soumet leurs élections au contrôle des juges royaux et leur administration intérieure à l'inspection de fonctionnaires pourvus de charges vénales. (Edit de Crémieu, 1536, édit de Henri II, 1547, création des greffiers des hôtels-de-ville, 1622 et 1633).

Le tiers-état s'attachait désormais avec moins d'ardeur à ce qui avait fait jadis sa force, parce que d'autres voies étaient ouvertes à son activité.

J'ai cru cependant qu'il y aurait quelque intérêt à étudier la vie municipale dans les dernières années de la monarchie et à rechercher ce qu'étaient devenues aux XVIIe et XVIIIe siècles ces franchises que j'avais vues conquises au prix de tant d'efforts avant que le pouvoir royal, si absolu depuis, exerçât dans notre pays autre chose qu'une autorité purement nominale.

II

LE CONSULAT AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Depuis la restauration du consulat jusqu'aux dernières années du règne de Louis XIV, les habitants du Puy avaient exercé le droit d'élire leurs magistrats ; une seule exception paraît y avoir été apportée en 1598, après la pacification du Velay ; pour cette année seulement, Henri IV se réserva la faculté de choisir les consuls sur une liste de candidats présentés par la ville. Mais les guerres ruineuses de Louis XIV inspirèrent au gouvernement l'idée de s'emparer des charges municipales, pour les transformer en offices héréditaires et les vendre au plus offrant, ou aux villes elles-mêmes si elles consentaient à les racheter, ou, comme on disait alors, les réunir au corps de ville et rentrer ainsi dans le droit d'élire elles-mêmes leurs magistrats. De tous les expédients financiers de l'ancien

régime c'est sans doute un des plus déplorables et cependant un de ceux auxquels on avait le plus souvent recours ; les annales des états du Languedoc sont remplies, pendant les deux derniers siècles, de délibérations ayant pour objet d'obtenir le rachat d'offices nouvellement créés, la plupart inutiles, parfois ridicules ; et bien souvent encore le gouvernement, au mépris des conventions intervenues entre lui et la province, ne se faisait pas faute de rétablir des charges déjà rachetées. On s'épuiserait à énumérer tous les offices qu'avait pu inventer l'ingénieuse fiscalité de l'ancien régime : courtiers et commissionnaires pour les vins et liqueurs, jaugeurs des futailles, jurés-montreurs, visiteurs, compteurs et peseurs des bois à brûler et des charbons, commissaires généraux pour la vérification des étapes, receveurs des deniers des saisies réelles, contrôleurs des actes, commissaires aux prisées de meubles, etc. Jusqu'en 1692 le gouvernement avait respecté les charges électives ; mais à cette époque un édit créa dans chaque ville et communauté du royaume des maires perpétuels et assesseurs de maires. Les motifs réels de cette mesure sont dissimulés avec soin dans le préambule de cet acte et enveloppés de prétextes politiques : on ne paraît se proposer que le bien des communautés ; on veut remédier à la cabale et aux brigues qui entourent les élections et à la partialité que montrent dans leur administration des magistrats redevables de leurs charges aux suffrages de leurs concitoyens, c'est pour ce motif que le roi veut créer des maires qui pourront exercer leurs fonctions sans passion et avec toute la

liberté qui leur est nécessaire pour conserver l'égalité dans les charges publiques. Plus tard, dans un édit de 1722, sur le même objet, le gouvernement montre plus de franchise et avoue sans détour qu'il a recours à la création des offices afin de pourvoir au payement exact des arrérages et au remboursement des dettes de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1692, les villes municipales durent se résigner à voir passer leur administration entre les mains de fonctionnaires qui ne devaient guère leurs charges qu'à leur richesse. Les nouveaux maires furent complètement substitués aux honneurs, aux droits et aux fonctions des anciens magistrats électifs. Aucun motif politique n'avait déterminé le gouvernement; il ne redoutait plus rien de l'esprit d'indépendance municipale et il est à remarquer que le pouvoir favorisait au contraire la tendance des villes à réunir au corps de ville les offices héréditaires. Pendant toute la durée du XVIIIe siècle, le Languedoc et la Provence votaient chaque année des sommes énormes pour le rachat des offices de toute nature et surtout pour celui des offices municipaux.

A la mort de Louis XIV, on voyait des villes où les fonctions communales étaient électives, d'autres au contraire où elles étaient la propriété des particuliers, d'autres municipalités encore composées en partie d'offices rachetés et redevenus électifs et d'offices possédés à titre de propriété privée. Un des premiers actes du régent fut de supprimer tous les offices, qu'ils eussent été acquis par des particuliers ou réunis aux villes; on put croire à la restauration du régime

municipal ; mais ce ne fut pas pour longtemps, car dès l'année 1722 toutes les charges créées par Louis XIV furent de nouveau mises en vente. Supprimées en 1724, elles furent encore une fois rétablies en 1733. Depuis ce troisième édit jusqu'en 1764, les villes ne jouirent du droit d'élection que lorsqu'elles furent assez riches pour acquérir les titres d'offices.

L'administration populaire du duc de Choiseul essaya de reconstituer sur des bases uniformes l'administration des villes ; deux édits de 1764 et 1765, rendus après une longue enquête, établirent dans toutes les villes de plus de 4,500 âmes une administration élective composée d'un maire, quatre échevins, six conseillers et quatorze notables ; le maire seul était nommé par le roi sur une liste de trois candidats ; les offices héréditaires étaient supprimés sans pouvoir jamais être rétablis sous aucun prétexte. Un édit particulier au Languedoc fut promulgué dans le même but au mois de mai 1766 : il devait donner à cette province une administration municipale conforme à ses anciennes franchises et un peu différente de celle que les édits de 1764 et 1765 attribuaient aux autres villes du royaume. Le préambule de l'édit s'exprimait ainsi : Les sages dispositions de l'administration établie dans les villes de notre province de Languedoc faisant déjà jouir ces communautés d'une partie des avantages que nous procurions à nos sujets, nous nous sommes déterminé à excepter notre dite province desdits édits (de 1764 et 1765). Mais cette exception laissant subsister, dans plusieurs villes, les charges levées et possédées par des particuliers, dont l'existence et la

permanence est un obstacle à la liberté anciennement accordée aux citoyens de choisir leurs officiers municipaux, nous avons jugé à propos de rétablir celles des dispositions de nosdits édits qui peuvent s'y adapter sans changer l'ordre de son administration actuelle. Vaine promesse ! Cinq ans après, le ministère de l'abbé Terray faisait dire au roi dans le préambule d'un édit de 1771 : Nous avons reconnu qu'au lieu de l'avantage que nous nous étions promis de l'exécution desdits édits, elle devenait dans toutes les villes une source d'inimitiés et de divisions, par le désir que des gens souvent incapables avaient de participer à l'administration et par la cabale et les brigues qui s'introduisaient souvent dans l'élection , donnaient lieu à des procès ruineux pour lesdites villes, retardaient l'expédition de leurs affaires communes et jetaient le trouble et la confusion dans leur administration. En conséquence, le gouvernement érigeait pour la troisième fois les charges municipales en titre d'office, faisait défense d'élire aucun maire ou autres officiers faisant les fonctions attribuées à ceux qui auraient acquis les charges nouvelles, même dans les villes qui avaient obtenu à prix d'argent la réunion des offices créés en 1733. Ces offices donnaient droit, pour ceux qui les possédaient, à des gages calculés sur le pied du denier vingt de la finance payée pour leur acquisition et prélevés sur les revenus des villes.

Enfin, pour clore cette longue série de mesures législatives contradictoires qui nous montre le pouvoir se faisant un jeu des droits de ses sujets, vendant, puis retirant, et vendant encore les fonctions les plus

importantes, il faut dire qu'à l'avènement de Louis XVI les offices héréditaires furent supprimés en Languedoc par édit du 27 octobre 1774 ; mais on saura à quel prix, puisque la province dût payer 2,500,000 livres pour le rachat des offices qui n'avaient pas été acquis par des particuliers, et rembourser un million cinq cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept livres aux acquéreurs des autres charges.

Lorsqu'on voit un gouvernement réduit à employer de tels moyens et méconnaître ses véritables intérêts au point de bouleverser toute l'organisation d'un royaume dans une de ses bases les plus essentielles, et cela sans aucun plan préconçu, uniquement pour fournir des ressources à une administration financière obérée, n'est-on pas en droit d'appliquer au régime municipal ce que M. de Tocqueville dit des états provinciaux : Une partie de la persévérance et des efforts que les princes ont mis à abolir ou à déformer cette institution aurait suffi pour la perfectionner et l'adapter aux nécessités de la civilisation moderne, si ces princes avaient jamais voulu autre chose que devenir et rester les maîtres.

Après avoir suivi le régime municipal jusque dans son extrême décadence, revenons en arrière pour rechercher quels étaient les règlements particuliers au consulat de la ville du Puy, le mode d'élection des consuls, leurs attributions et l'administration municipale pendant les deux derniers siècles.

III

ÉLECTION DES CONSULS

En 1343, lorsque la ville obtint d'être rétablie dans le droit de nommer ses magistrats, elle élut dix consuls, les deux années suivantes huit seulement, puis neuf, ensuite huit jusqu'en 1389; pendant les quatre années suivantes il n'en fut nommé que quatre, et enfin à partir de 1393, leur nombre fut fixé définitivement à six, *et tel état a duré et a été entretenu jusqu'à présent et sera tant qu'il plaira à Dieu et à la vierge Marie, patronne du Puy.* (MÉDICIS.)

Jusqu'en 1553 l'élection eut lieu le 2 février de chaque année; à cette époque, *par avis et délibération de toute la commune*, les consuls alors en charge obtinrent des lettres-patentes qui les autorisaient à faire procéder à l'élection le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine. Médicis, contemporain de ce changement, nous en donne les motifs, et ils sont précieux à recueillir pour l'administration de la ville. Au 2 février, le premier quartier des impôts dus au roi était déjà presque échu; les consuls, au moment de leur entrée en charge, s'en trouvaient débiteurs et il arrivait souvent qu'ils étaient *molestés* par le receveur général du diocèse et *qu'il leur était nécessaire de fournir argent*

de leur bourse. Au contraire, en entrant en charge le 25 novembre, ils avaient le temps d'établir l'assiette des contributions avant le commencement de l'année.

L'élection avait lieu dans la maison commune. On sait qu'elle était située dans la rue qui a gardé le nom de rue du Consulat ; jusqu'en 1364 les assemblées communales se tenaient tantôt au couvent des Cordeliers, tantôt dans un autre couvent ou dans une maison particulière ; pour remédier à cet inconvénient, les consuls acquirent, au prix de 320 francs d'or, une maison située rue Villeneuve ; en 1380 ils en firent construire une nouvelle sur le même emplacement ; elle conserva sa destination jusqu'en 1643, époque à laquelle elle fut vendue mille livres et démolie pour faire place à un jardin. Le corps-de-ville se transporta alors dans un nouvel édifice construit sur la place du Martouret où, le 11 novembre 1643, eurent lieu les premières élections d'auditeurs des comptes. Jacmon, dont les mémoires rapportent cette date, se plaint de ce changement, car nos devanciers, dit-il, avaient bien autant d'esprit que nous et s'étaient bien contentés, pendant deux cents ans, de l'ancienne maison consulaire. La maison construite en 1643 fut presque complètement incendiée le 10 novembre 1653. On sait que la plupart des archives de la ville fut perdue lors de cet événement.

Les statuts des élections consulaires, réglés en 1472, furent renouvelés en 1646 ; en voici les principales dispositions : on dressait préalablement un rôle comprenant les noms de tous les habitants susceptibles d'être nommés consuls ; il fallait qu'ils fussent domiciliés dans la ville, y payant la taille tant pour leur

industrie que pour leurs biens immeubles, d'une instruction suffisante et d'une réputation intacte.

Aucun officier du roi, de l'évêque ou du vicomte de Polignac ne pouvait être appelé à exercer une charge municipale quelconque ; la même exclusion s'étendait à ceux qui avaient procès avec la ville, à ceux qui tenaient en ferme quelque justice seigneuriale ; nul ne pouvait exercer en même temps deux charges municipales ; un intervalle de quatre années devait s'écouler entre la sortie de charge et la réélection du même individu, à l'exception des fonctions de conseillers, qui pouvaient être exercées pendant deux ans. Les fils et les frères des consuls sortants ne pouvaient être élus à leur place ; on ne pouvait élire en même temps deux parents jusqu'au troisième degré.

Le 25 novembre au matin, les vingt-trois corps de métiers de la ville, réunis séparément, nommaient chacun trois chefs de métiers qui se présentaient dans l'après-midi à l'hôtel-de-ville ; le sort désignait, parmi ces trois personnes, laquelle devait remplir les fonctions électorales ; aussitôt après, ces vingt-trois électeurs prêtaient serment par-devant les officiers de la cour commune et procédaient à l'élection conjointement avec les six consuls sortants. Toutefois l'un de ceux-ci, accompagné du secrétaire-greffier de l'hôtel-de-ville, portait à l'évêque la liste des éligibles, afin que celui-ci pût ajouter certains noms ou en supprimer quelques autres.

Les électeurs ne nommaient pas directement les consuls, c'était le sort qui devait les désigner parmi quatre candidats élus choisis au scrutin ; on appelait

cela faire l'élection par le sort des pommettes. Les électeurs nommaient successivement quatre sujets pour chaque place : pour le premier rang on désignait les gentilshommes, les docteurs et licenciés et les bourgeois ayant été deux fois consuls ; pour le second rang, trois marchands et un notaire ayant été consuls ; pour le troisième et le quatrième, trois marchands et un notaire ; pour le cinquième quatre notaires ; toutefois il fallait qu'il n'y eût pas plus d'un de ces officiers parmi les consuls ; enfin pour le sixième rang, tous les autres éligibles qui n'avaient jamais été consuls.

Voici les noms des vingt-trois corps de métiers en 1646, dans l'ordre de préséance :

1° Avocats et bourgeois.
2° Drapiers et procureurs.
3° Notaires.
4° Merciers.
5° Apothicaires.
6° Orfévres.
7° Cellatiers et ferratiers.
8° La saulnerie.
9° Pottiers et fondeurs.
10° Hôteliers et taverniers.
11° Savatiers, cordonniers et corrieurs.
12° Blanchers et pelletiers.
13° Bonnetiers et chapeliers.
14° Boulangers et pâtissiers.
15° Teinturiers.
16° Maréchaux et couteliers.
17° Chirurgiens et barbiers.
18° Selliers.
19° Tondeurs.
20° Bouchers.
21° Maçons et charpentiers.
22° Laboureurs.
23° Tisserands.

Un arrêt de règlement, rendu en conseil d'état, le 18 octobre 1683, nous donne des détails plus précis sur le mode d'élection qu'il modifie en outre sur quelques points. Sur la demande des consuls, un arrêt du

conseil avait chargé M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, de se transporter au Puy pour y recueillir tous les règlements et statuts concernant le consulat et l'administration de la ville ; dans l'impossibilité où les consuls se trouvaient, après l'incendie de 1653, de fournir aucun titre original, l'intendant fit inviter les particuliers à lui remettre tous les mémoires et documents qui seraient en leur possession et qui pourraient faire connaître les formes anciennement observées dans l'élection des magistrats municipaux. Entre autres pièces qui lui furent remises, se trouvait un règlement de 1625, arrêté par les députés de la ville et *autorisé par délibération des habitants assemblés en conseil extraordinaire*. L'intendant réunit séparément les officiers de la sénéchaussée, ceux de la cour commune et les consuls et *députés* de la ville, leur comuniqua ce règlement et leur demanda d'y ajouter leurs observations ; après en avoir conféré plusieurs fois avec les délégués de ces trois corps, il mit fin à cette espèce d'enquête administrative, et sur le vu du procès-verbal qu'il en transmit au conseil d'état, fut rendu l'arrêt de règlement qui nous occupe.

Le nombre des corps de métiers se trouve à cette époque porté à vingt-cinq ; chacun d'eux élit un certain nombre de chefs de métiers qui sont pris, savoir : cinq du premier rang, c'est-à-dire un gentilhomme, deux avocats ou médecins et deux bourgeois ; deux de chacun des second, troisième, quatrième, cinquième et huitième rang, un du sixième, un du septième, et un autre des sixième et septième rangs

alternativement, et enfin un de chacun des autres corps de métiers ; en tout, les chefs de métiers élus sont au nombre de trente-cinq. Le jour de la Sainte-Catherine, avant deux heures après midi, ils sont conduits par le baile de chaque corps à l'hôtel-de-ville, ils y prêtent serment en présence des consuls, par-devant les officiers de la cour commune ; l'élection commence aussitôt, et pendant qu'on y procède les portes de la maison commune doivent rester fermées, nul ne doit assister à l'assemblée électorale, si ce n'est le greffier de la communauté et un valet de ville, ni même entrer à l'hôtel-de-ville ; il est de même interdit à tout électeur d'en sortir avant la fin de l'élection.

Le greffier donne lecture du rôle des habitants éligibles ; les électeurs ont le droit de demander qu'on y ajoute ceux qui auraient été omis (il n'est plus question de la présentation de ce rôle à la sanction épiscopale) et ils vont ensuite aux voix pour désigner quatre candidats pour chaque place de consul ; sont seulement admis au premier rang, les gentilshommes d'extraction, ou anoblis par lettres ou par charges, les avocats, les docteurs en médecine, les bourgeois qui auront été second consul ; au second rang, ceux qui auront été troisième ou quatrième consul ; au troisième, les bourgeois et ceux qui auront été cinquième consul ; au quatrième, les marchands drapiers, les procureurs et ceux qui auront été sixième consul ; au cinquième, les notaires, les autres marchands, apothicaires, chirurgiens, orfévres ; au sixième, enfin, tous ceux qui n'auront pas été consuls, gens de bien et dignes de la charge. Les

consuls en charge vont voter les premiers et après eux chacun des chefs de métiers, en présence de deux électeurs qui veillent à ce que chacun vote pour quatre candidats différents ; le secrétaire procède ensuite au dépouillement du scrutin et arrête la liste des quatre candidats à chacune des six places. Immédiatement après ces candidats sont mandés à la maison de ville, dont les portes sont ouvertes aux habitants, et on tire publiquement au sort les noms de ceux qui doivent être élus ; cette dernière opération se fait d'une manière assez bizarre ; on introduit dans l'assemblée un enfant âgé de dix ans au plus, on lui remet quatre boulettes blanches creuses et vides, il met dans l'une d'entre elles un billet sur lequel se trouve écrit le mot de consul, les jette dans un sac, les mèle et les retire l'une après l'autre pour en donner une à chacun des quatre candidats, qui sont tenus de les ouvrir en présence de tous les assistants ; celui auquel est échue la boulette pleine est proclamé immédiatement consul. Il est expressément défendu aux consuls encore en charge et aux électeurs de s'immiscer directement ou indirectement au maniement des boulettes, à peine d'être exclus de l'entrée des conseils et charges publiques et de poursuites extraordinaires.

Tel était le système d'élection en vigueur lors de la création des maires perpétuels en titre d'office. On voit qu'au Puy comme dans la plupart des villes du Languedoc la noblesse et la bourgeoisie étaient à peu près placées sur le même rang ; on sait que dans cette province les bourgeois avaient toujours pu acquérir des terres nobles ; aussi ces deux classes de la société

furent souvent guidées par les mêmes intérêts, et les règlements municipaux de notre ville sont une preuve évidente que la noblesse n'attachait pas moins de prix que la bourgeoisie à la conservation de ces charges consulaires qu'elle fut fréquemment appelée à remplir. Malheureusement on voit aussi par ces mêmes statuts, en combien de fragments était divisée la bourgeoisie elle-même, et combien de petites vanités venaient y semer la division. C'est ainsi qu'on voit distinguer avec soin les marchands des bourgeois, et par cette dernière qualification on entend désigner ceux des membres de la classe moyenne, qui ne s'adonnent à aucun travail lucratif et trouvent dans leur fortune le moyen de vivre avec bienséance.

Nous avons encore un autre exemple de l'acharnement avec lequel les corporations revendiquaient leurs droits de préséance les uns sur les autres, dans la grande lutte que le corps des procureurs soutint à ce sujet contre celui des notaires et des marchands. En 1635 un arrêt du parlement et une ordonnance de l'évêque les autorise à passer les premiers aux processions : protestation des notaires ; nouvel arrêt, et à la procession de la Fête-Dieu les procureurs prennent triomphalement le pas sur leurs adversaires. On peut voir dans le curieux procès-verbal des élections consulaires de 1766, publié par la commission des recherches historiques, un autre épisode de cette même lutte.

Les élections consulaires furent encore deux fois réglémentées par le pouvoir royal, avant la révolution de 1789.

L'édit de 1766, qui supprimait les charges héréditaires, simplifia le mode d'élection et attribua la nomination des magistrats municipaux aux conseils de ville renforcés, sans aucun tirage au sort ; nous verrons bientôt, en parlant des conseils politiques, comment étaient composées ces assemblées : qu'il suffise de dire, quant à présent, que toutes les fois qu'il s'agissait d'élire les consuls, l'assemblée du conseil politique renforcé était présidée par le premier officier du roi dans les siéges de justice ; au Puy, c'était le juge-mage à la sénéchaussée, et le procureur du roi au même siége y remplissait les fonctions de ministère public. Le procès-verbal de 1766 est le premier qui constate une élection faite d'après ce nouveau règlement.

L'édit du 27 octobre 1771, portant suppression des charges créées en 1771, décida, *dans le but de procurer aux villes une administration éclairée et suivie et pour remplir le vœu des états du Languedoc*, que le premier consul élu ayant titre de maire, en exercerait les fonctions pendant quatre années, le second, ayant le titre de lieutenant de maire, pendant trois années : tous deux devaient être rééligibles. Quant aux autres consuls, ils devaient à l'avenir être réélus par moitié seulement chaque année.

Enfin des lettres patentes du 11 avril 1783 décidèrent que la place de premier consul serait occupée alternativement par un gentilhomme et par un avocat ou un médecin.

On a vu que, dans la transaction de 1349, l'évêque se réservait la nomination au premier chaperon consulaire ; il ne paraît pas que le prélat ait joui longtemps

de ce droit, qui finit par lui être définitivement enlevé. En effet, nous avons des lettres de Louis, duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, du 27 avril 1382, adressées au parlement de Paris, par lesquelles il lui fait connaître que le pape a interdit à l'évêque d'inquiéter les consuls, et requiert la confirmation de l'édit du roi sur la restitution du consulat au Puy; le parlement lui-même, par un arrêt du 19 juillet 1404, décida, sur la contestation pendante entre l'évêque et les consuls, que la ville créerait ses consuls, conformément aux lettres du roi Philippe VI.

A la fin du XVIIIe siècle, l'évêque et le vicomte de Polignac revendiquèrent encore le droit de nommer chacun alternativement le premier consul; de longs mémoires furent publiés de part et d'autre; pour l'évêque et le vicomte, on invoquait les termes de la transaction de 1349, qui attribuait au prélat le droit de nommer le premier consul, et le traité de pariage qui, en transmettant au roi la moitié des droits de l'évêque, l'avait associé à celui dont il est ici question. On prétendait, en outre, qu'en 1694 la communauté ne cherchait pas à contester ce droit; en 1739, disait-on, quelques avocats ayant porté plainte de ce qu'au préjudice de l'édit de 1683, l'évêque et le vicomte faisaient alternativement choix du premier consul, le comte de Saint-Florentin adressa par ordre du roi une lettre aux consuls du Puy, dans laquelle il leur rappelait qu'un arrangement avait été conclu par l'intermédiaire de M. de Bâville, intendant du Languedoc, que cet arrangement avait été approuvé par arrêt de 1717 et que le roi entendait qu'il fût désormais suivi; en conséquence,

les droits de l'évêque et du vicomte devaient être respectés. Toutefois, les avocats, qui pouvaient aspirer au premier chaperon, devaient y être admis concurremment avec les gentilshommes et autres qui avaient droit d'y prétendre. Mais après l'édit de 1766, qui rendait aux villes le droit d'élection, la communauté, s'appuyant sur les termes de cet acte, refuse de nouveau de présenter à l'évêque trois sujets parmi lesquels il aurait à choisir le premier consul; en 1766, ainsi que le constate le procès-verbal dont j'ai parlé plus haut, les électeurs, auxquels avait été signifié un acte de protestation, à la requête du vicomte de Polignac, nommèrent d'abord un sujet pour le premier chaperon, puis trois candidats qui devaient être présentés au vicomte, mais on décida que provisoirement Me de la Croix Duchamp, élu premier consul, en ferait les fonctions jusqu'à ce que la contestation serait décidée par la justice. En 1768, sur la protestation qui lui avait été adressée par l'évêque, le roi donne des lettres patentes qui ordonnent au conseil de ville de présenter, chaque année alternativement, trois gradués et trois nobles. C'est sur ces prétentions que s'engagea un procès devant le parlement de Toulouse : il fut terminé par arrêt du 30 mai 1770 (V. Arnaud), qui rejetait la demande de l'évêque et du vicomte de Polignac.

Au nom de la communauté, on avait produit divers titres qui établissaient par leur pratique constante que les élections consulaires s'étaient, de toute ancienneté, faites en la forme indiquée par les statuts de 1646 et le règlement de 1683. On citait à l'appui deux arrêts du conseil, du 11 juin 1657, décidant qu'on continuerait à

observer le règlement de 1625, de tous points conforme à ce que j'ai dit plus haut en analysant l'acte de 1646; on ajoutait que si le roi, en 1694, avait voulu faire cesser quelques troubles passagers, il n'avait pas entendu porter atteinte aux franchises de la ville; les évêques eux-mêmes avaient reconnu le peu de fondement de leur prétention; car, en 1669, Armand de Béthune, alors évêque, dans une lettre écrite aux consuls, proteste de son éloignement à se mêler de l'élection des consuls: « Je n'ai rien souhaité, dit-il, que de vous procurer un règlement pour vous rétablir la liberté des suffrages et vous donner lieu de choisir vos consuls. » Enfin, la communauté invoque en sa faveur la possession constante du droit d'élection, depuis 1684 jusqu'en 1739; quant à ce qui s'est passé depuis, jusqu'en 1765, cela ne peut tirer à conséquence, les élections consulaires ayant été alors suspendues.

IV

DROITS HONORIFIQUES DES CONSULS

CÉRÉMONIAL

Les magistratures municipales furent toujours, en Languedoc, entourées d'un appareil solennel qui se conserva jusqu'à la fin de leur existence, et qui contrastait fréquemment avec la position sociale et les

occupations journalières de ceux qui en étaient revêtus. Chacun de nous a pu voir, soit dans le tableau de la procession de la peste, à la cathédrale, soit dans l'église de Saint-Georges, nos six magistrats municipaux dans leurs longues robes rouges, telles qu'ils les portaient depuis 1393 dans les jours de grande cérémonie.

On doit bien penser que l'installation des nouveaux magistrats se faisait en grand appareil. Aussitôt après leur élection, ils reçoivent la visite des principaux habitants de la ville et du peuple qui vient les saluer au son des violons, trompettes et tambours, *le peuple ayant toujours beaucoup honoré et aymé lesdits consuls,* dit un acte de 1660.

Le 26 novembre, lendemain de l'élection, chacun des consuls sortants va prendre son successeur pour le conduire à l'hôtel-de-ville, d'où ils se rendent tous en corps à la cour commune, les anciens en robe rouge et les nouveaux en robe bourgeoise, pour y faire prêter par ces derniers le serment de maintenir le peuple dans l'obéissance du roi et le service du seigneur évêque. Aussitôt après, ils vont entendre la messe dans l'église de Notre-Dame et, en sortant, ils rendent visite à l'évêque, au juge-mage et aux conseillers de la sénéchaussée, réunis dans la chambre du conseil; enfin ils retournent à l'hôtel-de-ville où les consuls sortants remettent les clefs de la ville à leurs successeurs.

Le lendemain 27 novembre, les anciens comme les nouveaux consuls vont entendre une messe dans la chapelle de l'hôtel-Dieu et faire des aumônes aux pauvres. Les jours suivants, revêtus de leurs chaperons

seulement, ils se rendent aux couvents des Cordeliers, Pères Prêcheurs, Carmes et Sainte-Claire.

Il était encore d'autres occasions solennelles où les consuls paraissaient en public dans tout l'appareil de leur dignité.

Aux processions de la Fête-Dieu, les six consuls portaient le dais, escortés par les valets de ville portant six flambeaux de cire avec des écussons aux armes de la ville. Une transaction du 20 mars 1478 leur avait accordé ce droit, à moins qu'il n'y eût d'autres notables seigneurs ou barons qui voulussent le porter. Leur rang dans toutes les cérémonies religieuses était soigneusement désigné et maintenu.

En 1572, les officiers de la sénéchaussée et ceux de la cour commune étant en contestation avec les sonsuls sur la préséance, un arrêt du parlement de Toulouse donna le pas aux officiers de la sénéchaussée, décida qu'immédiatement après viendraient, du côté droit, les baillis et juges de la cour commune, et à gauche les consuls, et conserva aux consuls le droit de porter le dais aux processions.

Le jour de Noël les consuls faisaient des visites, accompagnés par le capitaine général, le syndic et le panetier, afin de maintenir *la livrée plus redoutable aux méchants et considérable aux gens de bien.* Le lendemain, le capitaine général, accompagné du roi des arquebusiers, s'en allait visiter les consuls dans leurs maisons, *marchant en armes par la ville;* le premier consul recevait le roi des arquebusiers et lui mettait l'épée au côté.

Médicis s'occupe assez longuement du costume des

consuls ; il nous raconte minutieusement en quelles occasions ils prenaient leurs robes rouges : c'était d'abord à toutes les fêtes et les jours de dimanche, à l'entrée dans la ville d'un prince ou d'un légat, d'un cardinal ou même d'un seigneur de haute dignité, aux processions, aux funérailles de l'un d'entre eux. Notre vieux chroniqueur se plaint avec amertume que, de son temps, « les choses soient tombées en cette insta-
» bilité, déraison et mépris que les consuls ne daignent
» porter à grand'peine leurs chaperons, ni à moitié du
» temps leurs robes rouges, mais vont par la ville
» comme gens égarés, ne records de la tradition et
» enseignements des honorables costumes de leurs
» devanciers. Mais ils font aujourd'hui leurs robes
» consulaires rebrassées encolletées, que semblent
» plutôt à leurs barbiers ou ménétriers qu'à leurs
» prudhommes, et leurs bonnets comme un soudard
» de guerre, oubliant qu'un consul est entre tous au-
» tres habitants esleu modérateur pour régir et admi-
» nistrer, comme prudent, pacifique et débonnaire
» citoyen, les affaires communes et publiques et n'est
» digne de son sens rassis de se ainsi forvoyer et dé-
» guiser. »

Médicis nous rapporte également que le roi Charles VI permit à l'hôtel-de-ville d'employer vingt livres au lieu de dix à l'achat des robes des consuls ; dans les derniers temps, chaque consul avait droit à cent cinquante livres pendant la durée de ses fonctions, pour subvenir à cette dépense. Le premier consul recevait trois mille livres de la province pour les frais de son voyage pendant la session des états. Les consuls étaient

exempts du logement des gens de guerre, charge qui fut très-lourde pendant la plus grande partie de ces derniers siècles.

V

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Sous Louis XIV et Louis XV les villes étaient administrées par des maires, échevins ou consuls, tantôt électifs, tantôt à la nomination du roi, tantôt encore remplissant leur charge moyennant finance, qui composaient ce qu'on appelait le corps-de-ville, et par une assemblée plus ou moins nombreuse de notables qui y siégeaient, soit en vertu d'un droit qui leur était propre, soit à titre de délégués choisis par les corporations et les corps de métiers.

Dans notre ville en particulier, le corps-de-ville, chargé collectivement de l'administration de la cité, se composait de six consuls, d'un procureur du roi à l'hôtel-de-ville et d'un secrétaire greffier ; à côté d'eux se trouvait placé un conseil de trente personnes prises parmi les gentilshommes, avocats, médecins, bourgeois, marchands, notaires et anciens consuls. Cette assemblée était nommée chaque année, trois jours après l'élection consulaire, par les électeurs qui avaient procédé à celle-ci ; à cet effet ils élisaient dix-huit

conseillers nouveaux qui, avec six autres pris parmi les membres sortants et les six consuls de l'année précédente, élus de droit, formaient le nombre total de trente. (Règlement de 1683.)

En outre de cette assemblée qui se réunissait fréquemment, il y avait encore le conseil général auquel étaient portées seulement les affaires extraordinaires, et qui se composait de trente conseillers ordinaires, des chefs de métiers électeurs pour l'année courante et de tous ceux qui avaient exercé les charges consulaires. C'est là ce qui depuis bien longtemps avait remplacé l'assemblée générale à laquelle tous les habitants étaient convoqués. A l'époque où nous sommes arrivés, ce n'est plus le peuple entier qui nomme ses magistrats et donne son avis sur les affaires publiques; les charges municipales tendent de plus en plus, surtout dans les petites villes, à devenir le partage exclusif de quelques familles; même dans le Languedoc où les anciens règlements, maintenus autant que possible par l'administration des états de la province, conservent plus de vitalité aux priviléges municipaux, et où les conseils des villes, au lieu d'être composés de membres-nés, sont en général le produit de l'élection, les communautés d'un ordre inférieur suivent cette loi commune; ainsi, je vois divers arrêts du parlement de Toulouse, ceux entre autres du 29 avril 1710, du 14 décembre 1732 et du 17 décembre 1738, défendre aux conseils de chercher à se continuer en place pendant plusieurs années, à la faveur de prétextes plus ou moins plausibles, de composer les conseils des communautés de gens illittérés ou placés sous leur dépendance, et de soustraire du

greffe les délibérations ; je vois encore une ordonnance de l'intendant, du 24 février 1724, rendue à la requête du syndic de la province, condamner à dix livres d'amende les conseillers qui négligeront d'assister aux assemblées.

Il est donc probable que la masse de la population, écartée de plus en plus des affaires publiques, cessait d'y porter un aussi vif intérêt que par le passé et en abandonnait plus volontiers la direction à la haute bourgeoisie ; aussi on voit par la composition du conseil ordinaire, telle que la prescrit l'ordonnance de 1683, que les artisans en devaient être à peu près exclus, quoiqu'il se trouvât des hommes de cette classe parmi les électeurs qui le nommaient.

L'édit de mai 1766 apporta quelques modifications dans l'organisation municipale du Languedoc. Le conseil politique ordinaire fut désormais composé, outre les consuls, de vingt-quatre personnes prises parmi les plus forts contribuables de chaque classe des habitants domiciliés, et renouvelable chaque année par moitié ; il nommait lui-même annuellement un nombre de notables égal à celui de ses membres, choisis d'après les mêmes règles et pour une année seulement. Ceux-ci, réunis au conseil politique ordinaire, formaient ce qu'on appelait le conseil politique renforcé. Le lendemain de son élection, cette assemblée ainsi composée nommait les officiers municipaux, puis procédait au renouvellement de la moitié du conseil politique ordinaire, et à la fin de l'année elle désignait ceux qui devaient, dans le courant de l'année suivante, faire partie du conseil renforcé.

Cette nouvelle organisation, malgré la recommandation de choisir les conseillers parmi les habitants de toute classe, était plus favorable à l'oligarchie municipale que celle du règlement de 1683, puisque c'étaient les membres de l'administration qui étaient appelés à désigner eux-mêmes leurs successeurs.

Mais c'est surtout l'assujétissement absolu au pouvoir central, représenté par l'intendant de la province, qui est le fait dominant de cette époque.

Déjà d'après le règlement de 1683, aucune assemblée du conseil ne pouvait avoir lieu sans l'assistance d'un juge de la sénéchaussée, à peine de nullité des délibérations; divers édits rendus dans le courant du XVIIe siècle avaient défendu aux villes d'établir aucune taxe nouvelle, aucun octroi, de vendre leurs biens, d'en acquérir de nouveaux, de faire emploi de l'excédant de leurs recettes, de contracter un emprunt, d'intenter ou de soutenir un procès sans une autorisation de l'intendant et le plus souvent un arrêt du conseil d'état. On connaissait donc complètement, avant 1789, le régime de la centralisation et de la tutelle administrative.

Toutefois, quelque restreint que fût devenu le pouvoir des magistrats municipaux en face des représentants de l'autorité centrale, il ne sera peut-être pas inutile d'essayer de rappeler quelques-unes de leurs attributions et de rechercher par-là si la ville n'avait pas encore intérêt à conserver à sa tête des élus de son choix pour maintenir ses droits, veiller à son administration et proposer tout au moins les mesures les plus conformes aux besoins des habitants.

Et d'abord, les consuls avaient conservé un droit politique des plus importants, attaché à leurs charges quoique étranger aux fonctions municipales ; le premier d'entre eux était député du tiers-état pour le Velay aux états généraux de la province, où il siégeait après les consuls de Toulouse, Montpellier, Nîmes, Carcassonne et Narbonne ; les six consuls faisaient de même partie des états particuliers du Velay. Quoique ces fonctions ne fussent pas remplies en vertu d'une délégation spéciale, l'histoire du Languedoc prouve facilement que les députés du tiers tenaient aux états une place importante, et que c'est à leur initiative et au concours que leur prêtait souvent le clergé que la province fut redevable des bienfaits de cette administration à peu près unique en France.

Dans l'intérieur de la cité, les fonctions des consuls, à part la qualité d'officier de l'état civil dont ils n'étaient pas pourvus, différaient peu de celles des maires actuels ; seulement, au lieu d'une administration concentrée entre les mains d'un seul fonctionnaire, on avait une administration collective présidée par le premier consul.

Les fonctions des consuls étaient principalement relatives à la police de la ville ; ils ne prenaient pas eux-mêmes d'arrêtés réglémentaires, mais ils assistaient, avec voix délibérative, aux conseils de police tenus par les officiers de la sénéchaussée, et les devoirs de leur charge les obligeaient à surveiller l'exécution de toutes les mesures d'ordre arrêtées par cette assemblée, à maintenir la propreté et la salubrité des rues, police des marchés, à veiller à ce qu'aucun

bâtiment ne menaçât ruine, à prendre toutes les dispositions exigées par les circonstances en cas d'incendie ou de maladie épidémique ; ils devaient également pourvoir au logement des gens de guerre et maintenir les règlements des différents corps de métiers ; c'étaient eux qui fixaient le prix du pain et devaient vérifier l'exactitude des poids. Dans ces différentes fonctions ils étaient assistés de deux officiers nommés par eux, et dont les charges furent supprimées par le règlement de 1683, le capitaine général et le panetier ; ce dernier s'en allait, accompagnant l'un des consuls et portant une balance, dans toutes les boutiques de boulangers pour procéder au pesage du pain, dont la confiscation était prononcée au profit de l'hospice quand le poids était défectueux ; le capitaine général, sous l'autorité des consuls, avait la garde des clefs des portes de la ville.

Les consuls étaient encore juges de police, et en cette qualité pouvaient prononcer des amendes et jusqu'à huit jours d'emprisonnement. La tour de la porte St-Gilles a longtemps servi de prison municipale. Les six valets de la maison de ville étaient nommés par eux, et on peut, dans le tableau de la peste, les voir accompagnant les consuls revêtus de leur costume.

Deux des consuls étaient membres des bureaux de l'hôtel-Dieu, composé de onze personnes, dont l'évêque président, et deux bourgeois.

Les consuls choisissaient celui d'entre eux qui devait exercer les fonctions de receveur municipal, c'était ordinairement le second.

Ils passaient les baux des octrois de la ville et affermaient ses biens patrimoniaux; ils procédaient à l'adjudication publique des travaux que la ville avait à faire exécuter; si le chiffre de la dépense excédait cent livres, elle devait avoir lieu en présence du jugemage. Les consuls ne pouvaient ni directement ni indirectement se rendre fermiers ou adjudicataires, les fermiers ne pouvaient se dessaisir du prix des baux que sur un mandement signé de deux consuls au moins, mais un édit du trente avril 1697 leur défendait de se charger des sommes destinées à solder les dépenses ordinaires des villes. La science de réglémentation administrative était allée loin en cette matière. Les magistrats municipaux avaient dû, à la suite d'un édit du 28 novembre 1681, remettre à l'intendant un état des revenus de la ville, sur lequel celui-ci dressait un budget de ses dépenses ordinaires et l'arrêtait lui-même si le chiffre n'en excédait pas 4,000 liv., ou 2,000 liv., ou 1,000 liv., suivant l'importance des villes; dans le cas contraire, le règlement était rendu par le conseil d'Etat. Les dépenses ordinaires des villes devaient être soldées avec les revenus de leurs octrois et de leurs biens patrimoniaux; les fermiers, sur le mandement des consuls, pourvu qu'il fût relatif aux dépenses fixées par les lettres patentes, remettaient les prix de leurs baux aux collecteurs qui étaient chargés d'acquitter les dépenses, conformément au préambule du rôle des impositions; s'il n'y avait aucune affectation spéciale de ces revenus, ils étaient portés à titre de moins imposé sur les tailles à la charge de la communauté.

Il en était de même quand les villes avaient été autorisées à contracter un emprunt ou à établir un impôt pour une dépense extraordinaire; les deniers empruntés ou levés sur les contribuables devaient être versés par les collecteurs, en présence des consuls, entre les mains de ceux à qui ils étaient dus.

Les consuls avaient encore à adjuger la collecte des tailles ou à nommer des collecteurs forcés. La part de cet impôt, assignée par les états du pays à chaque communauté, était d'abord répartie entre les contribuables par quatre calculeurs d'assiette ou co-équateurs choisis par les électeurs chefs de métiers.

Les consuls faisaient ensuite publier la levée des tailles pendant trois dimanches consécutifs, et si personne ne voulait se charger volontairement de ces fonctions, ils désignaient, le premier dimanche de mars, les habitants qui seraient tenus de les remplir, à raison d'une remise proportionnelle. Les consuls étaient responsables de la levée de la taille aussi bien que les collecteurs, et cette responsabilité n'était pas toujours purement comminatoire; on voit en effet un arrêt du conseil d'état du 13 janvier 1722 qui permet aux receveurs des tailles de faire exécuter leurs contraintes contre les collecteurs, leurs cautions, les consuls perpétuels ou électifs des villes, et même contre les membres du conseil politique, qui avaient charge d'admettre les cautions des collecteurs, qu'ils eussent ou non assisté aux délibérations (édit du 20 septembre 1689); et plusieurs arrêts de la cour des aydes de Montpellier confirment ces droits aux receveurs des tailles (arrêts du 5 mars 1705, 12 avril 1709)

contre le premier consul de Pézenas ; sauf aux consuls à recourir contre les collecteurs, s'ils étaient reliquataires, ou, dans le cas contraire, contre la communauté.

Les consuls rendaient leurs comptes à quatre auditeurs élus par les mêmes électeurs et pris parmi les anciens consuls, les chefs de métiers et les conseillers, et non parents ni alliés des consuls. Quinze jours après être sortis de charge, les consuls remettaient leurs comptes au greffier de la ville, et après avoir été transmis au procureur de la cour commune, ils étaient vérifiés par les auditeurs, ainsi que toutes les pièces justificatives produites à l'appui. Après la clôture des comptes, le juge-mage et les officiers de la cour commune se rendaient à la maison consulaire, et sur les réquisitions du procureur du roi et le rapport des auditeurs, rendaient leur sentence d'homologation.

Les consuls réunis formaient, avec le procureur du roi à l'hôtel-de-ville et le greffier, l'assemblée du corps-de-ville ; les membres du conseil ordinaire avaient le droit d'assister à toutes leurs délibérations, mais la convocation du conseil entier n'était obligatoire qu'une fois par mois ; les consuls devaient lui soumettre toutes les affaires ordinaires de la ville. Ses délibérations devaient être signées de tous les membres présents, sauf à ceux qui auraient été en minorité à adresser un mémoire au contrôleur général des finances.

Quant aux affaires extraordinaires, elles étaient portées au conseil général, remplacé depuis par le conseil

politique renforcé. C'était à lui qu'il appartenait de décider les questions d'emprunt, d'aliénation de biens communaux, d'acquisitions, d'établissement d'octrois ou de taxes nouvelles, de procès à entreprendre ou à soutenir, toujours sous la réserve de l'approbation ultérieure du pouvoir central. L'édit de 1681 défend d'ailleurs aux communautés tout emprunt qui n'aurait pas pour but de pourvoir à la subsistance des troupes ou au rétablissement des églises paroissiales, des presbytères, aux constructions de chemins, portes, murailles ou autres travaux publics, aux frais des procès et aux dépenses nécessitées par les épidémies.

Le conseil général avait encore à entendre les comptes du produit et de l'emploi des deniers communaux. Enfin c'est lui qui nommait le greffier et le procureur du roi à l'hôtel-de-ville, lorsque ces charges n'étaient pas érigées en titre d'office. Le greffier était nommé pour un espace de temps indéfini; le procureur du roi pour six années seulement; ce dernier assistait à toutes les assemblées avec voix délibérative, mais il n'exerçait par lui-même aucun acte d'administration; son rôle se bornait à surveiller et à contrôler les administrateurs, et à remplir auprès d'eux les fonctions du ministère public.

L'administration municipale dépendait en outre, à certains égards, des Etats de la province, qui exerçaient aussi un contrôle actif sur la situation financière des communautés comme des diocèses. Les syndics généraux du Languedoc pouvaient intervenir, au nom des états, dans toutes leurs affaires particulières et former devant l'intendant ou les cours de justice toutes

les demandes qu'ils jugeraient nécessaires à leurs intérêts.

Tels sont les principaux traits de notre organisation municipale aux dernières époques de la monarchie. Je crains que l'aridité de ces détails administratifs n'ait paru quelquefois fastidieuse ; il y a loin en effet de cette société si fortement réglémentée dans tous les actes de son existence publique aux luttes émouvantes et aux naïves légendes de l'âge héroïque du consulat. Mais n'est-ce pas à l'étude approfondie des institutions, depuis le sommet de l'échelle jusqu'aux derniers détails de l'administration d'une ville de province, qu'il faut demander le secret des générations passées et les enseignements que l'histoire garde pour l'avenir ? Si modestes que soient les limites de ce travail, c'est là le but que je me suis proposé en réunissant quelques documents sur les communautés du Languedoc et spécialement sur la ville du Puy aux deux derniers siècles.

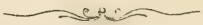

LE GÉANT

DU

ROCHER DE CORNEILLE

AU PUY-EN-VELAY

PAR M. AYMARD

Vice-Président de la Société académique du Puy

I

La ville du Puy est, en partie, assise sur les pentes du mont Anis que surmonte le rocher volcanique de Corneille. Ce vaste dike, dont le sommet est à 132 mètres au-dessus du fond de la vallée, présente, sous tous ses aspects, des masses énormes et abruptes qui ont un véritable cachet de grandeur.

Largement démantelé au sud-ouest par la main du temps et par celle des hommes, le roc, en d'autres points, paraît avoir mieux conservé son ancienne

configuration ; à l'est surtout il semble n'avoir subi, depuis bien des siècles, aucun changement notable, et l'on y voit d'antiques anfractuosités que les lierres tapissent de leur sombre feuillage. Sur ces fonds obscurs se détachent de grandes roches qui, teintées en clair par les lichens, produisent, sous les rayons du soleil, d'énergiques oppositions d'ombre et de lumière.

Vu à distance, un de ces accidents de structure provoque particulièrement l'attention : il dessine une tête colossale dont le profil semble accuser les traits mâles de quelque personnage héroïque ; on nomme cette figure *la tête d'Henri quatre*. Une certaine ressemblance s'y révèle, en effet, dans le galbe du visage : c'est surtout le nez aquilin ; ce sont aussi, mais moins accentués, l'œil, la bouche, la moustache, le menton un peu allongé, tels que les offre sur les monnaies l'effigie du bon roi. Toutefois, cette tête qui se relève et regarde fièrement l'horizon, a, dans sa pose, je ne sais quel air de suprême noblesse qui n'existe pas au même degré dans les portraits d'Henri IV. Naguères, l'illusion était plus complète, alors qu'on y voyait la barbe et la collerette, ou *fraise*, que formaient des buissons et les hauts branchages de quelques arbres aujourd'hui détruits.

Cette image, dont la hauteur est d'environ dix mètres, a été signalée souvent dans les descriptions de la ville du Puy, mais seulement à titre de curiosité pittoresque, comme on cite l'image de Napoléon dans les glaciers du Mont-Blanc, le Vercingetorix de Royat, le Capucin du mont Dore, etc.

Toutefois, dans une localité riche en souvenirs de tous les âges, on se demande si, avant d'avoir reçu son

appellation actuelle, ce monument de la nature, qui porte l'empreinte en quelque sorte indestructible d'une haute antiquité, n'avait pas frappé l'imagination populaire, s'il n'avait pas sa légende et s'il ne serait pas possible de le rattacher, au moins par son ancien nom, à quelque lointaine tradition des origines locales.

L'intéressante énigme qu'éveille ainsi l'induction, nous sollicitait à interroger d'anciens documents, et des textes nombreux nous ont bientôt appris qu'en effet cette figure surhumaine devait être connue longtemps avant le règne d'Henri IV, nous autorisant à y voir une image de ces géants très-populaires sur tous les points de la France et dont la mystérieuse tradition remonterait, dit-on, jusqu'à l'époque celtique.

I

Aucun témoignage, il est vrai, ne mentionne l'image elle-même ; mais son appellation ancienne est dévoilée, dans les documents, par le nom aujourd'hui oublié de l'endroit que ce jeu de la nature a rendu depuis longtemps remarquable.

Ce lieu est très-bien désigné dans un acte que relate un *inventaire des titres de l'université de Saint-Mayol*, et dont voici le sommaire :

« Vente faite à l'universite de St Mayol par Jean » Guitard chanoine de 40 sols assignes sur une maison » du chapitre au terroir de Corneille dict *del geant*

» confrontant du dessus et dung coste avec la muraille
» de la ville du Puy du dessous avec le vergier de
» leglise St-Agrepve un passage au milieu. le 6 jan-
» vier 1496 (1).

Il est facile de reconnaître ici *le terroir* occupé aujourd'hui par la partie supérieure des jardins du Séminaire, qui est située au lieu même où le roc représente la tête d'Henri IV : *au-dessus et d'un côté*, c'est-à-dire au nord et à l'est, on voit encore *la muraille de la ville ; au-dessous*, c'est-à-dire au sud, *le verger* est représenté par une partie du jardin et de la cour du séminaire où existent des vestiges de *l'église Saint-Agrève,* église qui est, d'ailleurs, indiquée au même point sur un plan conservé au secrétariat de l'évêché (2). *Le passage au milieu* dut être supprimé lorsque le Séminaire eut acquis, dans le cours du XVIIe siècle, la collégiale Saint-Agrève. A sa place existe une terrasse, à l'extrémité de laquelle on retrouve une ancienne porte de ville, aujourd'hui murée, à laquelle conduisait ce passage et dont nous avons à examiner aussi la curieuse dénomination.

Le cloître, dans lequel était compris le terroir du géant, formait autrefois la partie la plus haute de la

(1) L'inventaire est de 1621. Voir page 2. (Archives départementales.)

(2) Ce plan, qui paraît avoir été fait dans le cours de la première révolution, mentionne, en effet, la *ci-devant* église cathédrale, le jardin du *citoyen* Lambert, etc. Il fut motivé, sans doute, par un litige qui nécessita l'application exacte d'anciens titres, d'après lesquels sont relatés, à diverses dates, les noms des possesseurs de maisons, les églises, établissements religieux, les quartiers, rues et ruelles, situés au voisinage de la cathédrale.

ville qui, distincte de la communauté urbaine, était soumise à la juridiction du chapitre de la cathédrale, et défendue par une enceinte particulière de murailles. Outre les portes établies entre le cloître et la ville proprement dite, il y en avait trois qui donnaient issue dans la campagne : c'étaient « le portal Saint-Robert, le portal Saint-Agreve et *la porte en Jayant.* »

C'est vers l'an 1545 que notre chroniqueur Médicis a consigné cette dernière donnée dans son livre manuscrit *de Podio* (tom. I, fol. 87). Gissey, dans ses *Discours historiques de Nostre Dame du Puy* (1620, p. 115, et édition de 1644, p. 120), relate également, mais dans un ordre plus conforme à leur position respective, ces « trois portes et yssues sur les champs qui sont, dit-il, » les portes de Sainct Robert, *de Jayant*, de S. Ag- » greue. »

Or, le mot *jayant* n'est ici qu'une variante de *géant*, comme le prouve la chronique de Jean Burel sur la ville du Puy :

« Audit an (1574) arriva au Puy ung grand homme » comme ung *jayant* de grandeur de neuf pieds et » demy... que faloit donner un sol pour le veoir... » (1).

On remarquera que la même forme du mot, sauf une légère variante, se retrouve dans celui de *Gayant* que les habitants de Douai donnent à une image gigantesque qu'ils promènent en triomphe dans leurs fêtes communales et qu'ils appellent, en outre, *Jéhan Gélon.*

1) *Chronique manuscrite*, tom. I, p. 93. (Bibliothèque du Musée.

Déterminons maintenant la position qu'occupait la porte *en Jayant* dans l'enceinte claustrale. Si nous interrogeons notre chroniqueur Médicis, il nous répond qu'au jubilé de 1524 les consuls de la ville, ayant arrêté des mesures de police pour faciliter la circulation des pèlerins, décidèrent que ceux-ci, après avoir fait leurs dévotions dans l'église cathédrale, « sortiraient par la » porte devers St Jehan, passant les uns vers la grande » escole, tirant vers la maison de Chalancon et cha- » pelle de St Pierre le Vieulx et tireraient oultre, pre- » nant le chanton a main gauche, allant vers *la porte* » *en Jayant*, prendraient le violet ou ruete qui des- » cend vers la porte St-Agreve, et de la out bon leur » semblerait (1). »

L'itinéraire est clairement tracé, et avec l'aide du plan conservé à l'évêché, à l'aide des restes encore reconnaissables de *la chapelle de Saint-Pierre-le-Vieux*, autrement dite *chapelle Sainte-Catherine* (2), et des vestiges de deux *ruètes* conduisant l'une à la porte Saint-Agrève, l'autre se dirigeant vers le passage mentionné dans l'acte de 1496 déjà cité, on arrive à une ancienne porte de ville qui est aujourd'hui murée. C'est là, sans doute, *la porte en Jayant*, c'est-à-dire en ce *terroir du Géant*, où l'on voit la tête d'Henri IV (3).

(1) *Chronique manuscrite*, t. I, fol. 98. (Bibliothèque du musée.)

(2) « En ladite année (1605) fust fondee en cette ville la religion de madame » Ste Catherine de Seyne en lesglise de St Pierre le Vieulx. » *(Chronique de Burel*, t. I, fol. 428.)

(3) Nous insistons sur le sens précis de cette dénomination qui s'appliquait bien plus au terroir qu'à la porte elle-même. Ordinairement on l'appelle *la porte*

La même appellation *Jayant* apparaît également en 1428, dans un texte écrit en langue romane. C'est une délibération des consuls de la ville, concernant aussi des mesures de police pour un jubilé, et que nous a fidèlement conservée notre chroniqueur Médicis : « Item » entre tous lous autres luocs de la viala (ville) et » claustra (cloître) den lon advisar que longara a cor- » nilio (Corneille) a lostal de monseignor lo viscomte » et que sia refortada la posterla et aya garda *en* » *Jayant* (1). »

A une date encore antérieure, en 1395, on trouve mentionnées des maisons situées « au pied des seps du lieu de St Agreve confrontant avec les maisons de messire Pons de Crottes appelées *de Jayant* et avec la muraille du cloistre du Puy (2). »

De plus amples recherches fourniraient probablement

EN *Jayant* plutôt que DE *Jayant*. C'est que la porte avait fini par prendre le nom du terroir. On s'explique ainsi pourquoi, dans des textes antérieurs, notamment dans un accord de 1343, entre l'évêque et le chapitre, on voit la même porte nommée *portale de Baudo*. Nous bornant à signaler ici cet ancien vocable, sans en rechercher l'étymologie, il suffira de remarquer l'analogie qu'il offre avec celui d'un mont situé vers les limites du Vivarais et du Velay : *bauzon* dérivé de *baudon* par permutation du *d* en *z*, comme nous l'avons montré ailleurs pour *dolezon*, appelé *doledon* dans de très-anciens documents. *Baudo* ou *baudon* avec sa syllabe finale *don* ou *dun* (mont) évidemment celtique, signifie donc le *mont bau*. La diphtongue *au* répondrait-elle ici à *al*, comme dans *sausac* plus anciennement appelé *salsac*, et aurions-nous ici un souvenir de *bal*, *bel*, *belus* ? nous n'oserions l'affirmer.

(1) *Manuscrit de Médicis*, t. I, fol. 44.

(2) Inventaire des titres de MM. du chapitre de l'Eglise St Agrepve. 1633. Il y est dit que le document cité est une « peau parchemin receu par M. Jean Fontbonne notaire, en 1395. » (Arch. dép.)

d'autres exemples de cette variante de *géant,* appliquée au même territoire. Mais ce vocable même, suivant les règles qui, dans le cours des siècles, président aux modifications successives du langage, dérivait sans doute d'un mot emprunté à un idiome plus ou moins primitif et dont il serait plus intéressant de retrouver quelques traces dans les anciens documents.

Nous croyons avoir découvert cette antique appellation dans un autre nom que portait le même territoire.

Le plan conservé à l'évêché mentionne, à la date de 1592, une « rue allant à la muraille de ville, quartier appelé *de Ganat,* » qui, d'après ce document, était à la même place que le *terroir del Géant.*

La désinence *at* ou *ac*, qui, dans le celtique, exprime, dit-on, l'article *le*, est si fréquente en France, et surtout dans le Velay, pour désigner un lieu, qu'il devient inutile d'établir par des exemples cette incontestable signification. Quant au radical *gan,* celtique également, il peut se traduire par *géant.* On en voit la preuve dans le nom du Kimri *morgan* (mor-gan, géant ou génie de la mer), personnage qui, d'après M. Henri Martin, vers les premières années du Ve siècle, « ayant traduit son nom en celui de *Pelagius*, quitta le culte, mais non l'esprit druidique (1). »

(1) Henri Martin, *Hist. de France.* 1855. Tom. I, p. 347. Il est remarquable que dans *les grandes et inestimables cronicques,* on trouve la fée *Morgain* avec les noms d'autres fées, des anciens rois bretons, de Merlin, de Mélusine, etc.,

Ce n'est pas, sans doute, fortuitement que le même radical existe dans les génitifs grecs et latins γιγαντος (γι-γαν-τος) et *gigantis* (gi-*gan*-tis). On le retrouve également dans le nom du géant légendaire *Gargantua* (gar-*gan*-tua), dont la science fait remonter l'origine jusqu'à l'ère celtique, comme on le verra dans la suite de ce mémoire.

C'est encore la même signification que nous offre la pierre *gante*, située près du château de Tancarville, et « qui s'élève à deux cents pieds au-dessus du niveau de la Seine, comme un immense toit qui surplombe (1). »

Cet ancien nom *ganat* persista au moins jusqu'au XVIIe siècle pour désigner, comme son synonyme *jayant*, le territoire du géant. On le retrouve, un peu altéré par l'addition d'une lettre, dans le mot *ganhac* qui, par doublement de la particule, devient celui de *deganhac* et même de *deganhanc* mentionné en 1589 par le chroniqueur Burel, à l'occasion de réparations faites aux fossés de la ville (2), dans le même territoire appelé ailleurs *del Géant, en Jayant* et *de Ganat*.

qu'on regarde comme remontant à une époque reculée. Brunet, *Notice sur deux romans intitulés : les Chroniques de Gargantua*. 1831. p. 13, cité par M. Bourquelot, *Notice sur Gargantua. (Mém. de la Soc. des antiq. de France*, tom. XVII, p. 435.)

Ne pourrait-on pas signaler aussi le radical celtique *gan* dans le latin *genius*, sauf la permutation de la voyelle *a* en *e* qui a lieu quelquefois, surtout quand un mot passe d'une langue dans une autre.

(1) M. Bourquelot, *Notice sur Gargantua*, p. 415.

(2) Chronique déjà citée, t. I, fol. 192.

Une *estime générale du cloître* (1), écrite en 1599, relate également le terroir *de deganha*. Enfin nous avons trouvé la variante *degaignac* dans un titre de 1608.

Ces variations d'un mot inconnu alors à la langue française, et par conséquent sans orthographe fixe, tenaient soit à l'inadvertance de l'écrivain, soit à la prononciation qui lui était propre. S'il était né en Auvergne, il devait, suivant l'usage de son pays, prononcer *ganhac*, alors qu'au Puy on disait *ganac* ou *ganat*.

Aussi retrouvons-nous à peu près cette dernière forme dans le nom de la porte de *Canat (porta de Canatus)* synonyme de la porte de Jayant, que mentionne un cérémonial latin manuscrit de l'église cathédrale, dont l'écriture paraît être du XVIIe siècle (2).

Le lecteur nous excusera d'avoir multiplié les citations; elles étaient nécessaires pour établir, par leur nombre, par la diversité des variantes du même nom et par le type celtique de l'une d'elles, la persistance de la tradition. Il est donc croyable que, bien des siècles avant le règne d'Henri IV, le rocher de Corneille

(1) Arch. dép.

(2) En voici le passage : « In festo ascensionis hæc specialiter servantur. Finita 3^a sacerdos indutus paramentis missa cum diacono et subdiacono..... pergit processio per claustrum juxta portam capituli transit juxta monasterium Stæ Catharinæ, descendit juxta crucem quæ est ante *portam de canatus*, vadit ante januam ecclesiæ Sti Georgii et ad circuitum cœmeterii Sti Georgii, sistitur ante crucem et in ingressu ejusdem cœmeterii et ibi cantatur respons et.... quo functo reditur ad forum teloneum..... » *Cérémonial de l'église du Puy*, p. 10. — (Au secrétariat de l'évêché.)

offrait, comme aujourd'hui, la représentation naturelle d'une tête colossale, image d'un géant qui avait donné son nom au territoire.

III

Les géants, on le sait, ont joué de tous temps et dans les fabuleuses origines de tous les peuples, des rôles plus ou moins héroïques. En France, il semble que le type populaire est surtout « le fameux géant » éternisé par Rabelais, Gargantua, qui passe parmi » nos villageois pour avoir eu une influence très-» grande sur les destinées de leurs pères, partageant » avec les fées le privilége d'établir son patronage sur » les pierres druidiques et... sur les monuments na-» turels de forme gigantesque et singulière (1). »

« Bien que sa nature, dit M. Bourquelot dans sa sa-» vante *Notice sur Gargantua*, soit une de celles aux-» quelles notre imagination attribue une supériorité » physique ou morale sur les hommes, le peuple songe » à lui sans terreur et parle de lui avec une sorte de » bienveillance respectueuse. C'est une puissance » éteinte, mais qui vit encore dans les souvenirs.

» La popularité de Gargantua est grande surtout

(1) Mlle Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque et merveilleuse*. 1845. Page 177.

» dans les campagnes, au fond des villages et des » hameaux. Sur tous les points de la France, les » paysans ont à conter au voyageur des prodiges » incroyables de sa force, des miracles de son appétit... » son nom est resté attaché à une foule de monu- » ments, et particulièrement à ceux que l'on appelle » monuments celtiques ou druidiques. » (1).

« Allez du Midi au Nord, dit ailleurs M. Bourque- » lot (2), de l'Est à l'Ouest, vous trouverez répandus çà » et là ses *drues*, ses *palets*, ses *bottes*, son *fauteuil*, » sa *soupière*, ses *lunettes*, sa *pierre à repasser*. » On a signalé aussi ses *galoches*, sa *hotte*, ses *dents canines*, ses *fientes*, son *tombeau*. Partout ce ne sont que dolmens, peulvens ou menhirs, pierres tournantes, roches trouées, tumuli, buttes et pics d'un aspect fantastique. Des montagnes qu'on appelle en France et en Italie *monts gargans* ont retenu son nom. Ce mot, dont un des radicaux *gan*, comme on l'a vu, signifie *géant*, explique pourquoi notre personnage ne porte parfois que cette dernière qualification, tandis que très-souvent il a conservé aussi celui de *Gargantua*.

Il serait trop long de rappeler toutes les joyeusetés du géant, tous les épisodes de sa bizarre histoire. Nous n'en citerons que certaines particularités qui, sauf des détails plus ou moins variés, se rapportent à notre pays aussi bien qu'à d'autres contrées. Souvent on a vu

(1) *Notice sur Gargantua. (Mémoires de la Soc. des antiquaires de France,* t. XVII, p. 413.)

(2) *Description des monuments celtiques de Liours. Bulletin de la Soc. biblioph. hist.* Août 1838.

Gargantua franchissant à grandes enjambées montagnes et vallées, et parfois, comme à Hanz dans le pays des Grisons, « dans l'attitude du colosse de Rhodes, » debout sur deux rochers et se penchant pour boire » d'un trait la rivière qui coule à leur base. Il s'est » trouvé dans la même position près de Beaugency, et » l'on prétend qu'il posait jadis l'un de ses pieds sur » *la pierre tournante* et l'autre sur *la pierre d'Ourcières*, qui en est distante d'environ trois lieues. Les » Francs-Comtois racontent aussi qu'en se désaltérant » dans les rivières du Doubs et de la Drouvenne, Gargantua les mettait à sec (1). »

« Sur la Creuse, aux limites du Berry, dit Georges » Sand dans l'une de ses spirituelles pages des *Légendes rustiques*, on retrouve Gargantua enjambant le vaste et magnifique bassin où la rivière » s'engouffre entre le clocher du Pin et celui de Ceaulmont, plantés sur les bords escarpés de l'abyme. » Un bac rempli de moines vint à passer entre les jambes du géant. Il crut voir filer une truite, se baissa, » prit l'embarcation entre deux doigts, avala le tout, » trouva les moines gros et gras, mais rejeta le bateau » en se plaignant de l'arête du poisson (2).

Au Puy on dit aussi que Gargantua, poursuivant sa course sur nos montagnes, posa un pied sur la plaine *de Rome* et l'autre sur *Corneille* et, se penchant, il

(1) M. Bourquelot. *Notice sur Gargantua*, p. 417.

(2) Georges Sand. *Légendes rustiques*, avec planches, dont les dessins très-intelligemment exécutés, sont dus à M. Maurice Sand, p. 18.

ingurgita la rivière de Borne et, de même qu'en *fyantant*, pour nous servir du mot de Rabelais, le géant avait formé le mont Gargan, à peu de distance de Nantes (1), il donna naissance, par un semblable procédé, au pic pyramidal d'Aiguilhe. Les meuniers, étonnés que l'eau manquât subitement à leurs moulins, constatèrent le fait qu'ils ont transmis à la postérité.

Une autre fois la Loire fut aussi *agoutée,* suivant l'expression des habitants de l'*Emblavès,* large et belle vallée, à peu de distance de la ville du Puy, que signalent à l'attention des observateurs de curieux vestiges des époques celtique et gallo-romaine (2). Le géant, après avoir exterminé, dans le vallon *des Seuils,* une horrible bête unicorne, et délivré du diable le village de *Lavoûte,* avait mis un pied sur le mont la *Borie*, un autre sur *Courant*, les deux mains l'une sur *Jalaure* l'autre sur *Clairgot* et « la gorge sur *Gourgaillat*, » profonde échancrure entre les rochers qui donne passage à la Loire (3). Le fleuve, grossi par une inondation, entraînait un chargement de bois épineux.

(1) D'après M. Bourquelot. *Notice sur Gargantua,* p. 419.

(2) Voir la note à la suite du mémoire.

(3) C'est aussi à *Gourgaillat* que *les sorciers,* lorsque par un temps sombre l'orage menace l'Emblavès, *se débattent* sur la direction à donner aux nuages. Au reste, de ce point de la vallée, les vents du sud-ouest, aussi inoffensifs que le sont les sorciers, n'amènent dans la plaine que très-rarement des orages. M. l'abbé Roche a consigné cette donnée météorologique dans une intéressante communication lue au Congrès scientifique de 1855 et nous devons à M. Avinain, instituteur public à Vals, originaire de l'Emblavès, la curieuse légende concernant cette localité.

Le géant avala tout : char, bois, bœufs et bouvier, disant : ce n'est qu'une *borde* (brindille).

Le même fait est raconté au village de *Peyredeyre*, dans les abruptes gorges de la Loire que dominent, à une grande élévation, les escarpements granitiques de *Saint-Quentin*. La légende du géant, qu'ici on nomme *Samson*, s'associe, dans les contes de *la veillée*, à celles des *fées*, de *la trève* et autres apparitions nocturnes ainsi qu'à diverses dénominations curieuses ou fantastiques, telles que *la Fount des Roumis*, fontaine sainte, lieu d'antique pèlerinage comme son nom l'indique; *le fer du diable*, fer de cheval artistement sculpté en creux dans une roche, à cinq mètres au-dessus du niveau du fleuve et en regard d'un vaste rocher à crête aiguë et comme crénelée, qu'on appelle le *château des Sarrasins*, au-dessous duquel nous avons observé des vestiges d'antiquités gallo-romaines.

On a vu aussi le géant les pieds posés sur deux hautes *gardes* (monts volcaniques isolés) et buvant *la Borne, amouré* au vieux pont du village du même nom, près d'une de ces *bornes* (cavernes) très-probablement celtiques dont la haute antiquité est attestée par la dénomination qu'elles ont imposée de temps immémorial à la rivière et au village.

Non loin de là apparaît l'ancien et pittoresque château de *Larochelambert* où les siècles ont laissé des souvenirs de tous les âges, depuis les grottes ou *bornes* (celtiques probablement aussi), dans l'une desquelles un bloc énorme et isolé de la roche volcanique, jadis peut-être *roche branlante*, n'est, dit-on, que *la trempe de*

Gargantua (1), depuis ces cavernes, mystérieux séjour des fées ou *dames* que rappelle le nom de *Roches-Dames* donné à cette partie du terroir, depuis la voie romaine dite *Bolène* (voie des *boles* ou colonnes) et les vestiges d'un antique campement, jusqu'au château réédifié en partie au XVe siècle, et qu'embellit vers la fin du XVIe une de ses châtelaines, Hélène de Lestrange (2).

Enfin le fleuve et ses affluents ne suffisant plus sans doute à étancher sa soif, le géant se piqua le petit doigt avec une épingle et il en sortit *une eïe* (une Loire).

IV.

Quelle est dans notre pays l'idée traditionnelle qui se rattache à ces récits naïfs ainsi qu'au souvenir du géant empreint sur le rocher de Corneille, ou plutôt quelle est la commune origine des traditions analogues répandues sur tous les points de la France? Cette dernière question a exercé la sagacité des érudits. Suivant l'opinion de M. Bourquelot, qu'il appuie de raisons concluantes, « Gargantua n'est pas né au XVIe siècle,

1) *Trempe,* mot difficile à traduire : les uns l'appliquent à chacune des tranches de pain que nos campagnards mettent dans leurs soupes, d'autres à la soupe elle-même.

(2) Notre honorable ami M. Vinay, avec qui nous avons soigneusement étudié cette intéressante localité, nous a, le premier, signalé le dernier trait de la légende de Gargantua que racontent joyeusement les habitants du canton de Saint-Paulien.

» dans la féconde et railleuse imagination de Rabe-
» lais. » C'était aussi l'avis de M. Eloi Johanneau dans son édition de Rabelais, et Georges Sand pense également qu'avant le curé de Meudon, il y avait « une lé-
» gende populaire de Gargantua, dont le grand satiriqué
» se serait emparé comme Gœthe de la légende de
» Faust, comme Molière de la légende de la statue du
» Commandeur (1). »

Quant à l'origine des souvenirs attribués à Gargantua, au lieu qui peut en ramener la fable à un ordre de faits plus ou moins réels, M. Bourquelot est conduit à admettre « que la tradition du géant est antérieure
» à la domination romaine et qu'elle remonte aux
» Celtes... On trouve, ajoute-t-il, en dehors des restes
» druidiques, certains objets décorés du nom de Gar-
» gantua, mais les monuments celtiques n'en restent
» pas moins les plus importants et les plus nombreux,
» soit des hommes, soit de la nature, auxquels le
» peuple rattache le souvenir de son géant favori. »

Il est plus difficile « de découvrir ce que représente
» le personnage de Gargantua parvenu depuis l'ère
» celtique jusqu'à nous.... Peut-être l'Hercule gaulois
» est-il une première forme de notre Gargantua ; peut-
» être le géant des traditions représente-t-il quelque
» autre héros dont le souvenir n'est conservé dans au-
» cune histoire écrite ; peut-être enfin Gargantua doit-il
» être regardé comme une sorte de personnification de
» la race gauloise en lutte avec les Romains. »

(1) *Légendes rustiques*, p. 17.

Les données acquises à la question ne l'ont pas complètement résolue. Toutefois serait-il impossible d'établir un rapprochement satisfaisant entre le héros des traditions et ces figures de géants qu'aux fêtes communales de Douai et de différentes villes de Flandre et des Pays-Bas, on promène en triomphe sur des chars décorés aussi des images d'autres personnages? Ne sait-on pas que ces solennités ont une origine inconnue et perdue dans la nuit des temps? Tout porte à croire qu'elles remontent à un âge plus ou moins reculé. On en trouverait une intéressante preuve en comparant le char triomphal du géant de Douai à un très-curieux groupe de figures en bronze qui, en 1851, fut découvert avec d'autres débris antiques pieusement enfouis dans un tumulus à Judenburg en Styrie (Autriche). Ici également c'est un char sur lequel sont placées plusieurs figurines debout et tenant divers attributs, et au milieu desquelles est l'image d'une femme d'une taille beaucoup plus élevée, une sorte de géante, héros principal de la scène (dont le sexe exclut l'hypothèse du mythe d'Hercule). La plupart des autres objets trouvés dans cette sépulture par incinération rappellent, d'après leurs formes, des antiquités recueillies en France et qu'on regarde comme étant d'une époque voisine de l'ère celtique (1).

A voir ainsi chez différentes nations des représentations analogues, à les voir au nord de la Gaule

1) Dr. M. Robitsch. *Alterthümer von ausgrabungen bei judenburg mittheilungen des historichen vereines für steiermark drittes heft. Graz.* 1852, p. 67 et planches.

se perpétuant à travers les siècles jusqu'à nos jours, ne semblerait-il pas que, dès le principe, les géants qu'elles offraient à la vénération nationale auraient pu être des personnifications de peuples, ou plutôt, suivant l'usage des anciens, des images de leurs génies tutélaires?

La même conjecture n'expliquerait-elle pas également l'existence, dans les traditions de la Grande-Bretagne, d'un semblable génie dont la qualification *gurguntum* ou *gerguntum* est approchante de celle de notre Gargantua? C'était, dit-on, « un roi qui passait pour avoir fondé le château de Norwich et dont les habitants de cette ville faisaient figurer l'image gigantesque dans leurs cérémonies publiques » (1), par un remarquable rapport avec les solennités de Douai et d'autres villes.

Les mots *gan*, *jayant*, *gargantua*, et *gerguntum*, ne pouvant être que des expressions qualificatives également appliquables aux génies de différents peuples, nous invitent dès lors à rechercher le vocable patronymique qu'aurait eu, dans notre hypothèse, le génie national de la Gaule.

A cet égard les noms de certains géants traditionnels appellent l'attention par leur physionomie celtique, tels sont, entre autres, le *Druon Antigon*, d'Anvers,

(1) M. Bourquelot, *Notice sur Gargantua*, p. 127 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVII, d'après Nichols, *Progresses f. q. Elisabeth*, vol. II, p. 5 et 6, cité par M. Brunel (*Essais d'études bibliogr. sur Rabelais*). M. Brunet cite également Nathdrake (*Shakspeare and his times*, 1817, t. I, p. 492).

l'*Ommegan* de Bruxelles, *Jéhan Gélon* de Douai (1), appellations mystérieuses aujourd'hui, mais qui, dans le principe, durent avoir une signification.

Le dernier de ces noms semble prêter surtout à une explication plus ou moins plausible. Sans nous arrêter au prénom *Jéhan*, qui probablement n'est qu'une variante du mot *géant*, Gélon peut offrir deux radicaux *(gél-on)*, qu'il y aurait lieu d'examiner. La désinence *on* signale d'abord une de celles parfois employées par les Gaulois vers le Ier siècle de notre ère pour les noms des génies locaux, témoin l'appellation de la divinité tutélaire de notre ville, *Adidon*, d'après une antique épigraphe (2). Les inscriptions en mentionnent d'autres tels que *Ilixon*, *Dunsion*, *Ageion*, *Larrazon*, *Abeillion*, etc., qui étaient en même temps, pour la plupart, des noms de lieux et de génies topiques. Nous aurions encore dans *gélon* le radical *gél*, contraction très-approchante de *gael*, nom primitif des Gaulois.

Le géant de Douai pourrait donc rappeler par son nom le vrai type du génie de la Gaule. Ce n'est là, sans doute, qu'une simple conjecture ; il faut cependant convenir que tout paraît l'appuyer dans la représentation

(1) M. Quenson, dans sa *Notice historique sur le géant de Douai*, a supposé que ce nom serait d'invention moderne, parce qu'il aurait paru pour la première fois dans un drame imprimé en 1801 à Douai. Mais ce nom pouvait être connu auparavant comme celui de Gargantua l'était avant le XVIe siècle, époque où Rabelais l'écrivit pour la première fois.

(2) Ce nom fut probablement celui du lieu divinisé. *Adidon* (adi-dun) *mont Adi* se retrouve en effet, sauf la permutation du *d* en *n*, motivée par des exemples, dans l'appellation actuelle du *mont Ani*.

du héros : sa structure gigantesque, son équipement guerrier, le cortége de figures secondaires qui comprend sa famille, diverses corporations de métiers et surtout les différents ordres de l'Etat (hormis le clergé) (1), le tout combiné non-seulement pour produire un grand effet d'admiration et de crainte, mais peut-être aussi pour symboliser la nation (2).

Le génie de la Gaule prendrait ainsi son rang hiérarchique dans cette nombreuse famille de génies topiques qui, d'après les idées religieuses de nos ancêtres, protégeaient tous les lieux : les villages, villes, pays et nations. La même hypothèse trouverait enfin comme une confirmation dans l'un des actes les plus solennels de la Gaule, alors que, nouvellement conquises par les Romains, ses soixante cités (ou pays) consacraient près de Lyon un temple à Rome et à César Auguste et que, dans ce sanctuaire dédié ainsi aux génies suprêmes de l'empire, elles personnifiaient aussi leurs génies tutélaires par soixante statues devant lesquelles s'élevait *la statue colossale de la Gaule* (3).

(1) M. Quenson, *Notice historique sur le géant de Douai*, p. 497 et suivantes. Ce travail offre des notions nombreuses et remarquables par une solide érudition.

(2) L'épouse du héros est appelée *Marie Gagenon*. Elle est escortée de *ses trois enfants*, auxquels le peuple a donné les naïves appellations de *Jacquot*, *Fition* et *Binbin*. Serait-ce encore une allusion aux *trois divisions* de la Gaule indépendante?

(3) Strabon. liv. IV. Tit. Liv., *Epitome*, liv. LXXXVII. Henri Martin. *Histoire de France* 1855, t. I, p. 198. Les notes tironiennes paraissent avoir conservé les noms de ces soixante génies de la Gaule. Ils sont écrits au masculin, par exemple : *Vellaus*, *Segusiavus*, *Gabal*, etc., d'où l'on peut croire que le génie

Si cette représentation nationale, qui est attestée par des témoignages historiques, fait supposer que la Gaule en s'érigeant une statue, figurait ainsi son génie principal, si cette image avait des proportions colossales en rapport avec la grandeur de la nation, serait-il impossible d'admettre que tous ces géants traditionnels, si connus en France soit par des légendes, soit par des représentations et des fêtes extraordinaires, répondissent à la même pensée symbolique qu'avait exprimée dans le temple la statue de la Gaule ? Dans cette supposition, qui n'a rien d'invraisemblable, on comprend combien serait curieuse l'altière et grandiose image qui est empreinte au Puy, sur le rocher de Corneille, puisque l'imagination des Gaulois en aurait fait un type monumental de leur nationalité.

Rien ne s'opposerait, d'ailleurs, dans la localité, à ce que cette personnification remontât, comme d'autres traditions de géants, jusqu'à l'ère celtique, suivant les données émises par M. Bourquelot. N'avons-nous pas au Puy même d'intéressants souvenirs de ces temps reculés : des grottes taillées dans le roc, dont certaines ont été trouvées sous un amas de matériaux gallo-romains au jardin de l'évêché, des médailles gauloises découvertes au même endroit, une sépulture exhumée dans le sol de la prairie du Breuil, et que nous

des Gaulois était aussi masculin comme le géant de Douai. On avait déifié également les trois Gaules, *la Belgique, la Celtique* et *l'Aquitanique,* dont on voit les figures sur une médaille de l'empereur Galba, avec la légende *tres galliæ*, ce sont aussi trois têtes d'*hommes* couronnées de lauriers. (Voir dom Martin, tome II, p. 155.)

avons fait connaître dans un précédent mémoire, enfin d'autres monuments connus soit par de curieux restes, soit par des légendes qui semblent imprimer à la localité comme un caractère de centre druidique?

C'est surtout le dolmen du mont Anis, dont nous avons fait ailleurs l'historique (1), cette *très-grande pierre en forme d'autel (petra prægrandis ; lapis in modum altaris prominens)* (2), cette pierre *naïve*, cet *autel des sacrifices* (3) dont parlent les légendes sur l'église du Puy, monument d'une telle importance qu'après avoir été très-probablement respecté par les Romains et conservé dans un magnifique temple, et par les premiers chrétiens, dans l'église qui lui avait succédé, il fut maintenu longtemps à la même place, vers le milieu du chœur de cette cathédrale. La grande table du monument, brute et de nature phonolithique, qu'on désignait sous les noms de *pierre sainte*, *pierre aux fièvres*, transférée ensuite dans le pavé d'une nef latérale, fut placée, vers la fin du dernier siècle, à l'état de fragment, dans le pavé du palier supérieur de l'escalier principal, où l'on voit encore ce dernier débris.

Parlerons-nous du nom que les siècles ont conservé au rocher de *Corneille* (*Cornelia* en l'an 1130, *Cornilio* en 1428, *Cornille* au XVIe siècle) et dont la physionomie

(1) *Ann. de la société acad. du Puy*, tome XVIII, p. 237 et *Mémoire sur les origines de la ville du Puy* dans les *Comptes-rendus du Congrès scientifique de France* de 1855, tome II, p. 330 et 407.

(2) Légende rapportée par le chroniqueur Médicis *de Podio*, tome I, fol. 5.

(3) Légende dans la chronique de Médicis, tome II, fol. 239, 252.

gauloise se révèle par une évidente analogie avec des appellations bien connues sous ce rapport : les *Carneilloux* qui, en Bretagne, ont paru indiquer des cimetières; *Carnac*, localité célèbre où d'immenses rangées de peulvens « offrent, suivant la légende, les soldats de César vaincus et changés en pierres par saint *Corneille*, » sous l'invocation duquel est l'église de Carnac; la forêt de *Carnoet* (Finistère) où l'on a signalé de curieuses sépultures de l'époque celtique (1); la *Cornouaille* de France et la *Cornouaille* d'Angleterre, pays intéressants par leurs monuments celtiques (2)?

Au lieu même où des textes déjà nombreux rappellent, comme on l'a vu, le terroir du géant, dans la roche de Corneille, existent ces vastes anfractuosités dont le fond ténébreux, ainsi qu'il a été dit, découpe en silhouette *le portrait* du géant. Au moyen-âge la partie inférieure de ces cavités avait reçu une destination d'une certaine importance : on en juge par une sorte de nef voûtée, de structure ancienne et correcte, dont les restes éveillent l'idée d'un édifice religieux.

On peut croire aussi, à l'aspect du roc, brut en certaines parties et taillé dans d'autres, qu'à une époque antérieure la caverne devait former comme un antre mystérieux qu'on avait peut-être approprié aux pratiques d'un culte plus ou moins primitif.

(1) Alfred Maury, *Des grandes forêts de la Gaule*. (*Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, tome XIX, p. 271.)

(2) C'est probablement à un lieu dénommé comme notre rocher que la famille, *Cornelia*, très-connue dans l'antiquité romaine, devait avoir emprunté son appellation.

Au dehors la paroi verticale du roc présente également, un peu au-dessous de l'image du géant, de longues rainures et d'autres traces de la main de l'homme, et dans le sol que nous avons rapidement fouillé, ont été mises au jour des substructions, lesquelles, à considérer divers fragments de poterie et de tuiles à rebords *(tegulæ hamatæ)*, pourraient bien rappeler l'antique existence d'un monument gallo-romain.

A ces données qui, dans la ville du Puy, concordent avec d'autres preuves concernant l'oppidum gaulois, devenu ensuite, comme on le sait, colonie romaine, qu'on ajoute les prestiges du site, l'étendue du paysage qui de ce point se déploie jusqu'au lointain horizon formé par les hautes cimes du Mezenc, et l'on comprendra qu'un tel lieu puisse évoquer dans l'esprit du spectateur d'antiques souvenirs.

Dès lors serait-il téméraire de supposer qu'ils seraient confirmés par la qualification et l'image du génie gigantesque à l'honneur duquel auraient pu être consacrés par un culte, d'abord la sombre caverne, puis auprès d'elle un édifice gallo-romain auquel aurait succédé une chapelle (1)? Si nos inductions sont plausibles, elles invitent à interroger encore les documents et les profondeurs du sol pour en exhumer de nouvelles indications

(1) On a signalé en France de semblables transformations des monuments religieux. Probablement il en fut ainsi au village de Ceyssac où l'église, de style roman, est enfermée, en presque totalité, dans une caverne produite par une grande anfractuosité du haut rocher volcanique aux pieds duquel est situé le village. On sait que la roche offre aussi de nombreux vestiges de grottes taillées de main d'homme et indiquant un curieux ensemble d'anciennes habitations. Dans l'une de ces *bornes*, M. le général Pellion a recueilli un instrument

sur cet intéressant sujet. Ces recherches, peut-être un jour, résoudront plus complètement le curieux problème dont nous avons essayé l'examen. Un fait, au moins, reste acquis à la science : le souvenir authentique, dans la ville du Puy, du géant qui, d'après d'érudites observations, vit dans les traditions des lieux remarquables par des monuments naturels de grandiose structure et surtout par des monuments de l'époque celtique.

de pierre en forme de hache et semblable à plusieurs autres qui nous ont été remis par des habitants du village.

Quant à l'église, il paraît bien qu'elle a succédé à un édifice gallo-romain, à en juger par des débris architecturaux d'un certain caractère qui ont été trouvés au voisinage de cet édifice. On peut donc croire qu'un temple l'avait précédée à peu près sur le même emplacement, et qu'il aurait succédé lui-même à quelque sanctuaire primitif et formé par la caverne.

NOTE SUR LES ROCHES A BASSINS

DANS LA HAUTE-LOIRE

PAR M. AYMARD
Vice-Président de la Société académique du Puy

La vallée de l'Emblavès offre, comme beaucoup de localités de la Haute-Loire, des traditions et des monuments antérieurs à l'introduction du christianisme dans la contrée. Entr'autres vestiges qui paraissent évoquer des souvenirs de l'âge celtique, citons le peulven dit *la pierre du donat*, les *caves* ou *bornes* dites *des Sarrasins* à Mazevrat, les roches nommées *de Saint-Martin* et des haches ou coins de pierre *(celtæ)* qu'on rencontre fréquemment dans le sol. A l'époque gallo-romaine se rattachent des restes de voies attestées surtout par des inscriptions telles qu'un débris de colonne milliaire au nom de l'empereur Claude (1)

(1) Ce débris a été trouvé près de Beaulieu, au terroir appelé *Curlande*. Les travaux de culture ont fait découvrir au même endroit un pavé de route. Il était formé, nous a-t-on dit, de petites pierres taillées carrément et finissant en coins. Nous en avons retrouvé des spécimens de nature volcanique dans un mur voisin. L'inscription est fort incomplète. Néanmoins ce qui subsiste, comparé à d'autres textes analogues, en permet la restitution au moins partielle.

et une autre inscription qu'on voyait autrefois à Lavoûte, et qui, dédiée par la cité des Vellaves à l'épouse de l'empereur Marc *Antoine* Gordien, devait être placée sur une route, peut-être celle dont le nom s'est conservé dans celui de *vio* d'*Antone* (1). On connait les résultats intéressants des fouilles effectuées à Margeaix par les soins de M. de Becdelièvre et qui mirent au jour de belles sculptures, un fragment de *labrum*, des dauphins, des têtes de

Voici ce fragment qui semble indiquer la même date que l'inscription de Polignac, également au nom de l'Empereur Claude :

DRUSIF	*Tiberius Claudus* DRUSI F*ilius*
GERMA	*Cæsar Augustus* GERMA
MAX	*nicus pontifex* MAX*imus*
ϛSTV	*tribunitiâ pot*EST*ate* V
. . . . .	. . . . .

Il est regrettable qu'on n'ait pas la fin de l'épigraphe, qui aurait surtout donné le nom (encore celtique) de la ville, à partir de laquelle on comptait les distances sur cette route.

(1) Cette inscription, qui est également inédite, avait été vue, vers les premières années du XVIIe siècle, *dans l'un des coins de dehors de l'église paroissiale de Lavoûte-sur-Loire* (probablement à l'angle de l'apside, sur une face de retour aujourd'hui cachée par un mur de la sacristie), par Chabron, auteur d'une histoire manuscrite de la maison de Polignac. Notre savant ami, M. Dumolin, président à la Cour impériale de Rouen, ayant découvert ce manuscrit, a bien voulu nous envoyer la copie suivante de l'épigraphe telle que l'avait relevée Chabron :

CONIVGI IMP
D.N.MARCI AN
TONI GORDIA
NI PER FEL
AVG CIVITAS
VELLAVORVM
LIBERA.

nymphes et des statues entières ou en débris de quatre génies des saisons et des eaux (1). Sans mentionner bien d'autres restes qu'on observe en différents points de la vallée : tuiles à rebords, poteries, médailles, etc., signalons encore des morceaux de cippes funéraires et des pierres d'appareil antique encastrés dans les murs de l'ancienne église de Lavoûte (2), et des pierres analogues que nous avons trouvées au village de Beaulieu (3).

Mais de toutes ces antiquités les plus curieuses sont, sans contredit, les roches à bassins, dites *de Saint-Martin :* mystérieux témoins des plus anciens âges dont elles ont gardé un des secrets, vénérées depuis des siècles, elles nous révèlent un type remarquable d'une classe de monu-

(1) *Annales de la Soc. académique du Puy*, 1835-1836, p. 38.

(2) On y reconnaît surtout deux ou trois cippes, dont l'un offre un reste de bas-relief. C'est la partie inférieure d'un personnage en marche, traité dans un bon sentiment de dessin et de sculpture. Dans un mur d'une maison particulière, nous avons observé également un morceau de corniche sculptée qui nous a paru provenir aussi d'un monument gallo-romain, ainsi que des tuiles à rebords et autres objets qu'on trouve fréquemment dans la localité.

(3) Entre autres un cippe quadrilatère qui servait jadis de support au bénitier de l'église et qui a été placé récemment au-devant du portail. A la face antérieure de ce petit monument est sculpté en bas-relief le buste du défunt, supporté par une guirlande de feuillages. Nous avons trouvé dans le cimetière un plus grand cippe qui porte l'inscription suivante :

D M ET ME MO..I AE LV CENTI AN XXXI	*D. M. et memoriæ Lucenti. an. XXXI. Aux Dieux Manes et à la mémoire de Lucentus. (Il a vécu) 31 ans.*

Il n'est pas rare de rencontrer aux environs de Beaulieu des tuiles à rebords, des poteries, médailles, meules de moulins à bras, etc...

ments connue pour la Bretagne, l'Angleterre, etc., mais jusqu'à ce jour inédite dans le Velay (4).

Ces roches, qui sont granitiques comme la montagne dont elles font partie (5), couronnent une très-haute colline boisée de chênes et de pins, et du point solitaire et sauvage qu'elles occupent vers le milieu de la ligne de crête des monts dits de *Saint-Quentin* ou de *Malavas*, la vue embrasse un immense et riche paysage. Il y en a trois groupées à peu près en triangle. A leurs faces supérieures existent des cavités assez régulières et taillées de main d'homme, les unes rondes, d'autres ovales, presque toutes ouvertes d'un côté par une rigole atteignant le fond du creux et communiquant avec deux des bords de la roche, comme si ces creux, coupes ou bassins avaient été destinés à recevoir des liquides qui, en s'épanchant au dehors, se seraient écoulés du sommet à la base de la roche.

Sauf ces cavités qui sont parfaitement intactes et qui, en général, affectent des formes constantes et évidemment intentionnelles, le granite est brut, ne laissant voir ni sur ses faces, ni à sa base aucune autre trace d'outil qui en aurait modifié la structure naturelle.

Le sol environnant, sur les pentes duquel surgissent

(4) Notre honorable ami M. Titaud, secrétaire général de la préfecture, nous a signalé ces curieuses roches, qui sont dans l'une de ses propriétés, aux limites des communes de Saint-Quentin et de Chaspinhac. La curieuse légende qui s'y rapporte et qu'il nous avait aussi racontée, nous a été répétée dans les mêmes termes par plusieurs personnes des localités voisines.

(5) En employant, dans le cours de ces études, les mots *granite, granitique,* qui sont plus connus de la plupart des lecteurs, nous n'entendons nullement décider ici la question géologique des *granites* et des *gneiss* dans son application à notre pays.

d'autres saillies du granite, ne paraît également avoir subi aucun travail de nivellement ou d'appropriation quelconque.

La plus importante des trois roches est à l'angle *est* du groupe ou triangle. Elle forme, dans sa partie la plus élevée, comme un grand autel irrégulièrement quadrangulaire, haut d'environ deux mètres et dont la face supérieure peut avoir neuf mètres carrés.

Les cavités qu'on y voit sont de véritables bassins ou coupes. On en compte quatre dont la principale atteint le diamètre de 1 mètre 50 centimètres ; les trois autres ont au plus 0,80, 0,40 et 0,20 centimètres. Elles sont, d'ailleurs, uniformément caractérisées par leur profondeur de 0,15 centimètres, par leur configuration assez bien circulaire, les parois de pourtour à peu près verticales, la rigole d'écoulement et par leur remarquable conservation. Il faudrait un dessin pour traduire les dispositions du roc et surtout les bassins dont les rigoles communiquent soit directement, soit par les anfractuosités naturelles du granite, avec les deux faces de la roche qui regardent la vallée de l'Emblavès, laissant ainsi libres les deux côtés opposés.

La deuxième et la troisième roche semblent avoir eu, relativement à la première, une importance secondaire. L'une, encore assez haute (1 mètre 50 centimètres à 2 mètres), est étroite au sommet (0.60 centimètres sur 1 mètre 60 centimètres de long). Les creux, au nombre de cinq ou six, sont très-petits (0,06 à 0,10 centimètres sur 0,05 centimètres de profondeur) ; ils paraissent comme ébauchés et trois seulement ont la rigole se dirigeant, suivant la pente du sommet, vers l'un ou l'autre des deux bords externes.

La troisième roche, située à quatre mètres environ de la précédente, dans le sens de la pente du sol, est encore plus petite et presque à fleur de terre. Sa face supérieure, inclinée en dehors du groupe, n'a environ qu'un mètre carré et une seule cavité oblongue de 0,40 et 0,60 centimètres de diamètre sur 0,15 centimètres de profondeur. Du reste, c'est une coupe correctement taillée, pourvue d'une rigole et intacte, le tout comme à la roche principale.

A quelle époque et dans quel but les hommes ont-ils approprié à leur usage ces monuments empruntés à la nature? Si l'on interroge les paysans, les uns répondent que leurs ancêtres « au temps où ils étaient sauvages, *cuisinaient* dans ces vases. » D'autres racontent une merveilleuse légende : saint Martin, disent-ils, patron de Rosières, vint un jour visiter le sommet de la montagne. L'enceinte des trois pierres fut le lieu de son ermitage ; la longue anfractuosité et les cavités de la plus grande ne sont autres que sa vaisselle, c'est-à-dire la crémalière, le chaudron, la marmite, la casserolle et l'écuelle. Persécuté par le démon, le saint gravit avec son chien la seconde pointe du rocher, et, y laissant des empreintes de pieds, franchit d'un saut un immense espace. Le lieu de Claudette, qu'il atteignit, au bas du mont *Tchouvin* ou *Tjouvin* (1), et près des *caves*

(1) Il est essentiel de se baser pour l'orthographe actuelle des noms de lieux, non sur les désignations souvent fautives que donnent les cartes, mais sur la prononciation usitée dans le langage du pays. Or, ici le son de la première syllabe semble tenir autant de *tjou* que de *tchou*. D'ailleurs *tj* ou plutôt *j* aurait pu permuter en *tch*.

Jupiter ou *Joupiter*, par métaplasme de *Jou-pater*, avait des autels à la cime des monts les plus élevés, témoin le mont *Jou* dans les Alpes, où le culte de

des Sarrasins (qualification curieuse), a gardé sur un rocher deux marques profondes : l'une du pied de son cheval, l'autre de la patte du chien (1) et en témoignage de

ce dieu subsistait encore au Xe siècle. On sait que Bernard de Menthon, archidiacre d'Aost, y renversa le premier l'idole de Jupiter, vers 980, lorsqu'il fonda l'hospice dit aujourd'hui du *Mont-Saint-Bernard*. (Du *Mont-Jou*, par M. Mangourit, édit. de l'an IX, p. 39 et 40; et *Gall. christ.*, t. XII, p. 730.)

Nous avons un autre mont *Tchouvin* ou *Tjhouvit* près du village de Montferrat. C'est une haute montagne, presque isolée et boisée de pins, sur l'ancienne route (probablement voie romaine) du Puy à Lyon par Corsac.

(1) Cette roche est une lave basaltique irrégulièrement tabulaire, qui, dans un pâtural, fait partie, à fleur de sol, d'une coulée disposée en petit plateau sur un massif de brèches volcaniques, dans lesquelles sont creusées *les caves des Sarrasins*.

Le trou principal, qui imite assez bien un pied de cheval dépourvu de fer, est oblong, long de 0,16 centimètres, large de 0,12 sur 0,06 centimètres de profondeur. Il serait difficile de dire s'il est l'œuvre de la nature ou de la main de l'homme. L'autre trou est beaucoup plus petit, moins régulier et a bien pu donner l'idée d'une empreinte de patte.

A peu de distance de ces trous et vers l'extrémité *ouest* du plateau, on voit un cercle de pierres brutes affleurant le gazon, sauf une de ces pierres qui a 0,50 centimètres au-dessus du sol. Nous avons observé une semblable enceinte ayant, comme celle de Claudette, environ 3 mètres de diamètre, dans une autre localité où paraît avoir existé un monument celtique. Ce dernier cercle est dans un communal autrefois boisé qu'on appelle *la Coste de Palière*, au-dessus duquel s'élève le haut rocher phonolithique de *Huche-Pointue* et d'où la vue s'étend au loin. A côté du cercle sont trois blocs, débris peut-être d'un peulven. Au sommet de l'une de ces roches, irrégulièrement triangulaire, une partie de la surface très-polie offre de fines rayures, parmi lesquelles on voit deux traits plus marqués et se joignant sous un angle aigu. Entre eux il y a des traces de deux noms à terminaisons latines : ...EIA et ...DVS ou ...DIS. Sous une petite échancrure, au bord de la partie polie, d'autres traits, peut-être postérieurs, dessinent trois petites croix. Les paysans expliquent le tout par la légende qui suit : un effroyable serpent ravageait le pays ; son corps, depuis le ruisseau de *Rodèz* qui coule au bas de la colline, entourait de ses replis toute la montagne. Saint George (premier évêque du pays) arrive, monté sur un vigoureux coursier, et, à coups de sabre, coupe sur cette pierre le corps du monstre. L'échancrure

dévotion, on y porte des enfants infirmes de bas âge. De là, le saint, poursuivi encore par son opiniâtre ennemi, franchit d'un autre saut une deuxième partie très-vaste de la vallée et parvint à Rosières où, après avoir expulsé les *lutins* des villages voisins, il mourut en paix.

Ne dédaignons pas ces récits naïfs. Ne sait-on pas que, sous le merveilleux qui les voile, les légendes recèlent souvent des lueurs de vérité? Si réellement celle-ci a un sens, laisserait-elle entrevoir la lutte de la foi évangélique contre les rites tenaces d'un culte antérieur dans un lieu, dans deux peut-être, d'où l'on n'aurait pu qu'à grand peine les extirper? Sans attacher trop de valeur à cette conjecture, rappelons cependant que le culte des pierres, à les considérer comme autels ou comme simulacres informes de divinités, ainsi que le culte des arbres et des fontaines, persista en Gaule longtemps après l'établissement du christianisme. C'est un fait établi par les prédications des plus anciens évêques, les actes des saints et les défenses des conciles, entr'autres du second concile d'Arles, tenu en 442, et du concile d'Auxerre, en 585, et jusqu'au

est l'empreinte du pied du cheval et les croix en indiquent la place. D'autres rayures sont les marques des coups de sabre. Il paraît cependant que la lutte ne fut pas sans péril, car on a trouvé, ajoute-t on, les os du cheval dans le sol du cercle des pierres. Ici, comme à Claudette, on amène en dévotion des enfants en bas âge.

Il est permis de supposer que cette allégorie exprime la lutte du christianisme contre de superstitieuses croyances et probablement aussi la destruction d'un monument du culte druidique. C'est sur les indications de notre honorable confrère M. Lacombe, maire de Saint-Etienne-Lardeyrol et membre de la Société académique du Puy, que nous avons visité cette curieuse localité.

IXe siècle, au moins, par les capitulaires de Charlemagne (1). A l'égard de notre pays, une légende écrite et qui paraît fort ancienne, nous apprend qu'au VIIe siècle un évêque d'*Anis* (le Puy), saint Agrève ayant voulu détruire l'adoration des idoles dans une localité de nos montagnes, fut martyrisé par les sectateurs de ce culte (2).

(1) « Aux environs de Luxeuil, célèbre par le culte de Luxovius, dieu qui » présidait à ses eaux thermales, s'étendaient des forêts qui furent longtemps » le théâtre du druidisme : *Ibi imaginum lapidearum densitas,* écrit Jonas, » *vicina saltus densabat quas cultu miserabili rituque profano vetusta pa-* » *ganorum tempora honorabant.* » Vita s. Columbani, ap. acta ss. ordinis s. Bened. II, p. 13. A. Maury, *Des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France.* (*Mém. de la Soc. des antiq. de France,* t. XIX, p. 286. 1849). Le concile de Nantes que des auteurs placent à la fin du IXe siècle et d'autres au VIIe, s'exprime ainsi : *Lapides quoque, quos in ruinosis locis et silvestribus, dæmonum ludificationibus decepti venerantur, ubi et vota vovent et deferunt, funditus effodiantur atque in tali loco projiciantur, ubi nunquam à cultoribus suis inveniri possint.* (Labbe, t. IX, col. 466.) On pourrait multiplier les citations de ce genre.

(2) ...*Romam profectus ad pontificem Agrippanus, cum indè suum ad ovile se reciperet, in* IDOLORUM CULTORES *incidit vigesimo ferè ab anicianâ civitate milliario : contra eorum ritus sacrilegos invehitur. Undè in vincula detruditur, tertioque post die, hortante loci dominâ, capite truncatur, cum Ursicino famulo.* (*Vita ex Officio ecclesiæ podiensis.* Boll., *Acta Sanct.,* tom. I, 1658, p. 295.)

...*Undè oppidum in quo membra quiescebant, antiquo nomine repudiato, quod Chinacum erat, à S. Agrippano nomen fecit...* (*Translatio S. Agripp. ex codem Officio podiensi.* Boll., *Acta Sanct.,* p. 295.)

La désignation des *milliaires* sur la route que suivait l'évêque en revenant de Rome pour se rendre à Anicium et qui conduit encore aujourd'hui de la ville du Puy dans le Dauphiné par Saint-Agrève, assigne à la légende une époque ancienne. Ajoutons que cette donnée intéressante, jointe à plusieurs autres, établit l'existence d'une voie antique sur laquelle il paraît que ces milliaires marquaient les distances à partir de notre ville *(ab anicianâ civitate)*, nouvel et précieux souvenir de la *colonie* romaine vers laquelle, nous le croyons, convergeaient cinq routes principales.

Aussi les auteurs sont d'accord que tous les efforts furent souvent impuissants à détruire des croyances immémoriales et antérieures au polythéisme des Romains, lesquels, eux-mêmes, n'ayant pu les éteindre, se les étaient appropriées. Plus d'une fois on dut tolérer des lieux vénérés par les populations; seulement on les plaça sous l'invocation des saints « pour substituer ainsi le nouveau culte aux an- » ciennes superstitions qui avaient, chez le peuple plus » particulièrement, de si profondes racines (1). » On s'expliquerait ainsi dans la vallée de l'Emblavès, longtemps adonnée à d'idolâtriques superstitions, le vocable des roches de Malavas et de Claudette, placées, comme le village principal (Rosières), sous le patronage de saint Martin, cet ancien évêque qui avait rempli le monde par la renommée de ses vertus et de ses persévérants efforts à détruire, dans les campagnes de la Touraine, les arbres, les pierres et les temples voués aux dieux du paganisme (2). De là les dévotions dont la pierre à creux de Claudette et d'autres roches à bassins, comme certaines fontaines, auraient continué d'être l'objet dans plusieurs localités de nos montagnes. De là,

(1) M. Baudot: *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, cité à l'appui de la même opinion par M. l'abbé Cochet: *Sépultures gauloises, romaines, franques*, etc., 1857, p. 85.

(2) On comprend que, dans la légende, saint Martin représente l'église de Rosières dont un des anciens pasteurs aurait entrepris la destruction des pratiques de l'idolâtrie. L'hagiographie du Velay, en effet, ne mentionne aucun saint de ce nom.

Le choix de ce vocable pour quelques églises de notre région pourrait bien avoir été motivé par la même raison qu'à Rosières; indice dont on aura à tenir compte dans la recherche des derniers vestiges du culte des pierres sur nos montagnes.

sans doute aussi, des récits légendaires qui, perpétuant jusqu'à nos jours la vénération pour ces pierres, en auraient assuré la conservation.

Mais questionnons le monument lui-même dans les détails et l'ensemble de ses curieuses dispositions. Un fait tout d'abord frappe l'attention, étrange au premier aspect, et cependant explicable : la réunion sur ces roches de caractères dont les uns rappellent les usages druidiques et d'autres ceux du paganisme proprement dit. C'est, en effet, aux siècles de simplicité primitive que les monuments du culte ont cette structure brute et informe ; au contraire, les cavités régulièrement façonnées dans le granite donnent l'idée de sacrifices et libations tels que les faisaient les Romains sur des autels parfois creusés de bassins ou cratères (1).

En Bretagne, où existent des roches analogues situées également sur des éminences et dans les régions les plus remarquables par leurs monuments celtiques, on les a considérées comme des autels (2). On se demande, cepen-

(1) Ces sortes de cratères servaient aussi à brûler de l'encens et on y allumait du feu. Les uns ont des rigoles et les autres, comme sur nos roches à bassins, en sont dépourvus. « Quelques autels antiques, dit Mongez, sont » creusés en dessus et percés de côté pour recueillir et laisser écouler ensuite » les libations. On en voit cinq pareils représentés sur les vases étrusques » de la bibliothèque du Vatican. » *(Encycl. méthod., Dict. d'antiq., p. 377.)* Ant. Rich *(Dict. des antiq. grecques et romaines* au mot *Ara)*, donne les figures de deux semblables autels, l'une prise d'une peinture de Pompéi, et l'autre d'un vase d'argile. Dans cette dernière, on voit le liquide s'échappant par une ouverture placée vers le haut.

(2) J. Mahé, chanoine de la cathédrale de Vannes *(Essai sur les antiquités du département du Morbihan, 1825)* signale surtout (page 105) un rocher énorme nommé *la pierre de Menezy*, au sommet duquel sont *deux bassins circulaires*

dant, si la présence de coupes ou bassins n'exclut pas cette opinion : les druides, dit-on, à l'exemple des plus anciens peuples de l'Asie, à l'exemple des Hébreux, dont la Bible nous apprend les usages primitifs, sacrifiaient au sommet des montagnes, sur des pierres brutes, sur des autels informes *que le fer n'avait pas souillés* (1). C'était

trop réguliers pour n'être pas artificiels et d'où l'eau s'écoule par une rigole. A l'occasion d'un bloc dont la partie supérieure offre seize à dix-sept cavités et diverses rigoles, cet auteur émet une conjecture que nous reproduisons sous toutes réserves : « Après avoir bouché, dit-il, avec de la cire les extrémités » des petits canaux, le druide répandait dans les seize bassins autant d'espèces » de liqueurs, telles que de l'eau, du lait, du sang des victimes, etc., et après » que les génies, suivant les croyances des anciens, avaient humé les espèces » de libations qui étaient à leur goût, on débouchait les rigoles pour laisser » couler les liqueurs sur la terre.

M. le docteur A. Fouquet a découvert un assez grand nombre de roches à bassins qu'il a signalées surtout dans deux de ses intéressants ouvrages, intitulés : *Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan*, 1853, p. 20 et suiv. ; et *Guide des touristes et des archéologues dans le Morbihan*, 1854, p. 9 et suiv. Entre autres caractères que l'auteur assigne à ces autels, citons les suivants :

» Position constante sur des lieux élevés d'où l'on peut embrasser un vaste » horizon ;

» Singularité de ne se trouver que dans les régions où l'on rencontre des mo- » numents druidiques :

» Gradin ou parvis régnant à la base du rocher dont il fait partie ;

» Partie supérieure du rocher-autel souvent creusée de cuvettes, de coupes » et de rigoles qui ne se trouvent jamais sur le gradin. »

Il paraît aussi que des monuments analogues existent en Angleterre. On indique surtout « une pierre énorme dans la presqu'île de Purbeck, en la province de Dorcester... Il y a trois cavités à la surface supérieure. » *(Dict. d'antiq. de l'Encyclop. méthod., art.* AGGLESTON.*)*

(1) Voici, entre autres, deux passages de la Bible : *Si tu m'élèves un autel de pierre, tu ne le feras point* AVEC DES PIERRES TAILLÉES ; SI TU Y METS LE FER, IL SERA SOUILLÉ. — (Exod. ch. XX). — *Tu élèveras un autel au Seigneur ton Dieu,* DE PIERRES AUXQUELLES LE FER N'AURA PAS TOUCHÉ ET DE

là, sans aucun doute, une pratique transmise par la tradition. Mais avec le temps les usages changent : peut-on affirmer que, dans le cours des siècles, la tradition ait été constamment respectée? La religion druidique elle-même avait-elle si bien conservé dans toute leur pureté ses dogmes primitifs que les Celtes, d'abord adorateurs d'un dieu unique, n'eussent pas fini par mêler aux doctrines religieuses de leurs pères et par suite aux pratiques de leur culte, celles du polythéisme? Ne sait-on pas qu'au temps de César, et sans doute auparavant, ils adressaient leurs hommages à diverses divinités que cet historien assimile à Mercure, à Apollon, Mars, Jupiter, Minerve et Pluton? Dès lors est-il invraisemblable d'admettre que, pour les sacrifices, ils eussent partiellement approprié les autels de leurs ancêtres, d'abord entièrement bruts, à des usages admis chez d'autres peuples? Les bassins peuvent dater d'un siècle plus ou moins rapproché de l'époque gallo-romaine, attestant ainsi les transformations successives du culte.

A l'appui de cette opinion, d'autres monuments, certainement celtiques, portent aussi l'empreinte du fer qui les avait *souillés*. Les dolmens, qu'on les considère comme tombes ou autels, ou même comme ayant eu parfois ces deux destinations successives et également sacrées, présentent quelquefois « des rigoles, des bassins, des formes » étranges profondément gravées dans la pierre formant » la table (1), » entre autres les ornements bizarres de la

ROCHES INFORMES ET NON TAILLÉES, *et sur cet autel tu offriras des holocaustes au Seigneur.* (Deuter. ch. XXVII).

(1) M. l'abbé Mouillard. *Essai sur les monuments druidiques.* (Bulletin de la Soc. archéol. du Morbihan, année 1858, p. 17

table des marchands, près de Locmariaker, et il y en a dont la pierre du fond est complètement traversée par une ouverture ronde ou par des échancrures (1).

Il y a des peulvens qui ont reçu des entailles et ornements, telle est surtout la pierre des environs de Pleucadeuc « où, d'après le chanoine Mahé, l'on distingue très-bien » sept cercles concentriques, tels que les anciens représen- » taient les neuf cieux, et, dans les intervalles des cercles, » des étoiles parsemées. » Deux peulvens à Tendion offrent des figures humaines grossièrement sculptées ; d'autres à Theix, à Haut-Brambien, etc., paraissent avoir été plus ou moins taillés et « c'est une preuve, dit encore le chanoine » Mahé, qu'il ne faut pas donner une rigoureuse généralité » au principe qui exclut du nombre des monuments cel- » tiques ceux qui ne sont pas entièrement bruts. »

Enfin dans le galgal de Gavr-Inis qu'a savamment décrit M. Mérimée, un souterrain formé de pierres brutes, comme un vaste dolmen, offre aux parois des supports de bizarres ornements dessinés en creux et que l'auteur compare au tatouage des insulaires de la Nouvelle-Zélande. Ce sont des courbes, des lignes droites, brisées, des zigzags, et triangles diversement combinés, et on y voit aussi, représentés en relief (peut-être en signe de distinction ou de

(1) M. de Villemeureuil vient encore de décrire, dans le *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, 1860, p. 13,* une allée couverte ou grotte située dans la lande de Grooch, où l'on voit deux orifices, l'un, ovale, dans une cloison qui sépare les deux compartiments de la grotte, l'autre, presque rond, au milieu de l'une des parois latérales de la deuxième chambre. Leur dimension semble appropriée au passage du corps d'un homme, comme si cette grotte eut servi de refuge ou d'asile.

vénération religieuse), des coins ou haches celtiques, une serpe ou crochet et des serpents. Sur une des pierres du même souterrain, M. Mérimée fait aussi remarquer une gorge profonde creusée dans le bloc, au-dessus de laquelle ont été évidés deux anneaux pris dans la masse, à la façon de semblables anneaux que nous observons aussi dans les antiques *bornes* de nos pays (1).

Sur ces monuments les pierres ne sont pas toutes complètement brutes, et dès lors la présence de creux ou coupes ne s'oppose nullement à ce qu'on assigne également aux roches de Malavas une destination celtique.

Mais à quelle intention avait-on choisi trois proéminences du rocher, au lieu d'une seule, au lieu de plusieurs autres, comme l'auraient permis diverses saillies du granite? Ce n'est pas sans doute fortuitement qu'apparaît ici ce nombre *trois*, éminemment saint chez les Celtes. Nous le retrouvons sur un autre monument légendaire : *les trois pierres* près de la ville du Puy, et peut-être aussi sur des roches qu'on voyait autrefois près de St-Etienne-Lardeyrol et qu'un terrier sur parchemin, de l'an 1464, nomme *las trapeyras* (2). Différent du lichaven ou trilithe, formé aussi de trois roches, mais disposées en porte rustique, notre monument symbolisait-il, dans son plan triangulaire, l'essence même de la divinité suprême, « ternaire divin » des druides d'où découle un vaste système de *triplicité* » sur lequel sont moulées toutes les institutions des

(1) *Note sur le monument de l'île de Gavr-Inis.*

(2) Ce document nous a été obligeamment communiqué par M. Lacombe, maire de St-Etienne-Lardeyrol.

» peuples gaulois (1)? » Cette hypothèse, que nous sommes porté à admettre, amènerait aussi à croire que l'enceinte formée par ces roches aurait pu être un de ces sanctuaires primitifs ou *nemets* où s'accomplissaient les rites mystérieux du druidisme (2).

L'idée qui aurait présidé à l'érection de ces sortes de sanctuaires serait « la pensée religieuse de l'Asie dans les » siècles antérieurs à Moïse, pensée qui a été conservée

(1) H. Martin. *Hist. de France*, 1854, t. I, p. 75. — L'auteur cite *le Mystère des bardes de l'île de Bretagne*, recueil de triades dont voici les deux premières :

« Triade 1. Il y a trois unités primitives, et de chacune il ne saurait y avoir » qu'une seule; un Dieu, une vérité, et un point de liberté, c'est-à-dire le » point où se trouve l'équilibre de toute opposition;

» Triade 2. Trois choses procèdent des trois unités primitives : toute vie, » tout bien et toute puissance. » M. H. Martin ajoute : « Le nombre *trois* do» mine tout chez les Gaulois : les trois cercles de l'existence, les trois ordres » de la hiérarchie druidique, les trois classes de la nation, les triades où tous » les enseignements sont distribués trois par trois, les tiercets des chants bar» dides, les trois rangs de la chevalerie. »

Il semble aussi qu'on aurait adopté quelquefois le même nombre pour les pierres érigées sur les tombeaux : Ossian, l'Homère écossais, déplorant le trépas du brave Fillan, s'écrie : « trois pierres lèvent ici leurs têtes grisâtres au» dessus de ce chêne courbé par les vents, et sous ces pierres gît un héros. »

(2) « Les Celtes paraissent avoir désigné sous le nom de *nemet* ces sanctuaires » forestiers... Ce mot entre, en effet, en composition dans plusieurs noms de » sanctuaires et de temenos gaulois (Δρυνχιμεττον, Strab., XII, 17. VERNE» METIS *fanum ingens*. Fortunat. carm. 9.) et l'épithète de *nimidæ*, par laquelle » étaient désignées les forêts où s'accomplissaient les rites païens au temps de » Leptines, paraît en être dérivée. » (A. Maury, *Des grandes forêts de la Gaule*.)

Ces *nemets* « rappellent les *teménes* où les Grecs plaçaient des autels, comme » on le voit dans Apollonius de Rhodes : *Dans un bois obscur, ils firent un » teméne et ils y placèrent un autel sous l'ombre des arbres.* » (Le chanoine Mahé, *Ess. sur les antiq. du dép. du Morbihan*, 1825, p. 288.)

» chez le peuple hébreux jusqu'à Salomon. » De là elle se serait « répandue dans la Germanie et le pays des Celtes, » où elle était en application longtemps avant l'invasion » romaine et même longtemps après, jusqu'à l'arrivée du » christianisme (1). »

Enfin veut-on savoir à quelles puissances divines pouvaient être consacrés ces autels dont la structure particulière éveille si bien l'idée de libations et de sacrifices? Laissons parler Lucain. Après avoir, dans sa *Pharsale*, mentionné la population qui, sur nos hautes montagnes, habite les Cévennes :

.....Quâ montibus ardua summis
Gens habitat canâ pendentes rupe gebennas.

le poète, plus loin, dans un langage empreint toutefois d'une hostile exagération, nomme ces divinités des Gaulois riverains de la Loire :

Et nunc tonse Liger (2), *quondam per colla decora*
Crinibus effusis toti prælate comatæ :
Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque feris altaribus Hesus,
Et Taranis scythicæ non mitior ara Dianæ (3).

(1) M. l'abbé Mouillard. *Essai sur les mon. druidiques.* Bulletin déjà cité, p. 49.

(2) Il paraît que certains manuscrits portent *ligur* et d'autres *liger*. Cette dernière leçon nous a semblé probable.

(3) *M. An. Lucani, Pharsaliæ,* lib. I, *vers.* 435 ad 451.

Nous venons de décrire un type de roches à bassins aussi intact qu'on puisse le désirer. Citons maintenant d'autres exemples attestant, dans leur ensemble et par la situation de monuments analogues à de grandes distances les uns des autres, que leur usage s'était généralisé sur notre sol, et, d'après une certaine diversité de formes, qu'ils devaient avoir été appropriés à différentes pratiques du druidisme.

C'est probablement une de ces roches qu'avait remarquée, vers 1807, Hr Dulac de Latour, — auteur d'ouvrages de statistique, estimés pour l'époque où ils ont été publiés, — au milieu d'une plaine située sur les limites de la commune de Saint-Just-Malmont à Rambert. Cet auteur, dans des notes manuscrites que nous avons recueillies (1), signale, comme une preuve de l'ancien culte des pierres, « ce ro-
» cher où, dit-il, l'on voit des trous. La dévotion y conduit
» de nombreux pèlerins qui le nomment *la pierre de saint*
» *Martin*. Mais ce n'est qu'après le coucher ou avant le
» lever du soleil, que l'invocation du saint produit d'heu-
» reux résultats. C'est en vain, ajoute-t-il, que les curés
» de Saint-Just et de Jonzieux ont voulu détruire cette su-
» perstition. »

Nous n'avons pas visité cette localité, mais la présence de trous sur le rocher et le nom du saint sont des motifs de rapprochement avec les roches de Malavas. L'indication des moments propices pour l'invocation est encore une donnée qui jette un jour nouveau sur ces sortes de monuments ; le

(1) Ces notes ont pour titre: *Tombeaux gaulois*. Elles ont surtout pour objet les dolmens observés par l'auteur dans la Haute-Loire.

clergé a raison de s'opposer à ces pratiques superstitieuses : les pèlerins, en réalité, n'invoquent pas saint Martin ; leurs hommages semblent bien mieux s'adresser à l'une des divinités de la théogonie gauloise, par exemple à « Koridwen, » déesse de la lune, qui règne dans la nuit ; » ou bien à Gwyon-Teutatès, ordonnateur de l'univers (de l'univers dont Esus est le créateur) « qui, comme Koridwen, règne aussi » dans la nuit, dans cette nuit d'où il a tiré ses enfants, » les Gaulois... Nuit cosmogonique d'où émane le » monde... (1) »

Près de la ville de Pradelles, dans un lieu appelé *Longesagne,* M. l'abbé Johanny, dont l'érudite sagacité est égale à la parfaite obligeance, nous a fait remarquer, au versant sud-ouest d'une assez haute colline, en partie couverte par un bois de pins, un ensemble de roches granitiques, formant sur le roc des saillies plus ou moins apparentes et qu'on croirait alignées sur deux rangs, irrégulièrement parallèles, suivant la pente du sol. Trois de ces pierres offrent à leurs faces supérieures des trous arrondis et, comme à Malavas, beaucoup mieux accusés à la roche principale qui, au sommet de la colline, figure un fort massif à peu près quadrangulaire, commandant tout le groupe des roches et d'où la vue embrasse un assez vaste horizon. M. l'abbé

(1) M. Henri Martin : *Hist. de France,* tom. I, p. 57. L'auteur ajoute : « C'est » la nuit qu'il (Gwyon) a évoqué notre globe du chaos ; c'est pourquoi l'astro- » nomie gauloise compte par nuits et non par jours, par lunaisons et non par » mois solaires. A ces sombres caractères, César le prend pour *Dis,* dieu des » enfers, pour le triste Pluton : il ne sait pas qu'il n'existe ni Pluton, ni en- » fers pour la théologie gauloise.

Dans nos campagnes, les paysans disent encore *aneui (à cette nuit),* pour *aujourd'hui.*

Johanny y avait compté cinq cavités ; mais récemment on a exploité le rocher, et le plus grand bassin, qui avait environ un mètre de diamètre, a disparu. Une autre coupe, en partie détruite, laisse juger, dans ce qui subsiste, de son diamètre qui est de 0,80 centimètres ; les trois autres sont intactes et leur diamètre varie de 0,18 à 0,30 centimètres. Leur profondeur est de 0,09 à 0,15 centimètres.

A l'opposé de la roche précédente, la pierre qui termine la rangée a seulement deux creux ronds, l'un de 0,10, l'autre de 0,15 centimètres.

La troisième est vers le haut de la deuxième rangée. Celle-ci n'a qu'une cavité subarrondie de 0,25 et 0,28 centimètres.

Longesagne, comme Malavas, Claudette et Rambert, doit avoir eu sa légende. Le peuple, qui l'a sans doute oubliée, frappé de la disposition des cavités, se borne à les nommer *les mesures de Pradelles.* Mais il ne serait pas impossible que ces roches formant comme une enceinte sacrée ou *német,* se rattachassent par quelque antique tradition, au *Drevet,* terroir situé près de *la Vio dous Romanous,* et que d'anciens titres appellent d'un nom significatif et oublié aujourd'hui : *la Pierre sainte* (1). La même localité offrirait, d'ailleurs, aux recherches d'autres lointains souvenirs, parmi lesquels nous signalerons ceux qui se rapportent aux grottes souterraines de Saint-Clément et aux vestiges d'antiquités gallo-romaines qu'on y observe.

On voit aussi, aux environs de Pradelles, d'après ce que nous a appris M. l'abbé Johanny, d'autres cavités plus ou

(1) Ces documents sont aux archives de la mairie de Pradelles.

moins analogues à celles de Longesagne, en particulier trois au rocher de Chenelette, et une au rocher de *la Barrique,* sur la route entre Pradelles et Langogne. On raconte que, dans cette dernière cavité qui est assez grande, *les moines* de Pradelles venaient chaque année égorger un porc. Le peuple confond parfois diverses traditions : les moines ne seraient-ils pas ici les ministres d'un plus ancien culte, et l'immolation du porc ne rappellerait-elle pas des sacrifices druidiques? Nous n'affirmons rien, n'ayant pu nous assurer par nos yeux si ces cavités offrent les caractères si remarquables des roches précédemment décrites.

Ces curieux monuments nous sollicitaient à poursuivre des recherches qui peuvent éclairer les lointaines origines de la contrée. Nous fûmes ainsi amené à étudier au même point de vue le haut rocher volcanique de Corneille dont la masse imposante, qui domine une notable partie du Velay, couronne le mont Anis, sur les pentes duquel est assise la ville du Puy. Cette localité offre, on le sait, d'intéressants souvenirs des âges celtiques, et nous ne fûmes pas étonné de voir sur des roches adhérentes au massif volcanique, des signes probables des pratiques du druidisme.

Sur le plateau supérieur, aux bords duquel surgissent plusieurs proéminences du roc, trois de ces saillies, situées à l'*est,* frappèrent surtout notre attention par des particularités de structure difficiles à expliquer sans le secours de l'hypothèse que nous avaient déjà fournie les roches de Malavas. On y retrouve, en effet, le trait distinctif de ces monuments : des creux en coupes ou cratères (larges de 0,15 à 0,40 centimètres sur 0,08 à 0,20 centimètres de profondeur), parfois avec échancrure sur un point de leur périmètre et restes de rigoles. A voir aussi les lichens qui

couvrent presque toutes les surfaces des pierres, on juge que les cavités, rongées elles-mêmes par les intempéries, doivent avoir été façonnées à une époque ancienne.

Les deux roches extrêmes du groupe ont, comme les principales de Malayas, environ deux mètres de haut. Sauf certaines parties grossièrement taillées en gradins pour faciliter l'accès du sommet, elles sont brutes, irrégulièrement pyramidales et assez étroites en haut. La première à gauche n'a au sommet qu'une coupe avec échancrure pour la rigole d'écoulement ; la dernière à droite en compte trois très-rapprochées entre elles à la face supérieure, dont deux ovales et l'autre plus grande qui figure un carré allongé (0,40 centimètres sur 0,30 et 0,10 centimètres de profondeur). On voit, en outre, sur un ressaut inférieur du roc, une cavité ronde, assez profonde et échancrée en rigole.

La roche intermédiaire qui est contiguë à la première, se caractérise par des détails de forme plus curieux. Elle a 0,80 centimètres de haut, 1 mètre 80 centimètres de long et 0,60 centimètres d'épaisseur. A peu près brute vers le bas, elle a été grossièrement taillée, à la partie supérieure, en forme d'autel quadrangulaire avec cette autre singularité, qu'elle est évidée dans la moitié environ de la longueur et de la hauteur, pour figurer comme un assez large gradin ou petit autel inférieur.

A chacune des deux faces planes du haut se trouve un bassin, à peu près carré, avec rigole à la supérieure et rond avec échancrure à l'inférieure ; enfin les faces verticales présentent, immédiatement au-dessous de chaque coupe, une niche cintrée, l'une de 0,40 centimètres, l'autre de 0,30 centimètres de largeur ; toutes les deux ayant 0,20 centimètres de hauteur et 0,16 à 0,18 centimètres de

profondeur. La plus petite, en partie fracturée, est cependant bien reconnaissable.

Il faudrait un dessin pour traduire les dispositions si évidemment intentionnelles du monument, lesquelles paraissent indiquer une phase de transformation des pierres brutes dans les pratiques du culte.

A cet effet, les niches qui, comme les cratères, donnent l'idée d'usages religieux, pourraient avoir été faites à l'époque gallo-romaine pour recevoir de petites idoles semblables à celles en terre cuite découvertes à Toulon-sur-Allier et dont notre savant confrère M. de Payan-Dumoulin a généreusement enrichi le Musée de la ville du Puy. Il est certain, d'ailleurs, que l'usage de ces figurines était connu dans le pays des Vellaves, d'après un morceau que nous avons trouvé à Saint-Paulien, l'antique *Revession*.

Peut-être encore devrait-on voir dans les mêmes cavités, des réduits où, pour honorer les divinités, on plaçait des luminaires, comme le prouve ce passage d'un capitulaire de Charlemagne : « A l'égard des arbres, y est-il dit, des » *pierres* et des fontaines où quelques insensés *vont allu-* » *mer des chandelles* et pratiquer d'autres superstitions, » nous ordonnons que cet abus soit aboli. » (*Cap.*, liv. 10, titre 64.) (1).

C'est du moins plus probablement dans ce but que furent creusées deux petites niches assez régulières, mais peu

(1) Voir aussi au sujet des chandelles et flambeaux qu'on faisait brûler devant les pierres, *Regino*, lib. II, édit. Baluze, p. 312; Burchard, lib. X, cap. 1, 2, 3, 10.

profondes qu'on voit au revers de *la tête* dite d'*Henri quatre,* monument de la nature auquel nous croyons avoir restitué, dans un autre écrit, son appellation la plus ancienne et sans doute celtique : *la tête du gan* ou *géant.*

Une autre des roches de Corneille est remarquable par sa configuration approchante de celle de l'autel principal de Malavas. Elle existe au bord d'une esplanade naturelle entourée de roches abruptes et formant, *au nord,* comme un vaste gradin vers le milieu de l'escarpement plus ou moins vertical du rocher. De ce lieu solitaire, auquel on n'arrive que par un étroit sentier taillé dans le roc, la vue embrasse un assez vaste horizon. La roche en forme d'autel, qui semble consacrer le caractère *nométique* de cette enceinte, est irrégulièrement quadrangulaire, haute d'environ 2 mètres, sur 2 mètres de long et 1 mètre de large. La face supérieure ou table est un peu inclinée en dehors et on y voit une cavité circulaire de 0,40 centimètres de diamètre sur 0,18 centimètres de profondeur. Deux rigoles sinueuses et plus ou moins longues, taillées, comme la coupe, de main d'homme, naissent vis-à-vis l'une de l'autre, de chaque côté de cette cavité, et suivent la pente de la table dans le sens de sa plus grande longueur jusqu'aux deux extrémités de la roche.

Ces étroits canaux qui n'atteignent pas toute la profondeur du bassin, diffèrent, sous ce rapport, de ce qu'on observe à Malavas. Ils offrent aussi une variante curieuse dans la présence de la rigole supérieure évidemment destinée à amener des liquides dans la cavité ; dispositions qui, comparées à toutes celles des roches à bassins de notre pays, aideront à nous éclairer au sujet des sacrifices et libations dont ces monuments peuvent avoir été l'objet.

Enfin à sa base *nord*, la roche offre une sorte d'évidure qui semble naturelle et à laquelle on arrive par des saillies du roc figurant comme des marches d'escalier (1).

C'est dans la même classe de monuments qu'il convient de comprendre encore trois roches granitiques qui existent aux environs de Chomelix. Celles-ci, néanmoins, diffèrent des précédentes par des signes encore plus prononcés de transformation. Ici, le roc brut n'a pas seulement reçu la cavité caractéristique ; ce creux, dans l'une des pierres, offre une disposition nouvelle, un véritable perfectionnement et la roche a subi, en partie, des recoupes qui ont eu évidemment pour but de l'embellir.

Deux de ces pierres que nous a obligeamment fait voir l'honorable maire de la commune, M. Garde, au terroir *des Landes*, jadis terrain communal, partagé depuis 1795 entre les habitants de la section de Chadouard (2), gisent écartées l'une de l'autre par une distance d'une vingtaine de mètres.

La première, débris peut-être d'une plus grande roche, est placée au bas et à la naissance d'un mur qui sépare les deux sections de Chomelix et de Chadouard. Sa face supérieure, qui semble avoir été grossièrement taillée, a un trou rond de 0,10 centimètres de diamètre sur 0,07 centimètres de profondeur. Du bord de ce creux part une assez longue

(1) Nous devions nous demander si la cavité n'aurait pas été faite pour recevoir une croix. Mais cette supposition ne paraît pas probable en présence des rigoles qui ne s'expliquent que dans l'hypothèse d'un rocher-autel. En outre, tout concourt en faveur de cette dernière conjecture : la forme de la roche, sa position dans un lieu si bien approprié à un *német*, et en présence du vaste et beau paysage qui se déploie au-devant du monument.

(2) D'après ce que nous a dit M. le Maire.

et sinueuse rayure presque parallèle à une autre semblable qui, d'un autre côté de la cavité, naît à l'un des bords de la pierre.

L'autre roche est plus importante : c'est un assez gros bloc, de forme irrégulièrement ronde. A demi-enfoui, dans une position inclinée, vers le milieu du pâtural de Chadouard, il est creusé d'un bassin large, profond et parfaitement circulaire, dont il y a lieu de remarquer la singulière conformation : large dans le haut de 0,68 centimètres et profond de 0,15 centimètres, ce bassin offre au fond une seconde coupe de 0,40 centimètres de diamètre sur 0,08 centimètres de profondeur. La roche présente en outre une structure particulière : la moitié environ de la face supérieure, à l'exclusion absolue de tout le surplus du bloc qui est brut, a été taillée en deux plates-bandes concentriques au bassin, la première horizontale, la deuxième déclive suivant le talus naturel de cette face de la roche.

Nous n'avons à citer aucune tradition sur ces deux pierres, dont la réunion dans des *landes* solitaires et sauvages n'est probablement pas sans motifs. Seulement le peuple, les rattachant dans sa pensée à des souvenirs moins anciens et le mieux empreints dans sa mémoire, appelle l'une d'elles *la carta,* ajoutant que là où elle gît, les seigneurs prélevaient la dîme ; attribution imaginaire qu'aucun document connu n'autorise, et que ce monument partage dans notre pays avec d'autres pierres extraordinaires, telles que des dolmens, peulvens, etc.

Enfin non loin de Chamelix et sur le bord du chemin du Monteil, on voit *la pierre plantée.* Sa hauteur hors de terre est de 1 mètre 60 centimètres et son diamètre de 0,85 centimètres. Cette roche, en partie brute et quadran-

gulaire, a été, dans le haut, dégrossie en pans coupés par un certain rapport avec la roche principale des Landes, et au milieu de la face supérieure existe un petit trou rond et peu profond (0,18 centimètres de diamètre sur 0,06 centimètres de profondeur). Impossible de supposer que cette pierre ait servi à supporter une croix : le creux eût été insuffisant pour la recevoir. Sa structure demi-brute, sa forme approchante de celle des peulvens, la cavité placée au sommet, sa position sur un très-ancien chemin que bordent, en quelques points, des vestiges d'antiquités gallo-romaines (1), et jusqu'au mystérieux silence de toute tradition, tout paraît bien assigner à ce monument une antique origine. Mais à quel usage l'avait-on érigé? Assimilable à un peulven, était-ce une marque de limites, le symbole commémoratif d'un événement, un signe de sépulture, le grossier simulacre d'une divinité? ou bien encore était-ce un autel (2)? A défaut de notions plus directes, ces diverses hypothèses seraient également plausibles ; nous les indiquons afin de provoquer de nouvelles recherches.

Outre les roches que recommandent à l'attention leurs creux et coupes régulièrement façonnés et les légendes

(1) Notamment près d'Arsac, commune de Saint-Pierre-Duchamp, où nous avons observé, sur un assez grand espace, des vestiges d'habitations gallo-romaines, tels que médailles, tuiles à rebords, poteries et débris divers de constructions.

(2) Peut-être avons-nous ici un monument plus ou moins analogue à celui appelé *la pierre du serment* au bourg de Plougoumelin en Bretagne. Sa hauteur est « d'environ cinq pieds. A son sommet elle offre une cavité en forme » de carré long. L'opinion de la commune est que ce cippe était autrefois un » objet sacré devant lequel on prêtait serment. » (Le chanoine Mahé, *Ess. sur les antiq. du départ. du Morbihan.*)

et dévotions qui s'y rapportent, il en existe probablement bien d'autres qui, pourvues de cavités naturelles ou grossièrement taillées, peuvent avoir eu aussi une destination celtique. Il est, sans aucun doute, plus difficicile de les reconnaître et, à moins d'indices particuliers, leur examen commande une grande circonspection. Aussi n'indiquons-nous qu'avec réserve un groupe de trois roches qui, situées dans la commune de Vals-près-le-Puy, au sommet et vers l'extrémité *ouest* du haut rocher volcanique dit *la Sarmoune* (1) et sur un aride terrain communal, domine, dans toute son étendue, la fertile vallée du Dolezon.

Ces saillies du roc, peu élevées au-dessus du sol, offrent les creux ordinaires des tufs scorifiés. Toutefois auprès de ces cavités, à la face supérieure de chacune des roches, est creusée en rigoles une sorte de croix dont les quatre branches égales sont certainement évidées de main d'homme.

Que penser de ces marques figurées sur trois pierres brutes à l'exclusion des roches voisines et, par un curieux rapport avec celles de Malavas, laissant entre elles un espace suffisant comme pour former une enceinte en triangle? Aurions-nous ici des signes de limite communale? Mais la situation de ces pierres éloignées des limites de

(1) Une *estime du lieu de Vals de l'année 1712* appelle cette éminence *le roc de la Salamoune* ou *de las Alamounes*, et le terroir *la Girounette*. Il serait d'autant plus intéressant de retrouver les formes anciennes de ces noms, que le roc présente au bas de l'escarpement vertical *est* un ensemble curieux de cavernes taillées de main d'homme, lesquelles éveillent la pensée, comme beaucoup d'autres *bornes* de nos pays, d'habitations celtiques.

Citons également le nom du champ *de Dol* (de forme peut-être celtique et rappelant la dénomination des *dol-mens*), que porte une pièce de terre la plus voisine du groupe des trois pierres.

la commune et sur un terroir qui était compris autrefois dans le mandement de Vals et qui fait encore partie du territoire communal, semble exclure cette hypothèse. Y verrions-nous plutôt, sous une forme particulière, de véritables rigoles pratiquées pour le même usage que celles des roches déjà décrites, ou bien encore faut-il reconnaître dans ces marques le symbole chrétien qui, placé sur des pierres précédemment païennes, auraient eu pour objet de consacrer la destruction de pratiques superstitieuses et, suivant les idées admises aux premiers siècles du christianisme, d'en expulser le démon (1)? Nous attendrons qu'une étude comparée de roches analogues nous permette d'opter entre ces différentes hypothèses.

Aux exemples qu'on vient de signaler, on pourra vraisemblablement en ajouter d'autres que semblent nous révéler différentes indications de prétendues empreintes de pieds dans quelques localités. Nous aurons à les décrire dans un travail plus complet. Rappelons seulement deux de ces empreintes qu'on voyait autrefois au sommet du roc pyramidal d'Aiguilhe, près le Puy, sur « une pierre en » laquelle, dit le P. Gissey, sont gravées deux plantes de » pieds que l'on dit ordinairement y avoir esté imprimées » par une pucelle, sautant du haut en bas pour tesmoignage » de son pucelage et virginité : ce qu'ayant faict par deux » fois sans se blesser ; à la troisiesme, poussée d'un vent

(1) Un dicton traditionnel des enfants de Vals viendrait peut-être à l'appui de cette dernière hypothèse. Ils vont, le soir, sur le chemin qui conduit au lieu des trois roches et, narguant le démon, ils crient : *Roubi* (rouge), *prends ta lance et viens ici.*

» de vaine gloire elle se tua (1). » Légende naïve dont le sens mystérieux nous échappe, mais qui aurait pu se rapporter encore à des cavités semblables à celles d'une des roches de Malavas où, comme on l'a dit, le peuple voit des empreintes de pieds.

Récemment nous avons observé, dans les gorges de la Loire, deux creux réunis par une rigole à la face supérieure d'une roche adhérente au vaste rocher à pointes aiguës et comme crénelées que le peuple appelle *le château des Sarrasins*. Au-dessous, dans un petit bois de chênes, existent quelques vestiges de constructions gallo-romaines et l'on sait que, dans les traditions populaires, les œuvres des Gaulois et des Romains, c'est-à-dire *des païens*, sont souvent attribuées aux Sarrasins. C'est un lieu sinistre dans les récits du peuple : ami des païens, le démon les visitait souvent. Un jour ils se brouillèrent et le démon essayant, contre leur volonté, de franchir la Loire qui le séparait du château, lança du haut d'une roche son coursier qui le précipita dans le fleuve.

Ce fantasque récit se rattachait-il aussi aux cavités que nous avons indiquées et serait-ce en l'honneur de la légende ou dans tout autre but, qu'on a gravé artistement en creux un fer de cheval sur une autre roche située au bord

(1) *Discours hist. de Nostre Dame du Puy, 1627, p. 274.* En Bretagne (comme dans notre pays) « ces sortes d'empreintes, dit le chanoine Mahé, re- » viennent souvent dans les histoires populaires. » Cet auteur cite la marque de la main de saint Rivalin sur les bords de la Sare, celle de saint Gildas sur un rocher de la côte de Saint-Gildas, formée lorsque de ce point il s'élança dans l'île de Houat. « Un conte pareil, ajoute Mahé, avait cours parmi les » anciens : ils disaient qu'Hercule avait laissé sur un rocher l'empreinte de son » pied et qu'elle avait deux coudées de long. » (Hérodote, IV, 82.)

de la Loire, à cinq mètres au-dessus de son lit? Le peuple n'hésite pas à expliquer cette dernière empreinte : il l'appelle *le fer du Diable* (1).

Cette légende, dans un lieu sauvage et jadis d'accès difficile, rappelle évidemment, sous d'autres formes, le même ordre d'idées que celle de Malavas et elle fait voir aussi combien les traditions, jointes à l'observation des monuments et, s'il est possible, aux témoignages des documents écrits, pourront être utiles à consulter dans une étude plus complète des roches à bassins.

(1) Un document officiel, le *Procès-verbal de délimitation de la commune de Blanzac*, du 15 mai 1811, mentionne cette « empreinte en forme de fer de cheval, » laquelle, y est-il dit, porte le nom de *fer du diable*. » Le rocher sur lequel elle est gravée a servi à fixer un point de délimitation entre les trois communes de Blanzac, de Lavoûte et de Polignac. Le même *procès-verbal* indique aussi, comme point limitant, un « gouffre de la Loire appelé *Gour de Bernard*, » et situé près du même rocher. C'est dans ce « gouffre, » dit-on, que le démon fut précipité. Il ne serait pas impossible que le *fer-du-diable* eût marqué précédemment une limite de mandements. Mais aurait-il été gravé dans ce but et l'imagination populaire y aurait-elle rattaché la légende plus ancienne des *païens?* Sans vouloir expliquer cette énigme, bornons-nous à signaler une pierre plantée qui, dressée à la limite de la commune du Monastier et de celle de Coubon, où notre ami M. Vinay nous a indiqué ce monument près de son château de l'Herm, laisse voir aussi, dit-on, comme une empreinte de fer de cheval. On nous a signalé également deux pierres plantées, l'une près de Séneujols, l'autre près *des Rayaules*, entre la Sauvetat et Pradelles, sur lesquelles existeraient, dit-on, des marques semblables en fer-de-cheval.

Ajoutons que c'est à M. Bonenfant, instituteur public à Lavoûte, que nous devons la légende des Sarrasins, recueillie par lui avec une consciencieuse précision.

POÉSIES

LE PIN

PAR M. BLANCHOT DE BRENAS

Membre non résidant.

Credo !

Sous le linceul de l'hiver
Le Velay déjà frissonne.
Là-bas la feuille se perd.
Seul, le vieux roi du désert,
Le pin garde sa couronne.
Souffle et gronde l'ouragan !
Sur des montagnes de neige,
Il est là, fier et narguant
La tempête qui l'assiége.
Quand le vent moissonne tout,
Quand tout penche, il est debout.

Sa forte racine a pris
Les basaltes pour nourrices.
Il tient ce siècle en mépris.
C'est l'amant des grands débris,
Des donjons, des précipices.
De nos pères les Gaulois
Il abrita le courage ;
Il chante encor leurs exploits
En luttant contre l'orage.
C'est le barde des aïeux :
Droit, indompté, digne d'eux.

Bon comme un cœur montagnard,
Il grandit dans la souffrance.
La hache en fera plus tard
Ou le grabat du vieillard,
Ou le berceau de l'enfance.
Sa pointe est taillée en croix.
C'est l'arbre de la prière.
On a creusé dans son bois
Cet autre berceau, la bière ;
Et dans ses rameaux bénis
Le bon Dieu cache les nids.

On tremble, on plie à tout vent.
Le doute glace la terre.
Dans notre Velay fervent
Enracinons plus avant
L'amour, la croyance austère.

Sur la neige restons verts.
Gardons la foi des ancêtres.
Quand s'ébranle l'univers,
Servons Dieu, restons nos maîtres.
Quel bras pourrait arracher
Le pin, frère du rocher.

C'EST LE PRINTEMPS !

IDYLLE

PAR M. FRANÇOIS BERNARD

Membre résidant

Lue à la séance publique du 25 mai 1860

Zéphyrs ! donnez aux fleurs le baiser le plus pur.
CH. DE LAFAYETTE.

L'Aurore, soulevant son voile,
Efface la tardive étoile
Dans l'or de ses cheveux flottants ;
Les arbres balancent leur faîte ;
Le monde se réveille en fête :
C'est le printemps !

Caché dans l'herbe de la plaine,
Zéphyr assoupit son haleine
Pour écouter les nids chantants ;
De la rose qui vient d'éclore,
Un parfum d'amour s'évapore :
C'est le printemps !

C'est le printemps! dit l'alouette;
C'est le printemps! dit le poète,
Au souvenir de ses vingt ans.
La Muse à ses yeux se révèle
Chaste comme la fleur nouvelle :
C'est le printemps!

« Enfant aimé, prends cette lyre,
— Lui dit-elle avec un sourire; —
» Module ses divins accents;
» Unis ta voix à la romance
» Que le petit oiseau commence :
» C'est le printemps!

» Chante la douce rêverie,
» Errante au bord de la prairie,
» Sous les feuillages tremblottants;
» Chante la blanche pâquerette,
» Dont s'entr'ouvre la collerette;
» C'est le printemps!

» Chante le roseau qui se ploie,
» L'essaim folâtre qui tournoie,
» Les beaux papillons inconstants;
» Chante la source qui murmure
» Sous un frais réseau de verdure :
» C'est le printemps!

» Chante la vive libellule,
» Qui mire son aile de tulle
» Dans l'onde pure des étangs;

» Chante le brillant scarabée,
» Qui dort sur la tige courbée :
» C'est le printemps !

» Chante le lis de la vallée,
» Dont la corolle immaculée
» Brille à peine quelques instants ;
» Chante l'air bleu ; chante l'espace ;
» Chante l'hirondelle qui passe :
» C'est le printemps !

» Chante la saison fortunée
» Qui se couronne, chaque année,
» D'azur, de lumière, d'encens ;
» Chante l'Auteur de toutes choses,
» Qui, sous tes pas, sème les roses :
» C'est le printemps ! »

Ainsi dit la Muse immortelle ;...
Puis elle monte, d'un coup d'aile,
Parmi les astres éclatants.
Elle m'abandonnait la lyre,
Qui tressaille encore et soupire :
« C'est le printemps ! »

UNE MAISONNETTE

AUX ENVIRONS DU PUY-EN-VELAY (1)

IDYLLE

PAR M. FRANÇOIS BERNARD

..... Trouvez-moi....
Un nid sous le feuillage.
V. HUGO.

I

Voyez-vous cette maisonnette
D'où s'échappe une chansonnette
  Par les volets entr'ouverts ?
  Son toit doucement s'incline,
Elle surmonte la colline
Et regarde les vallons verts.

(1) Cette pièce a obtenu, en 1861, les honneurs de la publication au *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.*

La voix qui se fait entendre,
Fraîche et tendre,
Est celle d'un ange d'amour.
Auprès de sa mère chérie,
Il chante pour qu'elle sourie...
Mais l'époux n'est pas de retour.

La mère songe : « Comme il tarde ! »
— « Ouvre, enfant, la porte, et regarde
Si ton père ne vient pas.
J'entends marcher sur la route. »
— « Oh! c'est lui, mère! plus de doute...
Courons au-devant de ses pas. »

La voilà, sous la charmille,
La famille :
L'épouse à l'époux tend son front;
L'enfant, cueillant mainte caresse,
Autour du couple ému s'empresse,
Puis le devance, allègre et prompt.

Ils entrent : la table est servie...
Champêtre dîner qui convie !
Le vin du crû, vif et clair ;
Des œufs, des fruits, de la crème :
Tel est ce repas que l'on aime,
Et que clôt le chant du dessert.

II

On s'accoude sur la fenêtre,
Où la brise du soir pénètre
Comme un éventail caressant.
La vue embrasse les vallées,
Les bois, les cimes dentelées :
C'est un spectacle ravissant !

Le Mezenc (1), roi de la contrée,
Là-haut, de sa crête azurée,
Domine les monts d'alentour.
L'aquilon, qui souvent l'assiége,
Lui jette le manteau de neige
Que fouette l'aile du vautour.

Sur les coteaux aux douces pentes,
S'étagent les vignes grimpantes :
Chacune a sa blanche villa (2).
Les jours de fête, après l'office,
Si le temps s'annonce propice,
Le joyeux ménage accourt là.

1) Pic culminant des Cévennes.
2) Particularité des vignes qui avoisinent le Puy.

Près de la Loire, la Chartreuse (1)
N'entend plus, sous l'allée ombreuse,
Le pas grave des cloîtriers. —
Aujourd'hui, quand s'ouvre la porte,
Le vent qui passe nous apporte
Le rire franc des écoliers.

Là, serpentant dans la prairie,
L'onde berce la rêverie
Au bruit cadencé de ses flots.
Sur les bords, couleur d'émeraude,
Le troupeau s'éparpille et rôde
En faisant sonner ses grelots.

III

Cependant le soleil s'abaisse...
En quittant ce beau site, il laisse
Errer son sourire d'adieu;
De la nuit s'étendent les voiles;
L'une après l'autre, les étoiles
S'allument, lampes du bon Dieu !

Au déclin de cette journée,
La famille s'est prosternée

1) Jadis couvent de Chartreux, aujourd'hui pensionnat de jeunes gens.

Devant les cieux resplendissants :
Des cœurs s'exhale la prière,
Parfum qui monte au divin Père,
Ainsi qu'un nuage d'encens.

IV

Asile caché sous l'ombrage,
Humble nid qu'épargne l'orage,
Loin du monde froid et menteur;
Ivresses de l'amitié pure ;
Regards ouverts sur la nature ;
Elans d'amour vers son Auteur.

Voilà ce qu'a vu le poète
Dans la riante maisonnette
Qui l'accueillit un soir d'été.
Puissent ces vers, qu'il lui dédie,
Caresser de leur mélodie
Ce séjour de sérénité !

ÉPITRE A FRANCISQUE MANDET

PAR M. VIBERT
Membre résidant, Directeur du Musée

Pressé par l'aiguillon d'un lyrique remords,
Envers toi, cher Mandet, je confesse mes torts :
Deux enfants de ta Muse (1), orgueilleux de leur mère,
Un beau jour sont venus, envoyés par leur père,
Dérouler à mes yeux le magique tableau
Où l'antique Velay, docile à ton pinceau,
Ranimant les couleurs de sa mâle figure,
Est guerrier sous le froc, poète sous l'armure ;
Gaulois mêlé de Franc, quelque peu de Romain ;
Raisonneur frondant tout une dague à la main ;
Troubadour à genoux devant la châtelaine
Que l'amour prévoyant lui donna pour marraine ;
Vautour sur la montagne, aigle dans la cité
Où son nid sur les rocs est toujours abrité....

Mais devant ce portrait voilà que je m'oublie !
Au miroir du passé ta peinture me lie,
Et, voilant l'intérêt des choses du moment,
M'expose à te blesser involontairement.

1) *Histoire poétique et littéraire de l'ancien Velay. — Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses dans le Velay, pendant le XVIe siècle.*

J'ai vu naître les fleurs de ton intelligence ;
J'en ai goûté les fruits dus à ton obligeance,
Et mon âme, trop lente à te dire merci,
Aurait comme une ingrate attendu jusqu'ici !

N'en crois rien ! Dans ton œuvre où trouver une page,
Qui n'ait vingt fois reçu mon plus sincère hommage ?
Mais cet encens brûlait à huis-clos dans mon cœur,
De l'ouvrage n'osant monter jusqu'à l'auteur.
Ma pauvre Muse alors, pour te payer ma dette,
Ne trouva que mon cœur au fond de sa cassette.

Tu souris, opulent favori de Clio,
Devant le coffre-fort d'un amant d'Erato.
Les siècles écoulés pour toi sont un domaine
Où d'horizons perdus tu retrouves la chaîne,
Comme si le bruit seul de tes pas inspirés
Réveillait les jalons par le temps enterrés ;
Vieux témoins enfouis sur le chemin des âges
Où Dieu pour l'avenir garde leurs témoignages.
Que de jours entassés, que de rêves éteints
Dormaient dans ce linceul de souvenirs lointains,
Quand, parmi des lambeaux de légendes poudreuses,
Tu sus interroger les langues ténébreuses,
Et dire leurs secrets. Dès-lors sur leur tombeau
Les gloires du Velay virent poindre un flambeau.

Des humains, ici-bas, étrange destinée !
Lorsque de tes amis la troupe mutinée
Du printemps de la vie effeuillait les trésors,
Ton enfance rêvait à la porte des morts.

Elle brillait aussi cette lointaine flamme,
Nouveau rayon de feu qui jaillit de ton âme
Pour réchauffer le cœur de fils trop oublieux,
Que ne réveillait plus la gloire des aïeux.

Sans ce culte, ô Mandet, que devient la patrie?
Un champ plus ou moins vaste où, de leur bergerie,
Ainsi que des troupeaux privés de souvenir,
Les hommes viennent paître, engendrer et mourir.

Oh! ne redoute pas que de sa vieille ornière
Le Velay suive encor la trace routinière :
La semence nouvelle étouffe les buissons
Qui jadis épuisaient la sève des moissons.
Ce Velay, tout couvert des débris de sa gloire,
Osait, naguère, ouvrir un feuillet de l'histoire,
Pour y graver son nom et ses titres nouveaux,
Au grand jour, sous les yeux de ses plus fiers rivaux.
Mais si d'un long sommeil le pays se ranime,
A ses fils tout l'honneur de ce triomphe intime!
A toi surtout, Mandet, qu'on vit aux premiers rangs,
Jeune écrivain parmi d'illustres vétérans,
Préparer l'avenir. La tâche fut immense :
Accepte le succès comme une récompense.
Je m'arrête; plus loin je n'ose m'engager :
Mon rôle est de te lire et non de te juger.
Avant de terminer l'œuvre qui m'embarrasse,
S'il m'est permis un jour de monter au Parnasse,
Sans troubler le sommeil des échos indiscrets,
De ta Muse j'irai surprendre les secrets.

PRIMA VERA

PAR M. AIMÉ GIRON
Membre résidant

Le ciel est bleu... la terre est gaie;
Et l'aubépine dans la haie
A mis une robe de fleurs
Avec des perles de rosée;
On la croirait jeune épousée
Sous son voile blanc et ses pleurs.

Les prés sont verts; la brise est douce
Qui berce dans leurs nids de mousse
Les violettes des sentiers;
Et sous chaque baiser de joie
Que le soleil d'or leur envoie,
Naît une rose aux églantiers.

Les brebis vont à l'herbe fraîche,
Quand la dernière feuille sèche
Bat comme l'aile d'un oiseau;
Le vent souffle... Elle s'est enfuie;
Et la colline haute essuie
La neige blanche à son manteau.

A travers champs vole l'abeille ;
Et le bourgeon qui se réveille
Entr'ouvre son corset étroit.
— Bonjour, gente abeille, ma mie ;
La ruche n'est plus endormie
Sous le givre, par le vent froid.

L'eau, sous la glace prisonnière,
Reprend l'école buissonnière
De sa source au joli moulin ;
Elle refait chanter la roue
Qui l'argente, et puis la secoue
Comme un verre mousseux trop plein.

Jà l'hirondelle est arrivée
Au toit suspendre sa couvée
Et la réchauffer sous son cœur ;
Les papillons bleus sont en route...
Aux bois renaissants, frère, écoute
Siffler le merle noir moqueur.

O vert printemps ! douce jeunesse !
Saison de joie et de promesse
Où l'amour, la fleur chantent bas ;
Où tout revient !... Mais pour l'aïeule
Qui grelotte au coin du feu, seule
La jeunesse ne revient pas !

Ceyssac, avril 1861.

A MES CHÈRES PETITES SŒURS

LA CHARTREUSE DE BONNEFOY

PAR M. AIMÉ GIRON

L'homme nargue le temps, mais le temps est le maître;
Et des germes de mort, sur ce qui vient de naître
Tombent pour l'avenir de la droite de Dieu.
Dieu fait ce qu'il lui plaît des choses et des hommes;
Et nous, nous détruisons monuments et royaumes,
N'offrant que notre orgueil au monde, pour enjeu.

Salut! hélas! salut à la Chartreuse grise,
Perdue au fond des bois comme un nid de ramiers!
Ils ont tout démoli, les deux tours et l'église,
Et pour bâtir ailleurs vendu ses escaliers.
Où les moines chantaient, on n'entend que la brise
S'éteindre sans réponse aux angles des piliers.

O Seigneur! chasse encor les vendeurs de ton temple!
Ils rendent à César ce qu'on doit à César;
Mais oublieux toujours de ton premier exemple,
Les vendeurs, de ton temple ont refait un bazar.

Le vent sanglote seul sous les immenses voûtes ;
Où l'on voit l'eau du ciel filtrer gouttes par gouttes
Priaient au temps jadis tant de pauvres reclus !
Ah ! le soleil s'attarde aux fenêtres ouvertes ;
Et la nuit triste, couche au fond des herbes vertes
L'ombre du grand clocher où l'on ne sonne plus !

Au préau, le gazon croît aux fentes des dalles ;
Et sous le vaste cloître où s'ouvrent les arceaux,
Ecoutez s'engouffrer lourdement les rafales
Et par les murs ouverts s'enfuir de grands oiseaux.
Ils n'ont pas respecté les fosses sépulcrales
Où pour le paradis, la mort, de ses mains pâles
Berçait les trépassés comme dans des berceaux.

Oh ! qui réveillera dans leurs tombes fermées
Ces hommes du passé, ces religieux pâlis,
Qui venaient fuir ici toutes les renommées
Et prenaient pour linceul la robe aux larges plis !
Que de grands cœurs brisés, que d'âmes bien aimées
Dans la paix du Seigneur s'y sont ensevelis !

Oh ! qu'il nous soit permis d'entendre encor dans l'ombre
Les hymnes des Chartreux à l'heure de minuit,
De voir se dérouler leurs processions sombres
Le long des corridors où la lune les suit !
La lune argente encore aujourd'hui les décombres,
Mais le vent, sur les morts vient seul pleurer, la nuit.

Non ! ne détruisons pas les noirs châteaux antiques,
Les couvents recueillis à genoux dans les bois ;

C'est notre gloire à tous ; et ce sont les chroniques
Des hommes de jadis et des temps d'autrefois ;
Nous ne respectons rien... que nos vastes boutiques
Où l'on traîne son nom et perd ses grandes Fois.

Oh ! la fièvre de l'or ! l'ambition sans trève
Qui tue au fond du cœur les plus beaux sentiments !
Mais si ce n'est qu'un rêve, ah ! laissez notre rêve
S'attacher aux vieux noms comme aux vieux monuments !
L'homme détruit toujours... et jamais il n'élève
Que pour se préparer de grands écroulements.

Pourquoi ne pas laisser debout les monastères
Où bien des naufragés, au sein des nuits austères,
Viennent panser leur cœur, oublier leurs dégoûts ;
Surtout dans notre siècle, un grand siècle d'hospices,
Où les ambitions, les plaisirs et les vices
Font tant de gangrenés et laissent tant de fous.

Vieille Chartreuse, adieu ! — Pèlerins de vingt ans,
Si nous sommes venus par les bois et les chaumes,
C'est que de tes débris rien ne vivra longtemps ;
Déjà nous apprenons à mépriser les hommes ;
Car les hommes du siècle ont plus fait que le temps !

Vachères, septembre 1861.

FRAGMENTS

ÉCHAPPÉS A LA PLUME D'UN ÉCOLIER (1)

DIES MEI SICUT UMBRA (2)

Loin de moi mes jours, ombre vaine,
Passent, déclinant sur la plaine,
Comme la feuille que promène
Le vent d'automne dont l'haleine
L'arracha de son vert rameau ;
Ou comme l'onde fugitive
Qui va, s'éloignant de la rive,
Prolongeant sa note plaintive
Sous les ombrages de l'ormeau.

(1) Les deux pièces qui suivent font partie d'une Notice sur Félix Hedde, publiée par le collége de l'Assomption de Nîmes. Voir précédemment le volume des années 1857-1858, p. 615, et le présent volume, p. 172. Elles ont été lues par M. Isidore Hedde à la séance mensuelle de novembre.

(2) Le motif de cette pièce est la paraphrase du verset 12 du psaume 101 de David : *Dies mei sicut umbra declinaverunt, et ego sicut fœnum arui ; tu autem, Domine, in æternum permanes.* Félix Hedde en avait fait son épigraphe de prédilection, et il aimait à l'inscrire en tête de ses livres, de ses cahiers, de ses devoirs.

Comme la fleur, à peine née,
Avant la fin de la journée,
Au soleil ardent est fanée,
Ainsi se sont flétris mes jours ;
Ou bien comme la mousse verte
Dont la plaine est toute couverte,
Et dont la corolle entr'ouverte
Semble devoir briller toujours.

Ainsi tout fuit, ainsi tout passe :
La rose à l'épine fait place ;
La laideur succède à la grâce,
Et l'eau nouvelle chasse l'eau.
La feuille est livrée à la bise ;
Sur le rocher l'onde se brise,
Et, comme ceux que l'on méprise,
Ceux qu'on admire ont le tombeau.

Oh ! oui, tout passe en ce bas monde ;
Dans notre ignorance profonde,
Il n'est pas d'homme qui réponde
Qu'il sera demain comme hier.
J'ai vu désormais de ma vie
S'enfuir la plus belle partie,
Et ma jeunesse évanouie
Me laisse moins grand et moins fier.

Mais, tandis que tout sur la terre
Se dissipe et vit éphémère,
Lorsque tout n'est qu'une chimère
Et que la vie est un instant,

Vous seule, ô puissance éternelle,
Vous seule restez grande et belle,
Et votre gloire est immortelle :
Vous êtes le Dieu tout-puissant.

De l'éternité votre vue
Sait sonder la vaste étendue ;
Par vous toute chose est connue,
Vous mesurez tout notre cœur.
A vous donc, ô Dieu de victoire,
Honneur sans fin, salut et gloire !
Nous, consacrons notre mémoire
A servir auprès du Seigneur.

Nîmes, le 22 avril 1850.

A MON COUSIN PHILIPPE HEDDE (1) A SAINT-ÉTIENNE

UN CERCEAU

SUR LA TOMBE D'UN ENFANT (2)

J'errais un jour, seul, dans l'enceinte
Ou les morts restent délaissés;
Il me semblait ouïr la plainte
Sortir de leurs tombeaux glacés.

(1) Fils de l'arrière-petit-fils de Philippe Hedde, consul de la ville du Puy en 1721, actuellement enseigne de vaisseau de la marine impériale.

(2) Cette pièce paraît avoir été composée pendant l'étude ou pendant la classe. Félix, voulant tromper la surveillance, l'avait écrite en forme de *lettre* adressée à un de ses cousins de Saint-Etienne, avec lequel il était en correspondance intime. Les lignes, dans cette lettre, sont continuées jusqu'au bout du papier, sans indiquer la coupure ordinaire de la versification. Quelques lambeaux épars font présumer que Félix avait l'intention de terminer ces strophes, lorsque la mort est venue l'en empêcher, le 7 août 1851. Il avait alors dix-sept ans et demi.

Près d'une fosse solitaire
Qu'ombrageait un sombre rameau
De cyprès, arbre funéraire,
J'aperçus un petit cerceau,
Tel que les enfants sur le sable
En font courir en sautillant,
A cet âge où l'on est aimable,
A cet âge où l'on est content.

Mon esprit, qui souvent sommeille
Ou bien s'élève au sein des cieux,
Et puis, soudain frappé, s'éveille
Ou bien redescend radieux,
Se demandait par quelle envie
On avait mis sur ce cercueil,
Charmant souvenir de la vie,
Un jouet au milieu du deuil.

Etait-ce pour dire à la terre
Que l'on peut périr jeune encor,
Et que, sous cette froide pierre,
Repose un enfantin trésor?

Hélas! était-ce pour nous dire
Que la fleur se fane souvent,
Avant même d'avoir vu luire
Le soleil, ou souffler le vent?

Que l'oiseau, dans son lit de mousse,
N'est pas à l'abri de la mort
Avant que son aile ne pousse,
Avant qu'il ait pris son essor?

Est-ce pour instruire l'enfance,
Quand elle vient sur les tombeaux
Prier, pleine de confiance,
Et dire à ces cœurs tout nouveaux
Qu'ainsi que nous ils doivent craindre
La mort si prompte à nous frapper?
.....
.....

Mais de cette pensée amère
Pourquoi déjà nourrir l'enfant,
Et lui dire que sur la terre
.....
Pourquoi vouloir que, dès l'aurore,
On sache le malheur du soir?
.....
.....

Laissez l'enfant courir sur l'herbe
Folâtrer, s'ébattre, joyeux,
Sans souci, sans désir superbe
Et sans rêves ambitieux.

Laissez-lui sa douce ignorance
De la douleur et du trépas ;
Laissez-lui sa belle innocence,
Laissez-le, conduisez ses pas.

Il est cruel de leur apprendre
Que, pour eux, tout devra finir ;
De leur faire trop tôt comprendre
Que rien ne peut jamais leur rendre
Plus tard leur innocent plaisir ;
Que, bientôt, quelque épais nuage
Viendra sur l'horizon si pur,
Et que le souffle de l'orage
Obscurcira ce ciel d'azur.

Alors, pourquoi sur cette tombe
Ce cerceau, jouet enfantin,
Devant lequel meurt et succombe
Notre rêve d'un lendemain?
Pourquoi !... mais d'une mère aimante
J'ai compris le triste secret,
Et de sa douleur déchirante
J'ai percé le touchant projet.

Lorsqu'un général, que la guerre
A respecté pendant longtemps,
A quitté notre pauvre terre,
Chargé d'honneurs, accablé d'ans,

Sur sa tombe on pose l'épée
Avec laquelle il a vaincu,
Comme son âme, en fer trempée,
Et comme elle.....

Au poète on met une lyre,
.....
.....
Au collégien ses couronnes
.....
.....

15 juin 1851 (1).

(1) Deux mois après, le 16 août 1851, à la distribution des prix de l'Assomption, le nom de *Félix Hedde*, souvent répété les années précédentes, ne fut proclamé qu'une seule fois. La mort avait interrompu ses compositions; la seule qu'il put faire lui mérita un premier prix, et sa couronne de laurier, changée par une attention délicate en une COURONNE D'IMMORTELLES, fut déposée sur sa tombe par les élèves de sa division.

On y a joint cette inscription, tirée de l'Apocalypse, que Félix avait presque désignée d'avance, en la marquant d'un signe particulier dans son Nouveau-Testament : *Data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret.... Et dabo tibi coronam vitæ.*

TABLEAU

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU PUY, A 10 HEURES DU MATIN ET A 4 HEURES DU SOIR

Par M. NICOLAS

Professeur d'agriculture à l'Ecole Normale du Puy
et Membre résidant de la Société

1859

LÉGENDE EXPLICATIVE

DES

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES OBSERVATIONS

CM cm	*Cumulus :* nuages blanchâtres ressemblant à des balles de coton. CM grands cumulus ; cm petits cumulus.
cr	*Cirrhus :* nuages frangés ressemblant à des hachures ou à des balayures.
st	*Stratus :* nuages disposés en forme d'immenses tables, de bancs ou d'assises horizontales.

nb	*Nimbus :* nuages orageux, de couleur grisâtre ou foncée, se découpant brusquement dans le ciel.
crst, etc.	*Cirrho-stratus :* nuages tenant à la fois des cirrhus et des stratus.
STN stn	*Strato-nimbus :* nuages tenant à la fois des stratus et des nimbus.
qqs	*Quelques.*
pl	*Pluie.*
n	*Neige* ou *nuit,* suivant la nature de l'observation.
lég	*Léger* ou *légèrement.*
vap	*Vapeurs.*
sup	*Supérieur.*
inf	*Inférieur.*
N	*Nord.*
S	*Sud.*
E	*Est.*
O	*Ouest.*
dep	*Depuis.*
pd	*Pendant.*
m	*Matin.*
s	*Soir.*
gr	*Grand.*
—	Ce *signe* signifie : au-dessous de zéro ou de la glace fondante, c'est-à-dire des degrés de froid.
+	Ce *signe* indique des degrés au-dessus de zéro ou de chaleur ; même signification quand il n'y a point de signe.
hz	*Horizon.*

h	*Heure.*
sol	*Soleil.*
éc	*Eclaircies.*
br	*Brouillard.*
atm	*Atmosphère.*
or	*Orage.*
tonn	*Tonnerre.*
g b	*Gelée blanche.*
écl	*Eclairs.*
M M M	*Moyenne mensuelle matin.*
M M S	*Moyenne mensuelle soir.*

Les autres abréviations se devinent aisément.

Suivent les Tableaux.

BAI	OBSERVATIONS.
ire.	
5	découvert pendant toute la journée.
6	id.
0	couvert pendant la journée.
6	quelques éclaircies vers 4 heures du soir.
10	neige pendant la nuit, couvert pendant la journée.
10	ciel découvert depuis 10 h. du matin.
0	découvert.
0	neige pendant la nuit, presque découvert pd le jour.
70	découvert depuis midi.
0	brouillard jusqu'à 10 h., découvert pd la journée.
0	découvert pendant le jour, quelques cyrrhus.
5	neige pendant la nuit, couvert pendant le jour.
5	neige pd la nuit, presque découvert à midi.
7	découvert pd la soirée, pl. cyrrhus, découv. pd la nuit.
4	quelques éclaircies pendant le jour.
0	presque découvert pendant la journée.
8	presque couvert pendant le jour.
7	découvert, plusieurs cyrrhus vers le soir.
2	découvert.
9	brouillard qui se dissipe à 10 h. presque couv. le soir.
2	presque découvert pendant le jour, qqs cyrrhus.
5	id.
2	presque découvert depuis 2 h. du soir, qqs cyrrhus.
0	plusieurs éclaircies, pluie pendant la nuit.
6	presque découvert.
9	brouill. qui se diss. à 10 h., pl. nuages pd le jour.
5	presque couvert pendant toute la journée.
2	id.
5	découvert, quelques nuages.
5	couvert, pluie pd la nuit, vent pd le jour.
4	couvert pendant le jour.

la plus	basse du mois,	le 11.....	—10°0
	élevée, id.	le 29.....	13,5

Jours du mois.	Baromètre réduit.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygrométrie.	Etat du ciel à 10 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygrométrie.	Etat du ciel à 4 h. du soir	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.								centigr.	centigr.	centigr.							
1	709°5	707°8	5°0	—2°0	—5°0	94°0	découvert.	NE	N	1	711°5	709°9	6°0	—5°0	—1°5	»	»	95°0	découvert.	NE	N	découvert pendant toute la journée.
2	709°5	707.8	5,0	—5,0	—7,0	95,0	id.	NO	N	2	711,6	710,0	6,0	—5,0	—1,5	»	»	95,0	id.	NE	N	id.
3	711,6	710,5	5,5	—5,5	—7,5	92,0	couvert.	»	E	3	712,0	710,6	4,0	—5,0	0,0	»	»	95,0	couvert.	NE	E	couvert pendant la journée.
4	712,0	710,8	5,0	0,0	—4,0	95,0	id.	»	N	4	711,6	710,2	4,0	0,0	1,5	2,000	5,400	95,5	presque découvert.	NO	N	quelques éclaircies vers 4 heures du soir.
5	711,7	710,7	5,0	0,5	1,5	95,0	couvert neige pendant la nuit.	NE	E	5	711,10	710,2	5,5	—1,0	1,0	»	»	94,5	couvert.	NE	E	neige pendant la nuit, couvert pendant la journée.
6	712,10	710,7	4,0	—1,5	—5,0	95,0	nuages qui se dissipent à 10 heures.	NE	E	6	713,10	711,6	5,0	—1,5	5,0	»	5,100	95,5	découvert.	»	NO	ciel découvert depuis 10 h. du matin.
7	713,10	711,7	4,0	—4,0	—7,0	95,0	découvert.	NO	O	7	713,0	711,4	6,0	—4,0	1,0	»	»	95,5	découvert, quelques cyrrhus.	»	O	découvert.
8	712,10	711,2	5,0	—2,0	—4,0	95,0	presque découv. neige pendant la nuit.	NE	N	8	713,0	711,4	5,5	—1,8	0,0	»	»	95,0	presque découvert.	NE	E	neige pendant la nuit, presque découvert pd le jour.
9	713,0	712,7	2,5	—5,5	—4,5	92,5	couvert.	»	E	9	717,70	716,4	5,5	—4,0	0,0	»	»	92,0	découvert.	NE	N	découvert depuis midi.
10	719,9	718,8	2,0	—5,5	—5,0	92,0	brouillards qui se dissipent à 10 h.	N	E	10	725,0	721,6	4,5	—4,5	—5,0	»	»	91,5	découvert quelques cyrrhus.	»	E	brouillard jusqu'à 10 h., découvert pd la journée.
11	725,7	722,1	2,5	—7,0	—10,0	91,5	découvert, quelques cyrrhus.	SE	S	11	725,0	721,8	5,0	—4,0	—4,0	»	4,100	91,5	couvert.	»	SE	découvert pendant le jour, quelques cyrrhus.
12	722,5	721,5	2,0	0,0	—4,0	92,0	couvert, neige pendant la nuit.	»	E	12	721,5	720,4	2,0	0,0	0,5	0,500	»	95,0	id.	»	E	neige pendant la nuit, couvert pendant le jour.
13	718,6	717,3	1,5	2,0	—2,5	95,5	id.	NE	E	13	715,9	712,5	2,5	2,5	4,5	1,719	»	95,5	découvert, quelques cyrrhus.	NE	E	neige pd la nuit, presque découvert à midi.
14	712,6	711,1	2,5	—2,0	—6,0	95,5	quelques éclaircies.	NE	N	14	711,7	710,2	5,0	0,5	1,0	»	»	92,5	quelques nuages.	NE	E	découvert pd la soirée, pd. cyrrhus, découv. pd la nuit.
15	715,5	715,5	1,0	—5,0	—7,5	92,0	presque découvert.	NE	E	15	712,4	711,1	5,5	—1,0	4,5	»	»	92,0	presque couvert.	SE	S	quelques éclaircies pendant le jour.
16	711,5	710,5	5,5	0,5	—5,5	95,0	découvert, quelques nuages.	SE	S	16	715,0	711,6	4,5	2,0	5,0	»	0,400	92,0	couvert.	»	S	presque découvert pendant la journée.
17	715,0	711,6	4,5	5,0	—1,5	95,5	quelques éclaircies.	»	S	17	715,8	714,2	5,5	4,5	6,5	»	»	94,0	découvert.	»	S	presque couvert pendant le jour.
18	715,4	715,5	6,5	5,5	—2,5	94,0	découvert.	SE	S	18	715,7	712,1	7,5	4,5	6,0	»	»	91,5	découvert, plusieurs cyrrhus.	SE	S	découvert, plusieurs cyrrhus vers le soir.
19	716,5	714,6	8,0	5,5	—2,5	95,0	id.	»	S	19	716,2	714,4	9,0	4,5	6,5	»	»	91,0	découvert.	»	S	découvert.
20	715,2	711,5	7,5	0,5	—5,5	91,5	brouillards qui se dissipent à 10 h.	SE	S	20	715,9	714,0	8,0	2,0	6,5	»	0,200	95,0	presque couvert.	SE	S	brouillard qui se dissipe à 10 h. presque couv. le soir.
21	716,0	714,5	7,0	—1,0	—5,0	95,0	quelques nuages.	»	S	21	717,2	715,5	8,5	2,5	6,5	»	»	95,0	presque découvert, qqs cyrrhus.	S	S	presque découvert pendant le jour, qqs cyrrhus.
22	717,7	716,0	7,0	5,5	1,0	95,5	plusieurs nuages.	S	S	22	715,5	715,4	8,5	5,5	8,5	»	»	95,0	id.	S	S	id.
23	715,9	712,7	6,5	2,0	0,0	95,0	couvert.	»	S	23	711,2	709,5	7,0	5,0	8,5	»	»	92,5	quelques nuages.	S	S	presque découvert depuis 2 h. du soir, qqs cyrrhus.
24	711,8	710,4	7,5	5,0	0,0	95,0	qqs éclaircies, pluie pendant la nuit.	SO	O	24	702,0	700,0	9,0	5,0	5,5	0,219	»	91,5	quelques cyrrhus.	NO	O	plusieurs éclaircies, pluie pendant la nuit.
25	706,2	704,4	7,5	0,0	—5,0	92,0	plusieurs nuages.	O	O	25	714,6	712,7	8,5	4,0	7,0	»	7,100	92,0	plusieurs nuages.	»	O	presque découvert.
26	715,9	715,9	8,0	0,0	—5,5	92,5	brouillards qui se dissipent à 10 h.	NO	NO	26	711,9	715,2	7,0	5,5	8,5	»	0,600	95,0	couvert.	»	NO	brouill. qui se diss. à 10 h., pl. nuages pd le jour.
27	712,1	710,4	7,0	4,5	0,0	95,0	quelques éclaircies.	»	NO	27	712,5	710,6	6,5	4,5	7,5	»	0,400	95,5	presque couvert.	»	NO	presque couvert pendant toute la journée.
28	712,4	710,7	7,0	4,5	—2,5	95,5	id.	»	NO	28	708,2	706,5	7,5	8,0	11,0	»	»	95,5	id.	NO	O	id.
29	711,6	709,7	8,0	5,5	0,0	94,0	quelques nuages.	NO	O	29	711,5	709,5	9,0	8,5	15,5	»	»	95,5	quelques nuages.	O	O	découvert, quelques nuages.
30	710,90	709,0	8,5	8,5	5,0	94,5	couvert, pluie pendant la nuit.	SO	S	30	707,5	705,4	8,5	8,0	10,5	»	»	94,5	couvert, vent.	S	S	couvert, pluie pd la nuit vent pd le jour.
31	706,20	704,2	9,0	7,0	5,0	95,0	qqs éclaircies, couvert pend. la nuit.	»	SO	31	704,4	702,5	8,0	5,5	8,0	»	4,000	94,5	couvert.	O	O	couvert pendant le jour.
M. M.		712,11			—5,51	95,05	M. M. Baromètre à zéro . 711,97 Thermomètre extérieur 9,98 Hygromètre..... 92,95			M. M.		711,85			4,27	1,458	25,500	92,87				Température la plus basse du mois, le 11 . —1°0 élevée, id. le 24 . 15,5

r.	OBSERVATIONS.
	plusieurs nuages pendant toute la journée.
	couvert, neige vers 1 h. du soir.
	couvert, neige à différ. reprises pd toute la journée.
	neige à plusieurs reprises pd la nuit et la matinée.
	découvert, plusieurs cumulus vers le soir.
	presque couvert pendant la journée.
	neige pd la nuit et la matinée, couvert pd le soir.
	découvert pendant le jour.
	déc., br. qui s'est diss. vers 10 h., pl. cyrr. vers 4 h. s.
	vent, couvert pd la matinée, qqs éclaircies vers le soir.
	vent, couvert, quelques éclaircies vers midi.
	couvert, pluie pendant la nuit.
	couvert, quelques éclaircies vers 10 h. du matin.
	couv., neige pd la nuit, qqs éclairc. dep. 11 h., qqs cyrr.
	plusieurs éclaircies pendant le jour.
	quelques cyrrhus vers 10 h., couvert vers 4 h.
	couvert pendant le jour.
	couvert le matin, pl. éclaircies dans la journée.
	pl. éclaircies pd le jour, petite pluie, grésil vers 1 h. soir.
	plusieurs nuages, quelques cyrrhus.
	découvert, quelques cyrrhus le matin.
	découvert pendant toute la journée.
	couvert pendant le jour.
	découvert, quelques cyrrhus.
	découvert.
	id.
	couvert, pluie le soir.
	quelques éclaircies pendant le jour.

ature la plus	basse du mois, le 9.....	—10°5
	élevée, id. le 26.....	16,0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur	Thermomètre à midi.	Hygrom.	Etat du ciel à 4 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	708°50	706°5	9°0	4°5	−1°0	94°0	plusieurs nuages.	NO	O
2	708,70	707,0	7,0	5,5	−5,5	94,5	couvert	O	O
3	705,50	707,8	7,0	5,5	−1,0	95,5	couvert, grésil pendant la nuit	NO	N
4	710,50	709,0	6,0	−0,5	−5,0	92,5	neige à plusieurs reprises.	NE	N
5	705,50	705,7	6,0	−4,0	9,5	94,5	découvert.	NE	N
6	705,50	707,7	6,0	4,5	−1,0	90,5	quelques éclaircies.	SE	SE
7	698,10	695,5	5,5	5,0	−0,5	95,5	neige pendant la nuit et pendant le jour.	»	SE
8	697,70	696,0	6,5	−5,5	−8,5	97,0	découvert.	»	S
9	707,70	702,4	6,0	−5,5	−10,5	90,0	brouillard qui se dissipe.	SE	E
10	707,70	705,1	6,0	5,5	−7,0	93,0	couvert, vent.	SE	S
11	700,0	706,4	7,0	7,5	5,5	95,0	id.	S	S
12	706,0	707,5	6,5	5,5	1,5	96,0	couvert, pluie pendant la nuit.	SO	SO
13	706,2	707,5	7,0	6,0	4,5	96,0	presque couvert.	»	S
14	707,7	706,1	6,0	2,5	0,0	96,0	couvert, neige pendant la nuit.	SO	O
15	710,9	709,2	7,0	2,0	0,0	94,5	couvert, quelques éclaircies.	NO	N
16	716,5	713,9	6,0	2,5	−5,0	94,0	quelques cyrrhus, plusieurs nuages.	NE	N
17	716,0	714,2	7,0	7,0	5,5	94,5	couvert.	NE	N
18	716,2	712,6	7,5	7,5	2,5	95,0	id.	NE	N
19	714,8	715,1	7,0	5,0	−1,0	94,0	quelques éclaircies.	NE	N
20	715,5	714,2	8,5	2,0	−5,0	95,5	plusieurs nuages.	NE	E
21	716,0	714,0	9,5	5,0	−5,0	94,0	découvert, quelques cyrrhus.	NE	E
22	714,6	712,5	10,0	5,0	−7,0	89,5	découvert.	»	E
23	715,7	715,6	8,5	4,0	−6,5	88,0	couvert.	»	E
24	716,5	714,4	8,5	5,0	−4,0	90,5	quelques cyrrhus, découvert.	NE	E
25	716,8	714,8	9,0	5,0	−6,0	89,0	découvert.	»	E
26	712,9	711,5	11,0	7,0	−4,5	88,5	id.	»	E
27	712,1	710,2	8,5	5,0	0,0	89,5	couvert.	NO	O
28	712,5	710,4	7,5	4,0	0,0	90,5	id.	NE	NE
M. M.		708,60			2,04	92,56	M. M. Baromètre à zéro 707°53 Thermomètre extérieur 2,69 Hygromètre..... 92,10		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygrom.	Etat du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.							
1	709°60	707°5	10°0	4°0	6°0	»	»	91°5	plusieurs nuages.	NO	NO	plusieurs nuages pendant toute la journée.
2	705,50	703,8	5,0	4,5	5,0	»	»	95,0	couvert, neige vers 4 h. du soir.	NO	O	couvert, neige vers 4 h. du soir.
3	705,0	705,1	6,5	1,0	5,5	0,754	5,900	95,5	neige à différentes reprises.	NO	N	couvert, neige à différ. reprises pd toute la journée.
4	710,2	706,8	7,0	0,0	2,0	0,156	»	91,5	quelques éclaircies.	NE	N	neige à plusieurs reprises pd la nuit et la matinée.
5	701,8	699,9	8,0	1,0	6,5	»	5,900	89,0	plusieurs cumulus.	E	E	découvert, plusieurs cumulus vers le soir
6	694,9	693,4	5,5	4,0	7,5	»	»	92,5	couvert.	SE	S	presque couvert pendant la journée.
7	696,2	694,7	5,5	5,0	5,5	16,000	9,500	95,0	id.	SO	O	neige pd la nuit et la matinée, couvert pd le soir.
8	697,8	696,0	7,5	5,5	5,5	»	»	90,0	découvert.	»	SO	découvert pendant le jour.
9	704,0	702,5	7,0	4,5	4,0	»	»	90,0	découvert, quelques cyrrhus.	SE	E	déc., br. qui s'est diss. vers 10 h., pl. cyrr. vers 4 h. s.
10	706,5	704,4	8,0	7,5	9,5	1,500	»	95,5	plusieurs éclaircies, vent.	S	S	vent, couvert pd la matinée, qqs éclaircies vers le soir.
11	705,8	705,7	8,5	7,5	10,5	»	»	95,0	couvert, qqs éclaircies vers midi, vent.	S	S	vent, couvert, quelques éclaircies vers midi.
12	704,8	705,1	6,5	6,5	7,0	11,281	9,100	96,0	couvert.	S	S	couvert, pluie pendant la nuit.
13	706,6	704,9	7,0	7,5	9,5	»	12,000	96,0	id.	SO	S	couvert, quelques éclaircies vers 10 h. du matin.
14	708,4	706,5	8,5	7,5	8,0	14,815	»	95,0	plusieurs éclaircies, qqs cyrrhus.	O	O	couv., neige pd la nuit, qqs éclaire. dep. 11 h., qqs cyrr.
15	711,1	709,4	7,0	5,5	4,0	»	5,500	94,0	plusieurs éclaircies.	NO	N	plusieurs éclaircies pendant le jour.
16	716,0	714,4	8,0	7,0	9,0	»	2,400	94,5	couvert, pl. éclaircies vers midi.	NE	N	quelques cyrrhus vers 10 h., couvert vers 4 h.
17	716,6	714,8	7,0	6,0	8,0	»	»	94,5	couvert.	NE	N	couvert pendant le jour.
18	715,0	712,0	8,0	8,0	11,0	»	»	94,5	plusieurs éclaircies, petite pluie.	NE	N	couvert le matin, pl. éclaircies dans la journée.
19	717,8	712,0	7,5	5,0	4,0	1,554	»	94,0	pl. éclaircies, grésil vers 1 h.	N	N	pl. éclaircies pd le jour, petite pluie, grésil vers 4 h. soir.
20	715,0	711,4	8,0	2,5	5,0	»	»	89,5	plusieurs nuages, qqs cyrrhus.	NE	E	plusieurs nuages, quelques cyrrhus.
21	715,5	711,4	8,5	4,0	6,0	»	»	88,5	découvert.	E	E	découvert, quelques cyrrhus le matin.
22	714,7	712,7	9,0	9,0	10,0	»	»	86,5	id.	»	E	découvert pendant toute la journée.
23	715,5	715,7	7,0	4,0	6,0	»	»	89,0	couvert.	NE	NE	couvert pendant le jour.
24	716,9	715,0	8,0	5,0	7,5	»	»	88,0	découvert.	»	E	découvert, quelques cyrrhus.
25	715,0	712,7	9,5	12,0	14,0	»	»	87,5	id.	»	E	découvert.
26	710,5	708,4	10,0	14,5	16,0	»	»	88,0	id.	»	O	id.
27	714,8	709,9	8,5	4,0	5,0	»	»	90,0	couvert, pluie.	NE	N	couvert, pluie le soir.
28	712,5	710,4	8,5	4,5	7,0	1,094	»	91,0	quelques éclaircies.	NE	NE	quelques éclaircies pendant le jour.
M. M.		707,06			7,42	47,109	44,100	91,75				Température la plus froide du mois, le 9 ..... −10°5 Température la plus chaude du mois, le 26 16,0

OBSERVATIONS.

écouvert, quelques nuages.
écouvert.
écouvert, plusieurs cyrrhus vers le soir.
etite pluie le matin.
ouvert.
écouvert depuis 10 heures.
écouvert.
ouvert depuis midi, qqs gouttes de pluie vers 1 heure.
resque découvert pendant le jour.
écouvert.
.
écouvert, plusieurs cyrrhus vers le soir.
écouvert, quelques nuages vers le soir.
écouvert, quelques nuages pendant le jour.
ouvert pluie vers 11 heures du matin.
uelques éclaircies dans le jour.
uelques nuages le matin, découvert pendant le soir.
ouvert depuis 11 heures.
eige pendant la nuit et pendant le jour.
ouvert, petite pluie pendant la nuit.
rouillard qui se dissipe à 10 h., pl. cyrr. pd t. le soir.
luie pendant la nuit, brouillard sur les montagnes.
résil pd la nuit, plusieurs éclaircies pd le jour.
ouvert depuis 11 heures du matin.
ouvert pendant toute la journée.
etite pluie vers les 9 h. du matin.
uelques nuages pendant la matinée.
ent, quelques nuages pendant toute la journée.
rand vent, couvert de midi à 1 heure.
onnerre, éclairs, orage pd la nuit; forte pluie la nuit.
eige pendant la nuit, jusqu'à 9 h. du m., qqs giboulées.

plus	basse du mois, le 10.....	—5°5
	élevée, id. le 13.....	22,5

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Hygromètre.	État du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Ubomètre au Puy.	Ubomètre à Yssangeaux.	Hygromètre.	État du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.								centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	715,7	712,96	9,5	5,0	—1,5	91,0	découvert, quelques nuages.	»	N	1	714,9	712,5	10,0	8,0	9,0	»	»	89,0	découvert.	NE	E	découvert, quelques nuages.
2	716,5	715,4	10,0	5,0	—3,0	90,0	découvert.	NE	E	2	715,8	714,6	10,5	15,0	14,0	»	»	89,0	id.	»	N	découvert.
3	715,5	715,2	9,5	3,5	—4,0	91,0	id.	»	N	3	715,6	715,2	10,0	9,0	15,0	»	»	90,5	découvert, plusieurs cyrrhus.	»	NE	découvert, plusieurs cyrrhus vers le soir.
4	716,6	714,6	9,0	8,0	4,0	91,0	couvert, petite pluie.	E	E	4	716,8	714,6	10,0	11,0	12,5	0,125	»	92,0	presque couvert.	N	N	petite pluie le matin.
5	717,0	715,0	9,0	11,0	7,5	95,0	couvert.	NE	N	5	717,0	714,0	10,0	12,0	14,0	»	»	95,5	couvert.	NE	N	couvert.
6	716,0	714,8	10,5	10,0	5,0	94,0	mi-couvert.	NE	NE	6	715,6	715,1	15,0	15,0	20,0	»	»	87,0	découvert.	»	E	découvert depuis 10 heures.
7	711,7	709,4	11,5	8,0	—2,0	90,0	découvert.	»	E	7	709,0	708,0	15,0	20,5	21,0	»	»	84,5	id.	»	E	découvert.
8	709,6	707,0	13,0	15,0	2,0	88,5	mi-couvert.	»	E	8	711,5	709,1	12,5	15,0	18,0	»	»	90,0	couvert.	»	N	couvert depuis midi, qqs gouttes de pluie vers 4 heure.
9	715,1	710,8	11,5	5,0	—1,0	88,5	id.	NE	N	9	714,0	711,07	11,0	7,0	8,0	»	»	88,0	quelques nuages.	NE	N	presque découvert pendant le jour.
10	714,3	712,5	10,0	5,0	—3,5	87,0	découvert.	N	N	10	715,9	711,75	10,5	8,0	15,5	»	»	88,5	découvert.	»	N	découvert.
11	714,2	712,0	11,5	11,0	4,0	84,0	id.	SE	S	11	715,0	714,57	12,5	17,0	17,0	»	»	81,0	id.	»	S	id.
12	715,0	712,6	12,0	11,0	—5,0	84,0	id.	»	E	12	715,5	712,8	15,0	19,0	19,5	»	»	85,5	mi-couvert.	»	O	découvert, plusieurs cyrrhus vers le soir.
13	715,6	713,1	15,0	15,5	—0,5	86,5	id.	SO	O	13	715,4	710,9	15,0	18,0	22,5	»	»	88,0	presque découvert.	SO	O	découvert, quelques nuages vers le soir.
14	710,5	708,0	15,0	15,5	4,5	89,0	id.	»	E	14	706,8	704,0	15,5	20,0	21,0	»	»	87,0	découvert.	SE	S	découvert, quelques nuages pendant le jour.
15	703,1	702,2	11,0	7,0	4,0	89,5	couvert.	SO	O	15	704,5	701,04	11,5	7,0	10,5	»	5,900	89,5	couvert.	SO	O	couvert pluie vers 11 heures du matin.
16	709,2	706,9	11,5	6,5	1,0	88,5	presque couvert.	NO	N	16	711,2	708,1	10,5	7,0	9,0	0,609	»	89,0	presque couvert.	N	N	quelques éclaircies dans le jour.
17	711,6	709,2	12,0	7,5	—0,5	89,0	presque découvert.	NE	N	17	708,5	706,19	12,5	15,0	19,5	»	»	88,0	découvert.	SE	E	quelques nuages le matin, découvert pendant le soir.
18	705,3	705,0	15,5	12,0	2,0	87,0	id.	SE	S	18	708,7	706,8	12,0	10,5	15,0	»	»	89,0	couvert.	SE	S	couvert depuis 11 heures.
19	705,9	704,0	8,5	4,0	0,0	91,5	couvert.	NO	N	19	706,6	704,7	8,5	4,0	8,0	19,705	16,100	94,5	id.	NE	N	neige pendant la nuit et pendant le jour.
20	715,2	714,4	7,5	4,0	2,0	92,5	id.	NE	NE	20	715,5	712,4	8,0	6,0	6,5	»	10,000	92,5	id.	NE	E	couvert, petite pluie pendant la nuit.
21	712,4	710,5	8,0	4,0	—2,5	95,0	découvert.	NE	E	21	707,9	705,4	11,0	15,5	14,5	»	0,700	92,5	mi-couvert.	SO	O	brouillard qui se dissipe à 10 h., pl. cyrr. pd t. le soir.
22	706,5	705,6	8,0	5,5	1,5	95,0	couvert.	NO	O	22	706,4	704,58	8,0	5,0	6,0	4,900	4,500	95,0	couvert.	NO	N	pluie pendant la nuit, brouillard sur les montagnes.
23	708,2	706,4	7,5	0,0	—1,0	92,5	presque couvert.	N	N	23	707,7	704,85	8,5	5,5	7,5	»	»	92,0	presque couvert.	NE	N	grésil pd la nuit, plusieurs éclaircies pd le jour.
24	708,8	706,9	9,5	6,0	2,0	92,0	mi-couvert.	NE	E	24	709,1	707,1	8,0	6,0	9,0	»	»	92,0	couvert.	NE	N	couvert depuis 11 heures du matin.
25	709,5	707,1	8,0	8,5	5,0	92,0	couvert.	NE	N	25	708,8	706,9	8,5	10,0	11,0	»	»	92,5	id.	NE	N	couvert pendant toute la journée.
26	708,5	706,9	9,0	9,5	4,0	92,5	id.	N	N	26	707,2	705,7	9,5	11,5	14,0	»	»	92,5	id.	NO	N	petite pluie vers les 9 h. du matin.
27	708,9	706,7	11,0	10,0	5,5	92,5	presque découvert.	NE	N	27	708,4	706,2	11,0	15,0	19,0	»	»	91,5	découvert.	NE	E	quelques nuages pendant la matinée.
28	708,1	706,5	15,0	11,5	—0,5	92,0	quelques nuages.	SE	S	28	707,1	705,8	12,5	15,5	16,0	»	»	91,5	quelques nuages.	SE	S	vent, quelques nuages pendant toute la journée.
29	701,8	699,5	12,5	11,5	1,0	91,0	id.	NE	S	29	699,4	697,15	12,5	12,0	16,0	»	»	91,5	couvert.	S	S	grand vent, couvert de midi à 1 heure.
30	695,3	695,2	11,0	7,5	5,5	91,5	couvert.	O	O	30	695,8	692,77	11,5	6,0	10,0	16,109	16,500	91,5	quelques éclaircies.	NO	O	Tonnerre, éclairs, orage pd la nuit; forte pluie la nuit.
31	700,8	698,6	11,0	6,5	—1,0	91,5	id.	NO	NO	31	707,7	701,75	10,5	7,0	8,0	11,875	5,100	91,0	plusieurs éclaircies.	NO	O	neige pendant la nuit, jusqu'à 9 h. du m., qqs giboulées.
M. M.		708,13			0,27	90,29	M. M. Baromètre à zéro. . . . 704,08 Thermomètre extérieur. 7,01 Hygromètre. . . . 90,37			M. M.		698,02			15,75	55,521	54,800	90,46				Température la plus basse du mois, le 10 . . . . —5°5 la plus élevée, le 13 22,5

OBSERVATIONS.

-couvert pendant le jour, grésil.
ısieurs cyrrhus le matin, mi-couvert pd la soirée.
lée blanche, pl. cyr. pd le jour, qqs cumulus le mat.
ısieurs cyrrhus pendant le jour.

couvert.
qqs cyrrhus. Le coucou a chanté.
uvert depuis midi, pluie vers 4 heures du soir.
tite pluie pd la nuit, qqs grosses gouttes pd. le jour.
uie à différ. reprises vers le soir, gr. éct. pd la nuit.
tite pluie pd toute la soirée, arc-en-ciel le soir.
tite pluie à dif. reprises pd le jour.
pendant la nuit et le matin.
uie à différentes reprises pd le jour.
grésil le soir.
lée blanche, petite pluie pendant la soirée.
ige pendant la nuit.
s cyrrhus le matin, couvert depuis 1 h. du soir.
ınd vent du sud, qqs gouttes de pluie le soir.
gros nuages très-épais et éclairs.
uie à partir de 11 heures du matin.

tite pluie après 6 heures du soir.
uie dans la matinée.
uie pd la mat., orage avec tonn. et grêle à 5 h. du s.

nt du sud très-fort.
uie à plusieurs reprises pendant la journée.

s gouttes de pluie à 5 heures du soir

plus	basse du mois,	le 2.....	—6°0
	élevée, id.	le 7.....	21,0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi moy.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 10 H. DU MATIN.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	709mm8	707mm7	9m5	10m5	—4m0	90m5	presque couvert.	NE	NE
2	711,1	709,0	9,5	5,0	6,0	90,0	découvert.	NO	N
3	713,3	712,1	11,0	10,0	—2,5	90,0	mi-couvert.	NO	N
4	713,7	712,0	12,0	12,5	0,5	91,0	découvert	NO	O
5	713,1	712,7	15,0	14,0	0,5	91,0	id.	NE	E
6	715,2	710,6	14,0	16,0	1,5	91,0	id.	NE	N
7	710,5	708,0	15,0	16,0	5,0	90,5	id.	NE	E
8	715,5	710,1	16,0	16,5	7,0	90,0	mi-couvert	NO	NO
9	710,7	708,0	15,0	14,0	11,0	91,0	couvert.	NO	O
10	703,5	701,5	17,0	15,5	2,5	91,0	découvert pd cirrhus.	NO	NO
11	695,0	690,5	15,5	8,0	2,0	90,0	couvert.	O	O
12	700,1	697,5	14,0	9,0	2,5	90,0	presque couvert	NO	O
13	699,0	696,3	15,0	11,5	3,0	91,0	couvert	O	O
14	696,9	694,5	15,0	10,0	4,5	92,0	couvert.	O	O
15	697,2	697,2	15,5	10,5	0,5	91,0	mi-couvert	O	O
16	701,8	699,5	15,5	10,0	0,0	88,5	id.	NO	O
17	701,1	690,5	12,5	7,5	1,0	90,0	id	NO	N
18	702,8	698,5	15,5	7,0	—2,5	89,5	découvert.	NE	N
19	698,5	696,0	12,0	12,5	6,0	88,0	couvert	O	N
20	696,0	692,9	15,0	17,0	5,0	91,0	mi-couvert	NE	N
21	696,0	692,9	15,0	18,1	8,0	92,0	couvert.	SE	S
22	697,2	694,9	15,0	8,5	6,0	95,5	id.	N	NO
23	699,8	697,5	11,0	10,0	0,0	92,5	mi-couvert cumulus	N	N
24	702,8	699,5	11,8	11,0	2,8	94,0	couvert, pluie	NO	N
25	706,9	705,7	14,0	16,0	7,0	94,0	couvert.	NO	S
26	709,5	707,0	14,0	16,0	4,0	94,0	découvert.	NO	S
27	706,2	702,9	16,0	21,0	9,0	92,0	grandes éclaircies.	N	S
28	701,8	698,8	17,0	19,0	12,5	92,0	presque couvert.	NO	N
29	706,1	705,5	14,2	14,8	5,0	91,0	découvert très-beau	O	SE
30	704,6	699,5	15,0	15,0	8,5	92,0	couvert.	SO	S
MM		701,49			5,56	91,15	M. M. Baromètre à zéro..... 701m61 Thermomètre extérieur.. 10,40 Hygromètre 91,95		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi moy.	Pluviomètre à Puy.	Pluviomètre à Vissangeaux.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 4 H. DU SOIR.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	OBSERVATIONS
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	710m5	708m2	9m5	5m5	5m5	0,547	»	90,5	plusieurs nuages.	NE	N	mi-couvert pendant le jour, grésil
2	710,9	708,7	10,5	14,0	14,0	»	»	90,0	presque couvert	NO	N	plusieurs cirrhus le matin, mi-couvert pd la soirée
3	715,6	710,9	10,5	20,0	20,0	»	»	90,5	découvert.	NO	O	gelée blanche pd cirr. pd le jour, qqs cumulus le soir
4	714,5	712,5	12,0	20,0	20,0	»	»	91,0	id.	NE	N	plusieurs cirrhus pendant le jour
5	715,7	711,7	15,0	20,0	20,0	»	»	90,5	id.	NE	E	id.
6	710,5	707,85	14,5	21,0	22,0	»	»	90,5	id.	NE	E	découvert
7	712,0	709,5	15,0	21,0	21,0	»	»	90,5	id.	NE	E	id. qqs cirrhus. Le ciel est chaud.
8	714,0	711,5	16,0	16,5	21,5	»	»	90,5	couvert depuis midi, pluie vers 4 heures du soir.	NO	O	couvert depuis midi, pluie vers 4 heures du soir.
9	708,6	705,5	14,5	15,5	17,0	1,565	»	91,0	id.	NO	NO	petite pluie pd la nuit, qqs gouttes ajoutés pd le jour.
10	700,6	698,09	15,0	11,0	17,0	»	»	90,0	id.	NO	O	pluie à différ. reprises vers le soir, ciel est pd la nuit
11	695,0	690,5	15,0	6,5	9,0	2,547	»	90,0	id.	O	O	petite pluie pd toute la soirée, ciel couvert le soir
12	701,7	699,5	14,0	15,5	16,5	»	»	90,0	mi-couvert.	NO	O	petite pluie à dif. reprises pd le jour
13	699,2	697,2	15,5	15,0	15,0	»	»	89,5	couvert.	NO	O	id. pendant la nuit et le matin.
14	698,7	696,1	12,0	15,0	18,0	5,472	»	92,0	presque couvert	O	O	pluie à différentes reprises pd le jour.
15	699,8	697,2	15,0	11,5	15,0	»	»	91,0	mi-couvert	NO	O	id. grésil le soir
16	701,1	699,2	15,0	10,0	14,0	1,000	»	90,0	couvert.	NO	O	gelée blanche, petite pluie pendant la soirée.
17	698,0	696,5	12,0	10,0	15,0	10,515	»	90,0	mi-couvert.	NO	O	neige pendant le nuit
18	698,5	696,0	15,5	14,5	16,5	»	»	86,0	couvert.	NE	E	qqs cirrhus le matin, couvert depuis 4 h. du soir.
19	697,0	695,0	12,0	12,0	17,0	»	»	90,0	id.	SE	N	grand vent du sud, qqs gouttes de pluie le soir.
20	693,6	691,6	15,0	18,5	22,0	»	»	92,0	presque couvert.	SE	N	id. gros nuages très épais et éclairs
21	695,9	693,9	14,5	15,8	22,0	»	»	92,5	couvert.	S	S	pluie à partir de 11 heures du matin.
22	697,9	695,4	11,8	8,0	11,5	—	15,900	91,5	id.	N	NE	
23	697,6	695,4	15,0	14,0	16,0	1,000	»	91,2	id	O	NO	petite pluie après 6 heures du soir.
24	700,0	698,5	13,5	14,5	17,2	»	0,600	95,5	grandes éclaircies, cumulus à l'ouest.	SO	SE	pluie dans la matinée.
25	703,0	703,0	15,5	17,5	20,5	6,078	5,500	93,5	id.	SO	O	pluie pd la matinée, orage avec tonn. et grêle à 5 h. du s.
26	709,1	707,5	17,0	21,0	22,0	1,578	0,700	92,0	presque couvert, cumulus.	S	N	
27	701,6	701,7	18,0	21,0	21,5	»	»	92,5	presque couvert.	S	S	vent du sud très-fort
28	705,7	701,88	14,0	14,0	20,0	»	»	95,0	couvert	SO	N	pluie à plusieurs reprises pendant la journée.
29	702,8	702,69	16,5	19,0	20,0	12,641	0,900	97,0	presque couvert, très-beau	O	S	
30	704,6	699,5	15,0	14,0	15,5	»	»	91,2	presque couvert, cumulus.	SO	S	qqs gouttes de pluie à 5 heures du soir
MM.		701,78			17,41	42,459	19,600	90,98				Température la plus basse du mois, le 2... 6,0 Température la plus élevée, id. le 7... 24,0

	OBSERVATIONS.
	pluie pd la nuit, tonnerre à 4 h. du soir.
	grosses gouttes de pluie à midi et tonn. à 2 h. du soir.
	couvert pendant toute la journée.
	pluie pendant toute la nuit et la journée.
	petite pluie à 4 h. du soir.
	nuages gros et épais.
	id.
	id.
	id.
	plusieurs éclaircies à midi.
	petite pluie à 7 h. du matin.
	pet. pl. dans la mat., pl. et éclairs suiv. de tonn. à 4 h. s.
	petite pluie dans la nuit.
	plusieurs cyrrhus pendant le jour.
	petite pluie dans la soirée.
	petite pluie dans la matinée.
	couvert pendant la journée.
	quelques gouttes de pluie à 8 h. du matin.
	quelques gouttes de pluie à 8 h. du soir.
	plusieurs cyrrhus à l'horizon.
	pluie à 4 h. du soir.
	plusieurs cyrrhus pendant le jour.
	éclairs dans la nuit, pluie et tonn. à 4 h. du soir.
	pluie dans la nuit et à 1 h. du soir.
	pluie et éclairs suivis de tonnerre à 4 h. du soir.
	pluie pendant la matinée.
	petite pluie le matin à 11 h. et le soir à 4 h.
	qqs gouttes de pluie la nuit et la matinée. brouill. le mat.
	plusieurs cyrrhus à l'horizon.
	petite pluie à 9 h. du matin.
	pluie à 4 h. du soir.

ture la plus	basse du mois,	le 15.....	2°0
	élevée, id.	le 24.....	30,0

Jour du mois	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygrométrie.	État du ciel à 10 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	705,3	700,10	14,0	15,0	6,0	92,8	qqs éclaircies, cumulus.	NO	O
2	705,5	700,46	16,0	17,0	7,0	92,5	couvert.	NO	N
3	702,5	699,60	15,0	15,0	8,0	92,2	id.	SE	S
4	698,1	695,67	15,0	10,0	7,0	91,7	id.	S	S
5	701,4	698,55	14,0	15,5	6,0	92,0	id.	NE	N
6	707,0	704,12	14,0	14,0	9,0	92,0	id.	NE	N
7	707,8	704,96	16,0	17,3	7,0	93,0	mi-couvert.	NE	E
8	707,8	704,96	16,0	17,0	7,0	92,8	quelques éclaircies.	NE	NE
9	707,1	704,14	17,0	16,5	11,5	93,0	mi-couvert.	NE	E
10	708,2	705,17	17,5	18,0	10,5	93,0	presque couvert	N	N
11	707,8	704,71	18,0	17,0	11,0	94,5	mi-couvert	NE	E
12	707,2	704,05	18,5	17,5	10,0	93,0	id.	N	N
13	701,5	701,16	17,5	17,0	10,0	93,5	id.	SE	E
14	701,3	698,55	17,0	14,0	5,0	90,5	découvert.	»	NE
15	700,6	697,78	16,0	14,0	2,0	89,0	mi-couvert.	NE	N
16	700,2	697,51	15,0	12,0	7,0	89,6	presque couvert	NO	N
17	701,5	701,72	14,0	14,0	4,0	90,0	couvert.	NO	NO
18	705,5	700,92	14,0	14,0	6,0	91,5	id.	NO	NO
19	705,7	701,00	15,0	16,0	5,5	91,2	mi-couvert.	NO	NO
20	701,4	701,64	15,5	17,0	4,0	91,0	couvert.	NO	O
21	705,1	700,15	17,0	19,0	4,0	91,0	mi-couvert.	SO	O
22	705,5	700,55	17,0	18,5	7,0	91,5	id.	SO	O
23	701,0	701,05	17,0	18,5	11,0	91,8	id.	»	S
24	701,6	701,58	17,5	18,0	8,0	91,8	couvert.	NO	N
25	701,6	701,52	18,0	19,0	9,5	92,2	mi-couvert.	NO	O
26	701,6	701,61	17,0	16,0	10,0	95,0	couvert.	NO	N
27	701,8	701,72	18,0	17,0	6,0	95,0	mi-couvert.	NE	N
28	701,5	701,47	16,0	15,0	10,5	92,5	couvert.	»	E
29	705,6	700,65	17,0	17,0	6,0	92,0	mi-couvert.	NO	N
30	702,0	698,95	18,0	17,0	8,0	92,0	id.	SO	S
31	705,7	700,98	16,5	16,5	7,0	92,0	couvert.	»	S
M.		701,25			7,29	91,98	M. M. Baromètre à zéro..... 701,28 Thermomètre extérieur 14,61 Hygromètre..... 91,91		

Jour du mois	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi gr.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygrométrie.	État du ciel à 4 h. du soir	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	cent gr.	millim.	millim.					
1	708,2	705,55	13,5	16,0	18,0	14,800	12,400	91,5	presque découvert.	SO	S	pluie pd la nuit, tonnerre à 4 h. du soir.
2	705,7	700,41	16,5	17,0	20,0	»	»	90,0	couvert.	S	S	grosses gouttes de pluie à midi et tonn. à 2 h. du soir.
3	701,1	698,35	14,0	10,5	14,5	»	»	91,2	id.	SE	S	couvert pendant toute la journée.
4	698,1	695,60	15,5	11,0	12,5	13,844	8,400	92,0	id.	SO	S	pluie pendant toute la nuit et la journée.
5	705,5	700,95	14,0	15,0	22,5	»	16,100	92,0	presque couvert.	NO	NO	petite pluie à 4 h. du soir.
6	707,8	705,27	15,0	16,0	20,0	4,400	4,000	92,5	id.	NE	E	nuages gros et épais.
7	707,8	705,27	15,0	17,0	21,5	»	»	95,0	mi-couvert.	NE	N	id.
8	707,7	704,92	15,5	17,0	25,0	»	»	95,0	presque couvert.	NE	N	id.
9	707,0	704,17	16,0	16,5	20,0	»	»	95,0	couvert.	NE	E	id.
10	707,8	704,95	17,5	19,5	25,5	»	»	94,0	mi-couvert	NE	NE	plusieurs éclaircies à midi.
11	708,2	704,98	19,0	27,0	25,0	»	»	92,5	id.	NE	NE	petite pluie à 7 h. du matin.
12	704,9	701,94	17,0	14,0	27,0	1,000	»	95,0	couvert	E	E	pet. pl. dans la mat., pl. et éclairs suiv. de tonn. à 4 h. s.
13	702,4	699,55	18,0	20,0	22,0	7,156	»	94,0	mi-couvert.	NE	NE	petite pluie dans la nuit.
14	699,6	696,66	17,0	14,0	16,0	»	»	90,0	id.	NE	E	plusieurs eyrrhus pendant le jour.
15	700,2	699,51	15,0	11,0	17,0	»	»	89,0	id.	N	N	petite pluie dans la soirée.
16	700,2	697,61	14,0	17,0	18,0	0,094	»	89,7	presque couvert.	NO	N	petite pluie dans la matinée.
17	704,2	701,80	14,0	15,0	18,0	»	»	90,0	couvert.	NO	NO	couvert pendant la journée.
18	705,5	700,95	14,0	15,0	18,0	»	»	92,0	id.	NO	O	quelques gouttes de pluie à 8 h. du matin.
19	705,5	700,95	14,0	15,0	26,0	»	»	91,0	mi-couvert.	NO	O	quelques gouttes de pluie à 8 h. du soir.
20	704,4	701,52	15,0	20,0	27,0	»	»	91,0	id.	»	NO	plusieurs eyrrhus à l'horizon.
21	702,8	700,04	15,5	17,0	22,5	»	»	91,0	id.	NO	O	pluie à 4 h. du soir.
22	705,5	700,68	16,0	19,0	28,0	»	»	91,7	couvert.	O	O	plusieurs eyrrhus pendant le jour.
23	704,0	702,67	17,0	17,0	25,5	»	»	92,0	id.	»	S	éclairs dans la nuit, pluie et tonn. à 4 h. du soir.
24	704,6	701,65	17,0	25,0	30,0	»	»	92,0	mi-couvert.	NO	S	pluie dans la nuit et à 1 h. du soir.
25	704,6	701,65	17,0	17,0	28,5	20,500	6,000	92,5	couvert.	NO	O	pluie et éclairs suivis de tonnerre à 4 h. du soir.
26	704,8	701,84	17,0	19,0	26,5	10,185	6,500	95,0	mi-couvert.	NO	S	pluie pendant la matinée.
27	704,5	701,28	17,5	18,0	25,5	»	»	92,5	id.	NE	N	petite pluie le matin 11 h. et le soir à 4 h.
28	702,8	699,85	17,0	19,0	25,0	»	»	92,0	id.	»	O	qqs gouttes de pluie la nuit et la matinée, brouill. le mat.
29	705,6	700,69	16,5	20,0	25,0	1,000	»	92,0	id.	»	O	plusieurs eyrrhus à l'horizon.
30	702,0	699,42	16,5	18,0	22,0	»	»	92,0	id.	SO	S	petite pluie à 9 h. du matin.
31	705,7	700,98	16,5	18,0	21,0	»	»	92,0	id.	»	S	pluie à 1 h. du soir.
M.		701,52			21,96	75,279	55,400	91,87	Température la plus { basse du mois, le 15 ..... 29 élevée, id le 24 30,0			

OBSERVATIONS.

rs cyrrhus pendant la journée.
endant la matinée et une partie de la soirée.
luie à 8 h. du matin.
e et pluie, nuages gros et épais.
rs cumulus dans la journée.
rs cyrr. le matin, tonn. et pluie à 2 h. du soir.
gros et épais, quelques cyrrhus.
4 heures du soir.
e et pluie à 5 h. du soir.
endant la nuit, qqs gouttes pendant le jour.
5 heures du soir.
rs cyrrhus pd le jour, pluie dans la soirée.
rs cyrrhus pendant le jour.
gouttes de pluie à 4 h. du soir, tourbillons.
tonnerre et pluie dans la soirée.

luie à 11 heures du matin.
rs cyrrhus pendant la journée.
ttes de pluie dans la journée.
ns la matinée.
luie dans la matinée.
s cyrrhus pendant la journée.
rs cumulus dans la matinée.
ages pendant la journée.
rds sur les montagnes à 8 h. du matin.
rs cyrrhus pendant toute la journée.

rs cyrr., qqs gouttes de pluie dans la journée.
luie pd la journée, brouill. sur les montagnes.
rds sur les montagnes dans la matinée.

basse du mois, les 12 et 22.....		6°0
élevée, d.	le 27.....	35,0

Jours du mois.	Baromètre réduit à 0°	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact. centigr.	Thermomètre extérieur. centigr.	Thermomètre à midi. centigr.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 10 H. DU MATIN	Vents supérieur.	Vents inférieur.
1	700mm00	698mm59	18°0	19°0	10°0	92°0	couvert.	SE	S
2	695,96	695,14	17,1	17,5	12,0	92,2	id.	S	S
3	695,55	695,14	16,5	15,0	10,0	95,0	id.	SO	S
4	699,09	698,69	17,5	18,5	7,5	92,2	presque découvert.	»	S
5	702,68	702,16	17,5	19,0	8,0	92,5	mi-couvert.	NO	O
6	701,21	700,15	18,0	19,0	7,5	95,0	id.	NE	N
7	705,22	704,57	19,5	22,0	8,5	87,5	découvert	»	N
8	700,88	700,57	20,0	22,5	14,5	88,7	couvert.	NO	N
9	699,15	697,55	18,0	18,0	8,0	90,5	mi-couvert.	NO	O
10	698,55	698,84	18,0	17,0	10,0	92,8	id.	»	O
11	700,72	700,72	18,0	18,0	9,0	91,5	couvert.	»	NO
12	702,87	705,15	18,5	19,0	6,0	90,2	découvert.	NO	N
13	[illegible]	705,95	18,5	20,0	7,0	90,5	id.	»	N
14	702,29	702,29	19,0	21,5	9,0	92,0	id.	NO	O
15	702,19	702,52	19,0	20,0	10,0	92,0	id.	NO	O
16	[illegible]	701,92	19,0	19,0	10,0	94,0	mi-couvert.	»	O
17	705,83	705,71	17,0	15,5	8,0	94,0	couvert.	NO	N
18	707,57	707,50	17,0	16,0	8,0	92,5	id.	NO	N
19	[illegible]	704,65	18,0	18,0	9,0	95,0	id.	N	N
20	705,40	706,28	16,5	14,5	10,5	95,0	id.	NE	N
21	705,98	704,57	17,5	16,0	10,0	95,4	id.	NO	N
22	707,50	708,10	18,0	15,0	6,0	92,5	mi-couvert.	N	N
23	709,57	709,65	19,0	22,0	11,5	92,5	id.	NE	»
24	708,98	709,04	20,5	25,0	15,5	94,0	découvert.	SE	S
25	708,91	708,91	21,0	22,0	12,0	94,0	id.	S	S
26	708,76	707,14	21,5	27,0	17,0	90,0	mi-couvert.	SE	S
27	708,15	707,51	21,0	27,0	17,0	91,0	découvert.	»	S
28	708,85	707,61	20,0	28,0	16,0	89,5	mi-couvert.	S	S
29	706,42	707,22	21,0	15,0	12,0	89,0	couvert.	NO	NO
30	709,02	706,85	18,5	15,0	10,5	91,0	id	NO	O
M. M.	705,63	705,15			10,17	91,89	M. M. Baromètre à zéro .. 705mm55 Thermomètre extérieur.. 17,08 Hygromètre 91,78		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact. centigr.	Thermomètre extérieur. centigr.	Thermomètre à midi. centigr.	Udomètre au Puy. millim.	Udomètre à Yssingeaux. millim.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 4 H. DU SOIR.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	OBSERVATIONS
1	702mm6	699mm59	17°5	19°0	20°5	»	»	91°5	couvert.	S	S	plusieurs cyrrhus pendant la journée.
2	698,2	695,14	18,0	22,0	25,0	»	»	92,7	id.	»	S	pluie pendant la matinée et une partie de la soirée.
3	698,2	695,14	18,0	18,0	25,0	6,458	»	92,5	mi-couvert.	SO	O	petite pluie à 8 h. du matin.
4	701,7	698,69	17,5	19,5	26,0	»	»	90,5	id.	SO	O	tonnerre et pluie, nuages gros et épais.
5	705,7	702,26	18,0	21,0	25,0	»	»	92,6	id.	NO	N	plusieurs cumulus dans la journée.
6	707,5	705,15	18,5	20,0	27,5	3,900	»	95,5	couvert.	NE	E	plusieurs cyrr. le matin, tonn. et pluie à 2 h. du soir.
7	706,5	705,16	20,0	22,5	28,0	»	»	89,0	mi-couvert.	»	N	nuages gros et épais, quelques cyrrhus
8	705,7	700,57	20,0	18,0	24,0	»	5,000	88,7	id.	NO	N	pluie à 4 heures du soir.
9	700,4	697,55	18,0	17,0	26,5	10,000	6,000	92,0	id.	»	O	tonnerre et pluie à 5 h. du soir.
10	701,8	698,84	18,0	18,0	25,0	17,516	2,500	92,0	id.	NO	N	pluie pendant la nuit, qqs gouttes pendant le jour.
11	705,8	700,72	18,0	18,0	24,0	»	1,000	90,0	couvert.	NO	NO	pluie à 5 heures du soir.
12	706,4	705,15	18,0	18,0	21,0	»	1,200	90,5	mi-couvert.	NO	N	plusieurs cyrrhus pd le jour, pluie dans la soirée.
13	707,1	705,95	18,5	21,0	25,0	1,205	»	90,8	id.	»	N	plusieurs cyrrhus pendant le jour.
14	705,5	702,29	19,0	22,0	25,0	»	1,000	91,0	id.	NO	O	grosses gouttes de pluie à 4 h. du soir, tourbillons.
15	705,4	702,52	18,0	15,0	25,0	0,955	1,000	94,0	couvert.	NO	O	éclairs, tonnerre et pluie dans la soirée.
16	705,0	701,92	18,0	14,0	24,0	10,000	0,500	94,0	id.	»	S	id.
17	706,8	705,71	18,0	15,0	20,0	14,815	1,000	95,0	mi-couvert.	N	N	petite pluie à 11 heures du matin.
18	710,8	707,50	18,0	16,0	20,0	0,125	2,000	95,0	id.	NO	N	plusieurs cyrrhus pendant la journée.
19	707,6	704,65	17,0	16,0	21,0	»	3,400	95,0	couvert.	N	N	qqs gouttes de pluie dans la journée.
20	706,5	705,28	17,5	19,0	22,0	7,469	3,100	95,0	id.	N	N	pluie dans la matinée.
21	707,6	704,57	17,5	15,0	18,0	»	»	95,0	id.	NO	NO	petite pluie dans la matinée.
22	711,2	708,10	18,0	19,0	24,0	0,754	»	92,5	mi-couvert.	NE	N	quelques cyrrhus pendant la journée.
23	712,7	709,65	18,5	26,0	28,0	»	»	95,5	découvert.	NE	E	plusieurs cumulus dans la matinée.
24	712,4	709,04	20,0	27,0	30,0	»	0,600	94,0	id.	SE	S	gros nuages pendant la journée.
25	712,4	708,91	21,0	28,0	35,0	»	»	92,5	id.	S	S	brouillards sur les montagnes à 8 h. du matin.
26	711,2	707,14	25,5	29,0	34,0	»	»	90,4	mi-couvert.	»	N	plusieurs cyrrhus pendant toute la journée.
27	711,5	707,51	25,0	34,0	35,0	»	»	89,5	découvert.	»	S	id.
28	711,0	707,61	25,0	24,0	24,0	»	10,600	87,5	couvert.	NO	O	plusieurs cyrr. qqs gouttes de pluie dans la journée.
29	710,7	707,22	21,0	17,0	15,0	7,065	4,900	89,5	id.	NO	O	petite pluie pd la journée, brouill. sur les montagnes.
30	709,2	706,85	20,0	18,0	20,0	0,891	»	91,5	id.	NO	O	brouillards sur les montagnes dans la matinée
M. M.		705,15			24,58	78,105	46,700	91,08	Température la plus basse dans les 12 heures ..... [illegible] Température la plus élevée, id. ..... [illegible]			

OBSERVATIONS.
tonnerre à 6 h. du soir. rosée. id.
rosée.
rosée, qqs gouttes de pluie et tonn. dans la soirée. rosée. id.
tonnerre et grain de pluie pendant la nuit. id. id. pendant la journée. tonnerre et pluie pendant la nuit. grain de pluie à 3 h. du soir, tonn. et pluie pd la nuit grain dans la matinée.

ture la plus	basse du mois, le 2	.....	10°5
	élevée, id. les 6 et 15	.....	41,0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygromètre	État du ciel à 6 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre	État du ciel à 6 h. du soir	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.								centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	740°5	706°82	21°0	20°0	14°0	92°0	très-beau, qqs cr.	NE	N	1	740°5	706°82	21°0	28°0	30°0	»	»	88°7	très-beau.	NE	N	
2	714,4	709,44	21,0	27,0	15,5	92,0	très-beau, qqs cr.	NE	E	2	715,1	709,52	25,0	35,0	34,0	»	»	86,5	id. qqs cr.	E	E	
3	715,1	709,25	24,0	29,0	16,0	85,5	id.	»	E	3	715,5	709,57	26,0	34,0	36,0	»	»	85,0	id. qqs cr.	»	»	
4	715,0	709,00	25,0	29,0	16,0	86,0	id.	»	E	4	715,5	709,50	28,0	38,0	40,0	»	»	85,0	id.	»	NE	tonnerre à 6 h. du soir
5	715,7	711,89	25,5	32,0	18,0	88,0	id.	»	NE	5	715,7	711,50	26,5	39,0	40,0	»	»	88,0	id. qqs cm.	»	E	rosée.
6	715,8	711,66	26,0	32,0	19,0	87,5	id.	N	E	6	715,7	711,50	26,5	40,0	41,0	»	»	85,0	id. qqs cm.	N	E	id.
7	711,4	710,22	24,0	27,0	15,0	89,0	id.	N	N	7	715,5	709,57	26,0	35,0	40,0	»	»	86,5	id. qqs CM.	N	N	
8	712,6	708,18	26,0	27,5	15,0	88,0	id.	NE	N	8	712,6	708,54	25,5	38,0	39,0	»	»	85,5	id. qqs CM.	N	N	
9	712,4	708,40	25,0	24,5	16,0	87,5	id. plusieurs CM.	»	NE	9	711,5	707,50	25,0	30,0	35,0	»	»	86,0	id. qqs CM.	NE	E	
10	712,0	708,00	25,0	25,0	14,0	86,0	id. qqs CM.	NE	E	10	711,8	707,87	24,5	30,0	34,0	»	»	86,0	id. qqs CM.	NE	E	
11	712,0	708,26	25,0	25,0	15,0	86,8	id. qqs cr.	NE	N	11	712,0	708,07	24,5	35,0	35,0	»	»	86,0	id. qqs cr.	NE	E	
12	715,0	710,99	25,0	29,0	15,0	87,0	très-beau, qqs cr.	N	N	12	714,6	710,44	25,0	34,0	38,0	»	»	85,0	id. cr à hz.	NE	E	
13	715,0	710,88	26,0	29,0	15,0	84,0	id.	»	NE	13	715,0	710,86	26,0	38,0	40,0	»	»	81,0	id.	N	N	rosée.
14	715,0	711,12	24,0	28,5	15,0	84,0	id.	»	NE	14	714,7	710,57	26,5	39,0	40,0	»	»	79,0	id. cr à hz.	NE	N	
15	714,5	712,29	25,0	30,0	16,0	85,5	id.	»	N	15	714,0	709,87	26,0	38,0	41,0	»	»	85,0	mi-couvert.	»	NO	rosée, qqs gouttes de pluie et tonn. dans la soirée.
16	714,2	710,15	25,5	25,0	17,0	84,0	id.	N	N	16	714,2	710,20	25,0	34,0	35,0	»	»	82,0	très-beau, cr à hz.	N	N	rosée.
17	714,0	709,79	24,0	26,5	18,0	85,0	id.	»	N	17	714,0	710,00	25,0	32,0	36,0	»	»	82,5	id. cr à hz.	NE	N	id.
18	711,0	706,82	26,5	26,5	17,0	87,0	id. qqs CMN.	SE	E	18	711,0	705,65	26,5	32,0	35,0	»	»	85,0	id. qqs CMN.	SE	S	
19	711,0	706,95	25,5	28,0	18,5	86,0	id. qqs CM.	SO	S	19	710,6	706,61	25,0	32,0	36,0	»	»	84,0	id. qqs CMN.	SO	S	
20	712,2	708,08	26,0	29,0	20,0	82,5	id. qqs CMN.	SE	E	20	711,5	706,99	27,5	35,5	36,0	»	0,700	85,0	id. CM.	SE	S	
21	712,0	707,88	26,0	30,0	16,0	85,0	id.	»	E	21	711,5	707,25	27,0	34,0	37,0	»	5,100	85,0	id.	»	S	tonnerre et grain de pluie pendant la nuit.
22	708,0	704,15	24,0	19,5	17,5	88,0	couvert.	SO	O	22	707,8	705,89	24,5	25,0	28,0	1,172	10,100	86,5	couvert.	SO	O	id. id. id. pendant la journée.
23	707,0	705,22	25,5	22,5	12,5	87,0	découvert.	SO	O	23	708,9	705,05	24,0	34,0	32,5	7,528	7,000	84,0	assez beau, CM.	O	O	tonnerre et pluie pendant la nuit.
24	708,8	705,14	22,5	20,0	15,0	86,5	couvert.	SO	O	24	711,5	707,56	25,0	25,0	22,5	»	6,000	86,0	couvert.	NO	N	grain de pluie à 5 h. du soir, tonn. et pluie pd la nuit
25	710,4	707,09	19,5	15,5	12,5	91,0	id. qqs CM.	NE	N	25	709,5	705,82	21,0	19,5	25,5	5,344	2,200	88,0	id.	NO	O	grain dans la matinée.
26	713,1	709,80	19,5	19,0	14,0	88,5	id. plusieurs CM.	NE	N	26	712,5	709,01	21,0	26,0	26,0	»	»	88,5	id. CM.	NE	N	
27	715,1	709,97	20,5	21,0	16,5	88,0	très-beau.	NE	E	27	715,3	709,75	21,5	28,5	30,5	»	»	86,0	très-beau, qqs cr.	NE	N	
28	714,0	710,51	21,0	25,0	14,0	88,5	très-beau, qqs cr à hz.	NE	E	28	714,0	710,14	21,5	35,0	35,0	»	»	88,5	id.	N	N	
29	718,0	714,24	25,0	26,0	15,0	90,0	id.	E	E	29	715,7	709,89	25,5	35,0	29,0	»	»	87,5	id. qqs cr à hz.	NE	N	
30	709,0	705,08	24,5	29,5	15,5	88,5	id. qqs CM.	NE	E	30	707,7	705,66	25,5	32,0	35,5	»	»	85,5	assez beau, qqs cr.	NE	NE	
31	709,5	705,58	24,5	27,5	17,5	86,5	id.	N	»	31	694,5	687,17	27,0	39,5	40,0	»	»	80,5	très-beau, qqs cr.	NO	O	
M. M.		708,75			15,22	87,05	M. M. Baromètre à zéro.... 708,42 Thermomètre extérieur.... 21,[illegible] Hygromètre.... 85,[illegible]			M. M.		707,71			35,88	45,844	29,500	85,02				Température [illegible] Chaleur la moins forte [illegible] Froid [illegible]

R

OBSERVATIONS.

et pluie à 3 h. du soir, à 10 h. du mat., cm.
avec tonnerre dans la soirée.

m à 10 h. du matin.
eurs cm dans la journée.
s gouttes de pluie à 5 h. du matin.
s, tonnerre et pluie.
pendant la journée.
llard le matin. CM et stratus à hz.
rosée, cm et stratus à l'horizon.

pluie à 10 heures.
le matin.

cm et stratus parsemés.

uttes de pluie à 4 h. du soir, crst.
pendant la nuit, pluie, cm, nb à l'Est.
s de pluie à 7 h. du soir, CM à hz.
à 1 h. après midi, cm au Sud, crst à l'Est.
hz, temps couvert, cr.

basse du mois, les 7, 19 et 23...		9,0
élevée, id.	le 8.....	39,0

Jours du mois.	Baromètre (réduit à 0°)		Thermomètre			Hygromètre	État du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre.	État du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			en contact.	extérieur.	à maxima.								centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	709°0	705°0	24°5	24°5	14°5	86°5	découvert.	»	NE	1	710°0	702°0	24°5	26°0	28°0	»	»	87°0	découvert.	»	NE	
2	710,8	706,8	24,5	25,0	16,0	87,5	id.	»	NE	2	710,9	706,9	25,0	26,5	28,5	»	»	88,0	mi-couvert.	»	NE	
3	711,0	707,0	25,0	24,5	16,5	88,0	mi-couvert.	O	NE	3	710,9	706,9	25,0	26,0	27,5	»	2,500	88,5	couvert.	O	N	tonn. et pluie à 5 h. du soir et à 10 h. du mat. cm.
4	711,5	707,5	25,0	25,0	15,5	89,0	id.	O	NE	4	710,9	707,1	24,5	26,0	27,0	6,094	»	89,0	mi-couvert, cm au Sud.	»	NE	pluie avec tonnerre dans la soirée.
5	712,0	708,1	24,0	26,0	15,5	90,0	découvert.	»	NE	5	708,0	704,0	25,0	28,0	28,5	4,156	12,800	90,0	couvert.	SO	O	
6	715,5	709,5	25,0	24,0	15,5	89,0	id.	»	NE	6	712,0	708,0	25,0	26,0	34,0	»	»	88,5	qqs cm à l'horizon.	S	SE	
7	715,5	710,8	25,2	24,0	9,0	89,5	id.	E	NE	7	711,6	707,5	27,0	28,0	38,0	»	»	88,0	qqs cm à hz.	SO	SO	
8	710,0	706,6	26,0	25,0	15,0	84,0	id.	E	NE	8	708,5	704,0	29,0	28,0	39,0	»	»	86,0	découvert.	S	SE	qqs cm à 10 h. du matin.
9	707,5	703,0	29,0	26,0	17,5	85,0	id.	S	S	9	708,4	705,0	27,5	28,0	36,0	»	»	87,5	découvert.	S	»	plusieurs cm dans la journée.
10	[illegible]	705,5	27,0	26,5	18,0	86,0	mi-couvert.	S	S	10	708,0	705,7	27,0	27,0	34,0	1,565	1,500	85,0	mi-couvert, cm.	S	»	grosses gouttes de pluie à 5 h. du matin.
11	[illegible]	706,5	25,0	19,0	15,0	92,0	couvert.	S	SE	11	709,0	705,4	24,0	24,5	25,7	25,094	14,000	89,5	id. cm.	S	»	éclairs, tonnerre et pluie.
12	[illegible]	[illegible]	21,5	17,5	14,5	91,0	couvert, petite pluie.	»	S	12	712,0	708,2	25,5	25,0	25,0	8,000	17,700	95,0	id. GM.	S	»	pluie pendant la journée.
13	[illegible]	[illegible]	22,0	21,5	12,5	95,0	découvert, brouillard	»	»	13	717,7	715,9	25,0	26,5	27,0	1,000	»	90,5	découvert.	S	»	brouillard le matin. CM et stratus à hz.
14	[illegible]	[illegible]	22,5	21,0	15,0	92,0	découvert, forte rosée.	»	SE	14	709,5	705,6	21,0	31,0	33,0	»	»	87,5	id.		SO	forte rosée, cm et stratus à l'horizon.
15	[illegible]	706,1	22,5	21,0	15,5	91,0	découvert.	»	NE	15	710,0	706,5	25,5	31,5	34,5	»	»	86,5	découvert, cm et st à hz.	N	O	
16	[illegible]	[illegible]	21,5	20,0	14,0	91,0	mi-couvert.	NE	E	16	712,0	708,2	25,0	31,5	36,0	»	»	87,5	id. cm à hz.	N	N	petite pluie à 10 heures.
17	[illegible]	[illegible]	20,0	19,0	11,0	88,0	découvert.	E	E	17	711,5	707,7	21,5	25,5	26,0	0,156	»	87,0	id. cr et st à hz.	N	N	rosée le matin.
18	[illegible]	[illegible]	21,0	20,0	10,5	88,0	id.	NE	NE	18	710,0	706,6	21,0	21,0	27,5	»	»	87,0	id. cr à hz.	NE	NE	
19	[illegible]	[illegible]	19,5	19,5	9,0	88,0	id.	NE	E	19	708,5	705,0	21,0	21,0	27,0	»	»	87,0	id. cm à hz.	NE	E	rosée.
20	[illegible]	[illegible]	20,5	20,0	10,5	90,0	découvert, rosée.	E	E	20	709,0	706,2	21,5	23,0	26,0	»	»	89,0	id. cm à hz.	E	E	rosée.
21	[illegible]	[illegible]	22,0	22,5	11,0	90,0	découvert.	N	N	21	711,2	707,4	23,5	25,0	27,5	»	»	88,0	id.	N	N	rosée, cm et stratus parsemés.
22	[illegible]	[illegible]	22,0	20,5	15,0	90,0	mi-couvert.	NE	NE	22	711,5	707,5	22,5	25,0	26,0	»	»	87,5	id. cm à hz.	NE	NE	
23	[illegible]	[illegible]	20,5	19,0	9,0	87,5	découvert.	E	E	23	711,0	705,5	22,5	25,5	26,5	»	»	87,0	id.	E	E	
24	[illegible]	[illegible]	21,5	20,0	9,5	88,0	id.	E	E	24	709,8	706,1	22,5	30,0	33,0	»	»	88,0	découvert, très-légers cr à hz.	»	S	
25	[illegible]	[illegible]	21,5	20,0	12,0	88,0	id.	»	E	25	708,9	704,9	24,5	30,0	32,5	»	»	88,5	découvert. cr à hz.	»	S	
26	[illegible]	[illegible]	23,5	23,5	17,0	88,5	mi-couvert.	SO	S	26	708,8	705,0	23,0	22,0	26,0	»	»	88,0	couvert,	SO	S	qqs gouttes de pluie à 4 h. du soir, cerst.
27	[illegible]	[illegible]	22,5	21,0	13,0	88,5	id.	SO	E	27	709,6	705,8	23,5	24,5	25,5	2,000	»	88,0	presque découvert.	SO	SO	orage pendant la nuit, pluie, cm, nb à l'Est.
28	[illegible]	[illegible]	22,5	22,5	11,0	88,0	id.	NO	SE	28	709,8	706,0	23,5	24,0	25,5	»	»	88,5	mi-couvert.	SE	SE	gouttes de pluie à 7 h. du soir, CM à hz.
29	[illegible]	[illegible]	23,5	23,0	11,0	88,5	id.	NO	NO	29	708,9	705,5	22,0	26,5	24,5	»	»	88,5	id.	SE	SE	pluie à 1 h. après midi, cm au Sud, erst à l'Est.
30	[illegible]	[illegible]	25,0	22,0	12,5	89,0	id.	NO	NO	30	708,0	704,4	22,0	19,0	24,5	6,889	8,600	89,0	couvert.	O	O	cm à hz, temps couvert, cr.
31	[illegible]	[illegible]	18,0	17,0	10,5	88,5	légèrement couvert.	NE	NE	31	706,0	702,7	18,5	17,0	20,5	»	0,700	88,5	mi-couvert. nb.	NE	NE	
Moyenne.	[illegible]	[illegible]			15,12	88,50	M. M. Baromètre à zéro..... 706°14 Thermomètre extérieur.. 21,00 Hygromètre..... 88,45			M. M. S.		706,10			28,87	52,952	57,600	88,14		Température la plus	basse du mois, les 7, 19 et 2 élevée, 11, 1[illegible]	

OBSERVATIONS.
qqs gouttes de pluie à 6 h. du soir, nb.
forte rosée.
id.
id.
rosée.
gelée dans les bas-fonds.
id., petite pluie entre 9 et 10 h. du matin.
rosée.
rosée.
pluie toute la journée.
petite pluie à diverses reprises dans la journée.
qqs gouttes de pluie dans la soirée.
forte rosée.
rosée.
rosée peu abondante.
pluie à 10 h. du matin avec tonnerre.
brouillard.

ture la plus	basse du mois,	le 14.....	25
	élevée, id.	le 4.....	27,5

Jours du mois.	Baromètre réduit.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 10 H. DU MATIN	Vents supérieur.	Vents inférieur.
	millim.	millim.	centigr.	centigr.	centigr.				
1	706,0	702,28	18,5	17,5	19,5	88,5	couvert, CM à hz.	E	E
2	709,0	705,72	19,5	19,5	20,5	90,0	couvert. stcm.	E	E
3	711,1	707,05	21,5	20,5	22,0	90,0	mi-couvert, cm.	O	NO
4	711,1	707,05	21,5	20,5	20,0	90,0	découvert, cr.	N	NO
5	710,7	707,04	19,5	17,5	15,0	90,0	couvert, stcm.	NE	NE
6	709,1	705,94	18,5	17,0	7,0	88,0	découvert.	»	SE
7	709,5	706,08	19,0	20,5	7,0	86,0	découvert, cr à hz.	SO	O
8	710,1	705,00	19,0	19,0	7,5	86,0	couvert.	O	NE
9	711,1	707,94	18,5	17,5	7,5	86,5	découvert, cr à hz.	E	NE
10	711,0	707,88	18,5	19,5	7,0	87,0	découvert.	»	E
11	715,8	710,62	18,5	15,0	9,5	87,5	découvert, crcm à hz.	NE	NE
12	715,9	710,85	17,5	15,0	5,0	86,0	découvert.	»	E
13	708,7	705,80	16,5	16,0	7,5	86,5	mi-couvert	NO	O
14	704,5	701,61	16,5	15,5	2,5	86,5	qqs cm à hz.	SE	SE
15	706,9	704,07	16,0	16,0	7,0	87,0	presque couvert.	S	SE
16	697,0	692,46	15,5	15,5	8,5	90,0	couvert.	O	SO
17	697,8	695,44	15,0	14,0	8,0	91,0	id.	O	NO
18	702,0	699,18	14,5	10,0	6,5	91,0	id.	NO	NO
19	708,5	699,75	15,0	15,0	5,0	91,0	mi-couvert, cm.	NO	O
20	708,8	706,09	15,0	17,0	7,0	92,0	stcm.	SO	O
21	708,5	705,79	15,0	16,0	5,0	95,0	découvert.	SO	S
22	708,7	705,97	18,0	17,0	11,0	95,0	couvert.	S	O
23	709,7	706,79	17,2	21,0	9,0	95,0	découvert.	E	SE
24	711,5	708,20	18,0	22,0	8,5	95,0	id.	E	SE
25	712,0	708,77	19,0	25,0	11,0	91,0	id.	»	SE
26	710,5	707,44	19,0	19,0	9,0	92,5	id.	»	SE
27	710,2	707,95	19,0	22,0	11,0	90,0	id.	»	S
28	711,0	708,23	20,0	21,0	10,0	92,2	presque couvert. cm.	S	SE
29	712,0	709,17	19,0	18,5	11,5	92,5	couvert.	SO	SO
30	713,8	710,81	17,0	14,5	6,0	92,2	découvert.	SE	S
M. M.		706,96			8,15	89,76	M. M. Baromètre à zéro..... 706°21 Thermomètre extérieur. 15,12 Hygromètre..... 89,59		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 4 H. DU SOIR	Vents supérieur.	Vents inférieur.	OBSERVATIONS.
	millim.	millim.	centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	707,5	704,28	19,0	17,5	22,0	»	»	88,5	couvert.	E	SE	qqs gouttes de pluie à 6 h. du soir. nb.
2	709,4	706,05	20,0	22,5	26,0	0,750	»	90,0	découvert, nb à hz.	NO	N	
3	710,9	707,48	20,5	25,5	25,0	1,054	»	89,5	mi-couvert. stcm.	NO	N	
4	708,8	705,08	21,5	26,0	27,5	»	»	89,0	id. nb à hz.	S	SO	
5	710,4	707,05	20,0	22,0	22,5	»	2,800	89,0	découvert, qqs cm.	NE	NE	
6	708,2	704,98	19,0	24,5	26,0	»	»	85,0	id. qqs cm.	NO	N	forte rosée.
7	709,5	706,24	19,5	26,0	26,5	»	»	86,0	id. cr à hz.	»	NO	id.
8	710,6	707,57	19,0	24,0	24,5	»	»	86,5	id. cm.	NO	NO	id.
9	711,2	707,97	19,0	24,0	25,0	»	»	86,5	découvert.	»	E	
10	711,7	708,50	19,5	26,5	27,0	»	»	87,0	découvert. qqs cm.	NO	NE	rosée.
11	715,5	712,58	18,0	19,0	21,0	»	»	86,0	id. crcm à hz.	NE	NE	
12	711,5	708,26	17,5	21,0	21,5	»	»	85,5	découvert.	»	NE	gelée dans les bas-fonds.
13	710,0	707,05	17,0	17,0	25,0	»	»	87,0	couvert.	NO	NO	id., petite pluie entre 9 et 10 h. du matin.
14	706,5	705,66	16,0	16,0	19,0	»	»	87,2	id.	S	SE	rosée.
15	708,2	705,56	16,0	15,0	19,0	»	4,000	86,0	presque couvert.	S	SE	rosée.
16	697,2	694,59	16,0	12,0	15,0	15,000	15,200	92,0	couvert.	O	SO	pluie toute la journée.
17	698,4	694,81	16,0	15,8	14,0	25,000	5,700	90,0	id.	O	NO	
18	707,5	704,64	14,5	11,5	15,5	2,859	»	91,5	id.	O	NO	petite pluie à diverses reprises dans la journée.
19	710,0	707,16	16,0	15,0	16,5	»	»	91,5	cm.	O	NO	
20	709,9	706,65	17,8	18,0	20,0	»	»	92,2	cm.	SO	O	
21	708,9	705,68	19,0	20,0	22,0	»	»	92,0	couvert.	SO	S	
22	709,8	706,66	18,8	18,0	20,0	0,797	»	92,0	id.	S	O	qqs gouttes de pluie dans la soirée.
23	710,9	707,55	20,0	22,0	25,5	»	»	90,0	mi-couvert.	E	SE	forte rosée.
24	710,5	707,15	20,0	22,0	25,0	»	»	95,0	découvert.	E	SE	rosée.
25	712,5	708,88	20,5	24,0	26,5	»	»	92,0	id.	E	S	rosée peu abondante.
26	715,5	710,01	21,0	24,0	26,5	»	»	90,0	id.	»	S	
27	715,7	710,21	21,0	20,0	25,0	»	»	91,0	id.	»	S	
28	715,0	709,58	20,5	20,2	25,0	»	»	91,5	presque couvert. cm.	S	SE	
29	710,5	707,55	17,0	16,0	19,0	7,547	16,100	91,5	mi-couvert.	S	SO	pluie à 10 h. du matin avec tonnerre.
30	715,0	709,89	18,0	18,0	20,0	»	»	92,2	découvert.	»	SE	brouillard.
M. M.		706,47			22,1	50,984	43,800	89,57	Température la plus basse du mois, le 14. . . . . 2°,5 Température la plus élevée, id. le 4..... 27,5			

ARC

OBSERVATIONS.

pouillard.

rte rosée.
, quelques nuages pendant la journée.
sée, plusieurs nuages.
ıie pendant la matinée, CM.
ée blanche, cm à hz.
ıie à 5 h. du mat. et pluie et tonn. à 2 h. du soir.
ısieurs stratus à hz, pluie à 7 h. du soir.
ısieurs crst, forte rosée, CM à hz.
l pommelé à hz, gros cumulus, rosée.
t et grand vent, qqs gouttes de pluie.
ıie et tonnerre à 1 h. et demie.
pd la nuit avec écl. et ton., pl. le m. à 8 h. et le s. à 3 h.
elques cyrrhus.
s cumulus à hz, forte rosée.
s cyrrhus à hz, rosée.
s gouttes de pluie, forte rosée.
s gros nuages, petite pluie à 9 h. du matin.
ıie à différentes reprises pendant la journée.
ıie pendant la nuit et la matinée.
ıie mêlée de neige, brumeux.
, gelée pendant la nuit.
, vent très-fort.
ıite pluie, gros nuages à hz.
ages.
rhos-stratus, gelée pendant la nuit.
te rosée, petite pluie, cumulus.
ıie pendant la soirée.
à hz.

plus	basse du mois,	les 24 et 25.....	0°0
	élevée, id.	le 1.....	26,0

Jours mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre centigr.	Thermomètre extérieur centigr.	Thermomètre à maximum centigr.	Hygrometrie.	Etat du ciel à midi et soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
1	714°8	708°70	18°0	20°0	21°0	95°0	découvert.	SE	E
2	717,6	714,43	18,2	17,0	8,0	95,0	id.	»	E
3	715,8	712,27	17,8	15,2	8,0	94,0	id.	»	E
4	715,2	712,09	18,0	21,0	10,0	95,0	id.	»	E
5	712,0	709,54	20,0	19,0	7,0	88,0	id.	E	»
6	708,7	705,29	20,5	19,5	6,0	86,0	id.	S	»
7	707,9	705,28	19,0	19,0	11,0	88,5	couvert.	S	S
8	707,8	704,52	19,5	19,5	7,5	94,0	découvert.	SE	SE
9	705,5	702,55	18,5	18,0	10,0	90,0	couvert.	S	S
10	701,8	698,75	18,0	15,0	7,0	89,5	découvert.	S	SE
11	700,8	695,94	18,0	17,0	8,5	88,5	id.	SE	SE
12	704,2	701,12	15,0	19,0	9,5	90,0	presque couvert.	S	S
13	705,7	700,85	17,0	9,0	4,0	91,0	brouillards.	NO	NO
14	700,0	695,25	16,0	16,0	11,0	92,0	découvert.	SE	S
15	700,9	698,45	17,0	15,0	10,0	95,0	couvert.	NO	NO
16	701,7	701,62	18,0	18,0	9,0	92,0	découvert.	S	S
17	709,8	706,68	18,0	15,0	7,0	92,0	id.	S	S
18	708,2	705,56	16,0	12,0	7,0	92,0	brouillards, couvert.	SE	SE
19	708,0	705,16	16,0	12,0	8,0	95,0	id.	NE	NE
20	706,9	701,20	15,0	11,0	8,0	91,0	couvert.	S	S
21	695,0	692,30	15,0	15,0	8,0	95,5	id.	NO	NO
22	695,3	690,47	14,0	9,0	5,0	95,0	id.	SO	SO
23	699,0	696,69	12,0	4,0	2,0	92,0	id.	SE	SE
24	697,6	695,29	12,0	6,0	0,0	92,0	id.	S	S
25	690,5	688,08	15,0	8,0	0,0	91,0	mi-couvert.	S	S
26	698,0	695,82	14,0	11,0	8,0	91,0	couvert.	NO	NO
27	705,0	699,51	15,0	9,0	1,5	92,0	mi-couvert.	S	S
28	707,7	700,07	12,0	7,0	0,1	91,0	id.	S	S
29	701,0	699,17	15,0	14,0	6,0	94,0	presque découvert.	NO	NO
30	702,0	699,56	15,0	8,0	1,0	92,0	id.	NO	NO
31	699,5	697,56	12,5	14,0	8,0	92,0	couvert.	NO	NO
M.	704,5	701,5			6,5	91,34			

Jours mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre centigr.	Thermomètre extérieur centigr.	Thermomètre à maximum centigr.	Udomètre millim. à l'ev.	Udomètre millim. à l'ensoleiller.	Hygrometrie.	Etat du ciel à midi et soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
1	711°2	707°87	20°0	21°0	25°0	»	»	95°5	découvert.	SE	S	
2	717,6	714,16	19,0	17,0	25,0	»	»	95,0	id.	»	E	brouillard.
3	714,9	707,61	19,2	22,0	22,5	»	»	95,0	id.	»	»	
4	712,0	701,54	21,0	26,0	26,0	»	»	85,5	id.	S	»	forte rosée.
5	710,8	707,52	21,0	25,0	25,5	»	»	85,0	id.	SO	S	id., quelques nuages pendant la journée.
6	710,2	706,78	20,0	18,5	19,0	»	»	88,5	mi-couvert.	S	S	rosée, plusieurs nuages.
7	705,8	705,52	19,5	18,0	18,5	12,578	10,000	90,0	découvert	SO	SO	pluie pendant la matinée. CM
8	707,5	705,85	21,0	17,5	17,8	»	»	90,0	mi-couvert.	S	S	gelée blanche, cm à hz
9	701,5	698,45	18,0	15,0	18,0	»	10,500	91,0	id.	S	SE	pluie à 5 h. du mat. et pluie et tonn. à 2 h. du soir
10	700,9	697,90	17,5	18,0	16,0	7,266	»	88,5	découvert.	S	S	plusieurs stratus à hz, pluie à 7 h. du soir.
11	702,9	699,65	18,0	17,0	18,0	0,672	»	90,2	id.	SE	SE	plusieurs cirst, forte rosée, CM à hz.
12	705,9	700,95	17,0	16,0	16,0			88,5	presque couvert	NO	N	cirl pommelé à hz, cirocumulus, rosée.
13	701,8	697,54	15,0	14,0	15,0	»	»	91,0	mi-couvert.	S	SE	cirst et grand vent, qqs gouttes de pluie.
14	700,0	695,25	16,0	16,0	17,5		10,000	92,0	couvert.	SE	SO	pluie à 3 h. du mat. et à 1 h. et demie.
15	700,8	695,97	15,0	15,0	18,0	1,544	10,500	95,0	id.	NO	NO	on pluie tout avec accélération pl. le m. à 8 h. et le s. à 5 h.
16	705,5	702,57	17,0	16,0	19,0	»	»	95,0	id.	S	S	quelques cyrrhus.
17	708,5	705,85	18,0	21,0	21,0	»	»	92,0	découvert.	S	S	qqs cumulus à hz, forte rosée.
18	709,5	706,79	17,5	21,0	20,0	»	2,600	92,0	id.	SE	SE	qqs cyrrhus à hz, rosée.
19	706,0	703,15	16,0	15,0	15,0	9,172	»	94,0	couvert.	NE	»	qqs gouttes de pluie, forte rosée.
20	702,2	697,74	14,0	11,0	15,0	1,000	»	92,0	mi-couvert.	N	N	quelques nuages, petite pluie à 9 h. du matin
21	692,5	689,8	14,0	11,0	14,0	5,249	6,000	95,0	couvert.	N	N	pluie abondante après pendant la journée.
22	698,0	695,67	13,0	6,0	9,0	8,000	7,000	95,0	id.	N	N	pluie pendant la nuit et le matinée.
23	699,0	696,69	12,0	5,0	7,0	4,958	9,700	92,0	id.	N	N	pluie mêlée de neige, brumeux.
24	699,5	697,55	12,0	5,0	10,0	3,559	»	92,0	mi-couvert.	N	NO	CM, gelée pendant la nuit.
25	698,2	696,00	11,0	10,0	11,0	»	5,000	90,0	id.	S	S	CM, vent très fort.
26	700,0	695,51	11,0	9,0	11,0	1,000	»	91,0	couvert.	S	S	petite pluie, gros nuages à hz.
27	706,0	705,55	15,0	10,0	12,0	»	»	94,0	id.	S	S	nuages.
28	707,5	699,00	12,0	10,0	17,0			91,0	id	S	S	cirrhus-stratus, gelée pendant la nuit.
29	698,8	695,47	12,0	10,0	17,0	2,002		92,0	id	NO	NO	forte rosée, petite pluie, cumulus.
30	701,5	697,04	12,0	8,0	10,0	»	6,560	92,0	id.	NO	NO	pluie pendant la soirée.
31	698,0	695,77	15,0	14,0	15,0	4,205	»	95,0	id.	NO	NO	cr à hz.
M.		700,45			14,58	64,560	78,000	91,48				Température du jour, basse du mois, les 21 et 25..... 6°0

BAI	OBSERVATIONS.
.e.	
8	cumulus à hz.
0	id.
8	
0	G nb et cm à hz, vent très-violent.
7	G nmb à hz, pluie pendant la nuit.
0	
0	stratus.
8	G nmb à hz, rosée, pluie.
5	nimbus et cr à hz et petites gouttes de pluie.
5	nmb-stratus, Mezenc couvert de neige.
6	gelée.
0	temps brumeux, forte gelée.
0	forte gelée.
8	forte gelée, beau soleil.
5	stratus.
5	plusieurs strato-cm, petite neige pd la nuit.
0	la terre est couverte de neige.
5	stratus, beau soleil, forte gelée.
0	strato-cumulus, gelée, soleil.
0	ciel pommelé, très-beau.
9	éclaircies à hz, stratus.
7	grand nombre de strato-cumulus.
0	st-cm, rosée.
0	rosée, très-beau le soir.
5	stcm, pluie pendant la matinée.
0	strato-cumulus.
0	crts cm, dernières feuilles, neige pd la nuit.
7	convert.
0	couvert, neige.
0	id., qqs crts-cm.

a plus	basse du mois, le 13.....	—8°5
	élevée, id. le 22.....	16,0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygromètre.	État du ciel à 4 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygromètre à midi.	Hygromètre à minuit.	État du ciel à 4 h. du soir	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.								centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.				
1	700,5	698,06	15,0	16,0	12,0	95,0	presque découvert.	NO	NO	1	702,8	700,75	15,0	15,0	14,0	»	1,800	95,0	couvert.	NO	NO	cumulus à hz.
2	709,9	707,18	15,0	10,0	7,0	95,0	id.	NO	NO	2	709,0	706,75	14,0	14,0	15,0	»	»	92,0	découvert.	N	N	id.
3	708,0	706,34	15,0	6,0	6,0	92,0	couvert	NO	N	3	709,8	707,55	15,0	8,0	12,0	»	»	91,0	couvert.	N	N	
4	697,0	694,57	15,0	15,0	7,0	92,0	id.	SE	SE	4	696,0	695,51	15,0	14,0	16,0	»	12,800	92,0	id.	N	N	G nb et cm à hz, vent très-violent.
5	705,5	709,91	14,0	15,0	8,0	94,0	id	N	NO	5	706,4	705,82	14,0	12,0	14,0	8,565	5,000	95,0	découvert.	N	N	G nmb à hz, pluie pendant la nuit.
6	704,0	701,50	15,0	14,0	9,0	94,0	id	N	N	6	710,0	707,41	14,0	12,0	17,0	»		94,0	id.	»	»	
7	711,0	706,25	17,0	16,0	9,0	92,0	id	N	N	7	705,0	700,50	15,0	15,0	19,0	»		92,0	couvert.	N	N	stratus.
8	709,2	706,61	14,0	15,0	10,0	95,0	id	SE	N	8	711,8	709,24	14,0	12,0	14,0	»	7,000	95,0	id.	NO	NO	G nmb à hz, rosée, pluie.
9	710,8	707,62	15,0	9,0	5,0	91,0	mi-couvert.	N	N	9	707,5	704,97	12,0	9,0	9,0	0,975	»	92,0	id.	N	N	nimbus et cr à hz et petites gouttes de pluie.
10	715,0	712,78	11,0	5,0	1,0	91,0	id.	N	N	10	710,5	708,41	10,0	5,0	7,0			90,0	id.	N	N	nmb-stratus, Mezene couvert de neige.
11	716,1	713,04	10,0	2,0	5,0	90,0	découvert	SE	SE	11	716,6	716,51	10,0	2,0	5,0	»	1,500	90,0	découvert.	NO	NO	gelée.
12	715,3	711,51	10,0	2,0	7,0	90,0	id.	N	N	12	709,0	706,09	10,0	1,0	5,0	»	»	90,0	id.	SE	SE	temps brumeux, forte gelée.
13	710,0	707,92	10,0	2,0	8,0	90,0	brumeux, brouillard.	SE	SE	13	702,0	700,06	9,0	1,0	2,0	»	»	90,0	brumeux.	N	N	forte gelée.
14	712,0	709,66	12,0	2,0	8,0	90,0	découvert	N	N	14	709,8	707,78	9,0	9,0	7,0		»	90,0	découvert.	N	N	forte gelée, beau soleil.
15	711,0	709,65	8,0	1,0	7,0	90,0	brouillards	N	N	15	709,5	707,55	9,0	5,0	6,0		»	90,0	id.	N	N	stratus.
16	709,0	707,51	9,0	5,0	—0,1	91,0	découvert	N	SE	16	708,5	706,49	9,5	1,0	2,0		»	91,0	couvert.	N	N	plusieurs strato-cm, petite neige pd la nuit.
17	706,0	703,57	9,0	5,0	7,0	91,0	id.	SE	SE	17	706,0	704,18	8,0	1,0	2,0	»		90,5	id.	N	N	la terre est couverte de neige.
18	710,8	707,95	6,0	2,0	2,5	91,0	couvert.	SE	SE	18	711,5	709,75	6,0	1,0	0,0	»	»	91,0	id.	N		stratus, beau soleil, forte gelée.
19	712,0	709,69	5,5	1,5	3,0	91,0	id.	SE	SE	19	712,0	710,50	7,0	1,5	5,0	»	»	89,0	presque découvert.	N	SE	strato-cumulus, gelée, soleil.
20	710,2	707,05	7,0	0,0	—7,0	90,0	couvert, brouillard.	N	N	20	708,0	704,50	7,0	1,0	10,0	»	»	89,0	id.	N	N	ciel pommelé, très-beau.
21	706,5	704,37	7,5	7,0	—5,0	89,0	découvert.	N	N	21	707,0	704,12	8,5	7,0	10,0	»	»	90,0	id.	N	N	éclaircies à hz, stratus.
22	707,5	704,26	9,0	11,0	5,0	92,0	id.	N	N	22	706,7	704,15	10,0	10,0	16,0			92,0	id.	N	N	grand nombre de strato-cumulus.
23	707,0	704,24	11,0	10,0	9,0	92,0	presque découvert.	SE	SE	23	707,0	704,91	10,0	11,0	14,0	2,634		91,0	couvert.	N	N	st-cm, rosée.
24	700,2	702,28	10,5	9,0	5,0	95,0	couvert, brouillard.	SE	SE	24	706,0	705,95	10,0	10,0	15,0	»	»	95,0	id.	SE	SE	rosée, très-beau le soir.
25	707,0	700,15	10,0	7,0	8,0	96,0	id.	SE	SE	25	707,5	705,50	11,0	10,0	14,0	»	»	94,0	id.	N	N	stcm, pluie pendant la matinée.
26	705,0	700,88	10,0	10,0	6,0	94,0	id.	N	N	26	708,0	705,80	11,0	8,0	11,5	»	»	95,0	id.	N	SE	strato-cumulus.
27	707,8	705,41	11,0	9,0	5,0	94,0	couvert.	N	N	27	709,0	706,92	10,0	6,0	10,0	»	»	94,0	découvert	N	N	cris cm, dernières feuilles, neige pd la nuit.
28	710,2	706,90	9,75	9,5	0,0	95,0	découvert.	N	N	28	707,4	705,79	9,5	8,0	9,0	1,000	8,500	95,5	couvert.	N	N	couvert.
29	710,0	708,29	11,0	11,5	0,0	95,0	id. cm	N	NO	29	708,0	705,79	11,0	11,0	15,0	»	»	94,0	presque couvert.	N	N	couvert, neige.
30	700,5	680,19	10,5	9,0	0,0	95,0	couvert.	N	N	30	698,0	695,94	10,0	9,0	10,0	5,455	2,400	95,0	couvert.	N	N	id., qqs cris-cm.
Moyenne		705,26			1,26	92,08				Moyenne		702,14			9,96	16,610	75,540	92,10			

M. M. Baromètre à zéro..... 704,70
Thermomètre extérieur.. 8,61
Hygromètre 92,01

Température la plus { basse du mois, le 14 8,5
élevée, id. le 22 16,0

OMÈTRE	OBSERVATIONS.
69	ge pendant toute la journée.
69	ge pd la soirée, à gros flocons, éclaircies.
69	ge, éclaircies.
69	
70	el de midi à 5 h.
70	-cm, dégel toute la journée.
70	à hz.
70	-cm.
71	re, brouillard pd toute la journée.
71	me très-épaisse pd toute la journée.
71	-cm à hz.
71	
70	sil vers le soir.
69	ge pd toute la journée.
69	.
69	ge dans la matinée, éclaircies, soleil.
69	cm, soleil, forte gelée.
69	ge pd la nuit, pluie le matin.
69	, soleil
70	il, très-beau, brouillard le matin.
70	ge le matin, très beau le soir, str-cm.
69	très-beau.
69	cm, très-beau.
69	t très-fort.
68	pluie pendant la nuit.
68	cm pendant toute la journée.
69	-beau, brouill. le matin, gelée pd la nuit.
69	pluie de 1 h. à 8 h.
70	-beau.
70	ciel pommelé.
70	

76	us { basse du mois, le 17.....	—18 5
	t élevée, id. le 30.....	12 0

Jours du mois.	Baromètre. Barométrie.	Baromètre. Réduite.	Thermomètre. Concentrat.	Thermomètre. Extérieur.	Thermomètre. Maximum.	Humidité. Au Puy.	Humidité. À Yssingeaux.	Dégrés-ombre.	État du ciel à 4 h. du soir.	Vents. Supérieur.	Vents. Inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	694,0	692,2	8,0	0,0	5,0	»	6,500	91,5	couvert	N	N	neige pendant toute la journée.
2	694,6	695,1	1,0	—2,0	—0,5	»	»	91,0	id.	N	N	neige pd la soirée, à gros flocons, éclaircies.
3	698,0	697,0	1,0	—5,5	0,0	»	16,500	90,0	id.	N	N	neige, éclaircies.
4	698,0	697,0	1,0	5,5	0,0	»	»	90,0	»	»	»	
5	707,0	704,1	2,0	7,0	—0,5	»	»	90,0	très-beau.	»	NE	dégel de midi à 5 h.
6	706,5	705,7	6,0	6,0	6,0	6,500	»	90,0	très-beau, découvert.	N	SE	str-cm, dégel toute la journée.
7	708,0	706,2	7,5	8,5	8,0	»	»	90,0	découvert très-beau.	N	SE	cm à hz.
8	711,5	709,7	7,5	5,0	8,0	»	»	90,5	id.	»	SO	str-cm.
9	714,5	712,5	7,5	2,0	5,0	»	»	91,0	id.	»	O	givre, brouillard pd toute la journée.
10	712,9	711,9	4,0	1,0	0,5	»	»	91,0	couvert.	»	NE	brume très-épaisse pd toute la journée.
11	712,7	711	2,5	—2,5	0,0	»	»	91,5	id.	N	NE	str-cm à hz.
12	712,8	711,5	2,5	—2,0	0,0	»	»	91,5	découvert.	N	NE	id.
13	706,0	705,0	1,0	—2,0	2,0	»	»	92,0	couvert.	N	NE	grésil vers le soir.
14	697,6	696,6	1,0	—5,0	»	»	»	91,5	id.	N	NE	neige pd toute la journée.
15	697,0	696,4	0,5	—1,5	—2,5	»	4,500	91,0	id.	N	N	
16	696,0	695,2	0,0	7,0	7,0	»	9,300	90,0	id.	N	NE	neige dans la matinée, éclaircies, soleil.
17	696,0	695,0	1,0	—10,0	9,0	»	2,500	88,0	couvert, pommelé.	N	N	str-cm, soleil, forte gelée.
18	695,8	695,06	0,5	—7,0	4,0	»	»	89,0	presque découvert.	NE	SO	neige pd la nuit, pluie le matin.
19	692,8	691,6	0,0	—7,0	—4,0	»	»	89,5	découvert.	»	NE	str. soleil
20	703,5	702,5	0,5	—7,0	5,5	»	»	88,5	presque découvert.	N	NE	soleil, très-beau, brouillard le matin.
21	705,5	701,5	1,0	5,0	4,0	»	»	88,2	découvert.	N	NE	neige le matin, très beau le soir, str-cm.
22	702,0	699,9	2,0	5,0	8,0	»	»	88,7	presque découvert.	N	N	cm, très-beau.
23	699,4	698,1	3,0	5,0	6,5	»	»	90,0	découvert.	N	N	str-cm, très-beau.
24	691,6	690,0	4,0	4,0	6,0	»	»	91,2	id.	N	N	vent très-fort.
25	688,6	687,2	6,0	5,0	6,5	11,250	»	91,2	couvert.	O	NO	id., pluie pendant la nuit.
26	691,0	689,4	6,0	7,0	8,0	2,219	»	91,0	id.	N	NE	str-cm pendant toute la journée.
27	696,2	695,2	6,0	5,0	7,0	5,047	»	91,5	couvert, pluie.	N	N	très beau, brouill. le matin, gelée pd la nuit.
28	699,0	698,5	7,0	5,0	7,0	»	4,500	91,6	couvert.	N	N	cm, pluie de 1 h. à 3 h.
29	706,4	706,6	7,0	5,0	9,0	5,781	»	91,0	couvert, qqs éclaircies.	N	NO	très-beau.
30	709,2	707,2	9,5	9,0	12,0	»	»	95,7	qqs nuages, éclaircies.	N	O	id., ciel pommelé.
31	709,8	707,85	9,0	9,0	10,0	»	»	92,0	»			
Moyenne.		760,15			2,48	28,797	45,500	90,85				

Température la plus basse du mois, le 17 — élevée, id. le 31.

M. M. Baromètre réduit 706,17
Thermomètre ..... — 1,42
Hygrometrie 91,08

MERCURIALES

DE LA

HAUTE-LOIRE

PAR M. CH. PELLISSIER DE LOM

Employé à la Préfecture.

1859

JANVIER ET FÉVRIER.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE.	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JANVIER.	céréales [l'hect.]	froment,	18 68	17 12	16 25
		méteil,	17 15	»	»
		seigle,	13 13	12 99	13 »
		orge,	12 81	11 25	11 »
		avoine,	9 97	9 06	10 38
	légumes [l'hect.]	pois,	24 »	»	»
		lentilles,	43 15	»	»
		haricots,	33 22	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 50	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	» 90	» 80	» 85
		veau,	1 »	» 80	» 95
		mouton,	» 90	» 85	» 95
		porc,	1 60	1 »	»
FÉVRIER.	céréales [l'hect.]	froment,	18 04	17 12	17 25
		méteil,	16 81	»	»
		seigle,	12 87	12 49	12 50
		orge,	12 58	11 56	11 87
		avoine,	10 29	9 49	9 41
	légumes [l'hect.]	pois,	23 73	»	»
		lentilles,	42 23	»	»
		haricots,	52 73	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 68	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 85	»
		vache,	» 90	» 80	» 85
		veau,	1 »	» 85	» 95
		mouton,	» 90	» 95	1 »
		porc,	1 60	1 »	»

MARS ET AVRIL.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de MARS.	céréales [l'hect.]	froment,	17 97	16 58	16 52
		méteil,	16 57	»	»
		seigle,	12 67	12 49	12 35
		orge,	12 12	11 45	11 86
		avoine,	9 50	9 74	9 82
	légumes [l'hect.]	pois,	23 62	»	»
		lentilles,	44 »	»	»
		haricots,	52 12	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 31	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	» 90	» 85	» 85
		veau,	1 »	» 92	» 85
		mouton,	» 90	1 15	1 05
		porc,	1 60	1 10	»
AVRIL.	céréales [l'hect.]	froment,	17 94	16 18	16 62
		méteil,	16 31	»	»
		seigle,	12 18	12 12	12 50
		orge,	12 08	10 56	10 61
		avoine,	9 33	9 50	10 03
	légumes [l'hect.]	pois,	23 54	»	»
		lentilles,	44 18	»	»
		haricots,	52 29	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 25	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	1 20
		vache,	1 05	» 95	» 95
		veau,	1 »	» 75	1 »
		mouton,	» 95	1 20	1 10
		porc,	1 60	1 10	»

MAI ET JUIN.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c
PRIX MOYEN pour le mois de MAI.	céréales [l'hect.]	froment,	19 79	17 68	17 55
		méteil,	17 44	»	»
		seigle,	12 67	12 67	13 16
		orge,	12 31	10 81	12 12
		avoine,	9 68	9 25	10 25
	légumes [l'hect.]	pois,	25 62	»	»
		lentilles,	43 31	»	»
		haricots,	32 37	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 99	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	1 20
		vache,	1 02	» 90	» 95
		veau,	1 10	» 80	1 »
		mouton,	1 22	1 20	1 »
		porc,	1 64	1 10	»
JUIN.	céréales [l'hect.]	froment,	18 78	16 62	16 50
		méteil,	16 75	»	»
		seigle,	12 05	12 18	12 47
		orge,	11 87	10 87	11 15
		avoine,	9 75	9 57	10 04
	légumes [l'hect.]	pois,	23 37	»	»
		lentilles,	43 »	»	»
		haricots,	32 12	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 93	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 »	» 80	1 »
		mouton	1 35	1 10	1 »
		porc,	1 60	1 05	»

JUILLET ET AOUT.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JUILLET.	céréales [l'hect.]	froment,	17 65	16 35	16 »
		méteil,	15 92	»	»
		seigle,	11 94	11 97	12 01
		orge,	11 35	10 14	10 91
		avoine,	8 95	8 76	9 35
	légumes [l'hect.]	pois,	26 »	»	»
		lentilles,	43 30	»	»
		haricots,	27 50	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 12	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 »	» 75	1 »
		mouton,	1 40	1 »	1 »
		porc,	1 60	1 »	»
AOUT.	céréales [l'hect.]	froment,	18 89	17 68	16 27
		méteil,	16 35	»	»
		seigle,	11 80	12 06	12 56
		orge,	10 95	8 95	10 52
		avoine,	8 51	6 87	8 95
	légumes [l'hect.]	pois,	20 37	»	»
		lentilles,	40 12	»	»
		haricots,	27 87	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 18	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	1 05	» 95	» 90
		veau,	1 »	» 90	1 »
		mouton,	1 35	1 »	1 »
		porc,	1 60	1 »	»

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de SEPTEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 37	16 31	17 69
		méteil,	16 31	»	»
		seigle,	11 95	11 56	12 88
		orge,	11 56	8 50	10 65
		avoine,	7 89	6 68	8 55
	légumes [l'hect.]	pois,	20 75	»	»
		lentilles,	36 »	»	»
		haricots,	27 25	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 85	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	» 97	» 95	» 90
		veau,	1 05	1 »	1 »
		mouton,	1 12	» 95	1 »
		porc,	1 60	1 05	»
OCTOBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 49	17 12	17 33
		méteil,	16 05	»	»
		seigle,	11 88	11 81	12 75
		orge,	11 18	8 68	10 70
		avoine,	8 42	6 75	8 91
	légumes [l'hect.]	pois,	21 57	»	»
		lentilles,	40 25	»	»
		haricots,	27 12	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 99	»	»
	viandes [l'hect.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 20	1 »	1 »
		mouton,	1 10	» 90	1 »
		porc,	1 60	1 »	»

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de NOVEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 40	17 56	16 50
		méteil,	16 10	»	»
		seigle,	11 95	11 87	12 85
		orge,	11 12	10 31	11 12
		avoine,	8 »	7 »	7 85
	légumes [l'hect.]	pois,	21 18	»	»
		lentilles,	40 50	»	»
		haricots,	27 25	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 06	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 05	» 90	» 90
		veau,	1 12	1 »	1 »
		mouton,	1 10	» 90	» 95
		porc,	1 60	1 »	»
DÉCEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 81	17 81	16 75
		méteil,	16 10	»	»
		seigle,	12 02	11 56	12 50
		orge,	11 12	10 87	11 34
		avoine,	7 66	7 31	7 54
	légumes [l'hect.]	pois,	21 29	»	»
		lentilles,	40 85	»	»
		haricots,	27 27	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 37	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 05	» 95	1 »
		mouton,	1 17	» 90	1 »
		porc,	1 60	1 »	»

Etats dressés par le même, et présentant : 1° le résultat des expériences faites en décembre 1859, dans le département, pour constater le poids légal des grains de la même année; 2° la contenance en litres et décilitres du quintal métrique de ces grains :

FROMENT.						SEIGLE.					
1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
78 982	126 6	75 641	132 1	73 137	136 7	72 287	138 3	69 320	143 8	66 977	149 3

ORGE.						AVOINE.					
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
59 729	167 4	56 616	176 6	54 273	184 2	49 089	203 7	44 523	224 5	41 270	242 3

OUVRAGES REÇUS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

PENDANT L'ANNÉE 1859

A

Annales archéologiques de Didron, 1858-1859.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1858.

Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société impériale d'agriculture de Lyon, 1856.

Annales de la Société d'agriculture de la Gironde, 1858.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, 1858-1859.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1859.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1858.

Annales de la Société d'émulation des Vosges.

Annuaire de la Société météorologique de France (2e partie, Bulletin des séances), 1859.

Avantages (des) du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire, par Antoine-Gaspard Bellin.

B

Bon (le) cultivateur de Nancy, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy, 1858-1859.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, 1859.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), 1858-1859.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1858-1859.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles de l'Hérault, 1858-1859.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1859.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, 1858-1859.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, 1858.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 1857-1858.

Bulletin de la Société de médecine de Besançon, 1858.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, 1859.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 1859.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure, 1859.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 1858-1859.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers, 1859.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, 1859.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1859.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe, 1859.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, tome XIII, 1859.

Bulletin des travaux de la Société d'agriculture d'Alger, 1859.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher, 1858-1859.

Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation, 1859.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, 1857-1858.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1858-1859.

Bulletin de la Societé archéologique de Sens, 1858.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1858.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1858.

Bulletin monumental, 1859.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Alais, 1859.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, 1859.

C

Catalepsie (de la), par le docteur Puel, chevalier de la Légion-d'Honneur. (Mémoire couronné par l'académie impériale de médecine ; prix Civrieux, 1855.)

Cabinet (le) historique, 1858-1859.

Calendrier agricole, par Victor Borie.

Catalogue raisonné des phanérogrammes de la Dordogne (supplément final), par M. Charles des Moulins.

Cautérisation (de la) de l'épiploon dans l'opération de la hernie étranglée, comparée aux autres méthodes : réduction, excision, ligature, abandon dans la plaie. Thèse pour le doctorat en médecine, présentée par P.-L.-Adrien Vissaguet, docteur en médecine, interne des hôpitaux de Lyon.

Chrysanthèmes (des) d'automne de nos jardins et de quelques plantes qui leur sont congénères, par M. Charles des Moulins ; brochure in-8°.

Circulaire de Monseigneur de Morlhon, évêque du Puy, sur les conférences ecclésiastiques de son diocèse en 1857.

Comparaison des départements de la Gironde et de la Dordogne, sous le rapport de leur végétation spontanée et de leurs cultures, par M. Charles des Moulins.

Compte-rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon, 1857-1858.

Congrès archéologique de France. — Séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai, en 1858.

Congrès archéologique de France. — Séances générales tenues à Mende, à Valence et à Grenoble, en 1857.

Congrès scientifique de France, 24e session, tenue à Grenoble, en 1857. — Procès-verbaux de la 2e section.

Congrès scientifique de France, 25e session, tenue à Auxerre, septembre 1858.

Considérations sur l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume des Deux-Siciles, et sur la législation napolitaine, comparée avec les lois françaises, par M. de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil du Puy.

D

Description d'un nouveau genre d'édenté fossile, renfermant plusieurs espèces voisines du Glyptodon. Atlas publié par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, par L. Nodot.

E

Eloge biographique de M. Edouard Rodde de Chalaniat, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, par M. Félix Greilet, membre de l'Académie, docteur en droit, avocat à la cour de Riom; brochure in-8o.

Echelle mobile. — Mémoire adressé à M. le Président du Comice agricole de Provins; brochure in-8o.

Emploi thérapeutique des corps gras phosphorés, extraits de la moëlle allongée des mammifères herbivores, par M. Baud, inspecteur des eaux minérales de Contrexéville. (Extrait des comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, tome XLVII, séance du 3 mai 1858.)

Essai historique et liturgique sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie, par M. l'abbé Corblet; brochure in-8°.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle, 1858.

Exposition critique des principes de l'école sociétaire de Fourier, par Antoine-Gaspard Bellin.

F

Faucheuse-moissonneuse normande, par Mazier, docteur en médecine, brochure in-8°.

Fête annuelle du Comice agricole de l'arrondissement d'Agen. — Discours et rapports lus à la séance solennelle tenue à Astaffort, le 26 septembre 1858.

G

Géologie de l'Ardèche, par M. J.-B. Dalmas; brochure in-8.

J

Journal d'agriculture pratique, 1859.

Journal d'agriculture progressive, 1859.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture, 1859.

Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin, 1859.

Journal de la morale chrétienne, tome VIII, 1859.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés de la Haute-Garonne et de l'Ariège, 1858-1859.

L

Lettre sur la végétation des environs de Saïda (Syrie), adressée au docteur Puel, par M. Gaillardot, docteur en médecine.

M

Mandement de Monseigneur de Morlhon, évêque du Puy, pour le carême de 1859.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 1858.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1858.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1856.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 1857.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Classe des lettres. — Classe des sciences, 1857-1858.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1857-1858.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 1858.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 1858.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse, 1858.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, 1859.

Moniteur des comices et des cultivateurs, 1859.

N.

Note sur quelques volcans de l'Italie méridionale, par M. de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil du Puy.

Note sur quelques espèces litigieuses du genre trifolium, par le docteur Puel. (Extrait du *Bulletin de la Soc. bot. de France.)*

Note sur l'arenaria Gouffeia, par le docteur Puel, bro. in-8°.

Note sur une cloche fondue par M. Morel, de Lyon, par M. l'abbé Corblet. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.)*

Notice des travaux de la Société de médecine de Bordeaux, 1858.

Notice sur l'édification du grand théâtre et du palais de justice, à Lyon, par Antoine-Gaspard Bellin.

Notice historique sur la Société littéraire de Lyon, par Antoine-Gaspard Bellin.

O

Observations sur le but et l'utilité des sessions départementales, présentées à la Société botanique de France par le docteur Puel.

Observation d'anesthésie de la moitié gauche du corps, sans paralysie du mouvement, par le docteur Puel.

Œuvres complètes de Jean Georges, archevêque de Vienne et ancien évêque du Puy. (Acheté.)

Ouvrage sur le mont Etna, par sir Charles Lyel, savant anglais. (Texte anglais.)

P

Position (de la) d'Aquis callidis (eaux chaudes) sur la table de Peutinger, par P. P. Mathieu; ancien professeur au lycée impérial de Clermont-Ferrand.

Précieux sang (le) a-t-il été réservé dans les siècles primitifs et au moyen-âge, par M. l'abbé Corblet.

Protogée ou de la formation et des révolutions du globe, par Leibnitz, ouvrage traduit pour la première fois par le docteur Bertrand de St-Germain.

Publications agricoles et horticoles de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, 1857-58-59.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché du Luxembourg, 1857.

Puy (le vieux). — La porte et la rue Pannessac, par M. Fourtier, payeur.

R

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Paulin Paris, lu dans la séance publique du 12 novembre 1858.

Rapport présenté au Jury du Concours régional de Carcassonne, au nom de la Commission chargée de visiter les exploitations du département de l'Aude, concourant pour la prime d'honneur, par M. Jusseraud.

Rapport sur les travaux de la Société impériale de Moscou, 1859.

Recherches généalogiques et héraldiques sur la famille Nicolazo de Barmon et ses alliances, par M. de Pontaumont; in-8°, broc.

Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, 1859.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 1858.

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1858.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, 1857-1858.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 1857-1858.

Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tomes 5, 5, 6, 7.

Revue de l'art chrétien, 1859.

Revue des Sociétés savantes, 1858-1859.

Revue des beaux-arts, 1859.

Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, 1859.

Revue du Lyonnais, recueil historique et littéraire.

S

Société archéologique de Zurich (Suisse).

Société de statistique de Marseille. — Séance publique

tenue en 1856. — Compte-rendu des travaux des années 1854-1855-1856.

Société d'agriculture, des belles-lettres et arts de Rochefort, 1857-1858.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Musées d'art et d'industrie. — Rapport fait par M. Gauthier de Rumilly au nom du comité du commerce. — Rapport fait par M. Natalis Rondot à la chambre de commerce de Lyon et délibération de cette chambre, 27 septembre 1858.

Société historique à Gratz, en Silésie.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de St-Quentin (Aisne), 1855-57.

Sud-Est (le), journal agricole et horticole, 1859.

T

Tradition (de la). Discours de rentrée prononcé à l'audience solennelle du 5 novembre 1859, par M. Ancelot, avocat général à la cour impériale de Riom.

Travaux de l'académie impériale de Reims, 1855-56-1856-1857.

Trône (le) et les lettres, à Sa Majesté Guillaume IV, roi de Prusse, par M. Servan de Sugny; broch. in-8°.

V

Vérité (la) sur les femmes, par M. Bidaut.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des Séances de l'année 1859.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1859. — Sommaire..... 1
Dons au Musée. — Grand modèle de la statue de Lafontaine, par Julien..... 2
Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages mentionnés est le volume intitulé : *Conseil général, session de* 1858, adressé à la Société par le Préfet M. Emile Paul de Rostan..... 5
Nécrologie. — M. Félix Pradier, premier architecte de la fontaine Crozatier..... 6
Agriculture. — La Société ajourne l'expression de son vœu dans la question dite de l'échelle mobile..... 6
— Proposition de M. Plantade à ce sujet.....
— Rapport de M. du Garay sur l'assolement des jardins potagers..... 10

Sciences historiques. — Appréciation de l'ouvrage de M. de Bastard, intitulé : *Vie de Jean de Ferrières*, par M. Hippolyte de Vinols..... 12

SÉANCE DU 3 FÉVRIER. — Sommaire..... ... 17

M. le Président expose les motifs de son absence. Sa visite à Givors, à Paris, où il a été reçu, avec Monseigneur l'Evêque du Puy, par Sa Majesté l'Empereur 18

Agriculture. — M. le Président demande une nouvelle décision de la commission dite des céréales, au sujet de l'échelle mobile 19

— Drainage heureusement employé comme moyen puissant d'hygiène et contre le goître..... 21

Sciences historiques. — M. Sauzet analyse un document sur la prise de possession d'un canonicat de l'église Notre-Dame du Puy..... 22

Personnel de la Société. — Rapport de M. de Fontpertuis sur la candidature de M. Sarlandie des Rieux, qui avait présenté, à titre d'admission, un mémoire sur ce sujet : *De l'Influence générale des Sociétés d'agriculture* 25

SÉANCE DU 10 MARS. — Sommaire..... 29

Dons au Musée. — Ouvrages reçus mentionnés.. 30

— Parmi ces derniers est l'ouvrage contenant les procès-verbaux de la 2e section de la 24e session du Congrès scientifique de France, tenue à Grenoble (septembre 1857). Cette section était présidée par M. de Brives..... 31

On remarque aussi la traduction d'un ouvrage de Leibnitz, par M. le docteur Bertrand de St-Germain.

Agriculture. — Vœu formé par la commission dite des céréales et adopté par la Société dans le sens du maintien de l'échelle mobile 55

— Lettre de M. le Président de la Société à M. Barral, directeur du *Journal d'agriculture pratique*, sur la question des céréales 56

— Rapport de M. Balme sur un ouvrage de M. Monestier, traitant des inondations 61

Beaux-arts. — Des tableaux de M. Thuillier 57

SÉANCE DU 7 AVRIL. — Sommaire 57

Quelques dons au Musée. — Analyse d'ouvrages reçus 57

Agriculture. — Lettre de M. Henri Doniol contre le rétablissement de l'échelle mobile 59

— Réserves faites par M. le Président sur la même question 75

Sciences naturelles et physiques. — Des cours d'eau vive 78

Sciences historiques. — Rapport de M. Béliben sur un travail de M. Vinay, ayant pour sujet l'antique maladrerie de Brives. — Ce mémoire est présenté, comme titre d'admission, par M. Vinay, admis à l'unanimité membre résidant 79

SÉANCE DU 12 MAI. — Sommaire 94

Dons au Musée. — Ouvrages reçus. — Correspondance 95

Agriculture. — Du sorgho ; son rendement comme plante fourragère, d'après M. Isidore Pierre.... 97
Sciences historiques. — Lecture d'un fragment de la vie de Mgr de Béthune, par M. l'abbé Sauzet. — M. l'abbé Bernard analyse le cartulaire de l'abbaye de Chamalières 99
Opinion de M. Silvy sur l'origine des anciennes confréries académiques..... 100

SÉANCE DU 6 JUIN. — Sommaire..... 102
Dons au Musée. — Nouvel envoi d'un lot d'oiseaux par M. le docteur Moussier. — Don de figurines antiques en terre cuite, par M. de Payan-Dumoulin 103
Agriculture. — De la castration des vaches, d'après le procédé de M. Charlier.... 105
Pisciculture. — Succès obtenus par MM. le comte de Causans et Blanc-Furnon 106
Sciences historiques. — M. Louis de Vinols donne communication d'une lettre de M. Bellidentis, — 1759, — sur la description d'un prétendu temple d'Apollon à Polignac..... 107
Beaux-arts. — Exposition de trois petits tableaux de genre et d'un grand portrait, par M. Emile Giraud..... 109

SÉANCE DU 7 JUILLET. — Sommaire..... 111
Hommage rendu à la mémoire de M Hilaire de Latourette, membre résidant... 111
Musée. — Acquisition d'ossements fossiles trouvés à Vialette 112

Agriculture. — Rapport de M. de Brive sur les expériences agricoles tentées par M. Chaudier, instituteur public aux Villettes.... 115
Pisciculture et plantations au lac du Bouchet.... 115
Sciences médicales. — Hygiène. — Rapport de M. le docteur Balme du Garay, sur l'épidémie de Montagnac..... 116

SÉANCE DU 5 AOUT. — Sommaire.. 152
Beaux-arts. — Musée. — Exposition de peinture par M. Robert Victor, peintre..... 155
Agriculture. — De l'exiguité du rendement de nos cultures, surtout en froment. — Moyens d'y remédier..... 155
— Des préparatifs pour la solennité du Concours régional qui se tiendra au Puy en mai 1860... 156
Beaux-arts. — D'un tableau de M. Tyr.. 158
Personnel. — Rapport de M. Ch. de Lafayette, sur la candidature de M. de Payan-Dumoulin, admise à l'unanimité..... 159

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE. — Sommaire 157
Hommage rendu à la mémoire de M. Dumontat... 158
Musée. — Dons de statuette de M. Frémier, — d'une gravure de la Vierge noire du Puy, — du tableau de M. Tyr, acquis par le Conseil général. 160
Agriculture. — Lettre de M. Gourcy adressée à M. le Président au retour d'un voyage d'Angleterre..... 162
— D'un concours d'animaux gras — Des champignons domestiques..... 168

Sciences. — Opinion de M. Lyell sur l'homme fossile de Denise 169

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE. — Sommaire 173
Compte-rendu de M. Louis Balme des deux volumes du Congrès scientifique de France tenu à Auxerre (25e session) 174
Beaux-arts. — *Le Pin*, poésie par M. Blanchot de Brenas 196
Histoire. — *Des guerres civiles et religieuses du Velay*, par M. L. de Vinols..... 196
— Fondation du prieuré de St-Pierre-Eynac..... 198

Rapports et Mémoires.

Le Château de Grignan, par M. de Payan-Dumoulin. 201
Des Polignac dans la ligue du Bien-public, fragment de l'*Histoire des baronies du Velay*, par M. du Molin, président de chambre à la Cour impériale de Rouen, membre de la Société académique du Puy..... 225

ERRATUM. — Page 239, ligne 21, au lieu de : *ce qui restait des biens de Polignac*, lisez : *des biens de Solignac.*

Essai sur l'histoire municipale du Puy, par M. Ernest Vissaguet, avocat..... 253

ERRATUM. — Page 276, ligne 20, au lieu de : *conseils*, lisez : *consuls.*

Le Géant du rocher de Corneille, par M. Aymard... 315
Note sur les roches à bassins dans la Haute-Loire, par M. Aymard.... 341

Poésies 375
Le Pin, par M. Blanchot de Brenas 375
C'est le printemps ! idylle, par M. F. Bernard 376
Une Maisonnette aux environs du Puy-en-Velay, idylle, par M. F. Bernard 379
Epître à Francisque Mandet, par M. Vibert 384
Prima Vera, par M. Aimé Giron 387
La Chartreuse de Bonnefoy, par M. Aimé Giron ... 389
Fragments de poésie 392
Dies mei sicut umbra 392
Un Cerceau sur la tombe d'un enfant 395
Tableau des observations météorologiques faites au Puy, à dix heures du matin et à quatre heures du soir, par M. Nicolas 401
Mercuriales de la Haute-Loire 405
Ouvrages reçus par la Société d'agriculture pendant l'année 1859 415

FIN DE LA TABLE.

4 JUN. 98
BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXIII. — 1860

BRITISH MUSEUM

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXII

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXIII. — 1860

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXII

Nota. La Société n'entend garantir les faits ni adopter toutes les opinions consignées dans les Rapports et les Mémoires que renferment les *Annales*.

Le Puy. — Imp. MARCHESSOU.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1860

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 JANVIER

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Pierres sculptées ; Fragment d'inscription lapidaire du fronton de la porte de l'hôtel-de-ville du Puy. Rétablissement de l'inscription. Découverte de niches tombales dans les terrains de l'ancien cimetière de Saint-Pierre et Saint-Hilaire. — Ouvrages reçus : Dans le *Journal d'agriculture pratique :* Presse à comprimer le foin. — Etudes chimiques de M. Isidore Pierre *(Société d'agriculture de Caen).* — 528 variétés de pommes de terre *(Société impériale et centrale d'horticulture).* — De la production de la morille, au sujet du *Bulletin de la Société impériale d'agriculture.* — De l'amidon du marron-d'Inde *(Société industrielle de Mulhouse.* — Mémoires de géologie et de paléontologie du *Quarterly Journal,* revue anglaise. — Fouilles exécutées sur tous les points de la France pour la topographie de la Gaule, d'après la *Revue des Sociétés savantes.* — De la Bible de Théodulphe, dans les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires.* — Peintures murales relevées par M. Anatole d'Auvergne à Saint-Michel d'Aiguilhe *(Actes de l'Académie des sciences de Bordeaux).* — Quelques

anciennes maisons du Puy, au sujet d'un article des *Annales archéologiques* de M. Didron. — Du discours de M. Charles Dumoulin, sur le respect qu'on doit aux monuments. — D'une notice de M. Henri Doniol sur le déplacement de la population. — Du volume des procès-verbaux des délibérations du Conseil général, année 1859. — CORRESPONDANCE : Lettre de M. le Préfet, demandant des renseignements sur les drainages exécutés sous l'impulsion de la Société. — Nouveau genre de tuyaux de drainage pouvant se pénétrer, employé à Dieppe, d'après M. de Brive. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sur la formation du *Répertoire archéologique de la France*. — Lettre de M. le Directeur de l'Institut des provinces, sur l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles primaires, par les Sociétés d'agriculture. — ECONOMIE PUBLIQUE : Lecture d'un mémoire de M. le docteur du Garay sur une espèce de boisson à l'usage de la campagne. — ARCHÉOLOGIE : Communication de M. Vinay sur les fouilles effectuées par lui dans sa propriété de Corsac. Nomination d'une commission chargée de faire à la Société un rapport sur ces fouilles.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

A trois heures, la séance est ouverte.

MUSÉE. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M, le Président fait placer sous les yeux de l'Assemblée diverses pièces sculptées et un fragment d'inscription lapidaire qu'il a acquis pour le Musée.

L'une d'elles est un chapiteau roman en pierre volcanique, qui provient d'une ancienne maison de la rue Roche-Taillade, au Puy.

Trois autres, en grès, offrent des sculptures dans le style de la renaissance. Elles ont été trouvées par suite

des démolitions effectuées récemment à l'hôtel-de-ville du Puy.

Le morceau d'inscription faisait partie d'une épigraphe qui avait été dégradée par les injures du temps, et qui vient d'être rétablie à l'hôtel-de-ville, au-dessus de la porte d'entrée.

A ce sujet, M. le Président entretient l'Assemblée des restaurations intelligentes qui s'effectuent en ce moment à l'hôtel de la mairie, et qui ont donné lieu de restituer cette inscription. Ce qu'il en restait laissait voir seulement trois des six noms des consuls sous l'administration desquels l'hôtel-de-ville avait été édifié. Il s'agissait donc de compléter la liste par l'addition des noms que le temps avait effacés.

On sait que le consulat était renouvelé tous les ans, et le millésime 1766 qui est gravé dans le haut de la façade de l'hôtel indiquait la date où la construction de l'édifice pouvait avoir été terminée. A la prière de M. l'architecte Compagnon, nos confrères MM. Aymard et Béliben firent des recherches dans les différents dépôts d'archives; elles furent complétées par la découverte de la liste des six consuls que fit M. Compagnon dans un document intéressant qu'avait conservé un autre de nos honorables confrères, M. Bertrand de Doue, dans ses archives personnelles. Cette pièce est un acte de vente consentie à la ville, le 4 juin 1764, par dame Marie-Elisabeth Pons, épouse de M. Joseph Lantenas, d'une maison « pour ne faire qu'un seul et même corps avec l'hôtel-de-ville. » Tous les consuls sont cités dans cet acte, et l'identité des noms de trois de ces

magistrats, les seuls qui subsistaient dans l'inscription, ayant été constatée, il fut reconnu que cette liste devait être celle des consuls en exercice à l'époque où fut décidée la construction de l'hôtel-de-ville.

A l'aide de ces renseignements, ainsi que des restes de l'inscription conservés dans la liste, l'inscription a été ainsi rétablie :

1764. REÆDITA LUD.XV REG.COSS.ANICIENSIBVS.NOBILI.F.DE VACHON
FRAN.CHAVCHAC.FRAN.GANIROL.GUILH.SOUTEYRAN.J.P.HALAVY.J.ENTIER

Cette habile restitution d'une épigraphe intéressante pour l'histoire de la cité, perpétuera désormais la mémoire des citoyens éclairés qui dotèrent la ville d'un édifice dont l'architecture n'est pas sans mérite. Il est juste d'ajouter qu'aux termes de l'acte de vente, cette construction avait été arrêtée d'après « le plan et devis de l'architecte Portal. »

Le fragment de l'ancienne inscription, qui sera conservé au Musée, attestera la consciencieuse exactitude que M. Compagnon a apportée dans la reproduction de cette épigraphe.

M. le Président dit ensuite que les démolitions et fouilles faites à l'hôtel-de-ville ont mis au jour, dans la partie postérieure de l'édifice et au nord, une muraille établie dans le système des constructions du XIIIe siècle, et qui paraît indiquer un reste d'ancienne église que les documents du moyen-âge font connaître sous le vocable de Saint-Blaise.

A la paroi sud de cette muraille se trouvaient des niches tombales, dans l'une desquelles étaient enfermés des squelettes ; au-devant on a exhumé du sol beaucoup d'ossements qui dénotaient la présence de l'ancien cimetière Saint-Pierre et Saint-Hilaire. La seule particularité digne de remarque qu'aient offerte ces ossements, c'est que plusieurs squelettes étaient accompagnés de valves de *pecten* trouées comme les coquilles des pèlerins.

Ouvrages reçus. — Il est ensuite donné communication des ouvrages reçus depuis la précédente séance et parmi lesquels M. le Président signale surtout les suivants :

Le *Journal d'agriculture pratique* (numéro du 20 décembre 1859). Dans un article de M. Barral est figurée une machine employée par l'administration de la guerre et destinée à la compression du foin. On sait que cette opération a pour but de faciliter le transport des fourrages et d'éviter l'encombrement qu'occasionne le foin dans son état naturel.

On conçoit toute l'importance d'une pareille machine, qui nous permettra de nous débarrasser des fourrages surabondants que pourrait produire notre pays, lorsque nous serons assez heureux pour jouir de ces rail-way qui vivifient déjà tant de contrées de la France.

Du reste, les avantages de cette machine sont incontestables. Cette presse donne une compression de 100,000 kilogrammes et amène le foin à avoir une

densité comparable à celle du bois. Les frais, y compris le liage et l'intérêt de la machine, ne se montent pas à plus de un franc par cent kilogrammes de foin.

Outre l'avantage que présente pour les transports le foin comprimé, il faut encore ajouter que le fourrage dans son nouvel état ne se charge pas de poussière, ne se mouille qu'à l'extérieur, est très-peu combustible, conserve sa graine et n'acquiert aucun mauvais goût. On le coupe facilement pour le diviser et le donner au bétail.

Le *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et du commerce de Caen* (avril 1859). M. Isidore Pierre, secrétaire de cette Société, fait un cours qui a pour objet des études chimiques sur la culture des céréales, des plantes fourragères et des plantes industrielles, et a consigné des résumés de ces cours vraiment instructifs dans le *Bulletin mensuel* de cette Société.

Dans le numéro que nous avons sous les yeux, l'auteur passe en revue les plantes fourragères améliorantes dont voici les noms : luzerne, herba medica, medicago sativa, sainfoin, onobrychis sativa, trèfle rouge ordinaire, ajonc lande, ajonc marin.

Il cite les suivantes comme plantes épuisantes : trèfle incarnat-lupuline ; minette, petit trèfle jaune, vesces, pois gris, ivraie vivace, moha de Hongrie, sorgho à sucre, moutarde.

L'auteur donne des détails nombreux sur les diverses cultures, indique la composition chimique des plantes et en analyse les éléments aux divers états de

leur croissance, ce qui constitue un travail d'une véritable importance pour la science agricole.

Le *Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture* (vol. 5, novembre 1859). Cette livraison renferme un rapport de la commission chargée de l'étude de la collection des pommes de terre de cette Société, par M. Courtois-Gérard (page 701).

Le point de départ des travaux de cette commission avait été la création d'une collection composée de toutes les pommes de terre qui avaient figuré à l'exposition de 1855 et qui elle-même ne comptait pas moins de vingt-cinq collections plus ou moins considérables.

Le premier travail de la commission fut de classer toutes ces pommes de terre d'après les caractères physiques des tubercules, c'est-à-dire d'après leurs formes et leurs couleurs. Le catalogue qui fut dressé comprenait 180 variétés jaunes rondes, 81 variétés de jaunes rouges et 41 variétés de pommes de terre violettes, soit ensemble 528 variétés.

Toutes ces variétés furent plantées dans le jardin de la Société et des études suivies ont été faites et se continuent. Elles ont permis de constater le mode de végétation de chaque variété, son époque de maturité et son rendement en tubercules.

Un fait que la commission regarde comme étant d'une haute importance quant au choix des variétés dignes d'être adoptées de préférence aux autres dans les cultures, fait déjà constaté par des observations antérieures, c'est que les variétés hâtives ont été ou

totalement épargnées ou beaucoup plus faiblement atteintes par la maladie que les variétés tardives.

Notre Société, dit M. le Président, ne peut que s'intéresser très-vivement aux efforts de la Société impériale d'horticulture, et il y aura lieu de solliciter auprès de cette savante Compagnie l'obtention de quelques-unes des variétés de pommes de terre qui lui auront paru les mieux appropriées à notre sol et à notre climat.

Le *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture* (tome XIV, 1859, p. 599). Dans une note sur la *production des morilles,* l'auteur, M. Gustave Celeyron, d'Ambert (Puy-de-Dôme), s'exprime ainsi : « La morille est la truffe de nos montagnes ; elle y est relativement abondante... Chez nous, la morille ne se trouve que dans les forêts de pins et de sapins, principalement sur les points où le détritus des vieilles souches est devenu terrain. Il s'en rencontre parfois de monstrueuses. » L'auteur en a rencontré quelquefois au pied de vieilles charmilles et il en a cueilli lui-même une qui, fraîche, recouvrait une assiette, car on sait que la morille se réduit considérablement par la dessication.

« La petite ville de la Chaise-Dieu, célèbre par sa vieille abbaye, en fait un commerce relativement important ; elles sont cueillies dans les forêts de sapins qui l'entourent. »

M. Celeyron pense que la présence de l'orme, contrairement à ce qui avait été dit dans une autre séance

de la Société impériale d'agriculture, n'est pas une preuve péremptoire de la station des morilles dans nos montagnes.

Il ajoute qu'il est convaincu qu'on ne trouverait pas un seul orme dans le canton de la Chaise-Dieu.

M. le Président fait observer que, sans vouloir se prononcer sur la question relative à la station véritable de la morille, il existe auprès du bourg de la Chaise-Dieu une propriété appartenant autrefois au général de Boissieu, qui porte le nom de l'Orme, où l'on voit encore une belle plantation d'ormes et de frênes; on peut donc en conclure que le climat de la Chaise-Dieu n'exclut pas la culture de l'orme et que cet arbre pourrait se trouver aussi sur d'autres points du même canton.

Divers membres rappellent la qualité supérieure de morilles récoltées dans le département, notamment aux environs de Saugues, d'Allègre et dans quelques communes du canton de Paulhaguet, où elles sont aussi l'objet d'un commerce plus ou moins considérable. A ce propos on cite aussi l'exploitation d'un champignon qui a lieu sur une assez grande échelle dans l'arrondissement d'Yssingeaux, appelé vulgairement *bolet* (cep).

Le parfum de la morille, qui est très-prononcé lorsqu'elle est fraîche, s'affaiblit par la dessication. Mais les gourmets de nos montagnes, qui en font ample provision pour l'hiver, savent leur rendre une partie du parfum en les faisant *revenir* dans de la crème fraîche, et on les sert alors seules comme plat d'entremets.

Le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* (nº 149, 1859. — Rapport par M. Schœffer sur l'amidon du marron-d'Inde, page 478). L'auteur s'attache à démontrer l'utilité de ce fruit dans certaines applications industrielles. « Plusieurs industries, dit-il, et notamment la fabrication des tissus de coton, absorbent des quantités considérables de substances alimentaires. A la suite de mauvaises récoltes, lorsque les céréales atteignent des prix très-élevés, le désir de trouver une substance non alimentaire qui puisse fournir les matières amilacées à l'industrie se fait surtout sentir bien vivement. »

Le rapporteur, après diverses expériences infructueuses qui lui ont prouvé que l'amidon de marron-d'Inde ne saurait trouver un emploi comme épaississant de couleurs, ni pour l'impression au rouleau, ni pour l'impression à la main, ne s'est attaché qu'aux essais d'apprêt, et il a acquis la certitude que cet amidon pourrait parfaitement, pour l'apprêt des tissus imprimés et pour l'usage des blanchisseuses, remplacer la fécule de pommes de terre et l'amidon. Il a même un avantage sur ces produits, en ce sens qu'il donne aux tissus un toucher plus doux et que l'apprêt ne marque pas sur l'étoffe : inconvénient qui, pour certains tissus et couleurs, se présente assez souvent.

« Il est évident, ajoute-t-il, que, si la fabrication de l'amidon du marron-d'Inde devait enlever à l'agriculture des terrains propres à la culture des substances alimentaires, la substitution de ce produit aux matières amilacées employées jusqu'à présent ne serait d'aucun bénéfice pour l'économie sociale. Mais si,

comme le proposent MM. Thibierge et Romilly dans un ouvrage publié par eux sur ce sujet, on plantait le marronnier le long des routes, dans les forêts, sur les talus des chemins de fer, etc., et que le nouveau produit pût être livré en quantités suffisantes et à un prix au plus égal à celui payé pour la fécule de pommes de terre, on doit reconnaître que la fabrication de l'amidon en marron-d'Inde mériterait toute l'attention du public. MM. Thibierge et Romilly ont donc fait avancer la question, et une médaille leur a été décernée.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été envoyés à la Société, on remarque encore les publications des Sociétés géologiques de Londres et de Dublin, que ces illustres Associations ont transmises par l'intermédiaire de M. Aymard, vice-président.

Le *Quarterly Journal* renferme surtout de savants mémoires de géologie et de paléontologie, dont plusieurs intéressent comparativement les études qui ont été faites sur la géologie de notre sol. Dans un mémoire lu à la séance de la Société géologique de Londres, du 20 mars 1857, un éminent paléontologiste, M. Owen, après avoir décrit un nouveau genre de mammifère lophiodonte, qu'il nomme *pliolaphus*, donne la série des animaux fossiles à proximité desquels doit être classé ce genre, et il cite à ce sujet des genres qui ont été signalés par M. Aymard dans les calcaires palustres des environs du Puy, tels que l'*amphitragulus* (auj. *gelocus Aym.*), le *bothriodon* et l'*entelodon*.

M. le Président dit à ce sujet que les belles planches qui accompagnent ce travail signalent, entre autres parties importantes du squelette, une tête à peu près entière (ce qui est fort rare) du *pliolophus vulpiceps* et que, sans se prononcer sur les dissemblances dentaires qui pourraient exister entre ce genre nouveau et le *bothriodon* des calcaires de Ronzon, le galbe général de cette tête, et en particulier toute la partie crânienne, offre des rapports remarquables de ressemblance avec ce qu'on observe dans la tête du bothriodon.

La *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique (2e série, t. II, 1859). Dans un rapport sur les mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, M. J. Quicherat signale un travail intéressant de MM. Mignard et Coutant sur les *fouilles de la colline de Vertant*, page 554. « Il a pour objet, dit le rapporteur, l'une des découvertes les plus importantes qui aient été faites en ces derniers temps. »

Il s'agit d'une ville inconnue dans l'histoire, une ville dont aucun auteur ancien n'a parlé et dont on retrouve cependant des vestiges considérables, occupant une superficie de vingt-cinq hectares au sommet de la colline qui domine le village de Vertant, voisin de Châtillon-sur-Seine.

M. le Président dit à ce sujet que les recherches qui s'effectuent en ce moment sur tous les points de la France pour la topographie de la Gaule, ont donné occasion de signaler à la commission impériale une

foule de localités, ou vestiges de villes, bourgs et villages, et voies antiques qui ne sont mentionnés dans aucun des auteurs, d'ailleurs très-peu nombreux, dont les ouvrages historiques et géographiques sont parvenus jusqu'à nous. Ces exemples de découvertes intéressantes ouvrent donc un vaste champ aux espérances que l'on peut concevoir dans notre pays, comme dans les autres contrées de la France, des explorations qui s'y font sous les auspices de la Société.

Les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France* (3e série, t. IV, 1859). Au procès-verbal de la séance du 17 juin 1857 de cette Société, page 109, M. Bourquelot a communiqué une note qui lui a été adressée du Puy. Elle a pour objet le manuscrit précieux qui est connu sous le nom de *Bible de Théodulphe* et qui fait partie du trésor de la cathédrale.

« Il serait inutile, dit l'auteur de la note, d'insister sur l'importance historique et paléographique de cette Bible, dont un second exemplaire tout semblable et également désigné sous le nom de *Bible de Théodulphe*, existe à la Bibliothèque impériale de Paris. »

L'auteur désirerait qu'on apportât les plus grands soins à la conservation de ce beau manuscrit, lequel était déposé, à l'époque où il fit cette communication à la Société des antiquaires, dans un local peu convenable.

M. le Président s'empresse d'informer la Société qu'aujourd'hui la Bible de Théodulphe est conservée, par les soins de notre honorable confrère M. l'abbé

Alirol, aux archives du secrétariat de l'évêché, en attendant qu'un local soit spécialement affecté au trésor de la cathédrale.

Les *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* (21e année, 1859. 2e trimestre 1859). Dans un mémoire qui a pour titre : *Essai sur l'histoire de la peinture murale,* par M. Joseph Villiet, l'auteur s'exprime ainsi à la page 217 : « Il existe au Puy-en-Velay une petite église romane bâtie au sommet d'une immense aiguille de Basalte. Les murs de ce monument ont été recouverts de peintures à trois époques différentes. La décoration la plus ancienne remonte au XIe siècle ; elle fut, au XIIIe, cachée sous un enduit peint et historié, qui fut lui-même badigeonné au XVe siècle pour recevoir de nouveaux dessins et de nouvelles couleurs. Les portefeuilles des archives des monuments historiques renferment des dessins très-précieux et inédits de ces curieuses peintures découvertes et relevées par M. Anatole d'Auvergne. »

M. le Président dit qu'il s'agit ici de la chapelle qui couronne le rocher volcanique de Saint-Michel, au village d'Aiguilhe, près le Puy. Dans une communication qu'il fit au Congrès scientifique tenu au Puy en 1855, il signala deux époques parfaitement distinctes dans les constructions de cette chapelle. La partie carrée et comportant une abside hémi-circulaire sur trois de ses faces est bien antérieure à la fin du Xe siècle, époque où la nef avec son collatéral, ainsi que la façade actuelle, furent construits.

De son côté, M. Anatole d'Auvergne, ayant opéré avec les plus grands soins le grattage des parois intérieures des murs, mit au jour les couches successives des peintures qui furent l'objet d'un rapport au sein de la Société. La peinture la plus ancienne, qui a été conservée, est bien visible et il est facile d'en reconnaître le sujet. Dernièrement encore, M. d'Auvergne a découvert sur un des murs de la même chapelle le nom de l'un des artistes qui avaient travaillé aux peintures. Il a bien voulu donner au Musée le morceau d'enduit sur lequel ce nom est peint.

Les *Annales archéologiques* publiées par M. Didron aîné (t. XIX, octobre 1859). Sous ce titre : *Archéologie laïque,* M. F. de Guilhermy a publié dans cette livraison des *Annales archéologiques* un compte-rendu remarquable d'un ouvrage publié par MM. Aymar-Verdier et Cattoir et qui concerne l'architecture civile et domestique. Les auteurs ont signalé, pour les maisons, le contingent de chaque pays et de chaque siècle et se bornent à indiquer, dans la ville du Puy, quelques détails de maisons du XIIe siècle.

M. le Président fait observer à ce sujet qu'il existe, dans les différentes villes du département, des restes assez nombreux d'anciennes maisons ; non-seulement il y a au Puy des détails du XIIe siècle, mais encore des façades curieuses du XVIe siècle, dans la rue Pannessac ; des intérieurs de maisons des XVe et XVIe siècles, notamment une cour intérieure qui, grâce à d'intelligentes restaurations, est la plus complète et la

plus élégante qu'on puisse signaler dans le département. On veut parler de la maison de notre confrère M. le comte de Miramond.

Dans le même mémoire sont indiquées des maladreries situées en dehors des villes, comme celles qui existaient autrefois aux environs du Puy. L'un de nos confrères, qui nous a fait une importante communication sur ces sortes d'établissements, trouvera dans le travail de M. Guilhermy d'intéressants sujets de comparaisons.

L'*Ecole du respect et Notice sur l'Eglise et les seigneurs de Couze,* 1859. Tel est le titre d'une brochure que nous a adressée l'auteur, M. Charles Dumoulin, membre non résidant de notre Société.

Notre savant confrère s'est surtout proposé, dans cet intéressant travail, d'inspirer le respect que l'on doit et dont on se dispense d'une façon si fréquente et si légère, aux monuments et spécialement aux monuments religieux que nous ont légués les siècles précédents.

« Ce n'est assurément jamais, dit-il, la mauvaise volonté, l'intention irrespectueuse, le projet distinctement connu de violer cette loi, qui ont dicté certains actes et fait sortir d'une armoire bien voisine de l'autel, soit la brosse malencontreuse du badigeonnage, soit le marteau de la démolition, ce marteau terrible qui, comme les animaux célestes vus par le Prophète, ne revient jamais sur ses pas. »

L'auteur signale, dans un style éloquent, toutes les causes de destruction ou de dévastation auxquelles

donne lieu trop souvent un zèle immodéré et, après avoir cité des exemples regrettables d'incurie, il donne de sages conseils qui trouveront leur application dans toutes les contrées de la France.

M. Henri Doniol, membre résidant, a fait hommage à la Société de deux brochures, l'une ayant pour titre : *Note à propos d'une statistique du département de l'Ain et du déplacement de la population,* et l'autre contenant un document très-instructif : le texte d'une vente sous forme d'échange faite en 1569 entre deux communautés de cultivateurs de l'ancienne Auvergne.

M. le Président exprime les remercîmens de la Société pour cet envoi.

M. le Préfet a adressé à la Société un volume contenant les Procès-verbaux des délibérations du Conseil général du département, ainsi que les derniers numéros du Recueil des actes administratifs.

Ces publications seront conservées avec soin dans les archives de la Société.

Correspondance. — *Drainage.* — Par lettre du 27 décembre 1859, adressée à M. le Président, M. le Préfet a demandé des renseignements aussi explicites que possible sur les drainages exécutés au nom ou sous l'impulsion de la Société.

M. Nicolas, membre résidant, est chargé de faire un rapport à ce sujet.

A cette occasion, M. le Président fait connaître que des travaux importants de drainage s'exécutent en ce

moment, par les soins de l'administration des ponts et chaussées, dans les terrains communaux de Laroche, près le Puy. Ces travaux ne peuvent qu'intéresser au plus haut degré la Société. En conséquence, une commission composée de MM. de Brive, Chouvon et Balme est nommée pour les visiter et en rendre compte.

M. de Brive fait connaître, au sujet du drainage, qu'il a vu dans un voyage qu'il a fait à Dieppe, un système de drains qui paraît présenter de grands avantages. Les parois des tuyaux de drainage sont amincies à chacune de leurs extrémités, mais l'amincissement a lieu à l'extérieur d'un côté et à l'intérieur de l'autre, de telle façon que les tuyaux étant posés bout à bout peuvent se pénétrer et former, sans autre système de jointure, un tuyau continu. M. de Brive pense qu'il serait utile d'écrire à Dieppe pour prendre des renseignements au sujet de ces drains. Le bureau tiendra compte de cette observation.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes a adressé à M. le Président, à la date du 10 décembre, une circulaire contenant des instructions pour la formation du *Répertoire archéologique de la France*. Un spécimen contenant la description d'un certain nombre de communes du département du Morbihan est joint à cette circulaire; ce spécimen complète les indications déjà fournies par le *programme* publié dans la *Revue des Sociétés savantes,* numéro de février dernier, pour l'exécution de cette grande entreprise. M. le Ministre, connaissant le patriotisme éclairé qui anime les membres des Sociétés savantes des départements, compte

sur le concours de la Société et demande que M. le Président veuille bien lui faire connaître la part de collaboration qu'il peut en espérer.

M. le directeur de l'Institut des provinces de France a adressé aux Sociétés d'agriculture une circulaire au sujet d'un vœu exprimé par le Congrès scientifique de France en 1859, pour que des notions d'agriculture soient données dans les écoles primaires.

Le vœu du Congrès est ainsi conçu :

« Le Congrès invite les Sociétés d'agriculture et les » Comices à organiser l'enseignement de l'agriculture » dans toutes les écoles primaires de France, en indi- » quant aux instituteurs les notions élémentaires très- » courtes qu'ils devront donner à leurs élèves ; en » inspectant les écoles et interrogeant les élèves » comme l'ont fait les Sociétés agricoles d'Ille-et- » Vilaine ; en distribuant aux instituteurs des livres » élémentaires qui pourront, dans chaque circonscrip- » tion, convenir à cet enseignement limité. »

M. le Président fait observer que la Société est déjà entrée dans la voie indiquée par le Congrès et qu'elle a fait tous ses efforts pour propager l'enseignement agricole dans les écoles primaires du département.

Economie publique. — L'ordre du jour appelle la lecture du rapport suivant, par M. le docteur du Garay, sur un mode de préparation d'une boisson à l'usage de la campagne.

MESSIEURS,

Le mémoire qui a donné lieu au rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire est de M. Oudart, pharmacien à Troyes, membre du jury médical et de la Société d'agriculture de l'Aube. Il est intitulé, dans les mémoires de cette Société d'agriculture : *De la méthode dite de déplacement appliquée aux tisanes d'hôpital,* mémoire très-bien fait avec une simplicité admirable et qui a séduit notre Président.

Permettez-moi de vous dire, Messieurs, en quelques mots, en quoi consiste cette méthode, et plus loin nous verrons si, comme l'a pensé notre honorable Président, il y a lieu de faire, par cette méthode, une boisson à l'usage des ouvriers bien portants de la campagne, surtout quand ils travaillent dans les champs aux mois de juillet et d'août.

Cette méthode consiste donc à soumettre à l'action dissolvante d'un liquide approprié un corps quelconque à l'état d'extrême division, afin d'en extraire plus facilement les principes solubles dans le liquide choisi.

Le plus souvent on humecte à froid la substance divisée avec un peu de liquide ; on *tasse* le tout dans un vase *ad hoc* ayant à sa partie inférieure une ouverture armée d'un robinet pour faciliter l'opération, la ralentir ou l'activer.

Après quelques instants de contact, suivant la dureté ou la porosité du corps soumis à l'action du liquide, on déplace, par le robinet s'entend, ce dernier qui coule dans

un autre vase pendant l'opération ; on verse encore tout doucement, à la partie supérieure du premier vase, une nouvelle quantité du même liquide, de l'eau froide comme dans le cas présent, et ainsi de suite jusqu'à épuisement complet. C'est-à-dire que la matière sucrée ne vient plus. Par cette méthode on épuise à froid tous les principes solubles, et on obtient des liqueurs très-chargées, ordinairement limpides et surtout sans mélange de corps étrangers. C'est ce que font les enfants, quoiqu'ils emploient une espèce de méthode de déplacement, lorsqu'ils mettent de la réglisse et de l'eau dans une fiole pour se désaltérer. *Il y a de quoi boire et de quoi manger.*

Il ne s'agit plus que d'utiliser le produit, ou en l'évaporant par une ébullition prolongée, suivant le cas des teintures, ou en l'allongeant de beaucoup d'eau pure, si on se propose d'obtenir une boisson comme la tisane d'hôpital dont il s'agit actuellement, ou bien une boisson à l'usage des ouvriers de la campagne, si elle est adoptée dans la suite.

Voilà ce que nous avions à dire sur la méthode de déplacement, qui est bien supérieure, dans des cas donnés, par conséquent bien préférable à la décoction et même à l'infusion chaude. La méthode de déplacement à froid rend les boissons plus agréables : d'une part, parce que nous savons qu'elles renferment tout juste assez d'air pour que l'estomac les supporte bien, tandis que l'on sait que l'eau tiède facilite les vomissements, parce que cette boisson est dépourvue de la quantité d'air nécessaire à la tolérance de l'estomac ; et de l'autre, qu'elles sont moins susceptibles de décomposition, parce que le déplacement à froid n'agit pas sur les autres principes qui rendraient la boisson indigeste

comme si elle avait été formée avec le déplacement à chaud, c'est-à-dire l'infusion chaude ou décoction. Prenons un exemple dans le sujet qui nous préoccupe dans ce moment.

La réglisse est composée 1° d'une matière sucrée, 2° d'une matière âcre qui se trouve dans l'écorce, 3° d'une matière gommeuse, 4° d'une matière amilacée ou amidon qui est très-difficilement digérée par l'estomac. Faites le déplacement à l'infusion chaude et mieux par décoction ; toutes ces substances s'y trouveront en quantité plus ou moins notable, d'où une mauvaise boisson, puisque l'amidon s'y dissout. Au contraire, si vous agissez à froid, vous n'avez que la matière sucrée et une très-petite quantité de la matière âcre qui se trouve dans l'écorce. Aussi, d'après la méthode de déplacement, on doit ratisser le bois de réglisse qui doit être employé à l'opération, et alors vous avez une excellente boisson.

Voyons à présent si, avec ces données que fournit la science pharmaceutique, nous sommes en mesure de donner à bon marché une boisson tempérante et qui tiendra toutes les espérances que nous avons conçues en lisant le travail de M. Oudart. D'abord ce pharmacien distingué ne parle que d'une tisane d'hôpital qui a toutes les propriétés d'une bonne boisson qui étanche parfaitement la soif des malades pauvres et à peu de frais. A ce titre seul, il aurait rendu un service aux pauvres malades et surtout aux établissements qui ont soin d'eux. Il est certain que, par la méthode de déplacement à froid, ils obtiendront presque pour rien ce qui leur coûte encore cher pour plus mal faire. Car avec 10 centimes de réglisse divisée, M. Oudart obtient facilement et presque sans travail 30 litres de boisson de bonne qualité.

Mais reste à savoir si cette tisane d'hôpital, c'est-à-dire une boisson sucrée et aromatisée qui s'adresse à des malades dans des établissements de bienfaisance, pourra s'adresser à des ouvriers de la campagne bien portants, travaillant aux ardeurs du soleil? Il est clair qu'elle vaudra mieux que l'eau pure; mais vaudrait-elle de l'eau avec addition de vinaigre, de la bonne eau-de-vie? C'est une expérience à faire. Mieux qu'à tout autre elle incombe à notre Président. A l'époque de la fenaison et de la moisson, il lui sera facile de la faire. Les ustensiles propres à faire cette boisson ne sont pas chers; la matière première n'est pas chère; la plus grossière des ménagères aura assez d'intelligence pour faire cette boisson en faisant les apprêts des repas des moissonneurs, une fois qu'on le lui aura appris.

En effet, que faudra-t-il désormais à l'expérimentateur pour faire chaque jour cent litres de tisane? 1° un vase en étain de la capacité de quatre litres, où se trouve un demi-kilogramme de réglisse ratissée et pilée, et armé d'un robinet à sa partie inférieure; 2° au-dessous, une terrine d'égale capacité, le tout placé dans un coin de la cuisine, sous un filet d'eau provenant d'un réservoir commun que la ménagère, tout en circulant, occupée d'autre chose, arrêtera ou laissera tomber doucement à la partie supérieure du vase renfermant de la réglisse pilée ou concassée, comme je viens de le dire, suivant qu'il sera nécessaire au besoin de la consommation.

Si le tassement de la poudre de réglisse humectée a été convenablement fait, l'écoulement du liquide devra être lent, et c'est ce que la pratique indiquera bien vite. Plus tard on mélange cette espèce de sirop de réglisse avec cent

litres d'eau pure, et vous avez cent litres d'une boisson agréable.

La manie des petits est d'imiter les grands, c'est dire que si la méthode réussit entre les mains d'un grand, les petits, c'est-à-dire les ouvriers des campagnes, imiteront le grand, et vous les aurez dotés d'une boisson très-agréable, bonne pour la santé, très-rafraîchissante.

Je conclus à ce qu'il soit fait des expériences *ad hoc ;* que les personnes qui auront fait des expériences viennent les soumettre à la Société, qui jugera si elle doit patroner cette boisson en faveur des ouvriers des campagnes.

Après avoir terminé cette lecture, M. du Garay conclut à ce qu'il soit fait des essais tendant à vulgariser cette boisson. Les propriétaires aisés devraient, suivant lui, donner l'exemple en faisant usage de cette préparation dans leurs maisons de campagne.

M. le Président remercie M. le docteur du Garay pour ce travail.

Archéologie. — M. Vinay fait la communication suivante qui est relative à des fouilles archéologiques effectuées par lui dans sa propriété de Corsac, commune de Brives-Charensac.

Messieurs,

Des défoncements opérés par mon père, il y a quinze ans, sur divers points de sa propriété, avaient mis au jour

une quantité considérable de tuiles plates à rebords, du fer oxidé, des fragments de vases, des morceaux de plomb et quelques médailles romaines ; des fondations de murs dont l'existence était jusque-là restée ignorée furent détruites, et parmi les pierres extraites du sol on en remarqua deux qui portaient trois ou quatre lettres d'inscriptions ; malheureusement les maçons les employèrent pendant une absence de mon père.

Instruit de ces faits après mon retour de Paris où je terminais mes études, je pus recueillir encore un morceau de plomb d'une forme particulière et deux médailles de la colonie de Nîmes. De nouveaux défoncements exécutés plus tard en ma présence, pour les besoins de l'agriculture, ont également exhumé des tuiles plates à rebords, des briques et d'anciennes fondations.

Ces nombreux vestiges laissés par le peuple-roi dans le sol de Corsac et des recherches historiques sur la commune de Brives-Charensac m'ont peu à peu convaincu qu'il a existé sur notre plaine un établissement romain d'une certaine importance, vivifié par une voie très-fréquentée. Nos légendes signalent ce lieu comme intimement lié à la dédicace du temple de la Vierge d'Anis. Saint Vosy et saint Nectaire, se rendant à Rome après l'achèvement de l'église, font à Corsac (dit la légende) la rencontre de deux saints vieillards qui les invitent à retourner au Puy, où la main des anges a tout préparé pour la consécration et la dédicace du sanctuaire.

Mangon de La Lande et, après lui, M. Mandet disent avoir reconnu les traces d'une voie romaine sur le chemin actuel qui descend de Belle-Vue dans la plaine de Corsac, franchit la Loire sur le pont de Villeneuve, et paraît s'engager dans la gorge de Fay-la-Triouleyre.

La savante notice de M. l'abbé Sauzet, lue au Congrès scientifique de France de 1855, nous fait suivre cette voie jusqu'à Vienne en Dauphiné. Elle traversait la Vellavie par les cantons de Saint-Didier, Montfaucon, Yssingeaux, passait à Montferrat, Blavozy, Fay-la-Triouleyre, le pont de Villeneuve de Corsac et arrivait au Puy par les Trois-Pierres. M. l'abbé Sauzet en a suivi lui-même les traces dans tout son parcours. Il cite à l'appui de la dernière partie de la voie, un titre de 1672 que je lui avais communiqué, où le chemin du pont de Villeneuve est encore désigné sous le nom significatif de *Strata via.*

Pénétré de l'importance de ces données historiques, j'ai résolu, cette année, d'entreprendre des fouilles sur la partie de mon enclos la plus rapprochée du pont de Villeneuve de Corsac ; les tuiles plates à rebords s'y trouvaient du reste répandues à profusion à la surface du sol.

Les fouilles ont été commencées le 27 décembre 1859. Le terrain où elles s'opèrent est planté de mûriers en quinconce, espacés de 6 mètres 50 centimètres. J'ai fait ouvrir, entre les lignes d'arbres, des tranchées d'un mètre environ de largeur sur un à deux mètres de profondeur. Ces tranchées sont dirigées parallèlement au lit de la Loire, du nord au midi.

Elles ont amené d'abord la découverte un peu prévue d'un ancien chemin, ou plutôt d'un supplément au chemin actuel, présentant tous les caractères d'une voie romaine avec ses différentes couches, telles que les décrit Vitruve. Dans les tranchées où il est le plus facile de l'observer, la partie supérieure de la voie est composée de pierres de grès d'inégale grandeur juxta-posées avec soin, quelquefois entremêlées de cailloux roulés basaltiques. Cette première couche est tantôt à 0,50, 0,60 et 0,70 centimètres de profon-

deur, suivant que le terrain supérieur a été plus ou moins surexhaussé. Au-dessous se trouve une deuxième couche composée d'un mélange de terre franche et de gravier; on y remarque quelquefois des fragments de tuiles ; la troisième couche est un blocage de petites pierres concassées mêlées à de la terre ; enfin la quatrième couche est formée de moëllons de grès assez grands, posés à plat et rangés à sec les uns à côté des autres.

Ces diverses couches sont très-faciles à observer ; la seconde, moins distincte, se confond souvent avec la troisième. Elles forment toutes ensemble une hauteur totale de 0,50 à 0,60 centimètres. On a de plus trouvé, perdus dans le sol, des pavés de grès taillés en forme de dés carrés, les uns se terminant en pointe comme des coins, les autres comme des pyramides tronquées.

A ces signes, peut-on ne pas reconnaître tous les caractères du *statumen*, du *rudus*, du *nucleus* et du *summum dorsum* qui constituaient la voie romaine?

Jusqu'à présent il m'est impossible de déterminer la largeur de la voie, puisqu'elle va se perdre sous le chemin actuel. Avant peu les fouilles entreprises sur d'autres points permettront de la fixer exactement ; on peut juger déjà que c'était une voie d'une certaine importance.

La troisième tranchée a coupé diagonalement un mur de 0,60 centimètres d'épaisseur. Je l'ai fait découvrir sur une longueur de vingt mètres, il se dirige à peu près à angle droit vers le chemin actuel du pont de Villeneuve. Les plantations ne m'ont pas permis de vérifier s'il se prolonge sur la voie. Du côté opposé, à 1 mètre 50 centimètres de son extrémité, un autre mur de même épaisseur vient se relier à lui à angle droit et se dirige du levant au cou-

chant. Ce second mur a une longueur de trois mètres. Ces murs sont construits à chaux et sable, mais le ciment n'a pas de cohésion, les pierres, d'inégale dimension, s'enlèvent facilement. Il serait téméraire, quant à présent, d'asseoir une opinion sur l'âge et la destination de ces substructions.

A portée du premier mur et en deçà de la voie, nous avons trouvé une quantité considérable de fragments de poterie de toute nature. Des briques de toutes dimensions depuis 0,10 centimètres d'épaisseur jusqu'à 0,02 centimètres, des tuiles plates à rebords ; des anses et des parties d'amphores ; des clous à tête plate et carrée de 0,08 à 0,12 centimètres de longueur, des fragments ligneux y sont encore adhérents ; de la terre mélangée de charbons, de cendres et d'os calcinés ; des dents de cheval ; une défense de sanglier ; des morceaux de coupes en verre. Je dois signaler surtout des fragments de vases en poterie rouge, dite samienne, avec ornements en relief d'une très-belle exécution. On y remarque des entrelacs de feuilles et de branches, des torsades et des rinceaux d'une grande élégance. Sur l'un de ces fragments un oiseau est en action de becqueter. Le fond des vases porte la marque de fabrique. Nous n'avons rien pu recueillir d'entier ; ces divers objets ont été brisés avant l'enfouissement. Recueillis avec soin, la place où ils sont trouvés est notée dans un procès-verbal journalier des fouilles. Je me propose de les décrire en détail après l'exploration complète du terrain.

En présence de ces nombreux débris de poterie noire, blanche, grise et rouge, les uns très-grossiers, les autres d'une extrême finesse, trouvés dans la circonscription des deux murs et en dehors de la voie, des clous, des cendres,

des os, du charbon, etc., etc., la conclusion est forcée, nous sommes sur l'emplacement d'un ancien cimetière à ustion gallo-romain, bouleversé à une époque plus ou moins reculée.

Mes premières conjectures se sont confirmées hier par la découverte d'une tombe à peu près intacte. Elle était attenante au mur de trois mètres de longueur signalé plus haut, entourée de pierres brutes posées sur champ sans mortier et formant une enceinte de 0,80 centimètres de long sur 0,70 de large. Sa présence nous a été signalée par un double rang de briques et de tuiles à rebords symétriquement arrangées. Le fond d'une urne est ensuite apparu à nos yeux; elle était placée à l'envers, c'est-à-dire l'orifice en bas. Brisée par la pression des terres et des briques, elle pourrait être en partie reconstituée à l'aide des morceaux recueillis. Son contenu est un composé de cendres, d'ornements, de charbon, de débris de vases samiens et autres, amalgamés; il est possible qu'au milieu de cette agglomération d'objets divers, ne formant pour ainsi dire qu'un seul bloc, se trouve la pièce de monnaie qui accompagnait d'habitude ce genre de sépultures. Non loin de l'urne se trouvaient trois clous à tête carrée; au-dessous, de la terre mélangée de charbons et enfin un lit de petits cailloux roulés et de sable. Ce sont là les caractères évidents d'une tombe à ustion, comme les a si bien décrits l'abbé Cochet dans son remarquable ouvrage de la Normandie souterraine. L'ouverture de la tranchée fait déjà pressentir qu'à côté de cette tombe il en existe deux autres qui n'ont pas été violées.

J'ai suspendu les fouilles pour réserver à ceux d'entre vous qui voudront bien se transporter à Corsac le plaisir

d'assister eux-mêmes à la visite des deux autres tombes. Cette communication sommaire n'a point d'autre but, mais elle peut déjà vous donner une faible idée de l'importance de la découverte pour nos origines historiques.

Après cet exposé, qui a vivement intéressé l'Assemblée, M. le Président exprime à M. Vinay les remercîments de la Société pour les recherches si fructueuses, au point de vue de l'histoire locale, qu'il a généreusement entreprises à ses frais, et après avoir consulté l'Assemblée, M. le Président, conformément à la demande de M. Vinay, nomme une commission chargée d'examiner les lieux et d'en faire un rapport à la prochaine séance. Cette commission est composée de MM. de Payan, l'abbé Sauzet, Marthory, de Vinols, Balme, Sarlandie et Vinay.

A cinq heures, la séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,

H. LIMOZIN.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU JEUDI 26 JANVIER

SOMMAIRE

Industrie et Beaux-Arts : La Société décide, après délibération : 1° que pour l'époque du Concours régional l'exposition des produits industriels et artistiques sera limitée au seul département de la Haute-Loire ; 2° qu'il sera fait un appel aux fabricants de dentelles des départements où cette industrie est en vigueur, pour l'organisation d'une exposition de ce genre de produits au chef-lieu de la Haute-Loire. — Personnel de la Société : M. Gabriel de Chaulnes demande à faire partie de la Société. — Archéologie : M. de Payan-Dumoulin fait don de deux fragments de poterie dite samienne. — Fragment de statue trouvé à Taulhac.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Président fait connaître à MM. les Membres de la Société d'agriculture qu'ils ont été convoqués extraordinairement pour entendre la lecture d'une lettre que M. le Préfet de la Haute-Loire vient d'adresser au Président de la Société.

Ce magistrat l'informe de l'insuccès des démarches qu'il a faites, conformément au désir de la Société, auprès des sept préfets dont les départements composent la région, dans le but de provoquer, en même temps que l'exposition régionale du mois de mai, une exposition générale industrielle et artistique.

En présence de ces résultats négatifs, M. le Préfet demande si la Société persiste dans son intention.

M. le Président ouvre la discussion.

Un membre pense qu'une exposition générale artistique et industrielle ne pourrait aboutir dans notre département, par ces motifs que les frais et les dangers du transport, le retour fréquent des solennités régionales dans des centres d'un accès plus facile, l'indifférence enfin des artistes et des industriels, indifférence signalée unanimement par les sept préfets de la région, sont des obstacles d'autant plus infranchissables que nous avons à peine le temps de les aborder.

Un autre membre appuie cette opinion : En tenant compte des difficultés qu'on a eues pour organiser une exposition de ce genre dans le département de la Drôme, je crois, dit-il, le succès impossible, par ce motif surtout que les expositions industrielles et artistiques ne peuvent être improvisées, qu'il faut aller se mettre en rapport, et longtemps à l'avance, avec les artistes et les industriels, et qu'il est impossible, durant les trois mois qui nous séparent à peine de l'exposition, de tenter des démarches de ce genre dans les sept départements composant la région.

L'honorable membre propose donc de restreindre au seul département de la Haute-Loire l'exposition industrielle et artistique.

Nos amateurs, comme nos divers artistes, nos établissements religieux surtout, si riches en œuvres d'art, s'empresseront, dit-il, de répondre à votre appel, et, d'un autre côté, les industriels voudront montrer que la rubanerie, l'ébénisterie, la saboterie, les mégisseries du département, comme la fabrication du plâtre et de la chaux, et tant d'autres industries, dépassent, dans la Haute-Loire, le degré de perfection atteint dans les autres départements.

Mais, se demande l'honorable membre, devons-nous, en ce qui concerne l'industrie dentellière, devons-nous maintenir le projet d'une exposition générale et faire nos efforts pour provoquer les départements où elle fonctionne à apporter leurs produits au Puy, et engager avec nos tissus une lutte pacifique ?

Il ne le pense pas : d'après lui, la jalousie empêchera les industriels étrangers de venir affronter une comparaison qui leur serait désavantageuse ; ils hésiteront en outre à mettre sous les yeux de nos ouvriers des dessins dont ceux-ci pourraient profiter ; peut-être même seront-ils seulement indifférents.

Il y aurait alors quelque chose de fâcheux et de compromettant pour la dignité de notre société, si nous faisions hautement un appel qui ne serait pas entendu, peut-être même non écouté.

Un membre, tout en regrettant l'insuffisance des moyens *officiels,* les seuls malheureusement employés jusqu'à présent pour faire connaître aux départements

de la région notre dessein de provoquer une exposition générale artistique et industrielle, reconnaît que le temps nous manque pour faire un appel efficace aux fabricants, mais il est d'avis qu'on fasse une exposition générale de l'industrie dentellière, exposition à laquelle seraient vivement pressés de prendre part les départements qui fabriquent ces tissus ; il demande tout au moins, qu'avant de rejeter cette idée on attende la réponse des quatre préfets de l'Orne, des Vosges, etc., qui ont été consultés sur les chances plus ou moins probables de la participation de leurs fabricants à notre exposition.

La dentelle, ajoute-t-il, est notre première industrie, et il nous importe au plus haut point de provoquer des concours qui doivent démontrer encore davantage son degré de perfection. Les fabricants étrangers viendront, car ils ont intérêt à venir ; du reste, attirons-les par l'appât des récompenses ; que des médailles d'or ou d'argent, si recherchées par le commerce, leur soient spécialement affectées.

Plusieurs membres prennent part à cette discussion.

M. le Président met aux voix les trois questions suivantes, qui sont adoptées à la majorité.

1° La Société d'agriculture est d'avis de renoncer à établir, en même temps que le Concours régional, une exposition générale des produits industriels et artistiques des sept départements formant la région. Cette exposition sera limitée au seul département de la Haute-Loire.

2° La Société décide qu'une exposition générale de l'industrie dentellière aura lieu, et que les préfets des départements qui fabriquent ces tissus seront vivement priés d'user de leur influence pour provoquer leurs fabricants à prendre part à notre exposition.

3° La Société arrête qu'un programme de récompenses à décerner à ces exposants lui sera soumis par le bureau dans une de ses plus prochaines séances.

La discussion est close.

Personnel de la Société. — M. le Président lit une lettre de M. de Chaulnes qui demande à se faire recevoir membre résidant. Une commission est nommée pour faire le rapport sur le travail que ce candidat a présenté comme titre d'admission.

Archéologie. — La parole est ensuite donnée à M. de Payan-Dumoulin, qui fait connaître à la Société des détails très-intéressants sur des fouilles archéologiques entreprises récemment à Toulon (Allier).

Dons au Musée. — A la suite de cette communication, M. de Payan offre au Musée deux beaux fragments de poterie antique, dite samienne, sur lesquels sont figurées en relief des chasses d'animaux qui rappellent des sujets analogues découverts au Puy sur des pierres romaines.

Ces fragments proviennent des fouilles archéologiques faites à Toulon.

M. le Président met sous les yeux de l'Assemblée un fragment de statue en grès qui a été trouvé au Riou, commune de Taulhac.

C'est un pied plus grand que nature, dont le style de sculpture semble dénoter une origine romaine. Du reste, le lieu où il a été découvert offre d'autres débris, tels que des pierres de grès, tuiles à rebords, et différents vestiges qu'on doit rapporter à la même origine.

Ce fragment a été donné à M. Aymard par le propriétaire du lieu et par la bienveillante entremise de M. Pons, ancien maire de Taulhac.

A quatre heures et demie, la séance est levée.

Le Sociétaire faisant fonction de Secrétaire,

SARLANDIE.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 FÉVRIER.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Ouvrages reçus : En faisant hommage, au nom de M. Lecoq, du grand ouvrage de cet éminent naturaliste, intitulé : *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe*, M. Béliben remercie la Société de lui avoir conservé les fonctions de secrétaire. — Agriculture : Mélange de la chaux dans les fumiers. — Drainage d'un communal de Saint-Christophe-sur-Dolaison ; MM. de Brive et Chouvon. — Travaux de drainage exécutés à la ferme-école de Nolhac par M. Chouvon. — *Arboriculture :* Graines d'arbres demandées à la sécherie impériale de Haguenau. — Sciences historiques : Exemplaires de dessins sortis des presses de M. Marchessou, pour le Mémoire de M. de Payan-Dumoulin sur les fouilles de Toulon-sur-Allier. — Explorations archéologiques, par M. Paul Leblanc, à Courbevaysse, près Craponne, aux environs de Saint-Jean-d'Aubrigoux, à Zazinde, à Saint-Ilpize, etc. — Liste des consuls de la ville du Puy de 1700 à 1775. — Rapport de M. Louis de Vinols sur la candidature de M. Gabriel de Chaulnes. — M. Mauras, avocat, présente, à titre d'admission, un mémoire avec ce titre : *Recherches sur les insinuations laïques.*

Présidence de M. Aymard, vice-président.

A trois heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, faite par M. le

Vice-Secrétaire. — M. le Vice-Secrétaire donne encore lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 janvier, à l'occasion de l'exposition artistique projetée pour l'époque du Concours régional.

Ouvrages reçus. — M. le Secrétaire, chargé de faire hommage à la Société d'un ouvrage qu'il apporte de Clermont, saisit cette occasion d'exprimer à ses collègues tout le bonheur qu'il éprouve à se retrouver au milieu d'eux. Loin du pays où il a passé les meilleures années de sa vie, qu'il regarde comme son pays, il se considérait comme exilé. La capitale de l'Auvergne, dit-il, est bien sans doute une ville importante, située au milieu de riches contrées, dotée de plusieurs établissements scientifiques ; elle possède un lycée très-florissant, une belle bibliothèque ouverte tous les jours et des Facultés où de nombreux auditeurs viennent écouter les leçons de professeurs distingués ; elle a bien des ressources pour un membre de l'enseignement public.... mais le Puy n'est pas à Clermont, et il est difficile de le quitter sans de vifs regrets, après l'avoir habité pendant vingt-cinq ans. M. le Secrétaire remercie donc toutes les personnes qui, dans le sein de la Société ou au dehors, ont fait des vœux pour son retour. Il n'oubliera jamais la marque de confiance que lui ont donnée ses collègues en n'acceptant pas sa démission et lui conservant le titre de secrétaire malgré l'arrêté qui l'appelait à la chaire de logique du lycée impérial de Clermont. Dans cette ville, qu'il vient d'habiter pendant près de trois mois, il a pu juger de

l'estime et de la renommée dont jouit la Société académique du Puy chez nos voisins. Il en a recueilli l'éloge partout : au chef-lieu de l'Académie universitaire, aux Facultés, chez les membres les plus distingués de la Société impériale des sciences et arts de Clermont et de la Société d'agriculture, auprès de plusieurs magistrats et membres de la cour impériale de Riom, où nos collègues et nos compatriotes MM. du Molin, F. Mandet, Enjubault, Assézat de Bouteyre, Félix Grellet représentent si honorablement la Société. C'est, dit-il, en témoignage de son estime pour elle que M. Lecoq, professeur des sciences naturelles à la Faculté des sciences de Clermont, et aussi notre collègue, m'a chargé de vous offrir un ouvrage qu'il vient de faire paraître en neuf volumes grand in-octavo et qui a pour titre : *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe*. Dans ce livre, un des plus beaux monuments scientifiques de notre époque, plusieurs pages sont consacrées à la flore de ce pays, pour lequel l'auteur a une prédilection marquée. M. Lecoq s'est en outre dépossédé en faveur de ses collègues du Puy de douze volumes qu'il avait en double des *Annales* des premiers temps de notre Société.

La Société, par l'organe de M. le Président, charge M. le Secrétaire d'exprimer à l'éminent naturaliste de Clermont toute sa gratitude pour le don qu'il a bien voulu lui faire.

Agriculture. — Au sujet d'un article du *Bulletin agricole*, la question des engrais occupe un instant la

Société. La question soulevée est celle du mélange de la chaux dans les fumiers. M. Chouvon est d'avis, d'après M. Payen, que le mélange ne doit être fait que lorsque les engrais sont frais, autrement la chaux les décompose et leur enlève leurs principes fertilisants.

Drainage. — M. Chouvon rend compte de vive voix d'un essai de drainage exécuté, d'après les ordres de l'ingénieur en chef du département M. Coumes, par M. Nicolas, membre résidant de la Société, conducteur des ponts et chaussées, chargé des travaux de drainage et professeur d'agriculture à l'école Normale.

Cette expérience a été faite tout près de la ville, dans un communal de Saint-Christophe-sur-Dolaison, dépendant du hameau de Laroche et compris entre la grand'route, entre le nouveau et l'ancien chemin de Laroche au chef-lieu de la commune. Le terrain drainé est d'une étendue d'un peu plus de deux hectares (ou environ trente-deux cartonnées du Puy). L'opération n'a présenté d'autre difficulté que celle provenant de la trop faible pente du terrain, qui est d'ailleurs de bonne qualité, avec de la terre arable jusqu'à plus d'un mètre de profondeur, ayant à sa surface une couche de vingt-cinq centimètres de détritus organiques. Ce travail, commencé dans les premiers jours de décembre, a duré pendant tout le mois et a coûté 385 francs de main-d'œuvre. Les drains ont été pris dans les dépôts de la Société ; l'écartement des petits, placés en lignes parallèles, est de 8 mètres ; ils n'ont que 0,03 centimètres d'ouverture, sont à la profondeur d'un mètre et aboutissent au drain collecteur qui

repose sur le sous-sol formé de pierres perdues et de roches basaltiques. Les tuyaux qui le composent ont 0,08 centimètres de diamètre intérieur et 0,33 centimètres de longueur ; placé en écharpe, il reçoit les eaux des petits drains à la profondeur de 1 mètre 15 centimètres, sur un développement de 70 mètres. Ainsi, en évaluant à près de 150 francs le prix des drains (les petits, dont il fallut 6,000, sont à 20 francs le mille, et les grands à 30 francs), on a une dépense de 535 francs, soit 270 francs par hectare : somme peu considérable devant les avantages qu'offre un drainage bien fait. Aujourd'hui le communal drainé peut devenir un champ de très-bonne qualité et propre à produire toute espèce de céréales. MM. de Brive et Chouvon qui, par un temps affreux comme nous l'avons eu pendant tout le mois de février, se sont rendus sur les lieux, ont constaté le succès d'un essai qui fait honneur à l'administration des ponts et chaussées et à son mandataire.

Tandis que dans les communaux voisins on remarque des flaques d'eau croupissante, le terrain drainé est sec et déjà recouvert d'herbe dans toute son étendue. L'opération avait immédiatement produit son effet, comme on en pouvait juger par l'écoulement du drain collecteur d'où s'échappait l'excédant d'humidité de la terre. Un autre avantage de ce genre de travaux est de faciliter, dans le sein de la terre, la formation des sels indispensables à la production de ses fruits. Elle devient poreuse, perméable, plus friable, plus propre à la culture. On peut même dire qu'elle respire : car ce système de tubes artistement disposés lui

fait comme une espèce d'appareil respiratoire dans lequel le drain collecteur sert comme de trachée-artère. La vapeur d'eau s'y condense et s'y entretient de telle sorte qu'en débarrassant le sol de son excès d'humidité, l'opération du drainage peut lui en conserver assez pour maintenir les récoltes pendant les plus fortes sécheresses. Les rases pierrées produisent bien une partie des mêmes effets, mais non encore d'une manière aussi prompte et aussi sûre. Dans l'intérieur, l'eau n'y découle pas facilement, trouvant à chaque instant des obstacles qu'elle est forcée de contourner. Elles ne sont pas d'ailleurs reliées entre elles et ne forment pas ce système général que présente le drainage. Il est vrai qu'elles ont un immense avantage, inappréciable dans ce pays : celui de purger le sol de pierres ; mais rien n'empêche d'en déposer plusieurs couches dans tous les canaux creusés pour la pose des drains.

Votre commission pense donc que l'expérience qui vient d'être faite aux yeux de tous et pour ainsi dire aux portes de la ville, doit engager les agriculteurs de ce pays à recourir sans délai au drainage qui, à peu de frais, assainit, fertilise les terres et en double la valeur. Depuis plusieurs années la Société les encourage à entrer dans cette voie ; elle leur en a ouvert l'accès en achetant des machines à fabriquer les drains. Ces machines fonctionnent et remplissent ses caves de drains de toute dimension, qu'elle délivre à des prix réduits. En agissant ainsi, la Société s'est associée aux vues éminemment progressives du gouvernement de l'Empereur. On sait qu'animé d'une sollicitude inconnue jusqu'à ce jour pour les intérêts de l'agriculture, l'*Etat*

a ouvert un immense crédit aux agriculteurs pour les opérations du drainage. Non-seulement il accorde pour cette institution nouvelle des allocations considérables, mais il a encore organisé auprès des bureaux de l'Ingénieur en chef, dans chaque département, un service spécial où les propriétaires et les fermiers trouvent tous les renseignements nécessaires aux travaux de drainage. A ce service est assigné un employé capable et spécialement chargé de se rendre sur les lieux, de dresser des plans et d'indiquer toutes les dispositions nécessaires aux succès de l'entreprise. Il suffit de s'adresser à M. le Préfet pour obtenir sans délai un concours efficace.

L'expérience de Laroche n'est pas le seul argument qui parle en faveur de ce procédé si fécond. Déjà nos agronomes les plus distingués en avaient fait d'heureuses applications. MM. C. de Lafayette, père et fils, à Senilhac et au Villard ; MM. de Brive dans la commune de Coubon ; M. le rapporteur lui-même en avaient obtenu de bons résultats.

M. Chouvon expose encore qu'à la ferme-école de Nolhac existe une assez vaste étendue de terre avec des pentes qui amenaient l'eau vers le milieu où elle formait comme une espèce de marais. La récolte était souvent compromise. Une année entr'autres, la pluie endommagea totalement une belle moisson de colza. Aujourd'hui cette pièce de terre, assainie au moyen du drainage, est une des plus productives de la ferme. Les élèves qui, depuis cette époque, se sont succédé à la ferme-école pourraient témoigner au besoin les bons effets du drainage. Les pluies abondantes n'ont plus

sur cette terre aucune action funeste, pendant que les champs environnants sont noyés.

Il faut, ajoute énergiquement M. le Directeur de la ferme-école de Nolhac, que les gens de la campagne soient bien méfiants à l'endroit des procédés nouveaux, pour s'obstiner ainsi à fermer les yeux à la lumière et à ne point voir les avantages incontestables que procure à l'agriculture un drainage bien conduit.

Arboriculture. — M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts, informe la Société qu'il a demandé à la sécherie impériale 130 kilogrammes de graines d'arbres.

Sciences historiques. — M. de Payan-Dumoulin fait savoir qu'il a retouché notablement son mémoire publié par le journal l'*Illustration,* sur les découvertes archéologiques de Toulon (Allier). Quelques exemplaires des dessins qui accompagneront son ouvrage passent sous les yeux de la Société. Ils font honneur aux presses de M. Marchessou qui les a tirés sur des clichés gravés sur cuivre et exécutés à Paris avec une rare perfection.

M. Paul Leblanc, de Brioude, membre non résidant, entretient l'Assemblée des fouilles et des découvertes qu'il a faites sur plusieurs points du département. C'est d'abord au lieu de Courbevaysse, commune de Craponne, une motte féodale mérovingienne ou tertre, appelée *le château,* d'une élévation de six mètres sur

un rayon de 28 mètres, entourée de fossés avec escarpement. Au centre sont quelques vestiges qui indiquent la place occupée par la vigie qui avait mission de veiller sur la voie par laquelle on gagnait le Forez et dont il reste des traces évidentes.

Entre Douspix-Freideville et le Colombier, dans la commune de Saint-Jean-d'Aubrigoux, se trouve un dolmen ayant servi de sépulture à un chef gaulois. C'est une chambre dont les parois sont des pierres levées, ayant deux mètres de large sur une longueur de cinq mètres. Ce monument, selon l'opinion de M. Leblanc, est le plus remarquable du druidisme dans nos contrées. A quelque distance de ce lieu, sur les bords de l'estrade romaine qui se dirige vers le pays des Ségusiaves, on découvre les ruines jusqu'alors mal déterminées de la chapelle d'une très-ancienne maladrerie; elle est située a Tranchebourse, près de Bougerne, commune de Craponne.

Des fouilles faites sur d'autres points, dans l'arrondissement de Brioude, ont révélé à M. Paul Leblanc l'existence de deux anciens cimetières. Le premier, à Zazinde, près de Villeneuve-d'Allier. Des verres brisés, des fragments de poteries samiennes en terre blanche avec ornements et reliefs, d'une assez bonne époque, des urnes funéraires indiquent clairement la place d'un cimetière romain par ustion. Un vase entier en verre améthiste, avec un filet s'enroulant tout autour, est l'objet le plus précieux de cette découverte importante.

L'autre cimetière est un cimetière par inhumation; il n'est pas loin du prieuré de Saint-Ilpize. Des fouilles

y ont mis au jour plus de cent vingt tombes qui paraissent dater du VIe siècle. Les squelettes décomposés qu'on y trouve ont les pieds tournés vers l'Orient. Avec les ossements on rencontre des poteries samiennes d'une facture grossière, portant en saillie des feuilles de lotus. Les tombes de ceux qui étaient les personnages les plus élevés du pays sont creusées dans des pierres d'un seul bloc, extraites de la carrière volcanique de la Chomette ; d'autres se composent simplement de pierres plates placées sur champ et formant un réduit à la taille du mort. La disposition de ces tombes, les objets qu'on y retrouve, le site sauvage, désolé, presque inaccessible, la violation dont ce cimetierre porte des marques, tout indique que ce lieu a été, dans nos montagnes, le dernier refuge du paganisme expirant.

M. le Président remercie M. Leblanc de cette intéressante communication. A son tour, il signale à la Société la découverte de nouvelles pierres milliaires dont la disposition jette quelque lumière sur le réseau des voies romaines qui sillonnaient le pays des Vellaves. Pour en constater l'authenticité et la valeur historique, M. le Président nomme une commission composée de MM. de Payan-Dumoulin, Sauzet, Vinay et de Vinols.

M. Balme donne la liste des consuls du Puy depuis 1700 jusqu'en 1775. Cette liste, dressée d'après des pièces authentiques, est une précieuse découverte ; elle comble une lacune de l'ouvrage de M. Arnaud.

NOMS DE MM. LES CONSULS DE LA VILLE DU PUY

DEPUIS 1700 JUSQU'EN 1775.

1700.

MM. Gabriel Dugone, avocat.
Augustin Porral.
Ignace-Pascal Lamye.

MM. Jean Pons.
Simon Girard, apo^re.
Jean Roux, boulanger.

1701.

MM. Pierre du Noyer D'Ozon.
Jean-Pierre Sahuc.
André Nolhac.

MM. Claude-François Arcis.
Claude Dubois.
Claude Sanial.

1702.

MM. André-Georges de Pandraud.
Jean Marie.
François Richond.

MM. Jean Longeon, drapier.
Armand-François Vacheron.
Jean Portal, boulanger.

1703.

MM. Jacques de Colin des Roys.
Jean Faure, m^d drapier.
Estienne Mège.

MM. François Goy.
Georges Marin.
Antoine Montanhac.

1704.

MM. Vital Bellidentis d'Alandes, baron de Bains.
Pierre Moisset.
Jacques Bertrand Guerre.

MM. François Pradier.
Pierre Giraud.
Pierre Delort.

1705.

MM. Hyacinthe Meyronnenc.
Jean Pons.
André Legal.
MM. Jean Roux.
Pierre Lafont.
Jacques Bonnet, boulanger.

1706.

MM. Benoît du Noyer de Ville.
Pierre Faure de Livinhac.
Antoine Balme.
MM. Louis Rostang.
Jean Martin.
Jean Faugeas.

1707.

MM. André-Gabriel de Pandraud.
Vital Genestet.
Pierre Besqueut.
MM. Jean Layes, bourgeois.
Georges Bonnefoux.
Jean Riou, menuisier.

1708.

MM. Ignace-Pascal Lamyc.
Pierre Pelissier.
Claude Dubois.
MM. Jean-Claude Morel.
Louis Lyotard.
Jacques Legal.

1709.

MM. André Denis d'Alemance.
Jean Longeon.
Ignace Genestet.
MM. Just Bergoin.
Pierre Pomereuc.
Benoist Soulier.

1710.

MM. Benoît Valantin de Freydeville.
François Goy.
Jean Cormail.
MM. Jean Portal, boulanger.
Gardès, procureur.
Claude Romeuf, tanneur.

1711.

MM. Jean-Nicolas de Pauche, s^r de Cordes.
André Nolhac.
Pierre Lafont.
MM. Georges Nolhac.
Pierre Bonnet.
Pierre Assezard.

1712.

MM. De Sigaud de Loudes, baron de Chadrac.
François Roche.
Roche, granetier.
MM. Chapot.
Antoine Proffit.
Jean Dalzon de la Coste.

1713.

MM. Frédéric de Morgues, baron de St-Germain.
Claude-François Arcis.
Antoine Constant.
MM. Thomas-Antoine Gaillard.
Jean-Jacques Marcon.
Guilhaume Laurens.

1714.

MM. Fr^ois du Fayt de Combres.
Marcelin Espanhon.
André Galland.
MM. Joseph Tallegros.
Jean Laporte.
Jean-André Benoît.

1715.

MM. Brunel d'Allentin.
Claude Dubois.
Jean Gras.
MM. Jean-Antoine Pichot.
Gaspard-Chrétien Clet.
Grégoire Boissière.

1716.

MM. Bernard de Jalavoux.
Jean Roux.
Georges Marin.
MM. Jacques Legal.
Vital Bohet, perruquier
Antoine Chanut.

1717.

MM. Antoine de Chabanacy.
Antoine Proffit.
Georges Breymand.
MM. Claude Bois, notaire.
André, marchand toilier.
André Rabaste.

1718.

MM. Vital Irail, con^er.
Jean Rocher.
Jean-Bruno Layes.
MM. Jean-Antoine André.
Barthélemy Legal.
Sébastien, gantier.

1719.

MM. André-Georges de Pandraud.
Thomas-Antoine Gaillard.
Pierre Bonnet.
MM. Antoine Johanny.
André Reynaud.
Jean Sabadel.

1720.

MM. De Sigaud de Loudes, baron de Chadrac.
Antoine Constant.
Jean-Gabriel Porral.
MM. Antoine Garnier, procureur.
Jean Servel.
Jean Bon, pailleur.

1721.

MM. De Fillère du Charrouil.
Benigne Pons.
Pierre Genestet.
MM. André Brunel, procureur.
Antoine Crouzet.
Hedde, traiteur.

1722.

Nommés par le roy.

MM. Antoine Faure, avocat.
George Nolhac.
MM. Antoine Lanthenas.
Jean-Baptiste Fabre.

1723.

MM. Jean Chilhac, avocat.
Pierre Lafont.
Michel Monterremard.
MM. Louis Tourreilhes.
Antoine Filhol Lassaigne.
Caze, perruquier.

1724.

MM. Jean-Nicolas de Pauche, sr de Cordes.
Just Bergoin.
Barthélemy Legal.
MM. Jean-Mathieu Rome.
Alexandre Chalbos.
Jean Reboul.

1725.

MM. Pierre-Vital Bellidentis, sr de Bains.
Gaspard Dugone.
Clet, imprimeur.
MM. Jean-André Benoît.
Joseph Marcon.
Pierre Rome, boulanger.

1726.

MM. Frédéric de Morgues, s^r de St-Germain.
Jacques Sahuc.
André Reynaud.
MM. Mathieu Reynaud.
Antoine Lyotard.
Jacques Tallegros.

1727.

MM. Etienne-Vital Irail, con^er.
Antoine Lanthenas.
Joseph Berard.
MM. Pierre Laurenson.
Etienne Malosse.
Antoine Quinqueton.

1728.

MM. De Clamouze.
Louis Tourreilhe.
Benoît Richond.
MM. Jean-Guilhaume Faure.
Barthélemy Galice.
Jean-Laurent Dulac.

1729.

MM. De Marssan.
Georges Marin.
Pons Monteyremard.
MM. Jacques Soûchon, procureur
Jean Furnon.
Charles-Denis Jurie.

1730.

MM. De Glavenas.
Jean-Antoine Pichot.
Pierre Lassalles.
MM. Fabre, notaire.
Jean Meynadier.
François Entier.

1731.

MM. De Montredon.
Mathieu Reynaud.
Antoine Lyotard.
MM. Antoine Vallet.
Chauchat.
Claude Alirol.

1732.

MM. de Villemont.
Marcon.
Balme.
MM. Esbrayat.
Dupont.
Illaire, hôte.

1753.

MM. De la Rochette St-Germain.
Johanny.
Bruyère.

MM. Legal.
Rey.
Fournier.

1754.

MM. De Clamouze.
André.
Cossange.

MM. Dubois, fondeur.
Montagnac.
Pelissier, cordonnier.

1755.

MM. Lanthenas.
Genestet.
Dupont.

MM. Martin.
Montagnac.
Buffet, peintre.

1756.

MM. Lanthenas.
Richond.
Dupont.

MM. Pagès.
Montagnac.
Pierre Giraud.

1757.

Les mêmes.

1758.

MM. Bellidentis, sr des Pradels et de Bains.
Bertrand Langlois.
Rey.

MM. Maltrait.
Benoît, fondeur.
Marcet, boucher.

1759.

MM. Valentin de Mombreuil.
Dubois, fondeur.
Marcon.

MM. Alirol, boulanger.
Falcon.
Olivier, perruquier.

1740.

MM. De Marcilhac.
Faure.
Meynadier.
MM. Tallegros.
Chappon.
Barthélemy, dit Malaure.

1741.

MM. Porral, avocat.
Esbrayat.
Bertrand.
MM. Nolhac.
Blanc.
Avinenc.

1742.

MM. Richioux, d'Adiac, avocat.
Berard.
Nolhac.
MM. Dubois.
Blanc, orpheuvre.
Astier.

1743.

Les mêmes.

1744.

Les mêmes.

1745.

M. Louis Vanneau, 1er consul, et les autres cinq ci-dessus

1746.

M. Polier et les mêmes ci-dessus.

1747.

M. Vanneau et les mêmes ci-dessus.

1748.

M. Polier et les mêmes ci-dessus

1749.

M. Vanneau et les mêmes ci-dessus.

1750.

M. Polier et les mêmes ci-dessus.

1751.

M. Vanneau et les mêmes ci-dessus

1752.

M. Polier et les mêmes ci-dessus.

1753.

M. Vanneau et les mêmes ci-dessus.

1754.

M. Polier et les mêmes ci-dessus.

1755.

MM. De Cussac.
Dupont.
Benoît, fondeur.
MM. Imbert, procureur.
Malosse.
Rabast, boulanger.

1756.

MM. De Vachon d'Agies.
Liotard.
Chossat.
MM. Breymand, procureur.
Lambert.
Morin, chapelier.

1757.

MM. Barthélemy, avocat.
André, ancien procureur.
Faure.
MM. Morel.
Clet.
Dessagne.

1758.

MM. Allirol, avocat.
Esbrayat, m^d drapier.
Esbrayat de la Bouritte.
MM. Chabalier, m^d drapier.
Ganirol, chirurgien.
Arnaud, traiteur.

1759.

MM. Larochette de St-Germain.
Christophe Genestet.
Mareschal, bourgeois.
MM. Marcon, marchand.
Parrel l'aîné.
Parat, blancher.

1760.

MM. De Labatie du Voullier.
Bertrand Langlois.
Porral de St-Jacques, bourgeois.
MM. Laurens, procureur.
Bresson, chirurgien.
Entier, dit Eustache.

1761.

MM. Rousson, avocat.
Imbert, procureur.
Lossac, bourgeois.
MM. Marthory, procureur.
Tholence, chirurgien.
Dulac, fondeur d'étain.

1762.

MM. De Fontfreyde, médecin.
Blanc d'Alantin.
Malosse de St-Paulien.
MM. Astier.
Lavialle.
Fabre, cabaretier.

1763.

MM. De Vachon, baron d'Artias.
Chauchat.
Ganirol, chirurgien.
MM. Souteyran, procureur.
Alary, marchand.
Entier, maréchal.

1764

MM. Des Roys de la Salveta.
Faure, marchand.
Blanc l'aîné, orfèvre.
MM. Paul cadet, marchand.
Montagne, marchand.
Bousquet, pâtissier.

1765.

MM Reboul de Lavée, avocat.
Laurens, procureur.
Lambert, chirurgien.
MM. Saint-Fioland, procureur.
De Ladevèze, marchand.
Tallegros, boulanger.

1766.

MM. Duchamp-Lacroix, avocat.
Marcon, m^d drapier.
Tholance, chirurgien.
MM. Maurin, marchand.
Hedde l'aîné, marchand.
Fabre l'aîné, fondeur.

1767.

MM. De Girardin, chev^er de St-L^is.
Morel, négociant.
Paul l'aîné, bourgeois.
MM. Esbrayat, m^d drapier.
Lyotard, m^d de dentelles.
Dubois, fondeur.

1768.

Les mêmes.

1769.

Les mêmes.

1770.

MM. De Girardin.
Chabalier, m^d drapier.
Duchamp, notaire.
MM. Eustache Entier, hoste.
Malaval, m^d de dentelles.
Magne, m^d tanneur.

1771.

MM. Arnaud, médecin.
Maurin, marchand.
De Ladevèze, *puis* Brun, notaire.
MM. Cortial, procureur.
Gay, marchand.
Lafond, bonnetier.

NOTA. Les mêmes sont restés pendant les années 1772, 1773 et 1774.

1775.

MM. Demourgues des Farges.
Blanc, orfévre.
Montagne, marchand.
MM. Parris, procureur.
Parrel-Durivaux, marchand
Soulier, dit Dupont, teint^er.

Personnel de la Société. — Immédiatement après le dépouillement de la correspondance, M. Louis de Vinols, en qualité de rapporteur, lit le rapport suivant sur la candidature de M. de Chaulnes.

Messieurs,

Votre commission m'a chargé de vous faire son rapport sur le travail présenté par M. de Chaulnes comme titre d'admission au sein de votre Société. Ce travail avait un double intérêt pour moi ; d'une part, il révèle dans son auteur l'amour de l'étude, la connaissance de notre histoire, le désir de prendre place parmi ceux qui s'en occupent ; de l'autre, il se rattache directement à une époque et à des événements qui ont été, depuis quelques années, l'objet principal de mes recherches.

Le 16 octobre 1594, Messieurs, quelques habitants du Puy furent surpris au milieu des préparatifs d'une conjuration qui avait pour but de livrer la ville aux troupes royalistes commandées par le sénéchal de Chaste ; les chefs de cette conjuration subirent le dernier supplice, leurs biens furent confisqués, leur mémoire flétrie, leur souvenir livré à l'indignation et au mépris de la postérité.

Le 20 août 1596, c'est-à-dire moins de deux ans après, cet arrêt de la cour du Puy fut cassé et annulé par un jugement du parlement de Toulouse ; la mémoire des suppliciés fut réhabilitée avec un apparât de solennité extraordinaire ; on rendit à leurs dépouilles la sépulture honorable dont ils avaient été privés, et leur tentative pour livrer la ville à de Chaste fut déclarée un acte vertueux accompli par de bons citoyens et digne de louanges.

C'est de cet arrêt de réhabilitation que M. de Chaulnes, descendant par sa mère de l'une des victimes, vous offre aujourd'hui une intéressante et judicieuse analyse. Je n'entrerai point avec lui, Messieurs, dans le détail des mesures qui furent prises alors pour relever aux yeux de la postérité la mémoire de ceux qu'un jugement contraire avait flétris quelques mois auparavant. Ces détails appartiennent à l'histoire ; M. de Chaulnes a pu relever, à l'aide des pièces originales, quelques erreurs de nom commises par le consciencieux Arnaud, et sous ce rapport, son travail, en prenant place dans votre galerie historique, rendra de véritables services. Mais je ne puis m'empêcher d'appeler votre attention sur le point de vue philosophique qui ressort des deux jugements contradictoires rendus sur le même fait, presque par les mêmes hommes, à deux années de distance. Que s'était-il donc passé dans cet intervalle de deux années? La morale avait-elle changé de lois? De nouveaux principes étaient-ils entrés tout-à-coup dans la conscience humaine? Non, seulement les vaincus de la veille devenaient les vainqueurs du lendemain. Henri IV régnait ; la ligue avait disparu. Et ainsi s'expliquent, Messieurs, avec la réhabilitation des condamnés de la ligue, quelques-unes des attaques passionnées dont la ligue elle-même a été

l'objet et la victime. Ce grand mouvement national et municipal n'a trouvé que des détracteurs, il attend encore des juges. Situation unique peut-être et cependant facile à comprendre ; les uns, écrivant sous l'empire des préoccupations révolutionnaires, l'ont calomnié par aversion pour le germe catholique qui lui donne la vie ; les autres, dévoués à l'idée monarchique et ne voyant dans les ligueurs que des rebelles à l'autorité du roi, l'ont traité avec une égale sévérité.

Tel fut le malheur de ce temps qui, par son double caractère, par son caractère catholique et libéral à la fois, a encouru la haine de tous les partis. Il ne m'appartient pas, Messieurs, en un rapport de réception comme celui-ci, d'entrer dans de plus amples développements : l'historien et le juge de la ligue viendra à l'heure marquée, comme viendra aussi l'historien et le juge de la révolution française. Ces erreurs, ces défaillances, ces contradictions, ces manquements à l'impartialité et à la justice ne sont pas rares aux époques de discordes civiles, tous les temps périlleux en ont donné l'exemple. Qu'en devons-nous conclure? Deux choses, Messieurs : la première, c'est que le devoir le plus impérieux pour celui qui veut raconter l'histoire, est de ne pas troubler par des jugements passionnés la conscience de l'avenir ; la seconde, c'est que ni le succès, ni la défaite ne peuvent et ne doivent être la règle de nos jugements ; qu'il y a une juridiction supérieure qui casse et annulle tous les arrêts portés sur cette faible base, et que les événements et les hommes veulent être pesés non dans la balance ou Brennus jeta son épée, mais suivant la loi durable et seule obligatoire du vrai, du beau et du bien.

Votre commission, Messieurs, vous propose, à l'unanimité, l'admission de M. de Chaulnes.

Cette lecture est suivie du scrutin secret, qui donne à M. de Chaulnes la très-grande majorité des suffrages.

M. le Président le proclame membre résidant.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Mauras, avocat, qui se présente aux suffrages de la Société avec un mémoire ayant pour titre : *Recherches sur les insinuations laïques*. L'examen de sa candidature est renvoyé à une commission composée de MM. Vinay, Marthory et Sauzet.

A cinq heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 1er MARS.

SOMMAIRE.

Dons au Musée : Intérieur de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby, de Dauzat; intérieur de l'église de Saint-Etienne-du-Mont, accordés au Musée du Puy par Sa Majesté l'Empereur, à la demande de madame la marquise de Fay de Latour-Maubourg. — Liste des objets précieux que le Musée doit aux libéralités de la famille de Latour-Maubourg. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Hommage rendu à la mémoire de M. Marcel Odde du Villard, juge et membre résidant. — Drainage : M. le Président fait savoir les raisons qui l'ont déterminé à désigner l'emplacement des communaux de Laroche. — Agriculture : Des moyens propres à désinfecter la vidange, au moyen du sulfate de fer. — Emploi de la chaux et son mélange avec les fumiers. — Du plâtre répandu sur les terres après le parcage des moutons. — Histoire et Archéologie : Rapport de M. Vinay sur la candidature de M. Mauras, avocat, dont l'admission est proclamée. — Des fouilles de Corsac, de leur occasion. — Rapport de M. Sarlandie sur les fouilles de Corsac. — Communication de M. Aymard sur des briques anciennes cannelées recueillies par M. C. Falcon; Opinion de M. de Payan-Dumoulin à ce sujet. — Des fouilles exécutées près de la plaine dite de Rome; Conjectures de M. Aymard à ce sujet. — Du diplôme de Charlemagne sur l'institution des chanoines de pauperie.

Présidence de M. Charles Calemard de Lafayette.

Avant l'ouverture de la séance, la plupart des membres se trouvent réunis dans la vaste salle du musée des tableaux. Ils y sont retenus quelque temps par

l'examen d'un nouveau don fait par le Gouvernement. Il consiste en deux grands tableaux d'intérieur d'église. Le Musée les doit à l'obligeance de madame la marquise de Latour-Maubourg, qui les a demandés à l'Empereur.

L'un, peint par Dauzat, représente l'intérieur de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby ; l'autre, œuvre consciencieuse de Renoux, reproduit l'intérieur de l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Ce dernier tableau, d'un mérite réel, avait été distingué par M. Vibert à l'exposition du Louvre de 1824. Depuis cette époque, il décorait une résidence impériale avec celui de Dauzat. C'est là une marque évidente de l'importance du don que nous devons aux généreuses sollicitations d'une famille envers laquelle notre ville est si redevable. Nous reproduisons la liste exacte de tous les objets précieux que le Musée doit aux libéralités et aux soins de la famille de Latour-Maubourg. M. le Conservateur du Musée l'a publiée dans un dernier numéro de la *Haute-Loire*.

En 1829 : Quatre *Canopes* en albâtre oriental, apportées de Constantinople et données par M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur.

En 1852 : *Portrait d'Henri II*, peinture du XVIe siècle, donné par le même.

En 1855 : *Paysage*, de Renoux, obtenu du Gouvernement par le même.

— *Dessin à la plume*, d'Albert Durer, donné par madame la marquise de Latour-Maubourg.

En 1835 : Brique avec caractères cunéiformes, provenant des ruines de Babylone, donnée par M. de Latour-Maubourg, ambassadeur.

En 1836 : *Milon de Crotone*, groupe en bronze, d'après Puget, obtenu du Gouvernement.

En 1837 : Réduction du *Moïse*, par Michel-Ange, bronze obtenu du Gouvernement.

En 1845 : 1451 médailles en or, argent, billon, bronze, etc., données par M. de Latour-Maubourg qui en avait recueilli la plus grande partie à Constantinople.

En 1847 : *Momie égyptienne*, donnée par le même.

En 1850 : *Canope* en bois peint, apportée de Thèbes et donnée par M. Just de Latour-Maubourg.

En 1852 : Le beau groupe en bronze du *Centaure* et du *Lapithe*, par Barye, obtenu du Gouvernement par M. le marquis de Latour-Maubourg, député actuel de la Haute-Loire.

En 1853 : les moulages suivants : *Diane à la biche, Faune portant un chevreau, Gladiateur.*

En 1854 : *Vénus de Milo, Muse Polymnie, Diane de Gabies, Enfant à l'oie :* deux grands bas-reliefs du Parthénon ; vase de la villa Albani, vase de Benvenuto Cellini ; la *Baigneuse*, de notre célèbre Julien, et le marbre funéraire taillé pour son tombeau, obtenus du Gouvernement par M. de Latour-Maubourg, député de la Haute-Loire, sur les indications de M. Aymard, notre collègue infatigable, qui fit les démarches nécessaires auprès de l'administration du Louvre : démarches gracieusement accueillies par M. de Longpérier, conservateur des statues, et surtout par M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées impériaux.

En 1855 : Deux vases étrusques et un magnifique collier en or et ivoire, donnés au Musée, conformément aux dernières volontés de madame la marquise sa mère, par M. de Latour-Maubourg, député de la Haute-Loire.

En 1856 : Un petit vase étrusque, provenant de Pompeï, offert par le même. Cet objet fut donné par le roi de Naples à M. de Latour-Maubourg père, ambassadeur à Naples.

En 1859 : Les deux tableaux mentionnés plus haut.

A trois heures, la séance est ouverte.

L'Assemblée est nombreuse et animée. — Le Secrétaire a la parole pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté sans réclamation.

Aussitôt après cette lecture, M. le Président n'oublie pas de rendre hommage à la mémoire d'un des membres de la Société.

Le 13 janvier dernier, M. Marcel Odde du Villard a été ravi à l'affection de sa famille. Il emporte dans la tombe l'estime et les regrets de ses collègues avec ceux de la ville tout entière.

Il était né à Craponne, le 31 janvier 1789, d'une de ces anciennes familles chez qui les traditions d'honneur et de noblesse sont des titres d'une authenticité établie. A l'âge de vingt-sept ans, il était juge au tribunal civil du Puy ; et depuis cette époque, jusqu'au moment de sa retraite, il est resté modeste, sans ambition, au milieu

des changements politiques, content de servir son pays dans des fonctions où l'étude, le désintéressement et l'abnégation tiennent pour ainsi dire lieu d'honoraires. Aussi M. Odde du Villard, pendant tout le cours de sa carrière, a-t-il été aux yeux de ses concitoyens le modèle du magistrat modéré, juste, intègre.

Chez M. du Villard, la connaissance de notre législation était servie par un goût prononcé pour la littérature ancienne ; il possédait à fond les auteurs latins, et jusque dans un âge avancé il était resté familier avec la langue de Cicéron et de Virgile. Sa bibliothèque est une des plus remarquables de ce pays par les éditions rares et précieuses qu'il collectionnait en bibliophile distingué. Il laisse aussi un choix d'émaux, de gravures et de tableaux qui ne sont pas sans valeur.

C'est surtout à l'étude de la botanique que M. du Villard aimait à consacrer les loisirs que lui laissaient ses fonctions ; il ne connaissait pas d'autres distractions. Cet esprit droit et ferme s'était passionné pour ce côté de la nature qui offre tant d'attraits à la curiosité. On sait quelles vives et pures jouissances la plante garde pour ceux qui aiment à surprendre ses secrets. Dans ce règne plein de mouvement et de vie où regarde inutilement le vulgaire, notre savant botaniste savait trouver chaque jour des motifs d'admiration. La découverte de plusieurs espèces nouvelles, dont il avait enrichi la flore du département, lui avait fait un nom parmi les naturalistes. La description qu'il en a donnée dans plusieurs mémoires estimés, publiés dans nos *Annales*, lui valurent le titre de membre de la Société générale des botanistes de France ; à l'Académie des

sciences on appréciait ses travaux et plusieurs savants étrangers venaient consulter son herbier.

La mort de M. du Villard laisse dans nos rangs un vide difficile à combler. Membre de la Société depuis la fondation, il était un de nos vénérés doyens; dans ses travaux, dans son exactitude et dans les conseils de sa vieille expérience la Société trouvait de précieuses ressources. Pourquoi faut-il qu'en aussi peu de temps tous ces biens nous aient été ravis sans pitié? mais à vrai dire ils ne le sont pas entièrement; car le passage d'un homme de bien qui a honoré sa vie par l'étude et par la pratique des vertus laisse toujours une trace lumineuse et féconde. Et déjà ses fils et ses neveux, dignes représentants de son nom, continuent les traditions de talent et d'honneur qui sont depuis longtemps dans la famille du Villard.

Ces sentiments, dont nous ne donnons que l'expression affaiblie, sont partagés par l'Assemblée tout entière. Elle charge son Président d'être auprès de madame du Villard et de ses enfants l'interprète des vifs regrets qu'elle a ressentis de la perte d'un de ses membres les plus distingués et les plus utiles.

Drainage. — Le procès-verbal de la dernière séance ayant appelé l'attention de la Société sur une expérience de drainage exécutée, sous ses auspices, par l'administration des ponts et chaussées, au moyen de fonds alloués par le Gouvernement, fournit à M. le Président, qui n'avait pu assister à cette séance, l'occasion

de compléter ces renseignements par l'indication des motifs qui ont déterminé le choix de l'emplacement.

D'abord M. Charles de Lafayette exprime son vif regret de n'avoir pu prendre part aux travaux de la Société dans les deux derniers mois. Il avait été retenu loin d'elle par le malheur si inopiné et si regrettable qui avait enlevé M. le général Carel, son oncle, à l'affection des siens.

Mais dans son absence et pendant son séjour à Paris, fidèle à l'esprit et aux traditions constantes de la Société, son Président n'a pas perdu de vue les intérêts du pays. Il a eu l'honneur d'être reçu dans plusieurs ministères. Auprès de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, M. Rouher, il a exposé, au point de vue de l'intérêt agricole de nos contrées, combien seraient utiles chez nous les chemins de fer, et même quelles chances de bénéfice y trouveraient les compagnies par le transport des produits de première nécessité dont la Haute-Loire remplit les marchés de Saint-Etienne.

Pour revenir à la question du drainage, M. le Président, avant son départ, consulté par M. l'Ingénieur en chef sur le choix du terrain, avait exprimé le désir, au nom de la Société, que l'expérience se fît non loin du Puy, dans un des communaux de Saint-Christophe. La raison de ce choix est dans l'étendue considérable des terrains de cette espèce qu'on rencontre dans un grand nombre de localités de notre département. En ce moment, gâtés par les eaux stagnantes, ils ne produisent que de maigres pâturages; tandis que, défrichés et assainis par le drainage, ils donneraient de

belles récoltes qui se maintiendraient longtemps, grâce à l'énorme quantité de détritus végétaux accumulés à la surface depuis des siècles.

Agriculture. — Dans l'analyse des ouvrages reçus, M. le Président signale une lettre de M. Liébig, le savant chimiste d'Allemagne, sur l'emploi de la vidange et les moyens les plus propres à la désinfecter sans rien ôter à l'énergie de cette espèce d'engrais. Il suffit de mêler dans les fosses quatre kilos de sulfate de fer par mètre cube de matières. Cette addition enlève entièrement l'odeur et conserve à l'engrais les propriétés qui le font rechercher des agriculteurs. Ce procédé est entré dans la pratique dans plusieurs villes. C'est ainsi notamment qu'à Grenoble on a pu, en plein midi, nettoyer une maison dans le quartier populeux de la Halle, sans que personne se soit aperçu de l'opération et en ait été incommodé. Au Puy même, dans les casernes, le génie militaire fait appliquer ce procédé avec un grand succès. Rien qu'au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique, ce procédé devrait être prescrit. Il préviendrait de graves accidents trop communs avec les moyens employés de nos jours. Le sulfate de fer n'est pas rare, ne coûte que 24 fr. les 100 kilos ou près de 1 fr. 25 c. la livre, et sa production pourrait devenir considérable à mesure que l'emploi s'en répandrait.

Le seul obstacle que ce procédé rencontre est celui qui, dans les pays peu éclairés, arrête à chaque moment l'essor du progrès et entrave toute amélioration,

la *routine*, protégée dans l'espèce par cette opinion enracinée dans le public, que le mélange du sulfate de fer ôte aux engrais leurs principes fécondants, tandis que le contraire arrive, ainsi que cela fut reconnu, après une discussion approfondie, il y a trois ans, au Congrès scientifique de Grenoble, dans la section d'agriculture, présidée par M. de Brive.

On peut se servir, au lieu de sulfate de fer, d'autres substances qui, mélangées à propos, ajoutent à la valeur des engrais. M. Ch. C. de Lafayette, dans sa ferme de Senillac, fait usage de chaux, mais cet excipient si actif ne désinfecte pas aussi promptement et d'une façon aussi radicale. D'ailleurs, le mélange de la chaux avec les fumiers exige des précautions : il doit être fait avant leur prompte et rapide fermentation ; autrement la chaux, au lieu de leur donner de l'énergie, hâte la décomposition et le dégagement des matières azotées qui perdent ainsi la plus grande partie de leur action fécondante. Telle est l'opinion de M. le Président, qui cependant fait un grand usage de chaux, mais avec les précautions voulues.

Il recommande encore un autre procédé analogue, dont il croit pouvoir s'attribuer la première idée, et qui a obtenu l'entière approbation de l'inspecteur général de l'agriculture, M. Rendu, à l'époque de la visite des propriétés pour le concours de la prime d'honneur. Ce procédé consiste à répandre du plâtre sur les terres après le parcage des moutons, lorsqu'on ne peut immédiatement employer la charrue et enfouir l'engrais. On conserve ainsi au parcage toute son énergie en prévenant l'évaporation.

Le *Moniteur des Comices* fournit à M. le Président l'occasion de revenir sur un sujet qui est dans les préoccupations de la Société, celui de la comptabilité agricole. Il désirerait que les fermiers et les propriétaires pussent se rendre compte d'une manière quelconque de leurs dépenses et de leurs recettes. Des cahiers imprimés avec des cadres qu'on n'aurait qu'à remplir au moyen de chiffres, et dans le modèle de ceux dont se servent les maîtresses de maison soigneuses de leur ménage, pourraient être d'une grande utilité dans une ferme.

Ces questions ayant trait au premier de tous les arts, l'agriculture, discutées par MM. Bertrand de Doue, de Brive, Chouvon, le Président, excitent l'attention constante de l'Assemblée.

Histoire et Archéologie. — Après l'agriculture, l'histoire locale et l'archéologie ont les honneurs de la séance.

M. Vinay donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Alcide Mauras, avocat, dont l'admission a été proclamée immédiatement après le vote au scrutin secret.

Messieurs,

Lorsqu'en 1816 le docteur Arnaud publiait son *Histoire du Velay*, pleine de faits et de renseignements utiles chronologiquement classés, notre savant et laborieux compatriote ne prévoyait pas que le sillon qu'il venait

d'entr'ouvrir serait un jour creusé plus profondément par une nouvelle génération ardente à interroger le passé, désireuse, comme lui, de faire connaître à tous ce petit pays, objet de nos constantes prédilections.

Beaucoup d'entre vous se livrent à des études historiques qui, malgré leur variété, tendent néanmoins au même but. Chacun semble s'être divisé le travail. Les uns, archéologues patients, interrogent les monuments, les bas-reliefs, les inscriptions, les médailles, déchirent peu à peu le voile épais que les siècles ont étendu sur la période celtique et la période romaine dans nos contrées. Les autres, scrutant les chartes et les vieux manuscrits, en font ressortir les faits saillants de notre histoire locale et revendiquent énergiquement la part prise par les habitants de nos montagnes dans les grands événements qui ont préparé notre unité nationale ; à eux appartient le récit de nos luttes sanglantes et des hommes qui les ont dirigées. A l'exemple d'Alexis Monteil, quelques autres, curieux de connaître les institutions et les mœurs de nos pères, s'attachent surtout à mettre au jour les documents qui nous font pénétrer dans la vie privée du seigneur féodal, du moine, du bourgeois des villes et de l'humble vassal des campagnes : prenant pour ainsi dire nos ancêtres sur le fait, ils nous transportent au milieu de ces siècles de naïve croyance et de rude simplicité, si étrangers à la société moderne.

Enfin, certains, nous a-t-on dit, préparent le récit des événements qui se sont passés dans ce pays vers la fin du XVIIIe siècle. Cette partie de notre histoire, palpitante de souvenirs, aurait pu réveiller, il y a quelques années, des haines et des passions à demi éteintes, mais depuis lors les hommes et les gouvernements se sont succédé, les

nobles scrupules qui arrêtaient des cœurs généreux ont dû disparaître, bientôt, nous l'espérons, cette lacune sera comblée.

Chacun apportant sa pierre à l'édifice commun, un jour viendra, le vœu en a déjà été exprimé dans cette enceinte, où les divers matériaux, accumulés par de consciencieuses investigations, seront assez nombreux pour permettre à un esprit généralisateur d'écrire une histoire bien complète de notre pays depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIXe siècle.

Malheureusement les recherches sont longues, difficiles ; il suffit de s'être occupé de la moindre question historique pour savoir combien d'embarras on rencontre sur sa route.

Les parchemins, les chartes, les terriers, autrefois rangés avec soin dans les archives des châteaux, des couvents et des villes du diocèse, dans les greffes de nos cours de justice, où sont-ils aujourd'hui ? Le vent révolutionnaire les a presque tous dispersés, et une partie de ceux qui existent encore sont journellement détruits par des mains ignorantes.

C'est donc pour nous une bonne fortune de découvrir des sources nouvelles où nous pourrons puiser des renseignements précieux.

A ce titre, Messieurs, le mémoire présenté par M. Alcide Mauras, qui sollicite l'honneur de prendre part à vos travaux comme membre résidant, mérite toutes vos sympathies.

Une communication bienveillante a permis à M. Mauras de parcourir les registres d'insinuations laïques conservés dans les bureaux de l'enregistrement et des domaines ; plusieurs actes ont frappé son attention et il s'empresse de

vous signaler tout le parti qu'on pourra tirer, au point de vue historique, des importantes indications contenues dans ces registres.

Ici, Messieurs, permettez-moi une légère excursion juridique.

Avant 1791, l'insinuation était une sorte d'enregistrement, dans un registre particulier destiné à cet usage, des actes qui devaient être rendus publics, afin d'éviter toute surprise au préjudice de ceux qui n'en auraient pas eu connaissance.

L'insinuation était en usage chez les Romains, diverses lois avaient exigé celle des donations. De plus, les actes reçus par les tabellions n'entraînant pas foi pleine et entière, on évitait l'embarras d'une vérification par témoins ou d'une comparaison d'écriture, en faisant volontairement insinuer et publier *apud acta* tous les contrats et testaments. L'insinuation se faisait à Rome et à Constantinople *apud magistrum census,* dans les provinces, devant les gouverneurs, qui avaient chacun près d'eux un scribe appelé *ab actis seu actuarius,* ou bien devant les magistrats municipaux auxquels, pour la commodité du public, on attribua ensuite le pouvoir de recevoir les actes.

En France, l'insinuation des donations se pratiquait, dans les pays de droit écrit, conformément aux lois de Justinien. Elle ne fut point usitée en pays coutumier jusqu'à l'ordonnance de François Ier, de 1539.

Régularisée par l'ordonnance de Moulins de 1566 et par les déclarations de juillet 1566, mai 1675, et novembre 1690, cette matière fut réglémentée d'une manière plus spéciale par l'édit du mois de décembre 1703, appelé l'édit des insinuations laïques, et par la déclaration de

juillet 1704. La formalité de l'insinuation fut alors étendue à presque tous les actes translatifs de propriété en y joignant les séparations de corps et d'habitation, les actes d'admission au bénéfice d'inventaire sans lettres, les actes par lesquels les père et mère mettaient leurs enfants hors de leur puissance, les lettres de réhabilitation, de noblesse et celles d'érection de roture en fief, etc.

L'insinuation était indispensablement nécessaire pour la validité des donations et des substitutions, un très-petit nombre en était affranchi. L'insinuation des autres actes n'était que *bursale*, et la peine de la nullité n'avait pas lieu à leur égard ; l'absence de cette formalité n'entraînait alors qu'une amende pécuniaire contre ceux qui l'avaient négligée.

Dans l'origine, les insinuations se firent d'abord au greffe des bailliages et sénéchaussées royales où l'acte devait être rendu public, mais comme les greffiers ordinaires se trouvaient trop distraits par ces insinuations, on établit des bureaux particuliers qui furent comme une annexe du greffe, et des greffiers particuliers pour les faire.

L'insinuation ecclésiastique au contraire était celle qui se faisait au greffe de la juridiction ecclésiastique pour certains actes, tels que les provisions de bénéfices, les provisions d'official, de vice-gérant, de promoteur, les révocations de ces actes, etc. On ignore si ces registres ont été conservés au Puy.

Le recueil des insinuations laïques décrit par M. Mauras est composé de 47 volumes in-folio ; il commence le 15 juillet 1704 et va sans interruption jusqu'au 15 février 1791. M. Mauras en a feuilleté quelques-uns ; à ses yeux, les plus importants de ces actes insinués sont, sans

contredit, les donations et testaments faits en faveur soit de l'Hôtel-Dieu du Puy, soit du chapitre de Notre-Dame, soit de nos congrégations religieuses ; du reste, je vais le laisser parler lui-même, vous jugerez mieux, Messieurs, le travail soumis à votre examen et l'esprit dans lequel il est conçu. Ainsi, après avoir relevé en entier, avec l'énumération des legs particuliers qu'il contient, le testament olographe de Monseigneur de la Roche-Aymon, évêque du Puy, insinué en 1721, par lequel le généreux prélat institue pour ses héritiers universels l'Hôpital-général (deux tiers de ses biens) et les Dames de la Charité du Bouillon (un tiers), M. Mauras continue en ces termes :

« Je n'ai pu résister au plaisir de donner *in extenso* » une pièce qui gratifiait notre ville de sommes si impor- » tantes, et qui certainement met Monseigneur de la Roche- » Aymon au nombre des grands bienfaiteurs du Puy. » J'avais d'autant plus intérêt à la conserver que je ne » trouve nulle part indiqué, comme cela arrive pour les » actes authentiques, le notaire chez lequel on doit déposer » le testament.

» En énonçant les différents actes translatifs de pro- » priété qui se rencontrent dans les registres, j'indique le » profit que l'on pourrait en tirer pour l'étude de la modi- » fication de la propriété, ou tout au moins pour connaître » quelques acquisitions de la ville, ainsi cette insinuation » que je trouve au registre nº 20, page 70 :

« Reçu de MM. les consuls de la ville de Puy la somme » de quarante livres à-compte de l'insinuation de la » quittance d'amortissement par eux payé le 1er juillet

» dernier pour raison de l'acquisition par eux faite de
» M. de Laval (?) au prix de 18,000 livres, d'une maison
» et jardin pour servir de caserne. »

» Je ne fais qu'effleurer, en prenant presque au hasard,
» tous les documents importants qui se rencontrent à
» chaque page, et qui sont de précieux indices pour re-
» monter aux sources originales qui peuvent donner les
» renseignements complets sur des questions qui inté-
» ressent les arts ou les familles historiques du Velay.

» Que de fois dans notre Musée du Puy n'est-on pas
» embarrassé pour attribuer à telle ou telle maison, tel
» ou tel sujet curieux, que rien cependant ne désigne
» comme devant lui appartenir. La maison de Polignac,
» par exemple, dont le luxe devait au moins égaler la for-
» tune, a été pour les collectionneurs une riche mine qui
» n'est peut-être pas encore complètement épuisée. Com-
» bien d'objets ne lui attribue-t-on pas aussi sans preuve,
» qui ne lui ont jamais appartenu.

» Dans le registre nº 29, page 99, je trouve une indica-
» tion qui nous met sur la voie d'un document précieux
» et qui pourra servir à élucider cette question : c'est l'in-
» ventaire des meubles du château de Polignac et du châ-
» teau de Lavoûte. Cette indication est ainsi conçue :

« Du 23 septembre 1756.

» Inventaire des meubles et effets mobiliers délaissés
» aux châteaux de Polignac et Lavoûte par dame Diane
» Adélaïde Zéphyrine Mazarine de Mancini, épouse de
» M. le vicomte de Polignac, fait pour la confirmation

» des droits de demoiselle Diane Louise Augustine de
» Polignac et M. Jules François Armand, et Auguste Apol-
» linaire Armand de Polignac, ses trois enfants. Reçu
» M. Assézat le 20 septembre 1756. Reçu pour tous droits
» 5 livres. »

» Avec cette indication, je trouverai aux minutes de
» M. Assézat, notaire, cette pièce capitale que le temps ne
» m'a pas permis de consulter encore, et dans laquelle doit
» certainement se lire un dénombrement curieux du mobi-
» lier des Polignac, dénombrement dont tout le monde
» sentira l'importance.

» Dans cet aperçu rapide, je n'ai voulu qu'indiquer suc-
» cinctement les richesses que l'on peut trouver dans le
» dépouillement des registres que la bienveillance de
» M. Poynot a mis à ma disposition. Je ne les ai en ma
» possession que depuis quelques jours, et déjà j'ai pu en
» comprendre le mérite ; ce sont des sources où de plus
» expérimentés, j'en suis certain, trouveront largement à
» butiner, où moi-même j'espère puiser encore beaucoup :
» pour le moment, qu'il me suffise de soumettre à l'hono-
» rable Assemblée le fait seul de la recherche, heureux
» si, dans cette tentative, commencement de travaux plus
» considérables sur notre pays, elle veut bien voir et
» approuver les efforts du modeste travailleur qui ose
» briguer ses suffrages. »

Prenons acte, Messieurs, de l'engagement de M. Mauras, qu'il porte sur un point ou sur un autre de notre histoire, cette intelligente activité, cet esprit de recherches et de saine critique dont il a fait preuve dans la rapide esquisse

des registres des insinuations de la sénéchaussée du Puy, et la Société académique sera heureuse aussi de le compter au nombre de ses membres. Son mémoire est déjà un véritable service rendu au pays.

Votre commission est d'avis, à l'unanimité, de recevoir M. Mauras comme membre résidant.

Ce rapport, accueilli avec une faveur marquée, est suivi d'une observation présentée par le Secrétaire et relative aux registres d'insinuations laïques qui ont fait l'objet du travail de M. Mauras. Déjà l'année dernière, dit le Secrétaire, M. Aymard et lui en ayant obtenu la communication de l'obligeance de M. Poynot, avaient fait prier M. le directeur de l'enregistrement de les sauver de l'arrêt qui les plaçait dans les papiers de rebut prochainement destinés à la vente. M. Juhellé, qui s'intéresse avec tant d'esprit et de goût à tout ce qui touche aux sciences et spécialement à l'histoire de notre pays, fit immédiatement les démarches nécessaires auprès de l'administration supérieure pour obtenir que ces documents du siècle passé restassent en dépôt dans les archives du bureau de l'enregistrement des actes de l'état civil.

Ensuite est venue la lecture du rapport sur les fouilles de Corsac fait par M. Sarlandie et dont voici l'occasion. Dans la séance de janvier dernier, M. Vinay annonça à la Société une découverte bien capable d'émouvoir les savants archéologues ; il ne s'agissait de rien moins que de la mise au jour d'un cimetière

gallo-romain, par incinération, et d'une voie romaine d'une certaine importance. Une foule d'objets antiques, tels que tuiles à rebords, des anses, des parties d'amphores, des clous à tête plate, des monnaies romaines, des fragments de poteries samiennes, des cendres carbonisées, etc., trouvés après quelques défoncements, avaient, depuis plusieurs années, éveillé l'attention de M. Vinay père. M. Vinay fils, à l'intention de son père, et dans un sentiment de piété filiale autant que par amour de la science, a continué à fouiller le sol. Le 27 septembre 1859, il a fait pratiquer des tranchées d'un mètre de large sur un mètre ou deux de profondeur, dans un sens parallèle au lit de la Loire. Ses travaux n'ont pas été perdus. D'abord les quatre couches superposées qui constituent les voies romaines, ont été mises à nu, et sur les bords de cette antique route si solidement macadamisée, à côté de quelques substructions, se sont trouvées des sépultures tout-à-fait conformes aux descriptions que donne le savant abbé M. Cochet, dans son ouvrage de la Normandie souterraine. M. Vinay était évidemment sur les traces d'une découverte aussi considérable au moins que celles qui, chez nous, ont fait le renom des Mangon de Lalande, des Becdelièvre, etc. En fragments d'urnes funéraires, de poteries samiennes, M. Vinay possède déjà dans ses collections de quoi reconstituer plusieurs centaines de vases antiques. Avec un désintéressement peu commun chez MM. les archéologues, il n'a pas voulu jouir seul de ses découvertes. Il a convié toutes les personnes de sa connaissance à venir y prendre part, ménageant aux nombreux visiteurs que sa

gracieuse hospitalité attire à sa propriété de Corsac des surprises nouvelles.

A peine ces recherches avaient-elles commencé à produire quelques résultats, que M. Vinay, les plaçant sous le patronage de la Société, dont il est un des membres les plus actifs, demandait qu'une commission prise dans son sein voulût bien se transporter sur le lieu des fouilles, afin d'en constater l'importance et l'authenticité. Le 5 janvier, la commission était nommée; elle se composait de MM. Aymard, Sauzet, de Payan-Dumoulin, Balme et Sarlandie, et peu de temps après, elle se trouvait réunie sur le terrain exploré. C'est en qualité de rapporteur de cette commission que M. Sarlandie se fait écouter pendant une heure avec une attention soutenue par l'auditoire en ce moment fort nombreux.

MESSIEURS,

Au nom de la commission nommée par vous, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport que vous avez demandé sur les fouilles archéologiques que notre honorable collègue, M. Vinay, a récemment effectuées dans sa terre de Corsac.

En acceptant cette délicate mission dont mon inexpérience est fort embarrassée, j'ai hâte de le dire, je me suis flatté que vos esprits bienveillants n'exigeraient de moi que le récit fidèle de ce que j'ai vu : j'ai donc cru pouvoir satisfaire votre légitime curiosité, quelque peu autorisé que je fusse à prendre la parole, comptant d'avance sur

l'indulgence de la Société comme sur les conseils éclairés des membres de la commission qui ont daigné me choisir pour rapporteur.

Un autre doit venir après moi, qui, traitant cette question avec une autorité que je ne saurais donner à ma parole, satisfera complètement les esprits qui demandent plus qu'une narration.

Vous n'ignorez pas, en effet, que M. Vinay prépare une monographie de la commune de Brives, et que son œuvre doit nécessairement contenir, élaborées avec le soin et le talent que nous avons déjà admirés, au sein de cette Assemblée, dans un extrait anticipé relatif à l'ancienne léproserie de cette localité, les quelques questions que je ne fais qu'aborder ici.

Ce rapport que je vous présente, n'est donc qu'une sorte d'avant-propos destiné, je le répète, à satisfaire pour un moment votre légitime curiosité.

Des découvertes archéologiques effectuées chez M. Vinay, il en est résulté pour nous ces deux convictions :

1° La confirmation de l'existence et de la direction d'une voie romaine venant du Puy, et dont notre savant collègue, M. l'abbé Sauzet, nous avait déjà indiqué le parcours jusqu'à Vienne (1).

2° L'existence d'un cimetière par incinération sur les bords de cette même voie, établi dans le voisinage de la Chartreuse de Villeneuve.

Nous allons vous dire comment nous sommes arrivé à ces deux convictions.

(1) *Congrès scientifique de France tenu au Puy en 1855*, t. I, p. 619.

Mais tout d'abord, nous le déclarons, c'est après une étude attentive de quelques ouvrages d'archéologie, et surtout de ceux de l'abbé Cochet, dont le nom est bien connu dans la science, que nous nous sommes hasardé à arrêter et à formuler notre opinion.

Nos paroles, nous ne le perdrons pas de vue, sont impuissantes à faire autorité, aussi nous appuierons-nous sur le témoignage de cet illustre archéologue, et aurons-nous le soin d'indiquer, chaque fois, la page où nous aurons puisé nos preuves ou nos arguments.

Dans la partie nord-ouest de sa propriété de Corsac (nom très-ancien et qu'on retrouve dans la légende chrétienne de saint Vosy, premier évêque du Puy), M. Vinay, en faisant défoncer le sol, avait remarqué que la pioche des ouvriers amenait à la surface une quantité considérable de briques à rebords, de fragments de poterie dite de Samos, et de débris divers qu'on devait forcément rapporter à une époque très-ancienne.

Avant lui, son père avait déjà recueilli, outre de nombreux fragments de ce genre, des médailles romaines et des cubes de grès taillés.

Ces indices ne faisaient que confirmer en M. Vinay cette opinion que MM. de Lalande et Sauzet ne s'étaient point trompés, en mentionnant l'existence d'une voie romaine proche de la Chartreuse de Villeneuve, et sur les bords de laquelle avaient dû s'élever des constructions dont on retrouvait encore les débris.

Mettant à profit les loisirs et les moyens que lui donne une grande et honorable fortune, et pour satisfaire autant son ardente curiosité que pour enrichir peut-être

d'éléments nouveaux sa monographie de Brives. M. Vinay résolut de fouiller avec méthode cette terre qui semblait conserver, ensevelis dans son sein, quelques mystères d'un antique passé.

Au mois de décembre dernier, il a mis la main à l'œuvre. 200 mètres environ de tranchées ont été ouverts par lui sur une profondeur de deux et trois pieds et sur une largeur de 0,90 à 0,95 centimètres, et le résultat, hâtons-nous de le dire, a dépassé ses espérances.

La commission que vous avez nommée (1) et dont j'ai eu l'honneur de faire partie, fut réellement surprise lorsqu'elle arriva à Corsac, de trouver déjà réunis en si grande quantité, ces documents matériels si divers, que l'abbé Cochet nomme *les chartiers des siècles,* et qui attestent l'état avancé de la civilisation de notre pays à seize cents ou dix-huit cents ans de nous.

Sur un billard recouvert d'un tapis, M. Vinay avait fait disposer, rangés avec autant de méthode que le temps l'avait permis, les divers produits des fouilles déjà exécutées, et qui sont en assez grand nombre pour constituer, selon nous, les preuves indubitables de l'existence d'un cimetière par incinération.

C'est là, Messieurs, ce que nous allons, tout d'abord, chercher à vous démontrer.

« Après la conquête romaine, et sous l'empire des

(1) La commission était composée de MM. Aymard, vice-président de la Société ; l'abbé Sauzet, chanoine de la cathédrale ; de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil ; Balme, avocat ; Sarlandie des Rieux, chef du cabinet du Préfet. — MM. Marthory et de Vinols, également nommés membres de la commission, ne purent prendre part à ses travaux.

Césars, dit l'abbé Cochet (1), nous voyons apparaître deux phases diverses et bien distinctes de sépultures : l'incinération et l'inhumation. »

Cet usage de brûler les corps se prolongea jusqu'au règne de Constantin ; mais à partir de cette époque et jusqu'à Augustule, c'est-à-dire pendant les deux derniers siècles de la domination romaine, qui disparut du Velay vers l'an 476, les Gallo-Romains revinrent à l'inhumation.

Comment donc se faisait, le plus généralement, et jusqu'au IVe siècle environ de l'ère chrétienne, la cérémonie des funérailles dans la Gaule ?

Comme toutes les pratiques religieuses, cet acte suprême s'accomplissait avec beaucoup de solennité.

Après les ablutions et l'exposition, le corps, placé sur une litière, précédé des images des aïeux fixées à de longues perches, et suivi de la foule des parents et des amis, était solennellement porté par les affranchis ou quatre mercenaires vers le lieu de la sépulture.

« Ce lieu, dit Bâtissier dans son *Art monumental* (2), était hors de la ville, » et (j'insiste sur ce point) proche de l'ustrinum, c'est-à-dire de l'endroit où s'élevait le bûcher.

Le bûcher funéraire était formé de bois très-inflammable et avait plus ou moins d'élévation, suivant le rang du défunt : on plaçait le corps sur sa partie supérieure ; les parents embrassaient une dernière fois le cadavre et

1) *Des sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, page 311.
2) Page 303, édit. 1845.

allumaient le feu avec une torche en détournant la tête. Scylla, dit-on, est le premier qui, à Rome, ait été enseveli suivant ce mode de sépulture, venu de la Grèce.

On livrait en même temps aux flammes quelques objets qui avaient appartenu au défunt et qu'on savait lui avoir été plus particulièrement agréables. Après la crémation du corps, on éteignait le feu; on répandait du vin sur les charbons, et les plus proches parents recueillaient les os et les cendres qu'ils renfermaient dans une urne; cette urne était déposée dans une boîte en bois et ensevelie ainsi dans la terre.

Mais, nous dit l'abbé Cochet (*p.* 539), si « toutes les nations du monde ont différé sur leur mode de sépultures, si les unes ont brûlé les corps, si les autres les ont simplement rendus à la terre; si on les a exposés sur les grands chemins ou enfouis dans les cavernes, cachés dans des catacombes ou sous des montagnes de pierres et de gigantesques pyramides, aucune d'elles n'a oublié de placer, à côté des restes de ses pères, un vase de terre ou de verre dont nous cherchons aujourd'hui le sens et le mystère.

» ...L'archéologie a beau étendre le domaine de ses recherches et de ses investigations, elle n'a pas encore réussi à rencontrer un coin du monde qui ait échappé à cette coutume, qu'on peut considérer comme une des premières lois religieuses des peuples primitifs...

» ...Elle a traversé les siècles avec la grande famille humaine,... et il y a deux cents ans à peine que cette coutume a quitté le sol de la France.

» ...Tout ce que nous possédons de plus beau et de mieux conservé des produits de l'art antique provient des tombeaux,... car les vases qu'ils contenaient nous ont

rendu intacts les dépôts qui leur furent confiés par la piété superstitieuse des peuples.

» ...Pendant les trois siècles que dura chez nous l'ustion gréco-romaine, on peut dire que ce fut le règne exclusif de la céramique : pas une créature humaine ne descendit dans la terre sans un fragment de poterie. Les pauvres eux-mêmes, qui ne pouvaient trouver un vase dans leur répertoire culinaire, emportaient avec eux une simple tuile, et les enfants morts avant l'âge de sept ans et qu'on ne brûlait point, gardaient leurs joujoux en terre ou en verre. »

Aussi, que trouvons-nous à Corsac ?

Suivant cette coutume universelle et constante de l'empire romain, comme l'a dit l'abbé Cochet (*p.* 411), outre une quantité considérable de tuiles à rebords, nous avons vu plus de cinq cents fragments de poterie samienne ou de poterie moins fine, appartenant au moins à deux cents vases différents.

Dans ce musée de céramique, si vite improvisé, et qui est destinée à s'accroître bien davantage encore, on distingue des anses et des cous d'amphores, des boules de verre d'un bleu clair, qui portent avec une évidence indiscutable les traces d'une fusion ignée ; des pierres dites de petit appareil romain ; certains objets en bronze, des médailles romaines, des clous qui fixaient, dans l'origine, les planches des boîtes où les urnes étaient enfermées ; des dents de sangliers, des silex, une corne de cerf, et surtout, en grande quantité, adhérentes à des briques ou à des fragments de poterie, des cendres carbonisées mêlées avec des os humains à demi consumés ; enfin, comme je l'ai dit, tous ces documents que l'abbé Cochet appelle *les chartiers*

des siècles, et qui attestent évidemment l'existence, à Corsac, d'un cimetière par incinération.

Entrons dans le détail, et, usant de la méthode de classement adoptée par M. Vinay, suivons une à une les découvertes faites dans chaque sépulture.

Durant les premiers jours, les recherches furent exécutées dans un terrain qui avait été évidemment fouillé, si l'on en juge par le désordre où se trouvaient les poteries qu'il renfermait. Cette partie du cimetière, ainsi que l'a fait remarquer M. Vinay, devait être la plus riche, car les poteries samiennes y sont très-nombreuses : une seule médaille, il est vrai, celle de Marc-Aurèle, y a été recueillie ; mais il est probable qu'il devait y en avoir bien d'autres, avant que ces cendres de nos pères n'eussent été violées pour satisfaire l'ardente cupidité de nos devanciers, plus destructive, on le sait, que l'action des siècles. Toutefois, cette idée d'un cimetière ne vint à M. Vinay que, lorsqu'en prolongeant ses tranchées, il fut arrivé vers un point où la pioche des ouvriers rencontra des débris carbonisés, constamment enfermés entre les parois brisées de poterie d'une remarquable finesse. Il redoubla alors de vigilance pour acquérir une certitude sur la nature inespérée de la fouille qu'il avait entreprise.

Nous avons déjà dit qu'on était dans l'usage de brûler, en même temps que le défunt, quelques objets qui lui avaient appartenu et auxquels il avait été plus particulièrement attaché.

Ces objets étaient mis avec ses cendres dans une urne qu'on recouvrait d'une assiette : cette urne elle-même était enfermée dans une boîte en bois de 0,70 à 0,80 centimètres sur chacune de ses surfaces et entourée d'une ferrure qui

les rattachait entre elles. (Nous avons découvert une de ces ferrures à Corsac.) Par-dessus cette boîte et en dessous d'elle, on étendait, dans la terre, une couche de sable qu'on recouvrait de briques ou de pierres plates.

Mais on ne se bornait pas à enfermer seule l'urne contenant les débris carbonisés du défunt : la boîte qui devait la contenir recevait le plus souvent plusieurs autres vases : un lacrymatoire, une urne pour les parfums, un autre vase destiné à recevoir du miel ; quelquefois même on y plaçait des assiettes chargées d'aliments.

L'abbé Cochet nous apprend aussi que, bien souvent, les vieux vases étaient mis de préférence dans les sépultures (*p.* 46), et il appuie son opinion sur les marques d'usure qu'il a constatées à la partie inférieure d'un grand nombre de poteries.

Il n'était pas rare aussi qu'on brisât, devant le bûcher où l'on allait placer le corps, la coupe qui avait plus particulièrement servi au défunt.

Cette coutume me rappelle la cérémonie du mariage des Bohémiens : après le bris d'un vase, vous le savez, les deux fiancés étaient indissolublement unis. Et qui sait si la destruction mystérieuse de ce vase chéri du défunt qu'on brisait sur l'ustrinum, à ce moment suprême, ne symbolisait pas chez les Romains, ce peuple au culte symbolique, l'indissoluble union qu'il contractait avec la mort !

Quoi qu'il en soit, Messieurs, c'est à ces divers caractères qu'on reconnaît les cimetières par incinération ; voyons, en détail, si les fouilles faites chez M. Vinay ne sont pas propres à entraîner, sur ce point, vos convictions ?

Je vous l'ai dit : mon honorable collègue et ami a déjà pu réunir (et ses recherches commencent à peine) cinq ou six cents fragments de poterie qui devaient constituer plus de deux cents vases.

Ces poteries, qui comprennent plusieurs variétés, nous ont paru pouvoir être rapportées à quatre espèces :

La première comprend les poteries fines, dites de Samos;

La deuxième, les poteries blanchâtres, dont la matière est assez semblable à la terre de pipe ;

La troisième, les poteries noires, qui étaient certainement employées pour les usages grossiers du ménage ;

La quatrième comprend les poteries rouges qui constituent les briques à rebords et les grandes amphores.

Les poteries de la première espèce, connues sous le nom de poteries samiennes, sont à peu près semblables à celles qui ont été découvertes à Toulon (Allier) dans l'atelier même de céramique où elles étaient fabriquées, et sur lequel un de nos honorables collègues, M. de Payan-Dumoulin, nous a déjà donné des renseignements si pleins d'intérêt.

Elles sont excessivement fines et conservent encore leur vernis primitif : le long des bords courent des guirlandes, des rinceaux, des feuillages ornés d'oiseaux. Mais ce qui nous a le plus vivement intéressé, ce sont les lettres que nous avons lues sur certains de ces fragments et qui constituent la marque de fabrique.

De nos jours aussi, nos porcelaines et nos faïences portent des estampilles gravées sur leur surface inférieure, qui indiquent le nom du lieu où elles ont été faites ou de leur fabricant ; en était-il de même chez les Gallo-Romains, et les noms tronqués que nous lisons sur cinq des fragments

de poterie samienne découverts chez M. Vinay, sont-ils des noms de ville ou des noms de potiers?

Sur un premier fragment, nous voyons, écrit en capitales romaines :

NIS

Une malencontreuse cassure a coupé ce morceau de poterie et le nom qu'elle porte, comme pour en faire une énigme qu'on est involontairement tenté de résoudre par un nom de lieu.

Ce secret désir trouve encore à se donner carrière sur un autre fragment qui porte l'estampille

AVI

sorte d'anagramme formé de lettres conjointes, qu'on peut lire *Avi* ou *Ani*.

On se prend, dis-je, d'une certaine tentation lorsqu'on lit ces caractères, surtout lorsqu'on se souvient que le nom de ville *Alesia* s'est trouvé à Alaise, dans les environs de Besançon, sur un fragment de poterie romaine (1).

Sans doute, et l'abbé Cochet nous l'apprend, les potiers latins avaient l'habitude de signer leurs ouvrages ou d'indiquer le nom de leur fabrique. Nous en voyons même la

(1) Ce fragment est conservé au musée de Besançon.

preuve dans deux autres fragments qui portent les estampilles :

....USFE (....*us fecit.*)
....IOFE (....*io fecit.*)

Le dernier porte AIRA ou AIBA.

Quoi qu'il en soit, nous croyons ne pas devoir formuler ici d'opinion à ce sujet, de peur de prendre le Pirée pour un nom d'homme, ou réciproquement ; peut-être notre honorable collègue et ami, M. Vinay, sera-t-il assez heureux pour découvrir de nouveaux fragments dont l'estampille complète lui permettra d'élucider cette importante question.

La seconde espèce de poterie découverte est faite d'une terre blanchâtre qui, je l'ai dit, est à peu près semblable à la terre de pipe : elle comprend plusieurs variétés, en général moins fines que la poterie samienne, mais qui cependant se produisent sous la forme de vases très-élégants, si l'on en juge par plusieurs fragments et surtout par des anses à côtes très-bien conservées et sur lesquelles on voit un très-grand luxe d'ornementation.

Quant à la poterie noire, qui est la plus nombreuse, et dont la couleur lui vient, au dire de Brongniart, du charbon qui entre dans sa composition ; elle constitue des vases communs qui devaient évidemment servir aux usages grossiers du ménage.

Tous ces fragments, je vous l'ai dit, ont été trouvés dans la partie antérieurement fouillée du cimetière : ils ont été

retirés des tranchées pêle-mêle avec des débris divers et mélangés avec des cendres carbonisées. Mais quand on fut parvenu au milieu de sépultures intactes, M. Vinay, redoublant de soin, donna l'ordre aux ouvriers de placer dans des paniers séparés les débris découverts dans chacune d'elles.

Pour ne pas abuser de vos moments, je vais donner ici l'inventaire rapide des fragments découverts dans les diverses tombes : MM. les membres de la commission ont assisté à l'ouverture de quelques-unes : les deux dernières surtout, si intéressantes par leurs résultats, ont été ouvertes dans des conditions que j'aurai l'honneur de vous faire connaître plus loin.

Dans une première sépulture, au-dessous d'un lit de gravier et entouré de briques à rebords, on a découvert les fragments d'un vase très-riche, en poterie samienne, renfermant entre ses parois brisées des cendres carbonisées, des fragments de charbon et un os de carnassier.

Une autre tombe a été ouverte, qui, croyons-nous, ne devait point appartenir à une personne riche, si l'on en juge par la poterie grossière qu'elle renfermait, et qui adhère encore à des cendres et à des os à demi consumés.

Dans une autre sépulture, ouverte en présence des membres de la commission, outre des cendres et des fragments de poterie samienne, la pioche des ouvriers a amené au jour un fragment de bois de cerf (andouillet) assez bien conservé, de la longueur de 0,20 à 0,25 centimètres.

Ce n'est pas la première fois que cet objet se trouve, en France, dans des sépultures antiques : M. l'abbé Cochet nous l'a signalé dans ses ouvrages, et, chose remarquable, les fouilles de M. Vinay viennent confirmer les prévisions

de ce savant archéologue, contenues dans le passage suivant (*p.* 20) :

« Il paraîtrait bien, dit-il, que l'usage d'inhumer un bois de cerf avec les morts n'était pas seulement pratiqué à l'époque franque ou saxonne, comme le prouve le bois trouvé à Envermen en 1851 (et qui était parfaitement conservé, quoiqu'il eût mille à douze cents ans d'enfouissement), et celui de Dale-Parc en Angleterre, découvert en 1810. Cette coutume avait une origine plus ancienne, puisque nous la retrouvons jusque chez les Gaulois. Nous n'en connaissons pas d'exemple à la période romaine, mais je ne serais nullement surpris d'apprendre qu'il en a été rencontré quelque part. »

Les prévisions de M. l'abbé Cochet se sont réalisées deux fois dans la Haute-Loire : une première fois dans les fouilles faites à l'Arbouisset, commune d'Espaly, et relatées par M. Aymard ; on découvrit, en effet, une triple sépulture par inhumation du temps de Constantin (elle renfermait entre autres une médaille de cet empereur), et à côté des trois squelettes en débris on recueillit des morceaux de corne de cerf.

A Corsac, je viens de vous le dire, une corne de cerf a également été trouvée, en présence des membres de la commission, au milieu de sépultures par incinération dont la date, déjà indiquée par l'histoire, le sera encore surabondamment par des médailles.

Du reste, M. l'abbé Cochet signale avec raison cette coutume d'ensevelir des cornes de cerf avec les sépultures humaines, comme ayant une origine très-ancienne.

Dans le IVe livre d'Ossian, ce barde du IIIe siècle qui représente l'ancienne poésie du Nord, comme Homère

personnifie la poésie des temps épiques de la Grèce, nous lisons ces paroles du héros à son fils Oscar, à qui il donne ses dernières volontés :

« Le premier et le plus sanglant dans la mêlée, mon bras doit t'apprendre à combattre ; mais si je meurs, souviens-toi, mon fils, de placer cette épée, cet arc et le bois de mon cerf dans cette étroite et sombre demeure que marque une pierre grisâtre ! »

Cette coutume, on le voit, si fort répandue vers les commencements de notre ère, et qu'Ossian, ce barde inspiré des peuplades druidiques de l'Ecosse, recommande à son fils, était, à peu près à la même époque, fidèlement suivie dans nos montagnes !

D'où vient ceci ? d'où vient ce silex, cet autre symbole gaulois, découvert également chez M. Vinay dans une autre sépulture, et qui nous met en mémoire ces trois exhumations gauloises faites au Breuil en 1849, dans le jardin de notre Société, et qui amenèrent la découverte de plusieurs autres silex semblables (1) !

Ah ! Messieurs, les druides étaient tout-puissants alors, chez les Vélaunes, et peut-être reste-t-il dans les tombeaux de nos pères que nous interrogeons aujourd'hui, comme dans certaines traditions locales mal interprétées, les traces de leur puissance et du culte mystérieux qu'ils leur avaient imposé !

Une autre tombe a fourni, outre les fragments habituels de poterie et de tuiles à rebords, un verre coloré en bleu

(1) *Annales de la Société académique du Puy*, t. XIV, p. 57. Notice et dessin par M. Aymard.

clair qui a été évidemment fondu par le feu, ainsi qu'un moule à filet en bronze ; une médaille d'Antonin s'y trouvait également, mélangée à des débris carbonisés, et dans un état satisfaisant de conservation.

Voilà donc déjà deux médailles découvertes : une de Marc-Aurèle, l'autre d'Antonin, c'est-à-dire des deux empereurs sous le règne desquels l'histoire place l'apogée de la civilisation romaine dans les Gaules, la Bretagne et la Germanie.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, à quelle idée religieuse des anciens il faut rapporter la présence des médailles dans les sépultures : l'obole grecque, comme la médaille romaine, était, vous le savez, le prix du passage que chaque mort devait donner à Caron, le sombre nautonnier des enfers.

D'ordinaire, c'était la médaille du prince régnant qui était déposée dans les tombeaux.

M. Vinay a encore été assez heureux pour recueillir à Corsac deux autres médailles dans des circonstances qui ajoutent à leur valeur, et que je crois utile de vous faire connaître.

Après la première visite de la commission à Corsac, M. le Préfet de la Haute-Loire, ayant entendu parler des découvertes effectuées, manifesta le désir de se rendre sur les lieux. M. Vinay s'empressa d'inviter quelques amis de l'archéologie à s'adjoindre à notre premier magistrat, et il leur offrit à Corsac une hospitalité des plus gracieuses et surtout des plus intéressantes.

M. de Payan-Dumoulin, M. le Directeur de l'enregistrement, notre honorable Vice-Président, M. Paul Le Blanc, bibliothécaire de Brioude, et le rapporteur de votre commission composaient cette réunion.

Après avoir visité en détail les divers fragments réunis dans la salle du billard, ces Messieurs se rendirent sur les lieux : les ouvriers se mirent à l'œuvre et retirèrent du sol, comme la commission l'avait déjà vu faire, de nombreux fragments de poterie samienne et de tuiles à rebords.

Toutefois, les résultats ne répondaient point aux désirs plus exigeants des visiteurs. Une ou deux sépultures furent ouvertes, mais n'amenèrent rien de nouveau. Enfin, M. Paul Le Blanc descendit dans la tranchée, et, après avoir enlevé une couche de terre, il sentit sous sa pioche une résistance.

Elle provenait d'une large pierre de grès de la Chartreuse, qui fut bientôt soulevée et qui se fendit en deux portions dans le sens de sa largeur, laissant voir dans son intérieur un grain jaunâtre, évidemment désagrégé par l'infiltration de l'eau ; au-dessous de cette pierre apparurent, sous une couche de grès, des fragments d'un beau vase en terre blanchâtre qui avait dû contenir, avant que l'affaissement ne l'eût écrasé, les cendres carbonisées qui se montraient entre ses parois ; nous trouvâmes en outre, dans cette sépulture, un fragment de verre fondu et une dent de sanglier proche d'un point verdâtre qui arrêta tout d'abord nos regards !

M. Paul Le Blanc y porta subitement la main et en retira une médaille qui, sous l'oxydation dont elle était recouverte, laissa apparaître les insignes de la colonie de Nîmes.

Je n'insisterai pas davantage sur ce point ; vous comprendrez facilement, Messieurs, quelle importance acquiert une découverte de ce genre, faite de nos propres mains, et en présence de témoins aussi respectables.

Après le départ de M. le Préfet, M. Juhellé et M. Paul Le Blanc, accompagnés de M. Vinay, revinrent sur les lieux et ils recueillirent encore, dans une nouvelle sépulture, la moitié d'une autre médaille de la colonie de Nîmes qu'on avait coupée volontairement; circonstance qui s'est déjà produite ailleurs et que M. l'abbé Cochet a signalée dans un de ses ouvrages.

Emporté par l'attrait de mon sujet, je le vois, Messieurs, j'abuse de votre patience : aussi vais-je tout simplement conclure qu'en présence des résultats produits par les fouilles de Corsac, il est impossible de ne pas admettre l'existence d'un cimetière gallo-romain par incinération.

Il me reste maintenant à établir que la voie romaine signalée par M. l'abbé Sauzet venait bien, en sortant du Puy, traverser la Loire, comme cet archéologue nous l'apprend, à peu près dans la direction du pont actuel de la Chartreuse de Villeneuve (1).

« C'est sur les bords des voies, dit l'abbé Cochet (*p.* 107), que l'on a toujours rencontré les sépultures antiques, surtout les incinérations. »

C'était, en effet, un usage constant chez les Romains, afin, dit Varron, « que les passants pussent lire les éloges des morts et se rappeler fréquemment qu'eux aussi étaient mortels ! (2). »

Les Romains, vous le savez, Messieurs, pour assurer leur universelle domination, faisaient exécuter par leurs légions, et surtout par les peuples domptés, d'immenses

(1) *Congrès scientifique de France*, 22e *session*, t. I, p. 631.
(2) *Linguâ latinâ*, t. VI.

voies de communication destinées, chez nous, moins à desservir ces huit cents villes de la Gaule, dont parle Plutarque dans sa *Vie de Jules César,* qu'à relier entre eux des centres militaires.

Bergier nous apprend qu'on doit estimer à trente-quatre mille lieues environ la longueur des voies construites par les Romains en Europe, en Afrique et jusque sur les bords de l'Euphrate, en Asie-Mineure.

« La construction et la réparation des routes, dit Bâtissier, était regardée comme un fait assez important pour qu'on en conservât le souvenir sur des médailles : *les employés* romains *des ponts et chaussées* se nommaient les *Curatores viarum,* et leur charge était regardée comme une haute dignité, car Dion nous apprend que le peuple voulut faire honneur à César en lui conférant le titre de Curator. »

César, en effet, avait fait sillonner de routes l'intérieur de l'Italie ; après lui, Auguste entreprit de les prolonger jusque dans les provinces et confia, en Gaule, l'exécution de ces grands travaux à son gendre Agrippa.

Quatre grandes voies furent donc construites à partir de Lyon, métropole stratégique, où l'on plaça, comme à Rome, une colonne milliaire dorée, à partir de laquelle étaient comptées les distances.

On arrivait d'Italie à cette ville par le val d'Aoste, à travers les Alpes.

La première de ces grandes voies conduisait dans l'Aquitaine : elle passait dans le pays des Ségusiens où elle se bifurquait, formant un premier embranchement qui se dirigeait vers l'Auvergne ; l'autre traversait notre pays, comme l'indique la carte de Peutinger.

La deuxième voie conduisait au Rhin, près de l'embouchure de la Meuse ; la troisième à Laon, par la Bourgogne et la Picardie ; la quatrième à Marseille, par Narbonne.

Ces différentes voies se reliaient entre elles pour former le premier et le plus ancien réseau indiqué par la carte de Peutinger.

Dans notre département, M. l'abbé Sauzet a signalé la direction d'une voie postérieure à ce premier réseau, venant de Vienne au Puy et aboutissant de là à Saint-Paulien, station militaire sur la grande voie de l'Aquitaine ; les fouilles effectuées chez M. Vinay sont encore venues donner raison à son opinion.

En effet, en prolongeant ses tranchées vers le chemin de la Chartreuse-Villeneuve, notre honorable collègue ne fut pas surpris de mettre au jour une voie romaine, avec ses trois couches *(statumen, rudus* et *nucleus)* parfaitement accusées.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, le procédé employé par les Romains pour établir leurs voies importantes.

« On indiquait d'abord, dit Bâtissier, la largeur de la chaussée par deux sillons parallèles et on enlevait le terrain meuble compris entre ces deux sillons jusqu'au sol résistant. Si celui-ci n'offrait pas un lit assez solide, on le battait avec des pilons ferrés, et on établissait ensuite sur lui la première couche du chemin, nommée *statumen* : elle se composait de pierres, de moëllons plus ou moins volumineux, posés à plat, noyés dans du mortier, mais le plus souvent rangés à sec les uns à côté des autres.

» Le second lit, *rudus,* était un blocage de petites pierres concassées et mêlées avec deux parties de chaux contre cinq de pierrailles ; le troisième lit, *nucleus,* était un

mélange de gravier et de chaux, battu avec des tuiles concassées et de la terre franche. Toutefois, ce mode de construction n'était pas exactement le même dans tous les pays, et en faisant ces routes, les Romains obéissaient autant à leur caprice qu'à la nécessité, soit dans le choix des matériaux, soit dans les dispositions des couches.

» Sur le *nucleus* était placée la *summa crusta*, composée de pierres généralement taillées en coin, avec une surface supérieure carrée et aplatie, à peu près comme les pavés de Paris, et sur laquelle s'effectuait la circulation. »

Tous ces caractères constitutifs des voies romaines, à part quelques légères modifications nécessitées par les circonstances locales, nous les retrouvons dans les fouilles de Corsac : les trois couches sont d'autant mieux accusées et distinctes, qu'elles traversent un terrain noirâtre complètement dépourvu de pierres.

Le *summum dorsum*, il est vrai, a disparu, parce qu'il offrait des grès tout taillés qui ont dû plus tard être enlevés comme très-propres aux constructions ; mais dans les deux ou trois tranchées faites sur la voie, M. Vinay a pu recueillir huit de ces pierres, c'est-à-dire des cubes presque réguliers, à face supérieure aplatie, d'une longueur de 0,20 à 0,25 centimètres.

La voie, qui a été recouverte par l'action du temps et de l'agriculture, se dirige vers le pont de la Chartreuse, et elle est à deux pieds environ en-dessous de la surface du sol.

Tels sont, Messieurs, les renseignements que j'avais à vous présenter. Je les résume :

Près d'une voie romaine qui, venant de l'autre côté de la Loire, traversait le fleuve, comme nous l'ont dit MM. de

Lalande et l'abbé Sauzet, à l'endroit même où est aujourd'hui le pont de la Chartreuse (bâti, comme ils l'ont dit, sur des fondements d'origine romaine), nous trouvons un cimetière par incinération qui se présente à nous avec ses caractères indiscutables. Eh ! Messieurs, ce que les fouilles de Corsac viennent de nous apprendre, voyez, la tradition nous l'avait déjà transmis, sous la forme d'une énigme, il est vrai, dont nous trouvons aujourd'hui la solution.

En effet, la voie romaine, vous le savez, arrivait au Puy en passant à Bellevue, c'est-à-dire près des men-hirs qu'on nomme les *Trois-Pierres ;* elle suivait l'ancienne route de Lyon et traversait le Dolaison sur un pont, dont le nom très-anciennement connu dans nos vieux titres, ne va pas vous surprendre, maintenant que vous connaissez le cimetière par *incinération* placé sur les bords de cette voie : ce pont se nommait le *Pont-des-Cendres !* (1)

Ah ! Messieurs, quelques personnes ont douté que notre cité ait eu de l'importance avant l'introduction du christianisme dans nos montagnes ; mais si le Puy ne fut pas connu sous la période romaine (et je suis de ceux qui croient le contraire, en présence surtout de ces nouvelles découvertes), on voudra bien me concéder que les Gallo-Romains sont au moins à nos portes !

(2) Il y a quelques années, c'était à Espaly qu'on découvrait une immense villa romaine ; aux Rioux, commune de

(1) Mémoire sur les *Origines de la ville du Puy (Congrès scientifique de France, 1855,* t. I. *p. 640).*

(2) Les deux derniers paragraphes qui suivent n'ont été lus ni à la commission, ni à la séance de la Société : le rapporteur a cru pouvoir les insérer ici, sous sa seule responsabilité, pour mieux faire connaître sa pensée.

Taulhac, nous avons trouvé des substructions, des briques à rebords, des fragments de statues ; hier, nous faisions sortir du sol qui les recelait, des sépultures du IIe ou IIIe siècle ; aujourd'hui, nous exhumons de nouveaux vestiges romains, au-dessous de *la plaine de Rome,* nom assez significatif, on me l'accordera.

Peu à peu, la ville du Puy, dont l'antiquité est attestée par des documents lapidaires si nombreux et si divers, trouvés dans son sein et déposés à quelques pas d'ici, dans le Musée, la ville du Puy, dis-je, est resserrée dans un cordon de découvertes qui nous autorisent à vous dire ceci : Oui, l'artiste Bozio a eu raison de donner à la statue qui, sur la fontaine Crozatier, représente notre chère cité, les insignes des villes romaines, car, comme on l'a déja dit, il n'a fait que rendre à César ce qui lui appartient !

Aperiam vestra sepulcra, et educam vos e sepulcris vestris, dit Ezéchiel ; aussi, vous le voyez, suivant les paroles du prophète, nous avons tiré des tombeaux d'utiles enseignements, et, nous l'espérons, nous le désirons même de tous nos vœux, un jour prochain va venir où, sous ce mont Anis, il nous sera encore donné d'interroger d'autres sépultures que le sol recèle, de nouvelles chartes lapidaires que nos yeux voient ou que nos intelligences devinent, et qui entraîneront, en faveur de nos antiques origines, les opinions même les plus rebelles !

Je m'arrête, Messieurs : aussi bien ai-je trop longtemps abusé de votre bienveillance. Mais avant, qu'il me soit encore permis de soumettre une proposition à la Société.

Elle n'ignore pas qu'un travail, commandé par l'Empereur, s'effectue depuis deux ans, qui doit établir exactement la topographie de la Gaule : à notre avis, les fouilles

faites par M. Vinay constituent des éléments de ce travail officiel.

Au nom de la commission, je demande donc que la Société, après avoir vivement remercié M. Vinay de son dévoûment éclairé aux intérêts de la science, veuille bien informer M. le Préfet de la Haute-Loire des fouilles archéologiques effectuées à Corsac ; qu'elle appelle spécialement son attention sur cette voie romaine qu'il a mise à découvert ; qu'elle prie notre premier magistrat, dont nous connaissons tous les vives sympathies pour les arts, de solliciter du Ministre d'Etat un secours suffisant pour continuer des recherches qu'un de nous a commencées et qui sont de nature à fournir d'utiles éléments à la science et, par suite, au travail officiel entrepris par ordre de l'Empereur !

M. le Président félicite M. Sarlandie au nom de la Société, et, à l'unanimité, l'Assemblée, adoptant les conclusions de M. le rapporteur, charge M. le Président de transmettre le rapport à M. le Préfet et de le prier de vouloir bien solliciter auprès du Ministre d'Etat un secours suffisant pour continuer efficacement les fouilles entreprises par M. Vinay.

Après la lecture du rapport de M. Sarlandie sur les fouilles de Corsac, M. Aymard obtient la parole pour plusieurs communications.

M. Aymard avait déposé sur le bureau, avant l'ouverture de la séance, plusieurs briques fort anciennes, très-curieuses par les traits si variés dont elles sont

creusées. Extraites du sol, tout près du village de Saint-Georges-Lagricol, elles ont été recueillies par M. César Falcon qui, dans ses voyages dans le département, ne néglige aucune occasion de faire des recherches utiles à l'histoire et à l'archéologie. M. Aymard est d'avis que les différentes lignes dont ces briques étaient rayées servaient dans les bâtisses à leur donner plus d'adhésion. On en fabriquait aussi des tuyaux de chaleur de forme carrée. A l'appui de cette opinion, M. de Payan-Dumoulin fait savoir qu'à Bourbon-l'Archambault, où l'on a reconnu des traces évidentes de bains romains, des fouilles ont mis à découvert des briques de dimension considérable, de deux à trois pieds de longueur, striées comme celles de Saint-Georges-Lagricol, avec des dessins divers, tels que serpents, triangles, losanges, cercles, ovales, etc. Elles étaient solidement encastrées dans la maçonnerie à cause de ces rayures et formaient des tuyaux de conduite communiquant avec l'hypocauste, espèce de foyer souterrain, de calorifère, d'où la chaleur se répandait dans les étuves. M. de Payan-Dumoulin offre de faire venir un échantillon de ces briques pour les collections archéologiques de notre Musée.

La Société remercie M. de Payan-Dumoulin par l'organe de son Président et accepte l'offre qui lui est faite.

Une autre communication porte encore sur une découverte d'antiquités faite aux environs de la ville du Puy, dont M. Aymard a fait dresser un procès-verbal qu'il dépose sur le bureau avec plusieurs objets, tels que tuiles à rebords, tuiles convexes, fragments de

poteries, etc. Dans un champ situé sur le territoire de la commune de Cheyrac, à proximité de la plaine dite de Rome (dénomination significative), les travaux de culture ont mis à jour des substructions assez considérables par l'épaisseur et l'étendue de la maçonnerie. De nombreux fragments de tuiles plates à rebords, de tuiles convexes et des morceaux de poteries diverses mêlés à des os d'animaux domestiques, ne laissent aucun doute sur l'ancienneté de ces bâtisses. M. Aymard, d'après l'inspection des lieux, exprime l'opinion que ces murailles auraient fait partie d'un ensemble de bâtiments plus ou moins vastes, si l'on en croit les cultivateurs qui assurent avoir trouvé, dans le sol des champs voisins, des substructions analogues.

Aucun souvenir n'est resté dans la localité relativement à l'époque où ces bâtiments auraient été ruinés. On peut présumer seulement une destruction par le feu, d'après la présence de nombreuses parcelles de charbon de bois qui sont enfouies et mêlées avec les débris de tuiles.

Peut-être avons-nous ici un nouvel exemple de ces dévastations générales qu'amenèrent, aux IVe et Ve siècles, les invasions des barbares, et dont la riche vallée du Puy n'aurait pas été exempte comme l'ont fait supposer déjà les ruines du palais gallo-romain d'Espaly.

Le même membre annonce, en finissant, qu'il sollicitera, auprès du propriétaire du champ, l'autorisation de faire des fouilles suivies et qu'il en rendra compte à la Société. En attendant, il engage ses collègues à visiter ce point intéressant de la topographie archéologique des environs du Puy.

M. Aymard donne ensuite communication d'un mémoire ou factum imprimé qui est intitulé : *Titre d'établissement des chanoines de pauperie ou copie et vérification d'un diplôme original de Charlemagne portant création de dix chanoines pauvres dans l'église cathédrale de Notre-Dame du Puy,* brochure in-4° de 17 pages, qui porte à la fin de la dernière la signature *Piales,* de l'auteur du mémoire.

Cet imprimé, aujourd'hui très-rare, appartient à la Société, et a été signalé par M. l'abbé Sauzet dans sa *Bibliographie du département de la Haute-Loire.* Il contient la copie d'un diplôme en latin, attribué à Charlemagne, et par lequel cet empereur aurait institué dix chanoines dits *de pauperie,* dans l'église cathédrale du Puy. Cette copie est la plus ancienne que l'on connaisse ; car avant 1766, aucun de nos chroniqueurs et historiens n'avait reproduit, ni même cité le fameux diplôme. M. Mandet est le premier qui l'ait de nouveau publié en 1842, dans ses *Documents relatifs à l'histoire du Velay,* et en 1846, dans l'*Ancien Velay.* Le savant auteur de ces ouvrages a contesté l'authenticité du diplôme et il semblerait aussi que l'apparition de cette pièce, à la suite d'un procès des chanoines de pauperie contre le chapitre, n'aurait pas inspiré une grande confiance, car le diplôme fut envoyé à Paris pour être soumis à l'examen des connaisseurs, ce qui motiva un *essai de vérification* contenu aussi dans le factum.

Cette pièce est suivie d'une délibération également en latin, du chapitre du Puy, datée du 11 juillet 1194, qui mentionne le même diplôme, avec ces mots : *Extractum ex arce capituli aniciensis,* mais le mémoire

ne dit pas que l'authenticité de cette seconde pièce ait été vérifiée.

Le factum est terminé par l'avis de l'auteur, le jurisconsulte Piales, seul signataire de l'écrit, sur diverses questions de droit posées dans un mémoire des chanoines de pauperie ayant pour titre : *Instruction abrégée de la manière dont l'office se célèbre dans l'église cathédrale du Puy.*

Il résulte de cette dernière partie du mémoire que le factum fut rédigé seize ans après le procès dont nous avons parlé. Il s'agissait, dans la cause, de prérogatives que revendiquaient les chanoines de pauperie et que le chapitre de la cathédrale refusait de reconnaître. Ils n'avaient pas produit alors le diplôme attribué à Charlemagne, lequel, au dire du factum, retenu par le fait de la partie adverse, se trouvait dans les archives du chapitre, tandis qu'un arrêt du parlement de Toulouse, du 5 juillet 1740, avait statué contrairement à leurs prétentions.

« L'auteur du factum, entre autres avis, conclut : que » les chanoines dits de la mense de pauperie n'ont » point d'autre parti à prendre pour rentrer en pos- » session des droits qui leur appartiennent que celui » de se pourvoir par la voie de la requête civile contre » l'arrêt du parlement de Toulouse qui, par erreur ou » faute d'instruction suffisante, les a dégradés et dé- » pouillés de leurs véritables droits. »

Quelle suite eut cette affaire ? a dit en terminant M. Aymard. Les chanoines de pauperie suivirent-ils la voie de l'appel qui leur était conseillée ? Le chapitre publia-t-il aussi un factum ?

Comme le savant rapporteur, la Société paraît désirer vivement que ces questions ne restent pas sans réponse. Il y a là un point d'histoire ecclésiastique à éclaircir. Et d'un autre côté, les documents relatifs à la suite de ce procès diraient si les chanoines pauvres sont parvenus à faire admettre par le parlement de Toulouse l'authenticité du diplôme de Charlemagne avec celle de la délibération du chapitre de Notre-Dame du Puy, qui le mentionne à la date de 1194.

Dans cette séance, la Société, suivant sa louable habitude, s'est bien gardée d'engager son opinion dans un sujet si controversé. Elle a paru désirer seulement que la commission des recherches historiques, qu'elle a créée dans son sein, provoquât la recherche de tous les documents pouvant éclairer la question.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 19 AVRIL (1)

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Dons au Musée : Molaires d'un petit cerf, trouvées au milieu de débris de tuiles romaines, données par M. F. Robert. — Ouvrages reçus. — Agriculture : De la v che dans les travaux agricoles de la ferme. — De la vigne en espalier. — Sciences historiques : Documents adressés par M. G. de Chaulnes à la commission des recherches historiques. L'un a trait aux instituteurs en 1665. — Titre ayant trait à la fondation du prieuré de Saint-Pierre-Eynac en 1070. — Observations sur la juridiction de la justice royale de Montfaucon. — De la 27e session du Congrès scientifique. — Ecoles industrielles : M. Gerbier appelé à la chaire de mathématiques appliquées, en remplacement de M. Papon; opinion de M. Bertrand de Doue au sujet de cette nomination. — Modification sur l'époque de l'ouverture des cours de la ville. — Personnel de la Société : M. Marthory nommé membre du conseil d'administration. — Administration : Lecture du compte d'administration. — Distribution de graines d'arbres forestiers.

Présidence de M. Charles Calemard de Lafayette.

A trois heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce rapport est adopté sans réclamation.

(1) A cause de la semaine sainte et des vacances de Pâques, la séance du premier jeudi du mois avait été indiquée pour le troisième jeudi 19 avril.

Dons au Musée. — M. Félix Robert fait hommage d'une phalange du grand daim ; de deux molaires d'un petit cerf se rapprochant des cerfs de Vialette, trouvées dans les dernières fouilles de Cheyrac. Ce fragment serait, d'après M. Robert, un indice important pour l'histoire des fossiles, puisque sa découverte, faite au milieu de débris de tuiles romaines et autres objets antiques, semble indiquer que ces espèces d'animaux, aujourd'hui disparues et réduites à l'état de fossile, existaient encore vivantes à l'époque gallo-romaine. C'est à ce titre que M. Robert a offert ces fragments à la Société.

Ouvrages reçus. — Agriculture. — Dans l'analyse des ouvrages reçus, M. le Président signale dans le *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme* (mars 1860) un article intéressant signé *Bartin*, vétérinaire. L'auteur y traite avec humeur et verve des avantages de la substitution de la vache au bœuf dans les travaux agricoles des fermes.

Un article du *Journal de la Société impériale et centrale d'agriculture* (février 1860) sur la vigne en espalier, attire encore l'attention de la Société. M. E. Forney, auteur de la notice, prétend que la méthode des cordons, usitée comme la plus parfaite et dite à la Thomery, s'accorde mal avec le mode de végétation de la vigne. Elle ne pousse pas ses rameaux horizontalement et en forme de T ; cette position est forcée et contre nature. La direction verticale n'est pas bonne

non plus, puisqu'elle tend à porter la séve aux extrémités. La plus favorable, celle que la nature indique pour la vigne et en général pour les espaliers, est la position inclinée, sous un angle d'à peu près 45 degrés; alors la branche conserve sa vigueur et fructifie convenablement et longtemps. La séve circule modérément et avec liberté tout le long de la tige penchée; depuis la base jusqu'au sommet, se développent sur la partie supérieure des coursons chargés de fruits; si on espace les tiges à une distance de 0,50 centimètres, comme dans la nouvelle méthode préconisée pour le pêcher par M. Dubreuil, au bout de quelque temps le mur est entièrement garni, et dans l'espalier aucune partie n'a un rôle inutile.

Sciences historiques. — M. le Président annonce l'envoi de plusieurs pièces historiques fort importantes, adressées par M. le vicomte Gabriel de Fages de Chaulnes à la commission permanente des recherches historiques.

1° Un arrêt contradictoire du conseil privé, du 26 août 1653, par lequel l'évêque du Puy est maintenu au droit d'entrer dans le monastère des religieuses de Sainte-Claire de la réforme de sainte Colette dans la même ville, pour y visiter la clôture, nonobstant leurs priviléges et exemptions.

2° Deux autres pièces prises à la même source : une lettre écrite par le chapitre de la cathédrale du Puy à saint Louis, et un diplôme de saint Louis au sujet de la régale dans l'église du Puy. *Diploma S. Ludovici,*

Francorum regis, de jure regaliæ regum Franciæ in ecclesiam aniciensem.

3° Encore deux pièces accompagnent cet envoi : la première est un extrait des registres du parlement, du livre *Olim*, intitulé : *Registres d'enquêtes depuis* 1355 *jusqu'en* 1373. Elle traite des usages de l'église du Puy-en-Velay dans le XIIIe siècle, pendant la vacance du siége épiscopal, pour la jouissance des fruits en régale.

L'autre pièce est la copie d'un arrêt du conseil d'Etat, du 18 septembre 1665, portant que les consuls des paroisses des diocèses de Vienne, Viviers, Valence et du Puy présenteront dans huitaine aux archevêques et évêques desdits diocèses, des maîtres d'école qui soient capables ; qu'à défaut d'y satisfaire, lesdits archevêques et évêques en établiront dans les lieux où il en sera besoin ; et que lesdits consuls et habitants des paroisses seront tenus de les payer ; et pour cet effet, permis de lever sur eux jusqu'à cent ou six vingts livres par an.

Par les titres de ces différentes pièces on comprend l'importance des découvertes de M. G. de Chaulnes ; c'est une bonne fortune pour la Société et pour sa commission des recherches historiques. M. le Président félicite M. de Chaulnes de son zèle, le remercie d'avoir si heureusement payé sa dette de bienvenue parmi nous et l'engage à suivre une mine aussi féconde, qui promet tant de richesses historiques pour le *Bulletin des recherches*.

Conformément à l'ordre du jour, M. l'abbé Bernard donne lecture d'une analyse d'un titre du moyen-âge

ayant trait à la fondation du prieuré de Saint-Pierre-Eynac, qui, d'après ce titre, remonterait en l'an 1070. Il est déposé aux archives de l'évêché du Puy, où l'on se fera un plaisir d'en donner communication aux personnes qui voudraient le consulter.

Ce travail, qui peut dignement figurer dans le *Bulletin des recherches historiques,* est écouté avec attention.

Il est suivi d'observations présentées par quelques membres, au sujet de la juridiction de la justice royale de Montfaucon ; d'où il ressort que cette juridiction ne s'étendait pas sur le Puy, mais sur Annonay.

Le document analysé par M. Bernard a aussi de l'intérêt au point de vue de la langue, puisqu'on y trouve répandus çà et là, au milieu de l'idiome latin, des termes de la langue vulgaire, tels que le *garayt* de la *gleyse,* etc.

M. le Président annonce à la Société la publication du programme de la 27e session du Congrès scientifique de France, qui tiendra, cette année, ses assises à Cherbourg.

Il n'espère pas, à cause de la distance qui nous sépare de cette localité, que la Société soit représentée à ce Congrès, quoiqu'il le désire, en souvenir du Congrès de 1855, des liens qui attachent notre Société à l'œuvre de M. de Caumont et de la manière distinguée dont la Société a été représentée au Congrès de Grenoble et à différents Congrès des Sociétés savantes, à Paris, et dans d'autres réunions scientifiques.

Ecoles industrielles. — M. le Président fait connaître le changement qui s'est opéré dans le personnel des professeurs des écoles industrielles de la ville, placées sous le patronage et sous la direction immédiate de la Société.

Par suite de la démission de M. Papon qui, depuis plus de trente ans, occupait la chaire de mathématiques, M. Gerbier, agent comptable de la Société, a été appelé à remplir les mêmes fonctions aux écoles du soir. Ses études antérieures, ses succès dans la partie scientifique l'ont convenablement préparé à cet emploi. Les émoluments de la charge de comptable réunis à ceux de professeur de mathématiques appliquées ne constituent pas, il est vrai, une position brillante sous le rapport matériel, mais ils suffisent, quant à présent, à rattacher plus intimement à la Société un fonctionnaire dont elle n'a qu'à se louer. En désignant M. Gerbier au choix de MM. les Directeurs, M. le Président n'a fait que remplir une promesse faite à l'époque où la Société prit la détermination de donner une plus grande extension aux fonctions d'agent comptable.

A ce sujet, M. Bertrand de Doue fait savoir à la Société que la nomination qu'il a faite, de concert avec son collègue M. Vibert et avec l'assentiment de M. le Maire de la ville, a servi à donner une impulsion nouvelle aux travaux des écoles.

On sait, dit-il, tous les services que cet enseignement a rendus à l'industrie des bâtiments et à l'art du dessin. Il y a trente ans, on ne connaissait au Puy qu'un seul

ouvrier capable de construire un escalier d'une façon régulière. Aujourd'hui, nos ébénistes, nos menuisiers, nos charpentiers, nos maçons, plâtriers, serruriers, tourneurs, etc., ne le cèdent pas aux bons ouvriers des grandes villes.

Sans parler des artistes distingués qui sont sortis des écoles, l'année dernière, un des élèves remportait au concours la bourse Crozatier et, à l'heure qu'il est, le jeune Martin compte parmi les bons élèves de l'école des Beaux-Arts, section d'architecture. Ce résultat a été obtenu sans moyens artificiels, sans ostentation et sans bruit, par la seule action d'un enseignement bien organisé et surveillé avec un dévoûment à toute épreuve. Cette œuvre, la Société doit en être fière; et M. Bertrand de Doue qui, en qualité de son mandataire, lui donne des soins assidus depuis trente ans, croit devoir payer une dette de reconnaissance en rappelant le nom de ses deux premiers directeurs et fondateurs, MM. Ruelle et de Becdelièvre, qui sont aussi les fondateurs du Musée.

Avec l'assentiment de la Société, les Directeurs se proposent d'introduire une modification dont ils attendent un bon effet. Le cours dure six mois, depuis les premiers jours de novembre jusqu'à la fin d'avril. Dans ce dernier mois, la journée est longue, on ne veille plus, et plusieurs élèves-ouvriers, restant dans les ateliers, cessent de fréquenter les écoles; il semblerait donc plus convenable de fixer l'ouverture des cours au commencement d'octobre, à l'époque de la rentrée des classes dans les établissements d'instruction, au moment où la journée de l'ouvrier se raccourcit : alors

le cours se terminerait à la fin de mars. Ce changement aurait lieu à dater de l'année prochaine.

Il n'est fait aucune objection à cette modification proposée par M. Bertrand de Doue.

M. le Président est heureux de la circonstance qui lui est offerte de remercier, au nom de la Société, MM. les Directeurs, du zèle et du dévoûment qu'ils ne cessent d'apporter depuis si longtemps dans le gouvernement d'une des plus utiles et des plus éprouvées institutions de la Société. La Société tout entière s'associe aux sentiments exprimés par son Président.

Personnel de la Société. — Immédiatement après le dépouillement de la correspondance, un scrutin secret par bulletins écrits, ouvert pour la nomination d'un membre du conseil d'administration, en remplacement de M. du Villard, décédé, a donné l'unanimité à M. Marthory, avocat, qui a été aussitôt proclamé membre du conseil.

Administration de la Société. — M. l'Agent comptable, en l'absence du secrétaire du conseil d'administration, donne lecture du compte d'administration. M. le Président fait remarquer que les finances de la Société sont dans un état qui permet d'affronter les nécessités que nous annoncent les grandes fêtes de l'agriculture qui se préparent.

Vers la fin de la séance, il a été fait une distribution de graines d'arbres forestiers : épicéa, pin sylvestre,

mélèze. MM. les Membres qui se proposent d'avoir des pépinières de ces espèces voudront bien rendre compte de leurs essais. Le lundi suivant, seront distribuées à toutes les personnes qui en feront la demande, les graines qui resteront après la distribution faite aux membres de la Société. La Société espère que ces semences ne seront pas perdues.

A cinq heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 3 MAI

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Ouvrages reçus : M. de Payan-Dumoulin fait hommage de sa brochure sur les antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier. — Compte-rendu de cet ouvrage. — Ouvrage de M. Comarmond sur les antiquités du Musée de Lyon. — Chemins de fer : M. de Brive fait connaître les résultats de la démarche faite auprès de Sa Majesté l'Empereur au sujet de la continuation du chemin de fer de Firminy au Puy. — Agriculture : M. de Brive rend compte d'une séance du Congrès des Sociétés savantes de Paris où il a représenté la Société académique du Puy et présidé une séance de la section d'agriculture. — La question des défrichements a été le principal objet de cette séance. — Sciences historiques : Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Bernard sur *l'évangélisation du Velay*. — Mémoire de M. de Chaulnes sur un imprimé de 1669 : *Transaction du dixme abonné du mandement d'Agulhe*. — Administration : Des travaux de barraquement pour la fête du Concours régional, par M. Chouvon. — Décision portant que le concours départemental annuel coïncidera avec la solennité du Concours régional.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté sans réclamation.

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus par la Société, M. le Président signale une notice sur les antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier.

M. de Payan-Dumoulin, son auteur, en fait hommage à la Société, dont il est membre résidant.

M. le Secrétaire s'exprime ainsi à ce sujet :

Il y a trois ans, notre savant président était procureur impérial à Moulins lorsque son attention fut attirée par quelques fragments de poterie rouge ; il y reconnut la marque de la vénérable antiquité ; aussitôt, de concert avec M. Esmonot, architecte du département de l'Allier, il fit fouiller la localité d'où provenaient ces débris.

Le travail des fouilles, conduit avec suite et activité, eut des résultats capables de remplir les vœux du plus insatiable des antiquaires. Quelques journées de recherches avaient mis M. de Payan-Dumoulin en possession d'un grand nombre d'objets précieux pour la connaissance de l'art céramique et de la fabrication des statuettes chez les anciens. Ce ne sont pas seulement des figures en terre cuite, des vases dits samiens, d'une forme élégante et pure, qu'ont donnés les recherches faites au village de Toulon-sur-Allier ; elles ont mis au jour un atelier complet de poterie, avec plusieurs fours de potier, l'aire servant à préparer l'argile et une certaine quantité de moules dont quelques-uns portaient à l'intérieur, gravées en creux, des inscriptions apparaissant en relief sur quelques statues.

M. de Payan-Dumoulin, devant tant de richesses archéologiques, ne devait pas se taire et garder, comme on dit, la lumière sous le boisseau. A l'instigation de quelques amis

de la science, en 1859, il publia un aperçu de ses découvertes dans un des journaux de Paris les plus à la mode, l'*Illustration* : aujourd'hui il nous en donne une étude complète dans un mémoire de plus de 100 pages, extrait des *Annales de la Société académique du Puy* (tome XXI, en cours d'impression) et avec ce titre : *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier et réflexions sur la céramique antique.*

Nous avons sous les yeux cet extrait des *Annales* de la Société : il est dans le format grand in-8°, sur beau papier et d'une exécution typographique irréprochable, ainsi que l'a fait remarquer M. le Président de la Société. L'ouvrage est accompagné de quatre planches où sont réunies plus de quarante figures représentant les principales pièces mises au jour par les fouilles de Toulon. Elles ont été dessinées par Fellmann et sortent des presses de M. Marchessou. Elles ont été tirées sur des clichés cuivrés par le procédé galvanoplastique ; et tel est le fini de l'exécution qu'on les a prises à Paris pour des lithographies faites à la plume.

Quant à l'ouvrage lui-même, sur lequel nous pouvons dire notre opinion en toute liberté, il est une de ces bonnes productions de ce temps si fécond en travaux d'archéologie ; il est divisé en dix chapitres ayant chacun son titre, et cette division permet de distinguer et de saisir facilement les différentes parties du sujet. Le style en est clair, à la fois élégant et simple, coupé par de nombreux alinéas ; et l'on arrive au bout sans s'être aperçu de la longueur de la route toute semée d'objets curieux, de vases antiques richement ornementés, de statuettes aux formes variées, quelquefois grotesques, souvent pures et gracieuses. On y rencontre des observations intéressantes et neuves sur la

céramique des premiers peuples, des Celtes, des Etrusques, ainsi que sur la destination des vases antiques et des statuettes.

M. de Payan-Dumoulin a très-heureusement payé sa dette de bienvenue dans notre Société académique. Son travail consciencieux et bien exécuté sera recherché au moment où s'accomplit, par l'ordre et par l'initiative personnelle de l'Empereur, une grande entreprise scientifique, la restitution historique de la Gaule, par l'étude de l'ancienne topographie. Il sera particulièrement accueilli dans notre pays, encore tout plein d'émotions savantes, excitées par la question des origines de notre cité. De tous côtés, chez nous, on interroge le sol, on lui demande le secret des temps antiques ; on fouille au For, jusque dans les fondations de la cathédrale, sur la plaine dite de Rome, à Corsac près de Brives, dans la propriété de M. Vinay, etc. D'heureuses découvertes viennent tous les jours récompenser les efforts de nos infatigables archéologues. Ils trouveront dans l'ouvrage de M. de Payan-Dumoulin un modèle de cette méthode à la fois lumineuse et circonspecte dont ne doit pas se départir celui qui a la noble ambition de ranimer le passé au moyen des débris que le temps a épargnés.

La Société académique a reçu dans le même jour un magnifique volume avec planches, ayant pour titre : *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, par M. Comarmond, ancien conservateur des musées archéologiques de la ville. Cet ouvrage, grand in-4° d'un millier de pages, imprimé avec un grand luxe, est un

don fait à la bibliothèque de la Société par l'éminent magistrat, le sénateur M. Vaïsse, qui administre le département du Rhône.

Chemins de fer. — Après une analyse rapide d'autres ouvrages d'histoire, de sciences physiques et naturelles et d'agriculture, M. le Président prie M. de Brive de vouloir bien faire connaître à la Société les résultats de la démarche faite auprès de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III par la députation chargée de demander la continuation des travaux du chemin de fer de Firminy au Puy. M. de Brive s'en rapporte entièrement au compte-rendu du *Moniteur de la Haute-Loire,* numéro du 24 avril, ainsi conçu :

Voici quelques détails sur l'audience impériale qui a été accordée récemment à la commission des délégués.

Cette commission était composée de MM. de Romeuf, député de la Haute-Loire; Balay de la Bertrandière, député de la Loire; de Brive, membre du Conseil général de la Haute-Loire; Vibert, membre du Conseil municipal du Puy; Aymard, vice-président de la Société d'agriculture; et Vinay, avocat.

Les autres membres de la commission et M. le marquis de Latour-Maubourg, retenus, celui-ci par une indisposition grave et les autres par des affaires impérieuses, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir se réunir à leurs collègues, dans cette solennelle occasion.

M. Paul de Rostan, préfet de la Haute-Loire, était arrivé la veille pour présenter lui-même la commission à Sa Majesté.

Dimanche 15 du courant, à une heure, elle était réunie, ainsi composée, dans le grand salon destiné aux réceptions de l'Empereur.

Sa Majesté, en grand costume militaire et accompagnée de ses aides-de-camp et de plusieurs hauts fonctionnaires de la cour, n'a pas tardé à paraître, et, s'arrêtant successivement devant les diverses députations qui avaient obtenu l'honneur d'être admises à son audience, est arrivée devant celle du Puy.

M. le Préfet s'est alors avancé et a dit à l'Empereur qu'il avait cru de son devoir de se mettre à la tête d'une commission que le Conseil municipal de la ville du Puy avait chargée de présenter à Sa Majesté une adresse, pour demander que les délais fixés pour l'exécution du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy fussent abrégés, et que les travaux en fussent commencés prochainement ; il a dit que son département et la ville du Puy en particulier avaient le plus grand intérêt à être reliés avec le département de la Loire et la ville de Saint-Etienne ; que les retards que mettait la compagnie concessionnaire à entreprendre les travaux avaient soulevé dans tout le pays des craintes sur la réalisation de ce projet, et que la ville du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, avait cru devoir, tant en son nom qu'en celui de tout le département, demander que le chemin de fer qui doit donner la vie à ces régions jusqu'à ce jour en quelque sorte déshéritées, soit compris dans le nombre des lignes dont l'exécution ne peut souffrir aucun autre délai.

C'est alors que l'un des membres de la commission a remis à Sa Majesté l'adresse du Conseil municipal, en ajoutant verbalement quelques-uns des principaux motifs sur

lesquels s'appuyait la demande de la ville du Puy. Il a insisté particulièrement sur la nature des divers besoins qui lient les intérêts de la Loire et de la Haute-Loire, l'importance des échanges entre ces deux pays, dont l'un est essentiellement producteur et l'autre si grand consommateur, importance qui augmenterait dans des proportions incalculables le jour où des communications faciles et économiques seraient créées entre eux, et enfin sur l'énormité des prix actuels de transport, qui doublent et triplent quelquefois la valeur des objets échangés, au grand détriment des populations.

M. le député de la Loire a ensuite remis à Sa Majesté l'adresse votée également par le Conseil municipal de Saint-Etienne, et dans le but d'obtenir le même résultat. Il a principalement fait valoir la nécessité de donner de nouveaux débouchés aux houilles de la Loire, qui vont subir une dépréciation par la concurrence que lui feront les charbons étrangers ; il a cité comme l'un des plus importants celui que lui offrirait le chemin de fer du Puy. Au point de vue de l'industrie stéphanoise, il a fait observer à Sa Majesté qu'aucune communication ne pouvait lui être plus utile pour satisfaire à son besoin d'expansion, que celle qui devait la mettre en relation avec un pays qui est à ses portes et qui possède des moyens d'action à la fois si nombreux et si économiques.

Ces motifs et plusieurs autres qui ont été présentés par les divers membres de la commission ont paru produire une impression favorable sur l'esprit de Sa Majesté, qui a daigné répondre avec une grande affabilité : qu'elle appréciait toute l'importance de la ligne de fer qui venait de lui être signalée ; qu'elle avait déjà donné des ordres à son

ministre pour qu'il veillât à ce que les compagnies de chemins de fer remplissent tous leurs engagements, et qu'il lui recommanderait de donner une attention toute particulière à ce que l'exécution du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy n'éprouve pas de retards.

La commission a remercié l'Empereur des bonnes paroles que Sa Majesté venait de lui faire entendre, et s'est retirée pour se rendre immédiatement auprès de M. le Ministre des Travaux publics, qui a bien voulu la recevoir de suite. Son Excellence était déjà instruite du but du voyage de la commission, de l'audience qu'elle venait d'obtenir de Sa Majesté, et des promesses qui lui avaient été faites.

M. le Ministre s'est empressé d'assurer la commission que les ordres de l'Empereur seraient exécutés, et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour obtenir de la compagnie de Paris à la Méditerranée que les travaux du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy soient commencés et exécutés sans de nouveaux retards.

La commission s'est également présentée chez plusieurs membres des conseils d'administration des compagnies houillères ; elle a trouvé auprès de tous ceux qu'elle a pu voir, et notamment dans MM. Baude, Gérard-West et Séguin, l'accueil le plus bienveillant et les dispositions les plus sympathiques.

La commission n'a pas voulu quitter Paris sans connaître les dispositions de la compagnie concessionnaire du chemin du Puy, et, accompagnée de M. le Préfet, elle s'est rendue auprès de M. Talabot, ingénieur en chef de la compagnie de Paris, Lyon et Méditerranée. Elle a été heureuse d'apprendre de sa bouche que la compagnie était décidée à exécuter prochainement la ligne de Firminy au Puy ; qu'elle

avait divisé les travaux de cette ligne en deux sections, dont l'une de Firminy au pont de Lignon, et la deuxième du pont de Lignon au Puy ; que les études définitives de la première section étaient terminées et allaient être envoyées à l'approbation du ministre. M. Talabot a ajouté que les travaux ne pourraient en être commencés cette année, parce que les ressources disponibles de la compagnie étaient exclusivement absorbées par la ligne si importante du Bourbonnais, dont le chemin du Puy était du reste une suite, mais qu'il comptait bien que dès la campagne prochaine les travaux du chemin du Puy pourraient être commencés et qu'une fois entrepris, ils seraient continués avec activité et sans relâche.

M. de Brive revient plein d'espoir, avec l'assurance formelle que dans les hautes régions du pouvoir nos grands intérêts matériels ne sont pas délaissés, et que la ligne du Grand-Central sera poursuivie sans relâche, dans nos contrées, à partir de l'année prochaine. Il s'est plu en même temps à proclamer la sollicitude et le dévoûment de M. le Préfet qui, dans cette circonstance comme en tant d'autres, n'ont pas fait défaut au pays. Grâce à son active et puissante intervention, les difficultés ont été aplanies et le premier magistrat du département a porté aux pieds du trône l'expression des vœux de nos populations avec une chaleur et une conviction capables d'assurer le succès.

Agriculture. — M. de Brive fait en outre savoir qu'il a représenté la Société académique du Puy au

Congrès des Sociétés savantes à Paris. Il a même été appelé à l'honneur de présider une des séances, celle de l'agriculture, qui sans contredit a été une des plus intéressantes.

La question des défrichements a été discutée en présence de plus de cent cinquante délégués de toutes les Sociétés de France. L'assemblée tout entière s'est arrêtée à cette conclusion : que le défrichement n'était pas, quant à présent, d'une nécessité générale et absolue ; qu'au lieu d'éparpiller ses forces, il fallait les concentrer sur les terrains déjà en culture ; et qu'il importait avant tout, par l'application des méthodes nouvelles et par l'introduction des instruments perfectionnés, d'élever le niveau de la production. En effet, il est bien au-dessous de celui qu'elle a atteint chez nos voisins. Tandis qu'en Angleterre l'hectare produit en moyenne vingt-deux hectolitres de céréales, en France, la moyenne atteint à peine à quatorze. Améliorer les terres, les assainir dans l'intérêt de l'agriculture et de la santé publique, tel est le but qu'on doit présentement s'efforcer d'atteindre avant d'augmenter l'étendue du sol arable.

Sciences historiques. — Après cette communication, attentivement écoutée par l'Assemblée, M. l'abbé Bernard donne lecture d'une partie d'un mémoire intitulé : *Etudes sur l'évangélisation du Velay.*

La question historique traitée par M. Bernard est digne d'exciter le plus vif intérêt ; c'est ce que fait remarquer M. le Président. La Société apprécie certainement toute l'érudition que M. Bernard a su y répandre.

D'autre part il sera désirable que, dans des discussions ayant pour objet l'histoire et la science pure, on se garde avec soin de toute allusion irritante. Le Président se permet donc de recommander à tous le calme et la modération que commandent le respect de chacun et le sentiment d'une bonne confraternité.

M. Gabriel de Chaulnes, tout nouvellement élu membre résidant, fait entendre un rapport sur un imprimé de 1669, intitulé : *Transaction du dixme abonné du mandement d'Agulhe.* Cette pièce, qui est un compromis entre les habitants du mandement d'Aiguilhe et la collégiale de Saint-Agrève, a fourni à M. de Chaulnes l'occasion d'écrire sur cette collégiale qui était au cloître, dans la grande cour du séminaire, plusieurs pages d'un très-bon style qui ont été accueillies avec une faveur marquée.

MESSIEURS,

En dépouillant de vieux titres rongés par la poussière, j'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur un document de quelque intérêt pour l'histoire religieuse de notre pays. Ces pièces deviennent aujourd'hui plus rares ; les guerres civiles, l'insouciance des possesseurs, parfois le vandalisme étourdi du jeune âge, et surtout le temps, ce terrible destructeur de toutes choses, semblent rivaliser de zèle pour hâter la destruction de ces précieuses annales où se reflète la vie de nos pères, annales si imparfaitement

remplacées par les légendes, les inscriptions et les documents de l'histoire générale.

La pièce que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux appartient à notre collègue M. de Causans, c'est un imprimé de 1669 ; mais le compromis dont il est fait mention, les noms qu'elle nous signale, les usages que l'on invoque comme en passant, tous ces détails qui au premier abord paraissent insignifiants pour un lecteur superficiel, acquièrent de l'importance, parce qu'ils dépeignent la vie, les mœurs, les coutumes et les prétentions d'un autre âge.

Cet imprimé est intitulé : *Transaction du dixme abonné du mandement d'Agulhe.* En d'autres termes, c'est un compromis entre la collégiale de Saint-Agrève et les habitants du mandement d'Aiguilhe, qui faisaient partie de la paroisse desservie par ce chapitre.

Avant de nous livrer à l'examen de cette pièce, permettez-moi, Messieurs, de vous dire en quelques mots l'histoire de cette collégiale.

Ici les documents sont rares ; ni la *Gallia christiana*, ni Odo de Gissey, ni le frère Théodore, chez les auteurs anciens, ne nous parlent de l'origine des chanoines de Saint-Agrève. Les auteurs modernes, Arnaud, le biographe de l'abbé de Lantage, l'abbé Caillau, ne sont pas plus explicites. Il faut donc se livrer aux conjectures ; je me vois obligé de vous donner sous toutes réserves l'opinion suivante qui m'a paru la plus vraisemblable.

Lorsque Agrippanus ou Agrève, dix-huitième évêque du Puy, d'après l'Almanach de l'abbé Laurent, eut reçu la couronne du martyre à Chiniac, dans le diocèse de Viviers, en 658, suivant Odo de Gissey, Dulcidius, son successeur, demanda avec beaucoup d'instance les reliques de son

prédécesseur, qui furent apportées en grande pompe et déposées provisoirement dans l'église souterraine de Saint-Etienne ; mais ces précieuses reliques ne restèrent pas longtemps dans ce lieu, suivant le même chroniqueur.

En la cité du Puy, écrit-il page 175, *se solemnise le jour du transport du bienheureux martyr Agreve evesque du Puy auquel comme l'on eust basti un temple neuf, et les veilles et devotions qu'on fesait devant l'autel Nostre-Dame étant parachevées il fut reporté en son propre siège aux hymnes et cantiques tant de ceux qui devancaient que de ceux qui suivaient la chasse et ses reliques.*

N'est-il pas probable, Messieurs, qu'après la construction de cette église fut érigée la collégiale de Saint-Agrève, lorsque la piété des fidèles eut établi des fondations suffisantes pour son entretien. Cette création ne fut pas le résultat d'un jour ni d'une année. Mais les chanoines ont-ils primitivement mené la vie monacale? A quelle époque faut-il fixer leur sécularisation? c'est ce qu'il m'a été impossible de préciser. Rapportons-nous-en sur ce sujet aux savantes recherches dont nous a fait part, dans la dernière séance, notre érudit confrère M. l'abbé Bernard, dans son rapport remarquable sur la fondation du prioré de Saint-Pierre-Eynac. Quant à l'époque de la dissolution du chapitre de Saint-Agrève, le biographe de l'abbé de Lantage nous en donne la date certaine. Suivant cet auteur, les lettres patentes de la suppression furent expédiées en 1680, par conséquent sous l'épiscopat de Mgr de Béthune.

Mais rentrons dans notre sujet, j'ai hâte d'arriver à la pièce qui doit spécialement fixer notre attention.

Je constate d'abord dans cet acte une convenance et une dignité de langage, je dirai même une impartialité bien éloignée de la passion qui respirait quelquefois dans des documents analogues; passion qui inspira à notre inimitable Boileau une de ses plus spirituelles boutades; boutade du reste qui s'accordait peu avec le précepte d'Horace :

Ficta voluptatis causa sint proxima veris.

Mais pardon, Messieurs, il ne s'agit pas des chanoines de la sainte chapelle, mais bien de ceux de la collégiale de Saint-Agrève. Voici en deux mots l'historique de la contestation : les chanoines de Saint-Agrève qui avaient chargé un vicaire perpétuel de faire les fonctions curiales, levaient un *dixme* (c'est l'expression usitée) dans le mandement d'Aiguilhe ; ce dixme était destiné aux honoraires du vicaire perpétuel et à l'entretien de l'église. Plusieurs fois les propriétaires d'Aiguilhe s'étaient récriés contre les droits prétendus exorbitants qu'ils payaient : les chanoines, jaloux de leurs droits, étaient restés sourds à ces réclamations : le débat avait franchi nos montagnes, et le parlement de Toulouse, saisi de l'affaire, avait donné gain de cause au chapitre. Enfin, après de longs pourparlers, sans doute pour éviter des frais considérables et des longueurs interminables, les parties transigèrent. C'est de cette transaction dont il s'agit. Je vais vous signaler les passages dignes d'intérêt.

L'an mil six cent soixante neuf et le troisieme jour du mois de decembre après midi, rapporte le notaire, *par devant moy notaire royal du nombre réduit* de la ville du *Puy soubssigné, et témoings bas nommés : personnellement*

establys Messieurs maistre Jean Beaunoit doyen, Benoiet Solier, *Armand Bergounhon, Michel Bernard, Jacques Fosse scyndic, Alexandre Fosse et Jean Pays,* tous *chanoines de l'église collégiale* St *Agrepve du Puy* d'une part, *et noble Marcelin de Fillere seigneur du Charouil, le Cheylou et autres places, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée du Puy, Messieurs maistre Antoine Mombrac doyen,* et Pierre *Bernard* sieur de Jalavoux *conseiller en ladite cour, Michel Pandraux lieutenant en la cour royalle et commune* du Puy, *Anthoine Valentin prestre et administrateur de l'Hotel Dieu Notre Dame du Puy, Jean Farigoules prestre, R. P. Hyacinthe Sausin scyndic des Dames religieuses* Ste *Catherine de Sienne de ladite ville, sieur Pierre Armand sgr de Combec, Jean Denis, Antoine Dugone, Mathieu Gevolde, Jean Francois Mareschal docteurs et avocats en ladite cour* M^res^ *Guilhaume Fouthume, Barthelemy Corailhe, Jacques Bellangreville et Pierre Ganereau docteurs en medecine, Jean Valentin, sieur de Mongiraud, etc.* Cette nomenclature de personnages terminée, le notaire rédacteur fait l'historique des prétentions des chanoines d'une part, et de celles des habitants d'Aiguilhe d'autre part. Je passe sous silence les premières ; *elles figurent la plupart aux conclusions du compromis.*

Les secondes me paraîtraient assez spécieuses, s'il était permis de juger un procès sur une seule pièce.

1° Lesdits sieurs chanoines ni leur vicaire n'avaient jamais fait fonctions curiales au-delà de la rivière de Borne et du pont d'Agulhe où la plupart des fonds desdits paroissiens sont situés. Remarquons en passant ce point de

repère pour la topographie des anciennes paroisses ; c'est la Borne qui est la limite.

2° Les habitants d'Aiguilhe refusent le dixme pour un motif qui n'est pas flatteur pour les propriétaires vinicoles de ces quartiers.

En tout cas, dit le rapporteur, *la plupart dudit mandement d'Agulhe estait prè ou planté* en vigne sur *lesquelles possessions lesdits sieurs chanoines* ne *pouvaient prétendre aucun dixme n'étant pas de l'usage dans ce pays ni lieux circonvoisins de dixmer sur les vignes ni sur les près.* Cette dernière exception m'a paru assez difficile à expliquer, et lesdits habitants se fondaient sur un arrêt rendu en faveur des Pères Jésuites contre le prioré de Polignac.

Mais arrivons aux conclusions finales, en signalant toutefois la hardiesse de langage du notaire rédacteur qui affirme que l'arrêt de la cour souveraine en faveur du chapitre *avait été rendu par collusion et intelligence.*

On transigea donc en ces termes :

Ont lesdites parties mutuellement renoncé à tous procès, sous le bon plaisir de ladite court de parlement de Tolose, et au principal lesdits sieurs chanoines ont convenu de ladite coutume approuvée et ratiffiée comme par ces présentes approuvent et ratifient les anciens abonements dudit lieu et territoire d'Agulhe et ses dépendances ; d'autre part lesdits sieurs de Fillere juge mage etc. ont *promis comme par ces présentes promettent* de *payer annuellement et à chaque feste saint Michel archange auxdits sieurs chanoines, leurs scyndic ou fermier la quantité*

grains, vins ou argent portée par lesdits abonnements; de plus la quantité de quatre vingt cartons froment pour toutes les terres qui ont été défrichées et nouvellement ouvertes. Suivent enfin les signatures des parties qui ont su écrire, et celle du notaire clôture l'acte.

En résumé, Messieurs, la collégiale dont je vous ai esquissé bien imparfaitement l'histoire, a eu son importance; nous la retrouvons dans cette pièce, je l'ai constatée bien des fois dans des reconnaissances féodales que j'ai eues entre les mains. Sans doute elle n'est pas entourée de l'auréole glorieuse qui plane sur notre vénérable chapitre cathédral, les souverains et les princes de l'Eglise n'y ont pas leur place marquée; mais si des documents plus nombreux étaient exhumés de la poussière et livrés à la publicité, la monographie de la collégiale de Saint-Agrève aurait de l'intérêt pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Velay.

Il ne reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de l'attention bienveillante que vous avez prêtée à la lecture de ce modeste travail; cette indulgence est la plus douce récompense et le plus précieux encouragement pour votre jeune collègue au milieu de ses recherches historiques.

Avant la fin de la séance, M. Chouvon a bien voulu dire quelques mots de la belle fête de l'agriculture à laquelle nous allons bientôt assister.

Sous la haute impulsion de M. le Préfet du département, les préparatifs s'avancent rapidement, et nulle part en France il n'y aura de Concours régional aussi

bien installé. On peut déjà en juger par le tableau si pittoresque, si animé que présente cette suite de chalets, suivant la courbe gracieuse de notre promenade du Fer-à-cheval. Du perron du Musée, la vue embrasse, à droite et à gauche, sur une étendue de plus de cinq cents mètres, les barraquements construits dans une forme élégante et commode ; tandis qu'en face, au-delà du rond-point, se déroule un des plus beaux sites que l'imagination puisse rêver. Sur le premier plan est l'hôtel de la préfecture, du côté de sa plus belle façade, à demi-voilée par un rideau de verdure naissante ; à travers les grands arbres de la promenade, se laissent apercevoir quelques échappées de la grande place du Breuil, ainsi qu'un petit nombre de maisons de la ville, couronnée dans le lointain par le rocher Corneille que colorent les feux du soleil couchant. Que le temps nous continue ses faveurs, il en a été assez avare dans les mois que nous venons de traverser, et le Puy se souviendra du Concours régional de 1860. Nous espérons que la photographie ou un dessin à vol d'oiseau nous en rendra toute la physionomie.

On avait craint jusqu'ici que le nombre des concurrents étrangers ne répondît pas aux magnificences du programme de la fête, mais le chiffre des déclarations aujourd'hui connues dépasse de beaucoup les prévisions des ordonnateurs du Concours qui, au lieu de 190 loges, ont dû en faire construire 220.

Le Concours départemental annuel que la Société, de concert avec l'autorité supérieure, a eu l'idée de faire coïncider avec le Concours régional, l'exposition

artistique et industrielle qu'elle prépare avec une solennité inaccoutumée, la distribution des primes, des prix et des médailles, qui aura lieu dans la séance publique du vendredi 25 mai, ajouteront de l'éclat à cette grande fête de l'agriculture organisée déjà avec succès.

La séance publique qui aura lieu le 25 mai, à l'occasion du Concours régional, tiendra la place de la séance mensuelle de juin. *(Voir le compte-rendu de la séance publique* aux Rapports, *après la séance de décembre.)*

A sept heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 JUILLET.

SOMMAIRE.

Agriculture : Ensemencement du blé en lignes. — De l'utilité du rouleau et du foulage des terres après les semailles. — Des magnaneries de MM. Chas, Vinay, de Brive. — Commission nommée pour la visite de la magnanerie de M. Chas. — Echantillons de blé en tiges vertes provenant des semences de froments de Noé et d'Australie données par la Société ; détails donnés par M. de Brive sur leur épiage. — Communication faite par M. le Président sur le concours agricole national de Paris : Race du Mezenc ; Exposition de machines. — Hygiène : Communication de M. le docteur du Garay sur une épidémie observée à Cohade. — Sciences historiques : Communication de M. Aymard sur des découvertes archéologiques faites au couvent des Dames de l'Instruction (intérieur de la ville).

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

En l'absence de MM. les Secrétaires, M. Sarlandie prend place au bureau.

M. le Président fait le dépouillement des ouvrages reçus.

Agriculture. — A propos d'un article de M. Bodin, une discussion s'engage sur la question de savoir s'il

vaut mieux semer le blé en ligne qu'à la volée. Les membres qui y prennent part concluent à ce que le semage en ligne donne, il est vrai, des produits supérieurs, mais il en résulte en même temps une dépense en plus de la main-d'œuvre, ce qui diminue et compense même peut-être la plus value du rendement.

Il suit de là qu'on ne peut guère semer en ligne avec avantage que dans les petites cultures, comme on le fait en Auvergne et dans le Bourbonnais. Un membre qui, dans son exploitation a fait attentivement des expériences à ce sujet, évalue que par le semage en ligne on obtient 1/3 de plus de récolte, et qu'en outre on économise moitié de la semence. M. le Président manifeste le vœu qu'un semoir soit acheté et placé à la ferme-école, pour permettre de confirmer le résultat des expériences faites.

Il est, en outre, un autre moyen aussi efficace peut-être d'accroître le rendement. Il consiste à fouler le sol après les semailles, et à faire pour les blés ce que font les jardiniers pour leurs légumes. La plante germe plus rapidement, elle acquiert une plus grande force, un plus grand développement qui se traduit en épis plus grands et plus lourds.

Il serait donc utile que le paysan perdît de cette répugnance maladroite qu'il a pour le foulage, et que quinze jours après avoir passé la herse sur son champ en fumure, il employât le rouleau. Les principaux agronomes usent de ce procédé, et il serait à désirer que le campagnard suivît leur exemple.

A propos d'une lettre d'un membre du Comice d'Alais sur les vers à soie, des observations sont échangées entre plusieurs membres sur les trois magnaneries créées récemment au Puy. Elles appartiennent à MM. Chas, Vinay et de Brive.

Un membre informe la Société que l'éducation de 7 onces appartenant à M. Chas, d'après les évaluations du propriétaire, lui rapportera 900 onces, résultat tellement extraordinaire qu'il paraît incroyable, puisqu'à raison de 18 francs l'once, ainsi qu'on a voulu la lui acheter, il obtiendra un bénéfice net de 18,000 fr. environ.

En faisant la part de l'exagération et de la difficulté où l'on est de pouvoir établir à l'avance, et même à la veille de la récolte, le produit d'une éducation, soumise, comme chacun le sait, à tant d'éventualités fâcheuses, les résultats obtenus n'en sont pas moins très-concluants; en même temps qu'ils sont de nature à arrêter le découragement de quelques sériculteurs qui avaient déjà arraché leurs mûriers, ils assignent le rôle que doivent se proposer dans le département ceux qui se livrent à la culture du ver à soie.

Ce qu'ils doivent faire, s'ils ne veulent pas encourir de déceptions, c'est de produire seulement et exclusivement de la graine ; en Europe, aussi bien qu'en Asie, une maladie est venue s'appesantir sur la sériculture et vicier ses germes. Notre département semble appelé, par les conditions climatériques où il se trouve, à relever et à régénérer cette industrie ; dans nos montagnes, bornons-nous à de modestes exploitations : notre sol produira, non pas de ces mûriers

pleins de séve, qui se couvrent de feuilles charnues, larges et abondantes, mais de ces arbustes, peut-être en apparence chétifs, malingres, mais aux feuilles soyeuses et savoureuses qui communiquent aux vers qui les mangent une force et des propriétés régénératrices.

Une commission est nommée pour aller visiter l'éducation de M. Chas.

Quant aux magnaneries de MM. Vinay et de Brive, elles se font remarquer surtout par une grande égalité dans les vers, et si elles n'inspirent pas d'aussi riches espérances à leurs propriétaires, elles n'en viennent pas moins confirmer cette opinion que notre département est admirablement propre à la production de la graine. — Des perfectionnements importants ont été introduits dans ces magnaneries.

M. de Brive présente des échantillons de blé vert, provenant de semences données par la Société.

Ces semences proviennent de froment de pays, de froment de Noé et de froment d'Australie.

Quoique semés en même temps, ils n'ont pas atteint un égal degré de croissance. Le froment de pays contient de 35 à 40 grains, mais il est moins précoce que le froment de Noé, qui contient 40 à 45 grains. Il est à remarquer que cette espèce renferme 1/5 environ d'épis carrés, ce qui donne à penser qu'il aurait dû peut-être avoir été semé plus tôt.

Quant au froment d'Australie, ses épis contiennent 55 grains environ; il est très-vigoureux, mais il est

plus tardif; les deux autres espèces étaient en fleurs qu'il n'était pas encore sorti de sa gaîne.

On ne peut encore tirer des conclusions définitives sur l'avantage que présenterait la culture de ces trois espèces de froments; mais ils se présentent actuellement sous un tel aspect, qu'on peut sans témérité en conclure que leur propagation dans le pays peut offrir de très-grands avantages.

M. le Président fait à la Société une communication sur le Concours national qui a eu lieu à Paris, au mois de juin.

Cette exposition, d'après lui, est sans contredit bien plus belle, et elle a bien plus de valeur que celle de 1855; les spécimens de races anglaises y sont encore très-nombreux, mais il faut le reconnaître, cette année, sous le triple rapport de la production du lait, de la viande et du travail, les races françaises peuvent soutenir la concurrence.

La race du Mezenc, dont nous avons enfin obtenu la classification, était dignement représentée à l'Exposition. Elle a été l'objet de primes très-honorables, et M. le Directeur de l'agriculture a bien voulu, en rendant justice à ses qualités multiples, déclarer à notre Président que cette catégorie, qui avait si rapidement et si honorablement pris sa place dans notre exposition nationale, serait désormais conservée.

Quant aux expositions des machines, M. Ch. C. de Lafayette signale encore une amélioration des plus sensibles. Selon lui, elle se rapproche des conditions

de la pratique, au triple point de vue du prix, de la solidité et de l'usage usuel.

Il a remarqué particulièrement des faucheuses, d'origine anglaise, avec lesquelles, il faut le dire, sont entrées bravement en lutte des faucheuses françaises.

Les expériences ont eu lieu à Vincennes; chaque concurrent avait à faucher un espace de 20 ares, situés dans d'assez mauvaises conditions, et en quelques endroits hérissés d'aspérités. La machine qui a obtenu le prix est d'origine anglaise. Elle a fauché l'espace qui lui était réservé en 25 minutes, c'est-à-dire qu'en deux heures elle eût fauché un hectare.

Cette machine coûte environ 5 à 600 fr., et malgré l'élévation du prix, des commandes nombreuses ont été faites.

M. Ch. C. de Lafayette a pu également assister à des épreuves de labourage faites au moyen de machines à vapeur. Deux de ces machines peuvent labourer dix hectares dans une journée; malheureusement, leur prix est peu en rapport avec les ressources de nos agriculteurs. Elles coûtent 10,000 fr. environ, et il faut en outre avoir des chevaux pour les traîner.

Ces instruments ne pourront s'utiliser dans nos pays que lorsque le gouvernement, le département, l'arrondissement ou la commune voudront se décider à établir une organisation de matériel agricole, ou que cette entreprise sera confiée à des compagnies.

Hygiène. — Conformément à l'ordre du jour, M. le docteur du Garay lit à l'assemblée une communication sur une épidémie charbonneuse observée à Cohade,

et qui a donné lieu à un rapport de M. Andrieux, de Brioude.

La Société écoute avec le plus vif intérêt la communication de M. du Garay.

Sciences historiques. — M. Aymard prend ensuite la parole et fait un rapport sur des découvertes archéologiques faites dans l'intérieur de la ville du Puy, au couvent des Dames de l'Instruction. Ces investigations sont de nature à éclairer davantage la question de plus en plus lumineuse des origines de notre cité, et la Société écoute avec la plus grande attention la communication de notre savant Vice-Président au zèle intelligent duquel nous sommes déjà redevables de renseignements aussi nombreux que concluants.

Messieurs,

Les Dames religieuses de l'Instruction au Puy, se proposant d'accroître leur établissement, ont acquis et fait démolir une maison limitée au nord par la rue *de Vienne*, et à l'ouest par la ruelle dite *du Musée*. Des tranchées profondes, motivées par les nouvelles constructions, ont été ouvertes sur l'emplacement de cette maison et du jardin attenant. Elles permettent d'observer des restes de bâtisses dénotant par leur superposition bien caractérisée que différents édifices se sont succédés à la même place, et que les plus inférieurs de ces vestiges, et par conséquent

les plus anciens, doivent remonter à une époque plus ou moins reculée.

1° La muraille ouest de la maison est bâtie sur un reste de mur plus épais dont la date peut être déterminée approximativement par des dispositions particulières. On y remarque, en effet, trois arceaux ayant 3 mètres 70 centimètres d'ouverture, et qui donnent entrée à des caveaux situés sous la ruelle. Le mieux conservé de ces arceaux est légèrement ogival, et l'appareil de la construction est formé de pierres volcaniques bien taillées, de hauteur moyenne et disposées correctement par assises régulières. Le mur nord, en retour du précédent et qui est de même structure, offre une arcade analogue, avec la seule différence qu'elle se dessine plus décidément en plein cintre. A ces signes distinctifs d'une époque où l'ogive commençait à remplacer l'arc roman, on reconnait le XIIe siècle, qui a produit dans notre pays de nombreuses églises et d'autres édifices où l'on observe les mêmes caractères.

L'existence d'un édifice antérieur est, en outre, attestée ici par les caveaux contre lesquels les arceaux du mur ouest ne sont qu'appliqués et dont les ouvertures ne concordent pas exactement avec la courbure des voûtes. On voit, d'ailleurs, que ces caveaux, l'un en cul-de-four, un autre en berceau, furent, en partie, détruits lors de la construction de la muraille.

Il serait difficile d'indiquer l'époque de ces voûtes. On remarque seulement que les pierres d'appareil, plus petites qu'à la muraille et grossièrement taillées, sont disposées par assises plus ou moins irrégulières. Du Xe au XIIe siècle, les constructions sont généralement plus soignées, et peut-être faudrait-il remonter jusqu'à la période mérovingienne

pour trouver des exemples d'une structure si incorrecte. Sans préciser une date plus ou moins conjecturale, bornons-nous à constater, d'après tous les détails précédemment décrits, que ces voûtes sont certainement antérieures au XIIe siècle.

Le sol offrait aussi, à différentes profondeurs, comme une succession de débris formant deux ou peut-être trois couches ou amas distincts : à la partie supérieure, des gravois et matériaux divers se caractérisaient surtout par quelques morceaux de pierres sculptées des XIVe et XVe siècles; au-dessous on distinguait des restes plus anciens, parmi lesquels j'ai recueilli des pièces de monnaies, et surtout des méréaux et enseignes de pèlerinage des XIIe et XIIIe siècles, et dont les types inédits seront le sujet d'intéressantes études; il y avait aussi quelques rares fragments de sculptures. On y a trouvé également des morceaux de ces *cornets* en terre cuite dont l'usage dans notre ville, d'après ce que rapportent d'anciennes chroniques, remonterait à l'antiquité païenne (1). A l'aide de divers fragments qui ont été remis à notre confrère M. Vinay et à

(1) Un manuscrit que possède notre confrère M. l'abbé Sauzet, contient ce qui suit : « Il est marqué dans un mémoire qu'a M. Gerentes avocat que » lorsque anciennement on venait en procession du peyron de Coursac le jour » de la Dédicace Notre-Dame tout le clergé même la cathédrale y allant alors, » un enfant de chœur, lorsque la procession passait devant Saint-Georges et » Saint-Vosy, montait sur une grande pierre qui est garnie de figures d'ani- » maux sur laquelle il y a maintenant une croix de pierre à l'entrée du cimetière » Saint-Georges, vis-à-vis l'église Saint-Vosy, lequel enfant de chœur tenant » en main *un cor de chasse de terre* sonnait trois fois dudit cor, faisant allu- » sion aux faux prêtres des idoles qui se servoient d'un cor pour appeler les » infidèles *au sacrifice du rocher de Corneille* et ensuite ledit enfant rompait

moi, il sera possible de restituer la forme de ces curieux instruments. Puis venaient, au-dessous de la muraille, d'autres matériaux et gravois, parmi lesquels on a rencontré une quantité de morceaux de tuiles plates à rebords et convexes *(tegulæ* et *imbrices)*, les unes et les autres épaisses, très-solides et semblables à celles qu'on trouve à St-Paulien *(Revession)* et dans le sol de l'antique *villa* d'Espaly près le Puy. A cet égard, les spécimens que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société peuvent servir aux comparaisons. L'un de ces morceaux que m'a remis M. Léon, entrepreneur des travaux, se fait remarquer par un détail qui me semble avoir quelque importance : la face supérieure offre des demi-cercles concentriques

» et jetait à terre le cor de terre pour marquer que le paganisme était entière-
» ment détruit. »

Hugues dAvignon, dans son poème *La Velleyade* imprimé en 1630, rapporte que cette cérémonie avait lieu de son temps le 1er mai; et c'est également le même jour qu'indique notre chroniqueur Médicis en 1533, à l'occasion de « la venue ou entree du roy (François Ier) en la ville du Puy. »

Cet auteur nous apprend que le roi s'étant arrêté au château de Polignac, examina *moult* de semblables cornets qui y étaient conservés comme souvenirs curieux des pratiques du paganisme. « Et na peu estre extirpee ceste maniere
» de cornement par apres car puis ce temps a dure que on vend les cornets au
» Puy ce quils tiennent par inveteree consuetude car pour le pelerinage Nostre
» Dame se ne pourroit estre a propos... Non obstant ce que leglise par long
» temps apres ordonna pour abattre ceste folie de ces cors faire procession et
» sur les statues de cette sottise antique rompre ilceux cors. » L'auteur rapporte ensuite la cérémonie des cors brisés par un clerghon sur « les pierres entaillees a lantique » devant les églises Saint-Georges et Saint-Vosy.

Il est, en outre, intéressant de remarquer que l'endroit où ont été recueillis nos fragments de cornets est très-rapproché de celui où avait lieu la cérémonie que je viens de rappeler. Ces débris auraient donc pu provenir des cors que l'on brisait à cette occasion.

dessinés en creux, ornement ou peut-être marque de fabrique qu'on observe également sur les tuiles romaines trouvées à Espaly, à Cheyrac, etc., et que j'ai remarquée aussi sur quelques-unes de celles extraites des fouilles du For ou trouvées en plusieurs autres endroits de la ville.

Nos confrères MM. de Payan-Dumoulin et Vinay m'ont, en outre, signalé des poteries rouges vernies du genre de celles appelées *samiennes* lesquelles ont été trouvées dans la même couche et, avec de semblables morceaux, j'ai recueilli moi-même des mains des ouvriers un fragment d'anse d'assez grand vase en poterie grise dont on trouve des analogues à Saint-Paulien, et trois médailles petit bronze très-oxidées qui m'ont paru se rapporter au bas-empire.

Des pierres, débris de tous genres en grès, brèches volcaniques et scories étaient entassés avec les gravois; il y avait surtout des moëllons cubiques de petit appareil, les uns en brèche volcanique, d'autres en tuf scorifié noir et pareils, pour la forme et la matière, à ceux qui forment les substructions de la *villa* romaine d'Espaly.

Parmi tous ces matériaux, on a exhumé deux fragments en grès sculpté qui, d'après les moulures, les ornements et leurs proportions, accusent, l'un la partie supérieure d'une architrave, l'autre un morceau inférieur de corniche absolument semblables à d'antiques débris exhumés précédemment des fouilles du For et que j'attribue au temple principal de la colonie. Ces curieux restes, qui nous ont été offerts par l'entrepreneur, sont placés au Musée.

Enfin des morceaux de charbon de bois étaient mêlés à ces matériaux, indice probable de dévastation par le feu, que j'ai constaté également dans les fouilles du for et autour de la ville, à Espaly, à Cheyrac, Corsac, etc.

Dans le prolongement de la tranchée, vers le sud et à peu près au même niveau que ces derniers débris, on a exhumé presque tous les os de quatre squelettes humains. Ajoutons que, sur différents points et à la plus grande profondeur du sol, on a observé aussi d'autres restes épars de semblables squelettes, indiquant peut-être que primitivement ce lieu aurait fait partie d'un champ de sépulture.

2° Les fondations du mur sud de la maison démolie interrompaient la tranchée. Elle a été reprise au-delà dans le sol du jardin, lequel a offert, en différents endroits, des restes d'anciennes substructions.

Cette muraille sud, vue dans le sens vertical, est formée de deux parties bien distinctes : la supérieure, sans caractères bien déterminables, montre, à une certaine profondeur, la naissance d'une voûte indiquant une des substructions dont j'ai parlé.

Cette partie du mur avait été bâtie, elle-même, sur un reste de muraille dont les assises régulières et le petit appareil, comparés à ce qu'on voit au-dessus, ne laissent aucun doute à l'égard de leur antériorité.

Le même mur, dont la structure dénote une époque fort ancienne, peut-être même gallo-romaine, limitait de ce côté un amas de matériaux et de gravois analogue à celui que j'ai décrit précédemment : couches supérieures dans lesquelles on a rencontré, entre autres, un grand chapiteau sculpté, du XIVe siècle, et des méréaux, médailles et monnaies des XIIe et XIIIe siècles, puis, au-dessous, des débris de tuiles plates à rebords et convexes, des fragments de poteries, et notamment l'extrémité inférieure d'une amphore que m'a remise l'entrepreneur, des moëllons cubiques de petit appareil, fragments divers en grès,

charbons de bois et restes de squelettes humains, enfin deux médailles romaines, petit bronze, au type des empereurs *Constantius* et *Decentius*, qui ont été recueillies par notre confrère M. de Chaulnes.

Mais ce qui a surtout fixé mon attention, c'est qu'au-dessous des gravois et matériaux ainsi accumulés, à 5 mètres 80 centimètres de profondeur, et limité au nord par le mur en petit appareil dont j'ai parlé, apparut un pavé formé de galets basaltiques, solidement établi sur un lit de chaux qui, lui-même, reposait sur un terrain argilo-marneux constituant le sous-sol. La largeur de ce pavé n'est pas moins remarquable que sa structure et sa position : il a 11 mètres et pénètre même sous le mur de clôture sud du jardin, en sorte qu'on peut le supposer plus large.

Une autre tranchée parallèle à la précédente, dont elle est distante de 11 mètres, nous a offert le même pavage. On l'a rencontré ici à 8 mètres 20 centimètres de profondeur. Il est également limité au nord par la fondation du mur sud de la maison démolie.

Quant à la tranchée qui, au sud, réunit en retour les deux autres, elle a laissé voir, en partie, d'anciennes substructions, entre autres les fondations d'une tour, qui, descendant à une très-grande profondeur, ont sans doute fait disparaître le pavé.

La différence de profondeur sur les deux points où j'ai observé ce pavé est de 2 mètres 40 centimètres, et dans la supposition très-probable qu'il existait également dans le sol compris entre les deux tranchées et qui n'a pas été exploré, il aurait eu de l'est à l'ouest une pente assez notable qui, toutefois, ne l'est pas davantage que pour certaines rues de la ville accessibles aux charrois.

Du reste, cette pente exclut l'idée d'une cour ou d'une aire quelconque qui aurait nécessité un plan horizontal, et l'on peut raisonnablement admettre que le pavé indique l'existence très-ancienne d'une rue ou d'une voie, laquelle me paraît, en outre, démontrée par l'état d'usure des cailloux, comme dans nos rues les plus fréquentées.

Mais à quelle époque aurait servi cette large voie, bordée probablement de sépultures, dont le tracé ne répond à aucune des rues actuelles, et au sujet de laquelle vainement on interroge les plus anciens documents? La position du pavé sur le sous-sol, les matériaux antiques qui le recouvrent, le mur probablement antique qui le limite au nord, la direction de la voie, de l'ouest où nos recherches antérieures ont placé l'*arx*, le *castrum* de la colonie, vers l'est, c'est-à-dire vers le faubourg de la ville conduisant aux routes de Lyon, de Vienne et de Valence qui, elles-mêmes, nous le croyons, ont succédé à des voies romaines, tout ici semble fournir matière à la solution de cet intéressant problème (1). Je ne voudrais pas trop insister sur ce point que viendront, sans doute, éclairer d'autres découvertes; il faut bien remarquer, cependant, que cette voie, comparée à ce qui existe aujourd'hui, révèle un changement très-notable dans la topographie de cette partie de la ville, particularité qui reporte la pensée au-delà du moyen-âge.

On sait, d'ailleurs, que les pavés de rues n'ont pas été usités dans tout le cours du moyen-âge. M. Cheruel nous apprend, dans son savant *Dictionnaire des institutions*,

1) On sait que la plus importante de ces voies, dont notre savant confrère M. Vinay a mis au jour la chaussée dans sa propriété de Corsac, avait environ 13 mètres de largeur.

mœurs et coutumes de la France, 1855, au mot *pavage*, qu'on ne commença à établir le pavage de Paris qu'à la fin du XIIe siècle, vers 1185, sous le règne de Philippe-Auguste. « Les rues, dit-il, étaient tellement fangeuses, qu'on » y semait de la paille ou du foin. C'est de là, dit-on, » qu'est resté à une de ces rues le nom de rue du *Fouare*. » L'usage du pavage des rues, ajoute-t-il, s'étendit ensuite » aux autres villes de France, comme le prouvent plu- » sieurs ordonnances des rois de France. » (Voyez *Rec. des ordonnances*, t. II, p. 79 et 158).

Ces données importantes limitent donc le champ des investigations à deux hypothèses d'après lesquelles notre pavé ou serait postérieur au XIIe siècle, ou bien signalerait l'ère gallo-romaine, époque où les pavages étaient généralement usités. Or, on a vu par les matériaux accumulés sur ce pavé et par les plus anciennes murailles, que la voie doit être antérieure au XIIe siècle, et dès lors on est conduit à remonter jusqu'aux temps gallo-romains pour assigner la date de cette ancienne route.

La Société jugera, par ces précieux indices, des révélations que promet à la question des origines de la cité l'exploration attentive et persévérante du sol dans notre ville. Les nombreux débris d'antiquité, inscriptions lapidaires et sculptures de tous genres qui ont été recueillis jusqu'à ce jour se compléteront, n'en doutons pas, par de nouvelles découvertes, à l'aide desquelles il sera possible de restituer un jour et la topographie antique de la ville et les principaux édifices dont une foule de débris ont déjà démontré l'existence. Ces considérations nous imposent donc le devoir de suivre sur le même point les fouilles qui comprendront encore un certain espace de terrain et dont

j'aurai l'honneur de vous rendre compte à mesure qu'elles s'effectueront, afin que les connaisseurs puissent, dans le cours même des travaux, vérifier eux-mêmes l'exactitude de mes observations.

L'ordre du jour étant épuisé, à six heures la séance est levée.

SARLANDIE.

Chargé du rapport en l'absence du Secrétaire.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 AOUT.

SOMMAIRE.

Lecture des procès-verbaux des deux précédentes séances. — Dons au Musée : Un vase de bronze donné par madame Marguerite de Latour-Maubourg. — Instrument en silex, des fouilles d'Abbeville. — Coffret artistement travaillé. — Ouvrages reçus : Du Concours régional du Puy, d'après le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère.* — Agriculture. *Industrie sericicole :* Lettre de M. Chas sur les succès de sa magnanerie. — *Arboriculture :* De l'érable à sucre, du Canada. — Sciences historiques : Des baronies du Velay par M. du Molin. — D'une statue de la Vierge du Puy, d'après un *Almanach de la Creuse.* — Personnel de la Société : M. le prince Alphonse de Polignac présente lui-même, comme titre d'admission en qualité de membre non résidant, un mémoire sur un nouveau mode de transmission de mouvement dans les machines à vapeur. — M. G. de Chaulnes donne lecture d'un mémoire sur un document relatif à l'histoire de la maison de Polignac.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

A trois heures la séance est ouverte et la parole est donnée, pour la lecture du procès-verbal, à M. Sarlandie des Rieux, qui, dans la séance de juillet, avait bien voulu tenir la plume en l'absence de MM. les

Secrétaires. Le procès-verbal est adopté dans toute sa teneur.

Il en est de même du procès-verbal de l'avant-dernière séance lu par le Secrétaire.

Dons au Musée. — M. le Président fait remarquer sur le bureau un vase de bronze d'un beau caractère, d'un type assez connu, qui décèle l'art antique. C'est un don que madame Marguerite de Latour-Maubourg a ajouté à tous ceux que le Musée doit à cette noble et généreuse famille.

M. Aymard fait hommage d'un instrument tranchant en silex, trouvé dans les fouilles d'Abbeville, et qui est contemporain des ossements fossiles d'éléphant.

La découverte de ces sortes d'objets, dont l'authenticité a été reconnue par les plus savants géologues, MM. Hébert, Lartet, Lyell, Poulett-Scrope, etc., vient à l'appui du fossile de Denise pour établir l'antiquité de la race humaine.

M. le curé Trinqual offre à la Société, par l'intermédiaire de M. Aymard, un coffret assez artistement travaillé, qu'on croit avoir appartenu au cardinal de Rohan.

Ouvrages reçus. — Parmi les publications adressées à la Société dans le mois de juillet, M. le Président signale le *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome II, juin 1860. Cette publication, rédigée avec soin par une société à laquelle nous lient intimement des

rapports de bon voisinage, renferme, outre le remarquable rapport de M. Roussel sur la prime d'honneur du Concours régional du Puy, une appréciation de ce même Concours par M. Vincens. Nous en extrayons le passage suivant, qui montre avec quelle sympathie nos excellents voisins ont jugé ce qui s'est fait chez nous à cette époque mémorable.

« Une disposition surtout, au nombre de celles qui » sont l'œuvre de l'habile administrateur du départe- » ment de la Haute-Loire, m'a paru mériter un éloge » tout spécial. Je veux parler du local destiné à rece- » voir les animaux du Concours, qui s'est trouvé éta- » bli dans des conditions si heureuses, qu'il n'y a pas » lieu d'espérer qu'elles puissent être reproduites d'une » manière aussi satisfaisante dans aucune autre loca- » lité. »

Agriculture. — *Industrie séricicole.* — M. le Préfet de la Haute-Loire, dans une lettre à la date du 28 juillet, demande que la Société désigne une commission chargée de suivre les travaux de M. Chas-Plantin, et d'apprécier leurs résultats au sujet de l'éducation des vers à soie qu'il a conduite avec un grand succès dans sa propriété du pont Saint-Laurent.

M. Chas écrit lui-même à la Société une lettre remplie d'enthousiasme, conviant la Societé à se rendre dans ses magnaneries, et cela dans un intérêt public.

Les vers à soie venus d'une graine choisie dans la localité ont donné de magnifiques produits. Le grainage vient de commencer, et on peut déjà en concevoir les plus belles espérances.

Les affirmations de M. Chas sont soutenues par le témoignage de plusieurs membres de la Société qui ont déjà visité l'exploitation du pont Neuf-Saint-Laurent.

M. le Président de la Société, le Secrétaire, MM. de Brive, de Payan-Dumoulin, Vinay, Balme, du Garay aîné, ont constaté, à plusieurs reprises, le succès des opérations déjà accomplies. Deux de ces membres, M. de Brive et M. Vinay, qui ont aussi des éducations dans leurs propriétés, pensent que les résultats obtenus, non-seulement chez M. Chas, mais aussi chez eux, et chez d'autres propriétaires, MM. Pichot, Eyraud-Lafont, au Bon-Pasteur, etc., suffisent déjà pour établir la bonne qualité de la graine de nos montagnes du Velay. Il semblerait que notre coin de terre aurait échappé à la désastreuse épidémie dite Pébrine, qui a envahi toutes les contrées sericicoles de l'Europe et de l'Asie, n'épargnant pas même la Chine, cet antique berceau de l'industrie de la soie. De sorte qu'aux montagnes du Velay serait dévolue la mission de régénérer les races de vers à soie en ce moment atteintes par la maladie. Dieu le veuille ! Soit que le climat de ce pays et la nature des terres volcaniques offrent ensemble ou séparément des éléments favorables à l'éducation du précieux insecte, toujours est-il reconnu que la soie qu'il nous donne est de qualité supérieure. Pourquoi n'aurait-il pas aussi chez nous le privilége d'avoir pu résister au fléau? C'est ce que les faits semblent démontrer, si on en juge par les succès déjà obtenus par M. Chas. D'autres expériences du même genre n'aboutiraient à rien moins qu'à généraliser dans ce pays une industrie nouvelle.

Le grainage des vers à soie, organisé sur une grande échelle, serait bientôt une source de richesse et de bien-être pour les populations agricoles de quelques-unes de nos contrées.

Il y a là un intérêt qui mérite bien d'attirer l'attention de la Société.

Par l'organe de son Président, elle charge tous les membres déjà cités de se réunir en comité, de visiter les magnaneries, spécialement celle de M. Chas, et de mettre à l'étude toutes les questions que soulève en ce moment cette industrie au point de vue de l'intérêt local. Elle nommera elle-même son rapporteur.

Arboriculture. — Economie publique. — M. le Président signale, d'après le *Bulletin mensuel de la Société impériale d'acclimatation*, l'existence d'un arbre cultivé au Canada, en Amérique. C'est une espèce d'érable dont les habitants de cette ancienne province française tirent une grande quantité de matière sucrée, facilement cristallisable et d'une qualité égale à celle que produit la canne à sucre et la betterave.

L'introduction de l'érable à sucre dans nos contrées n'offrirait pas des difficultés sérieuses, puisque le Canada est exactement placé sous la même latitude que la France, entre le 42e et le 52e degrés.

La Société, par l'organe de son Président, demandera à la Société impériale d'acclimatation, à laquelle nous lient de bons rapports, quelques sujets de cette espèce d'arbre, dont l'éducation sera confiée aux habiles arboriculteurs, nos confrères.

Sciences historiques. — M. le Président entretient l'assemblée d'une *monographie de la baronie de Roche-en-Régnier*, dont l'auteur, un de nos collègues, a bien voulu lui confier le manuscrit. M. du Molin poursuit avec ardeur l'histoire des dix-huit baronies du Velay. Dans le courant de l'année 1860, au milieu des travaux de sa présidence à la cour impériale de Rouen, l'éminent magistrat a trouvé le temps de compléter trois nouvelles baronies : Lardeyrol, Saint-Vidal, Roche-en-Régnier. Vienne la publication de ces belles et consciencieuses études d'histoire, et notre Société, par le mérite d'un de ses membres, aura conquis un nouveau titre de considération et d'honneur. Bien que ces travaux intéressent plus spécialement l'histoire locale, ils franchiront le modeste horizon de ce pays, et seront accueillis avec faveur dans le monde savant. Les sujets abordés par M. du Molin sont traités avec une si soigneuse érudition dans les détails, avec une telle ampleur de conception dans l'ensemble, qu'on a peine à comprendre comment ils pourraient être mieux traités. Notre auteur est réellement en possession du secret des maîtres dans l'art d'écrire l'histoire. Chacune des monographies est un livre plein d'instruction qui intéressera autant à Paris qu'au Puy. Au récit des faits, à la peinture des mœurs, il a su mêler, avec un sentiment exquis, la description des lieux, des sites pittoresques dont la nature est si prodigue dans ce pays du Velay. Aucun ouvrage moderne ne fait mieux connaître l'état des personnes dans la France du moyen-âge et des temps modernes. Sous des dénominations privées, sous quelques noms propres, l'auteur a su

faire revivre le haut et puissant baron tel qu'il était et guerroyait sur tous les points du sol de notre France de l'ancien régime. Il nous fait assister à l'édification et à la décadence de sa maison féodale. En lisant la baronie de Lardeyrol, nous voyons dans le marchand Lamic de la rue Saint-Gilles la bourgeoisie aux prises avec la vanité, essayant de s'approprier les armoiries du seigneur baron. Saint-Vidal nous montre le type de ces terribles condottieri des guerres religieuses, de ces chefs de partisans à qui tout est prétexte pour rétablir dans leur plénitude les droits et priviléges féodaux fortement minés par la royauté; tandis que les antiques ruines de Roche-en-Régnier nous présentent l'image désolée de ces demeures seigneuriales abandonnées de leurs possesseurs et dont les titres et les prérogatives nominales passent successivement dans plusieurs maisons, dont quelques-unes portent de grands noms historiques et ont peu de souci du donjon de la baronie.

Telle est la méthode large et féconde suivie dans ces études d'histoire, écrites dans un style à la fois élégant et ferme, où se remarque un grand sentiment d'impartialité dégagé de toute idée de caste ou de parti.

M. le Président, au nom de la Société tout entière, exprime le vœu que de tels travaux puissent bientôt arriver à leur terme et recevoir la publicité dont ils sont si dignes.

Le Secrétaire, se conformant à l'ordre du jour, donne lecture d'un article de l'*Almanach de la Creuse*, 1852, communiqué par M. Marchessou. Il y est question

d'une statue de la Vierge du Puy, donnée aux Templiers de Bourganeuf dès les premiers temps des croisades. Ce document, pouvant mettre sur la voie de recherches historiques importantes pour notre histoire religieuse, doit être cité *in extenso* dans le procès-verbal.

Le flambeau de la foi projetait à peine quelques faibles rayons de lumière à travers les ténèbres de l'idolâtrie qui couvraient une grande partie de la Gaule, que déjà la foule des fidèles se rendait en la ville du Puy-en-Velay pour y vénérer deux statues miraculeuses de la sainte Vierge.

Si l'on en croit les vieilles chroniques, ces images y avaient été portées sur l'aile des anges, et, par les miracles qu'elles opéraient, contribuèrent autant à la conversion des païens que la parole des ministres de l'Evangile.

Longues années après cette époque, le sire Raoul de Montgeniers, seigneur de cette contrée, avait joint sa bannière à celle de Philippe-Auguste et suivi son souverain dans les plaines de la Palestine, où ce prince avait réuni son armée à celle de Richard d'Angleterre, pour affranchir le saint Sépulcre de la domination des Musulmans.

La fortune trahit le courage du noble seigneur de Montgeniers : fait prisonnier sous les murs de Ptolemaïs, il resta dans les fers des infidèles jusqu'au jour où Engerrand de Beaumanoir, grand-maître des chevaliers du Temple, brisa sa chaîne en échangeant ce preux défenseur de la Croix contre un favori du soudan que le sort des armes avait mis en sa puissance.

En reconnaissance d'un si grand bienfait, Raoul, de retour dans sa patrie, fit présent à son libérateur d'une des statues de la mère de Dieu.

Le grand-maître députa quatre chevaliers en la ville du Puy, à qui remise fut faite du don précieux de l'illustre croisé.

Le château de Bourganeuf, situé près la rivière du Thaurion, était une des principales commanderies de l'ordre; c'est dans les murs de cette citadelle que fut déposée l'image de Notre-Dame.

La garde et la sûreté du château mettait obstacle à ce que les fidèles pussent venir présenter leurs vœux et leurs adorations à la vierge divine. Il fut décidé par le chapitre de l'ordre qu'une chapelle serait élevée dans la forêt qui joignait la forteresse, et qu'un prêtre, entretenu aux frais du Temple, chaque jour célébrerait la messe devant la miraculeuse image.

Cette sainte statue est la même que celle que les âmes pieuses honorent aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame du Puy. Plus de six cents ans se sont écoulés depuis que les vœux, les prières et les offrandes des nombreuses générations qui se sont succédé ont vénéré la sainte Vierge dans l'humble chapelle qui s'élève à l'extrémité supérieure de la ville de Bourganeuf.

Après que le Souverain-Pontife et Philippe-le-Bel eurent anéanti les chevaliers du Temple, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui s'enrichit d'une partie de leurs dépouilles, joignit à ses vastes domaines la riche commanderie de Bourganeuf, qu'il créa chef-lieu de la langue d'Auvergne.

Ces nouveaux possesseurs dotèrent la chapelle d'une rente assez considérable, pour assurer l'existence du

ministre chargé d'y célébrer les saints mystères, et d'y faire entendre la parole de l'Evangile. Les ornements de l'édifice et les frais de culte furent laissés à la dévotion des fidèles, les nombreuses offrandes déposées dans le sanctuaire étaient plus que suffisantes pour faire face à ces dépenses. Aussi, la chapelle possédait un petit trésor qui était administré par un syndic nommé par le grand prieur d'Auvergne. Cet antique monument, bâti par les chevaliers du Temple, n'existe plus. La main du temps avait lézardé ces murailles élevées à l'époque des croisades, et, depuis 1746, un nouvel édifice a remplacé l'ancien.

Pour faire face aux dépenses que nécessitait la réédification de la chapelle, tous les habitants de Bourganeuf, sans en excepter les plus indigents, déposèrent sur l'autel de la sainte Vierge une offrande proportionnée à leur fortune; ceux qui ne purent fournir de l'argent, donnèrent leur travail ou des matériaux nécessaires à la construction du nouveau temple. En peu de mois la chapelle s'éleva sur d'autres fondements, et plus vaste et plus brillante qu'elle n'avait été à son origine; et les fidèles purent lire sur le frontispice du lieu saint cette inscription qui y avait été gravée par les premiers fondateurs :

Virgini Dei parenti miseris succurrenti.

Jusqu'en 1793, Notre-Dame du Puy reçut les vœux, les prières et les hommages des nombreuses populations qui venaient s'agenouiller au pied de ses autels, et chanter des cantiques à sa louange.

A cette époque, de funeste mémoire, son temple fut profané ; les iconoclastes révolutionnaires portèrent la

hache jusque dans le sanctuaire, et foulèrent aux pieds la statue de celle qui, depuis tant d'années, est l'objet d'un culte sacré.

Mais il est écrit dans les livres saints que l'enfer ne prévaudra jamais et que la lumière de la foi, comme un autre soleil, brillera sur l'univers jusqu'à la consommation des siècles. L'image échappa miraculeusement au marteau des profanateurs. Une pauvre femme s'en empara et courut la cacher dans son humble demeure, qui devint le temple où les fidèles allaient secrètement et à travers les plus grands dangers célébrer les mystères de notre religion.

Lorsque la France eut brisé le joug de fer qui la tenait courbée sous la hache, et que chacun put librement suivre la foi de ses pères, la population entière de Bourganeuf et des campagnes environnantes retira l'image de la Vierge de l'asile où la dévotion l'avait cachée, et la rapporta processionnellement sur l'autel que lui avaient élevé les valeureux chevaliers du Temple.

(Extrait de l'*Almanach de la Creuse*, 1859.

Personnel de la Société. — M. le prince Alphonse de Polignac, qui depuis quelques jours est heureux de se trouver dans le pays qui fut le berceau de sa famille, a désiré, ainsi que son ami M. Vincenot, capitaine d'artillerie, venir prendre part aux travaux de la séance. M. le Président lui adresse quelques compliments de bienvenue, auxquels le prince répond avec émotion, affirmant avec chaleur que la Haute-Loire et le Puy, auquel le rattachent tant de souvenirs, sera désormais son pays d'adoption. Le prince a été profondément touché

de l'attention que la Société a donnée à ses travaux, et a vu avec plaisir qu'on n'avait pas attendu sa visite pour apprécier, comme elles le méritent, les études qui donnent à son nom un éclat nouveau. La lecture d'un passage du procès-verbal de la séance mensuelle du 3 juin 1858, faite par M. le Président, lui a montré avec quel intérêt la Société s'enquiert de tout ce qui touche au nom historique qu'il porte. Sur sa demande écrite, M. le Président a nommé une commission chargée d'apprécier sa candidature au titre de membre non résidant.

L'ouvrage offert comme titre d'admission, entre autres nombreux ouvrages, est une notice sur un nouveau mode de transmission du mouvement relatif aux machines à vapeur. M. de Payan-Dumoulin, nommé rapporteur de la commission, composée en outre de MM. Robert Félix et du Garay, voudra bien rendre compte à la Société de l'ouvrage de M. le Prince.

Avant la fin de la séance, M. Gabriël de Chaulnes donne lecture d'un mémoire écouté avec faveur et qui a pour titre : *Echange de la terre de Saint-Paulien avec celle de Mercœur, passé par le seigneur de Polignac avec Mgr l'évêque du Puy.* Ce sujet lui fournit l'occasion de complimenter spirituellement M. le prince de Polignac.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 8 NOVEMBRE

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Dons de quelques fragments de pierres gothiques ; d'un ancien instrument ; de quinze belles médailles historiques frappées à la monnaie de Paris. — Ouvrages reçus : Notice sur *le vert de Chine*, par M. Natalis Rondot. — *De la poésie au XIXe siècle*, par M. le vicomte de Saint-Poncy. — Agriculture : Expériences sur l'emploi des engrais phosphatés. — Dépôt de cette précieuse substance indiqué par M. Bertrand de Doue. — Lettres de l'Inspecteur d'académie M. Topin engageant les instituteurs à s'occuper de quelques travaux pratiques d'agriculture. — Encouragement accordé à l'instituteur de Chaspinhac M. Ambert. — Rapport de M. de Brive sur le rendement des semences de froment distribuées par la Société ; Expériences faites par MM. Ch. C. de Lafayette, Chouvon et Nicolas. — *Vacherie-modèle de Chadenac :* Allocation accordée à cette institution. — *Pisciculture :* Du vote du Conseil général pour l'organisation d'un établissement de pisciculture au lac du Bouchet. — *Arboriculture :* Renvoi à l'examen de M. Chouvon d'un travail de M. le docteur Pigeaux sur la taille des arbres. — Economie publique : Travail de M. Best sur les biens communaux. — Rapport de M. du Garay sur la question mulassière. — Personnel de la Société : Rapport de M. de Payan-Dumoulin sur la candidature de M. le prince de Polignac, admis à l'unanimité comme membre non résidant. — M. Dubois, de Saint-Etienne-de-Lugdarès, et M. l'abbé Sire, demandent leur admission dans la Société ; Commissions nommées pour l'examen de ces candidatures. — Sociétés savantes : Echange des publications de la Société avec celles de la Société générale de l'Yonne.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

La séance s'ouvre à trois heures par la lecture du procès-verbal qui est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — Devant le bureau sont disposés plusieurs pierres ou fragments de pierre destinés au Musée lapidaire : un chapiteau gothique du XIVe siècle, donné par M. Alexandre Souveton, maître-maçon ;

Deux fragments de figures en pierre calcaire du XVe siècle, trouvés dans les réparations de la maison de M. Perrin, boulanger, et donnés par lui ;

Instrument ancien, de la forme de l'aissette, découvert près de Nirande, commune de Cayres, par le maire M. Chanial ;

Plusieurs pierres provenant des fondations de la maison des dames de l'Instruction au Puy, offertes au Musée par M. Léon, entrepreneur.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres de la Société quinze belles médailles, frappées à la monnaie de Paris, ayant trait à l'histoire contemporaine et adressées au Musée par le Gouvernement. M. le Maire de la ville est l'intermédiaire du don de ces médailles, dont la plupart sont d'une magnifique exécution.

Ouvrages reçus. — M. le Président signale dans le nombre considérable des publications et des ouvrages que la Société a reçus depuis le mois d'août : 1° Une notice sur *le vert de Chine et sur la teinture en vert*, par M. Natalis Rondot, membre non-résidant ; 2° Un

ouvrage intitulé : *La Poésie au XIXe siècle et impressions d'un poète*, par un compatriote, M. le vicomte de Saint-Poncy.

Agriculture. — Le *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*, dans le compte-rendu mensuel (2e série, t. xv), renferme une note relative à des expériences sur l'emploi agricole des engrais phosphatés, par M. le marquis de Vibrais. M. le Président fait remarquer que tout ce qui se rattache à ce sujet est digne d'attention. De savants chimistes, parmi lesquels M. Elie de Beaumont, ont montré combien était utile à la production des céréales et des plantes légumineuses l'acide phosphorique. Ils ont prévu qu'un jour cet élément, si essentiel au sol arable, pourrait bien s'épuiser; mais en même temps, ils ont porté leur pensée sur les amas de cette matière précieuse que la nature, toujours si généreuse, tient en réserve, en plusieurs endroits, dans le sein de la terre. Il serait donc d'une importance extrême que l'on connût bien les lieux favorisés qui possèdent ces modules de chaux phosphatée, qu'on dit provenir d'antiques dépôts de coquillages et de fossiles, et qui se trouvent le plus souvent dans les assises inférieures des terrains crétacés. Il serait donc à désirer, pour que notre agriculture pût jouir d'une exploitation de ce puissant engrais naturel, que nos géologues voulussent bien indiquer, dans ce pays, les localités qui le contiennent.

A l'appel de M. le Président, un membre cite les terrains calcaires de Chavagnac près Paulhaguet,

comme riche en phosphates de chaux. Mais M. Bertrand de Doue dissipe cette illusion en faisant remarquer qu'on a confondu et qu'on a pris des fluates de chaux pour des phosphates. Il ne connaît d'autres dépôts de phosphates que dans la commune d'Alleyras, répandus dans des couches d'argile dont se servent les potiers.

Quant à l'emploi de cet engrais ; il doit être fait avec discernement. Ainsi les phosphates de chaux ne produiraient aucun effet dans un sol renfermant déjà des principes phosphatés. Il importe donc, pour régler l'emploi non-seulement des phosphates, mais de tout amendement et de tout engrais, de bien connaître les éléments dont une terre se compose, et l'on n'y parviendra qu'en soumettant à l'analyse chimique le sol qu'on prétend féconder : à cette condition seule nous aurons une bonne agriculture, une agriculture rationnelle.

Ces considérations ramènent naturellement l'éternel sujet de l'organisation d'un cours d'analyses chimiques au sein de la Société. Il faut de toute nécessité en venir là; cette question est mûre, les données en sont connues, elle attend une prompte solution. Il y va de la dignité d'un corps à qui revient la mission de guider le pays dans la voie du progrès.

M. le Président donne lecture de deux lettres de M. Topin, inspecteur de l'Académie de Clermont en résidence au Puy. Ces lettres, qu'il a reçues en communication, ont été adressées, l'une aux deux inspecteurs des écoles primaires du département, et l'autre

à l'instituteur public de la commune de Goudet; en voici la teneur :

Au Puy, le 5 juin 1860.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Dans les magnifiques fêtes qui viennent de se célébrer au Puy, en l'honneur de l'agriculture, et dans les comptes-rendus de la Société qui encourage si efficacement l'application de cette science dans nos montagnes, quelques-uns de nos instituteurs ont honorablement figuré et participé aux récompenses accordées. Nous ne saurions trop engager leurs collègues à entrer dans cette bonne voie et à inspirer aux familles rurales le goût des améliorations et des bonnes méthodes. Retenir les enfants du peuple sur le sol qui les a vus naître, leur apprendre à l'aimer et à le féconder, combattre ces tendances de déclassement qui sont comme la fièvre de notre siècle, arrêter l'émigration si désastreuse de nos campagnes; c'est travailler pour l'ordre, le bien-être et la moralité des masses.

Je ne saurais donc trop, Monsieur l'Inspecteur, vous recommander de me signaler d'une manière toute particulière les maîtres qui comprendront et mettront en pratique les sages conseils que vous leur donnerez à ce sujet : du reste, ils exécuteront ainsi les préceptes reçus à l'école Normale et dans les conférences que j'ai eu occasion de leur faire.

Vous ne manquerez pas de les engager à consigner par écrit et dans des rapports détaillés que vous m'adresserez,

les résultats des utiles applications qu'ils auront faites de leurs connaissances en agriculture ; et, de mon côté, je m'empresserai d'adresser ces rapports à l'honorable Société du Puy, dont les encouragements ne font jamais défaut à ce qu'il y a de bon et d'utile dans le département de la Haute-Loire.

Agréez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,

TOPIN.

Au-Puy, le 5 juin 1860.

MONSIEUR,

Vous m'étiez signalé comme un des Maîtres qui s'occupaient avec le plus de goût et de succès dans l'enseignement de l'agriculture; vous paraissiez disposé à faire d'utiles applications de cette science que nous avons tant à cœur d'encourager et de propager par les soins et par l'influence des hommes qui inspirent et dirigent le peuple de la Haute-Loire. A mon très-grand étonnement, je ne vous ai pas vu figurer parmi ceux de vos collègues que la Société d'agriculture du Puy vient de récompenser, et cependant, je vous ai fait particulièrement nommer à Goudet, résidence qui offre toutes sortes de ressources pour les expériences agricoles.

J'aime à espérer que vous allez faire de louables efforts et que vous marcherez résolûment dans une voie qui offre aux Instituteurs intelligents honneur et profit.

Cette lettre ne s'adresse pas seulement à vous seul, mais à ceux de vos collègues qui ont manifesté les mêmes dispositions que vous. Veuillez, dans l'occasion, la leur communiquer ; engagez-les de ma part à faire d'utiles expériences et à constater les résultats par un mémoire qu'ils m'adresseront, et que je serais heureux de transmettre avec mes observations à l'honorable Société qui encourage nos Instituteurs avec un si généreux empressement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,

TOPIN.

Ces lettres témoignent les bons rapports qui unissent la Société d'agriculture et l'Instruction primaire. Plusieurs instituteurs étaient déjà dans les dispositions dans lesquelles M. l'Inspecteur désire voir ses subordonnés de l'instruction primaire au sujet de cette partie de l'enseignement qui a rapport à l'agriculture. La Société compte quelques auxiliaires dévoués dans les écoles rurales. Elle reçoit d'eux des rapports intéressants, sur des expériences entreprises dans la mesure des moyens que le temps et le lieu leur permettent de mettre en œuvre. Ces expériences agricoles, bien

que peu étendues, ne sont pas perdues comme enseignement; elles servent parfois de modèle. Dans les modestes travaux agricoles de l'Instituteur, les populations des campagnes trouvent l'exemple à côté du précepte; l'un et l'autre est nécessaire pour les déterminer à quitter l'ornière de la routine.

M. le Président exprime sa satisfaction de tels commencements et se charge, au nom de la Société qui l'y invite unanimement, d'écrire à M. l'Inspecteur pour le remercier de son généreux concours à l'œuvre commune.

A la suite de cette communication, qui a excité l'intérêt, M. le Président a donné lecture d'une lettre de M. Chaudier, instituteur public aux Villettes, et membre non-résidant. Cet honorable confrère remercie la Société de la part qui revient à cette dernière dans l'accueil bienveillant qu'il a trouvé auprès du Conseil général du département. Le Conseil a apprécié ses travaux agricoles et lui continue l'allocation que M. de Brive avait demandée pour lui.

M. le Président appelle encore l'attention de la Société sur un autre instituteur, non moins dévoué aux travaux de l'agriculture qu'à ses modestes fonctions, M. Ambert, que l'autorité universitaire a rapproché du chef-lieu et a placé à Chaspinhac. Dans la commune de Saint-Julien-Molhesabath, il avait suivi sur une petite échelle des expériences agricoles d'un bon exemple, ayant lui-même défriché dans un pâtural le terrain qui servait à ses études. Aujourd'hui, plus rapproché de nous, il se propose d'appliquer dans sa nouvelle

résidence, avec plus de suite, les connaissances qu'il possède. M. le Président demande pour cet instituteur capable et zélé, une faible allocation de 30 francs qui lui sera donnée à titre d'encouragement et pour l'achat d'un instrument d'agriculture. Cette proposition obtient l'adhésion de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. de Brive sur le rendement de semences de froments dits de Noé et d'Australie, comparés avec le froment du pays.

MESSIEURS,

La Société d'agriculture, justement préoccupée de la faiblesse du rendement moyen que donnent nos blés dans le département, a pensé que l'une des causes de cette infériorité pouvait être l'espèce du blé généralement ensemencé par nos cultivateurs. Elle a donc voulu tenter l'expérimentation successive des diverses espèces de blés cultivés sur les divers points du territoire, et renommés pour leur rendement. A cet effet, elle a fait distribuer, dans l'automne dernier, à divers de ses membres, du froment d'Australie et du froment de Noé, en les invitant à les semer comparativement avec l'espèce usitée dans le pays et à lui faire connaître le résultat de leurs expériences.

J'ai été l'un de ces membres, et c'est pour satisfaire à un devoir et à vos désirs que je viens vous faire le rapport des faits qui ont accompagné mon expérimentation.

Une surface d'un hectare, ayant produit un très-beau trèfle l'année précédente, avait été préparée pour mon semis. Dans les premiers jours d'octobre, je semai, aux deux extrémités de ce champ, 1 hectolitre, 60 litres de froment, à raison de 2 hectolitres à l'hectare, qui représentent la quantité de semence que je répands habituellement par hectare. Au centre, côte à côte et dans les mêmes conditions, j'ai semé les 20 litres de froment d'Australie et les 20 litres de froment de Noé qui m'avaient été confiés par la Société. Ces trois espèces de froment ont levé également bien, mais elles ont pu être distinguées presque immédiatement par la couleur plus ou moins foncée de leur végétation. Le froment d'Australie présentait la couleur la plus foncée, qui est ordinairement le signe d'une plus vigoureuse végétation. Le froment de Noé avait une couleur pâle et terne et le froment du pays une couleur plus jaune. Ils ont parfaitement résisté les uns et les autres aux froids de l'hiver. Au printemps, ils ont tous poussé vigoureusement, le froment d'Australie conservant toujours sur les deux autres une apparence de végétation plus luxuriante. Le froment de Noé a épié le premier, huit jours avant le froment de pays et douze jours avant celui d'Australie. A ce moment le froment d'Australie avait une hauteur de 1 mètre 40 centimètres, tandis que les froments de pays et de Noé n'avaient atteint que 1 mètre environ. La paille du froment d'Australie était plus grossière et plus forte, celle du Noé plus fine et plus blanche que celle même du froment de pays. Le premier et le second avaient des épis sans barbes. C'est à cette circonstance que j'attribue principalement la faculté qu'ont eue ces deux espèces de résister à plusieurs pluies qui avaient couché presque complètement le froment de pays. On conçoit, en

effet, que la charge des gouttes d'eau qui s'attachent à chaque arête forme un poids, relativement considérable, qui entraîne vers la terre notre froment.

Le froment de Noé a atteint le premier la maturité, le froment du pays ensuite, et le froment d'Australie le dernier. Le froment de Noé, à raison sans doute de sa précocité, s'égraine facilement et me paraît devoir être récolté de bonne heure. Les épis du froment d'Australie contenaient en moyenne de 55 à 60 grains, ceux de Noé de 45 à 50, et ceux du pays de 40 à 45. Le froment de Noé présentait plus d'un dixième d'épis cariés. Malgré cette circonstance, les rendements à l'hectare ont été dans la proportion suivante :

Froment de Noé.....	26	hectolitres
— de pays.....	24	—
— d'Australie.....	16	—

Quant à la qualité, vous pourrez en juger à la vue par les échantillons que je soumets à votre appréciation. Les grains du blé de pays sont plus gros et plus longs, ceux de Noé sont un peu plus petits, mais plus ronds et plus fins, ceux de l'Australie sont petits, retraits et ridés. Je les ai pesés tous avec soin, et j'ai trouvé les poids suivants :

Froment de Noé.....	78 kilog. 500 gr.	l'hectolitre.
— de pays.....	78 kilog.	—
— d'Australie....	76 kilog. 500 gr.	—

Ces résultats ne peuvent être considérés comme définitifs, une infinité de circonstances peuvent en effet modifier les rendements relatifs ; mais ils peuvent servir de base à de nouvelles expériences qui, en confirmant ou en modifiant

les résultats que j'ai obtenus, finiront par porter la lumière sur une question agricole importante et qui, avec raison, avait appelé l'attention de la Société d'agriculture.

La différence entre le produit du froment de Noé et du froment de pays est peu considérable. Mais ce qui me ferait donner la préférence au premier, c'est la faculté qu'il possède de résister mieux à la verse et de donner par conséquent, à la longue, un rendement moyen supérieur à tous les autres.

Pour que mon expérience fût complète, je sais qu'il aurait fallu encore soumettre ces divers blés à la mouture et apprécier la différence en quantité et en qualité de leur rendement en farine.

J'ai ensemencé, cette année, un hectare entier de froment de Noé. Cette expérience, sur une plus grande échelle, devra être plus concluante et je la pousserai jusqu'au bout, en faisant apprécier à la mouture le mérite de ce blé. Cette nouvelle expérimentation donnera lieu, Messieurs, à un nouveau rapport, que je m'empresserai de vous soumettre l'année prochaine.

M. Ch. C. de Lafayette adopte les conclusions de ce rapport, autant qu'il en a pu juger par les apparences de la récolte sur pied, n'ayant pu encore la faire battre. De ces conclusions, quelque peu contredites cependant par M. Chouvon, il résulte que le froment de Noé mérite d'être répandu de préférence à celui d'Australie et concurremment avec le froment du pays et d'autres froments étrangers déjà éprouvés, tels que le froment Doniol (Hickling), etc.

Les expériences faites par M. Nicolas à la ferme de Malaval confirment cette opinion; elle est fondée sur les résultats consignés ci-dessous.

MESSIEURS,

Les blés de Noé et d'Australie qui nous ont été remis par la Société d'agriculture, ainsi que le blé Hickling que nous cultivons depuis quatre années, dans la propriété de l'école Normale, et qui a donné à chaque récolte des résultats très-satisfaisants, ont été ensemencés, dans les mêmes conditions, dans un champ de 10 ares 10 centiares de superficie, et nous ont donné les résultats suivants :

Le blé de Noé a produit 6 doubles décalitres, 5 litres sur 3 ares 27 centiares de surface, ce qui porte le rendement d'un hectare à 38 hectolitres 60 litres; celui d'Australie a produit 6 doubles décalitres 15 litres, sur 3 ares 36 centiares, soit 40 hectolitres 16 litres par hectare; et enfin le rendement du blé Hickling s'est élevé à 7 doubles décalitres sur 3 ares 50 centiares, ou, par hectare, 40 hectolitres.

Si maintenant on établit une proportion entre la quantité de grain ensemencée pour chaque variété, qui a été de 9 litres pour les blés de Noé et d'Australie et de 10 litres pour le blé Hickling, et la semence employée généralement par hectare, c'est-à-dire 2 hectolitres et demi, on obtient les chiffres suivants pour le rendement de ces mêmes blés :

Pour le blé de Noé,	34 hectol.	72 litres	par hectare.
— d'Australie,	37 hectol.	50 litres	—
— Hickling,	35 hectolitres.		—

D'après ces résultats, le blé d'Australie donne le plus fort rendement, mais son grain, moins lourd et moins beau que celui de Noé, ne se vend pas autant que ce dernier, de sorte qu'il n'y a pas compensation entre la différence de rendement et celle du prix de l'hectolitre. Le blé de Noé a de plus le grand avantage d'avoir une végétation très-régulière et d'arriver plus vite à maturité.

Notre blé Hickling aurait, sans doute, donné plus de produit que les deux autres et aurait pu se vendre au même prix s'il n'avait pas été atteint de la rouille, maladie qui l'a fait mûrir inégalement et qui a rendu la récolte inférieure en qualité à celle des autres variétés.

Les expériences que nous recommençons cette année nous permettront de donner une appréciation plus exacte sur ces diverses variétés de blé.

En présence de pareils essais, les agronomes de l'Assemblée sont d'avis de pousser vigoureusement l'expérience, de ne s'arrêter qu'après s'être mis en possession de semences capables d'améliorer sensiblement la production, à moins qu'il ne devienne avéré que cette faiblesse de rendement que nous déplorons, provient non de la semence mais de l'insuffisance de la culture; ce que M. Chouvon est assez porté à croire.

Vacherie. — M. le Président annonce à la Société que le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, a maintenu l'allocation accordée à la Vacherie de la ferme de Chadenac, placée dans les mains des frères de

Saint-François-Régis. M. le préfet Emile Paul, qui ne reste étranger à aucun des intérêts de ce pays, a voulu juger par lui-même de l'état de cet établissement, et après une visite qui lui a permis de tout examiner avec détail, il a donné au sein du Conseil général des renseignements qui ont amené un vote favorable. En accordant son appui à l'institution de Chadenac, le Conseil a exprimé le désir de la voir placée sous le patronage et la surveillance de la Société d'agriculture, et qu'une commission prise parmi les membres de la Société lui présente, chaque année, un rapport sur la situation de la Vacherie.

Pisciculture. — La Société apprend encore avec un vif intérêt que le Conseil général a voté des fonds pour faire commencer les travaux d'un établissement de pisciculture au lac du Bouchet, déjà inauguré au mois de mai de l'année 1859, par M. le préfet, M. Paul de Rostan, qui a lancé le premier poisson dans le lac; cet établissement était depuis longtemps dans les vœux de la Société. Il est vrai qu'elle subit une réduction de 200 fr. à l'article de son budget intitulé *Agriculture*; mais en revanche, elle voit la réalisation d'un projet dont elle attend beaucoup pour le bien-être du pays.

Arboriculture. — M. le Président renvoie à l'examen de M. Chouvon un travail de M. le docteur Pigeaux sur la taille des arbres.

Economie publique. — M Best, membre résidant, fait hommage à la Société d'une dissertation qu'il vient de

publier sur les biens communaux de la Haute-Loire. Bien qu'il ne soit pas dans les habitudes de la Société de provoquer un jugement critique sur les travaux de ses membres, cependant la question soulevée par M. Best a tant d'actualité, elle offre un intérêt si grand, que par dérogation l'Assemblée décide avoir sur l'ouvrage de M. Best l'opinion d'un autre de ses membres qui a écrit sur le même sujet et qu'elle charge M. de Fontpertuis de lui rendre compte de la *Dissertation sur les biens communaux.*

M. le Président fait ressortir tous les avantages que certaines localités pourraient retirer d'un meilleur usage des terrains communaux, et à ce sujet il cite l'heureuse entreprise de M. Philip, ancien maire de St-Paulien, qui, à force de persévérance et de dévoûment, est parvenu à rompre de très-vives résistances, et à transformer, en peu de temps, un mauvais pâtural toujours foulé, incapable de fournir aux troupeaux une très-maigre pitance, en une belle terre, qui est aujourd'hui pour la commune une précieuse ressource, et lui fournissant un revenu annuel de 1,400 fr. ; là, ajoute M. le Président, est le modèle de ce qui devrait être fait dans plusieurs localités.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Balme du Garay sur la question mulassière.

MESSIEURS,

Dans notre dernière séance, Monsieur le Président me chargea d'analyser le rapport de M. Brossard, Président de

la commission chargée de l'exposition mulassière au concours régional de Poitiers, tenu du 11 au 15 mai 1860.

Je remercie Monsieur le Président de s'être souvenu que je m'étais déjà occupé de cette question avec un vif intérêt.

Je savais, par les résultats obtenus dans l'arrondissement et par des expériences personnelles, que le cheval Anglais et tous les types analogues, trop délicats pour nos climats rigoureux et pour l'incurie de nos éleveurs, pas assez sobres pour notre département, ne pourraient jamais réussir, sauf quelques exceptions fort souvent citées à l'encontre, et que je pourrais comparer à des plantes rares élevées avec soin en serre chaude. Aussi ai-je entrepris ce travail avec plaisir, espérant que la Société d'agriculture du Puy, qui cherche avant tout à améliorer la position de nos cultivateurs, voudra bien imiter l'exemple de la Société de Poitiers qui, par une importante innovation, a reçu dans son concours régional les animaux de la race mulassière, jusqu'alors exclus des concours régionaux, et suivra l'impulsion donnée par M. le ministre de l'agriculture, qui a fait venir à Paris les baudets exposés à Poitiers, pour les comparer aux baudets de la Gascogne et des Pyrénées.

Le rapport de M. Brossard, dans lequel j'ai puisé ces renseignements, quoique très-long en lui-même, n'offre cependant que très-peu de choses à notre analyse, deux pages au plus dans lesquelles il nous fait la description de trois espèces de baudets, et donne quelques conseils sur le choix de la jument.

Je passe sous silence ce qui ne peut intéresser que le département de la Vienne, ainsi que le signalement des baudets lauréats que vous n'avez point vus, et les noms et

demeures des propriétaires que vous ne connaissez pas davantage.

Pour compléter le rapport de M. Brossard, j'ai puisé dans un article de M. Eugène Gayot, inséré dans le *Journal d'agriculture pratique*, sur l'industrie mulassière en Poitou, de nombreux détails d'autant plus précieux, pour nous autres peu au fait de ces sortes de choses, qu'ils sont élémentaires.

On distingue trois espèces dans les baudets du Poitou, considérés généralement comme les plus beaux de tous.

1° Le baudet de race pure, qui a le poil fin même à l'encolure et à la queue, le paturon court, le boulet gros, les oreilles larges, longues et garnies de longs poils.

2° Les baudets, dits *bourailloux*, ont les poils longs et frisés, de manière que les nouveaux s'entrelacent avec les anciens qu'ils retiennent, et leur forment une pelisse qui les couvre du garrot à la queue et descend souvent jusqu'à terre. Ce sont les plus recherchés au dire de M. Gayot, qui les appelle *guenilloux*.

3° Le baudet à poil ras, au ventre et à la poitrine blanche, résultat de la race pure avec la petite espèce noire du commerce.

Cette race bâtarde, quoique donnant des étalons plus beaux et plus vigoureux que la race pure, est moins recherchée comme ne donnant que des produits inférieurs.

Toutes les mules venant du Poitou sortent de l'une de ces trois races.

Le prix seul de cet animal, qui varie de cinq à huit mille francs, montre combien ses produits sont précieux.

Après avoir parlé du père, donnons, avant de parler de la mère, la jument, quelques détails empruntés à M. Gayot

sur le langage particulier qu'a fait naître l'accouplement de l'âne et de la jument. Ces termes, quoique peu sonores à l'oreille et inapprouvés par l'Académie, sont nécessaires pour nommer les choses qu'ils désignent.

L'industrie mulassière prend le nom de *mulasse* : l'âne étalon s'appelle *baudet*, la jument *mulassière*, le poulain en général *muleton*, et *fédon* le muleton qui doit devenir un baudet, c'est-à-dire un étalon reproducteur.

Parlons maintenant de la mère, la jument, et voyons si, avec les éléments qui sont dans notre département, et des baudets que nous aurions, comme nous avons déjà des chevaux, ce qui permettrait aux agriculteurs de choisir, nous n'obtiendrions pas des produits aussi beaux que ceux amenés du Poitou par les maquignons qui, remarquez-le bien, n'amènent que les moyennes qualités. Et d'abord, je me hâte de dire que loin de conseiller la jument du Poitou, race particulière à ce pays et provenant d'étalons dits *mulassiers*, pour l'élevage du mulet, je la déclare impossible chez nous, parce que originaire des marais et faite pour vivre dans les marais, elle s'abâtardirait chez nous, puis parce que « lourde, très-commune, molle et de moyenne taille » elle ne rendrait pas grands services à nos agriculteurs qui, du reste, ne voudraient pas essayer de l'élevage du mulet, s'il fallait commencer par changer leurs juments et s'en procurer d'autres.

Dans cette difficulté, je ne renonce pas à mon système, parce qu'on peut très-bien faire naître des mulets avec d'autres juments que celles du Poitou, et que celles de notre département, plus que de tout autre, sont capables de donner de bons produits.

A l'appui de cette opinion, je citerai M. Gayot qui, après avoir dépeint la mulassière et rendu compte des soins pris pour en conserver la race intacte, s'exprime ainsi : « Ailleurs » qu'en Poitou, on ne prend pas tant de précautions pour » obtenir des mulets; un baudet quelconque, de race poi- » tevine si on le peut, et une jument la première venue, » si pauvre ou défectueuse qu'elle soit donnent des pro- » duits dont le débouché ne manque jamais. »

Or toutes nos juments ne sont pas pauvres et défectueuses, grâce aux soins de notre Société d'agriculture, qui voulant faire naître de beaux chevaux, n'a jamais primé que des poulinières sans tares trop apparentes, étant au moins d'aplomb et bien membrées. Voilà pourquoi j'ai dit que nos juments plus que toutes autres pouvaient donner de bons produits. Je l'ai dit encore parce qu'il ne manque pas de juments « fortes et bien développées, aux membres larges, » au paturon court, au sabot évasé, au talon garni de poils » abondants. »

Ce sont là précisément les qualités que M. Brossard recommande de chercher dans les juments poitevines que l'on veut livrer au baudet.

D'un autre côté le sang anglais n'a jamais pu s'établir chez nous malgré tous vos soins, ce qui sera très-favorable pour la race mulassière, puisque ce sang est proscrit en Poitou, où on le traite de race maudite et où il n'est connu que par la mauvaise influence qu'il sème autour de lui, ainsi que le dit en propres termes M. Gayot.

Pour prouver par un irrésistible argument la possibilité de faire naître des mulets avec des juments autres que celles dites *mulassières*, spécialement propres à ce genre

de production; nous n'avons besoin que de vous lire une phrase de M. Ayrault, vétérinaire à Niort, l'homme de France qui, au dire de M. Gayot, sait le mieux cette question de la production du mulet, et qui s'exprime ainsi : « L'éleveur poitevin qui cherche chez la poulinière de gros » membres et beaucoup de crins, et qui ne les trouve pas » toujours chez la poulaine du marais, achète les plus » fortes juments bretonnes de trois à quatre ans, qui sont » amenées dans le pays. »

Nos juments ne sont-elles pas pour la majeure partie bretonnes, berrichonnes, suisses, types se rapprochant fort de la race bretonne et offrant l'ampleur et l'étoffé que réclame la mulasse; puisque le produit de l'âne et de la jument tend toujours à devenir trop grêle avec des jambes minces et des sabots trop étroits?

Ayant démontré que les juments poitevines ne sont pas les seules à pouvoir produire, et à produire des mulets, et que les nôtres peuvent sans crainte être livrées au baudet, il reste à savoir si nos herbages seront suffisants pour nourrir le muleton. Je crois inutile de vous prouver cela, à vous Messieurs, qui aviez jugé nos pacages assez abondants pour élever le pur sang anglais et oriental.

Pouvant élever des mulets avec avantage, pourquoi ne ferions-nous pas comme les habitants du Gers qui, eux aussi, après avoir vainement tenté l'élevage du cheval, en sont revenus depuis 1857 à leur première industrie, la mulasse.

Vous savez, Messieurs, que notre département, avant d'avoir des haras, se livrait lui aussi à l'industrie mulassière, industrie qu'il a négligée pour l'élevage du cheval, croyant avoir de plus grands bénéfices. Puisque cet essai

ne réalise pas toutes vos espérances, ne ferions-nous pas bien d'encourager nos agriculteurs à revenir au mulet, qui ne peut manquer de réussir.

Que ceux qui veulent élever des chevaux en élèvent; mais qu'ils pensent à ce que me dit un jour M. le directeur d'Aurillac, à l'issue de l'un de nos concours : « Votre pays n'est pas dans les conditions voulues pour vous livrer sérieusement à ce genre d'industrie, et vous n'aurez jamais que des résultats peu satisfaisants. »

En 1854 j'eus l'honneur de vous adresser un rapport pour vous faire observer que nous aurions plus d'avantage à faire de la mulasse qu'à élever des chevaux. Je vous donnais à cette époque des chiffres établissant que les quatre dernières années avant 1848, époque où la monte fut la plus suivie, avaient donné deux mille quinze saillies et 1167 naissances. Ces 1167 naissances auraient produit cent quatre mille sept cent soixante francs, en faisant naître des mulets, tandis qu'elles n'avaient rendu que 25,000 francs en s'adonnant à la race chevaline. Ces chiffres, vrais en 1854, le sont encore plus maintenant que six années d'expériences infructueuses ont démontré l'élevage du cheval à peu près impossible chez nous, et font renoncer la plus grande partie de nos éleveurs à ce genre d'industrie. Combien, en effet, désertent nos haras, puisqu'en 1848 le nombre des saillies était en moyenne de 291 par an, tandis que dans les trois dernières années qui viennent de s'écouler, elles ont à peine atteint le chiffre de 150, c'est-à-dire presque la moitié moins. Vous voyez, Messieurs, que l'agriculteur, qui ne cherche que son intérêt, n'a pas attendu que l'on se soit prononcé sur cette question. Pour rendre ces essais encore plus prospères, il suffirait de votre impulsion ;

du reste, la dépense à faire pour le département ne serait pas très-considérable, puisqu'un seul baudet pouvant féconder deux cents femelles, il y en aurait assez d'un par arrondissement; et pensez, Messieurs, que vous auriez des mules pour le moins aussi belles que celles de nos maquignons, qui ne conduisent jamais la première qualité, comme nous le dit M. Gayot : « Les moyennes qualités » sont achetées par la Lozère, l'Ardèche, les Pyrénées » orientales, la Haute-Loire, et dans toutes les montagnes » du midi. »

Ces moyennes qualités donnent cependant des bénéfices à nos agriculteurs, qui en élèvent en assez grande quantité, il suffit pour s'en convaincre d'assister à nos foires de la Toussaint et de la Saint-André.

Permettez-moi de vous dire, Messieurs, que Thomas Simon, fermier à Malfray, canton de Cayres, possède un baudet que vous avez déjà primé. Ce baudet, de la race des guenilloux, quoique laissant beaucoup à désirer, donne cependant avec des juments médiocres des produits qui se vendent ordinairement, à cinq ou six mois, de 240 à 280 francs. En visitant cette ferme cette année, j'ai vu dans ce village deux muletons issus de ce baudet, qui se sont vendus à la Toussaint, l'un 500 francs et l'autre davantage.

Je n'ai pas besoin de vous détailler les grands avantages qu'offre le mulet au point de vue agricole. Ces avantages me paraissent suffisamment démontrés par la sobriété et la robusticité qui sont ses caractères essentiels, par les services qu'il rend dans les plus rudes travaux, et par le choix qu'en a fait l'administration de la guerre pour le transport du matériel.

Voilà pourquoi, Messieurs, je me suis permis de vous faire ces quelques réflexions, pensant que notre Société, en favorisant l'élevage du mulet, augmenterait le bien-être de nos éleveurs.

Le Président, M. Ch. Calemard de Lafayette, n'est point d'avis qu'on doive abandonner la production du cheval, et porter tous ses efforts sur la race mulassière. Il admet bien que les résultats de la protection qu'on a donnée jusqu'ici à la race chevaline sont à peu près nuls, et que les dépenses qu'on a faites depuis plus de 20 ans, pour l'amélioration de cette race, l'ont été à peu près en pure perte. Il partage l'opinion de M. Balme du Garay, que ce pays ne convient nullement à l'élève du cheval de race pure, espèce délicate, plus exposée dans nos montagnes à l'influence pernicieuse de la fluxion périodique. L'air vif de nos vallons, les matinées froides et brumeuses, les brusques et si fréquents changements de température, les rosées glacées qui, pendant nos hivers si longs, s'étendent sur les prairies et sur les pacages, ne nous permettent pas le luxe du cheval de sang pur. C'est là une opinion parfaitement établie, et qui ne laisse aucune place au doute, devant les résultats si médiocres de nos concours annuels. Mais est-ce à dire qu'il faille ne plus s'occuper de la race chevaline, lui ôter toute espèce d'encouragement, pour se tourner exclusivement du côté de la race mulassière, si sobre, si rustique, et qui offre chez nous tant de chances de succès, et se tient si bien sur nos marchés ? Telle n'est point la pensée

de M. le Président, ni celle de la majorité des membres de l'Assemblée. Personne ne saurait nier l'utilité de ce bel animal, qui est entré dans les besoins de la ferme, et qui est employé à des services auxquels on ne saurait assouplir le mulet. Mais jusqu'ici la bonne voie n'a pas été suivie, ce qui explique les mécomptes qu'on a subis jusqu'à ce jour.

M. le Président désirerait qu'on encourageât la tendance à la production du cheval rustique. La race percheronne et bretonne réussirait à merveille dans nos contrées; c'est de ce côté que doivent tendre les efforts de la Société.

Il ne s'agit plus que d'arrêter définitivement ce qu'il convient de faire à ce sujet.

Personnel de la société. — M. de Payan-Dumoulin donne lecture du rapport sur la candidature de M. le prince de Polignac.

Messieurs,

La commission que vous avez chargée de vous soumettre un rapport sur la candidature de M. le prince Alphonse de Polignac a examiné les travaux qu'il a publiés sur les mathématiques transcendantes, qui ont fixé l'attention des spécialistes savants se livrant à ces difficiles études.

M. de Polignac fait déjà partie, en qualité de membre correspondant, de l'Académie des sciences de Toulouse. Cette Société a publié dans ses Mémoires de 1857, p. 308, une savante étude de M. de Polignac *sur quelques formules*

très-générales qui se présentent dans la théorie des nombres premiers.

M. de Polignac est ancien élève de l'école Polytechnique, officier distingué d'artillerie; il parle plusieurs langues étrangères; les difficultés les plus ardues des hautes mathématiques lui sont familières, il l'a prouvé par une série d'ouvrages soumis à l'Institut impérial de France, et dont le rare mérite à été reconnu par l'Académie des sciences.

De 1849 à 1858, M. de Polignac a successivement publié six opuscules in-4°, contenant des recherches nouvelles sur les nombres premiers. Plusieurs de ces ouvrages, soumis à l'Académie des sciences, ont été insérés dans les *Annales* de cette Société, t. XXIX, séance du 15 octobre 1849; t. XLV, séance du 21 septembre 1857.

M. de Polignac a publié un traité, sur la suite médiane, et sur les suites constantes qui tendent à se former dans les suites diatomiques, écrit inséré dans les nouvelles *Annales mathématiques,* t. VIII, p. 425.

M. de Polignac, utilisant les problèmes qu'il avait résolus dans la sphère élevée des mathématiques transcendantes, s'est récemment occupé de la mécanique appliquée aux machines à vapeur. Il a soumis à l'Académie des sciences un travail remarquable sur un nouveau mode de transmission du mouvement relatif aux machines à vapeur, fixes ou mobiles. Il a été rendu compte de cette invention dans la séance de l'Académie des sciences, du 8 novembre 1858, t. XLVII. (Voir *Mémoires de l'Académie des sciences.*) M. de Polignac continue la série de ses expériences sur ce sujet, si intéressant pour nos chemins de fer, nos machines à vapeur fixes, et nos navires à vapeur.

Il est utile que les savants descendent quelquefois des hautes régions des sciences purement spéculatives aux études plus modestes d'applications industrielles des découvertes scientifiques nouvelles. Tout fait espérer que les expériences continuées par M. de Polignac seront couronnées du succès, et qu'il aura résolu un problème de mécanique dont la solution permettra d'introduire de sensibles améliorations dans le régime des machines à vapeur.

De cet ensemble de travaux scientifiques, que votre commission s'est bornée à mentionner, sans se permettre d'en discuter, d'une manière approfondie, la portée scientifique, qui a déjà été appréciée avec éloges par d'autres Académies, il est permis de conclure, que le concours de M. de Polignac serait fort utile à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Loire.

M. de Polignac, par les profondes études scientifiques auxquelles il se livre, montre qu'il a compris le mouvement intellectuel du XIXe siècle, il a su donner ainsi un nouveau lustre au glorieux nom qu'il porte si noblement.

La Commission dépose sur le bureau les divers ouvrages de M. de Polignac qu'elle a mentionnés, et elle vous propose, à l'unanimité, d'admettre ce candidat comme membre de la Société académique de la Haute-Loire.

Ce rapport est suivi d'un vote au scrutin secret qui donne, sur 24 votants, 24 boules blanches pour l'admission du prince, en qualité de membre non résidant.

M. l'abbé Sauzet fait hommage, de la part de M. Dubois de St-Etienne-de-Lugdarès, des Annuaires statisti-

ques et administratifs de l'Ardèche, et demande pour M. Dubois le titre de membre non résidant. La Société nomme, pour examiner cette candidature, une commission composée de MM. Sauzet, Marthory, Martel

M. l'abbé Sire, directeur au séminaire de St-Sulpice, désire faire partie de la Société. Deux membres appuient sa candidature, dont l'examen est soumis à une commission composée de MM. Sauzet, Alirol, Bernard.

Sociétés savantes. — La Société générale de l'Yonne propose l'échange de ses publications avec les nôtres. M. le Président conseille d'accéder à cette demande, par cette considération que M. Léon de Bastard, que tant de liens et de souvenirs unissent à notre pays, est un des membres les plus actifs de cette Société.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 6 DECEMBRE

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Ouvrages reçus : M. le Président signale : 1° un fort volume publié par le Comité de la langue au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, renfermant le mémoire considérable de M. le comte de Bastard sur une crosse d'évêque du XIIe siècle; 2° la *Revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui contient une analyse des travaux scientifiques de la Société. — Agriculture : La faucheuse-moissonneuse Wood-Pettier. — *Arboriculture :* Rapport de M. Chouvon sur le travail du docteur Pigeaux, intitulé : *Influence de la taille et de la forme dans leurs rapports avec le développement et la longévité des arbres.* — Economie publique : Du mémoire de M. Best sur les biens communaux, par MM. de Fontpertuis et de Brive qui s'occupent à ce sujet de la péréquation de l'impôt. — Sciences historiques : Document cité par M. le Président; il intéresse la ville du Puy et se trouve dans l'inventaire des titres : *Auvergne et Poitou,* que le *Cabinet historique* a publié en avril 1860. — Rapport de M. Sauzet sur la candidature, au titre de membre non résidant, de M. Dubois, de Saint-Etienne-de-Lugdarès, qui est admis à l'unanimité. — Autre rapport de M. Sauzet sur celle de M. l'abbé Sire qui reçoit aussi le titre de membre non résidant. — M. de Chaulnes lit un travail sur la vie et les œuvres du cardinal de Polignac. — Personnel de la Société : M. l'abbé Vissac demande à faire partie de la Société au titre de membre non résidant; Nomination d'une commission dont M. de Chaulnes est rapporteur. — Administration : M. le Préfet informe la Société que la ville a élevé son allocation au Musée. — Sociétés savantes : M. Aymard demande l'échange des publications avec la Société archéologique du Morbihan. — M. de Payan-Dumoulin exprime le même désir au sujet des *Mémoires de la Société impériale académique du Gard.*

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

La séance est ouverte à trois heures. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation.

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale à l'attention de la Société un fort volume, avec ce titre : *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, institué par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes*, tome IV, nos 9, 10, 11, 12 (année 1857). Ce volume renferme un rapport fait à la section d'archéologie, le 28 juillet 1856, par M. le comte Auguste de Bastard, membre du Comité, sur une crosse du XIIe siècle, trouvée dans l'église de Tiron, arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Sur ce sujet, M. de Bastard a écrit un livre considérable, de plus de 500 pages grand in-8o, d'une écriture fine et très-compacte. (Ce rapport va de 401 à 539 et les annexes et les notes s'étendent jusqu'à la page 912.)

La crosse de Tiron fournit à l'auteur une occasion féconde d'études intéressantes sur les crosses anciennes, sur les sculptures qui les ornent, sur les figures d'animaux, de personnages, sur les fleurs dont elles sont émaillées. Une immense érudition anime et soutient ces longues recherches. L'histoire, la mythologie, les arts du moyen-âge, la symbolique chrétienne, les bestiaires, etc., contribuent pour une large part à l'intérêt du livre, qui est un véritable monument d'archéologie religieuse.

Le Puy-en-Velay devait avoir sa place dans ces études archéologiques. En effet, on peut y remarquer, entr'autres passages intéressant l'histoire locale, le dessin, réduit au quart, d'une crosse de l'église Notre-Dame du Puy ; la mention de la Bible de Théodulphe, avec deux dessins extraits de ce livre ; une appréciation de l'histoire du père Odo de Gissey. Au sujet des Vierges miraculeuses, M. de Bastard nous donne un beau dessin de la Vierge noire du Puy, calqué sur la gravure de Sarret. A ce sujet, nous trouvons dans ce livre, orné de 82 gravures, le dessin d'une statue d'une Vierge du Puy, représentée droite et portant l'enfant Jésus au bras. D'après un titre authentique du XVIe siècle, cette statue aurait été portée, en 1447, du Puy-en-Velay en l'Ile-de-France, à Sigy près de Montereau, par Antoine du Roux, écuyer, originaire du Velay, échanson du roi Charles VII. Elle est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des fidèles, sous le nom de Notre-Dame du Pu ou du Peu ; elle est placée, dit M. de Bastard, dans un délicieux monument érigé naguère dans l'église de Sigy, par les soins de Mademoiselle Marie du Haut, fille du petit-neveu et héritier du dernier des du Roux.

M. le Président appelle encore l'attention de la Société sur la *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (2e série, t. IV, oct. 1860). Les deux numéros qui ont précédé renfermaient une appréciation des travaux de la Société pendant les années 1855-56, au point de vue historique. Le numéro d'aujourd'hui contient une analyse de ses travaux

scientifiques, pendant les mêmes années; elle est signée par M. Hébert, professeur de géologie en Sorbonne, à la faculté des sciences de Paris, et membre du comité. Le savant professeur s'est attaché surtout à la partie géologique. Dans une note très-succincte, il donne son opinion sur les fossiles de Denise et s'exprime en ces termes : « Nous avons constaté, avec M. Lartet, que ces ossements humains sont enfouis dans un limon adossé à la montagne, et qu'ils doivent être, par conséquent, considérés comme d'une époque postérieure à toutes les éruptions volcaniques de la contrée. »

Mais il consacre quelques pages à la critique de la *Notice géologique sur un gisement de serpentine, près de Lempdes, Haute-Loire*, par notre collègue, M. Justin Dorlhac. Les dernières lignes de ce travail, avec les conseils si autorisés qu'elles renferment, méritent une place dans nos *Annales;* les voici textuellement :

En somme, le travail de M. Dorlhac mérite à un haut degré l'attention des géologues : il nous a paru le résultat d'études approfondies, et tout nous porte à croire à la parfaite exactitude des observations qu'il renferme.

Mais quelque intérêt que présente le travail de M. Dorlhac, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que la partie géologique est bien restreinte dans ce volume qui renferme les travaux de deux années de la Société savante du Puy.

Sans doute, comme le titre de cette Société l'indique, les sciences n'y viennent qu'en second ordre ; les applications agricoles, les procès-verbaux des séances en font foi, sont

le principal objet des occupations des membres, et certes c'est une matière importante à traiter, et que nous ne prétendons nullement rabaisser. C'est donc un simple regret et non un blâme que nous exprimons. Mais ce regret n'en est pas moins très-vif quand on pense qu'il est certainement peu de contrées plus propres à provoquer les recherches géologiques. Ici des volcans éteints avec leurs cratères de scories et des coulées de laves gigantesques offrant des colonnades basaltiques d'une hauteur prodigieuse. Là, d'immenses murailles de basalte ou de brèches basaltiques plus anciennes, sorties à travers le granite qui forme la base du sol de la contrée, par des crevasses plus ou moins larges et constituant ces rochers si connus : la Roche-Corneille, qui domine la ville du Puy ; cette élégante pyramide de Saint-Michel ; cette masse imposante qui porte l'antique château de Polignac, forteresse d'où les puissants seigneurs du moyen-âge mettaient à rançon toute la contrée, et qu'un roi de France dut à plusieurs reprises assiéger en personne. Il n'est besoin d'être géologue pour être saisi d'étonnement à la vue d'une nature si étrange et si majestueuse. Ajoutez à cela et les masses trachytiques du Mezenc, du Megal, etc., et les dépôts lacustres, gypseux et calcaires, qui ont fourni aux persévérantes recherches de M. Aymard, l'un des dignitaires de la Société savante du Puy, la plus riche collection qui existe de mammifères des premiers temps de la période miocène (partie moyenne de la période tertiaire), et des alluvions remplis tantôt de cailloux roulés de phonolite, de basalte ou de quartz, véritables galets littoraux indiquant des mouvements répétés d'une masse d'eau dont le niveau atteignait de 8 à 900 d'altitude au-dessus de la surface actuelle des mers, tantôt ces énormes ossements brisés de

mastodontes, d'éléphants, de rhinocéros, toutes espèces perdues et colossales qui semblent avoir occupé en troupes immenses ces régions si pittoresques, à la fin de l'époque tertiaire. Tous ces objets si variés des plus intéressantes études ne peuvent être connus à fond que par des recherches longtemps prolongées sur les lieux mêmes : leur histoire est à peine ébauchée.

Cependant, dès 1825, un disciple d'Al. Brongniart, enfant du pays, M. Bertrand de Doue, a publié une description géologique des environs du Puy, qui était, pour cette époque, un véritable chef-d'œuvre, et qui, de tout temps, conservera le cachet d'un travail de premier ordre.

Ajouter à ce travail tout ce que les recherches de près de quarante années ont fait connaître de nouveau serait un immense service rendu à la science.

Nous nous permettons de signaler cette lacune à la Société savante du Puy, et nous l'engageons à encourager ceux de ses membres qui seraient en mesure de diriger leurs efforts de ce côté.

Agriculture. — A l'occasion d'un article du *Journal d'agriculture progressive*, 1er décembre 1860, M. le Président entretient l'Assemblée de la faucheuse-moissonneuse Wood-Pettier, et cite tous les bons certificats qu'elle a reçus d'agronomes praticiens distingués. M. de Brive paraît douter qu'on puisse l'employer très-heureusement dans les prairies naturelles où l'herbe doit être rasée très-bas, puisque aussi bien c'est dans le pied de la plante que se trouve la meilleure partie du foin.

M. Ch. C. de Lafayette assure qu'il a vu lui-même la machine à l'œuvre, et qu'elle travaille d'une manière irréprochable. Il cite l'opinion de M. le marquis de Selve qui écrit de Villiers, à la date du 13 novembre, que « la » faucheuse a été admirable, qu'elle a coupé des regains » de trèfle qui paraissaient si menus que, assurément, » un faucheur en aurait laissé les trois quarts, et là où » on estimait retirer une centaine de bottes, la fau- » cheuse a coupé si près, si ras, qu'on en a retiré » 400 bottes. »

Arboriculture. — Conformément à l'ordre du jour, M. Chouvon donne lecture du rapport suivant.

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, vous m'avez chargé de vous rendre compte de quelques articles publiés par le docteur Pigeaux, dans le *Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture.* Ces articles portent pour titre : *Influence de la taille et de la forme dans leurs rapports avec le développement et la longévité des arbres.* Je suis fâché, Messieurs, d'être forcé de me taire sur le premier numéro, qui ne m'a pas été remis. Il doit cependant contenir des enseignements bien différents de ceux qui nous sont donnés par les maîtres, puisque, dans son second numéro, le docteur Pigeaux nous dit : « Nous avons crié anathème contre les tortures et la mutilation des arbres dans leur jeunesse. » Enfin, force est de passer outre et tâchons de nous

dédommager, par les deux dernières parties du travail, de ce que nous perdons de la première. Suivons l'auteur et ne perdons pas de vue qu'il ne donne pas des conseils aux ignorants, mais qu'il s'attaque aux maîtres.

« Le vice radical, nous dit-il, de l'arrachage des arbres dans la plupart des pépinières, porte les jeunes pousses à se mettre spontanément à fruit, avant même d'avoir constitué leur charpente. Hélas ! combien ai-je vu de jeunes arbres trop admirés pour avoir rapporté avant trois ans une dixaine de fruits sans saveur et sans prix, languir énervés, stérilisés, puis mourir. »

Nous répondrons à notre auteur : parce qu'un homme qui s'appelle quelquefois un amateur, parce qu'un jardinier ignorant s'extasieront, comme on le voit trop souvent, devant un arbre qui se tue par ses productions fruitières, cela infirme-t-il la science horticole qui, dans son ABCD, indique les moyens d'arriver à un résultat contraire?

« A ce sujet, ajoute notre auteur, je dirai que les années de grande fertilité pour les arbres fruitiers sont, à mon avis, de grandes calamités pour nos jardins. Malheur à ceux qui ne savent pas, en pareille occurrence, restreindre le plus possible le nombre de leurs fruits pour les avoir meilleurs et plus beaux. Cette abondance de fruits, abandonnée à elle-même, tue presque à coup sûr les arbres trop vieux ou trop jeunes. » Que ces paroles soient données comme un conseil à un élève, je le comprends, mais que signifient-elles dans la bouche d'un homme qui s'adresse aux maîtres et qui a quelques prétentions de faire école? Qu'il ouvre les livres spéciaux! en trouvera-t-il un seul qui n'apprenne à réduire une trop grande production fruitière pour le profit des années suivantes et pour la santé de l'arbre? Mais c'est

là ce qui constitue le fond de l'art de la taille des arbres, de cet art que l'auteur traite de barbare.

Continuons : « Tous les arbres greffés ne vivent que par la séve du sujet qui leur sert de support. Généralement aujourd'hui on greffe fort bas. » Et après avoir démontré les inconvénients de cette méthode, l'auteur arrive à conseiller pour hauteur 5 ou 6 centimètres au-dessus du collet. Ces paroles, en vérité, me feraient croire que cet auteur, qui trouve tant à redire à la science arboricole moderne, n'a lu aucun des ouvrages qui la représentent. Qu'il ouvre donc ces livres ! les vieux lui diront : greffez à 6 pouces ; les nouveaux, greffez à 10, à 8, à 5 centimètres ; mais quel est celui qui conseille de greffer plus bas ? Qui a donc tort ici, si ce n'est notre docteur qui prend comme règle enseignée la pratique des pépiniéristes qui, pour se débarrasser au plus vite de leurs arbres, sont intéressés à greffer très-bas.

Maintenant qu'il deviendrait fastidieux de relever encore des banalités de ce genre, tâchons d'arriver à quelque chose de plus sérieux L'auteur traite de procédé barbare celui qu'on est convenu de nommer la taille des arbres. Il proscrit le sécateur, surtout, dit-il, depuis qu'on connaît les procédés du pincement et de l'éborgnement. « Aux qualités chimériques qu'on attribue à la taille et que nous nions formellement, ajoute-t-il, nous opposons la brillante santé et la bonne conformation de certains vieux arbres à haute tige, que leur élévation a soustraits aux sécateurs arboricides Nous leur dirons que nous avons vu en Orient de beaux abricotiers de 12 à 15 mètres de haut, également bien garnis de branches et de fruits dans toute leur hauteur, sans différence appréciable. » Ces paroles sont à peu près de la

force de celles qui ont précédé ; mais enfin il faut bien que j'y réponde, Messieurs, puisque votre ordre du jour m'en fait un devoir.

Les arbres à haut vent dont parle notre auteur sont assez nombreux dans nos vergers, pour que nous puissions *à priori* être édifiés sur leurs avantages relatifs et leurs inconvénients. Assurément, en les tenant débarrassés de vieux bois et de branches inutiles, nous pourrons obtenir des sujets vigoureux, mais là précisément est l'échec. Ces arbres poussant d'autant plus à bois dans leur jeunesse, qu'ils sont dans un bon terrain, ne commenceront à donner du fruit que lorsque cette vigueur commencera à faiblir, c'est-à-dire vers vingt-cinq ou trente ans. La vie n'est pas assez longue pour faire fi! de cette attente. Les fruits, d'un autre côté, seront relativement inférieurs, par des raisons qu'il serait trop long d'énumérer. Le procédé barbare de la taille dans les jardins n'a pas d'autre but que celui d'obtenir du fruit plus vite, du fruit plus beau, sur des arbres tenant moins de place. Alors à quoi bon cette comparaison de vieux arbres à haute tige? On ne sait trop non plus pourquoi l'auteur veut nous conduire en Orient. mais puisque tel est son désir, suivons-le. Un barbare de France, j'entends de ces barbares qui ont lu et médité un arboricide tel qu'Alexis le Père, Hardy ou Dubreuil, sait toujours que la taille du pêcher, par exemple, est basée sur ce principe : que la branche ne donne de production que l'année qui suit sa naissance. Si cette branche n'a pas été aidée par des procédés particuliers à conserver les productions dont il convient de la garnir, elle restera à tout jamais dégarnie. Pourquoi? Parce que notre climat est trop rude pour laisser développer les yeux qui restent inertes sur le vieux

bois. En Orient, au contraire, la douceur du climat permet à ces mêmes yeux de naître et de prospérer. Que penser donc de cette comparaison de notre auteur, d'un arbre d'Orient qui peut être garni naturellement et entièrement de productions fruitières, avec le même arbre d'Europe qui se dégarnit toujours du bas quand l'art n'intervient pas ? Autant vaudrait nous dire : en Orient je n'ai pas vu de vitres aux fenêtres, pourquoi en met-on en Europe ?

Mais le grand cheval de bataille de notre docteur, c'est qu'il ne veut pas de taille. « Non, cent fois non, dit-il, il ne faut couper ni branches, ni membres. » Réduit en ces termes, nous serions peut-être de son avis ; mais comme l'auteur n'a pas l'air de se douter de la portée de ces paroles, tâchons de débrouiller le fond de son système, si système il y a. Ce n'est certes pas chose facile à qui ne se contente pas des mots anathème, arboricide, barbare et autres gracieusetés de ce genre. « Il faut éviter avant tout, dit le docteur, de créer aux arbres une tige centrale et reporter à leur circonférence les tiges qui doivent porter immédiatement les lambourdes. En faisant partir toutes ces tiges à peu près du pied de l'arbre, on parviendra aisément à les maintenir dans une juste proportion de séve et de développement. Dès lors plus de nécessité de tailler, etc. » Cela est bientôt dit ; mais en quoi cette forme, qui peut être bonne comme une autre, dispensera-t-elle de tailler ? Ah ! mais l'auteur pincera, ébourgeonnera, éborgnera, taillera en vert ; voilà, il vous donne tout son dévolu. Mais de qui a-t-il appris toutes ces pratiques, si ce n'est des barbares arboricides ? Ces derniers font-ils autre chose en été que pincer, ébourgeonner, tailler en vert, et de plus coucher les branches fortes, relever les faibles,

mettre à l'ombre ou à la lumière, employer tous les moyens propres à utiliser, à diriger la séve, à réduire enfin autant que possible la taille d'hiver que notre docteur redoute tant? Est-ce la peine de faire tant de bruit pour citer à l'appui de son opinion, les pêchers à deux branches verticales, les pêchers obliques, les pommiers à cordon, toutes les pratiques enfin qui ont cours aujourd'hui? N'est-ce même pas un contre-sens à lui de louer des méthodes qui ont bien la prétention de faire jouir plus vite le propriétaire du produit de ses arbres, mais non celle de faire vivre ces arbres plus longtemps? Est-ce bien à lui, enfin, dont les idées sont si confuses dans le sujet que nous venons de traiter, à jeter à la tête de nos savants arboriculteurs cet anathème qu'il nous reste à citer ? « Malheureusement, c'est notre docteur qui parle, ces nombreuses et incessantes mutilations sont trop souvent le savoir faire de la plupart des professeurs d'arboriculture, et quand on ouvre les traités où cet art est exposé, on croirait lire le bulletin d'une bataille livrée contre nos pauvres arbres qui n'en peuvent mais, et qui sont bientôt plus propres à garnir le bûcher qu'à approvisionner le fruitier. » On pardonnerait au docteur Pigeaux d'adresser ces reproches aux ignorants, malheureusement trop nombreux, qui se donnent mission de tailler les arbres fruitiers ; mais il nous permettra de faire une immense distinction entre eux et les éminents professeurs qui ont poussé de nos jours cet art à un suprême degré.

Economie publique. — M. le Président fait savoir à l'Assemblée que, conformément au vœu du Conseil général

et à la décision délibérée et prise dans la dernière séance de la Société, il s'est mis en rapport avec M. le Directeur des Haras d'Aurillac, et lui a demandé si l'administration pourrait fournir au département les étalons capables de donner des produits tels qu'il en faut dans ce pays.

Dans le cas d'une réponse négative, l'allocation affectée aux saillies se trouverait réduite et l'on aurait à déterminer l'emploi de cet excédant de recettes dans l'intérêt de notre race chevaline.

L'ordre du jour appelle une communication de M. de Fontpertuis sur la dissertation de M. Best, ayant pour sujet les biens communaux de la Haute-Loire :

MESSIEURS,

Notre confrère M. Best a présenté à la Société un mémoire intitulé : *Dissertation sur les biens communaux*. Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport sur ce travail ; je viens m'acquitter de ce soin.

Le travail de M. Best s'ouvre par des considérations historiques sur la naissance, le développement et les progrès de l'institution communale. Il nous montre la curie romaine, devenue si oppressive pour les populations, si onéreuse pour ses propres membres, se transformant au contact des nouveaux principes de gouvernement et d'établissement territorial des Francs ; les anciens curiales partageant l'administration de la justice avec les comtes francs ; les évêques se soumettant les *défensores* ou s'y substituant

tout-à-fait. Ce fut, à tout prendre, un temps favorable à la liberté municipale. Les villes, sans doute, avaient perdu de leur éclat et de leurs richesses, et la prépondérance passait aux campagnes. Mais n'était-ce pas une grande compensation, comme le fait observer M. Henri Martin, que la rupture de la terrible charge de la curie, disparue avec le système d'impôt de l'empire? « D'une autre part, continue cet his-
» torien, la condition des vingt-cinq arpents de terre était
» tombée en désuétude, et les clercs, les petits propriétaires, les membres des corporations industrielles avaient
» fait invasion dans le corps municipal démocratisé. Non-
» seulement les magistratures étaient devenues toutes élec-
» tives et le plus souvent annuelles, mais la cité délibérait
» parfois en assemblée générale sous la présidence de
» l'évêque. » Sous Charlemagne, une première atteinte est portée au principe électif par l'institution des échevins (Skepnee, Scabini), chargés de rendre la justice, et qui ne sont pas élus par le peuple seul, mais choisis de concert entre lui, le commissaire royal et le comte. Mais ce n'est que sous les successeurs de Charlemagne que commence et se précipite la ruine du régime municipal sorti de l'invasion franque. L'ère féodale est venue : les évêques et les comtes se transforment en seigneurs; ils usurpent les offices et les priviléges ; ils s'emparent des impôts et des biens communaux. Tout est entre leurs mains : la propriété, la liberté du serf et du citoyen. Il n'y a plus de justice ni de magistrats. Au commencement du XIe siècle, le désordre est au comble et l'oppression aussi.

C'est aussi l'heure de la révolte populaire : le Mans et Cambrai s'érigent les premières en *communes*. Communes, nom nouveau pour une chose nouvelle aussi. Sous une

forme plus large et modifiée suivant les besoins du temps et les traditions gallo-romaines, c'est l'association jurée, la *Ghilde* germanique. La commune se propage au nord de la Loire avec une merveilleuse rapidité : toutes les villes veulent une *charte ;* elles l'arrachent à leurs seigneurs ou l'achètent. En même temps, dans le Midi, éclate la révolution consulaire, différente dans ses moyens et dans ses principes de la révolution communale. Le consulat est un souvenir direct des anciennes institutions romaines et un fruit de la liberté civile, qui n'avaient jamais entièrement disparu chez les populations au sud de la Loire. Malheureusement, l'affranchissement des communes, pour me servir du nom beaucoup trop modeste, comme le dit M. Augustin Thierry, qui a été donné à cette grande époque de notre histoire, ne fut pas au bout de ses destinées et ne produisit pas tous ses fruits. Cet énergique réveil de l'esprit démocratique au milieu de la société féodale n'était pas venu à son heure. Cette heure ne devait sonner qu'en 1789. Si la royauté parut d'abord le favoriser, si, depuis Louis-le-Gros jusqu'à Louis XIV, elle seconda avec habileté et persévérance la formation de ce *tiers-état* qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, ce fut surtout dans son intérêt propre et non dans celui de la liberté et de la civilisation. Quand la royauté se sentit assez forte, elle dit un jour : l'Etat c'est moi. A partir de ce jour, les états généraux ne sont plus convoqués, même à ces lointains intervalles qui séparaient d'habitude leurs réunions. Qu'étaient devenues à la fin du XVIIIe siècle les franchises locales du XIIe, et surtout l'esprit démocratique dont elles étaient nées et qui a laissé des traces si vives dans les chartes communales? Les villes ont bien encore des maires, des

échevins ; le Puy avait un consul. Mais ce sont là désormais des mots, des noms. La liberté communale est tombée, avec la liberté civile, avec la liberté religieuse, avec la liberté politique, dans le gouffre sans fond de la monarchie absolue.

Notre honorable confrère a très-bien saisi le but, le caractère et les effets de l'association et des franchises communales du XIIe siècle. « Ces franchises, dit-il, avaient » pour but la sûreté des personnes et des propriétés, la » garantie solidaire de chacun des membres de l'associa- » tion, l'abolition des biens de main-morte. » M. Best ajoute : « Les villes devinrent ainsi en quelque sorte de » petites républiques. » Observation parfaitement juste appliquée à des villes qui élisaient leurs magistrats, levaient des troupes et des impôts, faisaient la paix et la guerre, rendaient la justice civile et criminelle, pourvoyaient aux besoins et défendaient les droits de leurs habitants. Le mot lui-même est parfois employé par les historiens du moyen-âge pour désigner une commune. Mais je ne puis, ce que j'ai déjà fait pressentir, être de l'avis de notre confrère en ce qui touche le rôle de Louis-le-Gros et même de la royauté en général dans le mouvement communal. M. Best me paraît avoir beaucoup agrandi le rôle que ne pouvait pas, que ne voulait pas prendre Louis-le-Gros. Territorialement parlant, son autorité directe ne s'exerçait que sur une bien petite zône de la France actuelle, les pays compris entre Somme et Loire. Cependant la *commune* se trouve dans les Flandres, la Champagne, la Franche-Comté, la Normandie, l'Anjou, le Maine. Ajoutons que les institutions municipales et consulaires des pays au sud de la Loire ont précédé les chartes des communes jurées. Le fait est que le

nom de Louis le-Gros ne figure que dans sept ou huit de ces chartes ; que si ce souverain ratifiait assez volontiers les chartes arrachées aux seigneurs d'église, parfois il se retournait contre les communes et qu'il n'en souffrait pas l'établissement dans ses propres domaines.

L'histoire de la commune de Laon est instructive à cet endroit. Elle dévoile le motif ordinaire de l'intervention de Louis-le-Gros dans les affaires des communes. Il avait garanti et scellé de son sceau la charte laonnoise. Au bout de trois ans, l'évêque Gaudri et les nobles de la ville sollicitent du roi la rétractation de son engagement. Pour le faire maintenir les communiers offrent au roi et à ses gens 400 livres d'argent ; l'évêque et les gentilshommes en offrent 700, et le roi se parjure. Dans leur fureur, les bourgeois de Laon massacrent Gaudri et les nobles ; quelque temps après c'est le tour des nobles, qui égorgent et pendent les bourgeois de Laon !

C'est plus haut et ailleurs que dans l'initiative de Louis-le-Gros qu'il faut chercher le secret du grand mouvement du XIIe siècle avec tous ses caractères. La charte de 1814 a pu présenter ce prince comme le fondateur des communes ; l'histoire ne peut ratifier cette flatterie ou ce calcul de Louis XVIII qui, lui aussi, *concédait* et n'entendait que *concéder* une charte à la nation. La conduite de Louis-le-Jeune à l'égard des communes paraît avoir été dictée par des considérations supérieures à celle de l'argent. Il cherchait à faire prévaloir le principe que toute commune relevait directement de la couronne. Cependant il ne fut pas très-favorable, en somme, à l'établissement de communes. L'affranchissement fut toujours moins complet dans les villes de la couronne que dans les villes seigneuriales

Orléans fut rudement châtiée de sa tentative d'érection en commune. Les communiers de Sens et de Vezelay ne reçurent pas de Louis-le-Jeune un traitement moins sévère, pour ne pas dire cruel. Philippe-Auguste commença par casser cette commune de Laon, à qui le parjure de son aïeul avait coûté si cher. Il voulait éviter ainsi (je cite les termes mêmes de l'acte d'abolition) « toute espèce de péril pour » son âme, et agissait par amour de Dieu, de la bienheu- » reuse Vierge Marie, en vue de la justice et pour l'heu- » reuse issue du pèlerinage qu'il devait faire à Jérusalem. » Un an plus tard, les scrupules de Philippe-Auguste se taisaient devant l'emploi de l'argument tant aimé de Louis-le-Gros. Les Laonnois rachetaient leur paix. Saint Louis lui-même, si grand comme roi, et comme roi si supérieur en général aux préjugés de son temps et si animé du sentiment de la justice, prenait parti contre les bourgeois de Reims en contestation avec leur évêque.

En revanche, quand M. Best place l'action de la royauté et celle de l'Eglise au premier rang des causes qui ont favorisé dans les campagnes le progrès de la liberté personnelle, je ne puis qu'être entièrement de son opinion. Au XIIIe siècle, le servage avait presque disparu. Les *main-mortables* étaient en bien plus grand nombre que les serfs, dont Beaumanoir et son contemporain, l'auteur du *Myrror of Justice*, ont dépeint, en termes plus émouvants encore parce qu'ils sont plus naïfs, l'épouvantable condition : « Que lor sires por peure, dit Beaumanoir, quanques que » ils ont à vie et à mort et les cors tenir en prison toutes » les fois qu'il lor plest, soit à tort, soit à droit, qu'il n'en » est tenus à respondre fors à Dieu ; » qui ne peuvent, dit l'écrivain anglo-normand, « rien purchasser (acquérir)

» fors qu'à l'œps (ad opus) de leur seigneur; » qui ne savent « le vêpre de quoi ils serviront le matin; » que leurs maîtres ont le droit de « firger (fustiger), emprisonner, » battre et châtier à volonté, sauve à eux la vie et les » membres entiers. » Mais la condition personnelle des main-mortables restait encore bien dure et bien précaire. M. Best lui-même en a signalé le caractère essentiel : l'héritage par le seigneur des biens du main-mortable. Celui-ci, en outre, ne quittait le lieu de sa résidence obligatoire que sous peine de contrainte par corps, et aussi de saisie des biens dont il jouissait. Il payait un droit (c'était le *formariage* dans la langue de l'ancien droit) pour épouser une femme libre ou appartenant à un autre maître. L'affranchissement était donc un grand bienfait pour les main-mortables. Mais tant les lois que les mœurs féodales y étaient peu favorables, et la liberté de l'affranchi restait soumise à de nombreuses gênes et restrictions. Au XIIIe siècle, un grand pas est fait dans la voie de la liberté personnelle : la couronne et l'Eglise émancipent en masse leurs main-mortables, qui passent à l'état de vilains. Les actes généraux d'affranchissement abondent dans le recueil des ordonnances. M. Best a cité principalement l'ordonnance de Philippe-le-Bel (1296) affranchissant les serfs du Languedoc, et de Louis-le-Hutin (1315) rendant libres les serfs de tous les domaines royaux ; l'affranchissement, par Louis-le-Jeune (1180), de tous les serfs d'Orléans, exemple suivi en 1224 par le chapitre de la ville, et en 1229 par l'évêque de Meaux.

Cet aperçu est suivi de recherches sur l'origine de la propriété communale et ses transformations successives.

Sur la question de l'origine, M. Best avait à choisir entre deux systèmes : la propriété communale avait-elle complètement disparu dans les Gaules, à la suite de l'invasion barbare? Son origine se perd-elle dans la nuit des temps et découle-t-elle de ce droit primitif que la généralité des habitants est présumée avoir sur les biens compris dans son territoire et qui sont à l'usage de tous? Le premier système a été soutenu par M. Troplong; le second par un autre grand jurisconsulte, M. Proudhon.

Entre deux autorités aussi imposantes il est permis d'hésiter. M. Best se range à l'opinion de M. Proudhon, et c'est aussi, à notre sens, la plus rationnelle et la plus conforme à la vérité historique. Il nous paraît certain que le régime municipal n'a pas ressuscité en France au XIe siècle, mais qu'il a revêtu seulement de nouvelles formes correspondant à de nouveaux besoins et aux modifications profondes qu'avaient subies la société civile et la société politique, sous la double influence du christianisme et de la conquête. Quant au midi de la France, du moins, le fait a été mis hors de doute par les savants travaux de M. Reynouard. N'est-il pas naturel de croire, se demande M. Best, que partout où des habitants se sont établis, ils ont eu pour leurs services et leurs besoins communs, des biens, soit en bois, soit en terre, en propriété et en jouissance commune? Oui, une telle supposition est bien naturelle : elle prend même à nos yeux le caractère de la certitude, quand nous nous rappelons qu'à l'origine des sociétés, la propriété, surtout celle de la terre, a affecté la forme collective, et que l'appropriation privée, à part les circonstances historiques qui ont pu en favoriser ou en retarder le développement, a marché du même pas que la civilisation

et l'industrie, sa fille. Disparu des législations grecque et romaine, le principe de la communauté du sol était resté dans les lois des Germains et des peuples gaéliques et kimriques. Le seul propriétaire, à l'origine, c'était la tribu. Le chef de tribu répartissait les lots entre les familles, et le chef de famille les subdivisait entre les membres de la famille. L'esprit d'individualité, plus remarquable chez nos ancêtres que chez nous, ne modifia cependant que très-peu les conditions de ce régime. « La forêt, la lande, la » prairie, le marais, dit M. Henri Martin, qui forment la » plus grande partie du territoire, demeurent en commu- » nauté dans les mains de la tribu.

Au moment de la conquête romaine, la constitution de la propriété gauloise avait changé de caractère : le peuple est tombé en clientèle, presque en servage : *Plebs in servitio penè habetur*. C'est le mot de César. Le chef de tribu a usurpé la propriété commune. Mais les villes avaient certainement des propriétés, un domaine public, comme on dit aujourd'hui. M. Best penche à croire que ce genre de domaine n'était pas inconnu dans les campagnes. *Adhuc sub judice lis est ;* mais il serait téméraire de trancher ce procès sur la seule autorité de César, dont les *Commentaires*, si admirables qu'ils soient, sont, après tout, d'un Romain destructeur de l'indépendance gauloise, plus occupé naturellement de guerroyer contre l'ennemi que d'en étudier les mœurs et les lois. Quoi qu'il en soit, la conquête terminée, la Gaule devint, pour ainsi dire, une image, un reflet de Rome. La curie, le droit public romain, l'organisation municipale romaine, bien entendu tels qu'ils existaient du temps des empereurs, passèrent dans la Gaule. Narbonne, Arles, Bordeaux et bien d'autres villes avaient

une curie, autrement dit sénat local. Il y a de la ressemblance entre les attributions des sénats gaulois et celles de nos conseils municipaux. Ceux-ci règlent, en effet, le mode d'administration des biens communaux ; le mode de jouissance et la répartition des fruits et pâturages communaux ; les curiales romains étaient investis de ces attributions.

La propriété communale survit à l'invasion franque. Menacée aux IXe et Xe siècles, elle se fortifie au XIe. Dès lors elle est à l'abri des attaques, sinon particulières, du moins systématiques. Elle se défend par elle-même ou par l'intervention de la loi et du roi.

J'ai analysé, au pas de course, les chapitres II, III, IV, du travail de M. Best. C'est dommage, ces chapitres veulent être lus *in extenso*. Notre confrère y a fourni de nombreuses preuves d'intelligence et d'érudition.

Garantie en droit, aujourd'hui, la propriété communale l'est-elle en fait ? Juge plus compétent que personne, M. Best fait plus qu'en douter ; il constate à la fois la multiplicité des usurpations et l'impuissance de la répression. S'il n'aborde point cette question de principe, de savoir si les domaines publics sont en eux-mêmes avantageux ou désavantageux, il déclare très-nettement que le domaine communal est en général, et dans la Haute-Loire particulièrement, mal administré et peu productif. Cependant, les biens communaux, dit-il, occupent, dans le département, le treizième de sa superficie ; il demande donc la cessation d'un aussi mauvais régime, par voie, soit d'amodiation, soit d'allottissement, soit d'aliénation. Ces mesures auraient à ses yeux, comme aux miens, cet effet d'augmenter la richesse publique des communes, de leur permettre de

réaliser des améliorations réclamées impérieusement aujourd'hui, mais dont la satisfaction est écartée ou ajournée par la pénurie des budgets municipaux. *Vox clamans in deserto.* J'aime à ne pas le croire ; en tous les cas, cette crainte ne doit être écoutée de personne, et M. Best a bien fait de n'y pas céder.

En résumé, la *Dissertation sur les biens communaux* est un excellent travail plein de faits et d'idées. C'est une suite bien honorable aux travaux de l'auteur : la *Métrologie* et l'*Estimation des biens-fonds de la Haute-Loire*, que vous connaissez si avantageusement.

Après la lecture de ce rapport attentivement écouté, M. de Brive fait remarquer l'utilité des tableaux qui se trouvent dans le corps de l'ouvrage de M. Best, et qui occupent plus de 25 pages. Ces tableaux montrent, avec la certitude du calcul, les différences qui existent dans le rapport de l'impôt foncier et du revenu réel de la terre, pour les biens communaux, entre les cantons du département. La disproportion qui y règne, et qui va de 6,20 à 12,55, lui suggère l'idée du projet, tant de fois mis en avant, de la péréquation de l'impôt. M. de Brive la croit utile et juste dans ce département, où certains cantons supportent un impôt foncier trop élevé, relativement à la valeur vénale de la propriété, tandis que d'autres localités se trouvent beaucoup moins imposées.

Plusieurs membres, entre autres M. le Président et M. de Fontpertuis ne se montrent pas les partisans de la péréquation de l'impôt. Ils pensent qu'elle tendrait à

aggraver les charges de la propriété terrienne. D'ailleurs, dans certaines localités, par l'effort de l'homme les propriétés ont été transformées. Les pénibles défrichements, les soins de la culture, le travail incessant de l'agriculture ont doublé, triplé même la valeur vénale d'une terre. Par une nouvelle répartition de l'impôt on atteindrait évidemment le progrès agricole dans sa source la plus pure. Les améliorations, on le sait, n'arrivent qu'après des déceptions souvent ruineuses et tout au moins coûtent des frais énormes; en faire le motif d'une augmentation de contribution n'est-ce pas les faire payer deux fois? La question de l'assiette de l'impôt, celle de sa péréquation présentent donc un côté fort délicat, et la Société aurait vu avec plaisir quelqu'un de ses membres les traiter sous leurs différents aspects.

Sciences historiques. — M. le Président signale la découverte d'un document historique intéressant la ville du Puy.

Il s'agit du *Vidimus* d'un jugement donné par le roy en sa cour, contre ceulx du Puy-Anicium, pour raison d'extraordinaires violences par eux commises contre les officiers et autres ministres de justice; et furent condamnés à 30,000 liv. tournois; scavoir : 12,500 liv. au roy, 12,500 à l'évèque, 5,000 aux héritiers de ceulx qui avaient été assassinés, et aux Frères Mineurs, etc. (1277). M. le Président demande que le bureau soit autorisé à obtenir une copie de ce document, signalé par le *Cabinet historique*, 4e liv. (avril 1860), page 76, à l'inventaire des titres : *Auvergne* et *Poitou*.

La Société adhère à la proposition de M. le Président.

Conformément à l'ordre du jour, M. l'abbé Sauzet a la parole pour donner lecture d'un rapport sur la candidature de M. Dubois, de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche).

MESSIEURS,

M. Dubois, juge de paix du canton de St-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche), demande son admission dans votre Société comme membre non résidant. Dans votre dernière séance, une commission fut nommée, chargée de faire un rapport sur les titres d'admission de ce nouveau postulant. M. Dubois, que j'ai l'honneur de connaître, est un homme instruit, s'occupant avec autant de zèle que de succès, d'études historiques et d'archéologie. A ce point de vue, il ne peut être qu'un membre très-utile pour notre Société, d'autant plus utile que nous n'avons pas le moindre correspondant dans le Vivarais, contrée qui a tant d'affinité avec la nôtre. M. Dubois a publié plusieurs volumes des *Annales du Vivarais*, sous le nom d'*Annuaire administratif, historique et statistique du département de l'Ardèche*. Dans les trois volumes dont il vous a fait hommage, il se trouve plusieurs articles très-bien faits, mais d'un intérêt tout local. Un seul m'a frappé, il mérite de fixer votre attention d'une manière toute particulière, parce qu'il intéresse à un haut degré notre histoire locale,

l'histoire du Velay, dont votre Société s'occupe dans ses travaux d'une manière toute spéciale. Il porte ce titre : *Histoire des croisés illustres du Vivarais.*

Si M. Dubois s'était contenté dans son travail de prendre son bien où il se trouvait, il n'y aurait rien à dire ; mais chercher à ravir le bien des autres, jeter sa faulx dans la moisson de son voisin, ce procédé-là, quoique assez commun aujourd'hui, laisse beaucoup à dire. Le malheureux ! pour grossir le catalogue de ses croisés, ne va-t-il pas revendiquer, sans façon ainsi que sans remords, comme étant à lui, nos noms les plus historiques, ceux dont le Velay a le plus de droit de se glorifier, les d'Agrain, les Pons de Capdeuil, les Chanaleilles, les Turenne de Bouzols, les Chalancon, les Montlaur, les Astorg de Chambarlhac, les Fay de la Tour, tous gens du Velay, de notre connaissance et de nos traditions. Et s'il nous prenait un jour la fantaisie de faire un pareil ouvrage, historiens spoliés de cette manière, que nous resterait-il alors? Quand l'univers entier, et je pense, Messieurs, que l'univers nous laissera tranquilles pour débattre cette querelle, quand l'univers entier abonderait dans le sens de M. Dubois, je protesterais toujours ; *etiamsi omnes, ego non.* Et pour prouver que M. Dubois a tort, qu'il s'est fourvoyé dans ses diptyques, qu'il y passe à à côté de la vérité historique, je vais examiner un peu ses prétentions. Je prends un des premiers noms, un des plus importants qu'il met en avant. Vous prouver qu'il s'est trompé sur les d'Agrain, qu'il veut nous enlever, suffira pour que vous jugiez ce que vous avez à penser sur les autres que je viens de vous nommer, et qu'il veut nous enlever encore. Messieurs, les deux plus illustres, les deux plus historiques croisés dont notre pays doive se glorifier,

c'est, sans contredit, l'évêque Adhémar du Monteil, et le fameux Eustache d'Agrain, l'épée et le bouclier de la Palestine, prince de Sidon et de Césarée, connétable et vice-roi de Jérusalem.

La famille d'Agrain appartenait-elle au Vivarais? appartenait-elle au Velay? Eustache d'Agrain était-il né au château des Ubacs, près de St-Etienne-de-Lugdarès, comme le pense M. Dubois, ou au château d'Agrain, sur les bords de l'Allier, comme je le crois? Les différents membres de la famille d'Agrain, qui furent successivement en Palestine, partirent-ils du Vivarais ou du Velay? Là est toute la question. Les quelques raisons qui me portent à penser le contraire de ce qu'avance M. Dubois, je vais les soumettre à vos appréciations. Vous les jugerez.

Le château des Ubacs a bien pu appartenir à quelque membre de la famille des d'Agrain, une branche des d'Agrain a bien pu se fixer au château des Ubacs, comme une autre branche s'était établie au château qui porte le nom d'Agrain, dans le haut Vivarais, près de Satillieu, et une troisième dans la Bourgogne, sans que pour cela on puisse en conclure que le berceau de cette famille, que la famille-chef se trouvât là.

Le département de la Haute-Loire possède encore les ruines considérables de deux châteaux portant l'un et l'autre le nom d'Agrain, l'un dans le canton de Craponne, l'autre dans l'ancien Velay, sur la limite du Velay et du Gévaudan, vis-à-vis et tout près du village d'Alleyras. Ce dernier était très-fort. Pris et repris plusieurs fois dans nos guerres religieuses, il était à cette époque, comme il l'était antérieurement, comme, sans doute, il devait l'être dans la période des croisades, la propriété, le lieu d'habitation, le titre féodal des barons d'Agrain.

Un pays a été celui d'une famille quand elle y a eu ses alliances, ses terres principales, ses dignités, ses priviléges, sa résidence. Or tel a été le Velay pour la famille d'Agrain : l'histoire locale, les titres, les traditions sont là pour l'attester.

1° Béraud d'Agrain, petit-fils d'Eustache d'Agrain, fut, par testament d'Alix de Solignac, en date de 1360, institué héritier universel de la maison de Solignac. Remarquez, s'il vous plaît, ces mots importants qui se trouvent dans le testament : *Béraud d'Agrain, héritier de la maison de Solignac, ses ancêtres naturels.* N'est-il pas à présumer, d'après cela, que les d'Agrain n'étaient qu'une branche détachée de la maison de Solignac? Ne pourrait-on pas même penser qu'on vit, peut-être, alors, dans les maisons de Solignac et d'Agrain, ce qui se fit dans la maison de Polignac et de Chalancon, un cadet de la maison de Solignac entrer dans la maison d'Agrain, épouser l'héritière des d'Agrain, en prendre le nom et les armes pour en perpétuer la race? Ces mots *héritier naturel* ne font-ils pas présumer quelque chose de ce genre?

2° Julien d'Agrain, comte de Sidon et de Césarée, autre petit-fils d'Eustache d'Agrain, envoie de Jérusalem toutes les reliques dont parle Odo de Gissey, à Notre-Dame du Puy, *sa patrie.* Remarquez encore ces mots : *sa patrie.* Tous les biographes qui ont résumé l'histoire et les mémoires de cette époque, Chaudon et Delandine, comme le Dictionnaire universel et historique, par une société de savants et de gens de lettres, comme Michaud, dans la Biographie universelle, ont tous inscrit ces mots capitaux et décisifs : *à Notre-Dame du Puy, sa patrie.*

Pleine de reconnaissance pour les grandes choses que Julien avait faites en Palestine, et les présents qu'il lui

avait faits, l'église du Puy lui accorde, *avec le titre de baron de Notre-Dame*, le droit d'assister à la procession de la Fête-Dieu, l'épée nue à la main, devant le Saint-Sacrement. Ce privilége, tous ses descendants le maintiennent sans interruption. Pour n'en citer qu'un seul, en 1444, Pierre d'Agrain assiste à la grande procession de la Fête-Dieu, à côté du Saint-Sacrement, l'épée nue à la main. Plus tard, en 1636, nous voyons un autre baron d'Agrain allant à la rencontre de M. de Béthune, à la tête de quatre cents jeunes gens des premières familles du Puy.

Les alliances, les mariages de la maison d'Agrain furent constamment avec des familles du Velay : les Polignac, les Chalancon, les Solignac, les d'Allègre, etc. ; comme les Polignac, les Beaufort, les Turenne, les d'Allègre, les Montlaur, les Saint-Vidal, la famille d'Agrain eut toujours hôtel et pignon dans la ville du Puy ; elle possédait deux hôtels dans le mandement et juridiction du cloître. Dans les fastes capitulaires, dans le relevé des grands vicariats du diocèse, nous voyons constamment des d'Agrain chanoines et grands vicaires.

Que la famille d'Agrain ait été originaire du Velay, après tant de raisons, qui pourrait en douter? C'est avec cette phalange de croisés Vélauniens que partirent de la ville du Puy Eustache d'Agrain avec Adhémard du Monteil, Héracle de Polignac, Roger de Turenne, Pons de Fay, Hugues et Pons du Monteil, Bernard de Chambarlhac, Pierre de Chalancon, Guillaume de Chanaleilles, Reymond d'Aiguilhe, Pierre et Pons de Capdeuil, tous enfants du Velay, formant ce bataillon de quatre cents guerriers dont le plus grand poète épique de nos temps modernes, le Tasse, a célébré la valeur et la gloire. *Adhémar, pasteur des peuples, avait*

amené de la ville du Puy quatre cents guerriers parfaitement montés.

Votre commission, ne conservant aucune rancune des erreurs et méfaits historiques dont s'est rendu coupable, au préjudice des gloires de notre pays, le candidat M. Dubois, rendant, au contraire, toute justice à son honorabilité et à son érudition, vous propose, à l'unanimité et avec plaisir, son admission parmi nous comme membre non résidant.

Il conclut à l'admission du candidat, en qualité de membre non résidant. 27 boules blanches, sur 28 votants, sont pour les conclusions du rapporteur.

M. Sauzet donne encore lecture d'un autre rapport sur la candidature de M. l'abbé Sire, directeur du séminaire de Saint-Sulpice.

MESSIEURS,

Il n'est pas facile de vous faire le rapport sur le travail que présente M. l'abbé Sire, ancien directeur au séminaire du Puy, aujourd'hui directeur au séminaire de Paris, comme titre d'admission dans votre Société. La collection de tout ce qui a été écrit et publié dans le monde catholique, dans tous les temps, pour et contre le dogme nouvellement défini de l'Immaculée Conception, M. Sire a entrepris de la faire et l'a exécutée. Cette collection, d'une étendue effrayante, sera un monument unique, et ce monument nous appartiendra, nous le possédons. Elle

doit être déposée dans la bibliothèque qu'on a le projet de former dans l'église cathédrale. Difficilement vous vous feriez une idée de ce qu'il a fallu à M. Sire de patience, d'ardeur, d'industries, de peines, de recherches, de correspondances, pour arriver au terme de son entreprise. Il s'est adressé à tout le monde, à toutes les parties du monde catholique. Depuis les traités de la plus profonde théologie jusqu'aux articles les plus éphémères des journaux, tout a été recueilli : l'Europe comme l'Asie, comme dans l'Amérique centrale et méridionale, toutes les langues mortes et vivantes ont fourni leur tribut : la française, l'italienne, l'espagnole, l'allemande, la suédoise, la polonaise, l'arménienne, la portugaise, la flamande, la hollandaise, la danoise, celle de la Bohême, de la Hongrie, de la Russie, de la Grèce, de la Turquie, tout a été recueilli. Que dirai-je, peut-être six, peut-être dix mille pièces : les actes du Saint-Siége, les actes épiscopaux, les ouvrages théologiques, les sermons, les articles des journaux et revues, les publications hostiles, les récits des fêtes et les descriptions des monuments commémoratifs, les poésies et les chants.

M. Sire a eu l'heureuse idée de former une collection de gravures publiées dans les diverses contrées du monde à l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Il est parvenu à composer deux *albums :* l'un, plus grand et du plus beau format, qui renferme les planches de prix; l'autre, moins grand et moins beau, qui renferme les planches plus communes et de plus petite dimension. Ces deux albums, très-richement reliés, et dont une des planches, formant *frontispice*, peinte à l'aquarelle, portant dans des niches gothiques, l'une les armes de Mgr de

Morthon, et l'autre celles de la ville du Puy, seront déposés à la bibliothèque de Notre-Dame, dont nous venons de parler, et seront un de ses plus riches trésors.

Accordons conséquemment, à titre de reconnaissance, à M. l'abbé Sire, le titre de membre non résidant de notre Société, qu'il demande. C'est le sentiment unanime de votre commission, auquel je vous propose de vouloir bien adhérer.

Le dépouillement du scrutin donne 14 boules blanches, sur 14 votants, et M. Sire est proclamé membre non résidant, conformément aux conclusions du rapporteur, applaudi et félicité par l'Assemblée entière.

M. Gabriel de Chaulnes lit un mémoire, écrit avec élégance, sur la vie et les œuvres du cardinal de Polignac. Le temps ne lui permet que la lecture de la première partie. A une autre séance, nous aurons le jugement de notre jeune collègue sur la philosophie de l'*Anti-Lucrèce*.

Personnel de la Société. — M. l'abbé Vissac, aumônier du collége de Thiers, demande à faire partie de la Société, en qualité de membre non résidant, et envoie, à l'appui de sa candidature, un discours sur l'utilité de l'étude des lettres.

La demande de M. Vissac, déjà connu par plusieurs travaux, notamment par un mémoire sur l'industrie des os broyés, est appuyée par MM. le Président et le Secrétaire. Une commission composée de M. de Chaulnes,

rapporteur, et de MM. Limozin et Béliben, est chargée de l'examen des titres de M. Vissac.

Administration. — M. le Président informe l'Assemblée que le Conseil municipal du Puy a donné pleine satisfaction au désir de M. le Préfet qui, au sein du Conseil général et avec l'assentiment de ses membres, avait fait remarquer que l'allocation accordée par la ville à son Musée n'était pas en rapport avec celle qui nous était allouée par le Conseil général. En conséquence, la Société doit des remercîments à M. le Maire de la ville et au Conseil municipal qui ont bien voulu généreusement élever de 500 fr. l'allocation du Musée.

Sociétés savantes. — M. Aymard désirerait qu'on demandât à la Société archéologique du Morbihan l'échange de ses publications avec les nôtres, et qu'on sollicitât les bulletins de l'année 1858, publiés en 1860.

M. de Payan-Dumoulin indique, comme dignes d'intérêt, les mémoires de la Société impériale académique du Gard, dont il est membre, et désirerait que la demande en fût faite par le bureau. La Société adhère.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

RÉLIBEN.

ANNEXES

RAPPORTS

ET MÉMOIRES

SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE

DU VENDREDI 25 MAI 1860

Le Concours régional agricole, qui s'ouvrait le 22 mai, allait être une grande fête pour le pays tout entier et surtout pour la ville du Puy, qui devenait cette année, pendant quelque temps, le centre d'une région de sept départements (1). La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy était trop intéressée au succès de cette mémorable solennité, pour qu'elle ne fît ce qui était en son pouvoir pour ajouter à l'éclat des fêtes qui devaient se succéder pendant plusieurs jours. Il fallait montrer aux regards des étrangers, que le Concours attirait en foule dans notre ville, que ce pays est digne de quelque attention. Pour les sites, pour les beautés naturelles, il peut soutenir la comparaison avec les contrées les plus favorisées. La France a beaucoup de villes du second ordre plus peuplées, aux rues larges et commerçantes; mais ces chefs-lieux se ressemblent à peu près et ne diffèrent guère que par le nombre des

(1) La région agricole se compose des départements suivants : Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Drôme, Isère.

habitants, par la hauteur des maisons et l'étendue de l'enceinte, tandis que le Puy a son cachet propre, sa physionomie spéciale. Son aspect, au mois de mai, offre des perspectives d'une variété ravissante, et sous ce rapport, nous n'avons entendu que l'expression de l'admiration.

D'autre part, le Concours est installé aussi bien qu'il ait pu l'être partout ailleurs, grâce aux libéralités de la commune et du département, auxquelles la Société a pu joindre ses faibles ressources.

Par les soins d'une commission de trois membres (1), les baraquements destinés à recevoir les bêtes du Concours sont disposés avec élégance et commodité. Une suite de deux cent vingt loges se développent, à droite et à gauche du Musée, sur une longueur de près de cinq cents mètres, suivant la courbe gracieuse de la promenade du Fer-à-cheval, qu'elles enserrent tout entière dans leur contour. Du centre, on aperçoit la ville couronnée par le rocher Corneille; la cathédrale romane avec sa coupole angélique et son haut clocher, les maisons assises en amphithéâtre qu'on entrevoit à travers les éclaircies des grands arbres, tout cet

(1) M. le Préfet de la Haute-Loire, M. Paul de Rostan, avait confié l'organisation des fêtes et l'installation du Concours régional à la commission des primes, souvent réunie sous sa présidence. Trois membres pris dans le sein de cette commission, MM. Chouvon, de Brive, de Fontpertuis, s'occupent de l'établissement des baraquements et de la décoration de la place du Breuil et de la promenade du Fer-à-cheval, tandis qu'une autre sous-commission, composée de MM. Balme, du Garay, etc., fait décorer l'ancienne salle du Musée, où aura lieu le banquet.

ensemble offre le coup-d'œil le plus gracieux que l'imagination puisse concevoir.

Pour arriver jusqu'aux portes triomphales de l'enceinte réservée, établies avec goût aux deux bouts de la promenade du Fer-à-cheval, au lieu des anciennes barrières, il faut traverser la grande place du Breuil toute décorée d'allées régulières de jeunes arbres de pin reliés par des guirlandes de feuillage, tandis que du sein de cette décoration sylvestre s'élèvent très-haut, de distance en distance, de nombreux mâts vénitiens au sommet desquels ondulent des flammes aux mille couleurs; c'est là un très-gracieux encadrement pour la fontaine Crozatier, d'un effet original et pittoresque, dont la disposition pleine d'art fait honneur à l'habileté des ordonnateurs de la fête et surtout à M. Chouvon nommé second vice-président du Concours (1).

(1) JURY DU CONCOURS RÉGIONAL.

M. le Préfet de la Haute-Loire, Président d'honneur.

1re *Section, chargée d'apprécier les animaux.*

M. Rendu, inspecteur général de l'agriculture, premier vice-président du jury, président de la section.

1re *Sous-section, pour juger les animaux de l'espèce bovine.*

MM. Crapon fils, à Estrablin (Isère); — Allier, directeur de la ferme-école de Berthaud (Hautes-Alpes); — Servan, à la Roche-de-Glun (Drôme); — De Tallobre, président du comice agricole de Brioude (Haute-Loire).

2e *Sous-section, pour juger les animaux des espèces ovine et porcine et les animaux de basse-cour.*

MM. Raybaud-Lange, directeur de la ferme-école de Paillerols (Hautes-

De son côté, la Société d'agriculture, pour contribuer à la solennité agricole du Concours régional dans la limite de ses attributions, et mettre en même temps le pays en mesure de montrer au grand jour sa puissance de production, au point de vue agricole et industriel,

Alpes); — Grousset, directeur de la ferme-école de Recoulettes (Lozère); — Vachon, à Tèche-Beaulieu (Isère); — Allier, à Gap (Hautes-Alpes).

2e *Section, chargée d'apprécier les instruments et les produits agricoles.*

M. Chouvon, directeur de la ferme-école de Nolhac (Haute-Loire), deuxième vice-président du jury, président de la section.

1re *Sous-section, pour juger les instruments d'extérieur de ferme.*

MM. Ch. Giron de Buzareingues, à Buzareingues (Aveyron); — Dode de la Brunerie, à Grenoble (Isère); — Roussel, à Mende (Lozère); — Doniol, à Ronzet (Haute-Loire).

2e *Sous-section, pour juger les instruments d'intérieur de ferme.*

MM. E. Robert, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes); — Coche, sous-directeur de la ferme-école de la Bâtie (Isère); — De Beaumefort, à Beaumefort (Ardèche); — Coumes, ingénieur en chef du département de la Haute-Loire.

3e *Sous-section, pour juger les produits agricoles.*

MM. Dorel, à Annonay (Ardèche); — De Larnage, à Tain (Drôme); — Blanchon (Ardèche); — Lacombe-Tharin, membre de la Société d'agriculture du Puy (Haute-Loire).

Commissaire général.

M. Rendu, inspecteur général de l'agriculture.

NOMBRE DES EXPOSANTS.

Espèce bovine	220
— ovine	56
— porcine	13
Animaux de basse-cour	25
Instruments et machines	117
Produits agricoles	86

avait fixé son Concours annuel au 24 mai, et décidé qu'une exposition de tous les produits industriels du département aurait lieu pendant la tenue du Concours régional.

Conformément à cette décision, le jeudi 24 la Société ouvre le concours annuel départemental.

Le jury d'examen se compose, sous la présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette, de M. Béliben, secrétaire, et de douze autres membres de la Société, désignés par elle pour former la commission des primes.

Les agronomes étrangers qui sont venus prendre part aux luttes pacifiques du Concours régional, et un nombreux public se pressent autour de la commission de la Société, désireux d'apprécier les efforts que le pays a faits pour répondre à l'appel de la Société d'agriculture.

Le programme des prix avait subi quelques modifications en raison de la circonstance toute particulière du Concours régional. La Société avait annoncé des primes et récompenses à décerner aux mules, aux bœufs gras, aux bœufs de travail, aux vaches et aux génisses, et de beaux spécimens de ces divers animaux sont amenés par les agriculteurs de la Haute-Loire. En examinant les mules, la commission, tout en constatant l'infériorité relative de ces produits, peut pressentir quelle serait la force de production du pays, sous ce rapport, le jour où l'amélioration de l'espèce chevaline dans la Haute-Loire mettrait à la disposition des agriculteurs de bonnes juments.

Parmi les bœufs gras amenés au Concours, il faut citer la belle paire appartenant à M. Descours, propri-

taire à Tombarel. Ces bœufs, à peine âgés de trois ans et appartenant à la race pure du Mezenc, font ressortir les qualités que la Société a préconisées depuis longtemps dans cette race, et le public peut constater et la finesse de ces animaux et le degré d'engraissement précoce où ils sont parvenus.

A côté des bœufs gras sont des bœufs de travail qui, par leur taille ainsi que leurs formes, annoncent une force plus que suffisante pour répondre aux besoins de l'agriculture de notre pays.

Les vaches et les génisses présentent également des sujets remarquables sous divers rapports.

Le passage suivant d'une lettre de M. Gustave Heuzé, professeur d'agriculture à Grignon, membre du jury dans le Concours régional, fait connaître la manière dont ces Messieurs ont apprécié les divers produits agricoles qui figurent dans l'exposition de la Société.

« Chaque étranger, dit M. Heuzé, a inscrit sur ses tablettes que les truites de M. le comte de Causans étaient de vraies rivales des truites du lac de Garde ; que les fromages fabriqués par MM. Simon, Chanial, Bonnaud et Chorand sont appelés à faire une concurrence aux fromages du plateau du Larsac ; que les vins rouges de M. Pebellier avaient un cachet spécial qui permet de croire qu'ils acquièrent beaucoup de qualité en vieillissant (1) ; enfin on a constaté que les

(1) Au mois de septembre 1859, une commission composée de MM. de Brive, Calemard de Lafayette père, le docteur Martel, Chouvon, du Garay, Nicolas, le Président et le Secrétaire de la Société, avait visité le vignoble de Pebellier et félicité le propriétaire du clos-Pebellier de ses succès dans la

marrons glacés de M. Barthélemy-Dumas répondent par la finesse à leur réputation. »

Ces paroles, que la Société d'agriculture s'empresse de porter à la connaissance des agriculteurs de la Haute-Loire, peuvent donner une juste idée de la valeur de leurs produits, et leur faire comprendre ce que la Société ne cesse de répéter, que le pays doit entrer sérieusement dans la voie de progrès vers laquelle il est poussé, et qui sera pour lui une source de prospérité et de richesses.

L'exposition industrielle, tout en constatant l'état de prospérité de certaines industries, montre les efforts et les tendances de celles qui veulent s'implanter sur notre sol.

Les produits de la dentelle ont, de l'aveu de tous, dépassé ceux que le public avait admirés dans les expositions précédentes. L'observateur s'arrête avec une satisfaction bien marquée devant ces vitrines étalant, à côté des magnifiques chefs-d'œuvre destinés au luxe et à la richesse, l'humble tissu de soie ou de laine dont le prix, accessible à toutes les positions sociales, assure à ces produits un écoulement facile, et aux ouvrières un travail lucratif.

culture de la vigne. Une notable partie du vignoble, nouvellement planté tout entier en plant dit Pinot de Bourgogne, offrait un bel aspect et promettait une récolte abondante, de qualité exceptionnelle pour le pays. C'est avec le vin même de l'année, cueilli par M. Pebellier dans la vigne plantée en pinot, que la Société a fait les honneurs d'un déjeuner offert le jeudi 24 à M. le Préfet et à MM. les membres du jury du Concours régional. M. Pebellier ne pouvait être oublié dans la commission des primes et des récompenses qui lui a décerné deux médailles, une d'argent et l'autre de vermeil pour l'excellente qualité de son vin provenant du plant qu'il a introduit dans ce pays.

On aime aussi à considérer ces spécimens d'étoffes de soie, de rubannerie, de velours, les uns envoyés des maisons connues et depuis longtemps prospères, les autres produits par des fabriques dont l'établissement encore récent peut ajouter un nouvel élément à la prospérité du pays.

La marbrerie, l'ébénisterie, la tannerie, en un mot toutes les industries sont représentées à l'exposition et attestent le mouvement progressif, le travail incessant qui feront enfin sortir la Haute-Loire de l'espèce d'infériorité dans laquelle elle semblait reléguée pour longtemps encore.

Enfin l'exposition des beaux-arts a produit une impression exceptionnelle qui sera appréciée plus tard.

Une somme de 5,710 francs a été répartie de la manière suivante :

Pour médailles d'or, d'argent ou de bronze, 1,500 fr.

Aux serviteurs, servantes, garde-champêtres, 145 fr.

Pour améliorations agricoles et instruments perfectionnés, primes en argent, 335 fr.

Primes en instruments agricoles, plantes fourragères et à enfouir en vert, 1,150 fr.

Race chevaline, 840 fr., dont 560 aux poulinières pensionnées, 230 aux pouliches, et 50 aux étalons.

Espèce mulassière, 380 fr., dont 220 aux baudets et 160 aux mules.

Race bovine, 980 fr., dont 350 aux bœufs, 450 aux vaches et 180 aux génisses.

Industrie, 380 fr., dont 210 à l'industrie de la dentelle et 170 aux diverses industries.

Le lendemain vendredi 25 mai, la Société décernait en séance publique les primes et les récompenses honorifiques aux lauréats de l'exposition départementale.

A deux heures, la vaste salle du musée des tableaux est remplie d'une foule animée. Autour de l'estrade d'honneur viennent prendre place tous les principaux fonctionnaires de la ville et du département; plusieurs rangs de dames dans leurs belles toilettes offrent un aspect gracieux et varié. La séance est présidée par M. le Préfet, assisté de M. Badon, maire de la ville, du Président de la Société M. Ch. Calemard de Lafayette et de M. Aymard, vice-président. M. Béliben, secrétaire de la Société, siége au bureau avec M. Limozin, inspecteur des eaux et forêts, vice-secrétaire, et M. Vibert, conservateur du Musée. L'assemblée entière accueille en se levant la venue de Mgr de Morlhon, le digne premier pasteur du diocèse, qui vient s'asseoir à la droite de M. le Préfet.

L'Orphéon du Velay fait son entrée dans la salle, bannière déployée, et ouvre la séance par les joyeux sons de la fanfare et par des chœurs exécutés avec entrain et précision.

M. Ch. Calemard de Lafayette prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Lorsque, il y a quelques années à peine, après la session du Congrès scientifique de France qui avait mis si heureusement en relief les efforts de tous genres accomplis dans ce

pays au profit de tout progrès ; lorsque la Société décida que les solennités semblables à celle qui nous rassemble aujourd'hui ne se reproduiraient plus aussi souvent que par le passé, elle voulut particulièrement deux choses :

Elle voulut d'abord que ces réunions ne fussent point exposées à perdre, dans une périodicité trop fréquente, une part du prestige qu'on leur accordait si volontiers parmi nous ; elle voulut en même temps que les récompenses décernées par elle, pour conserver tout leur prix et toute leur influence, fussent à la fois plus importantes et moins nombreuses.

Ces résultats, elle les aura certainement atteints tous deux.

Qui donc en douterait ici ?

Ici, Messieurs, la présence du premier magistrat du département qui, en ce moment même, par la place qu'il veut bien occuper au milieu de nous, témoigne de sa sympathie si éclairée pour nos travaux, et de son précieux dévouement pour tous les intérêts que nous aimons à servir ;

La présence du vénéré prélat qui a prodigué à la Société assez de preuves du protectorat moral dont il veut bien l'honorer pour que ces manifestations soient devenues en notre faveur comme une sorte d'encouragement permanent ;

L'affluence qui se presse dans cette enceinte ; avec l'autorité civile et religieuse, avec l'autorité militaire et nos diverses magistratures, et toutes les administrations, l'élite entière de nos concitoyens se rendant toujours si volontiers à notre premier appel, tout nous dit, tout dit aux hôtes passagers que nous possédons en ce moment dans nos murs, combien le pays accepte avec bienveillance pour

nous, la solidarité de nos œuvres, et quelle part de son honneur intellectuel il veut bien nous donner à garder.

D'un autre côté, ce n'est pas au moment où cette brillante assistance vient de traverser notre galerie toute rayonnante des splendides chefs-d'œuvre exposés par la fabrique de la dentelle, gracieuse et puissante industrie qu'on peut dire vraiment nationale pour notre petite patrie, qui, dans sa flexibilité prodigieuse, fournit avec une égale aisance de la dentelle à deux sous et de la dentelle à six cents francs, et dont les produits charment à la fois le goût des impératrices et la naïve coquetterie d'une simple paysanne :

Ce n'est pas après avoir jeté un coup-d'œil même superficiel sur le reste de l'exposition industrielle, dont l'ensemble satisfaisant atteste, à coup sûr, partout un effort méritoire, et pour quelques objets un progrès réel et sérieux :

Ce n'est pas en examinant dans une autre salle les œuvres remarquables, et en plus d'un point hors ligne, par lesquelles nos artistes locaux ont bien voulu s'associer à cette utile manifestation de toutes les forces vives du pays ;

Ce n'est pas enfin lorsqu'un autre art charmant, la musique, vient par la voix harmonieuse que lui prête l'Orphéon, demander nos couronnes et justifier si complètement sa demande :

Ce n'est point, dis-je, en de pareilles circonstances que nous aurions à douter du prix qu'attachent tous les esprits les plus éclairés aux récompenses si minimes qu'elles soient, en raison de l'insuffisance de nos ressources, aux récompenses même secondaires dont il nous est possible de disposer.

Et quelle plus belle occasion de montrer dans un groupe d'ensemble toute l'activité méritoire de ce pays si digne de l'intérêt qu'il inspire, digne par son glorieux passé, digne par sa déchéance ultérieure, digne par ses efforts actuels, digne enfin par le délaissement même dans lequel il a trop longtemps vécu !

Quelle plus belle occasion que ce Concours régional, réunissant dans nos murs les hommes les plus distingués, les plus compétents à juger une œuvre agricole : à leur tête, l'agronome éminent, M. V. Rendu, dont le nom, appartenant à cette aristocratie des plus longs et des plus honorables services publics, garde à lui seul tout une signification de l'ordre moral le plus élevé !

Certes, devant de tels juges, devant de tels maîtres, nous devions attacher un bien grand prix à ce que le pays fit un puissant effort. Nos espérances n'ont pas été déçues, et nous avons la ferme conviction que le témoignage qui, par suite du Concours régional, sera rendu à notre cher pays, vaudra grandement plus que sa modeste renommée.

Vous vous associez, sans nul doute, Messieurs, au sentiment de vive satisfaction que j'exprime à la vue du résultat acquis : ce serait, vous le comprenez aussi, avec un vif plaisir que nous insisterions davantage et que nous entrerions dans un examen détaillé des œuvres qui nous ont été soumises. Mais le temps a visiblement manqué pour ce travail définitif qu'on retrouvera dans nos publications.

Le devoir de nos traditions m'impose une autre tâche. J'ai à présenter devant vous le rapide résumé des travaux accomplis par notre Société dans la période, déjà longue, écoulée depuis notre dernière séance publique. Ce résumé, j'en demande mille fois pardon à l'assemblée, aux

dames surtout, ne sera trop souvent qu'une aride nomenclature.

Mais au risque d'écourter, d'amoindrir, dans une mention sommaire les travaux quelquefois d'une haute valeur de bon nombre de nos collègues, je tâcherai, et je leur en fais d'avance mille excuses, d'être court, trop court sans doute pour rester, toujours en ce qui les concerne, suffisamment juste et vrai.

On ne saurait supposer que la tâche de la Société d'agriculture puisse s'amoindrir ou même cesser de grandir à une époque où le Gouvernement et l'administration supérieure qui le seconde, semblent entourer d'une sollicitude toujours plus active ces grands intérêts agricoles dont tous les autres sont si manifestement solidaires.

L'importance de notre mission s'accroît donc sans cesse, et il serait sans doute oiseux d'y insister. Mais me serait-il interdit de dire en même temps que la Société reste toujours à la hauteur de cette mission même accrue? C'est un droit pour le président de la Société, un devoir peut-être de constater ici combien le zèle et l'assiduité de ses membres, combien la variété de ses travaux, la diversité des aptitudes représentées dans son sein, et qui lui permettent de ne rester complètement étrangère à aucune des branches de l'activité intellectuelle, lui font une place, dont il lui est permis d'être fière, parmi les plus utiles et les plus appréciées des institutions du même genre.

Ce sont là des affirmations que nous hésiterions certainement à produire si nous n'avions à fournir à l'appui de précieux témoignages. Ces témoignages venant s'ajouter à bien d'autres nous font une loi plus pressante toujours de justifier de plus en plus, par de nouveaux efforts, l'opinion

qu'on veut bien se faire de notre association dans les sphères officielles où elle peut être jugée de plus haut.

A ce point de vue, je suis heureux de répéter à mes collègues, heureux de rapporter en présence du premier magistrat du département, de bon nombre des membres du Conseil général, et de cette assemblée tout entière, des paroles que je recueillais, il n'y a pas bien longtemps encore, de la bouche de M. le Directeur général de l'agriculture :

« Nous faisons pour la Société du Puy, me disait-il un » jour, en répondant à de nouvelles demandes que je lui » adressais, nous faisons pour vous ce que nous faisons » pour bien peu de Sociétés. Ce n'est pas un reproche du » reste, et si nous avons un regret, c'est celui de ne pou- » voir faire davantage. »

Consigner publiquement ici de tels encouragements, c'est, il faut le redire et nous savons le comprendre, c'est nous soumettre plus étroitement à l'obligation de les mériter encore.

Pénétrés comme nous le sommes de la pensée du Conseil général, et fidèles à ses inspirations périodiques, nous devons accorder et nous accordons toujours à l'agriculture le premier rang, un rang à part dans l'ordre de nos préoccupations et de nos travaux. Cette année, comme les années précédentes, par les études spéciales, par les rapports spéciaux, par nos entretiens et nos discussions fréquentes, nous avons cherché, nous avons réussi sans doute à nous tenir constamment au courant des progrès généraux qui se manifestent dans le monde de la science comme dans celui de la pratique agricole.

Les importantes questions déjà indiquées dans les discours antérieurs analogues à celui-ci, indiquées souvent

avec des développements et des détails qu'il serait sans doute superflu de reproduire, et pour lesquelles nous croyons pouvoir renvoyer aux précédents exposés ; ces questions nombreuses, d'un intérêt pressant pour la plupart, sont constamment, pour ainsi dire, restées à notre ordre du jour. C'est ainsi que nous tenons l'œil constamment ouvert sur tout ce qui concerne, par exemple, *la viabilité rurale, le drainage, les engrais et amendements, les maladies des végétaux, l'invention, l'emploi et la propagation des machines agricoles, le reboisement, la pisciculture, la zootechnie rurale, l'amélioration surtout de nos races indigènes, la comptabilité, la chimie, la météorologie agricole, les conditions de la domesticité dans les campagnes, l'émigration des ouvriers ruraux et ses conséquences naturelles et immédiates, telles que le manque de bras, les prix exorbitants des travaux les plus obligatoires, etc., etc.* ; toutes ces questions et beaucoup d'autres pour lesquelles, on le répète, il suffit sans doute de renvoyer à l'étude de nos diverses publications, ont fourni matière à des communications souvent étendues et dont la valeur ne saurait être méconnue.

Dans cet ensemble de faits et d'études visiblement intéressants pour la prospérité agricole du pays, nous voudrions nous borner à signaler plus particulièrement celles des matières énumérées qui se recommandent plus particulièrement aussi par l'urgence des solutions qu'elles exigent ou par la gravité des besoins qui s'y rattachent.

Quelques mots donc sur les sujets généraux qui ont pris la plus large part dans nos travaux de tous les jours. Un rapide examen nous permettra de dresser ainsi le bilan de nos efforts, et, pour ainsi dire, notre état actuel de situation.

Drainage.

Le drainage, dont le développement dans le pays a subi par le fait de manque de fonds un temps d'arrêt, moins regrettable sans doute en raison des deux années d'extrême sécheresse que nous venons de traverser, le drainage va de nouveau, nous l'espérons, conquérir par les résultats qu'on peut en espérer, une place plus importante dans les améliorations agricoles. Le bon vouloir intelligent de M. l'Ingénieur en chef nous facilitera sans doute la création de ces spécimens de drainage dont un premier a été exécuté sur la route de Bains, aux frais de la Société, et servira, sur différents points, d'enseignement et d'exemple à tout le département.

Chimie agricole. — Analyse des terres et étude des amendements.

Ainsi que cela a été indiqué sommairement dans de précédents rapports, la Société attacherait le plus grand prix à voir les connaissances chimiques prêter à l'agriculture leur précieux concours.

L'analyse des terres, et par elle, la notion exacte des gisements plus ou moins visibles d'amendements divers : — l'étude de l'emploi plus ou moins convenable, relativement aux sols et relativement aux cultures, de ces amendements : — toujours, grâce aux mêmes analyses, la formation dans le Musée d'une collection d'échantillons, ou spécimens de tous les sols du département, tout cet ensemble de moyens, propres à donner au cultivateur intelligent les indications précieuses qui lui manquent encore,

et qu'aucun bon vouloir particulier ne saurait lui fournir, nous semblerait devoir réaliser pour le département un bien désirable progrès.

Si cette pensée trouvait accueil, dès cette année même, auprès du Conseil général, malgré les autres préoccupations agricoles dont nous avons nous-mêmes constaté la juste prééminence, peut-être rencontrerions-nous dans le personnel distingué du Lycée un concours à peine onéreux pour le département et digne d'être vivement apprécié de tous.

Enseignement agricole. — Ferme-école de Nolhac.

L'enseignement agricole donné par la ferme-école de Nolhac continue, sous l'habile direction de M. Chouvon, à mériter ces éloges réitérés que nous voyons, avec une vive satisfaction, constamment confirmés par les plus hauts témoignages. Dire que M. Chouvon, après la visite des Inspecteurs généraux, a reçu maintes fois de M. le Ministre de l'Agriculture des félicitations toujours exceptionnelles, c'est s'exposer encore à se répéter.

Cours d'agriculture à l'école Normale. — Enseignement agricole par les instituteurs primaires.

Le professorat intelligent exercé ailleurs par un autre de nos collègues, par M. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, chargé du cours d'agriculture auprès de l'école Normale et de la direction de la petite ferme expérimentale de Malaval, ne peut aussi qu'avoir des résultats précieux auxquels nous nous intéressons vivement. Ces résultats

sont surtout appréciables à nos yeux quand nous voyons quels services peuvent rendre à la propagation des bonnes méthodes, à la cause générale du progrès agricole, les instituteurs déjà nombreux qui apportent tout le zèle et toute l'aptitude désirables dans cette partie si importante de leur mission. Au nom de M. Chaudier, instituteur aux Villettes, qui a déjà pris sous ce rapport un rang à part, et reçu les récompenses du Conseil général avec les félicitations les plus flatteuses ; au nom de M. Narce, il nous sera permis d'ajouter bientôt d'autres noms signalés avec honneur par les hauts fonctionnaires de l'enseignement, et auxquels nous avons été heureux de décerner de modestes, mais très-sympathiques récompenses.

Nous manquerions à un devoir de justice si nous ne témoignions ici explicitement combien nous sommes heureux de nous trouver, dans cet ordre d'idées, en si parfait accord avec les vues et les tendances de M. l'Inspecteur d'académie Topin, dont l'indispensable concours et le zèle si éclairé et si progressif vivifient constamment notre action.

Comices.

Les communications plus ou moins régulières qui nous sont transmises sur les travaux des comices du département nous fournissent la conviction que ces utiles institutions étendent progressivement leurs effets en accroissant leur effort.

Boisement et reboisement.

Les avantages si nombreux et si divers de l'œuvre du reboisement sont toujours trop présents à notre pensée

pour que nous puissions cesser de seconder de tous nos efforts le zèle et les intelligentes initiatives de notre collègue M. le Sous-Inspecteur des forêts. C'est avec le plus vif intérêt que nous suivons le succès de ses plantations; et si des années comme les deux dernières laissent forcément quelque chose à désirer dans l'ensemble de la réussite, nous sentons que c'est un motif de plus de redoubler d'efforts : nous sentons, sous le poids du souvenir des désastres trop récents encore causés par les inondations, que l'œuvre préservatrice du boisement de nos sommets ne doit pas chômer un instant, puisqu'on ne saurait jamais s'y être pris trop à l'avance pour s'assurer de nouvelles défenses contre les assauts trop fréquents et toujours possibles des cours d'eau révoltés.

Pisciculture.

Pour un intérêt visiblement moins grave et moins immédiat, nous gardons encore une vive sympathie aux efforts d'un autre genre tentés par le même collègue. La pisciculture nous paraît toujours une question pleine d'avenir pour la Haute-Loire. En attendant la réalisation complète des vœux plusieurs fois exprimés par la Société pour le repeuplement de nos cours d'eau, nous ne saurions trop vivement manifester le désir que les projets combinés de boisement et d'empoissonnement à exécuter au lac du Bouchet, projets primitivement formés sous le patronage et d'après les inspirations de M. le Préfet lui-même, trouvent enfin, grâce à des allocations spéciales et suffisantes, toutes les chances d'une réussite bien désirable.

Nous ne saurions omettre de consigner ici l'attention toute particulière et l'honorable distinction accordée par la Société impériale d'acclimatation aux œuvres si intelligentes et déjà si fructueuses de pisciculture de notre collègue M. le comte de Causans.

Rareté de la main-d'œuvre. — Élévation des salaires agricoles.

Préoccupés comme nous le devons être de toutes les crises fâcheuses que traverse l'agriculture, nous avons surtout à nous attacher à l'étude des moyens qui peuvent le plus immédiatement en atténuer quelques-unes. Le haut prix que viennent d'atteindre, dans les années précédentes, les salaires des ouvriers employés à la moisson; ces exigences exorbitantes, si subites et néanmoins par nous bien prévues, de la main-d'œuvre agricole, qui tendent encore à mettre les prix de vente dans une proportion d'infériorité toujours plus désastreuse vis-à-vis des prix de revient, nous font certainement un devoir d'attacher une importance croissante à la propagation des machines agricoles dont le travail rapide tend si opportunément à se substituer aujourd'hui à l'œuvre des bras qui font défaut. A ce sujet, tout n'est plus à faire.

Les machines à battre, par exemple, ont, dans la Haute-Loire, droit de bourgeoisie définitive, un droit publiquement conquis par la force d'un premier exemple.

Nous nous sentons sérieusement encouragés ainsi dans ce mode utile d'influence pratique, en vertu duquel une machine nouvelle, acquise aux frais de la Société, et fonctionnant successivement sur des points différents et suivant

l'exigence des lieux, des cultures, des usages, effectue avec une rapidité merveilleuse, la meilleure, la plus irrésistible des propagandes, une propagande en action.

Race bovine du Mezenc.

A mesure qu'on se pénétrera plus sérieusement de la triple nécessité existant pour nos cultivateurs de demander à la fois à l'espèce bovine le travail, le lait et la viande, on appréciera mieux les services qu'il est permis d'attendre d'une race de montagne, sobre, docile, patiente, dénuée peut-être de toute supériorité absolue dans une spécialité, mais très-apte à répondre d'une manière suffisante aux trois exigences de notre agriculture.

Et maintenant, si, tout en reconnaissant les qualités solides, invétérées, profondément fixées, presque indélébiles, il faut le croire, dont cette race est encore douée, si on se pénètre des conditions déplorables de l'opération agricole au milieu de laquelle elle se continue ; si l'on observe que les éleveurs de la montagne, loin de suivre pendant plusieurs générations l'œuvre du perfectionnement, en choisissant et en accouplant avec un soin judicieux les reproducteurs, n'ont jamais peut-être cherché une seule fois à les corriger l'un par l'autre ; si l'on réfléchit que le producteur du Mezenc, n'ayant que faire de son taureau adulte, dont son agriculture ne trouve pas l'emploi, vend le jeune animal à l'âge de douze ou quinze mois, laissant le marchand étranger choisir tous les sujets les mieux conformés, et ne conservant pour son usage que ce qui n'a pas trouvé d'acheteurs ; si l'on songe enfin qu'en cet état de choses, et aussi en raison de la liberté du

pacage, la reproduction se fait entièrement sous la seule direction du hasard, et que c'est le plus souvent l'animal le moins fort, le moins étoffé qui, par la saillie devient le père d'une nombreuse descendance : si l'on se pénètre bien de toutes ces conditions, tout en s'étonnant qu'une race ait pu résister et conserver des mérites nombreux malgré de si vicieuses pratiques, tout en faisant honneur de cette puissance de résistance à la fermeté, si on peut le dire, de sa constitution primitive, n'est-on pas conduit à penser combien, une méthode scientifique se substituant énergiquement à la vieille routine, l'amélioration la plus capitale, et pour ainsi dire subite, serait infailliblement assurée, du jour où la persistance et le savoir domineraient l'œuvre de la reproduction ?

Travaux intellectuels.

Après avoir bien incomplètement et cependant très-longuement encore développé l'ensemble des idées qui paraissent devoir être l'objet de nos plus vives sollicitudes, au point de vue agricole ; après avoir insisté sur ces questions de l'amélioration et de l'accroissement des produits, qui prennent, à si juste titre, la plus grande part dans nos travaux, il nous reste à dire ici quelques mots de ce qui touche aux intérêts intellectuels.

Les études historiques, archéologiques et littéraires, non moins que la poursuite des travaux scientifiques en cours d'exécution, ont, comme par le passé, fructueusement occupé la plupart des hommes spéciaux que la Société a l'avantage de compter dans son sein. Notre vénérable doyen, M. Bertrand de Doue, continue à occuper

le monde savant de ses recherches météorologiques dont nous recueillons les prémices et qui lui donneront dans une science nouvelle ce beau rôle d'initiateur qu'il conquérait, il y a quarante ans, dans la géologie.

Etudes historiques et paléographiques.

Après les études générales qui, par les soins d'un certain nombre de nos collègues, ont abouti à d'importantes publications; après les recherches intelligentes qui ont découvert et mis en œuvre tous les documents ou la plupart des documents intéressants que pouvaient contenir les archives publiques ou les collections connues, il a semblé qu'il y avait lieu de provoquer le dépouillement et la mise en lumière, s'il était possible, de toutes les pièces de quelque valeur oubliées, enfouies et souvent exposées à toute espèce de dégradation dans les archives privées ou dans les collections inexplorées jusqu'à ce jour. Dans ce but, une commission dite des études et recherches historiques a été formée, et ses efforts ont été déjà couronnés de très-heureux succès. Des pièces importantes, vieux titres ou manuscrits de différentes époques, ont été communiquées au sein de la commission, ou soumises à une intelligente analyse qui permettra d'en tirer un parti précieux, tant pour l'histoire générale que pour les monographies particulières. Une publication spéciale donnera désormais à cette nature de travail une publicité durable et suffisante.

En ce point, comme sous tant d'autres rapports, le président ne peut se refuser le plaisir de rendre ici le plus sympathique témoignage à l'action si intelligente et si dévouée dont la Société est redevable au zélé secrétaire

qu'elle a eu l'heureuse fortune de conserver, dans la personne de M. Béliben, censeur au Lycée.

Archéologie.

Grâce au concours si bienveillant et si éclairé de M. le Préfet et aux allocations accordées à cet effet par M. le Ministre, par M. le Préfet lui-même et par la ville, de nouvelles fouilles ont été entreprises à l'un des abords de la cathédrale, sous la direction de M. Aymard, vice-président de la Société, qui, dans la même période quinquennale, a découvert également bien d'autres curieuses antiquités, et entre autres la grande inscription de la cathédrale. Les résultats obtenus, les découvertes faites dans ces explorations, quelles que soient les conséquences qu'il sera ultérieurement possible d'en tirer, justifient amplement par leur importance le zèle et les prévisions qui les ont sollicitées.

La Société, en constatant les sacrifices qu'elle s'impose pour de tels intérêts, doit adresser également ici de vifs remercîments à MM. de Romeuf et de Latour-Maubourg, nos deux députés, dont les noms seront justement associés à ceux de M. le Préfet et de S. E. M. le Ministre, dans l'expression de notre gratitude pour les sommes qui nous ont été si généreusement accordées.

Des travaux de même nature, accomplis avec une intelligente initiative par l'un de nos collègues, M. Vinay, ont également ouvert de nouveaux horizons à l'étude de l'histoire et procuré à la Société le plaisir d'entendre l'intéressant travail de M. de Sarlandie, rapporteur.

Publications. — Annales.

Du reste, la trace de cette active et utile collaboration de la plupart de nos collègues se retrouvera plus ou moins complète dans nos Annales, qui ont continué à reproduire et à répandre au loin les plus importants de nos travaux. La faveur qu'on veut bien accorder à cette publication témoigne de la continuité du zèle collectif mis au service de la cause du progrès et de toute espèce d'améliorations dans ce pays. Je regrette, il faut le répéter encore, de ne pouvoir donner qu'une mention bien insuffisante à ces rapports, notices ou mémoires, qui font passer sous les yeux de nos lecteurs, après d'attrayantes ou instructives études, les noms de MM :

Bertrand de Doue (Météorologie, géologie, paléontologie, etc., communications diverses).

De Brive (Inondations, drainage, emploi du guano, rapports sur divers congrès, rapports sur diverses candidatures, etc., etc.).

Aymard (Fouilles archéologiques, inscriptions antiques, tissus anciens, la chape de Pébrac, etc., Album d'archéologie religieuse, etc., etc.).

Vibert (Communications diverses sur les beaux-arts, sur divers dons faits à la Société).

Béliben (Etudes sur la philosophie cartésienne, communication et analyse de vieux documents, terriers, compoix, etc., rapports sur diverses candidatures).

Chouvon (Rapports sur divers concours, sur un ouvrage concernant l'agriculture de la Lozère, par M. de Morangiès, sur les résultats de diverses cultures, notamment de céréales comparées, et sur diverses candidatures, etc., etc.).

Robert Félix (Fouilles du paits de Polignac, communications diverses sur des recherches minéralogiques, géologiques et paléontologiques).

Regimbeau (Analyse des terres).

Souteyran (Caisse d'épargne, mont-de-piété, etc.).

Marthory Paul (Etudes historiques, rapports sur des candidatures, etc.).

Bonnet Oscar (Etude sur le camp romain du mont Milau).

L'abbé Bernard (Communication et analyse de documents divers, cartulaire de Chamalières, — abbaye de St-Pierre-Eynac).

Bretagne (Etudes archéologiques, fouilles à St-Paulien, etc.).

Le chanoine Sauzet (Documents divers, fragment de la vie de Mgr de Béthune).

De Fontpertuis (Etudes sur les enfants assistés, sur les communaux, études littéraires, etc.).

Docteur Borie (Etude des divers systèmes de panification).

Docteur Martel (Diverses communications sur les maladies contagieuses des bestiaux).

Gire (Rapport sur la péripneumonie).

De Vinols Louis (Fragments d'histoire).

Comte de Causans (Expériences et observations de pisciculture).

Giron (Economie publique, assurances).

Calemard de Lafayette père (Communication sur la question des eaux pour l'approvisionnement de la ville du Puy, communications et observations diverses).

Ch. Calemard de Lafayette (En outre des communications périodiques sur l'ensemble des questions dont se préoccupe la Société, rapports sur la Société impériale d'acclimatation, sur la création d'une Commission des recherches historiques, sur les congrès des délégués des Sociétés savantes, sur les conditions pratiques du progrès agricole, sur la législation des céréales, sur une candidature, etc., etc.).

Doniol Henri (Avantages de la culture du topinambour, communications sur diverses cultures).

Docteur du Garay (Rapports et observations sur les épidémies).

Du Garay aîné (Sur la culture maraîchère aux environs du Puy.

Richond Ernest (Institutions de crédit, etc.).

Vinay (Etudes historiques sur la maladrerie de Brives, rapport sur une candidature).

Balme Louis (Communications diverses, rapport sur le Congrès scientifique d'Auxerre).

De Payan-Dumoulin, président du tribunal (Antiquités gallo-romaines, études sur la céramique antique).

Sarlandie des Rieux (Rapport sur les fouilles de Corsac).

Hippolyte de Vinols et Gabriel de Chaulnes (Communication d'anciens documents, etc., etc.). Bernard François (poésies diverses).

Parmi nos correspondants, un grand nombre nous ont en outre adressé d'intéressants travaux inédits ou des publications souvent remarquables. C'est ainsi que nous avons reçu de MM. du Molin, Francisque Mandet, Enjubault,

Bretagne, Léon de Bastard, des travaux jouissant ailleurs de la plus haute estime; de M. Dorlhac, ingénieur, de savantes notices géologiques; de M. le docteur Bertrand de St-Germain, une étude, accueillie avec une juste faveur dans le monde de la science, sur des travaux peu connus de Leibnitz; de MM. Blanchot de Brenas, Achille Eyraud, Gaubert, etc., des œuvres littéraires dignes de leurs succès.

Enfin, dans les procès-verbaux de nos séances, nous trouvons à chaque pas, au sujet d'utiles communications, la plupart des noms qui précèdent et ceux encore de bon nombre de nos collègues, MM. Louis Paul, Jules de Vinols, Giron-Pistre, Plantade, Lacombe, Limozin, etc.

Avoir cité ces noms, même d'une façon si sommaire, ce sera, nous devons l'espérer, avoir du moins inspiré à plusieurs d'entre vous le désir de parcourir ces volumes dont la collection, s'il nous est permis de le dire, devient désormais bien rare parce qu'elle est visiblement recherchée.

Beaux arts, Musée, dons aux collections diverses.

Le Musée, appelé à recevoir prochainement, grâce au patriotique souvenir de notre regrettable et illustre Crozatier, à recevoir dans une transformation complète les notables accroissements dont le besoin s'est fait depuis longtemps sentir, continue à être l'objet des soins intelligents de ses divers conservateurs. Nos collections s'enrichissent chaque jour de dons nouveaux et nous avons à constater fréquemment avec reconnaissance le sentiment pieux de patriotisme qui, sur les rives les plus lointaines, au milieu même des périls de la guerre et des pérégrinations les plus

aventureuses, inspire aux enfants de la Haute-Loire le désir de témoigner par quelque envoi précieux qu'ils se souviennent toujours de la petite patrie.

Après les noms de nos députés, MM. de Romeuf et de Latour-Maubourg, dont l'heureuse intervention continue à provoquer à notre profit les dons généreux du Gouvernement, après celui de Madame de Latour-Maubourg elle-même, qui s'associe à la sollicitude pour nos intérêts qui semble une tradition héréditaire parmi les siens, la reconnaissance nous fait un devoir de mentionner ici, au moins dans une nomenclature sommaire, les noms de MM. le Maire de la ville du Puy, Seguin Joseph, Mlle Ida de Bosberg, Madame veuve Crozatier, M. Richond Jules, docteur Mathieu, Poulett Scrope, de Latourette, Aymard, Souteyran, Chouvon, Avond, Rogues, Parron Victor, Chevalier-Lobeyrac, Couguet, Gallien, Boyer, le chanoine Montlezun.

L'espace et le temps nous manquent également pour apprécier, comme il conviendrait, les objets les plus importants dont se sont enrichies nos collections. Mais en dehors même de cette catégorie d'œuvres d'art, nous ne saurions omettre de mentionner spécialement le monument élevé à Saint-Paulien, sous les auspices de la Société et avec la généreuse participation du Conseil général, à la mémoire de notre grand statuaire Julien. Tous les hommes que peuvent passionner le souci pieux et le respect de nos illustrations locales, ont applaudi à cette création qui fait honneur à la ville de Saint-Paulien et au jeune et intelligent magistrat, notre collègue aujourd'hui, M. Prosper Philip, qui marqua sa courte administration dans cette importante commune par les plus heureuses initiatives.

Et de même, sans que nous puissions suivre au dehors chacun de nos collègues en toutes les tâches qui rappellent leurs noms, puis-je ne pas fixer exceptionnellement votre attention sur la mission patiente et fidèle que s'est donnée l'un des vétérans de la Société, et qu'il continue à accomplir avec un zèle si éclairé dans une de nos églises?

Je veux parler des travaux de restauration, de complément, d'achèvement que M. le curé Eynac poursuit, sans se lasser, à Saint-Laurent.

Pourquoi donc attendrait-on toujours que la mort ait enlevé nos plus intrépides travailleurs pour leur rendre toute justice? Pourquoi ne pas donner, de son vivant, au dévouement désintéressé la seule récompense digne de lui, le témoignage de la gratitude publique?

Un jeune maire a fait le bien avec une habileté administrative, une fécondité de ressources, une ingéniosité de moyens véritablement hors ligne;

Un vénérable curé a, pour ainsi parler, sans argent, réalisé la transformation la plus complète, je devrais dire la transfiguration du monument confié à ses soins et auquel il a voué tout son amour et toutes ses sollicitudes;

Faudra-t-il donc attendre que l'un de nous n'ait à reconnaître de telles œuvres qu'en en faisant l'éloge sur une tombe? N'est-ce qu'aux morts qu'il faut garder une bonne parole, une parole d'encouragement trop inutile dès lors, de sympathie presque dérisoire à force d'être tardive?

Eh non, Messieurs, trois fois non; ne rejetons pas si loin les échéances de l'équité. Applaudissons les œuvres de progrès, quand notre applaudissement peut encore arriver à l'oreille et au cœur de celui qui les accomplit.

Sachons donc le dire tout haut, ce n'est pas seulement une puissante et durable empreinte que M. Eynac aura laissée dans son église, c'est sa vie tout entière depuis trente ans qui, jour par jour, y aura pris corps, se sera faite œuvre.

Après cette façade qu'on a bien pu critiquer (rien au monde n'étant absolument parfait et tout au monde pouvant être critiqué, fût-ce la perfection, si la perfection resplendissait quelque part), mais qui a eu ce succès sans réplique de tromper les archéologues même les plus éminents, lesquels ne voulaient pas y reconnaître une création récente ; — après la façade, sont venus le tambour intérieur, les chapelles de Sainte-Anne et de la Vierge, les fonts baptismaux (j'en passe et ne m'arrête pas aux détails d'un intérêt moindre), et enfin aujourd'hui la chaire. La chaire, une œuvre encore dont, sans doute, on ne dira pas qu'elle soit irréprochable, mais dont on peut dire à coup sûr qu'elle est charmante.

Et quand on songe au tour de force d'économie que représente chacune de ces créations successives ; quand on sait que tout cela s'est fait à peu près sans argent, on comprend qu'avec M. le curé de Saint-Laurent le zèle, le dévouement et l'intelligence sont devenus de grands créateurs, et on est bien aise de le lui dire...

Mais si jaloux que je puisse être, au nom de la Société, de montrer tous ses membres à l'œuvre, je dois savoir me restreindre aux proportions de mon cadre ; j'abrége donc, Messieurs : ou plutôt je reviens aux impressions plus actuelles que suscite cette réunion.

Nécrologie.

De telles solennités laisseraient sans doute à la pensée des satisfactions trop complètement sans mélange, si, après avoir constaté avec une bien naturelle complaisance, des triomphes et des efforts, justification de nobles espérances, nous n'avions le douloureux devoir de rappeler à vos souvenirs et à vos regrets les redoutables fragilités de la vie humaine. Il nous reste à dire, une fois de plus, combien sont vulnérables les associations comme la nôtre, toujours périodiquement entamées par la mort ; il nous reste à dire quels vides cruels et profondément sentis se sont faits dans nos rangs.

Peu de jours après la dernière séance publique tenue durant la session du Congrès, peu de jours après l'époque où l'honorable prédécesseur dont je suis heureux de suivre la trace et dont je serai fier d'avoir continué l'œuvre, M. de Brive, s'acquittant de l'office douloureux que je remplis aujourd'hui, provoquait parmi nous un juste hommage pour la mémoire de M. Mandet père, nous devions apprendre encore une perte nouvelle, dont la date restera consignée comme une date d'ineffaçable deuil dans les annales de notre existence.

Becdelièvre était enlevé à l'affection publique, au respect reconnaissant de la cité et du pays.

Ce nom prononcé dans cette enceinte dit tout, et l'éloge qui se résume en lui vaut déjà tous les commentaires.

Combien à ce nom se rattachent de fécondes réminiscences! Ne voyons-nous pas apparaître comme le cortége naturel d'un seul souvenir, le souvenir de presque toutes

les institutions de progrès intellectuel dont le pays est justement fier, — et constatons-le pour l'enseignement de tous, dont il recueille aujourd'hui les fruits incontestés?

Ici, Messieurs, mes perplexités sont grandes, la vie de Becdelièvre voudrait une biographie complète. Cette biographie, déjà bien tardive, sera faite prochainement; et le pays l'accueillera avec faveur sur le nom seul de l'homme auquel elle sera consacrée. Mais en attendant comment écourter sans irrévérence l'histoire d'une carrière où le bien accompli tient tant de place? — Becdelièvre, cela veut dire un dévouement de tous les jours, un zèle à toute épreuve; l'ardeur sacrée du bien qui triomphe de tous les obstacles, qui lasse les résistances inintelligentes lorsqu'il ne peut pas les briser, qui pousse en avant toujours, sans songer si le pas de la foule suit son pas généreux; — l'ardeur qui se résigne à cheminer vaillamment et pendant longtemps s'il le faut, avec le petit nombre, — à rester momentanément seule s'il le faut encore, seule sur la brèche, et debout, et luttant toujours. — jusqu'au triomphe, jusqu'à la fin, jusqu'au dernier jour même.

Mais au bout de la vie, au bout de cette vie si pleine, la récapitulation de la gratitude publique, venue tardivement, peut-être, et néanmoins venue, trouve dans le bilan d'une mémoire honorée ces créations émanées d'un seul homme ou auxquelles un homme a donné, sans compter jamais, le plus précieux, le plus indispensable concours :

Un musée dans une ville qui trente ans avant ne savait ce que c'était qu'un musée; des écoles industrielles dans une ville qui voit chaque jour désormais ses ouvriers monter en grade et devenir artistes ; une caisse d'épargne dans un centre où l'épargne restait jusque-là inféconde ;

un mouvement artistique qui se traduit en magnifiques succès industriels, qui dans la fabrication d'un produit élégant développera toutes les conditions d'une prospérité et d'un progrès unique, unique entendez-vous, Messieurs, unique en ce moment en France... — Oui, à Paris, — il y a deux mois à peine, je recueillais cet aveu-même, — et j'en étais fier, et vous le serez comme moi : les fabricants des autres régions déclinaient la lutte courtoise que j'avais mission de leur offrir au nom de la dentelle du Puy, et répondaient, non sans humeur, que notre dentelle du Puy prospérant seule en ce moment, ils n'avaient que faire de venir constater le contraste de cette prospérité avec la défaillance des autres fabrications.

Tant il est vrai, Messieurs, que ces choses d'art, ces choses intellectuelles qui semblent un luxe inutile à quelques-uns, se traduisent infailliblement un jour en honneur non stérile, en profit, en lucre, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom.

Sans doute et nous le savons assez, de tels résultats ne sont point obtenus sans qu'on ait suscité quelque part la critique, sans qu'on ait froissé les susceptibilités ombrageuses d'un *statu quo* trop cher à plusieurs : l'inertie, même intelligente, la routine plus ou moins raisonnée ne veulent pas être troublées dans leur sommeil ou dans leur torpeur ; et à qui veut marcher, elles crient volontiers qu'on veut tout envahir.

Eh bien, oui ! cela est vrai, l'œuvre des Becdelièvre ne se fait pas sans qu'on ait pu, sans qu'on ait dû, à un moment donné, envahir indûment quelquefois quelque chose. On a envahi un édifice inoccupé pour y placer le premier noyau si humble de ces collections, aujourd'hui admirées,

qui sont là sous vos yeux ; on a envahi les combles de notre hôtel-de-ville, en demandant l'hospitalité pour des écoles, prodigues depuis lors de bons enseignements : on a envahi encore la commune en y portant la caisse d'épargne et ses bienfaits.

On a fait pis que cela, Messieurs, on a envahi bien autre chose vraiment : on a envahi l'esprit public ; oui, on l'a conquis : il s'est rendu et il s'en applaudit : et c'est avec autant de gratitude que de patriotique orgueil qu'il acclame ce nom, destiné à rester vivant toujours dans cette enceinte, ce nom que vous saluez tous de votre sympathie enthousiaste : le nom de Becdelièvre !

Après avoir perdu un tel homme, la Société semblait n'avoir pas besoin de dire combien profonds ont été ses regrets : il semble, en même temps, qu'elle payait en une seule fois à la mort un trop large tribut : et néanmoins, coup sur coup, d'autres pertes encore, bien sensibles aussi, sont venues, pour ainsi dire, aviver constamment ses premières blessures.

Dans cette courte période quinquennale, la Société a eu successivement à rendre les derniers devoirs à MM. Richond des Brus, Lobeyrac, de l'Eguilhe, docteur Borie, de La Tourette, Dumontat et du Villars.

Chacun de ces noms demanderait une ample notice, où nous ne pouvons mettre qu'un souvenir.

Durant le cours d'une carrière laborieuse, et tour-à-tour occupée par de hautes fonctions, M. Richond, l'un des plus anciens membres de la Compagnie, lui avait toujours gardé une part considérable de ses sollicitudes et de ses travaux. Après avoir longtemps rempli dans son sein les fonctions de secrétaire, il n'avait jamais cessé de donner à nos publi-

cations une collaboration assidue. Les Annales de la Société contiennent bon nombre de mémoires ou notices où se révèlent, tant au point de vue littéraire que scientifique, les hautes aptitudes de son esprit.

En outre des écrits spécialement destinés à la Société, M. Richond avait également enrichi la science médicale d'importants ouvrages qui ne sont certainement pas oubliés.

Appelé à l'honneur de représenter la Haute-Loire, M. Richond des Brus n'oublia jamais les intérêts de notre Société, et nous manquerions à l'un des premiers devoirs d'une association comme la nôtre, si nous ne consignions ici, en même temps que l'expression de nos regrets, celle de notre gratitude pour tous les dons du gouvernement que la Société dut à l'active intervention de M. Richond.

Le jour même où mourait M. Richond des Brus, M. Eugène Lobeyrac, juge au tribunal civil du Puy, lui aussi un de nos collaborateurs assidus, trouvait, à l'âge de cinquante ans, une mort encore plus prématurée.

Comme pour M. Richond, il semblerait presque inutile d'énumérer en détail les travaux par lesquels cet honorable membre avait constamment contribué à alimenter fructueusement nos séances et nos publications.

Jurisconsulte appliqué, également doué d'ardeur et d'intelligence, M. Lobeyrac, prenant une part active dans la discussion des questions générales, avait surtout apporté d'utiles lumières dans l'étude de celles qui rattachent plus particulièrement l'agriculture à la législation. Sa perte sera surtout bien sensible dans le sein de la commission chargée d'étudier et de recueillir tous les documents concernant les usages locaux.

M. de l'Eguilhe avait rendu à la Société et au pays tout entier, par des soins intelligents donnés à la silviculture et à la pisciculture, des services que nous regrettons de ne pas pouvoir apprécier comme ils mériteraient de l'être au moment où l'heure nous dit de nous hâter.

MM. Borie, Dumontat, de La Tourette, du Villars, étaient aussi des anciens parmi nous ; ailleurs, leurs œuvres, leur importante collaboration, seront plus équitablement consignées, et la justice qu'on leur doit n'est que momentanément ajournée.

A tous ces douloureux souvenirs, il faut ajouter celui d'un homme dont le noble effort pour la régénération du pays se rattache à la période d'action et aux œuvres fécondes de M. de Beedelièvre.

M. de Bastard a, dans cette enceinte, un monument qui conservera aux générations à venir la pensée de son dévouement aux arts et la juste gratitude due à l'administrateur éminent sans lequel les belles initiatives de M. de Beedelièvre et de ses collaborateurs n'eussent jamais abouti.

Glorifions la mémoire de tels hommes, elle est un exemple, un enseignement, une féconde leçon. Apprenons d'eux à faire le bien sans songer à l'obstacle, et à ne demander qu'au temps la consécration qu'il donne tôt ou tard aux inspirations du dévoûment et du patriotisme.

Admission de membres nouveaux.

Mais après vous avoir attristé par la pensée de nos pertes, j'ai hâte, Messieurs, de mettre sous vos yeux les compensations du présent. Ce n'est pas sans fierté que la

Société doit voir se reproduire toujours un fait déjà signalé bien des fois. Si quelques hommes d'intelligence s'abstiennent de nous apporter leur concours, ce sont là, Messieurs, et nous avons le droit de l'indiquer, de très-rares exceptions, et les plus nouveaux venus parmi nous ne sont pas les moins empressés à se rallier à notre modeste drapeau. La Société a fait de nombreuses recrues, je suis naturellement bien aise de citer des noms à l'appui de mon affirmation.

MM. l'abbé Bernard, Béliben, Paul Louis, le comte de Miramon, Nicolas, Philip, Doniol Henri, de Vinols Jules, Limozin, Sarlandie des Rieux, Vinay, de Payan-Dumoulin, de Chaulnes, Mauras,

Ont déjà comblé les vides faits dans nos rangs, et plusieurs d'entre eux vous ont fourni, dans des œuvres du plus haut intérêt, la preuve de ce que vaudra le concours qu'ils sont disposés à donner à nos multiples efforts.

C'est ainsi, Messieurs, c'est en demandant promptement au présent de lui rendre ce qu'elle a perdu, que la Société continuera à remplir sa mission avec cette conviction profonde qu'elle comprend sérieusement, qu'elle comprend tout autant qu'elle les aime, les grands intérêts du pays, et qu'en voulant, comme elle le veut, les servir, elle justifie en même temps la haute bienveillance dont l'autorité supérieure l'a toujours honorée, les généreuses largesses du Conseil général et celles du Gouvernement.

C'est ainsi également, c'est ainsi que nous accomplirons envers l'avenir, l'avenir, ce mystérieux inconnu, auquel chaque génération doit son contingent d'œuvres, d'initiatives, de projets et de progrès, c'est ainsi que nous accomplirons tous notre devoir — un grand devoir.

Alors, Messieurs, vienne cette immense bonne fortune après laquelle nous soupirons tous, cette fortune auprès de laquelle, dans l'ordre matériel, tout autre intérêt semble en ce moment secondaire ; — vienne le chemin de fer dont la haute équité de l'Empereur a décrété la création, ce chemin de fer dont la prochaine exécution était naguère encore confirmée à notre premier magistrat par une promesse auguste et formelle ;

Que les grandes œuvres locales soient enfin terminées :

Que la magnifique fontaine, dont la munificence d'un concitoyen illustre et généreux a doté notre place principale, s'épanouisse en gerbes ruisselantes ;

Que le nouveau Musée, dû aux mêmes largesses, se commence et s'achève ;

Que la statue monumentale de Notre-Dame-de-France se dresse, protectrice de la cité, se dresse dans la triple immortalité de l'art, de la gloire nationale et de la religion, et l'ère du vrai progrès, l'ère de tous les progrès matériels, couronnés par l'indispensable auréole du progrès religieux et moral, l'ère d'une régénération bienfaisante pour notre petite et bien-aimée patrie, s'ouvrira largement devant nous.

C'est là le but, Messieurs, un but, même dans une sphère bien restreinte, digne de grands et de constants efforts ; — un but vers lequel, il faut marcher résolument toujours, dût-on n'être pas toujours applaudi de tous, dût-on défaillir avant de l'avoir atteint, — dût-on, fils respectueux aux œuvres de ses pères, n'avoir, en continuant leur tâche, conquis un meilleur avenir qu'au profit des générations qui viendront après nous.

Ce discours, tout d'un jet, écrit en deux heures, qui exprime en une forme si heureuse l'âme entière de l'orateur, est fréquemment interrompu par des applaudissements enthousiastes.

M. Langlois donne ensuite lecture d'une pièce de vers de M. Vibert père, intitulée : *Mon pays* (1). L'auditoire, charmé de la diction et de l'harmonie des vers, s'unit de sentiment avec le lecteur et le poète, et éclate, à la fin du morceau, en bruyants témoignages de satisfaction. Les applaudissements accueillent aussi la lecture d'un mémoire de M. le Secrétaire, sur un document de la commission des recherches historiques, un terrier à la date de 1408 qui représente avec fidélité la ville du Puy au moyen-âge. Une pièce de vers intitulée : *Le Printemps*, écrite avec grâce et pureté par un membre de la Société, M. François Bernard, et lue par M. Charles Calemard, ravit l'auditoire, qui trouve trop courte cette séance académique.

La proclamation des principaux prix qui la termine et qui est faite par le secrétaire intéresse encore l'assemblée. Un morceau d'ensemble, exécuté par l'Orphéon du Velay au moment où M. le Préfet attache à la bannière la médaille d'or dont l'institution a été honorée, produit un effet émouvant.

L'assemblée couvre d'applaudissements plusieurs noms aimés et connus du public, proclamés pour des distinctions honorifiques, tels que ceux de MM. Pittarch

(1) Voir aux Poésies dans le présent volume.

et Bay, si dévoués à l'œuvre de l'Orphéon; de M. Blanchot de Brenas, l'auteur des *Velaviennes*, vainqueur pour la seconde fois aux concours de poésie ouverts par la Société; de Madame Arnaud qui, dans un sentiment de piété filiale, poursuit avec un zèle que les ans ne peuvent ralentir les travaux de botanique commencés par M. Marcelin Arnaud, ravi à la science par une mort prématurée; de MM. Charles Robert-Faure, Falcon frères, Breysse-Laugier, Experton, Martin-Rogues, etc., tous fabricants, qui ont exposé sous les yeux du public une admirable collection des produits de la dentelle du Puy et montré par ces échantillons de leur talent que la fabrique du Puy est au moment de devenir la première de France; de M. Escomel, professeur du cours de dessin de dentelles régulièrement organisé pour la première fois dans la ville du Puy, au lycée impérial, par les conseils et par l'initiative du secrétaire de la Société, ancien professeur de philosophie et censeur des études dans cet établissement.

L'assemblée écoute encore avec sympathie les noms de nos artistes peintres et graveurs : de MM. Victor Robert, Emile Giraud, Daniel Vincent, Camille Robert, etc., dont les travaux n'ont pas peu servi à donner du relief à l'exposition des œuvres d'art, où brille aussi l'*Album photographique d'archéologie religieuse* de M. Malègue, sorti des presses de M. Marchessou.

A cinq heures, M. le Président lève la séance, en remettant à demain samedi, pour dix heures du matin, la suite de la proclamation des prix.

Le public se répand dans les salles de l'exposition départementale et bientôt envahit la promenade du Fer-à-cheval.

A partir de ce moment, le Concours régional a pris un aspect plus animé. Les belles dames qui sortent du Musée ne dédaignent pas de s'arrêter devant les loges des lauréats du Concours agricole. Mgr de Morlhon honore de sa visite le Concours dont M. Rendu lui fait les honneurs. Il examine les animaux primés, les instruments perfectionnés et félicite les agriculteurs de leurs succès.

Mais déjà le public connaît le nom de l'heureux propriétaire à qui le jury vient d'attribuer à l'unanimité la prime d'honneur, et chacun s'empresse de féliciter l'heureux concurrent, M. le marquis de Ruolz, propriétaire agriculteur à Alleret. M. le docteur Olivier, à qui une grande médaille d'honneur doit être accordée, reçoit aussi de nombreuses félicitations. Les prix seront proclamés dimanche, à midi, sur une magnifique estrade déjà dressée, qui s'adosse au mur du jardin de la préfecture, occupe un vaste espace au milieu du rond-point de la promenade du Fer-à-cheval. En effet, au jour et à l'heure déterminés, les membres composant le jury d'honneur du Concours régional prennent place sur l'estrade, sous la présidence de M. le Préfet. Sous la vaste tente, qui abrite des ardeurs du soleil, on remarque Mgr l'Evêque, le Maire de la ville, le Président de la Société académique, M. Rendu, inspecteur, et une foule de notabilités.

La compagnie des sapeurs-pompiers, un bataillon de troupes de ligne, la gendarmerie départementale

maintiennent l'ordre dans la foule qui se presse derrière les places occupées par l'élite de la population.

Avec ce ton de bienveillante dignité qui le distingue, M. Emile Paul de Rostan, préfet de la Haute-Loire, prononce l'allocution suivante, qui est couverte d'applaudissements :

MESSIEURS,

Une des pensées les plus fécondes qui aient reçu leur application dans ces derniers temps est sans contredit la création des Concours régionaux.

A toutes les époques, sous tous les gouvernements, on a compris la nécessité d'encourager l'agriculture : et, il faut le reconnaître, les efforts de nos devanciers n'ont pas été stériles. Que d'admirables perfectionnements n'a-t-on pas apportés aux instruments de travail ! Que d'ingénieuses pratiques n'a-t-on pas introduites dans l'assolement des terres ! Leur culture est devenue une science dont d'innombrables publications ont formulé les principes et enseigné l'application.

Mais à part quelques hommes d'élite, parmi les riches possesseurs de nos grands domaines, quel est le petit propriétaire, quel est le fermier entièrement absorbé par les soins quotidiens d'une exploitation laborieuse, qui ait le temps d'aller puiser à ces sources fécondes pour les uns et quelquefois dangereuses pour les autres ?

Qui ne connaît les déceptions cruelles que l'application des théories mal comprises a fait éprouver à l'agriculteur

téméraire qui les a adoptées, sans tenir compte des mille et une différences qui résultent de la nature du sol et des conditions climatériques. Il est sans doute de ces principes généraux qui sont vrais pour toutes les exploitations, mais il en est un plus grand nombre qui ne peuvent s'appliquer que dans des régions déterminées, si bien que certaines pratiques qui sont acceptées comme excellentes dans une contrée, ne constitueraient pour d'autres que de fatales erreurs.

Tout en poussant les agriculteurs dans la voie du progrès, par l'aiguillon des récompenses, il fallait donc guider leurs pas par l'enseignement des faits accomplis dans les pays qui les entourent; tout en les excitant par la séduction des exemples utiles, il fallait les isoler de la contagion des exemples dangereux. De là, Messieurs, la grande et populaire institution des Concours régionaux, si heureusement préparée dans le département de la Haute-Loire par l'action intelligente et dévouée de notre Société d'agriculture et des honorables présidents qui ont successivement dirigé ses travaux.

Ce ne sera pas une des moindres gloires du second Empire, d'avoir donné ce gage éclatant de sa sympathie à l'agriculture du pays, et lorsque l'ordre rétabli sur des bases inébranlables, l'honneur national restauré par la victoire, et le drapeau de la France flottant sur le sommet des Alpes semblaient ne devoir laisser aucun aliment à l'activité de notre glorieux Empereur, il inaugurait l'ère de cette paix promise, comme la conséquence logique de l'Empire, par l'abaissement des barrières qui, en arrêtant l'essor de l'expansion humaine paralysaient tout à la fois l'écoulement des produits industriels et des produits agricoles.

Et, il y a quelques jours à peine, au moment où l'on croyait notre bien-aimé Souverain absorbé par les préoccupations des graves questions qui s'agitent en Europe, calme et serein, il allait, comme un simple propriétaire soigneux de ses intérêts, respirer l'air des champs au milieu de ses terres de La Motte-Beuvron, et apporter par son exemple son contingent personnel au progrès de la plus féconde de nos industries.

Mais ce n'est pas seulement à l'agriculture que l'Empereur accorde cette protection éclairée : sa sollicitude remonte jusqu'aux agriculteurs eux-mêmes. Qui mieux que lui connaît leurs besoins et apprécie leurs labeurs ? Aussi est-ce pour eux qu'il réserve ses plus vives sympathies ! N'est-ce pas, en effet, dans les campagnes que se trouve la majorité de la nation, cette force numérique et morale tout à la fois, qui est devenue la base de notre Constitution politique et la gardienne des institutions qu'elle a fondées par le suffrage universel ?

N'est-ce pas là que se trouve la plus abondante pépinière de ces héroïques soldats qui naguère, sous les yeux de leur intrépide souverain, arrosaient de leur sang les champs de bataille de Magenta et de Solférino ?

Les mains calleuses de nos jeunes et pacifiques laboureurs, habituées à manier la faulx et la charrue, ne sont-elles pas les mêmes qui sont destinées à se servir de cette terrible baïonnette, la gloire de nos soldats et l'effroi des ennemis de la France ?

N'est-ce pas enfin dans nos populations agricoles que se conservent pures et intactes ces traditions de vertu dont la vigoureuse empreinte, si elle ne résiste pas toujours au contact des vices qui débordent dans nos grandes cités,

reprend son relief primitif par la seule influence du retour à la vie des champs?

N'est-ce pas là que la religion domine avec le plus d'autorité, et que ses divins principes sont le mieux observés? N'est-ce pas parmi nos agriculteurs qu'elle recrute le plus grand nombre de ses ministres, de ces bons curés de campagne que nos populations agricoles aiment et respectent, parce qu'ils sont tout à la fois leurs pères, leurs guides et leurs consolateurs?

Quelle est, Messieurs, la cause de la différence considérable qui existe sur ce point entre la ville et la campagne? Faut-il la chercher dans les conditions d'existence si opposées qui sont faites à l'ouvrier des champs et à l'ouvrier des manufactures? Non, Messieurs, la supériorité morale que l'un a sur l'autre, n'est ni dans la séparation plus ou moins complète des deux sexes ni dans la facilité plus ou moins grande des rapports qui se lient entre eux : elle gît uniquement dans cette considération capitale que, dans les champs, ce qui se manifeste le plus aux yeux, c'est le doigt de Dieu, et que, dans les manufactures, c'est le doigt de l'homme.

En effet, par le développement graduel des semences qu'il confie à la terre, l'agriculteur assiste, pour ainsi dire, chaque jour aux mystères de la création : par le besoin continuel qu'il a de l'intervention divine qui lui dispense tour-à-tour avec tant de générosité l'humidité qui alimente ses récoltes, et le soleil qui les vivifie, il apprend à l'aimer, comme il apprend à le craindre par le spectacle terrible des phénomènes atmosphériques qui viennent quelquefois ruiner ses espérances.

Témoin journalier de ces miracles, comment l'homme des champs ne se replierait-il pas sur lui-même pour en bénir l'auteur, et pour fortifier sa foi dans les vérités que la religion enseigne?

Les merveilles de l'industrie sont sans doute bien faites pour exciter l'admiration, mais elles manifestent d'une manière trop directe la puissance du génie de l'homme, pour ne pas faire oublier un peu que Dieu prend encore la plus large part dans la création de ces chefs-d'œuvre dont il fournit la matière première, presque toujours par l'intermédiaire de l'agriculture elle-même.

Est-il étonnant que le sentiment moral de l'ouvrier industriel s'affaiblisse graduellement et que le culte des intérêts matériels domine dans son esprit, quand, pour fortifier ses croyances, il n'a habituellement sous les yeux que les produits qui sortent de ses propres mains?

Qu'on ne se demande donc pas pourquoi nous donnons tant d'éclat à cette fête ; qu'on ne soit pas surpris que le Gouvernement envoie au milieu de nous un des hommes les plus éminents de la science agricole pour présider notre Concours, et qu'il désigne, pour en être les juges, les plus grands propriétaires et les plus habiles agriculteurs des départements qui composent cette région.

Qu'ils soient les bienvenus parmi nous, car ils sont à nos yeux les représentants les plus distingués de l'agriculture régionale qui leur doit tant de progrès. Heureuses les populations qui peuvent s'inspirer de leur exemple et profiter de leurs leçons! Leur présence parmi nous, quelque passagère qu'elle soit, n'aura pas été sans influence sur l'avenir de notre agriculture, et leurs conseils, joints à

l'irrésistible éloquence des résultats obtenus par nos habiles agronomes, laisseront des traces profondes et des germes de prospérité dont nous ne tarderons pas à recueillir les fruits.

Messieurs les exposants, il ne m'appartient pas d'apprécier vos travaux, je laisse à des juges plus compétents que moi le soin de vous rendre la justice qui vous est due ; mais dès à présent, je puis vous rendre ce témoignage que rien n'égale la beauté des animaux reproducteurs que vous avez exposés.

La race indigène du Mezenc, dont les qualités multiples sont si merveilleusement appropriées au sol du pays, vient de conquérir un rang honorable parmi les belles races dont se glorifie notre production nationale. Grâces soient rendues à ces agriculteurs dont les persévérants efforts ont amené ce résultat : grâces soient rendues aussi à ces hommes intelligents et énergiques qui ont vaincu la stérilité de nos montagnes et y ont obtenu ces beaux produits qui peuvent rivaliser avec ceux dont sont si justement fières les contrées les plus fertiles de la France.

En vous décernant, au nom de l'Empereur, ces récompenses justement méritées, permettez-moi d'être l'interprète de sa pensée : s'il veille avec tant de sollicitude sur le maintien de l'ordre dont il est le restaurateur, s'il déjoue avec tant d'habileté les intrigues des partis, s'il donne aux travaux publics une si vigoureuse impulsion, si, par une politique forte et habile, il devient l'arbitre des destinées de l'Europe, s'il donne enfin à nos armées de terre et de mer cette puissante organisation qui force à se taire les ennemis les plus redoutables de la France, c'est qu'il veut réaliser le vœu le plus cher à son cœur et que nous

partageons tous avec lui, celui de faire régner la prospérité dans nos villes et l'abondance dans nos campagnes. Honneur donc à l'Empereur, honneur au protecteur de l'agriculture française !

Vive l'Empereur ! Vive Napoléon III !

L'assemblée entière acclame ce nom à jamais lié au progrès agricole... Peu à peu le silence se rétablit et l'honorable M. Roussel donne lecture de son rapport sur la prime d'honneur.

MESSIEURS,

Dix propriétaires et un fermier se sont présentés au Concours pour la prime d'honneur agricole qui doit être décernée dans le département.

De ces onze concurrents, trois ont dû être écartés préalablement à la visite des exploitations. Deux d'entre eux n'avaient pas fourni le mémoire descriptif exigé par le programme du Concours, et le troisième n'offrait à l'examen de la commission qu'un enclos de 96 ares d'étendue.

Chez un quatrième concurrent, M. F. Robert, à Cussac, sur un domaine de 70 hectares, la commission a eu à examiner seulement une petite réserve cultivée par ce propriétaire et, bien qu'elle ait pu se convaincre que M. Robert avait tiré un bon parti de son domaine en le divisant en deux fermes, il n'était pas possible de trouver à Cussac les conditions requises pour le concours de la prime d'honneur.

La commission a dû ainsi concentrer son attention sur sept exploitations, dont quatre sont situées dans l'arrondissement de Brioude et trois dans l'arrondissement du Puy.

§ 1er. — LA DARNE.

Elle a visité, en premier lieu, dans la vallée de Coubon, la propriété de la *Darne*, appartenant à M. Albert de Brive. Auprès d'une maison de maître entourée de jardins bien tenus, elle a vu des bâtiments ruraux, les uns en voie de reconstruction, les autres déjà améliorés : une belle prairie bien arrosée ; un essai de drainage dans une terre voisine ; sur plusieurs points, une culture qui révélait la présence d'un propriétaire distingué et ami du progrès. Malheureusement, sur l'étroite surface d'un domaine de 15 hectares, le temps a manqué à M. de Brive, comme l'étendue, pour fonder une exploitation complète et pour l'amener à ce degré de prospérité qui contribue, en éveillant l'émulation, à propager les bonnes pratiques.

§ 2. — SENILHAC.

Des rives de la Loire, la commission s'est rendue sur le plateau volcanique qui domine le cours de la Borne, pour visiter le domaine de Senilhac, propriété de M. Charles Calemard de Lafayette. Cette propriété, d'une étendue de 127 hectares, formait autrefois quatre fermes séparées. Après en avoir opéré la réunion, M. Ch. C. de Lafayette a distrait de nouveau de son faire valoir un certain nombre de terres incultes pour les livrer à des colons qui en

opèrent le défrichement. Il a réduit ainsi son exploitation à 80 hectares en prairies, labours ou terres encore à défricher, et se trouve en voie d'augmenter la valeur de ses terres sans cesser d'en tirer un loyer et en s'exonérant d'un travail coûteux. Mais une pareille combinaison, dont le mérite n'est pas douteux, exigeait une situation favorable, et l'on trouverait sans doute bien difficilement dans ces montagnes, où la main-d'œuvre rurale devient plus exigeante chaque jour, des colons pouvant, comme à Senilhac, exécuter à leurs frais d'aussi pénibles défoncements.

Sur ces hautes terres, si voisines du Puy, on ne connaissait pas, il y a douze ans, le trèfle, le sainfoin ni la luzerne, et l'on y voyait à peine quelques récoltes de jarousses ou de vesces. Les meilleurs champs étaient réservés pour la pomme de terre ou la rave, auxquelles succédaient l'orge ou l'avoine, suivies à leur tour par le méteil ou le seigle. Le reste du terrain cultivé était soumis à l'alternat misérable du seigle et de la jachère.

C'est dans ces conditions que M. de Lafayette a pris successivement des mains de ses fermiers les terres de Senilhac. Ces terres étaient en outre encombrées de pierres dont l'enlèvement a été la première condition de l'établissement d'un système de culture raisonné.

Substituer le froment au seigle dans les sols les moins légers ; dans les autres, le méteil au seigle ; supprimer entièrement l'ancienne jachère inculte, et ne conserver qu'exceptionnellement la jachère bisannuelle ; amener enfin l'ensemble de l'exploitation à un assolement dans lequel les fourrages artificiels eussent une large part, tel est le but des efforts de M. Ch. C. de Lafayette, et la commission a pu s'assurer que le succès les récompense déjà.

Elle a vu à Senilhac plusieurs belles récoltes, notamment des fèveroles et des lentilles sur un champ récemment créé par des défoncements à bras au milieu de la roche volcanique, et un beau froment qui succédait à des pommes de terre faites sur une défriche de luzerne et fumées avec des chiffons. Elle a remarqué la bonne culture des pommes de terre, dont le plant est en général trop rapproché dans ce pays. Enfin elle a admiré deux prairies naturelles bien arrosées, bien tenues et peuplées de plantes excellentes.

Les vieux bâtiments de Senilhac étaient défectueux comme la plupart des constructions rurales anciennes, et aujourd'hui encore, malgré d'importantes améliorations, les étables et la bergerie sont basses et étouffées ; la porcherie, quoique vaste, est loin d'être convenable, et l'on est d'autant plus fondé à désirer une meilleure installation du bétail, que M. de Lafayette possède en général de bons animaux, notamment ses bœufs et ses vaches du Mezenc.

Le propriétaire de Senilhac exprimait à la commission, en la recevant chez lui, l'espoir qu'elle constaterait *un effort de bien faire*. Ce mot, trop modeste, permet d'ajouter que la commission a constaté à Senilhac non-seulement un effort, mais déjà de bons résultats, prouvant une suite d'efforts bien dirigés, et révélant l'action personnelle d'un homme également capable, par l'intelligence et par un vif sentiment du bien public, de rendre d'importants services à l'agriculture de son pays.

§ 5. — AUTEYRAC.

Avant de quitter l'arrondissement du Puy, la commission a visité, dans le canton de Cayres, le domaine d'Auteyrac.

situé sur un plateau d'environ 1,100 mètres d'altitude et au pied de l'arête principale qui sépare le bassin de la Loire du bassin de l'Allier.

Dans cette région sévère, la culture n'est possible que pendant la moitié de l'année. Les travaux extérieurs se succèdent ainsi avec une grande rapidité pour faire place à une longue inaction. « Entre la fin d'octobre et le mois d'avril, nous disait le propriétaire d'Auteyrac, on ne fait plus rien ; on bat le grain au fléau et on se chauffe. »

Il a fallu certainement beaucoup d'énergie à un homme des villes pour entreprendre de restaurer et de faire valoir un domaine placé dans de telles conditions, et au milieu d'une sorte de désert sans arbres et sans chemins. En 1852, lorsque M. Trintinhac quitta Saint-Etienne pour s'établir à Auteyrac, les bâtiments étaient en ruine ; les prairies, partie capitale de l'exploitation, étaient livrées aux taupes, qui en avaient couvert la surface de monticules gazonnés parmi lesquels la faulx ne pouvait plus se mouvoir. On en retirait à peine 60 à 80 chars de foin qui devaient suffire, avec les pailles, à alimenter, pendant sept mois de stabulation forcée, le bétail qui trouvait ensuite sa nourriture au pâturage. Quelques champs exceptionnels recevaient sans interruption, comme à Senilhac, des pommes de terre ou des raves, puis de l'orge ou de l'avoine, enfin du seigle. La rotation biennale traditionnelle (seigle et jachère) occupait le reste.

Un petit nombre d'années a suffi, dans ce milieu difficile, pour opérer de grands changements. La commission a vu une bonne étable ; une très-bonne bergerie avec des crèches mobiles ; des parcs mobiles bien établis pour le parcage des veaux pendant la belle saison ; un beau grenier à

fourrages, plusieurs bons chemins, des clôtures, une large avenue plantée d'arbres.

Quant à la culture proprement dite, M. Trintinhac a dû, comme partout dans ce pays, y préluder par de grands épierrements, dont le produit a servi à l'établissement des chemins ruraux qui manquaient. Il a par-dessus tout le mérite de se préoccuper de la production fourragère, en laquelle réside tout l'avenir de ces plateaux élevés. Il a d'abord consacré tous ses fumiers à ses prairies, et une fois les anciens prés améliorés, il en a créé de nouveaux. La commission a vu sur l'un de ces derniers une récolte de fromental à sa deuxième année, qui offrait dans son ensemble un foin dépassant un mètre de hauteur.

Cet accroissement de production, qui permet à M. Trintinhac d'accroître chaque année son cheptel et les bénéfices qui en proviennent, paraît être encore loin de son terme, si le propriétaire d'Auteyrac consent, sans trop tarder, à abandonner certaines pratiques, celle notamment de faire revenir deux fois le trèfle sur les mêmes terres dans un assolement de sept ans.

A ces conditions, Auteyrac doit devenir, entre les mains énergiques de M. Trintinhac, une exploitation prospère par le développement de l'industrie du bétail, pour laquelle ce canton volcanique est favorablement situé.

Des quatre domaines présentés au concours dans l'arrondissement de Brioude, trois sont groupés autour de Paulhaguet; le quatrième, le *Chassagnon*, est situé dans le canton de Langeac, mais il appartient en réalité à la même contrée agricole que les trois premiers, et s'étend sur l'extrémité sud de la plaine dont *Flaghac* occupe à peu près le

centre, tandis que la *Boryte* et *Alleret* sont assis sur les collines qui bordent la même plaine vers l'ouest.

Le sol de ce petit pays, qu'on nomme le Chaliergue, est tantôt volcanique, tantôt siliceux, argilo-siliceux ou tourbeux : le sous-sol y est presque partout imperméable, et cette circonstance, jointe à la configuration du terrain et à sa faible inclinaison vers le cours de l'Allier qui reçoit les eaux de la plaine, explique l'existence d'un grand nombre de lacs et d'étangs qu'on exploitait pour la vente du poisson, et de marais dont le fond mal desséché est resté jusqu'à ces derniers temps un foyer de miasmes pernicieux. C'est sur ce fond, aujourd'hui assaini, que Flaghac et le Chassagnon nous ont offert leurs plus belles récoltes.

Le Chaliergue, en général, semble plus prospère et plus avancé, sous le rapport de la culture, que les cantons précédemment parcourus par nous, et nous avons rencontré à la Boryte, pour la première fois, le nom et les traces de l'homme de bien qui préluda, au commencement de ce siècle, par l'exemple, à la régénération de cette partie de la Haute-Loire.

§ 4. — LA BORYTE.

Le domaine de la Boryte appartenait à M. de Macheco. C'est lui qui construisit l'habitation principale et commença les travaux d'améliorations, continués, depuis 1855, par un de ses gendres, M. de Morteuil. Il est nécessaire de noter que ce domaine, d'une étendue de 70 hectares, était loin d'offrir les ressources qui ont pu décider M. de Macheco à concentrer ses forces sur les terres d'Alleret, son domaine

principal. Le sol y est plus maigre ; les pentes sont beaucoup plus rapides ; les expositions plus froides, et l'on doit expliquer sans doute, à l'aide de ces circonstances, comment il se fait qu'en prenant sous sa direction, en 1855, cette partie de l'héritage de son beau-père, M. de Morteuil n'y a trouvé d'autre assolement que la solation biennale du seigle et de la jachère.

Cette vieille routine a déjà fait place à un assolement meilleur, et la Boryte se transforme rapidement, grâce aux moyens de la culture moderne, que M. de Morteuil appelle à son aide. La commission y a vu de bons instruments ; une belle étable ; une bonne bergerie ; une porcherie très-bien établie ; et ces soins pris pour l'installation des animaux faisaient regretter davantage que ceux-ci n'y répondissent pas tous suffisamment par la qualité. Un petit troupeau de moutons south-downs faisait exception : mais cette importation d'animaux anglais ne soulève-t-elle pas des objections dans une situation où les meilleurs profits se tirent de l'engraissement, toujours plus rémunérateur que l'élevage, à condition, toutefois, de prendre ses éléments autour de soi et dans la population animale qu'on se procure au meilleur marché.

Une excellente pensée de M. de Morteuil a été de tendre à réduire les surfaces labourées, et il a déjà le mérite d'avoir créé de bons herbages sur des pentes où l'on n'obtenait que de maigres céréales. En 1855, il y avait à la Boryte 8 hectares de prairies naturelles contre 41 hectares de labours. En 1859, M. de Morteuil possédait 21 hectares de prés naturels contre 55 hectares de champs. Ces chiffres valent mieux que tout autre éloge.

§ 5. — FLAGHAC.

Flaghac est un des grands domaines du Chaliergue. Sans parler de la réserve du propriétaire, qui comprend à elle seule 155 hectares de bois, on y compte 186 hectares de labours et 55 hectares de prairies, qui forment l'exploitation confiée depuis 1856 à un fermier, lequel n'a pas craint, dès la deuxième année de son bail, de s'inscrire au nombre des prétendants à la prime d'honneur de la Haute-Loire.

Mon but en notant cette circonstance est bien moins d'accuser ce concurrent, M. Guittard, de témérité, que d'indiquer le trait saillant de son entreprise, je veux dire le zèle exceptionnel avec lequel il s'est mis à l'œuvre pour cultiver de vastes surfaces et achever en même temps, de concert avec son propriétaire, M. de Flaghac, les améliorations foncières commencées par ce dernier.

Une partie des prairies de Flaghac et 74 hectares des meilleurs champs étaient autrefois des étangs. Vers 1830, cette terre ne produisait encore qu'une rente modique que les fermiers payaient à l'aide de coupes de bois taillis, de la vente d'une certaine quantité de foin et de la vente du poisson des étangs. M. de Flaghac résolut de changer hardiment ces conditions. Dessécher les étangs, assainir les terres marécageuses; purger les champs des pierres qui les encombraient; refaire et irriguer les prairies, telle a été la rude entreprise dans l'exécution de laquelle, avec un sentiment qui l'honore, M. de Flaghac aime à rappeler qu'il a été puissamment secondé par un régisseur polonais, que la mort a frappé dans le cours de ses travaux.

On aura une idée de ces travaux si l'on remarque qu'il a fallu, sur de grandes étendues, couper la lave ou le granit par des tranchées dont la profondeur a dû assez souvent dépasser deux mètres. Ce drainage colossal, l'épierrement des champs, l'irrigation des prés, n'étant pas terminés lorsqu'il a pris en main l'exploitation, M. Guittard, avec un courage peut-être sans exemple parmi les fermiers de cette région, a voulu s'associer à ces réparations foncières ; il a augmenté ou construit plusieurs bâtiments sans réclamer d'autre contribution du propriétaire que celle des matériaux de construction ; il a créé une prairie irriguée dans des circonstances difficiles, et a montré qu'il n'était pas indifférent à la réputation acquise au domaine qu'il exploite par les succès des animaux de M. de Flaghac dans les concours agricoles. La commission a vu dans ses étables de bonnes bêtes à cornes de la race de Salers. Dans le matériel agricole elle a trouvé de bons instruments dont l'emploi habituel était révélé par de bons labours. Malheureusement, il faut le dire, M. Guittard nous a paru céder dans sa culture à un zèle impatient qu'il n'est peut-être pas sans péril d'encourager. Rien n'est plus funeste en agriculture qu'une ardeur emportée, mise au service de faux principes. Tandis que M. Guittard lui montrait plusieurs belles récoltes et notamment de magnifiques céréales qui succédaient sans intermédiaires à d'autres céréales, la commission ne voyait pas sans crainte l'excès de confiance produit par cette apparente prospérité. Elle redoutait pour M. Guittard, après les faciles succès d'une culture à son début, sur des marais desséchés, l'heure où le découragement vient remplacer le zèle et compromettre le succès définitif.

§ 6. — LE CHASSAGNON

Après la ferme de M. Guittard, la commission a visité le Chassagnon, situé, sous le rapport du terrain, dans des conditions analogues à celles de Flaghac, mais notoirement plus défavorables. C'est ici cependant, Messieurs, que nous avons trouvé l'ensemble de résultats le plus propre à frapper utilement les esprits, en montrant ce que peut faire un véritable agriculteur, dont l'activité prudente s'emploie, profitant de tout et sans perdre une occasion ni un jour, à surmonter les obstacles qui l'entourent.

Le domaine du Chassagnon, d'une étendue de 102 hectares, était comme perdu, il y a douze ans à peine, au milieu des terres vaines et du sol pestilentiel des marais. L'eau pure y faisait défaut si complètement que les animaux n'avaient pas d'autre abreuvoir que l'étang le plus voisin, et l'insalubrité y était telle qu'on disait comme un proverbe : « *que nul n'allait au Chassagnon sans voir au coin du feu un homme ayant le tremblement de la fièvre.* »

En arrivant dans ce milieu, M. le docteur Olivier voulut pourvoir au besoin le plus urgent, celui de vivre. Le desséchement du principal marais a exigé, comme à Flaghac, un fossé taillé dans le roc, à une profondeur de 2 mètres sur une largeur de 0,60 centimètres au fond et d'un mètre et demi à l'ouverture. Un drainage général proportionné à l'importance de ces grandes voies d'égouttement a fait disparaître partout les eaux croupissantes, tandis que par d'ingénieux travaux, l'eau vive dérivée du ruisseau qui alimentait les étangs est venue affluer partout à leur place.

Après avoir examiné dans ses détails cet ensemble d'ingénieux travaux, la commission les a admirés sans réserve comme un modèle à suivre dans de semblables situations.

Le système d'irrigation des prairies n'est pas moins remarquable, et l'importance des résultats brille encore davantage par la simplicité des procédés employés. Je citerai comme exemple un canal de 0,65 centimètres de profondeur, servant à conduire l'eau du canal principal vers une prairie de création nouvelle, et qui a été creusé par l'emploi successif d'une charrue et d'une fouilleuse, suivies par une bande d'ouvriers qui enlevaient à la pelle la terre remué par ces puissants instruments.

Par cette entente habile de l'arrosement exécuté presque partout par reprises d'eau, M. Olivier a déjà triplé, aux dépens de ses plus mauvais terrains, l'étendue de ses prairies ; il a amélioré les prairies anciennes et, en résultat final, il a sextuplé la quantité de ses fourrages naturels. En 1847, il trouvait au Chassagnon 7 hectares de prés aigres, donnant vingt voitures de 15 quintaux chacune de mauvais foin et ne donnant pas de regain : il engrange aujourd'hui environ 2,000 quintaux de fourrages de ses prairies.

Par des dispositions non moins ingénieuses, l'eau vive, inconnue autrefois dans ce domaine, ruisselle à volonté dans les cours, les étables et la maison d'habitation, et peut servir de moteur à un moulin très-simple que surmonte un grenier à blé bien établi.

Pour asseoir une meilleure culture sur ce sol assaini, il fallait, comme dans toutes les exploitations de ce pays dont nous avons dû mentionner les débuts, pratiquer un épierrement très-laborieux. M. Olivier a poursuivi cette opération

sans relâche, utilisant les petites pierres tantôt à remplir les tranchées de drainage, tantôt à macadamiser un réseau de chemins d'exploitation établi sur les proportions des chemins de grande vicinalité. Après l'enlèvement des pierres libres à la surface, il a fait extirper, partout où il l'a jugé avantageux, la croûte volcanique superficielle, dont les débris ont servi à la construction des murs de clôture qui bordent les chemins d'exploitation. L'importance de ces travaux peut s'exprimer par quelques chiffres : il y a au Chassagnon plus de 47,000 mètres de tranchées empierrées ; plus de 6.000 mètres de chemins macadamisés et environ 14.000 mètres de murs de clôture de 0,60 centimètres de hauteur.

L'art de concilier la simplicité avec l'ampleur se montre encore dans les bâtiments du domaine, qui sont en général spacieux et très-bien appropriés à leur destination. Les écuries et les étables sont pourvus d'abreuvoirs et de rigoles pour recueillir le purin, qui est entraîné sans déperdition dans une fosse ou directement dans les prés. Les fumiers sont bien traités et la fosse à purin est munie d'une bonne pompe.

Un grand ordre préside à la distribution des fourrages qui sont tous bottelés, soit au pré au moment des fenaisons, soit plus tard dans la grange, où la commission en a trouvé encore une provision considérable pour la saison. Il existait également dans un hangar voisin un tas de pailles d'environ 250 mètres cubes, et de tels restes d'approvisionnements, au 30 juin, après une année peu abondante en fourrages, sont une preuve sans réplique que la culture est bonne.

Le plan de culture suivi au Chassagnon prouve en effet

des calculs aussi sages que ceux qui sont manifestés par les dispositions des bâtiments et des fumiers, l'aménagement des eaux et le changement dans l'état du sol. Sur un terrain aussi peu profond, c'est avec raison que, voulant placer une culture sarclée comme point de départ d'un assolement, M. le docteur Olivier a préféré la rave ou turneps à la betterave et aux autres racines. Il accorde au turneps une sole de 5 hectares et, grâce à l'association du raifort au turneps, et aux grands soins donnés à cette culture, il tire de cette sole une énorme quantité de nourriture dont il peut disposer dès les premiers jours d'octobre, où le raifort commence à fournir, jusqu'au mois de février, où les raves s'achèvent. Les détails de cette culture méritent d'obtenir une attention particulière dans les pays montagneux voisins du Chassagnon, et qui semblent ne pas connaître tout le parti qu'ils pourraient tirer du turneps.

L'assolement des terres améliorées du Chassagnon comprend une rotation de cinq ans, dans laquelle la récolte sarclée est suivie d'une orge avec trèfle; au trèfle succède le froment, et la rotation s'achève par une avoine ou par des vesces qu'on fauche souvent en vert.

Sur les terres que le temps ou d'autres obstacles n'ont pas permis d'amener à un degré suffisant de puissance productive, l'assolement débute par une céréale sur pacage, après laquelle se placent des vesces ou du trèfle; une avoine vient ensuite, et la jachère remplit la quatrième année et termine la rotation. La partie du domaine soumise encore à ce régime et plusieurs échantillons des récoltes qui en proviennent constituaient, l'an dernier, ce que l'on peut appeler la partie faible du Chassagnon, et montrent

ce qui reste à faire pour que cet intéressant domaine présente une œuvre agricole achevée. De beaux froments que la commission a vus sur des terres qui n'avaient produit que des seigles, et dont plusieurs ont été acquises par M. Olivier, au prix de 150 francs l'hectare, nous ont semblé une garantie que cette transformation ne tardera pas à s'accomplir.

On ne saurait demander à des propriétaires qui spéculent presque exclusivement sur l'engraissement, d'attacher une très-grande importance au type des animaux. L'essentiel pour eux est de vendre leurs fourrages aux animaux qui les paient au meilleur prix. Cette circonstance explique cette variété de types et de provenances qui caractérisent le troupeau du Chassagnon, comme ceux de Senilhac et de Flaghac, où les animaux ne font pour ainsi dire qu'une station, — où ils arrivent maigres pour être vendus après quatre et cinq mois d'engraissement.

Pour l'espèce bovine, qui lui fournit des bœufs de travail et des vaches à lait qu'il engraisse et vend lorsqu'ils sont vieux, M. Olivier, comme M. de Morteuil et plusieurs autres propriétaires, semble préférer la race vigoureuse d'Aubrac. Les bœufs étaient les meilleurs animaux de cette race que la commission eût rencontrés dans la Haute-Loire.

C'est encore au Chassagnon, Messieurs, que, pour la première fois dans le cours de ses visites, la commission a trouvé des écritures tenues depuis le début de l'exploitation, avec la suite nécessaire pour former un système de comptabilité suffisant. L'examen des chiffres, à partir de 1847, établit que le produit net total de cette exploitation a presque doublé.

M. le docteur Olivier a donc ainsi le rare mérite d'avoir, en peu d'années, réussi à créer dans une plaine malsaine et sur des terres mauvaises ou médiocres, une culture qui non-seulement peut servir de modèle à son voisinage, mais qui fournit la preuve à tant d'hommes qui semblent découragés avant d'avoir agi, que si nous ne pouvons demander à l'agriculture de nos contrées d'ouvrir, comme dans les vignobles du midi, ces carrières si riches que le Concours régional de Montpellier mettait naguère en lumière, l'exploitation de notre sol montagneux peut au moins, sous des mains courageuses et prudentes, procurer non-seulement un des plus honorables emplois de la vie, mais encore devenir une industrie féconde et rémunératrice.

§ 7. — ALLERET.

Pour terminer notre mission dans la Haute-Loire, il restait à visiter un domaine fameux dans ce département et dans les pays voisins de la Haute-Auvergne et du Gévaudan, je veux parler d'Alleret.

Le nom d'Alleret ramène involontairement celui de M. de Macheco, qui fut tout à la fois le créateur des magnificences agricoles qui ont fondé la réputation d'Alleret, et le promoteur des progrès auxquels ce département est parvenu.

La commission comprenait, en approchant d'Alleret, que l'étranger ne pût se défendre qu'avec peine d'une impression favorable, à l'aspect de cet amphithéâtre de cultures, distribuées avec tant d'harmonie sur les flancs d'un vaste cratère, couronnées par des bois et des vignes, et parsemées de fabriques pittoresques, car il faut emprunter ce mot au langage des artistes pour rendre l'effet produit par ces

constructions éparses qu'on est tenté de croire élevées pour le plaisir des yeux, plus encore que pour des usages ruraux.

Ai-je besoin de dire que la commission a fait la visite d'Alleret avec un esprit entièrement libre de cette séduction prévue du premier aspect? Après avoir vu au Chassagnon une terre amenée en douze ans, par le travail d'un seul, à un état si remarquable, nous sentions au contraire la nécessité d'être très-attentifs dans l'examen d'une œuvre collective, qui a absorbé le travail de deux générations, et peut-être étions-nous disposés involontairement à être difficiles dans l'appréciation des détails de l'exploitation actuelle, que dirige, depuis 1852, le gendre de M. de Macheco, M. le marquis de Ruolz.

Un long historique et une description nouvelle d'un domaine plusieurs fois décrit et bien connu, serait sans utilité dans ce rapport déjà long. Je me bornerai à rappeler qu'au point de départ primitif, vers 1802, lorsque M. de Macheco entreprit pour son compte l'exploitation dont il ne s'est séparé qu'en mourant, les fermiers d'Alleret ne pouvaient pas payer une rente fixée à 2,400 francs.

Transformer le sol par un procédé de défoncement qui s'est rapidement propagé dans le pays; épierrer; assainir; changer en prés les fonds marécageux; créer d'excellentes terres de labour et des vignes sur des landes ou à la place de bois médiocres; après avoir ainsi refait le sol, importer la charrue de Dombasle; enseigner à ses voisins, qui en ont si bien profité, à labourer mieux, à récolter sur leurs champs épierrés le trèfle et la luzerne; leur donner enfin cette série de bons exemples dont le souvenir a dicté, dans une des pièces soumises à la commission, cet aveu, je me

trompe, cet hommage reconnaissant : *Je dois reconnaître*, dit M. de Flaghac, *que si dans ce département nous avons fait quelque chose en agriculture, c'est au bel et noble exemple de M. de Macheco que nous le devons. Toute l'impulsion a été donnée par lui, et sans lui, malgré le progrès universel de l'agriculture, le Chaliergue serait loin de ce qu'il est aujourd'hui.*

Telle a été la carrière agricole du créateur d'Alleret, et nous ne craindrons pas de rapporter la remarque que nous avons entendu faire, non sans intention critique, que M. de Macheco avait *englouti* dans sa terre plusieurs centaines de mille francs. Remarquons seulement, à notre tour, qu'à la mort de M. de Macheco des expertises contradictoires fixèrent à 500,000 fr. la valeur du domaine, qui ne donnait pas même autrefois une rente de 2,400 francs. C'est ainsi, Messieurs, que la terre prouve que, loin d'engloutir l'argent, elle sait, même en le restituant, justifier la conduite de ceux qui ont su lui prêter.

Quoi qu'il en soit, M. de Macheco laissait, en 1851, un difficile héritage à celui qui voudrait l'accepter avec la résolution non-seulement de terminer les améliorations foncières inachevées, mais encore de maintenir Alleret au niveau de sa réputation et des progrès rapides de l'agriculture. La commission a reconnu, sans avoir à hésiter, que M. de Ruolz a réussi pleinement dans cette tâche ardue, où la piété filiale a prêté à ses forces un heureux soutien, car je ne saurais oublier la part qui revient à la fille de M. de Macheco, dans la prospérité présente d'Alleret.

Pendant les huit années écoulées sous la direction de M. de Ruolz les améliorations du fonds et d'importantes transformations ont été opérées. 18 hectares ont été drainés.

La création de nouveaux prés a introduit un équilibre meilleur dans les forces de l'exploitation. En 1851, il n'y avait à Alleret que 55 hectares de prairies pour 122 hectares de terres labourables ; M. de Ruolz a diminué de 27 hectares ce champ immense de la charrue, et il a augmenté de 25 hectares l'utile domaine de la prairie. En ce moment, les proportions relatives des diverses parties de l'exploitation s'expriment par les chiffres suivants : sur une contenance générale de 240 hectares, on trouve 95 hectares de champs; 65 hectares de bois; 65 hectares de prés ou de luzernes; 41 hectares de vignes et 6 hectares de jardins, vergers, etc.

Bien qu'il existât des vignes à Alleret avant 1851, la commission a pu reconnaître que le vignoble actuel de ce domaine est une création exclusivement propre à M. de Ruolz, et qu'on doit citer comme un modèle de culture viticole dans cette partie de la France centrale.

La tenue générale des terres n'est pas moins remarquable et constitue un ensemble cultural d'une rare beauté. Partout nous avons vu des labours qu'on pourrait appeler parfaits; partout des récoltes attestant une culture excellente. Les trèfles, les luzernes, les vesces, les colzas, les maïs-fourrages offraient partout, comme les céréales, un développement splendide. Parmi ces dernières, nous devons nommer plusieurs récoltes hors de comparaison, non-seulement par le luxe de la végétation, mais surtout par le choix des espèces cultivées, très-supérieures à celles du pays. Tels étaient un *blé fin de Hongrie* de deux mètres de hauteur avec des épis magnifiques ; un *blé Hickling* dont le rendement pourrait être estimé au minimum à 55 hectolitres à l'hectare ; des avoines de un mètre et demi de

hauteur, des orges et divers seigles non moins surprenants, notamment un *seigle de Rome*, avec des épis extraordinaires sur des tiges très-vigoureuses. Toutes ces céréales étaient remarquables par une propreté exceptionnelle dans le pays. Les cultures de haricots, de fèves, de lentilles, de pois semés au semoir; les pommes de terre travaillées avec la houe à cheval; toutes les cultures sarclées, en un mot, étaient irréprochables.

En 1851, l'ancienne solation biennale était en vigueur sur les deux tiers du domaine de M. de Macheco et un assolement quadriennal, avec une forte fumure en tête, s'appliquait à peine sur le tiers de ce domaine. Aujourd'hui, la routine ancienne a complètement disparu, et grâce aux ressources de l'assolement quadriennal, jointes au produit des luzernes et des herbages nouveaux, M. de Ruolz est arrivé à une stabulation à peu près permanente, en même temps qu'il assure pouvoir fumer chaque année, à la dose de 72,000 kilogrammes par hectare, le quart des terres en culture.

Le matériel agricole est en rapport avec le soin et l'intensité du travail rural, et il est presque inutile d'ajouter qu'une très-grande partie de ce matériel était inconnue à M. de Macheco.

L'aménagement, les fumiers, la distribution des eaux, les dispositions intérieures des bâtiments ont reçu de M. de Ruolz de notables améliorations. Le beau hangar des machines est son œuvre, ainsi que la porcherie qui est un vrai modèle. L'établissement pour la volaille, la buanderie, la laiterie, le fruitier, le bâtiment réservé, par la reconnaissance des maîtres, comme un asile aux vieux serviteurs, un immense jardin admirablement tenu et peuplé

des meilleures espèces, offrent, grâce aux soins de madame de Ruolz, la fraîcheur et le charme de créations nouvelles.

Les contemporains de M. de Macheco ne s'inquiétaient pas encore, au moins dans nos pays, de la question des races et de l'amélioration du bétail, et M. de Ruolz a cédé à des préoccupations nouvelles en changeant la population animale d'Alleret, à l'exception toutefois du troupeau, qui offre la même confusion de types et de provenances que nous avions observée partout, depuis Senilhac jusqu'au Chassagnon. Le reste, chevaux, vaches et bœufs de Salers, porcs de Hampshire ou de New-Leicester, se présente avec un ensemble de qualités qui place encore Alleret, sous ce rapport, au-dessus des exploitations précédemment visitées.

Il n'est pas jusqu'à la partie forestière qui ne se distingue par la supériorité de la tenue. Les bois sont non-seulement bien ménagés, mais les pentes qu'ils occupent sont utilisées pour créer de nouvelles ressources à l'irrigation. Des tranchées ont été creusées de manière à arrêter les eaux dans leur descente pour les recueillir dans de vastes puisards, d'où, après y avoir déposé la terre végétale entraînée et qu'on vient leur reprendre, elles sont dirigées par des canaux empierrés dans des bassins qui les tiennent en réserve pour l'irrigation.

Enfin, Messieurs, une comptabilité rigoureuse, qui fait partie de la tâche de M. de Ruolz, permet de mettre incessamment en évidence les faits nombreux qui se rapportent à cette exploitation compliquée.

Tel est l'ensemble de ce magnifique domaine dont le premier aspect charme l'œil de l'étranger et dont l'étude attentive a conquis les suffrages de la commission.

Partout, jusqu'à Alleret, à côté de parties excellentes, de détails séduisants, d'efforts bien réussis, nous avions trouvé des lacunes, des parties négligées par force ou par manque de temps. Ce qui caractérise Alleret c'est une supériorité d'ensemble qui s'impose de plus en plus, à mesure que par l'examen des détails on s'assure que dans cette grande exploitation rien n'est négligé et que rien n'échappe à la sollicitude du maître.

S'il m'était permis de conduire le jury et le public lui-même à travers les impressions par lesquelles la commission a passé dans l'accomplissement de sa mission, je dirais qu'en quittant le Chassagnon pour nous rendre à Alleret, qui s'offrait avec le prestige, mais aussi avec le poids de sa renommée, il nous semblait presque que nous n'avions plus à chercher le lauréat de la prime d'honneur, tant l'habile agriculteur, en la personne de M. Olivier, nous semblait, par ses œuvres, à la hauteur de cette récompense. En quittant Alleret, Messieurs, le mérite personnel du créateur du Chassagnon n'était pas moindre à nos yeux, mais c'était décidément à la grande exploitation de M. de Ruolz qu'appartenait le premier rang dans l'agriculture de la Haute-Loire. Dans quel domaine, en effet, non-seulement de la Haute-Loire, mais de plusieurs départements, pourrait-on rencontrer des résultats plus complets d'une longue série d'efforts, constamment dirigés vers un seul but, celui de créer une exploitation modèle?

Deux générations sans doute ont concouru à cette brillante réussite, et nous n'avons pas oublié que la première part, et si je puis ainsi dire, tout le travail préparatoire, appartiennent à un homme qui n'est plus. Mais c'est au propriétaire actuel qu'appartiennent en propre

l'éclatante prospérité d'aujourd'hui, et ces admirables cultures qui seules pouvaient maintenir Alleret à ce premier rang que lui assigne la renommée et dans lequel la commission a rencontré, en M. de Ruolz, le digne successeur de M. de Macheco. Et je n'ai pas à dissimuler, Messieurs, qu'au spectacle de l'amour exalté avec lequel M. et Mme de Ruolz se sont voués au développement de l'œuvre paternelle, considérant comme un devoir sacré de ne pas la laisser dépérir en leurs mains, la commission a été heureuse de pouvoir, en couronnant les continuateurs de M. de Macheco, couronner ses propres enfants et faire en quelque sorte remonter jusqu'à lui ce dernier hommage.

La lecture du rapport de M. Roussel souleva des applaudissements prolongés.

La distribution des prix commença immédiatement. M. Rendu proclama les deux vainqueurs du Concours.

M. le Préfet remit, au nom de l'Empereur, le premier prix à M. le marquis de Ruolz qui l'avait glorieusement obtenu.

M. Rendu délivra le second à M. Olivier, du Chassagnon.

Ces lauréats se retirèrent au milieu des bravos et des acclamations des assistants.

M. de Bec remplaça M. Rendu dans la proclamation des médailles et primes des exposants de l'agriculture.

La fanfare de l'Orphéon saluait de temps à autre les lauréats dont les noms étaient acclamés plusieurs fois.

Nous empruntons au journal *le Moniteur de la Haute-Loire* le compte-rendu, si complet et si bien écrit, des fêtes du Concours régional, auxquelles la Société a pris une grande part.

A trois heures et demie environ, cette imposante cérémonie se terminait au milieu de la satisfaction générale. La foule s'écoulait avec lenteur ou s'arrêtait curieusement à examiner les animaux, les machines et les produits agricoles exposés à ses regards.

A cinq heures et demie, M. le Préfet, Mgr l'Evêque, M. le Maire, M. l'Inspecteur général Rendu et les diverses sommités du Concours prenaient place avec MM. les lauréats, dans la salle de l'ancien Musée, à un banquet que leur offrait la ville.

La façade du vieux bâtiment s'était mise en frais de coquetterie pour recevoir dignement ses hôtes illustres.

Des guirlandes entouraient les colonnes de la porte d'entrée. La charrue et les gerbes qu'on remarquait sur le fronton du vieux monument indiquaient assez que les gracieusetés de l'intérieur s'adressaient uniquement à l'agriculture et à ses amis.

La salle du banquet, dans laquelle on avait créé une obscurité factice, resplendissait de l'éclat féerique de huit cents bougies et verres de couleur.

A la faveur de cette splendide lumière, les yeux charmés des convives, abandonnant un instant le miraculeux ensemble qui s'offrait à eux, s'arrêtaient

fascinés devant les allégoriques beautés que trahissaient les moindres détails d'ornementation de cette salle pleine de prestiges.

En face de la porte d'entrée, au-dessous d'une aigle immense, on remarquait d'abord un admirable faisceau d'instruments d'agriculture artistement groupés, enlacés qu'ils étaient sans la moindre confusion.

L'autre extrémité de la salle, celle qui domine la porte d'entrée, offrait aux regards un éloquent hommage rendu à l'immortel créateur des Concours régionaux, à l'Empereur Napoléon III.

Immédiatement au-dessus de son buste, un soleil, aux rayons supérieurement façonnés avec des lames de sabres d'infanterie, lançait aux deux colonnes brillantes de fusils qui le flanquaient ces éclairs d'acier d'un effet si noble et si imposant.

Les trois tables immenses du banquet reproduisaient assez bien l'aspect d'un gigantesque trident.

Un lustre, véritable prodige de patience, de grâce et de fraîcheur, inimitable composé d'un mélange inouï de fleurs, de mousse et de lanternes d'une exécution et d'un travail incroyable, projetait doucement ses prismatiques lueurs sur les convives.

Les parois de la vaste salle, entièrement tendues de draperies blanches et rouges, laissaient lire, en lettres d'or, des noms chers à l'humanité, à l'agriculture !

C'étaient, à droite, ceux de Blakwel, de Parmentier et de Dombasle.

A gauche, ceux de Thaer, d'Olivier de Serres et de Macheco.

Les glorieux noms de ces sincères amis des hommes vous amenaient naturellement à l'inscription centrale vers laquelle ils semblaient converger.

On voyait, en effet, immédiatement au-dessous du trophée élevé à l'agriculture, briller les noms des sept départements de la région agricole placés dans l'ordre suivant :

HAUTE-LOIRE.

ARDÈCHE. DRÔME.

LOZÈRE. ISÈRE.

HAUTES-ALPES. BASSES-ALPES.

Une foule de drapeaux et d'oriflammes rehaussaient encore, s'il était possible, la splendeur de ce magique tableau.

M. Emile Paul a ainsi formulé le premier toast :

Les agriculteurs sont des gens simples et bons qui n'aiment pas les discours et qui en font encore moins, mais ils sont reconnaissants et aiment cordialement ceux qui leur font du bien.

A la santé donc de leur auguste protecteur !

A la santé de l'Empereur !

Vive l'Empereur !

Après ce cri, répété avec un vif enthousiasme, le Préfet a continué en ces termes :

Les agriculteurs ont encore une bonne qualité, c'est, lorsqu'ils aiment le père, de comprendre dans la même affection sa femme et ses enfants.

A la santé donc de l'Impératrice et du Prince Impérial !
Vive l'Impératrice !
Vive le Prince Impérial !

Dans ce toast, expression simple et fidèle des sentiments qui l'animent, l'administrateur éminent, si justement populaire parmi nous, tenait un langage de père à ces délégués et à ces lauréats de la grande famille agricole.

Le touchant à-propos de ces nobles et simples paroles, parties du cœur, a simultanément frappé les esprits et ému l'assemblée tout entière.

M. Rendu a ensuite pris la parole et s'est exprimé de la manière suivante :

Messieurs,

Tout concours est une œuvre collective à laquelle chacun apporte sa part d'expérience et de bonne volonté, je croirais manquer à un devoir si je ne m'empressais de remercier tout d'abord les exposants, heureux ou malheureux. Qu'il me soit permis maintenant d'adresser, sans réserve, mes félicitations à ceux dont les efforts ont été couronnés de succès. Amis sincères de l'agriculture, ils lui dévouent leurs labeurs et leur intelligence et contribuent ainsi à réhabiliter dans les esprits l'art le plus moral, le plus salutaire, le plus vraiment libéral, celui de tous peut-être qui peut le mieux sauvegarder la virilité des peuples et les relever quand ils penchent vers leur déclin. Les lauréats, Messieurs, sont une des forces vives de la nation, ils ont donc droit à notre reconnaissance. Leur triomphe ici ne

sera pas stérile : ils laissent derrière eux une trace lumineuse que de nombreux émules ne perdront pas de vue. Buvons à la santé de ces vaillants champions de l'agriculture, ils sont à la fois et nos amis et nos maîtres : Aux lauréats du Concours régional !

J'ai encore un autre toast à vous proposer, Messieurs, et celui-là s'échappera sans peine de tous les cœurs. Notre fête agricole, accueillie avec tant de sympathie, n'est que l'humble prélude de la grande solennité qui se prépare dans ces murs. Puisse bientôt la ville du Puy, déjà placée sous le plus auguste des patronages, voir s'accomplir ses heureuses destinées, nous y applaudirons tous : je crois être l'interprète de tous ses hôtes charmés et reconnaissants en lui souhaitant, selon le vieux langage français, longue vie et prospérité : Messieurs, à la ville du Puy !

L'émotion visible de M. le commissaire général l'a souvent troublé dans cette allocution ; il en a été dédommagé par une bienveillante attention.

Bientôt après M. le marquis de Ruolz s'est levé et, par quelques mots bien sentis, il a pris l'engagement de répondre à l'honneur insigne qu'on lui avait fait en couronnant dans sa personne le continuateur de l'œuvre de M. de Macheco ; il a été couvert d'applaudissements.

Enfin, M. Ch. Calemard de Lafayette, au nom des lauréats et de la Société d'agriculture dont il est le digne président, a remercié le jury du soin scrupuleux avec lequel il avait procédé à ses opérations délicates ; il a rendu hommage à son impartialité et a exprimé la reconnaissance dont tout le monde était animé pour

les autorités qui ont donné tant d'éclat à cette grande fête agricole. Les paroles pleines de feu et de cordialité de l'honorable président ont provoqué les bravos de toute l'assemblée ; M. Ch. Calemard de Lafayette est habitué depuis bien longtemps à ces suffrages bien mérités.

Pendant toute la durée de ces agapes de l'agriculture, un corps nombreux de musiciens appartenant à l'externat des Frères, se tinrent aux portes de la salle et y exécutèrent de brillantes symphonies.

La séance a été levée à huit heures du soir.

En rendant à MM. Sauveur de la Chapelle, d'Audeville, Sarlandie des Rieux, Louis Balme, du Garay, Paul, substitut, et de Chaulnes, commissaires du banquet, la justice qui leur est due, notre devoir est aussi de ne pas oublier les ouvriers intelligents et habiles qui ont si bien compris et si merveilleusement rendu la pensée de ces messieurs.

M. Félix Bernical, tapissier au Puy, chargé par MM. les Commissaires, de la décoration de la salle, a déployé, dans cette circonstance où l'amour-propre local était en jeu, une activité et un zèle artistique au-dessus de tout éloge.

Il a été puissamment secondé dans cette tâche ingrate par MM. Clerget, sergent-major, et Thomas, caporal, appartenant l'un et l'autre au 8me de ligne. Ces deux militaires, on ne saurait trop le répéter, ont fait preuve d'un tact et d'une intelligence du beau réellement supérieurs.

Sur les neuf heures du soir la place du Breuil avait un aspect féerique.

Une mer houleuse de promeneurs roulait à grand bruit ses vagues humaines dans l'étendue de l'immense place. La ligne de maisons et de cafés qui fait face à l'hôtel de la préfecture était littéralement noire de spectateurs.

Le quadrilatère dessiné par les mâts vénitiens et les pins aux cimes élevées resplendissait de toutes les couleurs du prisme. On eût juré de prime abord avoir sous les yeux une multitude de corps célestes lancés dans l'espace par une main invisible pour la glorification de la fête de l'agriculture.

Nous ne savions, en vérité, où fixer nos regards :

L'illumination de la fontaine Crozatier offrait un coup-d'œil unique et merveilleux. Les urnes des quatre statues de la Loire, de l'Allier, de la Borne et du Dolaison semblaient déverser dans leurs bassins lumineux de véritables cascades de diamants.

Les portes d'entrée et de sortie de la promenade du *Fer-à-cheval*, vivement estompées par les lampions, brillaient dans la nuit. Leurs transparents laissaient lire en caractères de feu les mots : *Concours régional agricole*. Les armes impériales formaient à ces portes une couronne flamboyante.

L'élégant hôtel de la préfecture, avec ses innombrables fenêtres resplendissantes de lumières, son aigle au vol déployé et se détachant hardiment au sommet de l'édifice, captivait à juste titre l'admiration universelle.

Les façades des deux ailes de cet hôtel étalaient en outre aux regards de la foule étonnée l'éclairage au gaz des deux lettres initiales des noms de LL. MM. l'Em-

pereur et l'Impératrice, surmontées de la couronne impériale.

Plus loin, la masse sombre du Palais-de-justice voyait sa façade morose se charger de lampions et essayait de sourire à la fête.

Bon nombre de maisons particulières de cette place avaient illuminé.

Le Cercle Saint-Hubert s'est réellement distingué dans cette circonstance par le bon goût qui a présidé à sa sympathique manifestation.

La rue Porte-Aiguière, avec ses guirlandes et ses mille lanternes aux couleurs irisées, formait aux flots de curieux qui la parcouraient incessamment une voûte de verdure d'un effet fort agréable.

Deux raies de flammes courant sur les corniches de l'Hôtel-de-ville mettaient en relief sa façade ragaillardie, surmontée de son cadran lumineux. De chacun des angles de ce bâtiment, allant aboutir à deux mâts de Venise plantés à l'entrée de la rue Chaussade, partaient deux lignes multicolores qui rappelaient, quoique sur une échelle moindre, les effets d'optique de la place du Breuil.

Partie flânant et partie observant, nous regagnâmes, sur les dix heures, le véritable théâtre de la fête.

La population, lassée de l'inconcevable conduite de l'aéronaute, croyait à une audacieuse mystification de sa part et fulminait contre lui d'énergiques imprécations. — A notre avis, la foule n'avait pas tort.

Si, dans la soirée du samedi, le vent violent qui s'était subitement déchaîné avait ajourné d'autorité le départ de M. Godard, la masse, qui s'était écoulée sans

impatience et sans rancune, n'avait certainement pas les mêmes raisons de se montrer aussi indulgente à son égard.

En effet, si on veut bien remarquer d'une part qu'un spectacle de cette nature est quelque chose d'excessivement rare dans nos contrées, que d'un autre côté, M. Godard, en faisant convoquer aux sons du tambour la population pour dix heures du matin, avec un temps de tout point favorable à l'ascension, avait contraint cette foule à se passer de boire, de manger et à s'exténuer en attendant son bon plaisir pendant douze mortelles heures, on se fera une idée approximative de la sourde colère qui grondait dans les rangs de cette fourmilière.

Franchement, il y avait vraiment de quoi damner des saints, et ces bruyantes natures méridionales ne brillent pas précisément au point de vue de la longanimité.

La curiosité l'emportait néanmoins en cette occurrence : les uns s'agitaient fébrilement, pérorant à voix haute sur le degré de confiance que méritaient les allures indécises et suspectes de Godard ; d'autres, plus avisés, s'installaient sur des chaises qu'ils avaient transportées en plein air ; d'autres encore, et notamment les gens des campagnes, s'asseyaient tout bonnement à la place qu'ils occupaient. On les voyait groupés par familles ou par tribus, partie sur la place même et partie sur les trottoirs et les marches de pierre qui bordent les cafés.

Cette multitude n'avait eu, pour tromper les longues heures de l'attente, d'autres distractions que les exercices des mâts de cocagne terminés à cinq heures, et,

la nuit venue, quelques innocents sinistres qui s'allumaient çà et là dans le pourtour étincelant de l'immense parallélogramme, et dévoraient rapidement soit une lanterne éphémère, soit un bout de guirlande.

La dernière vibration de l'horloge du Palais-de-justice sonnant dix heures venait à peine de s'éteindre dans les airs, qu'un grand mouvement fit osciller tout-à-coup cet océan de spectateurs. En un instant tout fut debout et attentif. Chacun put voir le majestueux ballon s'ébranler enfin, emportant, au moyen du filet qui l'enveloppait, la nacelle dans laquelle M. Godard venait d'entrer en bras de chemise, sans doute afin d'attirer plus aisément les regards et de prouver aux esprits prévenus que son ascension était réelle.

Ayant atteint la hauteur de quarante à quarante-cinq mètres environ, il descendit lentement la place et ne tarda pas à disparaître dans l'obscurité.

Le bruit court que l'aéronaute a pris terre sans encombre dans la commune de Coubon, à deux lieues environ de son point de départ.

Cinq minutes après la disparution de Godard, deux bombes qui éclatèrent coup sur coup vinrent annoncer au public que Ruggieri entrait en scène à son tour.

Pendant une demi-heure consécutive que dura ce feu d'artifice, sans exemple dans les annales des ébattements et réjouissances publiques et particulières de la bonne ville, les spectateurs éblouis, fascinés, suivirent d'abord d'un œil ravi les fusées et les chandelles romaines traçant dans les nues leurs sillons dorés et retombant sur la place, qui en une véritable pluie de paillettes diamantées, qui en gerbes éclatantes d'où

s'échappaient gracieusement et en profusion des étoiles filantes aux couleurs variées.

Les grosses pièces offrirent ensuite un coup-d'œil magique : ce ne fut, pendant quelques minutes, qu'engrenages fantastiques tournant en sens contraire avec une rapidité vertigineuse, feux roulants de mousquetterie et transformations impossibles.

L'un de ces moulins à flammes étala soudain aux regards de la foule émerveillée un mur composé de losanges rutilants d'une désespérante régularité.

Quelques fusées précédèrent le tir de la pièce principale. Qui décrira l'admiration enthousiaste du public à l'apparition de cette pièce d'artifice d'un à-propos saisissant et d'une irréprochable exécution ?

Nous avions sous les yeux, sur son piédestal lumineux, un immense demi-cercle de forme convexe, où se lisaient en caractères incandescents : HONNEUR A L'AGRICULTURE ! une faulx et un râteau croisés, surmontés d'une faucille, flamboyaient en trophée au sommet du demi-cercle.

Ruggieri prit congé des spectateurs d'une façon tout-à-fait convenable et bien digne de lui.

Une formidable détonnation lança dans les airs des myriades de paillettes rouges qui éparpillèrent sur les assistants, comme autant de fleurs gracieuses, des centaines de blanches étoiles.

Cette fête pyrotechnique a fait parmi nous le plus grand honneur au célèbre artificier. Qu'il nous permette de le féliciter sincèrement ici, au nom de tous, et pour le remarquable talent qu'il a déployé, et pour les moments si agréables qu'il a fait passer à nos compatriotes et à nous-même en particulier.

Que MM. les commissaires ordonnateurs, et parmi eux MM. Chouvon et de Fontpertuis, nous permettent également de leur offrir nos félicitations respectueuses pour le bon goût et le tact si intelligent qu'ils ont déployé dans l'organisation de cette fête splendide. Nous ne sommes en cela que l'interprète incolore des sentiments universels.

Cette fête à jamais mémorable se termina à dix heures et demie, au milieu de la satisfaction la plus cordiale, et sans que le plus léger incident soit venu troubler l'ordre parfait qui ne cessa de régner dans les rangs de cette multitude composée d'éléments si hétérogènes.

C'était bien là la véritable physionomie d'une fête de famille!

Le Corps municipal et le Conseil général n'ont pas lieu de regretter les sacrifices considérables qu'ils se sont imposés à cette occasion. D'une part, la dignité de la ville et du département les exigeaient impérieusement ; de l'autre, les heureux résultats qu'entraîne toujours pour l'avenir d'un pays le passage de ces *cours du progrès* ne leur permettaient pas d'hésiter et les dédommageront au centuple. Du reste, la reconnaissance publique ne sera pas pour eux un mot vide de sens.

DÉFRICHEMENTS DE SENILHAC [1]

Lorsque le Gouvernement annonce sa résolution de tirer parti des terres incultes dont l'étendue attriste encore une si grande partie du sol de la France, il n'est peut-être pas sans intérêt de voir ce qu'ont fait dans certaines circonstances analogues des hommes intelligents, animés d'un véritable amour pour leur pays. Je ne connais à cet égard aucun exemple plus remarquable à citer que les travaux accomplis depuis quelques années aux environs du Puy, dans la Haute-Loire, par M. Charles Calemard de Lafayette.

Sa propriété de Senilhac, à côté de terres d'alluvion de bonne qualité, offre, sur les hauteurs, de nombreuses étendues de terres qu'on avait toujours regardées comme impropres à la culture, tant la couche arable était superficielle, encombrée de roches et semblait opposer un obstacle invincible aux instruments; M. Calemard de Lafayette a prouvé que c'était là un étrange préjugé, et que ces *terres vaines* ou *buges*, souvent calcaires ou d'origine volcanique,

(1) Cette notice de M. Rendu, président du Concours, inspecteur général de l'agriculture, sur les défrichements de Senilhac, annexée au compte-rendu de la séance publique de la Société, sera lue avec un vif intérêt, car elle renferme d'excellents conseils d'une application facile et immédiate dans nos contrées.

réputées de nulle valeur, pouvaient payer utilement les avances qui leur étaient faites avec intelligence.

Son premier soin a été de débarrasser les buges des pierres et des rochers qui les encombraient ; en un mot, de procéder à l'épierrement et au défoncement. A l'aide d'un vigoureux bêchage où la pioche, le pic et le bident, instruments parfaitement appropriés au sol pierreux, ont joué un grand rôle, la couche arable, dès ce premier travail, a doublé de profondeur ; elle a été comme drainée, partout où le tuf scellé du sous-sol a été rompu et a ouvert aux eaux un écoulement facile dans une couche souterraine plus perméable : l'amélioration foncière a été complète, là surtout où l'on a été assez heureux pour ramener à la surface des veines de marne ou de terre volcanique qui, soustraites à l'action de l'atmosphère, restaient enfouies sans bénéfice pour la végétation.

C'est donc par le défoncement que le propriétaire est arrivé au défrichement de ses terres vaines ; il emploie la bêche concurremment avec la pioche, comme le moyen le plus économique d'atteindre son but. Pour mener son œuvre à bien, il avait le choix entre deux procédés bien connus : le travail à la journée et le travail à la tâche. Mais le premier convertit le propriétaire en un véritable esclave qui ne peut perdre un seul instant de vue les ouvriers, servitude odieuse à tous et presque toujours inefficace dans ses résultats ; le second semble, à première vue, laisser plus de liberté au propriétaire ; mais si celui-ci ne surveille pas fréquemment ses travaux, il risque

fort de n'avoir qu'une ébauche au lieu d'une opération sérieuse et définitive. Comme tant d'autres, M. Calemard de Lafayette adopta d'abord le travail à la tâche pour la conversion de ses terres vaines en terres arables, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que chaque fois qu'il quittait ses chantiers, la pioche devenait paresseuse, elle ne descendait plus qu'à 18 ou 20 centimètres, et quand ses ouvriers rencontraient un sous-sol pavé de roches, ils se gardaient bien de l'entamer. le bident *courait dessus*. C'était là un grave inconvénient : car, par ce labeur frauduleux, le sol, imparfaitement et inégalement fouillé, restait sous l'influence de son vice originel : le peu d'épaisseur de la couche arable le laissait exposé, tour-à-tour, aux effets désastreux de la sécheresse ou de l'humidité, il était condamné à ne porter ni luzerne ni sainfoin, tout au plus de chétives récoltes de trèfle.

Le problème qu'il s'agissait de résoudre était celui-ci : intéresser l'ouvrier à faire aussi bien en l'absence du propriétaire que si ce dernier l'eût surveillé sans relâche; en d'autres termes, amener l'ouvrier à travailler aussi consciencieusement que s'il se fût agi de son propre patrimoine : on sait que dans ce cas il n'épargne ni soins, ni sueurs.

« Nécessité d'industrie est mère, » dit le proverbe. M. de Lafayette eut l'idée de payer spécialement l'extraction des pierres du sous-sol (25 centimes par charretée de pierres) ; c'était trancher le nœud gordien ; il était évident que. par cette convention bien simple, l'ouvrier n'aurait plus intérêt à épargner désormais les roches du sous-sol dont sa pioche pourrait

faire justice. A partir de ce moment, la cause fut gagnée. Grâce à ce contrat d'une extrême simplicité, qui n'exige ni clerc ni procureur, tout propriétaire, en face d'une population qu'il désire moraliser par le travail, peut entreprendre, sans bourse délier et sans le sacrifice de sa liberté, le défoncement des terrains qui n'ont d'autres défauts que d'être encombrés de pierres et de n'avoir qu'une couche arable superficielle. Un pareil traité, fidèlement observé de part et d'autre, était une véritable conquête.

M. Calemard de Lafayette ne s'en est pas contenté ; toute capitale qu'elle fût, ce n'était encore pour lui que la première période de ses défoncements. Il avait rendu, il est vrai, à la culture 33 hectares de buges absolument incultes avant lui. Ces buges épierrées, défoncées et débarrassées, dans leur sous-sol, d'énormes quantités de roches qui s'opposaient à l'action des instruments de labour, lui avaient coûté 150 à 300 francs de travaux d'amélioration par hectare ; mais désormais elles étaient susceptibles d'une culture active et profitable ; il en avait retiré de belles récoltes ; celles-ci, dans sa pensée, devaient servir de prospectus pour appeler à la continuation de son œuvre des associés libres que le gain intéresserait à bien faire. D'ailleurs, l'étendue des terres vaines qui restaient à défricher était trop considérable, pour que le propriétaire pût en entreprendre seul la régénération ; elles se trouvaient reléguées sur les points les plus éloignés et les plus ingrats de son domaine ; il lui fallait de toute nécessité des pionniers de bonne volonté pour faire disparaître de sa propriété ces restes de barbarie qui la déshonoraient ;

le colonage temporaire fut alors un moyen puissant de salut.

Les premiers bêcheurs de M. de Lafayette avaient sollicité quelques parcelles de buges à défoncer pour leur propre compte ; ils voulaient essayer s'il leur serait possible, par un défoncement énergique, d'obtenir de ce terrain une récolte de pommes de terre. Que fit le propriétaire ? « j'étais trop intéressé, dit-il, à leur succès, pour ne pas l'aider de tout mon pouvoir. Je leur fournis la semence et, quant à la fumure, je donnai à chacun d'eux, pour 13 hectares, 100 kilog. de chiffons trempés pendant une quinzaine de jours dans du purin et saupoudrés de plâtre au sortir de ce bain. La récolte de pommes de terre fut relativement fort belle pour l'année ; sur un sol de troisième classe, on obtint environ 160 hectolitres à l'hectare ; mon but était atteint ; le système que je voulais inaugurer ne pouvait manquer de réussir après un essai aussi encourageant. Il avait fait du bruit dans le pays, parmi la classe ouvrière. L'hiver suivant je n'eus à offrir ni semence, ni fumure. Cinq familles me demandèrent mes mauvaises terres à bêcher, aux conditions qu'il me plairait de leur imposer. Comme je tenais à faire une chose à la fois équitable, durable et profitable pour tous, j'abandonnai deux récoltes consécutives à prendre sur le défoncement opéré ; j'eus la vive satisfaction de voir mes pièces de terre épierrées, défoncées et travaillées avec autant de soin que si mes colons eussent été eux-mêmes propriétaires du terrain concédé : il est bon de dire que jamais mes fermiers n'avaient voulu entreprendre ces défrichements, et les avaient déclarés à tout jamais impossibles. »

Pour ces sortes de travaux préliminaires, base de toute l'entreprise, M. Calemard de Lafayette prête ses bœufs aux colons, et parfois aussi il les aide d'un homme ou deux pour l'enlèvement des pierres extraites du sol que des vaches ne pourraient conduire hors du champ. Si le travail est héroïque et a donné lieu à de véritables tours de force, une gratification dont le chiffre varie de 1 à 5 fr. par demi-hectare, est accordée comme indemnité : là se bornent les frais du propriétaire. On le voit, chacun trouve son compte à cette association improvisée. L'ouvrier, élevé à la dignité de travailleur libre, et usufruitier temporaire du sol que ses sueurs fécondent en l'arrachant à l'improduction, se met avec cœur à l'ouvrage, il travaille réellement pour son propre compte ; le propriétaire, de son côté, par cette combinaison aussi simple qu'ingénieuse, en même temps qu'il fait le bien autour de soi, améliore économiquement sa terre et rend ainsi un double service à sa conscience et à sa bourse. Pourquoi de pareils exemples ne sont-ils pas plus fréquents parmi nous? Ils seraient, à coup sûr, la meilleure justification de la propriété aux yeux de ceux qui la convoitent avec tant d'ardeur, comme une proie dévolue.

Au printemps, sur le bêchage d'hiver, les colons sèment des lentilles ou plantent des pommes de terre; l'année suivante, ils prennent une récolte de seigle. Dans cette céréale, le propriétaire se réserve le droit de semer une graine fourragère, trèfle ou lupuline, qui, de prime-saut, contribue à la fécondité du sol et le met en voie de bonne rotation.

Telle a été le succès de cette heureuse initiative de colonage temporaire sur les terres vaines des environs

du Puy, que plusieurs propriétaires l'ont introduit chez eux avec les résultats les plus satisfaisants ; quelques-uns même, dans ces deux dernières années d'extrême sécheresse, où les fourrages étaient fort rares et très-chers, ont pu se faire abandonner gratuitement la paille des lentilles et du seigle sur les terrains défrichés : la récolte pure et simple du grain paraissait aux colons une compensation suffisante de leur pénible labeur. On devine sans peine que la vogue aujourd'hui est complètement acquise à ce mode de mise en culture des terres vaines dans l'arrondissement du Puy. Non-seulement il ne manque pas de colons qui se présentent pour entreprendre de pareils défoncements et épierrements, mais plusieurs de ces valeureux pionniers, un peu moins besoigneux que leurs devanciers, mettent de leur bourse et sans y être tenus par les conventions, quelques voitures de fumier, du plâtre ou des cendres dans le sol défriché : ils comprennent, d'instinct, que c'est là de l'argent bien placé, et qu'ils retrouveront leurs avances grossies d'un bon intérêt dans les deux récoltes qui leur reviennent de droit.

Le colonage temporaire, dans le système de M. Calemard de Lafayette, forme la seconde période de ses défoncements ; mais il n'en fait pas le couronnement de son œuvre, il l'emploie simplement comme transition à un troisième mode d'exploitation à plus longue échéance, le *métayage à moitié prix*, destiné, selon lui, à alléger singulièrement le fardeau de la gestion du propriétaire. Le personnel de cet ordre d'exploitation, plus élevé, est pris parmi les colons temporaires qui ont montré le plus d'ardeur et d'intelligence dans

leurs travaux de défrichement et de culture première. M. Calemard de Lafayette choisit, au centre d'un cantonnement qui, plus tard, doit constituer un petit domaine, autant de terrain que peut en défricher une famille dans l'intervalle d'un hiver à l'autre. Toutes les récoltes provenant des terres défrichées sont partagées également entre le métayer à mi-fruit et le propriétaire, qui paie en outre à ce nouveau preneur, au fur et à mesure de sa tâche accomplie, la moitié de ce que le défoncement aurait coûté si le propriétaire l'avait fait exécuter pour son compte, à prix fait. Lorsqu'une certaine étendue de terrain a passé par le défrichement, le propriétaire fait à chaque métayer à mi-fruit l'avance de la semence et d'une paire de vaches, en lui affermant une portion de pré sur le pied de 200 fr. par hectare. L'an dernier, plusieurs de ces petits domaines étaient en pleine voie de création. Les métayers rivalisaient à qui mieux mieux d'ardeur dans ces travaux, qu'on ne croit possibles qu'autant qu'on en a été témoin, et qui, une fois achevés, doivent transformer de pauvres ouvriers en cultivateurs ayant leur bétail, leur ferme, leurs terres, et, de plus, riches de toutes les espérances que donnent des bras vigoureux et un confortable chez soi. Bientôt M. de Lafayette aura sur les points extrêmes de sa propriété quatre métairies de ce genre, de 10 à 12 hectares chacune, là où ne croissaient naguère ni le genêt, ni la bruyère des landes. Au fur et à mesure que le travail, l'ordre et l'économie font prospérer une métairie, le propriétaire y ajoute le vol du chapon, pris sur les défrichements accordés aux colons temporaires qui sont partis après

avoir joui de leurs deux récoltes : la part qui lui revient dans le partage des fruits de ces petites métairies représente amplement la rente que payaient les anciens fermiers pour la totalité du domaine : on a donc bien raison de dire qu'une bonne action porte avec elle sa récompense !

Inutile d'ajouter que le propriétaire, dans ce système de faire valoir, se réserve vis-à-vis de ces métayers la complète direction de leur travail ; il ne serait pas sans danger, dans les commencements surtout, de les affranchir de toute tutelle ; celle-ci, du reste, est aussi paternelle qu'éclairée ; l'autorité morale dont jouit le propriétaire, prêchant d'exemple par ses succès agricoles, la rend aussi douce que facile : tout le monde y trouve son compte, et, dans cette république agricole, nul ne sent le joug d'un gouvernement despotique.

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que l'heureuse initiative prise par M. Calemard de Lafayette pourrait recevoir une heureuse application sur bien des points de la France. On s'étonne et l'on se plaint, non sans raison, de la rareté, de plus en plus inquiétante, de la main-d'œuvre dans les campagnes. C'est un mal sans doute, mais qu'a-t-on fait pour retenir le journalier dans les champs et l'empêcher de grossir le torrent qui l'entraîne vers les villes?... Quand on songe à la condition si précaire de l'ouvrier, dénué de toute avance, sans autre capital que ses bras, incertain chaque soir du salaire du lendemain, on comprend sans peine qu'il se laisse séduire à l'appât d'une émigration qui se présente tout d'abord à ses yeux sous le prestige de journées payées deux fois plus cher qu'à

la campagne. Les doléances, ici, ne suffisent pas pour conjurer le mal, il faut quelque chose de plus : il faut du cœur, il faut aimer sincèrement l'ouvrier, et imiter M. Calemard de Lafayette, qui prend le pauvre prolétaire tel que la providence le lui envoie, l'élève à la condition d'homme libre et indépendant. Voyez aussi quelle merveilleuse métamorphose s'opère sous vos yeux ! Hier, cet ouvrier était sans gîte, sans travail, n'ayant ni amour ni souci de rien ; aujourd'hui le voilà dans sa ferme, vivant du lait de ses vaches, travaillant avec sa charrue et son bétail ; suivant des yeux de l'espérance la récolte qu'il a semée dans le sol défriché et conquis par ses bras ; il n'est plus inquiet sur le sort de sa femme et de ses enfants ; il sait que le ciel ne manque jamais à ceux qui s'aident de leur bonne volonté ; la pauvreté ne lui fait plus peur, le voilà riche dans le présent, plus riche encore dans l'avenir, et ne craignez pas qu'il songe jamais à déserter les champs ! La terre qu'il cultive vaut pour lui tous les royaumes du monde, son ambition ne dépasse pas sa métairie, il vit heureux de sa reconnaissance envers la Providence : qui n'envierait un tel sort ? Heureux les hommes qui, comme M. Calemard de Lafayette, savent répandre autour d'eux la moralité par le travail, et le modeste bien-être qui ne lui fait jamais défaut ! Heureux aussi ceux qui sauront imiter un si noble exemple !

NOTICE

SUR LES

COQUILLES PERLIÈRES

QUI SE TROUVENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

PAR M. DE PAYAN-DUMOULIN

Président du Tribunal civil du Puy, officier de l'Instruction publique
Membre résidant de la Société académique du Puy

Les perles se trouvent dans les diverses parties du monde. Les plus belles se pêchent dans la mer, à l'orient de l'Afrique et en Asie.

La mer Rouge en produit surtout une abondante quantité ; l'océan Indien, le golfe Persique, l'île de Ceylan, la côte de l'Arabie-Heureuse et l'île d'Ormus fournissent aussi beaucoup de perles.

James Bruce, voyageur anglais, dans le tome Ier de son *Voyage aux sources du Nil*, donne des détails intéressants sur la pêche des perles et sur les lieux principaux de production.

L'archipel de Dalhac, dans la mer Rouge, est aussi fertile en perles et, chaque année, de nombreuses barques viennent s'y livrer à la pêche.

Plusieurs coquillages produisent la perle, notamment : les huîtres ou arondes perlières, les patelles, les moules, les oreilles de mer, etc.

Les lacs et les rivières d'eau douce nourrissent aussi, mais plus rarement, des coquillages à perles.

Bruce nous apprend que toutes les rivières qui sortent des lacs de l'Ecosse, surtout dans le nord, produisent des coquillages à perles nommés *mussels* ; ces perles sont d'une qualité supérieure, mais rarement grosses ; elles se vendent souvent aussi cher que les perles orientales marines. Elles sont recherchées à Londres ; on les monte en colliers, en bijoux, comme les perles d'Orient.

Le prix des perles dépend de leur grosseur, de la beauté de leur forme arrondie, de leur couleur et des teintes différentes qu'elles présentent.

Les anciens estimaient beaucoup les perles.

Suétone rapporte que César donna à Servilie une perle qui valait une somme supérieure en monnaie actuelle à un million de francs.

La célèbre perle de Cléopâtre passait pour être d'une valeur quadruple.

Pline-l'Ancien prétend que les perles sont les plus parfaites et les plus précieuses de toutes les pierres fines.

Le département de la Haute-Loire et celui de la Lozère produisent, comme l'Ecosse, des coquillages à perles. Ces deux contrées offrent assez d'analogies : des montagnes renfermant de vastes plateaux fort élevés et coupés de petites vallées arrosées par des ruisseaux d'une eau glacée ; c'est dans ces petits cours d'eau que

se rencontre la moule perlière, qui est, je crois, connue des naturalistes sous le nom d'*unio-elongata*.

Ce coquillage affecte une forme à peu près ovale ; il ressemble beaucoup aux moules de mer comestibles, mais il est plus grand ; quelques-uns atteignent huit centimètres de longueur sur trois de largeur ; mais en général leur grandeur est moindre d'un tiers. Quelques *unio-elongata* sont encore plus petites.

Les perles ne se trouvent en général ni dans les très-petites, ni dans les très-grosses coquilles, mais plutôt dans les moyennes.

Les perles n'existent presque jamais dans les coquilles dont la forme est régulière ; mais on en trouve, au contraire, fréquemment dans celles qui ont subi quelque compression ou fracture, et dont la forme a subi une défectuosité naturelle ou accidentelle.

Je crois que ces difformités de la coquille peuvent être produites par le passage des bœufs et des chevaux qui paissent dans les pâturages voisins et qui traversent les ruisseaux dans le lit desquels se trouvent les coquilles à perle.

C'est dans ces ruisseaux que s'abreuvent les nombreux troupeaux qu'on élève dans le canton de Saugues.

La coquille perlière se trouve en abondance dans les rivières de la *Dance* et de la *Virlange* ou *Verdicange* ; ces deux ruisseaux se réunissent et viennent ensuite mêler leurs eaux glacées à la rivière d'Allier, dans le voisinage de Monistrol-d'Allier (Haute-Loire). C'est à environ vingt kilomètres de Saugues, près de Saint-Symphorien (Lozère) et près des sources de la Dance,

que se trouvent en assez grande quantité les *unio-elongata*.

Il en existe dans tout le cours de la Dance et dans la Virlange jusques à quelques kilomètres de Saugues, mais en très-petit nombre.

Ce coquillage recherche pour s'y fixer les points de la rivière où l'eau a une assez grande profondeur, où le sable tapisse le lit, et où les eaux sont calmes.

Il s'attache au sol et s'y fixe avec une certaine solidité dans les endroits où il peut se procurer plus facilement une abondante nourriture et qui sont fréquentés par beaucoup de petits animaux vivant dans l'eau.

La coquille perlière est peu voyageuse ; cependant elle a la faculté de se mouvoir lentement et, après avoir fait certains mouvements très-lents, elle se laisse entraîner par le courant de l'eau et paraît se diriger volontairement vers un but qu'elle veut atteindre.

Pour manger, elle ouvre sa coquille bivalve, qui se meut au moyen d'une espèce de charnière en cartilages, elle fait sortir de la coquille une partie de son corps analogue à celui des moules comestibles ; cette chair sortant d'un ou deux centimètres de la coquille sert d'appât à de petits animaux aquatiques qui viennent pour s'en nourrir et qui sont victimes de leur voracité ; car alors le coquillage se referme et emprisonne les imprudents qui sont dévorés.

J'ai trouvé dans toutes les coquilles perlières un corps semblable à un ver blanc, rond, long de trois à quatre centimètres. Ces vers servent-ils de nourriture à la coquille perlière, sont-ils au contraire de véritables parasites vivant à ses dépens, comme les vers qui

existent dans les entrailles de l'homme ou de certains animaux?

L'ensemble des observations que j'ai faites me porte à penser que le prétendu ver existant dans chaque coquille perlière est un organe de cet animal; je laisse aux naturalistes le soin de préciser avec plus de certitude que je ne pourrais le faire, ce fait sur lequel je dois me borner à proposer des conjectures.

Comment se forment les perles?

Si on en croyait les Arabes de la mer Rouge qui se livrent à la pêche des perles, elles auraient une singulière origine. Ils croient que les coquilles perlières s'élèvent à la surface des eaux dès qu'elles pressentent qu'un orage est sur le point d'éclater, et qu'alors entr'ouvrant leurs valves frémissantes, elles y reçoivent une rafraîchissante goutte de pluie, qui, renfermée dans leur sein, s'y condense lentement et se transforme, à l'aide du temps, en belle perle précieuse.

La brillante imagination des Arabes a inventé cette absurde origine des perles, et l'on ne saurait les dissuader de cette grossière erreur.

Je pense que deux principales causes produisent les perles.

L'*unio-elongata*, comme la plupart des coquillages, sécrète une liqueur nacrée et brillante au moyen de laquelle elle forme et agrandit chaque année sa coquille, qui lui sert de maison et qui doit s'étendre à mesure que l'animal prend de la croissance. Lorsque le coquillage, cherchant à prendre sa nourriture, s'entr'ouvre et se met ainsi à l'affût des petits animaux dont il fait sa proie, il peut arriver qu'un grain de sable

graveleux entraîné par les eaux s'engage dans les chairs entre la coquille et les cartilages de l'animal, qui, ne pouvant plus s'en débarrasser et étant blessé par les aspérités de ce corps étranger, prend le parti de le recouvrir de la liqueur nacrée qu'il sécrète, pour l'arrondir et le rendre ainsi inoffensif pour les chairs avec lesquelles il est en contact.

Lorsqu'une coquille a été blessée ou a été un peu brisée par une grosse pierre entraînée par les eaux ou par le piétinement d'un quadrupède venant s'abreuver dans le ruisseau où elle est placée, l'animal cherche à réparer sa coquille, à la raccommoder avec la liqueur qu'elle sécrète; il y parvient, et si quelque fragment de coquille a pénétré entre ses chairs, il le couvre de sa sécrétion et l'arrondit pour ne plus en être blessé.

Ces observations ne sont pas de simples conjectures; car j'ai trouvé dans l'intérieur de quelques coquilles de petits grains de terre ou de gros sable qui commençaient à peine à être recouverts de la sécrétion nacrée, d'autres couverts en entier, mais dont les angles et les rugosités n'avaient pas disparu et permettaient de voir la forme du noyau de la perle, enfin d'autres petits grains non encore couverts de matière perlière et engagés fortement dans les chairs de l'animal.

J'ai recueilli aussi des coquilles ayant renfermé une ou plusieurs perles qui avaient été brisées ou déprimées par le choc de corps étrangers d'un poids assez considérable et où les traces de raccommodage de la coquille avec le suc perlier étaient fort apparentes.

Les Hollandais, qui s'occupent dans leurs colonies orientales de la pêche des perles marines, paraissent

être parvenus à forcer les coquilles perlières à produire des perles. Ils emploient dans ce but un procédé artificiel ; ils pêchent des huîtres perlières, puis ils entr'ouvrent la coquille, y insinuent un petit corps étranger que l'animal ne peut facilement expulser. Ils placent alors le coquillage ainsi préparé dans un fond de mer convenable, ils pêchent de nouveau ces coquilles au bout de deux ou trois ans et obtiennent ainsi artificiellement des perles magnifiques, l'animal ayant recouvert d'une couche brillante de sa sécrétion le corps étranger introduit dans sa coquille, qui est transformé en perle.

Toutes les coquilles ne renferment pas des perles, j'en ai quelquefois pêché cent sans trouver une perle.

En moyenne, on en peut trouver dans la Dance deux sur cent coquilles, car j'ouvris environ dix-huit cents coquilles pour trouver une trentaine de perles, dont quatre ou cinq de forme ronde, d'une belle couleur azurée et assez grosses, et le surplus ou petites, ou noires, ou difformes.

J'explorai avec quatre personnes la rivière sur un parcours de plus de quatre kilomètres. Les coquilles sont quelquefois isolées ; mais aussi quelquefois par espèces de bancs, dans les endroits où l'eau est calme et profonde. Pour les pêcher, on les saisit soit avec le bras, lorsque la profondeur de l'eau le permet, soit avec un filet dans lequel on les fait pénétrer avec les pieds.

On les ouvre ensuite avec un couteau, on enlève la chair et l'on trouve la perle entre la coquille et la partie des chairs de l'animal qui est adhérente à la coquille.

J'ai fait trois courses dans le canton de Saugues et dans la Lozère pour cette pêche. Le 4 août 1861, j'explorai la Virlange, à huit ou dix kilomètres de Saugues; nous trouvâmes une douzaine de coquilles et pas une perle.

Je ne fus pas découragé par cet insuccès, et, le lendemain 5 août, j'entrepris une nouvelle exploration sur les hauts plateaux qui séparent la Haute-Loire de la Lozère et qui forment un des points les plus élevés de la chaîne montagneuse de la France centrale.

J'allai près des sources de la Dance, je parcourus les bords de cette rivière, dans la Lozère et dans la Haute-Loire, pendant plusieurs kilomètres, et, aidé par quatre personnes qui m'avaient accompagné, je pus trouver et ouvrir dix-huit cents coquilles perlières et recueillir une trentaine de perles; mais les perles mal formées, rougeâtres, noirâtres, grisâtres, dominèrent par leur quantité, et quatre ou cinq belles perles seulement furent recueillies.

L'une d'elles est fort curieuse par sa forme, elle représente un gland de chêne renfermé dans son enveloppe. Le gland a une belle couleur de perle orientale, la partie qui imite l'enveloppe du gland est au contraire noire.

Cette perle est extrêmement curieuse par sa forme aussi rare que bizarre.

La rivière de *Dance* nourrit des milliers de truites dont la peau est tachetée de noir et d'or; elles sont délicieuses et je les crois supérieures à celles du lac de Saint-Front qui jouissent d'une véritable célébrité.

En quelques heures, nous fîmes une pêche abondante de truites qui termina les occupations de cette agréable journée.

Ainsi la Haute-Loire est fertile en pierres précieuses. Le Riou-Pezouliou, près d'Espaly, roule des saphirs et des zircons-hyacinthe aussi brillants que des rubis, et la Dance ainsi que la Virlange, produisent des perles rivales de celles de l'Orient, merveilleuses productions qui naissent au milieu des plus splendides paysages que le poète puisse rêver et que l'artiste est si heureux d'admirer.

POÉSIES

POÉSIES

MON PAYS

PAR M. VIBERT

MEMBRE RÉSIDANT, DIRECTEUR DU MUSÉE

Poésie lue à la séance publique de la Société d'agriculture du Puy, le 25 mai 1860

Proche du ciel, au sommet de la France,
Est un pays, coin de terre ignoré ;
Pays d'air pur, de thym et d'espérance ;
Pays qu'au loin tous ses fils ont pleuré.

Au flanc d'un roc assis dans la verdure,
S'étend du Puy l'indolente cité ;
De cent coteaux l'éternelle tenture
S'élève autour de son lit abrité.

Comme son ciel beauté capricieuse,
De son climat elle subit le sort :
Elle eut des jours de clarté radieuse,
Des heures d'ombre et des sommeils de mort.

Elle renaît, joyeuse et printanière,
La vieille Anis au cœur renouvelé :
Ses jeunes fils relèvent la bannière
Des troubadours de l'antique Velay.

Eveillez-vous, mystérieux génies,
Echos de Bar, du Mezenc, du Mégal !
Redites-nous les fières harmonies
De nos aïeux, Capdeuil et Cardinal.

Monts qui touchez aux voûtes éternelles,
Jadis aux rois vous serviez de jalons :
La foi couvrait vos sentiers de fidèles,
Et le Pactole arrosait vos vallons.

La faulx du temps heurta la foi naïve
Et les vieux murs de l'Anis crénelé ;
Des vents nouveaux ont desséché la rive
Où l'or du monde a jadis ruisselé.

Mais les autans qui dévastent la plaine,
Sur les rochers se brisent à leur tour ;
Le grain perdu qu'y porte leur haleine,
En sûreté germera quelque jour.

Ce noble grain sauvé de la tempête,
C'est la patrie au fond d'un souvenir ;
C'est le passé dont chaque âge répète
La vieille histoire au seuil de l'avenir.

Preux dont l'Anis a vu naître la gloire,
Dans vos tombeaux tressaillez de bonheur !
Comme autrefois, les échos de la Loire
Chantent encor la patrie et l'honneur.

Entendez-vous, au loin, sur la montagne,
Ces longs accents qui montent dans les airs ?
C'est le berger dont la voix accompagne
L'hymne que Dieu murmure à l'univers :

Au sein des bois mélodieuse gamme,
Qui pour le cœur n'est que la voix du vent,
Mais qui, le soir, fait vibrer dans notre âme
Des mots secrets qu'elle écoute en rêvant.

Avec l'oiseau le pâtre se réveille ;
Avec le jour leur ramage finit :
Demain sera pour eux comme la veille :
Tous deux au bois retrouveront leur nid.

Quand vient la faim, le montagnard s'exile
Du chaume ingrat qui ne peut le nourrir,
Mais, sur la rive étrangère et fertile,
Il rêve encor son rocher pour mourir.

Oui, tout ressent l'amour de la patrie !
Par cent détours indécis, le ruisseau
Avec lenteur sillonne la prairie :
C'est qu'à regret il quitte son berceau.

Ils ont perdu leur séculaire ombrage,
Les fronts géants de nos monts orgueilleux ;
Mais leurs flancs nus, déchirés par l'orage,
Gardent encor la cendre des aïeux.

Vous dont les fils conservent la mémoire,
Dans vos tombeaux tressaillez de bonheur !
Comme autrefois, les échos de la Loire
Savent chanter la patrie et l'honneur.

LE HANNETON

BALLADE

PAR M. F. BERNARD

Membre résidant de la Société académique du Puy

Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc!...
(Dicton populaire.

Hanneton! viens donc voir la diligente abeille
Du mois de mai fleuri butiner la corbeille.
Entends-tu le grillon
Chanter dans le sillon?
Sur l'onde le soleil balance son image.
Abandonne un moment ta sieste sous l'ombrage...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc!

Hanneton ! ne crains pas qu'à la troupe indiscrète
Des bambins étourdis je livre ta retraite.
Près de moi, sans danger,
Ami, viens voltiger.
Quand l'heure qui s'enfuit, peut être ta dernière,
Donne encore un baiser à la fleur printanière...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

Hanneton ! un enfant, créature mutine,
De son bâton frappait une blanche églantine :
La pauvre s'effeuillait,
Et le cruel raillait.
Un autre ayant surpris la rouge coccinelle,
La piquait d'une épingle et déchirait son aile...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

Hanneton ! l'autre soir, le long de la prairie,
J'entendais de deux sœurs errer la causerie.
Sous l'herbe, un ver luisant
Brillait, phosphorescent.
L'une d'elles le prend, le met sur son épaule,...
Et le pauvret s'éteint avec son auréole...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

Hanneton ! certain jour, un papillon superbe
Folâtrait sur les eaux, sur les épis, sur l'herbe ;
L'éclat de ses couleurs
Faisait pâlir les fleurs.
Survient un écolier qui lui donne la chasse :
Sous un coup de mouchoir, cette splendeur s'efface...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

Hanneton ! du blé d'or sortait une voix douce :
C'était un nid d'oiseaux chuchotant dans la mousse ;
Mais un rustre distrait,
Sans savoir ce qu'il fait,
Pose son pied brutal sur l'heureuse famille ;
Puis revient, fredonnant, dormir sous la charmille...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

Hanneton, hanneton ! combien de tes semblables
Dans de mignonnes mains succombent misérables :
On vous tue à milliers,
Insectes familiers !
Pauvres jouets ! qu'on met, vivants, dans une boîte ! —
Pour le faible, ici-bas, souvent la Pitié boîte...
Ecoute le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

Et vous, jeunes enfants, qu'une ballade étonne ;
Qui répétez en chœur son refrain monotone ;
Pour réveiller mes chants,
Cessez d'être méchants.
Laissez en paix la fleur, le grillon, l'alouette,
Tous les petits amis que Dieu donne au poète !...
Retenez le dicton :
Hanneton, ton, ton,
Vole, vole, vole donc !

LES CIVILISATIONS

(ÉTUDES)

PAR M. AIMÉ GIRON

Membre résidant de la Société académique du Puy

I

Quand tout était matière, inertie et silence,
Au néant Dieu jetant le mot de l'existence,
Dit : — Que le monde soit !... Mouvement ! vie ! accord !
Un souffle créateur, un principe, la force
Déchira le chaos ; et de sa rude écorce
Jaillirent des soleils... et des soleils encor.

En ce temps-là, le feu fut la première vie
De l'univers sorti d'un effort tout-puissant ;
Une terre montant par une autre suivie,
Court folle dans l'espace et les cheveux en sang.

L'amour emplit le vide; alors tourna la ronde
Des astres gravitant chacun autour d'un monde,
Monde perdu parmi ces satellites d'or.
Et la force motrice, attirant l'harmonie,
Fit à tous les soleils chanter la symphonie
Qui limite leur course et règle leur essor.

Force, harmonie, amour errant sur la matière
Engendrèrent l'esprit... âme humaine, lumière,
Animant la nature et l'homme toutes deux;
Et lorsque s'enfeuilla, puis se peupla la terre,
Depuis bien des mille ans s'était fait le mystère;
Plus d'un astre déjà s'éteignait dans les cieux.

II

Ainsi que le soleil, l'humanité féconde
Se lève à l'Orient, au jardin éternel;
Et les peuples s'en vont par les sentiers du monde,
Jeunes et pleins de vie aux quatre vents du ciel.

L'un, comme l'aigle fauve, aux flancs des monts s'en-
Ou, comme le lion, se tapit aux déserts; [ferme,
Un autre, aventureux, quittant la terre ferme,
Fait son nid sur le fleuve entre les roseaux verts;
Lorsque ceux qui portaient le Progrès dans son germe,
Descendent plus avant au sein de l'univers.

En avant! — Le progrès, à mesure qu'il marche,
Couvre le sol élu de monuments, d'aïeux;
Puis, la terre épuisée, il lève sa grande arche
Et se transforme ailleurs, ne laissant dans ces lieux
Qu'un désert où paîtront les bœufs d'un patriarche,
Désert plein de tombeaux, de gloires et de dieux.

En avant! en avant, ô caravane errante!
Vivace Humanité! toi qui plantes ta tente
Pour des siècles perdus dans ton éternité,
Sous les palmiers du Nil, les lauriers de l'Attique,
Les orangers du Tibre et les pins d'Amérique,
Sous le chêne du Nord par la neige argenté;
En avant! Dieu te guide, ô grande Humanité!

III

L'ÉGYPTE

— Qui vient le long du Nil boire avec la gazelle
Du côté du soleil? — L'Egypte jeune et belle,
Qui vit libre et ne sait que pêcher au flot clair.
Le Nil, comme un serpent, sort des plaines de sable,
Et court, pour étancher sa soif intarissable,
De sept bouches en feu s'abreuver à la mer (1).

(1) Le Nil se jette à la mer par sept bouches : Canopique (Edkou), Bolbitine (Rosette), Sclénytique (Bourlos), Phatnitique (Damiette), Mendesienne (Dibeh), Tanritique (Om-Fareg) et Pélusiaque (Tineh).

Sous les monts de Lybie elle ouvre des cavernes,
De feuilles de lotus se voilant jusqu'aux yeux (1);
Des bouquets de dattiers ombragent ses citernes;
Et ses lourds monuments montent voir dans les cieux.

Elle élève, à Djizeh, ses lourdes pyramides (2) [déserts;
Couchant, quand vient la nuit, leur grande ombre aux
Et baigne dans le Nil Thèbe aux palais splendides,
Thèbe qu'elle peuplait de dieux roses et verts (3).
D'immenses lacs, du Nil gardent les eaux amies (4).
De vastes souterrains sont remplis de momies
Où les prêtres, aux murs de briques écrivaient
Annales du passé, sciences inconnues,
Vers ces temples traçant de longues avenues
Que gardaient de grands sphinx accroupis qui rêvaient.

Dans les déserts s'en vont ses lentes caravanes
Portant gomme, parfum, poudre d'or, diamant;
Au moindre vent, semblable au sein des courtisanes,
Le lin de ses vaisseaux se gonfle doucement.
Le Nil bourbeux inonde et féconde ses plaines;
Et court au loin, berçant les palmiers qu'il endort,
Mesurer sa hauteur aux digues de Syènes (5);

(1) Le lotus est représenté sur un grand nombre de monuments égyptiens; il était un des attributs du soleil, parce que cette fleur montait sur l'eau au lever de cet astre et disparaissait avec lui.

(2) Chéops, Chéphrem et Mycérinus.

(3) En marbres d'Egypte.

(4) Le lac Mœris, destiné à recevoir le trop plein des eaux du Nil, afin d'inonder au besoin les terres d'Egypte.

(5) Syènes, où se trouvait un nilomètre.

Puis flottent des moissons sous les chaudes haleines
Des brises, mûrissant leurs blondes vagues d'or.

Toi qui jugeas les rois de trente dynasties (1),
Refusant leur cadavre à ces tombes bâties
Par cent mille sujets... tombes moins que palais !
Pour l'âme tu rêvais d'existence future,
Dans ses forces, sans choix, adorant la nature,
Mettant au crocodile anneaux et bracelets.

Prêtres aux mitres d'or, qui chaussiez les sandales
De mince papyrus dont votre fleuve est plein ;
Vous qui meniez en chœur, au bruit de vos cymbales,
Les Ibis embaumés dans des bandes de lin !
Sciences, médecine, arts et justice, histoire,
Symbolysant la lettre en traits mystérieux (2),
Vous confiiez l'esprit à la seule mémoire,
Et cachiez le flambeau sous l'autel de vos dieux.

Baisse la voix, Egypte, au bord de ce grand fleuve,
Il te féconda trop pour ne pas te tarir.
Il ne te reste plus, comme à la femme veuve,
Que le temps d'oublier et le temps de mourir.

(1) Les rois d'Egypte étaient jugés après leur mort et recevaient ou non la sépulture, suivant le jugement bon ou mauvais qui en était porté.

(2) Les hiéroglyphes. — Les grands préceptes de morale, d'arts et de sciences n'étaient connus que des adeptes et confiés à la seule mémoire.

IV

LA GRÈCE

Qui grandit maintenant? — Toi qui nais de la terre,
Ton nom? — Grèce! — ...Salut, mère de la beauté
Qui chantes, sculptes, peins sous l'olivier austère (1);
Comme ton dieu Bacchus montes une panthère,
Découvrant au soleil ta chaste nudité.

Elle porte en bijou la cigale autochtone (2),
Et fait teindre de noir les sourcils de ses yeux;
Elle a sandale haute et sait, sous sa couronne,
Arrondissant ses bras, poudrer d'or ses cheveux.

C'est Sparte la frugale, à sa table publique
Recevant peuple et roi. Ses soldats citoyens
Font, pour cacher leur sang, empourprer leur tunique,
N'ayant portes ni murs qui défendent leurs biens.
Aux bords de l'Eurotas plein de lauriers, de cygnes,
Ses monuments étaient les tombes des plus dignes.

C'est Athènes la riche, où l'on trouve en chemin
Pour premier édifice un temple à la Victoire;

(1) L'olivier était en grande vénération chez les Grecs; ils en avaient fait le symbole de la sagesse, des arts et de la paix.

(2) Bijou et ornement des jeunes filles grecques.

Le Parthénon gardant la Minerve d'ivoire
Que sculpta Phidias d'un ciseau surhumain;
La colline de Mars où, par les nuits sans lune,
Jugeait l'Aréopage, et la vaste tribune
Dans le roc, d'où parlaient les bruyants orateurs;
Le Pnyx où délibère une plèbe sacrée;
L'Acropole; et le long du chemin du Pirée
Le tombeau des soldats et des législateurs.

Corinthe aux pieds des monts, la ville du commerce,
Ouvre sur les deux mers, dont chaque flot la berce,
Deux ports jamais battus par les vents orageux.
Elle se ceint les flancs d'une muraille immense
D'où l'on voit dans la brume où l'horizon commence,
Athènes, le Parnasse et l'Hélicon neigeux.

De tes nombreux penchants, bons ou mauvais, ô Grèce,
Tu faisais quelque dieu, créais quelque déesse.
Ta langue harmonieuse avait des bruits si doux
Que tout en était beau. — Laïs, la courtisane (1),
En ruinant l'Asie, aux autels de Diane
Souriait dans l'encens d'Ephèse à ses genoux.

Périclès, à qui Zeus donna par fantaisie
La tête de Bacchus, couvrait de monuments
Athènes, et dormait sur le sein d'Aspasie
Qui faisait des héros, des rois de ses amants.

(1) Laïs, en vêtement de déesse et représentant Diane, fut promenée en procession à Ephèse et au milieu de l'encens et des adorations.

Le bel Alcibiade, élève de Socrate,
Traînait nonchalamment son péplum écarlate;
L'Etaïre Phryné posant pour les Vénus (1),
Offrait de rebâtir Thèbes dans la détresse,
Phryné qui n'échappait aux juges de la Grèce,
Qu'en leur montrant son corps et ses beaux charmes nus.

Phidias le sculpteur, grand et fort de science,
Représentait des dieux l'écrasante puissance;
Lysippe, la nature; et les beautés du corps
S'incarnaient finement aux doigts de Praxitelle (2),
Lui, dont Cos choisissait la Vénus la moins belle,
Parce qu'un chaste voile envoilait ses trésors.

Apollodore peint la nature idéale;
Et l'opulent Zeuxis, couvert de pourpre et d'or,
Sur la toile créait la femme sans égale,
Quand avec plus de goût, d'élégances encor,
Apelle copiait les rois... ou Bucéphale.

Eschyle inspirait-il la haine des tyrans,
Euripide rendait la scène plus touchante,
Montrant l'amour terrible et de vieux rois errants
En haillons, sous les fûts au feuillage d'acanthe.
Sophocle, grand, moral, toujours religieux,
Sentait le cœur humain battre dans sa poitrine,
Et pressentait déjà la vérité divine,
Alors qu'il écrivait sous les temples des dieux.

1) Phryné, maîtresse de Praxitelle, posait pour ses statues de Vénus.
2) Praxitelle brillait par la grâce et la finesse de ses œuvres.

Périclès, au sortir d'une nuit de débauche,
Imposant, convaincu, se frappait le sein gauche.
Démosthènes tonnait la fougue et la raison;
Aristophane aux mœurs criait la trahison.
Thucydide pleurant aux récits d'Hérodote,
Pindare s'échauffait pour chanter un vainqueur;
Et quand Anacréon sous les roses radote,
A Leucade, Sapho s'enfuit guérir son cœur.

Des dieux, de l'homme, Homère escaladait la cime.
Socrate dans le ciel trouvait le Dieu sublime,
Et buvait la ciguë au grand soleil couchant;
Platon, dans la raison comme dans un abîme
Sut découvrir l'Idée; et flattant le penchant
De la matière humaine et sensible, Epicure
Pensait que le bonheur gît dans la volupté.
Quand Aristote, au vrai cherchant la route sûre,
Expérimentait l'homme ainsi que la nature,
Pythagore en Dieu seul crut trouver l'Unité.

Terre du goût, des arts, ô Grèce, Grèce antique,
Tes temples brillants d'or, de marbre Pentélique
Par des peuples vainqueurs sont déjà renversés.
De luxe et de splendeur ta terre est assouvie;
Entends naître là-bas les bruits d'une autre vie;
Couche-toi pour mourir; tes siècles sont passés.

V

ROME

Rome tète sa mère. — En mordant la mamelle
De la louve du Tibre entre les joncs verdis,
On t'entendait de loin hurler déjà comme elle.
Au fond d'un bois sacré, sauvage tu grandis
Sans loi, sans Dieu, sans ville, ayant pour sœur jumelle
En ton sein vigoureux la force aux coups hardis.

Dans ton mur fratricide une cité se dresse
Que tu peuples du sac de vingt peuples divers.
Quand tu voulus aimer, dans tes bras entr'ouverts
Tu ravis à ton choix ta femme ou ta maîtresse;
Il te plaît d'être riche et tu pilles la Grèce;
Il te plaît de régner, tu voles l'univers.

Tes fils ont dans leur sang le Vésuve et sa lave,
Et le courage fou des hommes sans aveux.
Tes grands sont insolents. — Vêtus du laticlave,
Tes sénateurs ont tous la sagesse des vieux;
Et ta plèbe ne sait, bête de somme, esclave,
Qui redouter le plus, ses maîtres ou ses dieux.

Du fer tu ne forgeais que des armes. — Le monde
Avec l'or des vaincus, ton châtiment fut là!
Riche, tu devins lâche, et de ta lèvre immonde

Tu baisas jusqu'au sang des poignards de Sylla ;
Et tu déifias dans ta honte profonde,
Claude, ton idiot ; ton fou Caligula.

Les esclaves courbés portent sur leur épaule
Cette grandeur romaine : et personne n'y croit ;
Un seul le devina, Spartacus dans sa geôle.
Mais à qui veut oser, Rome montre du doigt
Le roc Tarpéïen auprès du Capitole ;
Le peuple de la force avait créé le droit.

A Rome on sait mourir ; mais sa mort est un crime,
Crime contre la vie et la Divinité ;
Elle a quelques éclairs de morale sublime
Et donne dans son ciel grande hospitalité
Aux dieux abandonnés des peuples qu'elle opprime :
Son large Panthéon préparait l'Unité.

Elle fait sabler d'or le sol de ses arènes
Sur le sang répandu par les gladiateurs,
Sang des bêtes des bois et des bêtes humaines ;
Quand les parfums jetés en pluie aux spectateurs,
Rafraîchissaient le sein des matrones romaines,
Et le front ennuyé, chauve des sénateurs.

Il faut à sa grandeur des milliers de statues,
Des temples dédiés à tous les dieux humains.
Enjambant de leurs arcs les montagnes pointues,
Les aqueducs en l'air élèvent des chemins ;
Et ses routes de fer sont sans cesse battues
Par les peuples vaincus et les soldats romains.

Ce peuple vit et meurt grand jusque dans ses vices;
Il avait fiancé la mort avec l'amour,
Inventant pour son corps des douceurs destructrices,
S'enivrant de Falerne et de sang tour-à-tour;
Rome se livrait nue à l'amour, aux supplices,
Vendant au plus offrant l'empire pour un jour.

Mais là-bas, en Judée, un Dieu qui s'est fait homme,
Jette comme un défi sa mort à l'univers;
On entend un bruit sourd dans les fanges de Rome;
Et la croix, châtiment des étrangers pervers,
Infamie épargnée au Romain qui se nomme (1),
Cette croix brille aux cieux sur les fronts découverts.

Peuple, peuple, à genoux sous le myrte et la rose (2);
La croix seule est debout sur l'univers entier;
Ta Rome en ses débris meurt et se décompose.
Comme sur l'arbre mort vient nicher le ramier,
Le Christ ressuscité sur tes tombes se pose;
Une fleur d'avenir fleurit dans ton fumier.

VI

LA GAULE

Un peuple doit mourir quand un peuple va naître.
De la fange de sang, Rome, où tu te vautrais,

(1) Il suffisait d'invoquer le titre de citoyen romain pour échapper au châtiment infâme de la croix. Exemple : saint Paul.

(2) Le myrte et la rose étaient consacrés à Vénus.

L'âme prit son essor au froid pays du hêtre;
Et lorsque tu cherchais la croix du divin Maître (1),
La Gaule était déjà vieille sous ses forêts.

Dans les bois chevelus les blanches druidesses,
Du chêne autour du front, les jambes, les seins nus,
Livrant aux vents des monts leur corps vierge et leurs [tresses,
De leurs faucilles d'or aux lettres charmeresses
Coupaient le gui sacré sur les arbres connus.

Mais le druide entend sur sa harpe qui gronde
Les cordes se briser d'une plaintive voix;
La lumière pénètre en sa grotte profonde;
Et le christianisme envahit le vieux monde,
Bâtissant humblement ses huttes dans les bois.

La foi vient féconder au fond de ses artères
Le vieux sang de la Gaule; et l'esclavage ancien
Disparut lentement parmi les hommes frères;
Chacun eut au soleil sa joie et ses misères,
Et ne suivit de lois, de penchants que les siens.

La paix couvrit de l'aile et moisson et chaumière.
Chacun put travailler et penser sous le ciel;
Si quelque ombre se fit pendant l'heure première,
L'idée allait toujours, traçant vers la lumière
Dans sa fatalité son sillon éternel.

Le monde est racheté. — Les passions humaines
S'épurent en passant par la tête d'un Dieu;

1) L'impératrice Hélène fit chercher sur le calvaire la croix du Christ.

Et du sein des forêts les églises romaines (1)
Dressent la croix de fer de leurs cimes hautaines
Ainsi qu'une prière, au fond du grand ciel bleu.

De ce qu'avait su Rome, et l'Egypte et la Grèce,
La Gaule en un seul jour avait presque hérité ;
Elle eut de plus les pleurs de l'humble pécheresse,
La charité qui tend sa robe à la détresse
Et les troubles du cœur devant la liberté.

Son peuple fut légiste et soldat comme à Rome ;
Comme en Grèce, en Egypte, artiste, agriculteur ;
Mais à sa dignité la foi rappela l'homme,
Dans le monde moral rendant son vrai royaume,
Au Dieu de la raison, de l'esprit et du cœur.

L'esclave fut un homme et l'homme fut un frère ;
Le bonheur et la paix fleurirent au milieu
Des peuples que le Christ de son sang régénère ;
Et chacun désormais apprit que sur la terre,
C'est de Dieu qu'il venait et qu'il allait à Dieu.

Du mouvement reçu, Gaule, ta vie éteinte
Court encor dans tes flancs comme au jour du réveil. —
Tu meurs? — Qu'importe au monde! Il aspire sans [crainte
Au bien-être, à la paix, à la liberté sainte,
Et, gravitant vers Dieu, monte sous le soleil.

Gaule, l'âme du monde a déjà d'un coup d'ailes
Laissé ton sol. — Où donc va-t-elle rajeunir?

(1) Architecture romane ou romaine dégénérée.

Regarde ces vaisseaux sous les brises fidèles,
S'enfuir imposants, hauts comme des citadelles,
Ils s'en vont aux lointains pays de l'avenir.

VII

L'AMÉRIQUE

Le Progrès conduisant ses longues caravanes
Aux jeunes régions des bois et des savanes,
S'incarne industrieux au profit du travail.
On peut sur leurs grands lacs naviguer huit cents lieues (1);
Des monts Alléghanis et des Montagnes-Bleues,
Plus de cent fleuves vont à la mer, leur bercail.

Franklin dans l'univers poursuivant l'équilibre,
Rendit la foudre esclave et l'humanité libre;
Au peuple, Wasingthon apprit la liberté,
Nourrice du génie et des intelligences;
Et pour faire une place aux sages indigences,
La hache, des forêts sapa l'éternité.

Les raïls-way de fer sillonnent l'Amérique;
Leurs machines râlant d'un souffle pulmonique,
Courent toujours, toujours le poitrail en avant.
Elles lassent le vol tout-puissant des grands aigles,
S'éclipsent sous les monts, s'envolent dans les seigles,
Infatigables, comme un tourbillon de vent.

(1) Chiffres contrôlés.

Elles vont, rapprochant les choses et les hommes,
Servant la république et servant les royaumes,
Unissant les besoins, liant les intérêts.
Et la locomotive en fatiguant le monde,
Sert à fonder la paix et l'unité féconde,
Illuminant d'éclairs les ombres des forêts.

— Porte-moi ce message, ô fluide électrique!
Et la foudre obéit à la jeune Amérique,
S'élançant d'un seul bond le long d'un fil ténu,
Et quand l'oiseau léger qui s'y repose et chante,
Sent le frissonnement, l'étincelle pensante,
En parcourant le monde, est déjà revenu.

Battant les eaux des lacs des planches de sa roue,
Comme un oiseau mouillé qui dans l'air se secoue,
Le vaisseau fait claquer sa voile en frémissant;
La fumée à son front flotte comme une plume;
Et le sifflet salue en passant dans la brume
Ou le bateau qui monte ou celui qui descend.

Pour l'homme industrieux travaille la machine,
Qui mouvant de grands bras, levant sa lourde échine
Broirait sans conscience en sa fatalité
Le maître qui la guide. — Une cheville mince
Emprisonne sa force; et qu'elle pleure ou grince,
Un enfant à son gré la met en liberté.

Elle gronde en sueur et siffle avec furie;
Elle mord, tord le fer, au fils de l'industrie
Economisant l'homme et la vie et le temps.

Au service du monde et de l'intelligence
Mettant sa force aveugle et sa vaste puissance
Elle, qui sans repos travaillerait cent ans.

L'Américain commerce et cependant défriche
De la bèche et du feu sa terre vierge et riche
Où les houilles et l'or se montrent au travers ;
Hardi spéculateur, il sait toute science
Et néglige les arts... Mais sans cesse en partance
Ses lourds vaisseaux marchands vont fatiguer les mers.

Là, tout veut être libre ainsi que la pensée ;
Et la vie est de feu. — L'heure bien dépensée
Y fait apprécier le temps comme un trésor.
Chacun peut dans sa foi s'adresser au grand Etre,
Et tendant au bonheur, à la paix, au bien-être,
Prise sa liberté plus que ses pièces d'or.

Et pourtant dans le Sud, il faut à la culture,
Prêche le maître, il faut le Noir déshérité ! —
La loi peut-elle donc donner l'investiture
De quelques hommes ? — Tous, dans l'or, la pauvreté,
Devant Dieu sont égaux et devant la nature,
Le travail n'est fécond qu'avec la liberté.

L'avenir s'y transforme. — Il s'incarne et s'agite
En ses flancs pleins de vie ; et le monde gravite
Autour de l'Amérique au bord de son réveil.
Le monde ancien est mort et s'éteint solitaire.
Vive le renouveau de l'âme de la terre ;
Salut au jeune esprit comme au jeune soleil.

VIII

Qui dira maintenant (lorsque le Nouveau-Monde
Dans des siècles verra sa mamelle inféconde)
Où l'âme du progrès rallumera le feu?
La terre a sur son sein, du couchant à l'aurore,
Pour semer l'avenir, des sols vierges encore;
Ne tentons pas le ciel; l'avenir est à Dieu!

1857.

OUVRAGES REÇUS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

PENDANT L'ANNÉE 1860

A

Académie des sciences et lettres de Montpellier. (Mémoires de la section des lettres; — de la section de médecine; — de la section des sciences.)

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; 1859.

Agronome (l') praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne. Mémoire à Sa Majesté l'Empereur sur les causes de l'émigration des ouvriers des campagnes vers les villes et sur les moyens propres à la combattre; broch. in-8°.

Annales archéologiques de Didron; 1859-1860.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1859-1860.

Annales de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire; 1857-1858.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure; 1859.

Annales de la Société d'agriculture de la Gironde; 1859.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire; 1857.

Annales de l'Académie de la Rochelle. — Section des sciences naturelles; 1859. — Atlas des plantes maritimes de la Charente-inférieure.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande; 1860.

Annuaire de la Société météorologique de France; 1859.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Ardèche; 3 vol., 1855, 1856, 1857.

Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, et réflexions sur la céramique antique, par M. de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil du Puy, membre résidant.

Art (l') au dix-neuvième siècle, organe de la Société libre des beaux-arts; 1860.

B

Bon (le) Cultivateur de Nancy, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy; 1859-1860.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture; tome XIV, 1860.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation; tome VII, 1860.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers; 1860.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-inférieure; 1857-1858.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse; 1860.

Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen; 1859-1860.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest; 1859-1860.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France; 1859-1860.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme; 1860.

Bulletin de la Société protectrice des animaux; 1860.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube; 1859-60.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère; 1860.

Bulletin agricole publié par la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais; 1860.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse; 1860.

Bulletin monumental; 1860.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie; 1860.

Bulletin du Comice agricole d'Alais; 1860.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer; 1859-1860.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon; 1859.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; 1858.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie; 1859.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure; 1860.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe; 1860.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; 1859-1860.

Bulletin des travaux de la Société d'agriculture d'Alger; 1859.

Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne); 1859.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles de l'Hérault; 1859-1860.

Bulletin de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture; 1859.

Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.

Bulletin de l'Académie delphinale; 1857-1858.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture du Cantal; 1860.

Bulletin de la Société académique d'agriculture de Poitiers, 1859.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher; 1860.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers; 1860.

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch; 1860.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier; 1858.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, institué près le ministère de l'Instruction publique et des Cultes; 1857.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons; 1858.

C

Cabinet (le) historique; 1860.

Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. Rapport sur les opérations de l'année 1859.

Compte-rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pour l'année académique 1857-1858, par Antoine-Gaspard Bellin.

Conseil général du département de la Haute-Loire, session de 1860.

Congrès (les) des vignerons français, par Guillain aîné; 1860.

D

Délibérations des Comices agricoles de Lille et de Provins; 1860.

De descriptionibus apud Homerum, auctore A. Grenier, in Claromontii lycæo professore.

Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du palais des arts de la ville de Lyon, par M. Comarmond.

Discours sur l'utilité de l'étude des lettres, prononcé à la distribution des prix du collége de Thiers par M. l'abbé Vissac, aumônier et professeur, licencié ès-lettres.

Dissertation sur les biens communaux du département de la Haute-Loire, par M. Best, membre résidant.

E

Ecole (l') du respect et Notice sur l'église et les seigneurs de Couze, par Charles des Moulins; broch. in-8°.

Etudes sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier sur la végétation du plateau central de la France, par Henri Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand; 9 vol. in-8°. Ouvrage offert par l'auteur.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle; 1859.

F

Fertilisation du sol par le phosphate de chaux fossile, par M. de Molon; broch. in-8°.

Feuille du cultivateur forézien. — Comptes-rendus des travaux et séances de la Société d'agriculture et des sciences de Montbrison; 1859.

J

Journal d'agriculture pratique; 1860.

Journal d'agriculture progressive; 1860.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture; 1860.

Journal de la Société de la morale chrétienne; 1860.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés de la Haute-Garonne et de l'Ariége; 1859-1860.

Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin ; 1860.

L

Législation des céréales. Les Comices agricoles et le Conseil d'Etat, par le comte de Tramecourt ; in-8°.

M

Mandement de Monseigneur de Morlhon, évêque du Puy.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1858.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France ; 1860.

Mémoires de l'Académie du Gard ; 1858-1859.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine ; 1858.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône ; 1857.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne ; 1859.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen ; 1860.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz ; 1858-1859.

Mémoires de l'Académie impériale de Dijon ; 1855.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, de l'Aube ; 1859.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, des sciences et arts séant à Douai ; 1858-1859.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse ; 1860.

Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin; 1860.

Mémoires de M. le prince Alphonse de Polignac sur les nombres premiers.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; 1859.

Moniteur des Comices et des cultivateurs; 1860.

N

Nobiliaire de Belgique, par M. J. Vander Heyden.

Notice du vert de Chine et de la teinture en vert chez les Chinois, par Natalis Rondot.

Notice historique sur la Société littéraire de Lyon, lue en séance par Antoine-Gaspard Bellin.

Notice rédigée d'après le Nobiliaire de Belgique sur la très-ancienne noble maison de Kerckove dite Vander-Varent; 1859.

Notice des travaux de la Société de médecine de Bordeaux; 1859.

Notice sur la collection des documents relatifs à la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge qui sont conservés dans la basilique de Notre-Dame du Puy, par M. l'abbé Sire, directeur au séminaire du Puy, membre non résidant.

P

Poésie (la) au dix-neuvième siècle, ou impressions d'un poète, par le vicomte de Saint-Poncy

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ; 1857-1858.

Procès-verbal de l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Lyon, le 3 novembre 1860. — De la procédure criminelle en Angleterre, et des justices sommaires : discours prononcé par M. de Lagrévol, substitut du procureur général.

Publications de la Société géologique de Londres :

The Quarterly journal of the geological Society of London address delivered at the anniversary meeting of the geological Society of London ; 1855-1857-1858.

Journal of the geological Society of Dublin ; 5 vol., de 1839 à 1851.

Q

Question du sucre indigène considérée sous le rapport de la marine française, par M. Le Mesle du Porzou.

R

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France, par Léon Remier.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses ; 1859.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux ; 1860.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ; 1859-1860.

Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne; 1860.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille; 1860.

Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes; 1860.

Revue des Sociétés savantes; 1859-1860.

Revue de l'art chrétien; 1860.

S

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; 2e vol.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse; 1859.

Société littéraire et scientifique de Castres; 1860.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Séance générale du 28 mars 1860.

Société d'émulation de l'Allier. — Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, recueillis et publiés par M. Chazaud, archiviste de l'Allier.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort; 1859-1860.

T

Traités (les) de commerce et l'Angleterre, par M. Marc de Hant, président du Comice agricole de Provins; broch. in-8o.

Travaux de l'Académie de Reims; 1857-1858.

V

Vie (la) et les poésies de saint Grégoire de Nazianze. Thèse pour le doctorat ès-lettres, présentée à la Faculté de Lyon par A. Grenier, professeur de rhétorique au lycée de Clermont.

TABLEAU

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU PUY, A 10 HEURES DU MATIN ET A 4 HEURES DU SOIR

Par M. NICOLAS

Professeur d'agriculture à l'Ecole Normale du Puy
et Membre résidant de la Société

1859

LÉGENDE EXPLICATIVE

DES

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES OBSERVATIONS

CM cm	*Cumulus :* nuages blanchâtres ressemblant à des balles de coton. CM grands cumulus ; cm petits cumulus.
cr	*Cirrhus :* nuages frangés ressemblant à des hachures ou à des balayures.
st	*Stratus :* nuages disposés en forme d'immenses tables, de bancs ou d'assises horizontales.

nb	*Nimbus :* nuages orageux, de couleur grisâtre ou foncée, se découpant brusquement dans le ciel.
crst, etc.	*Cirrho-stratus :* nuages tenant à la fois des cirrhus et des stratus.
STN stn	*Strato-nimbus :* nuages tenant à la fois des stratus et des nimbus.
qqs	*Quelques.*
pl	*Pluie.*
n	*Neige* ou *nuit,* suivant la nature de l'observation.
lég	*Léger* ou *légèrement.*
vap	*Vapeurs.*
sup	*Supérieur.*
inf	*Inférieur.*
N	*Nord.*
S	*Sud.*
E	*Est.*
O	*Ouest.*
dep	*Depuis.*
pd	*Pendant.*
m	*Matin.*
s	*Soir.*
gr	*Grand.*
—	Ce *signe* signifie : au-dessous de zéro ou de la glace fondante, c'est-à-dire des degrés de froid.
+	Ce *signe* indique des degrés au-dessus de zéro ou de chaleur ; même signification quand il n'y a point de signe.
hz	*Horizon.*

h	*Heure.*
sol	*Soleil.*
éc	*Eclaircies.*
br	*Brouillard.*
atm	*Atmosphère.*
or	*Orage.*
tonn	*Tonnerre.*
g b	*Gelée blanche.*
écl	*Eclairs.*
M M M	*Moyenne mensuelle matin.*
M M S	*Moyenne mensuelle soir.*

Les autres abréviations se devinent aisément.

Suivent les Tableaux.

MÈTRE à z	OBSERVATIONS.
70	lard dans la matinée.
70	mulus à hz.
69	pendant la nuit.
69	
69	pendant la journée.
69	dans la matinée, CM.
70	lard.
71	
71	ouvert dans la soirée.
71	
71	ouvert le matin.
70	
70	lard dans la matinée.
70	
71	
71	mulus à hz.
70	pluie à 9 h. du soir.
70	pluie à 5 h. du matin.
70	brouillard le matin.
69	e matin.
69	luie à 4 h. du soir.
69	à 6 h. 1/2 du matin.
69	à 5 h. du matin, très-beau à 5 h. du soir.
69	assez forte depuis 11 h. du mat. jusqu'à 1 h. du s.
69	eau depuis 10 h. du mat. jusqu'à 4 h. du soir.
70	pendant la soirée.
69	eau à midi.
70	pluie à 8 h. du matin.
70	
69	pluie à 10 heures.
69	à 3 heures et demie.

70	basse du mois,	le 9.....	—5°0
	élevée, id.	le 1er.....	14.0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Hygrométrie.	État du ciel à 9 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Vassogeaux.	Hygrométrie.	État du ciel à 9 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.								centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	710,5	708,0	8,0	2,0	—2,0	92,0	couvert	N	»	1	710,5	708,4	12,0	15,0	15,0	»	»	92,0	découvert.	N	N	brouillard dans la matinée.
2	710,8	708,8	9,0	4,0	—1,0	90,0	id.	SE	»	2	701,4	701,9	11,0	9,0	10,5	»	»	91,0	id.	SO	NO	id., cumulus à hz.
3	699,2	697,3	8,5	3,5	0,0	91,0	id.	SO	O	3	698,5	696,5	11,0	9,0	11,0	»	»	92,0		SO	SO	pluie pendant la nuit.
4	694,9	692,9	9,0	7,0	4,0	94,0	id.	S	SSO	4	694,8	692,7	10,0	6,5	10,0	8,894	9,100	95,0		SO	S	
5	694,9	695,1	8,0	7,0	4,5	94,0	id.	S	SO	5	694,2	692,5	8,5	5,0	7,5	5,047	8,900	94,0	couvert. CM.	SO	SO	pluie pendant la journée.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,0	5,0	4,5	94,0	beau cm pluie jusqu'à 9 h	S	SE	6	697,5	695,5	9,0	5,0	6,0	15,274	»	91,0	presque découvert.	N	NO	pluie dans la matinée. CM.
7	709,8	707,9	8,0	5,0	4,0	92,0	couvert.	N	O	7	711,0	709,1	8,0	2,0	5,0	»	7,500	92,5	mi-couvert.	N	SE	brouillard.
8	716,5	714,8	5,4	—1,0	—5,8	91,5	assez beau, stcm, brume.	E	NE	8	715,4	715,6	7,5	—1,0	—2,5	»	»	91,5	très-beau.	NE	NE	beau.
9	716,5	714,6	7,8	4,2	—3,0	90,0	strcm.	SE	S	9	714,6	712,8	7,8	5,2	7,0	»	»	91,0	couvert.	S	SSE	ciel couvert dans la soirée.
10	717,7	716,1	9,7	6,0	2,0	91,5	crstr.	S	S	10	719,1	717,6	7,0	5,5	7,2	»	»	95,0	id.	S	S	id.
11	718,8	716,8	7,0	6,5	2,5	95,5	mi-couvert.	S	SO	11	716,6	714,8	7,5	8,0	6,8	»	»	94,0	nimbus et stratus.	SE	SE	ciel couvert le matin.
12	718,5	716,5	7,1	6,0	5,7	95,0	CM, brume.	S	S	12	710,1	708,7	7,0	9,0	5,0	»	11,600	95,0	cumulus.	S	S	
13	[illegible]	708,0	4,0	1,5	—2,5	94,5	brouillard.	S	S	13	709,8	707,9	8,0	8,0	5,0	»	»	92,5	beau.	S	S	brouillard dans la matinée.
14	711,0	709,6	4,5	—2,2	—5,8	94,0	brouillard épais.	S	S	14	708,9	707,5	4,5	4,5	6,0	»	»	94,5	brume.	S	S	id.
15	710,0	708,4	6,0	2,0	—1,0	95,0	beau, lég. brouillard.	S	S	15	712,0	710,0	7,5	6,5	4,5	»	»	95,5	lég. couvert, beau.	O	SO	id.
16	710,0	714,0	9,0	6,0	—1,0	94,2	beau. cm.	N	NO	16	716,4	714,6	7,2	6,0	8,0	»	»	94,0	couvert.	O	O	id., cumulus à hz.
17	711,0	709,5	6,5	6,0	2,5	94,0	couvert.	SO	SO	17	707,4	705,7	6,5	6,5	7,5	»	1,500	95,0	id.	S	SO	légère pluie à 9 h. du soir.
18	705,7	705,7	7,0	6,0	5,0	95,5	id.	SSO	SO	18	701,7	700,1	6,8	6,0	6,8	2,000	2,700	95,5	stratus, beau.	O	O	légère pluie à 5 h. du matin.
19	702,4	700,6	7,2	4,8	2,1	95,0	assez beau, brume.	S	S	19	701,0	702,1	8,0	7,0	11,0	»	»	94,5	cirrhos-stratus.	SO	O	léger brouillard le matin.
20	702,2	701,9	11,0	9,2	4,5	94,5	très-beau, CM.	S	SO	20	699,7	697,7	9,0	9,8	6,8	»	»	94,0	couvert. STN.	O	SO	beau le matin.
21	702,0	700,1	8,6	6,0	1,0	95,2	assez beau, cm.	O	S	21	699,4	697,7	6,8	4,2	6,0	»	»	91,2	très-couvert.	O	O	forte pluie à 4 h. du soir.
22	700,2	698,4	7,2	5,6	1,0	95,8	éclaircies. CM.	O	SO	22	701,5	699,7	7,5	5,0	6,8	0,500	5,500	95,0	couvert. CM.	O	SO	pluie à 6 h. 1/2 du matin.
23	699,9	697,78	6,2	3,8	1,5	94,0	couvert. n.	O	O	23	701,0	699,2	7,5	5,5	4,6	1,455	10,000	92,0	mi-couvert. stn.	N	NO	pluie à 5 h. du matin, très-beau à 5 h. du soir.
24	[illegible]	701,7	7,0	4,0	0,8	92,5	très-beau qqs cm.	E	SE	24	692,0	690,1	6,2	3,0	7,5	5,000	5,600	94,0	beau.	N	N	pluie assez forte depuis 11 h. du mat. jusqu'à 1 h. du s
25	[illegible]	699,5	6,0	3,5	1,0	95,5	couvert.	O	O	25	694,9	695,1	6,2	3,5	6,5	8,406	»	95,0	brumeux, couvert.	N	NNO	très-beau depuis 10 h. du mat. jusqu'à 4 h. du soir.
26	[illegible]	705,5	6,2	2,8	0,5	95,5	id. cmn.	N	N	26	705,5	705,4	6,0	2,0	5,0	»	5,100	94,0	petite pluie, n.	O	O	neige pendant la soirée.
27	[illegible]	708,4	6,2	4,5	1,2	95,0	pluie assez forte.	O	SO	27	701,0	699,0	9,5	7,2	9,0	1,000	5,400	91,5	couvert. STN.	N	N	très-beau à midi.
28	[illegible]	704,1	8,0	5,5	2,0	95,5	assez beau.	N	NNO	28	706,0	704,5	7,0	2,0	6,2	9,169	2,400	94,0	id. N.	N	N	petite pluie à 8 h. du matin.
29	[illegible]	708,0	6,0	0,5	—3,5	94,0	beau, CM, brume	O	O	29	706,9	705,5	6,0	5,5	6,2	»	4,000	95,5	mi-couvert. STN.	O	NO	
30	[illegible]	701,2	6,0	2,0	1,0	95,0	petite pluie.	N	NO	30	696,4	692,8	7,5	10,0	11,5	1,000	3,700	97,0	couvert. N.	NO	S	petite pluie à 10 heures.
31	[illegible]	[illegible]	6,8	4,5	3,8	95,5	couvert. CM, n.	N	N	31	697,9	696,2	7,0	5,0	6,5	5,400	0,700	95,5	id. STN.	N	N	pluie à 5 heures et demie.
M.		704,58			0,85	95,46	M. M. Baromètre [illegible] 707,74 Thermomètre [illegible] [illegible] Hygromètre 93,49			M. M.		702,90			7,07	62,400	85,500	95,52				[illegible]

OBSERVATIONS.
neige à 5 h. du matin.
qqs atomes de neige à 5 h. du matin.
gelée.
très-beau pendant toute la soirée.
gelée.
gouttes de pluie à 5 h. du soir.
neige à 8 h. du matin.
très-beau toute la journée.
gouttes de pluie à 6 h. du soir.
neige le soir et dans la nuit.
forte gelée.
neige dans la matinée.
id.
id.
gelée, givre.
neige à 6 h. du soir et la nuit.
neige le matin.
assez beau à midi.
très-beau toute la soirée, dégel, 1res véroniques agrestes.
neige la nuit et dans la soirée.
neige abondante à 10 h. du matin et la nuit.
neige à midi.
neige le matin, et le soir à 4 h.
dégel.
très-beau toute la journée.
dégel.
pluie à midi et à 4 h.
beau toute la soirée.
pluie le matin à 7 h.

a plus	basse du mois, le 24.....	—10°5
	élevée, id. le 29.....	12,5

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Hygromètre.	Etat du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	699°0	697°52	7°0	1°5	1°0	94°5	assez beau. stn.	N	N
2	699,8	698,22	6,2	—1,5	2,5	95,5	id. CM. n.	N	NO
3	701,5	700,15	1,5	—5,2	—5,0	92,8	couvert, lég. brumeux.	S	S
4	710,9	709,65	7,5	5,2	—1,5	92,0	couvert, stn.	N	N
5	712,5	711,05	5,5	6,0	—9,5	91,5	beau, lég. brumeux.	N	NO
6	709,5	708,12	1,5	5,5	—1,5	92,0	couvert, id., strn.	N	N
7	711,5	710,78	5,0	1,8	—1,0	95,0	beau au moment de l'observ., qqs CM.	NO	SE
8	711,1	709,42	7,0	1,0	—5,5	95,0	très-beau, brouill. à l'ouest.	E	E
9	699,0	697,49	5,6	4,9	5,0	90,5	couvert, brume	NE	N
10	700,9	699,17	5,0	—5,0	—4,0	92,0	beau. CM.	NNO	SE
11	700,8	699,21	6,2	—4,5	—8,2	90,5	très-beau, qqs cm à hz.	S	S
12	699,5	698,12	5,0	—6,0	8,5	91,0	couvert, brouillard léger.	NL	NE
13	702,8	701,72	2,2	—5,0	—7,0	90,2	couvert, qqs atomes de neige.	N	SO
14	703,7	702,85	0,5	—6,2	—9,0	90,2	couvert, neige.	»	SO
15	707,5	706,57	1,0	—4,0	—7,5	90,5	couvert, qqs atomes de neige.	»	SO
16	705,8	704,17	—0,1	—2,0	—9,2	90,5	couvert, neige.	»	N
17	700,1	699,92	0,5	—5,0	—5,0	91,5	couvert.	»	NE
18	705,7	704,15	0,2	—4,0	—7,2	94,5	id.	NE	N
19	706,0	705,15	0,5	—1,5	—5,2	92,0	id.	SE	NE
20	691,6	690,61	1,5	2,0	—5,0	92,0	id. st. CM.	SO	SO
21	691,6	695,67	1,0	—2,2	—5,0	92,0	couvert, neige.	N	NO
22	696,1	695,25	2,0	—0,5	—5,5	92,5	couvert.	NO	O
23	704,0	703,06	1,0	5,1	—5,5	92,2	id. stem.	O	O
24	707,4	706,52	2,2	—7,0	—10,5	91,5	très-beau, qqs cm., brume.	NO	N
25	710,5	709,09	5,2	—2,5	9,0	91,0	id.	S	N
26	710,5	708,95	6,0	6,0	—2,0	95,0	très-beau, crst.	S	SO
27	700,5	698,58	10,5	11,0	9,0	95,5	couvert, stn.	O	N
28	708,7	707,24	5,2	4,5	0,5	95,2	id. crst.	NO	N
29	708,4	706,59	8,0	7,5	5,5	95,0	beau, CM.	N	SO
M. M. M.		702,82			—4,75	92,45	M. M. Baromètre à zéro ..... 702°68 Thermomètre extérieur.. —0,66 Hygromètre..... 92,31		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Udometre au Puy.	Udometre à Yssingeaux.	Hygromètre.	Etat du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	697°2	696°56	7°5	5°0	5°0	»	»	95°5	couvert, brume.	N	N	neige à 5 h. du matin.
2	701,1	699,61	5,2	—1,5	5,2	»	»	95,0	couvert, cm.	N	N	qqs atomes de neige à 5 h. du matin.
3	705,0	705,62	1,5	—5,0	1,5	»	»	92,8	id.	E	SE	gelée.
4	711,5	710,12	1,5	—2,5	0,2	»	5,100	92,0	très-beau, lég. crst.	S	SE	très-beau pendant toute la soirée.
5	711,0	709,68	1,0	—0,5	2,5	»	»	92,0	couvert au moment de l'observation.	NE	NE	gelée.
6	706,6	705,05	6,0	4,6	5,7	»	»	92,5	couvert, cr.	E	SO	gouttes de pluie à 5 h. du soir.
7	715,5	710,61	5,0	1,5	2,2	»	»	92,5	très-beau, n.	»	SE	neige à 8 h. du matin.
8	706,8	705,04	7,5	4,5	5,0	»	»	95,0	très-beau, très-clair.	N	N	très-beau toute la journée.
9	696,0	694,45	6,0	5,5	7,50	»	»	95,0	couvert.	SO	N	gouttes de pluie à 6 h. du soir.
10	705,2	701,66	5,8	—5,0	—1,0	»	»	91,5	couvert, neige l'après-midi.	SO	SO	neige le soir et dans la nuit.
11	700,6	698,96	6,6	—1,6	—7,0	»	»	91,0	très-beau.	N	N	forte gelée.
12	700,8	699,70	2,5	—7,2	6,6	»	»	90,0	couvert. brume.	»	N	neige dans la matinée.
13	700,7	699,69	1,6	—6,0	5,8	»	»	90,0	couvert, brume, qqs atomes de n.	»	NE	id.
14	704,5	705,57	1,0	—5,0	1,7	»	»	91,0	couvert.	»	NL	id.
15	707,5	706,67	0,2	—6,5	—5,2	»	»	90,0	id. n.	»	SO	gelée, givre.
16	699,0	698,49	1,2	1,0	2,0	»	»	91,0	qqs atomes de neige, stn.	NO	N	neige à 6 h. du soir et la nuit.
17	701,8	700,87	1,0	—1,5	0,8	»	30,400	91,5	couvert. CM.	NE	NO	neige le matin.
18	705,5	704,57	1,0	—5,0	0,5	»	»	92,0	id.	E	SE	assez beau à midi.
19	705,6	702,68	1,0	—2,5	1,2	»	»	91,8	assez beau. stn.	S	SE	très-beau toute la soirée, dégel, 1res véroniques agrestes.
20	695,6	692,52	2,2	—1,5	2,8	»	»	92,0	couvert, neige.	N	N	neige la nuit et dans la soirée.
21	695,4	694,45	1,2	0,0	2,0	»	»	92,5	couvert.	N	N	neige abondante à 10 h. du matin et la nuit.
22	697,0	696,01	1,5	2,1	2,2	»	»	92,7	mi-couvert. stn.	NO	N	neige à midi.
23	705,2	704,27	1,0	—5,2	2,0	»	»	92,0	couvert. brume, neige.	»	N	neige le matin, et le soir à 4 h.
24	708,2	706,76	5,5	2,2	2,5	»	»	92,8	très-beau, brume.	»	N	dégel.
25	710,4	708,96	5,0	6,5	7,0	»	»	91,5	très-beau, CM.	S	S	très-beau toute la journée.
26	707,5	706,19	4,0	5,0	8,0	»	»	94,0	couvert.	»	SO	dégel.
27	702,0	700,59	6,4	7,8	12,0	»	»	95,5	couvert, légère pluie.	N	N	pluie à midi et à 4 h.
28	708,0	706,46	5,6	7,2	11,0	18,859	»	95,5	beau, n.	O	O	beau toute la soirée.
29	708,5	706,59	8,5	9,5	12,5	2,172	»	94,0	assez beau. stn.	N	N	pluie le matin à 7 h.
M. M. S		702,54			5,42	21,031	35,200	92,28				Température la plus basse du mois, le 21 ..... —1°5 Température la plus élevée, id. le 24 12,5

OBSERVATIONS.

légère pluie depuis 8 h. jusqu'à 11 h.
pluie à 10 h.
giboulée le matin et à 4 h. du soir.
giboulée à 4 h. du soir, neige.
neige abondante dans la nuit.
neige la nuit et dans la matinée.
neige à 8 h. du matin.
forte gelée.
premières feuilles du groseiller.
dégel, pluie à 5 h. du soir.
pluie pendant la nuit.
giboulée à 2 h. 1/2 du soir.
giboulée, neige pd une grande partie de la matinée.

légère pluie dans la soirée.

giboulée, lég. pluie à midi et à 4 h.
giboulée à 8 h. du matin, à 2 h. et à 5 h. du soir.
neige à 4 h. du matin.
premières fleurs de l'abricotier.

la plus	basse du mois,	les 11 et 12.....	—10°0
	élevée, id.	le 31.....	17,5

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à minima.	Hygromètre.	Etat du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	708°2	706°28	7°6	5°0	0°0	94°0	couvert.	NO	N
2	709,5	707,67	6,5	3,0	—1,5	93,0	couvert, brume, crst.	S	S
3	715,0	714,76	6,5	4,0	0,7	97,5	très-beau.	NE	N
4	715,6	714,74	8,2	2,0	—4,5	92,0	très-beau, brume.	NO	NO
5	711,6	710,00	7,0	2,2	2,5	93,0	couvert, pluie.	N	N
6	715,8	714,07	7,2	2,0	0,5	91,6	assez beau, cma.	S	SE
7	709,0	707,28	7,2	4,0	—5,7	92,0	beau, qqs n.	O	N
8	706,2	702,75	5,2	—0,5	—4,0	92,8	couvert, st.	SO	O
9	699,0	697,69	4,0	—4,5	—7,5	91,0	couvert, neige.	NE	NO
10	701,5	699,99	4,0	—5,7	—7,2	90,0	couvert.	N	N
11	701,4	696,01	4,5	—4,8	—10,0	90,0	très-beau, qqs cm épars.	N	N
12	696,5	694,94	6,0	4,9	—10,0	90,0	très-beau.	SE	S
13	694,8	693,25	6,0	6,0	4,0	93,0	assez beau, crem.	S	SO
14	699,6	697,34	8,2	5,0	—0,5	92,5	très-beau, crem.	N	N
15	703,5	701,74	7,0	4,5	—0,2	95,5	beau, CMn.	N	NO
16	703,5	702,71	6,2	5,5	—5,0	92,5	couvert, gibouléc, neige	NO	N
17	711,8	710,25	6,0	4,2	0,0	93,2	couvert, CM	N	O
18	715,0	714,45	6,0	6,2	—0,10	96,0	beau.	NO	NE
19	715,3	711,86	6,5	7,2	4,0	96,0	couvert, cm.	N	NE
20	715,6	712,26	4,2	4,8	—3,0	93,0	très-beau.	»	E
21	710,1	707,61	15,0	11,0	4,4	92,2	très-beau, qqs CM.	N	O
22	707,6	705,60	9,6	9,0	4,8	93,8	couvert, n.	SO	O
23	708,6	706,59	11,6	6,0	0,10	95,0	très-beau, qqs cm à bz.	N	N
24	698,8	696,74	10,0	9,2	3,9	95,0	assez beau, crem.	SO	O
25	697,8	695,75	10,0	5,7	2,0	92,0	très-beau, crn.	N	NO
26	701,2	699,01	11,0	5,5	0,5	92,0	beau, cr.	N	N
27	703,[illegible]	702,51	11,0	10,0	5,0	91,8	très-beau, CM.	N	N
28	707,2	705,92	11,2	7,8	1,5	95,0	id.	NO	N
29	706,[illegible]	704,43	10,0	9,0	6,0	93,8	couvert, cm.	O	NO
30	705,[illegible]	701,51	11,5	9,5	6,2	95,8	id. n.	S	SO
31	701,2	698,80	15,0	9,8	1,0	95,0	très-beau, cr.	N	NO
M. M.		705,98			6,28	92,85	M. M. Barometre à zéro 701,[illegible] Thermomètre extérieur.. 4,47 Hygromètre..... 94,59		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à max ma.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre.	Etat du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	707°8	705°91	8°5	7°0	8°2	»	»	95°0	très-beau, cr.	SO	S	
2	709,4	707,50	8,6	10,0	11,0	»	»	95,5	id. CMN.	N	N	
3	711,6	709,78	8,0	6,0	8,0	»	»	95,0	beau. qqs n.	N	NO	
4	715,4	714,57	8,0	6,5	8,5	»	»	91,5	id. cr à bz.	SO	N	légère pluie depuis 8 h. jusqu'à 11 h.
5	711,6	709,76	8,2	4,2	5,5	»	»	91,5	très-beau, qqs N à bz.	N	N	pluie à 10 h.
6	714,2	712,57	8,0	2,0	6,8	»	»	92,5	couvert, gibouléc.	N	O	gibouléc le matin et à 4 h. du soir.
7	704,0	702,44	6,0	5,5	6,0	»	»	92,0	couvert, gibouléc, neige.	»	O	gibouléc à 4 h. du soir, neige.
8	703,5	702,02	5,5	7,5	1,5	»	»	92,0	couvert, gibouléc.	N	SO	neige abondante dans la nuit.
9	700,0	698,53	5,0	—5,0	—1,0	»	52,700	90,0	beau, qqs atomes de neige.	N	N	neige la nuit et dans la matinée.
10	706,4	705,05	5,0	—5,0	—2,5	»	»	90,0	couvert.	O	N	neige à 8 h. du matin.
11	699,5	698,96	5,5	—1,5	1,5	»	»	88,5	très-beau.	S	NE	forte gelée.
12	696,4	695,00	4,6	7,0	7,0	»	»	88,5	id. cr à bz.	SO	NO	premières feuilles du groseiller.
13	696,0	694,57	5,0	4,8	8,0	»	»	95,0	couvert, crem.	N	N	dégel, pluie à 5 h. du soir.
14	696,4	694,56	8,5	5,7	8,5	2,000	»	92,5	assez beau.	N	NO	pluie pendant la nuit.
15	700,4	698,91	5,5	5,2	7,5	6,000	»	92,5	couvert. n.	N	NE	gibouléc à 2 h. 1/2 du soir.
16	704,8	705,29	5,5	2,8	4,5	»	»	92,8	id. stn	N	NO	gibouléc, neige pd une grande partie de la matinée.
17	709,2	707,57	6,5	6,5	7,5	0,750	»	91,5	beau, stem.	N	SO	
18	512,5	710,75	6,0	8,5	14,5	»	»	96,1	couvert.	N	NO	
19	715,4	712,01	8,5	8,0	10,0	»	»	95,0	très-beau.	NO	N	
20	712,0	709,92	10,0	15,0	14,0	»	»	92,2	id. qqs cr.	S	SO	
21	708,5	706,29	11,0	11,5	15,0	2,095	»	92,2	id. qqs crem.	O	N	
22	707,0	705,08	8,6	5,0	11,0	»	»	95,0	couvert, n.	N	NO	légère pluie dans la soirée.
23	702,7	700,45	11,6	15,0	14,0	»	»	91,0	très-beau, cr à bz.	S	SSO	
24	698,8	696,74	10,0	7,0	11,0	5,000	7,900	95,0	couvert. pluie.	N	SO	gibouléc, lég. pluie à midi et à 4 h
25	698,0	697,98	9,6	5,5	8,8	1,109	»	92,0	très-beau, n.	O	NO	gibouléc à 8 h. du matin, à 2 h. et à 5 h. du soir.
26	705,8	701,85	9,2	5,5	10,0	»	»	92,0	couvert, cr.	N	N	neige à 4 h. du matin.
27	701,8	702,65	10,2	15,5	11,0	2,000	»	92,0	très beau. n.	NO	N	premières fleurs de l'abricotier.
28	702,4	700,09	12,0	16,0	15,0	»	»	95,0	id. cr à bz.	N	NE	
29	705,0	700,75	11,6	17,0	16,0	»	»	95,0	id. n à bz.	SE	S	
30	705,6	701,46	10,6	9,0	12,0	»	»	95,0	id. cm.	N	NO	
31	698,5	695,81	12,0	15,0	17,5	»	»	92,8	couvert. crn.	N	O	
M. M.		705,14			8,84	16,952	10,000	92,56	Température la plus basse du mois, le 11 et 12 . . . —1°0 élevée, id le 31 . . . 17,5			

OBSERVATIONS.

gouttes de pluie à midi.
pluie pendant la nuit.

pluie pendant la nuit.
pluie dans la matinée et à 4 h. 1/2 de l'après-midi.
pluie pendant la nuit.
pluie pendant une grande partie de la journée.
pluie jusqu'à 4 h. de l'après-midi.
légère pluie après 4 h. du soir, premier coucou.
pluie pendant la nuit et après 4 h. du soir.
neige pendant la nuit, jusqu'à 8 h. du matin.
gelée.

légère pluie dans la nuit et pendant la matinée.
pluie pendant la nuit et après 4 h. du soir.

neige et tourmente à 2 h. et à 5 h. 1/2 du soir.
neige pendant une partie de la journée.
neige à 1 h. du soir, première hirondelle.
grésil, neige à 5 h. du soir.
pluie à midi.
pluie à 1 h. du soir.

e la plus	basse du mois,	le 20.....	—2°8
	élevée, id.	le 30.....	18,0

Jours du mois.	Baromètre réduit.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Hygromètre.	ÉTAT DU CIEL A 10 H. DU MATIN.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Lbométer au Puy.	Lbométer à Y-singeaux.	Hygr. m. tre.	ÉTAT DU CIEL A 4 H. DU SOIR.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	OBSERVATIONS
			cent gr.	centigr.	c ntigr.								centigr.	centigr.	cent gr.	millim.	millim.					
1	[illegible]	697°0 2	12°2	10°5	6°0	92°0	mi-couvert.	N	NO	1	700°6	698°13	12°2	12°0	15°5	»	»	92°0	couvert, cm.	N	N	gouttes de pluie à midi.
2	702,0	[illegible] 72	11,6	10,0	2,5	92,0	couvert, n.	O	NO	2	702,7	700,26	15,0	15,2	15,0	1,141	»	91,5	beau, CM.	NE	N	pluie pendant la nuit.
3	705,1	700,21	11,0	9,0	3,0	91,8	id. N.	NO	O	3	702,0	699,80	11,2	11,0	11,6	»	»	92,4	couvert, n.	N	N	
4	705,5	698,27	12,0	12,0	—0,5	92,5	très-beau, CMo.	S	S	4	697,5	695,20	12,0	14,0	14,2	»	»	95,0	très-beau, n.	SE	E	pluie pendant la nuit.
5	[illegible]	698,81	11,0	6,8	1,2	97,0	couvert. cm.	NO	N	5	701,0	698,80	11,6	11,5	15,0	2,052	25,400	94,2	couvert, cmn.	N	N	pluie dans la matinée et à 4 h. 1/2 de l'après-midi.
6	705,0	700,62	12,5	11,0	5,5	95,5	beau, cr.	S	S	6	701,6	699,51	11,8	11,5	15,5	10,016	8,100	95,5	couvert, pluie, n.	S	S	pluie pendant la nuit.
7	[illegible]	698,61	11,0	9,5	3,5	94,0	couvert pluie.	SO	O	7	701,3	698,80	11,3	11,5	11,0	5,047	»	94,2	couvert, cm.	E	N	pluie pendant une grande partie de la journée.
8	702,8	700,62	11,0	8,5	7,8	94,8	id.	O	NO	8	704,9	701,71	11,0	10,0	9,2	4,500	25,000	93,0	mi-couvert, crst.	N	S	pluie jusqu'à 4 h. de l'après-midi.
9	702,1	700,00	11,0	8,5	8,0	94,0	couvert.	N	SO	9	702,2	700,40	11,2	10,0	14,5	6,469	2,400	91,5	couvert.	N	SO	légère pluie après 4 h. du soir, premier coucou.
10	[illegible]	[illegible] 71	11,0	8,0	3,0	92,5	couvert, CM.	N	NO	10	702,9	699,71	11,0	8,0	11,5	2,078	2,400	94,0	id.	N	NO	pluie pendant la nuit et après 4 h. du soir.
11	[illegible]	701,25	8,5	5,0	—0,2	91,5	id. CM.	N	NO	11	700,6	698,79	8,0	4,0	5,5	»	1,900	90,5	qqs éclaircies, CM.	N	NO	neige pendant la nuit, jusqu'à 8 h. du matin.
12	708,7	700,47	10,0	5,2	—1,2	90,0	très-beau, qqs CM.	NE	E	12	708,4	706,26	10,5	8,0	9,0	»	»	90,5	id. CM.	NE	NE	gelée.
13	[illegible]	707,15	9,0	8,0	2,0	90,5	beau, stcm.	NE	N	13	706,1	704,25	9,0	9,8	11,0	»	4,100	90,0	couvert.	NO	N	
14	708,8	707,05	8,0	6,0	4,0	90,0	couvert, stcm.	N	NE	14	706,1	704,16	9,0	8,5	9,5	»	»	90,0	id. strn.	N	NE	légère pluie dans la nuit et pendant la matinée.
15	707,7	705,57	9,5	10,0	3,5	90,5	id. CM.	SO	NO	15	707,5	704,80	11,5	10,2	11,2	»	»	90,5	très-beau, CM à hz.	SO	S	pluie pendant la nuit et après 4 h. du soir.
16	[illegible]	706,05	11,0	11,0	5,8	90,5	beau, cm.	NE	NE	16	707,9	706,00	10,2	11,8	15,5	»	»	91,0	beau, stcm à hz.	NE	NE	
17	707,0	706,75	10,0	10,6	3,0	95,0	couvert, CM.	S	SO	17	705,8	705,68	10,4	11,0	15,0	»	»	95,0	couvert, stn.	S	SO	
18	705,6	704,11	12,0	15,0	6,0	95,2	beau, stcm.	S	SE	18	705,4	704,05	12,2	17,2	15,0	»	»	95,0	très-beau, crem.	NO	O	
19	702,5	700,68	11,2	7,0	3,0	92,0	couvert, cr.	S	S	19	701,8	699,80	10,0	2,5	15,0	»	»	91,0	assez beau, n.	N	N	neige et tourmente à 2 h. et à 5 h. 1/2 du soir.
20	[illegible]	695,55	8,5	—0,5	—2,8	91,0	couvert, giboulée.	O	SE	20	697,8	696,05	7,5	0,0	1,0	1,000	»	91,0	couvert. neige.	N	SO	neige pendant une partie de la journée.
21	[illegible]	705,38	8,0	4,0	0,0	91,0	qqs éclaircies, CM.	SO	S	21	705,8	705,96	8,2	6,5	9,0	5,000	»	91,0	couvert, CMn.	N	SE	neige à 1 h. du soir, première hirondelle.
22	705,2	705,58	8,0	4,0	—2,5	91,5	couvert, cmn.	N	N	22	706,4	704,79	7,0	4,5	12,5	4,500	15,100	92,0	beau, cr à hz.	NO	NO	grésil, neige à 5 h. du soir.
23	707,0	705,18	8,0	7,0	0,0	92,0	beau, CM.	N	SO	23	706,8	704,97	8,0	9,0	15,5	6,547	»	92,0	beau, qqs éclaircies, CM.	S	S	pluie à midi.
24	699,4	697,75	8,2	9,0	3,0	92,5	couvert.	S	S	24	697,7	695,87	8,2	7,0	10,2	»	15,500	95,0	beau, crn.	S	SO	pluie à 1 h. du soir.
25	700,8	698,86	9,0	6,5	0,5	92,5	beau, CM.	N	N	25	700,8	699,54	8,0	7,0	12,0	1,156	»	92,0	qqs éclaircies, cr.	N	N	
26	705,5	701,00	9,2	7,0	—2,0	92,5	très-beau, cm.	SE	S	26	705,8	701,98	8,0	6,0	15,0	»	»	92,5	très-beau, CM, cr.	N	NO	
27	705,5	704,68	8,0	6,0	4,0	95,0	couvert.	NO	NE	27	707,0	705,12	8,5	9,0	7,0	5,469	»	95,0	couvert, cm.	SO	SE	
28	[illegible]	702,25	7,4	4,5	1,5	92,5	id. cmn.	SE	NE	28	704,0	702,17	8,0	7,5	12,0	»	5,200	92,5	id. str.	SE	NE	
29	[illegible]	702,56	8,2	6,5	1,0	95,0	couvert.	NE	SO	29	710,4	708,55	8,2	9,5	12,0	»	»	95,5	qqs éclaircies, CM.	SE	SO	
30	[illegible]	707,89	9,0	9,0	2,2	94,0	beau, cm.	S	SE	30	708,7	706,50	11,0	10,0	18,0	0,562	»	95,0	très-beau, qqs CM à hz.	S	SE	
MOY.		701,97			2,52	92,26	M. M. Baromètre à zéro..... 701°74 Thermomètre extérieur.. 7,18 Hygromètre..... 92,28			MOY.		701,74			12,05	19,557	99,100	92,71	Température la plus basse du mois, le 20..... —2°8 Température la plus haute du mois, le 12..... 18,0			

OBSERVATIONS.
Pluie à midi.
Pluie pendant la nuit, et jusqu'à 4 h. du soir.
Légère pluie à 9 h. du soir.
Pluie à 4 h. du soir.
Pluie depuis midi.
Pluie pendant la journée.
Pluie dans la matinée.

La plus { basse du mois, le 5..... — 2°5
élevée, id. le 25..... 28.0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Hygromètre.	Etat du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
	millim.	millim.	centigr.	centigr.	centigr.				
1	704,3	705,43	9,0	10,0	7,0	94,0	couvert, cm.	N	NE
2	704,1	702,45	10,0	10,5	7,2	95,0	couvert, pluie.	S	SO
3	705,4	707,21	11,0	12,0	7,5	95,0	couvert.	NE	NE
4	706,5	705,79	15,0	15,5	6,8	96,0	très-beau.	NE	N
5	708,0	705,85	17,0	15,0	2,5	95,5	id.	»	E
6	706,8	704,07	15,5	14,0	5,0	95,0	id.	»	E
7	706,0	702,77	19,2	20,0	7,0	92,5	très-beau, CM.	S	O
8	708,4	705,54	18,0	15,5	8,5	91,0	beau, qqs éclaircies, CM.	SO	S
9	710,0	706,78	19,0	18,0	10,0	94,0	beau, crst.	S	S
10	710,8	707,71	18,0	17,5	8,0	95,0	très-beau, str.	S	S
11	711,4	707,85	21,0	22,0	10,2	95,4	très-beau, stem.	S	S
12	707,6	705,25	20,0	19,0	9,5	91,0	mi-couvert, stra.	S	S
13	708,4	705,74	16,0	14,5	7,0	95,0	couvert, n.	N	N
14	708,5	705,29	19,0	16,0	6,2	92,0	très-beau.	S	S
15	706,0	702,64	20,2	18,0	7,5	94,0	id.	S	S
16	711,0	707,86	18,2	15,0	9,5	95,5	très-beau, qqs CM.	N	NO
17	708,0	704,78	19,0	16,5	4,5	91,2	très-beau, qqs cr.	N	N
18	707,5	700,51	19,0	18,0	11,0	91,0	très-beau, str.	S	S
19	702,0	699,15	18,0	14,0	12,0	91,5	couvert, CMN.	S	S
20	709,8	708,41	14,6	7,8	10,0	95,0	couvert, pluie.	O	SO
21	712,5	710,95	16,0	12,5	6,5	92,5	id.	N	N
22	713,0	709,99	18,0	17,0	12,0	96,0	beau, CM.	N	NE
23	711,8	708,42	20,2	18,0	8,0	96,0	très-beau.	»	NE
24	712,0	710,00	19,0	22,0	12,0	95,0	très-beau, qqs CM.	N	N
25	711,6	707,95	21,0	20,0	9,0	95,0	très-beau, ster. hz.	N	NO
26	707,9	705,56	20,0	17,0	9,0	96,5	mi-couvert, n.	N	NO
27	709,2	706,75	21,0	16,0	8,0	92,5	très-beau.	N	N
28	710,6	706,17	19,0	17,0	6,0	88,5	couvert, CM.	NE	N
29	717,8	710,41	20,2	15,0	6,5	88,0	très beau, qqs. CM.	N	N
30	708,6	705,58	19,0	17,0	5,5	87,5	très-beau, CM.	N	N
31	707,6	704,41	18,0	17,0	6,5	90,0	lég. couvert, pluie.	SE	S
M.		705,66			7,95	92,68	M. M. Baromètre à zéro..... 705,57 Thermomètre extérieur.. 13,75 Hygromètre 92,8.		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre.	Etat du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
	millim.	millim.	centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	704,5	702,43	10,0	11,0	11,5	»	»	94,5	couvert.	SE	S	Pluie à midi.
2	704,5	702,45	10,0	11,0	11,5	8,469	7,500	95,0	couvert, crem.	SE	SO	Pluie pendant la nuit et jusqu'à 7 h. du soir.
3	705,6	703,29	11,0	15,0	14,0	1,516	»	96,0	id.	NE	E	
4	706,8	705,85	16,6	17,0	19,0	»	»	96,5	très-beau.	S	SO	
5	708,0	705,85	17,0	21,0	21,5	»	»	92,5	très-beau, qqs cr hz.	E	N	
6	706,4	703,55	16,0	22,2	25,0	»	»	93,0	très-beau.	»	E	
7	706,2	705,12	18,0	16,5	19,0	»	»	90,5	très-beau, CM.	S	S	Légère pluie à 9 h. du soir.
8	708,6	706,12	19,0	18,5	19,0	»	»	92,0	très-beau, qqs éclaircies, cm.	SO	NO	
9	709,8	706,60	19,0	18,2	18,5	»	»	95,8	très-beau, CM hz.	SE	S	
10	711,0	707,71	19,8	22,5	24,0	»	6,000	95,0	beau, CM.	S	S	
11	710,4	706,82	21,8	21,5	22,5	»	4,600	94,5	id.	S	S	
12	708,0	704,78	19,0	15,0	20,0	6,109	»	92,5	couvert, pluie.	S	SO	Pluie à 4 h. du soir.
13	708,4	705,74	16,0	17,0	19,0	»	»	92,0	couvert, cmn.	NE	N	
14	708,6	705,25	20,0	21,0	21,0	»	»	92,0	très-beau, qqs CM.	SO	N	
15	706,2	702,55	17,2	14,5	20,0	»	»	95,0	couvert, n.	O	N	
16	711,4	708,50	18,0	17,0	19,0	»	»	92,5	très-beau, qqs CM.	NE	N	
17	705,0	701,80	19,0	22,5	21,0	»	»	92,0	beau, crst.	S	S	
18	704,8	698,56	20,4	18,5	22,5	»	»	88,5	couvert, cm.	S	S	
19	705,1	700,58	15,2	11,0	14,0	14,517	»	95,0	couvert, pluie.	N	O	Pluie depuis midi.
20	709,9	707,19	15,0	8,6	16,0	20,000	48,500	92,0	id.	N	N	Pluie pendant la journée.
21	714,0	710,98	17,2	15,0	15,5	20,500	»	96,0	id. cmn.	N	N	Pluie dans la matinée.
22	715,7	710,54	20,0	21,0	20,5	»	5,200	96,2	très-beau, qqs CM.	E	NE	
23	710,4	707,05	20,0	25,0	23,5	»	»	92,0	id. cr.	N	N	
24	711,8	710,02	19,6	25,5	26,0	»	»	92,0	id.	N	N	
25	708,9	707,25	21,6	27,0	28,0	»	»	92,5	id. qqs str.	N	O	
26	707,8	704,51	21,0	21,0	22,0	0,052	»	92,0	id. cm.	N	NO	
27	709,4	706,05	20,0	17,5	19,0	»	»	99,5	id. qqs cr.	N	N	
28	710,8	708,01	18,0	17,0	18,5	»	»	89,0	id. qqs CM.	N	NO	
29	715,6	710,65	18,0	17,0	17,0	0,141	»	84,5	id. qqs cm.	N	NE	
30	709,4	706,25	18,5	19,5	21,0	»	»	87,0	très-beau, cm à hz.	N	NE	
31	705,8	702,71	18,0	19,0	24,0	»	»	90,5	lég. couvert, stra.	S	SO	
M.		705,48			19,58	71,554	69,800	93,02				

Température la plus { basse du mois, le 6..... — 2,5
élevée, id. le 25..... 28,0

OBSERVATIONS.
Quelques gouttes de pluie, à 4 h. 1/2 du soir.
Tonnerre et gouttes de pluie dans l'après-midi.
Gouttes de pluie à 8 h. du matin. Pluie pendant la nuit.
Forte pluie pendant la nuit; tonnerre et pluie à midi.
Pluie pendant la nuit et le matin.
Pluie à 4 h. du matin. Pluie pendant la nuit et plusieurs fois dans la journée.
Orage à 1 h. du matin, tonnerre, grêlons.

la plus	basse du mois,	le 8.....	—6°0
	élevée, id.	le 27.....	34,0

Jours du mois.	Baromètre. ordinaire.	Baromètre. à zéro.	Thermomètre. en contact.	Thermomètre. extérieur.	Thermomètre. à minima.	Hygromètre.	État du ciel à 8 h. du matin.	Vents. supérieur.	Vents. inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	706,06	702,05	21,0	25,0	15,0	90,0	mi-couvert, cim.	N	SO
2	702,[illegible]	699,29	23,0	22,0	14,0	90,[illegible]	très-beau, qqs CM.	N	N
3	705,0	701,64	20,2	21,0	10,0	90,0	éclaircies, stin.	N	NO
4	707,0	703,90	19,5	17,5	8,0	87,5	beau, CM.	N	N
5	710,2	706,98	19,0	16,0	7,5	87,0	très-beau, qqs cm. hz.	N	N
6	708,0	705,04	20,0	17,5	8,0	87,0	id. cim.	N	NE
7	709,2	706,25	17,0	14,0	8,0	90,5	couvert, cmn.	N	N
8	710,8	706,45	20,0	18,5	6,0	89,5	très-beau, str. hz.	N	N
9	707,6	704,15	21,0	20,5	12,0	89,0	id. str.	S	S
10	705,0	701,67	20,0	18,0	11,5	92,0	beau, N.	O	NO
11	706,0	702,65	20,0	16,0	10,0	92,0	très-beau, qqs CM.	N	N
12	706,5	702,91	22,0	21,5	11,0	89,0	couvert.	SE	S
13	704,5	700,90	22,0	21,5	11,5	88,0	très-beau, cmn.	SE	S
14	704,6	701,08	21,5	18,8	10,0	89,0	couvert.	N	NO
15	704,4	700,82	22,0	16,5	6,4	91,5	très-beau, cim.	NO	O
16	702,8	699,45	20,2	15,0	8,0	89,5	id. CM hz.	N	N
17	705,0	702,04	17,0	14,5	6,5	89,0	id. CM.	N	N
18	707,8	704,58	19,0	15,8	7,0	89,5	id. CM.	S	SE
19	708,0	704,66	20,0	19,0	12,5	91,0	couvert, cmn.	O	SO
20	706,7	703,49	19,0	15,5	15,0	95,0	id. stcm.	SO	O
21	708,[illegible]	704,[illegible]5	17,0	14,0	12,[illegible]	93,[illegible]	id. cmn.	NO	NO
22	710,2	706,78	20,0	16,5	10,0	95,0	très-beau. CM. hz.	SE	S
23	711,8	708,51	21,0	18,5	8,0	95,0	id.	»	N
24	711,0	707,59	22,0	22,5	10,0	92,0	id. cist.	SE	SE
25	712,0	708,54	22,4	25,2	12,0	95,0	id. str hz.	SO	NO
26	712,5	708,76	23,0	28,5	15,5	92,0	id.	»	SE
27	711,2	707,46	23,0	22,0	16,0	95,0	id.	N	NO
28	712,8	708,79	23,0	24,5	15,0	92,0	id. CM.	N	N
29	715,1	709,55	23,0	19,0	15,[illegible]	89,[illegible]	mi couvert. cmn.	N	N
30	712,8	709,54	21,0	15,5	10,5	90,0	éclaircies. cm.	N	N
M. M. S.		704,79			10,59	90,58	M. M. Baromètre à zéro..... 707,88 Thermomètre extérieur. 18,95 Hygromètre..... 93,40		

Jours du mois.	Baromètre. ordinaire.	Baromètre. à zéro.	Thermomètre. en contact.	Thermomètre. extérieur.	Thermomètre. à minima.	Thermomètre. au Pay.	Thermomètre. à l'ombre nat.	Hygromètre.	État du ciel à 8 h. du soir.	Vents. supérieur.	Vents. inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.	centim.	centim.					
1	706,0	702,03	21,0	21,5	25,0	»	4,800	89,5	couvert, stcm.	N	N	Quelques gouttes de pluie à 4 h. 1/2 du soir
2	703,2	699,29	23,0	22,0	14,0	25,[illegible]	1,400	88,[illegible]	id. cm.	N	SO	
3	706,4	702,99	22,0	26,0	25,0	»	0,800	90,0	très-beau.	SE	N	Tonnerre et gouttes de pluie dans l'après-midi
4	708,5	705,08	20,0	21,0	20,0	0,528	6,600	87,5	id. crstr.	N	N	
5	710,0	706,55	21,0	22,0	22,5	»	»	86,8	id. CM.	N	N	
6	707,9	704,55	19,0	19,5	20,0	1,156	»	87,5	couvert, cicm.	N	N	Gouttes de pluie à 8 h. du matin
7	710,4	707,49	18,0	20,0	19,5	5,468	8,900	89,0	très-beau, qqs CM.	N	N	Pluie pendant la nuit.
8	709,6	706,42	21,0	23,0	24,5	»	»	88,0	id. str.	SE	N	
9	707,4	703,81	22,0	21,0	22,5	»	»	91,0	beau, cmstr.	SE	SE	
10	705,5	702,59	18,2	16,0	18,4	11,000	7,600	93,0	couvert, cmm.	S	S	Forte pluie pendant la nuit; tonnerre et pluie à midi.
11	708,6	705,45	21,0	25,5	22,5	12,656	11,000	88,0	très-beau str CM	N	N	
12	706,4	703,60	22,0	24,0	24,5	»	»	89,0	beau.	S	S	
13	704,4	700,82	22,0	18,5	24,0	»	»	88,5	couvert, stm.	S	SO	
14	704,5	700,89	20,0	16,5	17,5	7,458	25,600	90,0	très-beau, CM hz.	N	NE	Pluie pendant la nuit et le matin
15	702,0	698,66	20,0	17,0	21,0	»	»	89,0	couvert	N	SO	
16	705,0	701,79	19,0	16,0	18,8	6,828	6,800	88,9	très-beau, qqs CM hz.	NO	O	
17	705,6	702,50	18,0	16,0	20,0	»	»	88,0	couvert, cmm.	O	NO	
18	707,1	703,95	21,0	22,4	22,5	»	»	89,0	beau, str.	SE	S	
19	707,8	704,29	21,4	22,5	23,5	»	»	91,5	id.	S	S	
20	707,8	704,75	21,0	18,5	19,0	4,000	2,900	92,5	couvert.	SO	SO	Pluie à 4 h. du matin
21	709,0	706,02	17,0	14,4	16,5	2,172	16,700	91,0	id. cmn.	O	O	Pluie pendant la nuit et plusieurs fois dans la journée
22	710,8	707,[illegible]	20,0	25,0	25,[illegible]	1,065	4,900	92,0	très-beau qqs CM	N	NO	
23	711,8	708,50	21,2	25,0	25,5	»	»	91,5	id. str.	N	N	
24	712,2	708,79	20,4	27,0	28,0	»	»	91,0	id.	N	O	
25	712,0	708,11	21,0	29,5	30,5	»	»	91,2	id. str. hz.	N	NO	
26	712,0	708,01	25,0	32,5	33,5	»	»	95,0	id. CM. hz.	S	SO	
27	710,0	706,01	25,0	32,0	34,0	»	»	92,0	id. qqs CM.	NO	NO	
28	714,8	707,87	24,5	28,5	29,0	9,205	»	92,5	id. stc.	NO	N	
29	715,0	709,17	24,0	24,0	25,8	»	17,200	89,5	id. CM hz.	N	N	Orage à 1 h. du matin, tonnerre, grêlons.
30	715,2	709,58	22,0	16,5	19,5	»	»	88,0	couvert. cm.	N	NO	
M. M. S.		704,97			25,50	58,512	96,500	90,05				Température la plus basse du mois, le 8..... −6,0 élevée, id. le 27..... 34,0

	OBSERVATIONS.
5	
5	
4	
5	
2	
8	
0	
7	
9	
8	Orage et tonnerres à 1 h. 1/2 de l'après-midi.
9	Pluie pendant la nuit.
7	
6	
8	
0	
7	
8	Goutte de pluie pendant la nuit.
9	Pluie à 4 h. 1/2 du soir.
9	
9	
7	Pluie pendant la nuit et le matin.
9	
9	
7	
8	
5	
7	
5	Pluie de 5 h. 1/4 à 5 h.
6	Id. le soir.
5	
6	

ure la plus { basse du mois, les 26 et 27..... 7°5
élevée, id. le 9..... 31,0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Hygromètre.	État du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	715°0	709°61	20°0	14°0	10°0	88°0	couvert, cmn.	NO	NO
2	715,8	710,09	18,0	16,0	8,0	89,5	beau, CM.	N	N
3	714,5	710,88	22,0	18,0	8,5	91,5	très-beau,	»	N
4	715,9	710,09	23,5	21,0	10,0	93,5	id.	»	N
5	712,8	708,94	24,0	25,0	12,0	92,0	très-beau, qqs strem.	N	N
6	715,0	709,26	25,0	19,5	9,0	91,0	id.	»	N
7	712,7	708,88	23,5	20,0	8,0	88,5	assez beau, ster.	N	N
8	711,8	708,19	22,0	21,0	9,2	89,0	très-beau, str. hz.	SE	S
9	709,5	705,52	25,0	26,5	9,5	91,0	éclaircies, cm.	S	S
10	707,5	703,91	22,0	19,5	15,0	93,0	couvert cmn	N	NO
11	708,5	703,75	25,0	19,5	14,5	94,0	id.	N	N
12	708,0	703,62	20,5	18,2	15,4	92,2	id. cm.	N	N
13	706,8	703,59	19,0	17,8	12,7	92,0	id. CM.	N	NO
14	708,4	704,92	21,0	19,0	11,5	92,5	grandes éclaircies, CM.	N	N
15	710,8	707,19	12,0	18,0	14,0	91,5	très-beau.	N	NE
16	709,6	705,82	23,4	26,0	15,5	91,5	qqs cr.	S	S
17	709,8	705,81	23,0	25,0	16,2	88,5	beau, qqs CM.	S	SE
18	709,7	705,84	24,0	23,5	18,0	93,5	id. CM.	SE	SE
19	708,7	705,10	22,0	19,5	10,5	90,5	couvert, CMN.	N	NO
20	709,0	705,40	22,0	17,5	10,2	90,4	beau, CM str.	NO	N
21	708,8	705,20	22,0	19,0	8,4	91,5	id.	O	E
22	709,2	705,89	19,7	16,0	15,0	89,0	couvert. strem.	N	E
23	709,5	706,01	19,5	16,0	12,2	90,9	beau, C nb.	N	NO
24	709,0	705,50	22,0	20,0	17,5	90,5	couvert. str.	NO	NO
25	709,4	705,99	20,5	16,6	11,0	92,2	éclaircies, crts cm	N	O
26	706,6	703,46	18,5	17,4	7,5	90,1	grandes éclaircies, crem.	N	O
27	706,4	703,25	18,5	18,0	7,5	91,2	beau. CM.	N	NO
28	704,9	701,17	20,8	20,0	9,0	90,9	gr. éclaircies, CMcr.	O	O
29	705,5	702,54	18,6	16,5	11,5	90,6	id.	NO	O
30	707,1	703,09	19,8	17,0	10,9	92,5	couvert.	N	NO
31	707,5	704,29	19,0	17,0	10,0	92,0	mi-couvert.	N	NO
		706°01			11,21	91,11			

M. M. Baromètre à zéro..... 709°55
Thermomètre extérieur 17,53
Hygromètre..... 90,71

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre.	État du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	715°4	710°27	18°2	15°5	19°5	»	»	88°0	couvert. CM.	N	SO	
2	715,8	710,18	22,0	20,0	21,0	»	»	90,5	très-beau, cm. hz.	N	N	
3	714,1	710,61	21,0	24,0	21,5	»	»	89,5	id.	»	N	
4	715,0	709,58	22,0	26,0	27,5	»	»	91,0	id. str. hz	N	NO	
5	712,6	708,86	25,0	26,0	28,0	»	»	91,5	id. str.	NE	N	
6	708,6	705,00	22,0	25,0	26,0	»	»	86,0	id.	»	S	
7	710,9	707,29	22,0	25,0	26,0	»	»	88,5	id. str.	NO	NO	
8	714,2	707,59	22,0	28,0	29,5	»	»	89,5	id. cr.	S	SO	
9	709,2	705,53	24,0	22,5	31,0	»	»	90,0	couvert, CM.	S	S	
10	708,4	704,65	23,2	24,0	21,2	3,266	18,900	92,2	id. cm	N	NO	Orage et forte pluie à 1 h. 1/2 de l'après-midi
11	709,0	705,29	23,0	21,0	27,5	6,000	4,500	91,5	éclaircies, CM.	N	NE	Pluie pendant la nuit.
12	707,6	704,15	21,0	19,0	22,0	»	»	92,0	couvert, cmn.	N	NO	
13	706,4	702,94	21,0	20,0	22,0	»	»	91,5	variable, crmn éparrs.	NO	NO	
14	708,7	705,05	22,4	19,4	20,0	»	»	90,8	assez beau, crst.	N	NE	
15	710,8	707,19	22,0	27,5	29,0	»	»	92,0	très-beau, qqs stem.	SO	NO	
16	707,6	705,38	23,4	28,5	30,5	»	»	86,5	id. stem.	S	S	
17	708,0	704,02	25,0	28,0	29,0	»	7,700	91,0	presque couvert.	S	SSO	Goutte de pluie pendant la nuit
18	709,0	705,55	21,0	17,0	25,5	»	»	91,6	couvert pluie.	NO	O	Pluie à 4 h. 1/2 du soir.
19	709,2	705,85	20,4	21,0	25,5	7,828	»	88,0	id. CM.	N	NO	
20	709,8	706,26	21,5	21,0	22,0	»	»	86,5	très-beau, qqs crCM.	S	N	
21	707,0	705,31	22,0	26,0	26,5	»	»	87,8	beau, crem,	NO	SO	Pluie pendant la nuit et le matin
22	709,2	705,85	20,2	19,0	29,5	4,000	»	89,5	lég. couvert, CM, str.	N	NO	
23	709,8	706,26	21,5	21,5	25,4	6,609	5,100	89,2	beau, CM, nb, cr.	N	NO	
24	707,5	704,27	19,4	16,0	20,8	»	»	92,5	couvert.	N	O	
25	708,4	704,79	21,0	18,2	20,5	2,517	1,900	89,9	éclaircies, cm, crts.	N	N	
26	705,6	702,52	18,0	18,5	20,5	»	»	89,8	id.	N	O	
27	707,0	705,05	20,4	19,5	22,5	»	»	90,5	petites éclaircies id.	NO	NE	
28	705,5	702,01	21,2	20,0	22,4	»	»	92,5	id. crem.	O	O	Pluie de 5 h. 1/4 à 5 h.
29	706,8	703,41	20,4	19,2	21,6	»	8,500	92,2	id. str.	N	NO	Id. le soir.
30	705,6	702,68	16,7	14,1	17,6	2,906	9,450	91,5	couvert.	N	NO	
31	706,0	703,10	16,5	14,0	14,5	»	»	91,0	id.	N	NO	
		705°50			27°86	72,922	57,050	90°72				

Température la plus basse du mois, les 26 et 27..... 7°5
Id. la plus élevée, id. le 9..... 31°0

OBSERVATIONS.
Pluie de 4 h. du soir à 8.
Pluie à 4 h. 1/2 du soir.
Petite pluie le matin.
Pluie à 2 h. 1/2.
Pluie à 1 h. du matin.

la plus	basse du mois,	le 25.....	6°8
	élevée, id.	le 26.....	31,8

Jours du mois.	Baromètre réduit à 0°	Baromètre à zéro	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygrom. centés.	État du ciel à 4 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
	millim.	millim.	centigr.	centigr.	centigr.				
1	710°7	707°42	19°4	17°5	7°6	90°3	couvert, cr.	N	E
2	710,6	707,17	18,2	17,5	7,1	89,8	CM cr.	O	E
3	709,2	706,16	17,6	17,2	12,5	90,9	couvert, CM.	NO	NO
4	705,6	702,10	18,9	17,1	15,0	93,8	id.	NO	NO
5	706,1	702,72	20,5	19,8	10,5	92,5	cm.	O	SE
6	704,0	701,95	20,0	20,5	14,0	93,0	lég. couvert. cm.	N	SE
7	708,4	705,17	19,4	15,8	9,7	90,9	CM.	N	NO
8	710,8	707,52	19,6	15,7	9,2	89,6	CM.	NO	NO
9	707,6	704,56	19,2	19,5	9,5	90,7	mi-couvert, CM.	O	O
10	708,6	705,49	18,2	16,7	15,5	93,9	couvert, CM.	N	N
11	709,6	706,09	21,5	18,2	9,1	90,6	beau, CM.	S	O
12	706,7	703,15	18,5	17,5	15,0	93,0	couvert, CM.	N	O
13	708,1	705,12	17,1	17,0	8,5	92,8	mi-couvert.	»	N
14	707,8	704,63	18,5	12,5	10,5	92,4	CM.	O	SO
15	706,7	702,91	22,0	22,5	11,6	92,0	CM beau.	O	S
16	701,2	697,48	21,6	22,7	17,0	92,1	beau. CM.	S	S
17	707,5	700,21	18,1	16,1	12,4	89,8	id.	S	O
18	709,7	705,89	20,5	18,6	8,6	88,5	id.	O	O
19	711,1	707,64	20,8	16,2	8,0	88,5	très-beau, CM.	O	SE
20	712,1	710,55	20,6	18,5	8,1	89,8	id. cr.	O	NO
21	709,6	706,20	18,8	17,6	15,0	88,7	très-beau.	N	NO
22	708,7	705,29	20,5	18,9	8,2	88,9	beau. CMcr.	NO	NO
23	711,1	707,79	22,0	19,2	8,7	89,7	très-beau.	»	O
24	715,0	709,55	20,7	17,1	7,1	88,2	id. crem.	O	SE
25	712,2	708,66	21,1	18,2	6,8	86,1	id.	S	SE
26	710,5	706,54	25,2	26,2	12,9	88,0	très-beau.	S	SE
27	709,0	705,06	24,7	27,2	15,1	87,6	mi-couvert. cm.	O	SE
28	708,2	704,48	25,0	24,5	14,0	88,5	très-beau, cm hz.	NO	N
29	707,6	705,60	25,2	24,2	15,0	89,0	très-beau, grandes éclaircies.	O	O
30	707,1	705,49	24,5	25,0	15,8	89,0	très-beau, CM.	SO	SO
31	707,2	700,50	24,0	25,5	16,0	90,0	assez beau, presque couvert	SO	SO
M. M.		704,99			10,94	90,26	M. M. Baromètre à zéro 704°8 Thermom. à l'air libre 25,8 Hygromètre 89,98		

Jours du mois.	Baromètre réduit à 0°	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygrom. centés.	État du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
	millim.	millim.	centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	709°5	707°48	18°0	17°6	19°6	»	»	95°1	couvert.	N	O	-
2	711,5	708,65	16,0	16,2	21,5	»	»	90,5	CM.	NO	NO	
3	708,2	705,02	18,7	16,8	17,6	»	»	95,2	couvert, CM.	O	N	
4	706,1	702,80	19,1	20,2	20,6	5,078	»	95,0	CM.	NO	O	
5	705,0	701,76	19,5	26,5	26,8	»	9,500	92,0	cr.	O	NO	
6	707,2	705,95	19,5	22,4	25,2	»	15,500	91,1	couvert.	O	NO	Pluie de 4 h. du soir à 8.
7	709,5	705,94	20,1	21,5	22,2	10,000	1,500	90,2	CM.	NO	NO	
8	709,5	706,29	19,0	20,2	21,1	»	»	88,3	très-beau.	NO	NO	
9	707,1	705,55	20,7	21,7	22,2	»	1,800	89,2	couvert,	O	O	Pluie à 1 h. 1/2 du soir.
10	709,0	708,17	20,0	21,1	22,0	5,906	»	90,8	qqs éclaircies, CM.	O	O	
11	708,5	705,82	21,1	22,7	25,1	»	0,500	89,2	assez beau, crCM.	O	SO	
12	707,4	704,01	20,1	22,5	25,0	»	5,700	91,0	beau, CM.	O	NO	
13	706,5	705,05	21,0	24,5	25,1	»	0,500	89,8	CM.	O	SO	
14	706,7	705,54	20,2	20,7	21,1	»	0,700	92,5	mi-couvert. cm.	O	O	Petite pluie le matin.
15	705,0	705,25	25,0	26,5	26,5	»	»	89,0	très-beau, qqs cm hz.	»	S	
16	709,5	706,19	19,5	17,1	18,0	»	15,700	95,0	couvert, CM.	S	O	Pluie à 2 h. 1/2.
17	705,5	702,22	19,1	18,5	19,2	6,078	»	87,8	CM.	O	O	
18	706,4	705,16	19,2	17,7	18,9	»	1,500	89,1	id.	O	S	
19	707,5	704,05	19,5	18,9	19,2	»	»	89,0	beau. cm.	O	SE	
20	710,1	706,97	21,1	21,0	21,6	»	»	89,1	mi-couvert. CM.	ONO	SE	
21	709,5	706,58	18,2	26,2	26,9	»	0,100	89,2	beau, CM.	N	NO	
22	709,8	705,28	19,2	27,1	27,5	»	»	89,1	id.	O	O	
23	710,0	705,82	21,1	25,2	25,5	»	»	85,6	très-beau,	»	NO	
24	710,2	706,77	20,6	24,9	25,1	»	»	88,2	id. qqs CM.	»	S	
25	709,9	706,29	22,0	50,8	51,0	»	»	86,9	id.	»	NE	
26	710,1	706,57	22,8	51,5	51,8	»	»	86,2	id.	S	SE	
27	708,9	705,10	25,7	26,1	26,8	»	»	88,2	id.	»	S	
28	707,6	705,75	24,0	22,5	28,0	»	5,700	89,5	CM à hz.	N	NE	
29	707,1	705,58	25,0	25,0	26,0	»	»	88,5	très-beau, CM à hz.	NO	O	
30	705,5	701,40	24,5	27,0	30,0	»	5,700	89,5	id.	SO	S	
31	707,4	699,54	24,2	25,8	26,5	6,284	»	89,5	assez beau. CM à hz.	S	SO	Pluie à 4 h du matin.
M. M.		704,57			27,82	29,545	61,100	89,74	Température la plus basse du mois, le 25 : 6°8 ; la plus élevée, le 11 : 31°8			

OBSERVATIONS.

Pluie pendant la nuit avec éclair et tonnerre, ondée de pluie dans la journée.

Pluie pendant la journée et dans la nuit.

Pluie entre 4 h. et 5 h. du soir et après 5 h.
Bruine après 2 h. du soir.
Pluie pendant presque toute la journée.

Pluie pendant la nuit.
Bruine à midi.
Pluie pendant la nuit, brouillard le matin.
Brouillard.
Tonnerre à 3 h. 1/2 et pluie dans la soirée.
Pluie dans la nuit et pendant la journée.
Brouillard.
Id.
Pluie pendant la nuit et jusqu'à 11 h. du matin.
Pluie pendant la matinée, ondée dans la soirée.

Bruine vers 7 h. du soir.

Pluie après 3 h. du soir.

Pluie après 1 h. du matin.

Pluie pendant la nuit.

e la plus	basse du mois,	le	27.....	5°3
	élevée, id.	le	17.....	21,5

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Hygromètre.	État du ciel à 10 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	705°70	702°05	22°5	17°8	15°5	89°8	couvert.	SO	SE
2	707,50	705,85	21,0	15,0	8,2	89,5	presque couvert, CM.	S	SE
3	709,40	706,05	20,1	14,0	7,0	91,0	mi-couvert, qqs CM.	SE	O
4	708,70	705,55	18,50	15,0	11,50	90,0	couvert.	S	SE
5	712,50	708,35	18,5	15,0	9,0	90,0	presque couvert, CM.	N	NE
6	712,80	709,72	17,8	15,0	7,8	89,5	couvert.	N	NE
7	710,00	707,00	16,5	12,5	9,0	89,0	id.	N	NE
8	706,60	703,85	15,5	12,2	10,0	89,5	id.	N	NE
9	706,80	704,05	15,5	15,0	7,0	90,5	id.	NE	NE
10	705,90	702,01	16,5	16,0	7,0	91,2	très-beau, qqs CM	NE	N
11	705,10	702,20	18,0	19,8	14,0	91,2	presque couvert.	O	O
12	710,00	707,29	15,0	10,5	9,5	91,2	couvert.	NO	NE
13	711,70	708,60	18,0	18,0	8,2	91,5	très-beau, CM à hz.	NO	NE
14	710,20	707,10	18,0	19,5	10,5	91,5	très-beau, qqs CM.	NO	SO
15	701,80	697,86	17,0	16,5	12,5	91,5	couvert.	S	S
16	708,40	706,65	17,5	15,0	8,0	91,5	très-beau, CM à hz.	N	NO
17	707,00	704,10	16,5	16,0	6,0	91,5	id.	N	N
18	700,50	697,30	17,5	17,0	14,0	91,5	couvert.	NO	O
19	700,90	699,68	18,0	17,0	12,0	91,5	qqs éclaircies, CM.	SO	SO
20	701,80	701,97	16,0	14,0	10,0	91,5	presque couvert.	NO	NO
21	707,10	705,89	19,0	16,0	9,0	92,0	très-beau.	NE	N
22	711,70	708,47	19,0	17,0	9,0	92,0	très-beau, ciel pur.	E	E
23	706,50	705,21	18,0	19,0	15,0	92,0	assez beau, CM.	S	SO
24	703,00	697,79	18,5	19,0	9,5	89,5	couvert.	S	S
25	706,40	705,12	17,2	12,0	7,0	91,0	id.	SE	SE
26	709,90	707,18	15,0	10,2	8,0	91,0	assez beau, CM.	E	E
27	705,50	702,52	17,2	15,10	5,5	90,0	presque couvert.	SO	SE
28	702,10	699,05	18,0	16,0	14,2	90,2	mi-couvert, CM.	SO	S
29	709,40	705,87	19,0	16,6	5,8	90,0	peu couvert.	O	S
30	711,80	708,70	18,0	16,2	7,5	90,5	presque couvert.	E	S
M. M.		704,55			9,52	90,75	M. M. Baromètre à zéro..... 704°12 Thermomètre extérieur.. 13,85 Hygromètre..... 90,36		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à max ma.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre.	État du ciel à 4 h. du soir	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	705°10	701°51	22°0	15°0	17°0	11,205	50,100	90°0	couvert.	SO	S	Pluie pendant la nuit avec éclair et tonnerre, ondée de pluie dans la journée.
2	708,10	704,69	20,50	17,8	18,50	12,078	»	89,0	grandes éclaircies, CM.	SO	NO	
3	707,80	704,55	19,10	15,50	14,60	»	16,500	90,0	très-couvert. CM.	S	SO	
4	711,50	708,26	18,0	15,0	15,0	5,000	»	90,0	très-couvert.	E	NE	Pluie pendant la journée et dans la nuit.
5	711,50	708,55	18,5	16,0	17,5	4,000	2,760	89,0	grandes éclaircies. CM.	N	NE	
6	712,30	709,15	16,8	12,0	16,5	»	»	90,0	couvert.	NO	NE	Pluie entre 4 h. et 5 h. du soir et après 7 h.
7	708,80	706,02	15,5	14,0	15,8	6,281	1,400	90,0	id.	N	NE	Bruine après 2 h. du soir.
8	706,80	705,87	16,8	15,0	15,0	5,109	»	89,5	id.	N	NE	Pluie pendant presque toute la journée.
9	706,50	705,37	16,8	15,5	16,0	»	2,800	90,0	id.	N	NE	
10	705,70	700,62	18,0	18,8	21,0	»	»	91,5	couvert. CM à hz.	S	SE	Pluie pendant la nuit.
11	707,10	701,01	18,0	18,0	20,8	»	1,500	91,5	couvert.	NO	O	Bruine à midi.
12	710,80	708,02	15,5	12,5	18,0	»	5,750	91,2	très-beau.	N	NE	Pluie pendant la nuit, brouillard le matin.
13	710,90	707,80	18,0	21,0	22,5	»	»	90,0	très-beau, qqs CM.	N	N	Brouillard.
14	706,20	705,11	18,0	20,0	25,5	»	»	91,0	assez beau.	NO	NO	Tonnerre à 5 h. 1/2 et pluie dans la soirée.
15	705,90	701,01	16,5	14,0	18,5	11,000	18,750	90,5	couvert.	N	NO	Pluie dans la nuit et pendant la journée
16	707,50	704,60	16,5	16,0	19,5	»	6,000	91,0	très-beau.	N	N	Brouillard.
17	705,70	704,54	17,0	21,0	21,5	»	»	91,0	assez beau.	SO	S	Id.
18	701,70	698,68	17,5	16,0	18,0	14,815	5,100	91,5	presque couvert, stCM.	SO	SO	Pluie pendant la nuit et jusqu'à 11 h. du matin.
19	700,50	697,50	17,5	15,5	19,5	»	»	91,0	beau, CM.	O	SO	Pluie pendant la matinée, ondée dans la soirée.
20	706,80	705,97	16,0	15,5	15,0	»	0,900	91,0	couvert.	N	NO	
21	709,50	706,55	17,0	14,0	16,0	»	0,800	91,5	assez beau, CM.	N	NO	Bruine vers 7 h. du soir.
22	708,90	705,62	19,5	21,0	21,0	»	»	89,0	très-beau, ciel très-pur.	»	SE	
23	705,40	702,26	18,2	19,5	20,5	»	»	92,0	assez beau.	»	SE	
24	698,00	691,94	18,0	16,0	21,0	»	»	90,0	mi-couvert.	S	SO	Pluie après 5 h. du soir.
25	705,40	702,14	17,0	15,5	15,0	5,500	4,600	91,0	couvert.	S	I	
26	711,00	708,11	16,2	11,0	16,0	24,144	»	89,5	beau. CM	SE	E	
27	704,50	701,51	17,5	15,0	15,6	»	»	87,6	mi-couvert. CM.	S	SO	
28	702,50	699,14	17,5	16,0	19,0	5,172	»	89,8	peu couvert. CM	O	SO	Pluie après 4 h. du matin
29	707,50	704,50	17,5	15,9	19,5	»	20,800	90,0	couvert, CM.	O	S	
30	710,80	707,70	18,0	14,0	20,0	6,122	8,000	90,0	pluie.	E	S	Pluie pendant la nuit.
M. M.		703,89			18,57	102,719	124°500	89,97				Température la plus basse du mois, le 27..... 5°3 Température la plus élevée, id. le 17..... 21,5

OBSERVATIONS.
Pluie pendant la nuit et depuis midi jusqu'à 5 h. 1/2.
id.
Petite pluie à 4 h. du soir.
Pluie pendant la nuit ; neige.
Petite pluie avant et après midi.
Rosée.
Brouillard le matin.
Rosée, brouillard le matin.
Id.
Brouillard le matin, pluie avant midi.
Pluie pendant la nuit, brouillard le matin.
Brouillard le matin.
Brouillard le mat., pluie pend. la nuit et jusqu'à 8 h. m.
Brouillard très-épais le matin.
Rosée id.

la plus	basse du mois,	le 13.....	—1°5
	élevée, id.	le 7.....	21,2

Jours du mois.	Barometre ordinaire.	Barometre a zero.	Thermometre en contact.	Thermometre extérieur.	Thermometre a moyenne.	Hygrometre.	Etat du ciel a 10 h. du matin.	Vents superieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.					
1	690°08	686°26	15°6	11°0	8°0	90°0	brouillards.	»	»	
2	691,5	691,69	14,5	9,5	6,5	95,0	couvert. CM.	»	»	Pluie pendant la nuit et depuis midi jusqu'à 5 h. 1/2.
3	695,1	691,51	24,0	15,2	9,6	88,0	brouillards.	»	»	id.
4	709,2	705,79	20,5	15,0	8,5	90,0	CM.	»	»	
5	716,8	714,01	15,4	8,7	2,1	91,2	très beau	»	NO	
6	716,2	714,61	12,7	7,5	1,2	89,2	couvert.	»	SE	
7	715,0	715,07	13,0	11,5	6,0	90,1	très-beau	»	S	
8	715,1	715,05	16,5	15,5	6,1	92,1	id.	»	SE	
9	711,2	708,99	15,4	12,5	9,0	91,5	couvert.	NO	NO	
10	715,8	712,02	15,8	9,6	2,1	90,9	grandes éclaircies. CM.	NO	N	
11	709,0	702,49	12,0	11,0	1,5	90,7	légèrement couvert	NO	N	Petite pluie à 4 h. du soir.
12	701,1	699,70	11,0	8,5	5,1	91,2	couvert.	N	S	
13	708,0	706,52	11,6	5,8	—1,5	90,2	très-beau, CM à hz	NO	E	
14	707,8	704,05	12,5	12,8	6,0	91,1	couvert. CM.	N	N	Pluie pendant la nuit; neige.
15	709,1	707,71	11,8	9,8	1,9	91,9	id.	N	NO	
16	708,9	707,19	15,1	15,2	6,1	92,5	très-beau, cr.	N	NO	
17	712,8	710,54	14,8	12,0	4,6	90,9	très-beau.	»	SO	
18	715,5	711,47	15,0	15,5	9,6	91,2	couvert, CM, qqs éclaircies.	NO	O	
19	712,5	710,45	14,8	14,1	9,0	91,9	couvert. CM.	O	O	Rosée.
20	715,1	710,58	15,7	14,2	7,1	95,0	beau. CMcr.	»	NO	
21	715,2	710,57	17,8	12,1	7,8	97,2	très-beau, cm	E	SE	
22	715,5	710,54	16,8	15,0	6,5	89,8	très-beau	»	SE	
23	714,2	711,25	16,7	15,2	7,0	89,8	très-beau. CM.	S	S	Brouillard le matin.
24	713,1	711,56	17,5	15,0	6,1	89,0	très-beau. CM à hz	S	S	Rosée, brouillard le matin.
25	715,9	710,82	17,8	12,4	5,5	90,2	très-beau.	»	O	id.
26	715,2	710,55	14,7	8,4	5,0	88,0	couvert. CM	S	S	Brouillard le matin, pluie avant midi.
27	712,5	709,66	15,9	16,7	8,5	92,1	mi-couvert. CM.	S	S	Pluie pendant la nuit, brouillard le matin.
28	712,5	709,42	16,7	17,0	9,1	92,9	couvert, qqs éclaircies, CM	S	S	Brouillard le matin.
29	712,2	709,54	16,1	15,5	10,8	91,7	couvert. CM.	S	S	Brouillard le mat., pluie pend. la nuit et jusqu'à 8 h. m.
30	715,2	710,59	15,7	8,8	5,6	92,9	très-beau.	»	S	Brouillard très-épais le matin.
31	712,5	709,48	15,8	7,8	5,5	89,0	brouillards épais.	»	S	Rosée id.
M. M.		707,56			5,90	90,93	M. M. Barometre a zero ..... 07,61 Thermometre extérieur.. 20,30 Hygrometre..... 00,48			

Jours du mois.	Barometre ordinaire.	Barometre a zero.	Thermometre en contact.	Thermometre extérieur.	Thermometre a moyenne.	Udometre eau Pluie.	Udometre eau Neige.	Hygrometre.	Etat du ciel a 4 h. du soir.	Vents superieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	692°9	690°47	15°5	12°0	19°0	3,511	5,100	95°0	couvert, CM à hz.	»	»	
2	696,5	695,88	14,5	10,4	19,5	4,155	7,800	92,0	peu couvert, CM.	»	»	
3	708,2	705,74	15,0	11,0	19,5	»	5,900	91,0	id.	»	»	
4	714,8	712,16	14,5	9,0	15,4	0,406	1,600	91,2	CM.	N	»	
5	715,9	715,47	15,0	12,0	15,1	»	»	88,0	très beau.	»	O	
6	714,0	711,57	12,7	10,5	11,8	»	»	90,1	couvert, CM.	NO	SE	
7	711,5	712,52	15,4	18,0	21,2	»	»	88,1	cr.	N	SE	
8	712,8	710,75	16,1	15,5	19,1	»	»	89,5	CM.	O	SO	
9	708,5	706,65	14,7	11,5	15,2	»	»	91,1	couvert. CM.	»	NO	Petite pluie à 4 h. du soir.
10	715,7	712,02	15,8	7,2	8,5	5,900	»	90,1	assez beau. CMCR.	NO	N	
11	699,8	698,16	15,0	11,5	15,2	»	2,400	91,2	légèrement couvert.	NO	N	
12	705,6	702,20	11,0	1,5	5,8	»	»	90,5	légèrement couvert, CM.	N	N	Pluie pendant la nuit; neige.
13	702,4	700,92	11,7	10,1	8,2	»	»	85,9	beau, CMcr.	NO	NO	
14	706,8	705,58	11,1	12,0	9,5	»	»	91,2	couvert. CM.	N	SO	Petite pluie avant et après midi.
15	708,7	707,18	11,9	15,2	12,0	7,000	»	91,5	qqs éclaircies. CM.	N	N	
16	708,7	706,87	14,5	18,8	16,5	»	»	88,1	très-beau.	»	N	
17	702,6	710,65	15,2	19,1	17,0	»	»	88,7	très-beau, qqs CM à hz.	O	SO	
18	710,9	708,98	15,0	17,2	15,2	»	»	90,5	très-beau, crst.	NO	O	
19	711,5	708,68	14,2	17,0	14,8	»	»	92,0	couvert. CM.	O	O	Rosée.
20	715,6	710,91	14,7	17,8	15,6	»	»	95,5	id.	N	NO	
21	715,5	719,55	15,1	16,6	15,1	»	»	88,7	très-beau.	»	N	
22	712,5	709,51	17,1	18,6	16,5	»	»	88,5	id.	»	N	
23	715,8	710,77	17,1	18,1	15,8	»	»	88,2	beau. CM.	NO	N	Brouillard le matin.
24	715,0	709,95	17,7	18,6	16,1	»	»	87,1	très-beau	»	N	Rosée, brouillard le matin.
25	715,1	710,12	17,0	17,1	15,8	»	»	87,5	id.	»	N	id.
26	712,1	709,55	15,2	14,2	15,1	»	»	89,1	couvert, qqs éclaircies, CM.	N	N	Brouillard le matin, pluie avant midi.
27	711,4	709,52	16,2	19,1	15,8	»	»	92,1	beau. CM.	N	N	Pluie pendant la nuit, brouillard le matin.
28	711,1	708,20	15,9	18,0	15,5	»	»	92,5	couvert, éclaircies, CM	N	N	Brouillard le matin.
29	711,7	708,85	16,2	18,5	16,1	6,122	»	92,5	couvert. CM.	NO	N	Brouillard le mat., pluie pend. la nuit et jusqu'à 8 h. m.
30	711,8	707,85	17,0	16,9	15,2	»	»	88,9	très-beau, qqs CM à hz.	N	N	Brouillard très-épais le matin.
31	709,0	705,51	17,0	16,2	15,5	»	»	88,7	beau. CM.	»	N	Rosée id.
M. M.		707,66			14,71	25,525	20,800	90,07	Température la plus basse du mois, le 14 ..... 1°,5 Température la plus élevée, id. le 2 21,2			

	OBSERVATIONS.
6	Gouttes de pluie le mat., forte pluie avant et après midi.
6	
8	
8	
6	rouillard le matin, pluie l'après-midi.
5	luie pendant la nuit et le matin; brouillard.
2	tômes de neige après 4 heures.
8	
1	
0	rouillard.
8	
8	outtes de pluie dans la soirée.
5	
4	rouillard le matin.
0	outtes de pluie à 1 h. 1/2.
2	etite pluie à 8 h. du matin.
8	etite pluie à 8 heures du matin.
0	etite pluie à 5 heures du matin.
2	eige la nuit jusqu'à 8 h. 5/4; neige de 4 h. du soir à 9.
4	elée.
8	
2	rouillard très-épais le matin.
0	luie toute la soirée.
9	
7	rouillard le matin.
8	Id.
4	Id.
9	
9	
2	luie pendant la nuit.

plus	basse du mois,	le	10.....	4°0
	élevée, id.	le	4.....	17.5

Jours du mois.	Baromètre réduit à 0°	Baromètre à zéro	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Hygromètre	État du ciel à 10 h. du matin.	Vents supérieur.	Vents inférieur.
			centigr.	centigr.	centigr.				
1	706°5	705°92	14°0	10°0	9°2	92°7	couvert, CM.	NO	NO
2	707,6	704,79	15,8	12,5	7,0	92,8	grandes éclaircies, CM.	SO	S
3	707,6	705,01	14,0	9,6	5,5	95,0	id.	S	S
4	707,4	704,82	14,0	7,0	4,0	91,2	très-beau.	»	S
5	707,6	706,75	17,0	7,0	5,5	92,5	beau, CM.	NO	S
6	706,8	704,17	12,0	7,0	6,5	91,4	légèrement couvert.	»	NO
7	708,8	706,56	11,7	0,5	2,9	90,2	grandes éclaircies, CM.	N	SO
8	709,8	707,66	10,5	1,2	−5,5	89,6	beau, CM.	N	E
9	708,6	706,96	8,0	−1,5	−2,8	86,5	couvert, CM.	NE	E
10	703,8	705,05	7,5	−1,0	−4,0	86,6	très-beau.	»	E
11	701,5	699,07	10,0	10,4	5,5	85,0	id. CM.	S	S
12	699,0	696,88	10,5	11,4	7,0	90,2	couvert, CM.	S	S
13	699,4	696,96	15,0	12,0	7,0	92,1	très-grandes éclaircies, CM.	S	SE
14	701,2	698,95	11,5	10,0	7,0	95,1	mi-couvert, CMcr.	O	O
15	702,4	700,15	11,5	9,0	2,9	95,0	mi-couvert, crst.	SO	O
16	702,8	700,66	10,6	6,8	6,5	95,9	couvert.	»	E
17	699,2	697,02	11,0	11,9	7,0	94,0	grandes éclaircies, CMcrst.	O	SE
18	705,5	701,29	9,5	2,2	1,0	92,5	mi-couvert, CM.	O	SO
19	710,8	708,57	11,2	2,7	1,6	91,7	beau, CM.	N	SO
20	708,8	706,22	10,0	2,1	−0,5	94,1	très-beau, cmcr à hz.	NO	O
21	708,1	706,02	10,0	−1,0	5,2	94,0	brouillard.	»	SO
22	705,8	701,71	10,2	3,5	−5,4	92,0	couvert, CM.	O	SO
23	708,8	706,80	9,4	6,0	−1,0	95,0	très-beau, cmcr.	O	S
24	697,8	696,05	7,7	5,8	1,1	97,2	couvert, CMnb.	SO	S
25	695,0	695,20	8,0	−0,7	1,2	95,0	beau, CMcr.	O	SO
26	694,1	692,17	9,0	6,5	1,0	97,4	très-beau, cremà hz.	S	S
27	695,0	691,95	8,8	6,4	4,0	95,5	très-beau, crst à hz.	S	S
28	700,8	698,77	9,7	5,0	2,2	94,2	beau, cr.	SO	SO
29	701,8	699,39	12,0	15,0	5,0	92,6	assez beau, lég. couv., gr. éclaircies.	O	S
30	707,1	704,90	11,0	8,5	6,9	91,2	couvert. CMnb.	SO	S
M. M. M.		701,54			2,55	91,66	M. M. Baromètre à zéro..... 701°54 Thermomètre extérieur.. 5,86 Hygromètre 89,94		

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maximum.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Yssingeaux.	Hygromètre	État du ciel à 4 h. du soir.	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations.
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	707°6	705°04	13°0	11°2	15°1	»	15,000	92°4	couvert.	NO	S	Gouttes de pluie le mat. forte pluie avant et après midi.
2	706,6	705,93	14,5	11,6	13,5	13,751	»	92,9	id.	S	S	
3	707,8	705,09	15,0	12,5	10,5	»	»	90,5	beau, CM à hz.	NO	S	
4	707,8	705,09	15,0	10,4	17,5	»	»	00,0	beau.	NO	S	
5	707,6	705,01	14,0	10,5	10,0	»	»	96,0	couvert, CM.	»	»	Brouillard le matin, pluie l'après-midi.
6	705,5	705,00	11,8	4,0	7,0	5,955	5,500	91,4	id.	N	SO	Pluie pendant la nuit et le matin; brouillard.
7	709,2	707,12	10,0	0,5	1,9	»	»	90,2	id.	N	O	Atômes de neige après 4 heures.
8	708,8	706,78	9,0	−1,0	1,0	»	»	85,5	couvert. CM.	NE	E	
9	707,1	705,06	9,7	−0,8	1,5	»	»	86,0	beau, cremà hz.	O	E	
10	705,0	701,87	9,0	7,0	9,0	»	»	84,8	très-beau. CM à hz.	S	S	Brouillard.
11	702,8	700,75	10,0	8,0	12,0	»	»	87,5	CM.	S	S	
12	697,8	705,65	10,0	9,0	15,0	4,065	0,600	91,2	couvert. CM.	S	S	Gouttes de pluie dans la soirée.
13	699,5	697,51	11,0	10,8	15,7	»	9,600	95,0	quelques éclaircies, CM.	S	S	
14	701,4	699,55	11,5	10,2	11,7	»	»	95,1	beau, CM.	SO	SO	Brouillard le matin.
15	701,0	698,20	11,0	10,4	12,5	»	»	95,0	couvert.	SO	SO	Gouttes de pluie à 4 h. 1/2.
16	702,2	700,05	10,7	7,4	7,6	»	»	94,0	couvert, crst.	SO	SO	Petite pluie à 8 h. du matin.
17	698,8	696,61	11,0	12,5	14,0	1,205	2,400	94,7	id.	O	SO	Petite pluie à 8 heures du matin.
18	699,0	696,88	10,5	1,1	1,8	20,422	»	00,0	couvert.	N	NO	Petite pluie à 5 heures du matin.
19	709,2	707,05	10,6	2,8	5,7	»	1,800	87,9	lég. couvert, éclaircies à hz.	N	NO	Neige la nuit jusqu'à 8 h. 5/4; neige de 4 h. du soir à 9.
20	706,4	704,55	10,0	2,6	5,4	»	»	89,5	très-légèrement couvert, cr.	NO	SO	Gelée.
21	705,8	705,72	10,0	1,0	4,0	»	2,200	89,7	très-beau, cr.	NO	SO	
22	702,2	700,05	10,7	6,1	8,5	»	»	92,2	couvert.	NO	NO	Brouillard très-épais le matin
23	707,0	705,18	8,0	6,0	8,6	2,700	16,700	95,0	couvert, CM, éclaircies à hz.	SO	S	Pluie toute la soirée.
24	697,9	696,10	7,8	4,5	7,6	»	2,500	95,6	id.	O	SSO	
25	694,7	692,87	8,2	4,5	7,0	»	»	95,1	couvert, CM.	S	S	Brouillard le matin.
26	694,8	692,87	9,0	7,5	9,4	»	»	95,2	lég. couvert, grandes éclaircies, CMcr.	S	S	Id.
27	692,4	690,16	9,1	9,2	10,0	0,065	1,500	94,0	légèrement couvert, CM à hz.	S	S	Id.
28	701,9	699,74	11,0	9,1	10,8	2,906	»	92,0	très-beau, cr.	SO	S	
29	701,9	699,65	12,0	12,0	16,0	»	»	90,7	couvert, CMnb.	S	S	
30	702,2	700,05	10,2	6,7	10,1	5,845	»	91,8	mi-couvert.	O	S	Pluie pendant la nuit.
M. M. S.		701,15			9,17	55,40	55,40	88,22				

Température la plus { basse du mois, le 10..... 4°0
élevée, id. le 4..... 17,5

	OBSERVATIONS.
2	Brouillard très-épais toute la journée, gelée blanche.
,9	Pluie pendant la nuit.
,8	Pluie de 6 à 8 h. du soir.
,4	Pluie pendant la nuit, le matin et après midi.
,0	
,5	Gelée blanche.
,8	Pluie pendant la nuit et après midi.
,8	
,1	
,7	Pluie fine à 8 h. du matin.
,2	Pluie après midi.
,7	Neige le matin.
,8	Grains de neige pendant la journée.
,5	Quelques grains de neige pendant la nuit.
,9	
,8	
,0	Quelques grains de givre; neige le soir.
,2	
,8	Dégel; quelques grains de neige à 4 h. 1/2 du soir.
,0	Neige à 10 heures.
,6	
,8	Neige pendant la nuit, le matin et tout le jour.
,8	Quelques grains de neige le matin.
,2	Neige la nuit, le matin.
,8	Degel, vend S très-fort la nuit.
,1	
,2	Pluie pendant la nuit et après midi.
,5	
,0	
,9	Pluie pendant la journée.
,2	Pluie le soir.

a plus	basse du mois, le 21.....	—8°0
	élevée, id. le 3.....	13,0

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à midi.	Hygromètre.	État du ciel à 9 h. du matin	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.					
1	706,0	704,66	9,0	0,0	—2,0	92,4	brouillard.	»	S	Brouillard très-épais toute la journée, gelée blanche.
2	701,8	699,75	10,0	4,9	0,1	92,0	très-beau.	»	SO	Pluie pendant la nuit.
3	702,5	700,41	11,0	11,0	0,0	89,4	couvert, grandes éclaircies, CMcrst.	SSE	S	Pluie de 6 à 8 h. du soir
4	694,5	692,52	11,0	10,1	7,6	94,5	id.	SE	S	Pluie pendant la nuit le matin et après midi
5	697,4	695,17	11,4	7,9	4,5	94,2	beau, crCM à hz.	NO	O	couvert, crst.
6	701,2	699,07	10,5	4,1	1,0	95,9	Beau, légèrement couvert, crst	NO	O	couvert stn
7	694,5	692,42	10,2	10,1	7,5	95,5	couvert stn	S	SE	couvert, éclaircies à hz, crst.
8	688,1	685,97	10,7	8,4	0,5	94,0	couvert, gr, éclaircies à hz stncm.	SE	E	lég. couvert, crst.
9	684,5	682,25	9,5	5,2	4,8	94,1	couvert, crCM.	O	O	mi-couvert, id.
10	694,7	692,72	10,0	4,8	2,5	94,4	id.	O	O	beau, m., crst.
11	695,8	695,97	8,2	1,2	2,1	95,7	couvert, crst.	NO	O	couvert, cmst.
12	695,7	695,89	8,0	2,2	1,5	92,9	couvert.	NO	NO	Neige le matin.
13	705,4	701,71	7,0	1,2	1,0	94,0	couvert, crst.	NO	NO	Grains de neige pendant la journée.
14	698,5	696,73	6,0	0,0	0,5	92,5	couvert.	E	SE	id.
15	707,2	705,76	5,0	0,1	0,5	95,0	brouillard.	N	NE	quelques nuages.
16	705,5	704,15	4,5	—2,5	—2,5	95,0	couvert, crst.	N	NE	couvert.
17	698,2	696,87	4,5	0,2	0,5	92,0	CM, brouillard.	NO	N	id.
18	698,0	696,76	5,5	—0,5	—3,6	95,0	couvert.	N	NO	très-beau, st à hz.
19	695,8	692,90	1,0	—5,5	—6,5	90,0	légèrement couvert.	O	SO	couvert, éclaircies, CMnb.
20	699,6	698,42	5,0	—1,0	—4,0	90,9	couvert, neige.	NO	NO	beau, CM à hz.
21	700,8	699,55	5,5	—1,8	—4,0	88,0	couvert, crCM.	O	NO	cr CM à hz.
22	696,6	695,61	2,7	—3,1	—5,5	90,0	couvert, neige.	»	NO	couvert, neige.
23	699,7	698,59	2,1	—2,0	—7,0	91,1	éclaircies, CM.	N	NO	légèrement couvert.
24	695,0	691,96	1,8	—3,1	—8,0	91,4	couvert.	N	NO	couvert.
25	685,5	681,85	5,4	8,6	—2,5	91,7	éclaircies, crCM.	SO	S	couvert, lég. crCM.
26	699,8	698,12	6,8	6,1	2,0	88,6	beau, crCM.	O	SO	mi-couvert, crst.
27	698,6	697,01	6,0	5,6	5,0	95,0	légèrement couvert.	O	S	couvert, id.
28	699,1	697,65	5,5	0,0	—1,0	95,2	beau, brouillard.	»	S	couvert, crst.
29	710,6	709,14	5,0	—1,0	—5,6	94,5	beau, CM	N	N	légèrement couvert à hz, nb.
30	708,8	707,45	4,5	3,0	—4,9	95,9	couvert, crst.	NO	S	couvert, sicr.
31	706,1	704,45	4,5	9,8	2,5	95,4	beau, crst.	NO	NO	couvert.
M M S		696,98			0,52	92,71	M. M. Baromètre à zéro..... 697,12 Thermomètre extérieur 2,11 Hygromètre..... 92,68			

Jours du mois.	Baromètre ordinaire.	Baromètre à zéro.	Thermomètre en contact.	Thermomètre extérieur.	Thermomètre à maxima.	Udomètre au Puy.	Udomètre à Vsingeaux.	Hygromètre.	État du ciel à 9 h. du soir	Vents supérieur.	Vents inférieur.	Observations
			centigr.	centigr.	centigr.	millim.	millim.					
1	705,2	704,57	8,4	1,0	5,0	»	»	95,0	brouillard	»	S	Brouillard très-épais toute la journée, gelée blanche.
2	701,9	699,71	11,0	7,6	9,9	»	»	92,7	couvert, CM.	S	S	Pluie pendant la nuit.
3	695,8	695,62	11,0	10,5	15,0	»	»	92,2	couvert, grandes éclaircies.	SSE	S	Pluie de 6 à 8 h. du soir
4	694,4	692,50	10,4	7,9	12,7	1,094	»	94,8	grandes éclaircies, crst.	S	S	Pluie pendant la nuit le matin et après midi
5	698,6	696,54	11,6	8,0	10,5	11,109	»	95,8	couvert, crst.	O	SO	
6	694,5	692,52	11,0	1,5	6,5	»	»	94,2	couvert stn	O	O	Gelée blanche.
7	695,8	691,75	10,0	7,0	10,8	15,766	»	95,1	couvert, éclaircies à hz, crst.	O	SO	Pluie pendant la nuit et après midi
8	686,8	684,78	9,7	7,0	8,4	4,828	25,500	94,0	lég. couvert, crst.	S	S	
9	688,1	686,54	9,2	4,7	7,8	»	2,500	94,5	mi-couvert, id.	O	O	
10	701,7	699,75	10,0	4,8	8,1	1,266	»	95,0	beau, m., crst.	O	O	Pluie fine à 8 h. du matin
11	696,2	694,56	8,5	4,1	7,5	4,672	8,200	94,1	couvert, cmst.	NO	O	Pluie après midi.
12	698,7	697,94	7,6	2,0	4,5	0,641	1,800	95,2	couvert, CMst.	NO	NO	Neige le matin.
13	702,8	701,46	5,2	1,8	0,9	»	»	95,4	couvert.	NO	NO	Grains de neige pendant la journée.
14	705,5	704,15	4,5	1,4	0,7	»	2,500	95,4	id.	NO	N	Quelques grains de neige pendant la nuit.
15	708,9	707,42	4,5	3,0	4,5	»	»	95,6	quelques nuages.	NO	E	
16	704,8	703,49	4,0	2,8	1,0	»	»	95,5	couvert.	NO	NE	
17	698,0	696,76	3,5	0,5	1,0	»	»	95,1	id.	N	NO	Quelques grains de givre ; neige le soir.
18	698,2	696,79	5,5	—3,0	—5,0	»	»	88,9	très-beau, st à hz.	»	NO	
19	697,8	696,50	1,0	2,0	1,8	»	5,500	90,1	couvert, éclaircies, CMnb.	O	O	Degel, quelques grains de neige à 4 h. 1/2 du soir.
20	698,0	696,76	3,5	4,5	5,1	»	5,700	90,0	beau, CM à hz.	O	O	Neige à 10 heures.
21	700,6	699,29	4,0	—3,9	0,4	»	1,800	89,0	cr CM à hz.	NO	SE	
22	696,8	695,56	2,2	—3,2	0,0	»	»	90,0	couvert, neige.	N	NO	Neige pendant la nuit, le matin et tout le jour.
23	697,8	696,76	2,0	—7,0	2,5	»	»	91,0	légèrement couvert.	N	N	Quelques grains de neige le matin.
24	692,2	691,21	1,5	—2,5	1,8	»	2,100	91,6	couvert.	N	NO	Neige la nuit, le matin.
25	686,8	684,78	9,7	8,0	11,0	»	1,800	90,0	couvert, lég. crCM.	O	S	Degel, vend S très-fort la nuit.
26	699,1	697,34	6,0	6,7	7,8	16,141	5,700	94,9	mi-couvert, crst.	SO	S	
27	698,2	696,79	5,5	6,0	8,1	»	4,000	95,0	couvert, id.	NO	SO	Pluie pendant la nuit et après midi.
28	700,5	698,79	5,6	3,8	5,5	»	1,200	95,0	couvert, crst.	NO	S	
29	711,0	709,39	6,5	—3,0	—1,0	»	»	95,0	légèrement couvert à hz, nb.	N	NE	
30	708,9	707,42	4,5	5,0	5,0	10,000	»	95,0	couvert, sicr.	NO	SO	Pluie pendant la journée.
31	705,5	704,15	4,5	5,5	6,0	4,000	»	95,6	couvert.	NO	NO	Pluie le soir.
M M S		697,26			5,19	67,517	62,400	92,65	Température la plus { chaude du mois, le 21..... —8,0 froide, id. 12 1,0			

MERCURIALES

DE LA

HAUTE-LOIRE

PAR M. CH. PELLISSIER DE LOM

Employé à la Préfecture.

1860

JANVIER ET FÉVRIER.

PRODUITS.			MARCHES DU PUY.	MARCHES DE BRIOUDE	MARCHES D'YSSINGEAUX.
			fr. c	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JANVIER.	céréales [l'hect.]	froment,	18 41	17 65	16 »
		méteil,	16 05	»	»
		seigle,	11 13	11 95	12 57
		orge,	11 25	10 06	11 25
		avoine,	7 56	7 25	7 74
	légumes [l'hect.]	pois,	22 52	»	»
		lentilles,	40 86	»	»
		haricots,	32 48	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 31	4 50	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	1 20
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 05	» 90	1 »
		mouton,	1 18	» 95	1 »
		porc,	1 50	1 »	1 20
FÉVRIER.	céréales [l'hect.]	froment,	18 77	18 25	»
		méteil,	16 05	»	»
		seigle,	11 85	11 75	12 50
		orge,	11 43	10 18	11 25
		avoine,	7 95	7 75	8 16
	légumes [l'hect.]	pois,	23 67	»	»
		lentilles,	40 65	»	»
		haricots,	37 60	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 87	4 50	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 02	» 90	» 90
		veau,	1 17	» 90	1 »
		mouton,	1 30	1 »	1 10
		porc,	1 40	» 90	1 20

MARS ET AVRIL.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de MARS.	céréales [l'hect.]	froment,	18 94	18 68	16 92
		méteil,	16 19	»	»
		seigle,	12 15	12 06	12 62
		orge,	11 91	10 45	12 24
		avoine,	8 50	7 75	8 45
	légumes [l'hect.]	pois,	23 57	»	»
		lentilles,	40 87	»	»
		haricots,	57 83	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 28	4 50	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 85	»
		vache,	1 05	» 85	» 90
		veau,	1 20	» 80	1 »
		mouton,	1 30	1 05	1 »
		porc,	1 40	» 90	1 20
AVRIL.	céréales [l'hect.]	froment,	21 08	20 »	17 75
		méteil,	17 67	»	»
		seigle,	13 85	13 56	13 40
		orge,	13 16	10 57	13 »
		avoine,	8 45	7 69	8 31
	légumes [l'hect.]	pois,	23 46	»	»
		lentilles,	40 87	»	»
		haricots,	58 41	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 50	4 50	2 50
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 05	» 90	» 90
		veau,	1 20	» 80	1 »
		mouton,	1 30	1 15	1 »
		porc,	1 40	» 95	1 20

MAI ET JUIN.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c
PRIX MOYEN pour le mois de MAI.	céréales [l'hect.]	froment,	20 90	20 06	»
		méteil,	18 12	»	»
		seigle,	15 25	15 56	15 50
		orge,	15 94	10 95	»
		avoine,	8 40	8 45	8 50
	légumes [l'hect.]	pois,	25 52	»	»
		lentilles,	41 »	»	»
		haricots,	38 60	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 62	4 25	2 95
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	1 07	» 95	» 90
		veau,	1 10	» 90	1 »
		mouton,	1 40	1 22	1 »
		porc,	1 40	1 »	1 25
JUIN.	céréales [l'hect.]	froment,	20 37	19 76	17 50
		méteil,	17 59	»	»
		seigle,	12 82	12 24	15 62
		orge,	15 50	11 10	14 50
		avoine,	8 57	8 16	8 25
	légumes [l'hect.]	pois,	25 26	»	»
		lentilles,	37 55	»	»
		haricots,	37 25	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 »	4 »	2 80
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 07	1 »	» 90
		veau,	1 10	» 90	1 »
		mouton	1 55	1 50	1 »
		porc,	1 40	1 »	1 50

JUILLET ET AOUT.

PRODUITS			MARCHES DU PUY.	MARCHES DE BRIOUDE	MARCHES D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JUILLET.	céréales [l'hect.]	froment,	19 77	19 74	18 31
		méteil,	17 05	»	»
		seigle,	12 52	12 87	13 62
		orge,	12 87	10 56	»
		avoine,	8 43	8 31	8 37
	légumes [l'hect.]	pois,	23 »	»	»
		lentilles,	34 68	»	»
		haricots,	33 36	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 99	4 »	3 50
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 05	» 85	» 95
		veau,	1 07	» 80	1 10
		mouton,	1 35	1 25	1 10
		porc,	1 40	1 »	1 30
AOUT.	céréales [l'hect.]	froment,	20 11	19 93	17 50
		méteil,	16 94	»	»
		seigle,	13 32	12 43	13 66
		orge,	12 81	10 31	13 50
		avoine,	8 36	8 31	8 85
	légumes [l'hect.]	pois,	23 12	»	»
		lentilles,	26 30	»	»
		haricots,	33 37	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 95	4 »	3 22
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 05	» 80	1 »
		veau,	1 »	» 80	1 09
		mouton,	1 40	1 20	1 11
		porc,	1 40	1 »	1 20

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de SEPTEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	19 34	19 08	19 50
		méteil,	17 06	»	»
		seigle,	12 87	12 64	13 25
		orge,	11 58	10 25	12 »
		avoine,	8 50	8 06	8 62
	légumes [l'hect.]	pois,	22 93	»	»
		lentilles,	23 66	»	»
		haricots,	34 45	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 81	3 75	2 01
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 07	» 90	1 »
		veau,	1 07	1 02	1 10
		mouton,	1 35	1 »	1 10
		porc,	1 40	1 »	1 25
OCTOBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	21 15	20 55	19 25
		méteil,	18 15	»	»
		seigle,	14 69	13 31	13 37
		orge,	13 93	10 37	12 »
		avoine,	9 37	8 24	8 58
	légumes [l'hect.]	pois,	23 33	»	»
		lentilles,	24 42	»	»
		haricots,	34 02	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 »	3 50	1 86
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	1 02	» 95	1 »
		veau,	1 07	1 05	1 10
		mouton,	1 22	1 »	1 10
		porc,	1 40	1 »	1 35

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

	PRODUITS.		MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE.	MARCHÉS D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de NOVEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	20 75	20 68	18 87
		méteil,	17 87	»	»
		seigle,	15 85	15 74	13 40
		orge,	15 18	11 62	11 75
		avoine,	8 45	8 45	8 17
	légumes [l'hect.]	pois,	25 »	»	»
		lentilles,	24 86	»	»
		haricots,	32 82	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 75	3 50	2 47
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 05	1 »	1 »
		veau,	1 05	1 10	1 10
		mouton,	1 16	1 »	1 10
		porc,	1 40	1 »	1 35
DÉCEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	20 27	20 70	18 75
		méteil,	17 45	»	»
		seigle,	15 69	15 66	15 50
		orge,	15 12	11 79	12 25
		avoine,	8 12	8 25	8 25
	légumes [l'hect.]	pois,	22 81	»	»
		lentilles,	24 65	»	»
		haricots,	32 57	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 20	3 »	2 50
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 »	1 »	» 95
		veau,	1 »	1 »	1 10
		mouton,	1 10	1 10	1 10
		porc,	1 40	1 »	1 30

Etats dressés par le même, et présentant : 1° le résultat des expériences faites en décembre 1860, dans le département, pour constater le poids légal des grains de la même année ; 2° la contenance en litres et décilitres du quintal métrique de ces grains :

FROMENT.						SEIGLE.					
1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
78 920	126 7	75 614	132 2	75 107	136 7	72 195	138 5	69 452	144 »	66 890	149 4

ORGE.						AVOINE.					
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
59 275	168 7	56 171	178 »	53 790	185 8	48 899	204 5	44 534	225 5	41 085	245 6

clij

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des Séances de l'année 1860.

PAGES.

SÉANCE DU JEUDI 5 JANVIER. — Sommaire..... 5

De la nouvelle restauration de l'hôtel-de-ville, d'après les plans de M. Compagnon, et de la restitution complète de l'épigraphe qui avait été placée sur le fronton du portail de cet édifice en 1766.—(Dans l'épigraphe, au lieu de HALAVY, il faut lire HALARY, qui est le vrai nom du cinquième consul.)..... 7

Découverte de niches tombales et d'ossements avec coquilles de pèlerin dans les fouilles et les démolitions de l'hôtel-de-ville..... 8

Dans les ouvrages reçus sont mentionnés : une presse à comprimer le foin ;..... 9

—Une étude chimique des plantes, par M. I. Pierre. 10

Des variétés de pommes de terre, — le champignon appelé *morille*, — l'amidon du marron-d'Inde. 11

PAGES.

Mention de genres fossiles des calcaires palustres des environs du Puy, par le journal anglais le *Quarterly*..... 15
De la topographie de la Gaule en cours d'exécution. 16
De la Bible de Théodulphe, dans les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*. 17
Des peintures murales relevées par M. Anatole d'Auvergne à Saint-Michel d'Aiguilhe..... 18
De quelques anciennes maisons et intérieurs de maison du Puy..... 19
Du respect dû aux monuments..... 20
Brochure de M. Doniol sur le déplacement de la population dans le département de l'Ain..... 21
Drainage. — Travaux exécutés par les soins de l'administration des ponts et chaussées dans les communaux de Laroche, près le Puy..... 21
Du *Répertoire archéologique de la France*..... 22
Circulaire relative à l'enseignement agricole, adressée aux Sociétés d'agriculture par M. le Directeur de l'Institut des provinces..... 23
Economie publique. — Rapport sur un mode de préparation d'une boisson à l'usage de la campagne, par M. le docteur du Garay..... 23
Archéologie. — Communication sur des fouilles archéologiques par M. Vinay..... 28
—Nomination d'une commission chargée de l'examen des lieux..... 34

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER. — Sommaire..... 35
Industrie et beaux-arts. — Délibération sur une

PAGES.

exposition générale industrielle et artistique à organiser au Puy pour l'époque du Concours régional 36

Personnel de la Société. — Nomination d'une commission chargée de l'examen de la candidature de M. G. de Chaulnes. 39

Dons au Musée. — Dons de quelques fragments de poterie antique par M. de Payan-Dumoulin. — Fragment de statue en grès trouvé au Riou, près le Puy 39

SÉANCE DU JEUDI 2 FÉVRIER. — Sommaire. 41

Ouvrages reçus. — M. Béliben fait hommage, au nom de M. Lecoq, du grand ouvrage de cet éminent naturaliste, intitulé : *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe* 42

Agriculture. — Du mélange de la chaux avec les fumiers. 43

Drainage. — Rapport de M. Chouvon sur le drainage exécuté dans un communal de Laroche, près le Puy, et des avantages du drainage. 44

Sciences historiques. — Du mémoire de M. de Payan-Dumoulin sur les découvertes archéologiques de Toulon. — Fouilles et découvertes faites par M. Paul Le Blanc sur plusieurs points du département 48

— Liste des consuls du Puy de 1700 à 1775, donnée par M. Balme. 50

Personnel de la Société. — Rapport de M. Louis de Vinols sur la candidature de M. G. de Chaulnes. — Admission. 61

PAGES.

—Nomination d'une commission pour l'examen de la candidature de M. Mauras..... 64

SÉANCE DU JEUDI 1er MARS. — Sommaire..... 65

Dons au Musée.—Intérieur de la cathédrale d'Alby, grand tableau de Dauzat; un autre, de Renoux, représentant l'intérieur de Saint-Etienne-du-Mont..... 65

—Liste des objets précieux dus aux libéralités et aux soins de la famille de Latour-Maubourg... 66

Hommage rendu à la mémoire de M. Marcel Odde du Villard..... 68

Drainage. — M. le Président indique les motifs qui l'ont déterminé à choisir, pour les essais qui viennent d'être faits, les communaux de Laroche. 70

Agriculture. — Moyen de désinfecter la vidange sans rien ôter à l'énergie de cet engrais. Ce mode peu coûteux (0,25 centimes le kilogr.) devrait être prescrit dans les villes..... 72

—De la chaux comme moyen de désinfection.... 73

—Du plâtre répandu sur les terres après le parcage des moutons..... 73

—De la comptabilité agricole..... 74

Histoire et Archéologie. — Rapport de M. Vinay sur un mémoire de M. Mauras ayant trait à un recueil d'insinuations laïques de 1704 à 1791, et présenté comme titre d'admission..... 74

—De la conservation de ce document historique par M. Juhellé, directeur de l'enregistrement.. 82

—Des fouilles exécutées à Corsac, dans la propriété de M. Vinay..... 82

PAGES.

—Rapport de M. Sarlandie des Rieux sur ces fouilles..... 84
—Communication de M. Aymard sur des briques anciennes cannelées, recueillies par M. César Falcon..... 107
—Opinion de M. de Payan à ce sujet..... 108
—Fouilles exécutées près la plaine de Rome..... 108
—Diplôme de Charlemagne sur l'institution des chanoines de pauperie..... 110

SÉANCE DU JEUDI 19 AVRIL. — Sommaire..... 113
Dons au Musée. — Phalanges du grand daim et molaires de cerf trouvées au milieu de débris de tuiles romaines par M. Robert..... 114
Agriculture. — Opinion de M. Forney contre la disposition en cordon des treilles de vigne.... 114
Sciences historiques. — Documents adressés par M. G. de Chaulnes à la commission des recherches historiques. (Voir le sommaire.)..... 115
—De la 27e session du Congrès scientifique de France qui se tiendra à Cherbourg..... 117
Ecoles industrielles. — Nomination de M. Gerbier en remplacement de M. Papon..... 118
—Modification de l'époque de l'ouverture des cours de la ville proposée par M. Bertrand de Doue..... 119
Personnel de la Société. — Administration. — M. Marthory est nommé membre du conseil d'administration..... 120
Lecture du compte d'administration..... 120
Distribution de graines d'arbres forestiers..... 120

PAGES.

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI. — Sommaire..... 122
Ouvrages reçus. — Du mémoire de M. de Payan-Dumoulin sur les antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier..... 123
Chemins de fer. — Résultat de la démarche faite par la députation chargée de demander la continuation du chemin de fer de Firminy au Puy.. 126
Agriculture. — Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris, où M. de Brive a représenté la Société. La question agricole résolue est celle-ci : augmenter la production en améliorant le sol arable plutôt qu'en l'étendant par des défrichements..... 130
Sciences historiques. — Des études sur l'évangélisation du Velay, par M. l'abbé Bernard..... 131
—Mémoire de M. G. de Chaulnes sur *une transaction du dixme abonné du mandement d'Aiguilhe*..... 132
Administration. — De l'installation du Concours régional. Des moyens de donner de l'éclat à cette fête..... 139

SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET. — Sommaire..... 141
Agriculture. — Ensemencement du blé en lignes.. 141
—De l'utilité du rouleau..... 142
—Des magnaneries de MM. Chas, Vinay et de Brive..... 143
—Echantillons en vert de blé provenant de semences données par la Société. Détails donnés par M. de Brive sur leur épiage 144
—Communication faite par M. le Président sur le

PAGES.

Concours national agricole de Paris, sur la part qu'y a prise la race du Mezenc ; exposition des machines 145

Hygiène. — D'une communication de M. le docteur du Garay sur une épidémie observée à Cohade. 146

Archéologie. — Communication de M. Aymard sur des découvertes faites au couvent des Dames de l'Instruction. 147

SÉANCE DU JEUDI 2 AOUT. — Sommaire. 157

Musée. — Vase de bronze donné par madame Marguerite de Latour-Maubourg. 158

—Instrument en silex des fouilles d'Abbeville. . . . 158

Ouvrages reçus. — *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère :* du Concours régional du Puy. 158

Agriculture. — Des succès de l'éducation des vers à soie de la magnanerie de M. Chas. 159

Arboriculture. — De l'érable à sucre du Canada. . 161

Sciences historiques. — Des baronies du Velay par M. le président du Molin. 162

—Une statue de la Vierge du Puy donnée aux Templiers de Bourganeuf. 165

Personnel de la Société. — M. le prince de Polignac, présent à la séance, offre, à titre d'admission, plusieurs savants mémoires.—Nomination d'une commission. 167

—Document sur un échange de la terre de Saint-Paulien avec celle de Mercœur passé par le seigneur de Polignac avec l'évêque du Puy, par M. G. de Chaulnes. 168

PAGES.

SÉANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE. — Sommaire... 169

Musée. — Dons de fragments de pierres gothiques et de quinze médailles frappées à la monnaie de Paris..... 170

Ouvrages reçus. — Le *Vert de Chine*, par M. Rondot. — La *Poésie au XIXe siècle*, par M. le vicomte de Saint-Poncy..... 170

Agriculture. — De l'emploi des engrais phosphatés. Indication de leurs gisements par M. Bertrand de Doue..... 171

—Deux lettres de M. Topin, inspecteur d'Académie, aux instituteurs, pour les engager à s'occuper d'Agriculture pratique..... 172

—Rapport de M. de Brive sur le rendement comparé des semences de froments dits de Noé et d'Australie avec le froment du pays. Opinion de M. Ch. Calemard de Lafayette et de M. Chouvon..... 177

—Expériences faites sur le même sujet par M. Nicolas à la ferme de Malaval..... 181

—Vacherie de Chadenac. — De l'allocation accordée par le Conseil général à cet établissement.. 182

Pisciculture. — Du vote du Conseil général pour faire commencer les travaux d'un établissement de pisciculture au lac du Bouchet..... 183

Usage qu'on peut tirer des communaux..... 184

Rapport de M. Balme du Garay sur la question mulassière.—Opinion de M. Ch. C. de Lafayette... 184

Personnel de la Société. — Rapport de M. de Payan-Dumoulin sur la candidature de M. le prince de Polignac. Admission..... 195

PAGES.
SÉANCE DU JEUDI 6 DÉCEMBRE. — Sommaire... 197
Ouvrages reçus. — D'un mémoire de M. le comte de Bastard sur une crosse du XIIe siècle..... 198
—La *Revue des Sociétés savantes* sur les travaux de la Société..... 199
Agriculture. — De la faucheuse-moissonneuse Wood-Pettier..... 202
Arboriculture. — Rapport de M. Chouvon sur le mémoire du docteur Pigeaux relatif à la taille des arbres..... 205
Economie publique. — Rapport de M. de Fontpertuis sur la dissertation de M. Best sur les biens communaux..... 209
—De la péréquation de l'impôt..... 219
Sciences historiques. — Document intéressant le Puy..... 220
—Rapport de M. l'abbé Sauzet sur la candidature de M. Dubois, de Saint-Etienne-de-Lugdarès. — Admission..... 221
—Rapport du même sur la candidature de M. l'abbé Sire. — Admission..... 226
Administration. — La ville a élevé l'allocation du Musée..... 229
—Echanges de publications..... 229

Rapports et Mémoires.

SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 25 MAI 1860, à l'occasion du Concours régional. j
Commission de l'organisation des fêtes et de l'installation du Concours régional..... ij

PAGES.

—Jury du Concours..... iij
Concours départemental et exposition des produits industriels et agricoles du pays..... v
Séance publique académique.—Distribution des primes et des récompenses du Concours départemental..... ix
—Discours du Président M. Ch. C. de Lafayette. ix
Séance de distribution des primes du Concours régional..... xlj
—Discours de M. le Préfet Emile Paul de Rostan. xlij
—Rapport sur la prime d'honneur par M. Roussel..... xlviij
Fête du Concours régional. — Banquet et toasts. lxxj
—Illumination, ascension de l'aéronaute M. Godard, feu d'artifice de Ruggieri..... lxxvij
Défrichements de Senilhac, par M. Rendu, président du Concours régional..... lxxxiij
Notice sur les coquilles perlières qui se trouvent dans le département de la Haute-Loire, par M. de Payan-Dumoulin..... xciij
Poésies..... ciij
A mon pays, par M. Vibert..... ciij
Le Hanneton, ballade, par M. F. Bernard..... cvij
Les Civilisations, études, par M. Aimé Giron.... cxj
Ouvrages reçus par la Société d'agriculture pendant l'année 1860..... cxxix
Tableau des observations météorologiques, par M. Nicolas..... cxlj
Mercuriales de la Haute-Loire..... cxlv

FIN DE LA TABLE.

4 JUN. 98
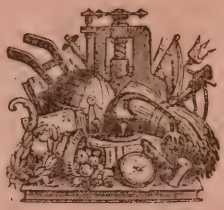
BRITISH MUSEUM